

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Abou-Bekr BELKAID- Tlemcen-  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Thèse de Doctorat en Sciences :  
**Economie de Développement**

**Le rôle des institutions dans le développement  
durable Quelles réalités en Algérie**

Présenté par

**Khedim Zoulikha, épouse Sari**

Devant le Jury

Pr. BENBOUZIANE Mohamed	Professeur	Université de Tlemcen	Président
Pr. CHAIB Baghdad	Professeur	Université de Tlemcen	Directeur de thèse
Pr. MALIKI Samir B.E.	Professeur	Université de Tlemcen	Examineur
Pr. MOKHTARI Fayçal	Professeur	Université de Mascara	Examineur
Dr. BOURICHE Lahcène	MCA	Université de Saida	Examineur
Dr. CHAKOUR Mohamed	MCA	Centre universitaire de Maghnia	Examineur

Année universitaire 2019 - 2020

## Dédicaces

### *A mon Epoux*

*Pour ta générosité dans tous ses sens, ton aide, tes encouragements et tes conseils qui me permettent d'affronter mes faiblesses et de les surpasser. Que ce travail témoigne de ma profonde gratitude.*

### *A mes parents*

*Pour l'affection et l'intérêt que vous ne cessez de m'accorder et qui me permettent d'être sereine, sachant que vous êtes toujours à mes côtés. Que dieu fasse de moi une raison pour votre joie et réconfort.*

### *A mes enfants*

*Pour tous les instants de joie et de sérénité que je vis avec vous. J'exprime ainsi ma fierté et mon amour pour vous, que dieu vous protège.*

## Remerciements

Tout d'abord, je remercie mon directeur de recherche, le professeur CHAIB Baghdad pour avoir supervisé et critiqué mon travail et pour la confiance et la patience qu'il m'a témoigné.

Je remercie le professeur BENBOUZIENE Mohamed de m'avoir fait le privilège de présider le jury de ma soutenance.

J'exprime également ma profonde considération à messieurs les membres de jury : le professeur MALIKI Samir Baha-Eddine, le professeur MOKHTARI Fayal, le docteur BOURICHE Lahcène et le docteur CHAKOURI Mohamed, pour l'intérêt qu'ils ont bien voulu me porter en acceptant d'évaluer ce travail et pour l'honneur qu'ils me font en acceptant de participer à mon jury de thèse.

Qu'il me soit permis de présenter aussi mes remerciements à tous mes anciens enseignants, mes amis et mes collègues qui ne rataient pas l'occasion de me rappeler l'impératif de terminer ce travail.

Je tiens à manifester ma gratitude aux responsables de la bibliothèque de notre faculté pour leur patience et leur générosité.

Mes sentiments et ma reconnaissance vont à mes proches pour m'avoir supporté, dans tous les sens du terme, pour avoir partagé mes joies et mes angoisses tout au long de ce travail, en particulier ma famille là-bas à Oran et ma belle-famille ici à Tlemcen.

De même, je fais part de ma gratitude à mon meilleur complice mon mari Zaki pour m'avoir si patiemment accompagné et encouragé, non seulement dans la réalisation de ce travail mais également dans l'épanouissement de ma personne.

*« Rien n'est possible sans les hommes,  
rien n'est durable sans les institutions »*

Jean Monnet Mémoires 1976 P360



# Sommaire

<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1</b> L'économie institutionnelle : Une impulsion dans l'économie du développement	10
Introduction : .....	11
1. L'historique de l'économie du développement : .....	12
2. L'émergence du courant institutionnel en économie du développement : .....	40
3. La gouvernance et la qualité institutionnelle.....	79
Conclusion.....	9
<b>CHAPITRE 2</b> :Le coût du développement et l'opportunité du développement durable dans une approche institutionnelle. ....	96
Introduction .....	97
1. Société, environnement et insoutenabilité.....	98
2. Le développement durable : évolution, contexte, mutation et tentatives de modélisation ....	124
3. Le développement durable : une gestion des ressources naturelles dans une approche institutionnelle : .....	147
Conclusion .....	153
<b>CHAPITRE 3</b> : Qualité institutionnelle et développement durable en Algérie : Réalité, enjeux et perspectives. ....	155
Introduction .....	156
1. Raréfaction des matrices institutionnelles favorisant la diversification de l'économie ..	159
2. La projection de la qualité institutionnelle à travers un survol de la politique économique algérienne .....	180
3. Le développement durable en Algérie : entre ambition et impératif.....	209
Conclusion: .....	244
<b>CHAPITRE 4</b> : Outils de mesure du développement durable et indicateurs de gouvernance : pertinence, limite et scores algériens.....	246
Introduction : .....	247
1. Outils de mesure du développement durable : quelques évaluations pour l'Algérie .....	247
2. La mesure de la qualité institutionnelle dans le contexte de l'économie algérienne : indicateurs de gouvernance .....	279
Conclusion : .....	316
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	319
<b>Références bibliographiques</b> .....	336

# Liste des figures

Figure n° 01 : Le cercle vicieux de la pauvreté de Nurkse	24
Figure n°02 : Le processus autoentretenu de la croissance endogène	31
Figure n°03 : Les 3 niveaux des institutions formels	45
Figure n°04 : Institutions, organisations et développement économique	46
Figure n°05 : Catégories d'institutions pour réduire l'incertitude du marché	47
Figure n°06 : L'institution comme croyance partagée et comme représentation synthétique d'équilibre	51
Figure n°07 : la nouvelle économie institutionnelle selon Williamson	52
Figure n°08 : Les institutions comme instrument de gouvernance dans la nouvelle économie institutionnelle	53
Figure n°09 : la relation ascendante entre instincts et institution selon Veblen	56
Figure n°10 : La taille de la firme dans une approche des coûts de transaction	64
Figure n° 11 : Les structures de gouvernance selon Williamson	68
Figure n°12 : Les coûts de transaction en fonction des spécificités des actifs	69
Figure n° 13 : Dimension et conceptualisation de la gouvernance selon trois institutions	83
Figure n° 14 : les grands domaines de l'e-gouvernance	89
Figure n°15 : Cartographie de la maturité des pays africains en matière d'e-gouvernance	90
Figure n°16 : Les inégalités d'espérance de vie dans le monde	101
Figure n°17 : Part de revenu des 10% les plus aisés dans le monde, 2016	102
Figure n°18 : Montée de la part des 1% des plus hauts revenus et stagnation de celle des 50% des plus bas revenus dans le monde	102
Figure n°19 : Consommation de matières premières (en milliards de tonnes) et croissance économique(en milliard de dollars)	106
Figure n°20 : Emission de carbone fossile, en Gigatonne émis par an	107

---

Figure n°21 : Dates d'épuisement des ressources exploitables de notre planète au rythme actuel de consommation	108
Figure n°22 : Pauvreté et développement	115
Figure n°23 : L'extrême pauvreté dans le monde.	115
Figure n°24 : Taux de pauvreté par région en %	116
Figure n°25 : La richesse de la population mondiale, donné 2010 en dollars	117
Figure n°26 : Répartition des richesses mondiales selon OXFAM, 2016	118
Figure n°27 : Le développement durable : intégration des trois sphères	126
Figure n°28 : Changement des prix relatifs et la contribution à la préservation de l'environnement	136
Figure n°29 : Niveau optimal de pollution du point de vue économique.	138
Figure n° 30 : Le coût social	139
Figure n°31 : L'élasticités-prix de l'offre supérieure à l'élasticité de la demande à l'équilibre (en valeur absolue)	140
Figure n°32 : L'élasticités-prix de l'offre inférieure à l'élasticité de la demande à l'équilibre (en valeur absolue)	141
Figure n°33 : Un modèle bioéconomique de pêche	144
Figure n°34 : Typologie des politiques économiques	181
Figure n°35 : L'effet des investissements publics sur la croissance	183
Figure n°36 : Le PIB période 2002-2016	185
Figure n°37 : Croissance du secteur agriculture, sylviculture et pêche	186
Figure n°38 : Croissance du secteur bâtiment et les travaux publics (BTPH)	187
Figure n°39 : Croissance du secteur services marchands et non marchands	187
Figure n°40 : Croissance du secteur des hydrocarbures	188
Figure n°41 : Croissance de l'industrie	188
Figure n°42 : La structure du PIB par secteur d'activité en 2016	189
Figure n°43 : Le taux de chômage au sein de la population active	191
Figure n°44 : La structure de l'emploi par secteur	191

Figure n°45 : Situation budgétaire (En % du PIB)	193
Figure n°46 : Evolution des recettes, dépenses budgétaires, FRR (en milliard de DA)	195
Figure n°47 : Le potentiel des énergies renouvelables en Algérie en MW (2015)	215
Figure n°48 : Répartition des émissions de GES en Algérie par source de production énergétique en 2010.	216
Figure n°49 : La somme des investissements en milliards de US\$	227
Figure n°50 : Tissus des PME (1er semestre 2018)	233
Figure n°51 : Structure de la consommation finale par secteur (2017)	235
Figure n°52 : Consommation nationale par forme d'énergie	235
Figure n°53 : économie de gaz à travers la production PV du réseau RIN, 2019	240
Figure n°54 : Richesse mondiale totale par groupe de revenue, 1995-2014	259
Figure n°55 : Capitale humain : Part en pourcentage et valeur par habitant, 2014	260
Figure n°56 : Capital naturel : part en pourcentage et valeur par habitant, 2014	260
Figure n°57 : Comparaison régionale sur la composition de la richesse par habitant, 2011 (en dollars constants 2010)	262
Figure n°58 : Biocapacité et empreinte écologique de la Chine	266
6Figure n°59 : Empreinte écologique et biocapacité en Algérie, de 1961 à 2016	267
Figure n°60 : Evolution de l'IDH, Algérie (1990-2017)	270
Figure n°61 : Les principaux scores des composantes de l'IPE sur une échelle de 100 en Algérie en 2018	272
Figure n°62 : performance moyenne par ODD (/100) de l'Algérie en 2018	274
Figure n°63 : Projection des pays sur les deux premiers axes de l'ACP selon leur niveau de développement (expliquant 45 % de l'information contenue dans l'IPD 2016)	296

# Liste des tableaux

Tableau n°01 : démographie et croissance économique	105
Tableau n°02 : Processus de détérioration des sols dans le monde : surface affectées en millions d'hectares	124
Tableau n°03 : Demandes de brevets dans les États arabes, 2010-2012	165
Tableau n°04 : Dépenses publique de l'éducation (en % PIB)	166
Tableau n°05 : Evolution du budget de fonctionnement de l'éducation de 2000 à 2018 en milliards de dinars.	166
Tableau n°06 : Evolution de l'emploi informel non agricole en milliers et en % (2001, 2005, 2010)	173
Tableau n°07 : le secteur informel parmi les principaux obstacles des entreprises (selon les chefs d'entreprises)	173
Tableau n°08 : Le classement de l'Algérie selon l'indice de perception de la corruption(TI)	179
Tableau n°09 : Montants des programmes de relance économique (milliards de dollars)	184
Tableau n°10 : Montants des importations en milliard de dollars, période (2000-2016)	184
Tableau n°11 : La structure du PIB par secteur juridique	189
Tableau n°12 : Secteur Privé en Algérie à juin 2017	190
Tableau n°13 : Structure des PME privées par secteur d'activité	190
Tableau n°14 : Situation du FRR en milliard de DA face aux cours du pétrole	193
Tableau n°15 : Les recettes pétrolières en % des recettes et dépenses totales	196
Tableau n°16 : La structure des transferts sociaux, en milliards de DA	197
Tableau n°17 : Taux d'inflation annuel moyen en %	198
Tableau n°18 : Agrégats monétaires en milliards de DA et en Milliards d'USD	199
Tableau n°19 : Evolution du taux de change annuel moyen du dinar face au dollar et à l'euro	200
Tableau n°20 : Les principaux soldes de la balance des paiements en milliards de \$	202
Tableau n°21 : Les chiffres des IDE en Algérie	206
Tableau n°22 : La répartition des groupes de travail par ministère et par ODD	212

Tableau n°23 : La répartition de l'emploi vert à l'horizon 2025 en Algérie	219
Tableau n°24 : L'évolution du taux de croissance du PIB pour la période 2004-2016	228
Tableau n° 25 : L'évolution du taux de croissance du PIB en Algérie et quelques pays d'Asie et de l'Afrique du nord (en moyenne décennale %)	229
Tableau n°26 : L'établissement de la désindustrialisation en Algérie (Pourcentage de l'industrie hors hydrocarbure dans le PIB : IHH/PIB%)	229
Tableau n° 27 : La structure des exportations algérienne entre 2006 et 2016(en millions d'USD)	230
Tableau n° 28 : Évolution des exportations de produits industriels : Algérie et quelques Pays émergents et d'Afrique du Nord (Milliards US\$)	231
Tableau n°29 : Algérie ; consommation, production, exportation et émissions de Co2 du secteur de l'énergie	235
Tableau n°30 : Production d'énergie primaire en Algérie par source (Mtep)	239
Tableau n°31 : situation du parc de l'énergie renouvelable (EnR) national	240
Tableau n°32 : Matrice des indicateurs de développement durable de la CDDNU	250
Tableau n°33 : Liste des indicateurs de l'environnement et du développement durable en Algérie	251
Tableau n°34 : Ratio emploi/population (en %)	253
Tableau n°35 : Evolution de l'ENA en Algérie et quelques pays	257
Tableau n°36 : Usage de la comptabilité nationale en politique économique durable	263
Tableau n°37 : Minima et maxima des composantes dans les formules de normalisation de l'IDH	269
Tableau n° 38 : L'IPE de l'Algérie et quelques pays : classement et score (sur 100)	271
Tableau n°39 : Les scores par ODD (/100) attribués à l'Algérie (2016, 2017, 2018, 2019)	275
Tableau n° 40 : Les indicateurs les plus utilisés sur la gouvernance	282
Tableau n°41 : composition et pondération des trois types de risque dans l'ICRG	283
Tableau n°42 : Les classes risques de l'ICRG	285
Tableau n° 43 : Les scores de l'Algérie des trois types de risque selon l'ICRG	285
Tableau n°44 : Statut correspondant aux scores de l'IEF	290
Tableau n°45 : Les WGI sur une échelle allant de 0 à 100 en 2008 et 2018	304
Tableau n°46 : Les WGI de l'Algérie et de la Malaisie	307

---

# Liste des abréviations

ACDI	agence canadienne de développement international.
AFD	agence française de développement.
AFNOR	association française de normalisation.
ANA	agence nationale des autoroutes.
AND	agence nationale des déchets.
BA	banque d'Algérie.
BTPH	bâtiment, travaux publics et hydrauliques.
CAD	comité d'aide au développement.
CDDNU	commission du développement durable des nations unies.
CDER	centre de développement des énergies renouvelables.
CEPAL	commission économique pour l'Amérique latine.
CEPII	centre d'études prospectives et d'informations internationales.
CME	conseil mondial de l'énergie.
CNES	conseil national économique et social.
CNTPP	centre national des technologies de production propres.
CPIA	country policy and institutional assessment.
CTPT	ministère des travaux publics et des transports.
DIRD	dépenses intérieures brutes en R&D.
EE	empreinte écologique.
ENA	épargne nette ajusté.
EnR	énergie renouvelable.
FAO	food and agricultural organization.
FNI	fond national d'investissement.
FRR	fond de régulation des recettes.
GES	gaz à effet de serre.
GHA	hectares globaux.
GIZ	agence de coopération allemande.
ICRG	international country risk guide.
IDA	association de développement international.
IDE	investissement direct étranger.
IDH	indice de développement humain.

---

IEF	international of economic freedom.
IEF	index of economic freedom.
INAPI	institut national algérien de propriété industrielle.
IPC	indice de perception de la corruption.
IPD	institutional profiles database.
IPE	indice de performance environnementale.
IRG	impôts sur revenu global.
ISMMEE	industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques et de l'agro-alimentaire.
MADRP	ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.
MAE	ministère des affaires étrangères.
MARW	ministère des affaires religieuses et des Wakfs.
MC	ministère de la culture.
MCom	ministère de la communication.
MCPD	mode de consommation et de production durable.
MCre	ministère du commerce.
ME	ministère de l'énergie.
ME	moyenne entreprise.
MEER	ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.
MEN	ministère de l'éducation national.
MESRS	ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique.
MF	ministère des finances.
MFEP	ministère de la formation et de l'enseignement professionnel.
MHUV	ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.
MICLAT	ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.
MIM	ministère de l'industrie et des mines.
MJ	ministère de la justice, garde des sceaux.
MJS	ministère de la jeunesse et des sports.
MPTTN	ministère de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique.
MRE	ministère des ressources en eau.
MSNFCF	ministère de la solidarité national, de la famille et de la condition de la femme.
MSPRH	ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.
MTA	ministère du tourisme et de l'artisanat.
MTep	million tonnes équivalent pétrole.



---

MTESS	ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.
MW	méga watt.
NEF	forum économique mondial.
NEI	nouvelle économie institutionnelle.
OCDE	organisation de coopération et de développement économiques.
ODD	objectif du développement durable.
OIT	organisation internationale du travail.
OMD	objectifs du millénaire pour le développement.
ONEDD	observatoire national sur l'environnement et le développement durable.
ONS	office national des statistiques.
ONU	organisation des nations unies.
PAG	plan d'action du gouvernement.
PAS	programme d'ajustement structural.
PE	petite entreprise.
PED	pays en voie de développement.
PI	profiles institutionnel.
PIB	produit intérieure brut.
PMA	pays les moins avancés.
PNAE-DD	plan national d'action pour l'environnement et le développement durable.
PNB	produit national brut.
PNERE	programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
PRC	political risk service group.
PV	photovoltaïque.
RIN	réseau d'électricité interconnecté national.
RIS	réseau d'électricité isolé du sud.
SAT	surface agricole totale.
SAU	surface agricole utile.
SCN	système de comptabilité nationale.
SDSN	sustainable development solutions network.
SNAT	schéma national de l'aménagement du territoire.
TI	transparency international.
TPE	très petite entreprise.
URSS	union des républiques socialistes soviétiques.
WGI	worldwide governance indicators.

# **Introduction Générale**

Le bien-être des populations et la réduction des inégalités entre les pays riches et les pays en voie de développement, demeurent les deux problématiques centrales de la théorie de la croissance et du développement. La réponse à ces deux questions permettrait de créer un monde plus égalitaire et plus homogène. On estime aujourd'hui que le développement économique intervenu au début de la décennie 1970, a révélé des limites et a suscité de multiples interrogations sur les finalités et les contraintes de celui-ci, considéré jusqu'à lors comme le seul vecteur du progrès humain.

Ce développement économique qui a conduit dans une voie sans issue parce qu'il ne réussit pas à faire reculer sérieusement la pauvreté et les inégalités et parce qu'il menace les mécanismes régulateurs, conditionnant la survie de la planète. Il ne s'agit plus d'une crise économique mais d'une crise sociale puisque les rapports de production trouvent leurs limites dans des rapports de répartition devenue insoutenable : insoutenable répartition des richesses produites, insoutenable répartition du travail au travers l'affectation des gains de productivité et insoutenable répartition des ressources naturelles entre les générations.

Concernant le volet social, les inégalités se renforcent puisque, moins de 1% de la population mondiale possède plus de 40% du patrimoine mondial (ONU 2015). Il serait impossible d'arrêter la montée du chômage, selon le rapport organisation internationale du travail(OIT) en 2017, le taux de chômage mondial a atteint 5,8% en 2017 contre 5,7% en 2016. S'agissant du volet écologique, nous vivons aujourd'hui selon un rythme de croissance bien au-delà de ce que notre environnement peut supporter. Le rythme auquel le genre humain pollue l'aire et contamine les réserves d'eau est trop rapide pour permettre à ses ressources d'absorber nos déchets et de se purifier par des processus naturels, les sols sont soumis à une agriculture intensive ou à un défrichement incontrôlés s'épuisent, le réchauffement de l'atmosphère terrestre que nous causant par les émissions de dioxyde de carbone entraîne un changement climatique et la disparition de plusieurs espèces et les forêts principalement tropicales reculent. En 2015, ce sont 18 millions d'hectares de forêts qui ont été perdus (FAO 2016). Le monde devra faire face à un déficit hydrique globale de 40% dès 2030 (estimation ONU 2015, L'or bleu).

Les pays riches comme les pays pauvres sont coupables de cette situation négative. Le nord a le monopole de la science et de la technologie et le sud à la prérogative de la pauvreté. Les pays riches ont créé et moyenné les technologies polluantes qui ont conduit à leur évolution industrielle et à leur croissance. Les pays pauvres, afin de répondre principalement à leurs besoins alimentaires et énergétiques, ont affaibli les sols et épuisé les ressources naturelles et énergétiques. Ignorer un tel constat, la croissance économique pourra afficher des taux plus élevés sur le court terme, mais quelles seront les incidences sur le long terme ? Une détérioration de l'air et de l'eau, des maladies, des inégalités, des conflits... Etc., et donc la diminution du bien-être humain. Tout cela impliquera des coûts d'assainissement colossaux, cependant est-il acceptable de mal se développer

actuellement (polluer et mal consommer) pour payer cher après ? Une croissance accélérée mais néfaste au milieu naturel et social peut-elle être durable ?

Dans ce sens, les institutions internationales interpellent un développement qui soit soutenable. Cette soutenabilité qui représente un vrai challenge, celui de réfléchir sur le moyen et long terme en trois volets en même temps (environnement, société et économie). Il s'agit d'abandonner le court terme qui façonne les comportements du public, privé, entreprise, investisseur et consommateur, et d'établir un ajustement approprié entre efficacité économique, équité sociale et degré de pollution tolérable.

Depuis longtemps, tous les Etats désirent que leur développement soit durable, la notion de développement durable n'est évidemment pas en contradiction, néanmoins, les sources de cette durabilité divergent, passant d'un développement qui menace les ressources naturelles et humaines, à un développement plus éthique, moins gaspilleur et plus respectueux de la nature. Par rapport à leur conjoncture socio-économique : moyens financiers restreints, capital humain dévalorisé et ressources naturelles surexploitées, les pays en développement sont évidemment concernés par la durabilité du développement afin d'optimiser leurs moyens intérieurs.

Cependant l'intégration progressive du développement durable dans l'architecture de l'économie mondiale au cours des dernières décennies, a engendré de profondes mutations produisant une hétérogénéité des trajectoires en termes de mode de croissance et de dynamique de développement. Les études économiques qui se sont intéressées à cette problématique ont affirmé que la qualité institutionnelle a un rôle incontestable dans la dynamique de développement, dans le sens où les normes de conduite explicites et implicites d'un pays déterminent sa performance économique, sociale et environnementale. De cette façon, l'amorçage d'un processus de développement durable exige la mise en place d'une matrice institutionnelle qui tient compte des règles du jeu d'une société et les normes de conduites explicites et implicites la rendant capable d'encourager un comportement économique soutenable.

Ainsi, le processus de développement durable ne peut se concrétiser sans l'existence d'institutions capables d'assurer une création et une allocation optimale des ressources. En fait le rôle des institutions dans le développement économique n'a commencé à faire l'objet d'une attention sérieuse qu'à partir des débuts des années 1990. L'économiste Douglass North, de la Washington University et lauréat du prix Nobel en 1993, était le propulseur de ces recherches. Depuis, plusieurs études ont prouvé l'existence d'une corrélation positive entre le développement économique et la qualité des institutions : la force de l'Etat de droit, le degré de corruption, le droit de propriété, la qualité des administrations et d'autres critères de la gouvernance et des institutions.

La consolidation de la gouvernance qui s'opérationnalise dans les institutions contribue à l'amélioration des conditions de l'investissement en réduisant les risques et en augmentant la rentabilité des projets. A titre illustratif, les investisseurs seront amenés à s'implanter durablement sur le territoire économique national s'ils estiment que le droit de propriété est stable et que leurs équipements ne seront pas confisqués. Un cadre juridique solide permet de régler les litiges commerciaux dans un cadre durable (prévisible) et rationnel, la faible corruption permet de réduire les coûts de l'investissement, limiter les risques, et d'accroître la productivité. Des institutions économiques publiques fortes, comme la banque centrale, ministère des finances, l'autorité portuaire peuvent apporter leur contribution à l'élaboration de politiques publiques efficaces, qui favorisent l'accumulation des facteurs et l'amélioration de la productivité de façon durable.

Du côté des institutions financières internationales, prenant conscience que les réformes économiques seules ne pouvaient aboutir sans légitimité et efficacité politique, elles ont fait appel à cette notion de bonne gouvernance. De la sorte, elles évitent d'intervenir dans le champ politique, d'évoquer la réforme de l'Etat ou le changement social et politique, échappant ainsi aux accusations d'ingérences dans les politiques intérieures des pays emprunteurs-ajustés

Etudier les performances de l'économie algérienne dégage certaines particularités. D'une part, la croissance économique constatée demeure relativement faible, par rapport aux autres pays, en dépit des montants colossaux des investissements réalisés. D'autre part, l'indicateur de développement humain affiche une progression positive durant la même période. Cette contradiction appelle à l'analyse de la matrice institutionnelle existante qui constitue le véritable déterminant de la croissance économique. Cependant, le développement humain ne peut être durable sans une croissance économique soutenable et une sérieuse diversification de l'économie qui ne laisse pas la population sous la merci des turbulences liées à la rente énergétique.

Dans l'esprit de ce qui a été introduit ci-dessus et dans le but d'apporter un éclairage sur le rôle des institutions dans le développement durable, Il nous semble nécessaire de diriger notre domaine de recherche au tour de la problématique suivante :

### **« Quel est le lien entre les institutions et le développement durable ? »**

De cette problématique, découle un certain nombre de questions qui méritent d'être posées pour permettre de cerner les différentes facettes que sous-tend l'interaction entre les institutions et le développement durable. On peut en effet se demander :

- Quel est l'impact de l'environnement institutionnel sur les enjeux du développement durable ?
- L'environnement institutionnel doit-il être au service du développement durable ?

- Malgré les différentes initiatives des autorités publiques algériennes en faveur du développement durable, la transition vers l'économie de marché n'a pas ouvert de réelles opportunités d'investissement dans ce sens. S'agit-il d'un manque de ressources financières ou d'une anomalie dans le fonctionnement des institutions ?

Pour essayer de répondre à ces questions, nous avons exprimé trois hypothèses que nous tenterons de vérifier à l'aide d'une analyse de données rapportées de la littérature et des systèmes d'indicateurs de gouvernance en liaison avec la problématique en question.

### **Hypothèses :**

1. Le rôle de la matrice institutionnelle se détermine par le degré de compatibilité entre la nature de l'Etat et les transformations qu'exigent diversification économique, économie du marché et développement durable. Ainsi, une matrice inclusive encourageant les agents économiques à investir, produire et innover en respectant les principes du développement durable, résulte d'une régulation transparente et légale du marché. Parallèlement, une matrice extractive encourageant des pratiques de recherche de rente, maintenant des institutions faibles, trimbalant des résultats médiocres, résulte d'une régulation opaque et injuste du marché, cela contrarie donc le premier principe du développement durable (gouvernance, transparence et participation).
2. La structure (poids des secteurs), la trajectoire (choix d'investissement, allocation des ressources, dépenses de l'éducation et de R&D...) et les résultats de l'économie (taux de croissance, d'inflation de chômage, solde budgétaire et de la balance des paiements...) reflètent la qualité de la gouvernance qui s'opérationnalise à travers les institutions et l'aptitude de ces dernières à concrétiser le développement durable.
3. L'étude des indicateurs de développement durable, ainsi que ceux de la gouvernance, va souligner deux points. D'abord, sous l'angle de la proximité de leurs sous-indices, gouvernance et le développement durable représentent les deux faces de la même pièce. Le développement ne peut être durable sans une bonne gouvernance, et la gouvernance ne saurait être pertinente que si elle encadre et génère un développement durable. Ensuite, la vulnérabilité de l'économie algérienne sous toutes ses figures affaiblit les scores algériens, envoyant ainsi des mauvais signaux aux investisseurs.

Le rôle des institutions dans le développement économique a été largement défendu à travers la recherche académique. Ce sont des économistes comme Ronald COASE, Douglass NORTH et Oliver WILLIAMSON et bien d'autres qui ont contribué par leurs travaux à mettre l'accent sur l'importance des différents types d'institutions afin de créer l'ordre et réduire l'incertitude dans les échanges. Depuis, plusieurs auteurs et chercheurs, ont exploré ce lien sous différentes visions pour enrichir cette discipline et donner une impulsion à l'économie du développement, parmi les travaux sur lesquels cette recherche s'est basée :

- L'article de, Daron Acemoglu (Finances & Développement Juin 2003) « Causes profondes de la pauvreté : Une perspective historique pour évaluer le rôle des institutions dans le développement économique » a traité des deux principaux facteurs explicatifs des écarts de prospérité qui sont la géographie et les institutions.
- L'article de Dani Rodrik et Arvind Subramanian (Finances & Développement Juin 2003), « La primauté des institutions : Ce que cela veut dire et ce que cela ne veut pas dire » proposent quatre catégories d'institutions qui réduisent l'incertitude et encadrent croissance et développement : Les institutions créatrice du marché, les institutions de réglementation du marché, les institutions de stabilisation du marché et les institutions de légitimation du marché.
- Le livre d'Acemoglu et Robinson, « Why Nations Fail » (Crown Business, 2012), explique que les nations riches sont riches en raison de leurs institutions économiques et politiques inclusives, tandis que les nations pauvres ont des institutions économiques et politiques extractives. Les institutions sont définies dans le livre comme « les règles qui influencent le fonctionnement de l'économie et les motivations qui motivent les gens ». Les auteurs soutiennent que les institutions inclusives sont plus propices à la croissance économique que les institutions économiques extractives qui sont structurées pour extraire des ressources. Les incitations et les opportunités poussent les individus à travailler de manière plus productive.
- L'article de Samir Bellal. « Problématique du changement institutionnel en Algérie » (Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, 2011, nouvelle série 2011). Selon l'auteur, la médiocrité des résultats économiques enregistrés par le pays s'explique grandement par l'incapacité du pays à générer des configurations institutionnelles en adéquation avec la nécessité de l'émergence d'une économie productive, en rupture avec la logique rentière sur laquelle le régime d'accumulation était jusque-là fondé.
- Thèse de doctorat en sciences économiques, soutenue le 04/03/2011 par Tomas Roca « La gouvernance à l'heure du consensus post-Washington. S'inspirant des travaux d'Amartya Sen, cette thèse traite de l'approche politique de la gouvernance qui n'a pas toujours prévalu. Elle fut d'abord économique mais face à l'échec du tout marché, la gouvernance s'est politisée pour devenir à l'heure du consensus post-Washington démocratique. Une fois le constat établi, cette thèse analyse les indicateurs produits pour la quantifier. Des indicateurs qui sont dans l'ensemble des indicateurs de perception qui restent imparfaits.

Ce travail se structure en quatre principaux chapitres :

- Le premier chapitre, intitulé « l'économie institutionnelle une impulsion dans l'économie du développement » lui-même composé de trois sections, essaye tout d'abord de revenir sur tous (terminologie, théories, stratégies) ce qui a rythmé l'économie de développement avant l'émergence du courant institutionnelle, tous en passant par les limites de cette conceptualisation. Ensuite nous allons introduire le courant institutionnaliste en commençant par définir et catégoriser les institutions selon les théoriciens de ce courant puis reconnaître les fondateurs de cette approche, tous en insistant sur la deuxième vague institutionnaliste (la NEI) qui a enrichie l'économie du développement. En se rapportant à la définition de D. North, les institutions sont les règles du jeu social, formelles et informelles, qui joignent des acteurs sociaux (l'État aussi), et forment les comportements et les anticipations conduisant (ou pas) à la croissance. Ces règles conçoivent l'environnement principale qui conduit un agent à engager (ou pas) une transaction avec autrui, de s'attacher (ou pas) à un projet durable (épargner, investir, instruire ses enfants, ...), comportements qui sont au centre de l'accumulation de richesse. Cet environnement fournit (ou pas) le point central du dispositif de l'accumulation de richesse qui est l'abaissement de l'incertitude. Cela permet d'instaurer la confiance que les agents ont dans le respect des règles à un degré de gouvernance retenu (territorial, national, entreprise, mondial, ...). Finalement nous ferons le tour sur le concept de la gouvernance qui est opérationnalisée à travers les institutions.
- Le deuxième chapitre, intitulé : « Le coût du développement et l'opportunité du développement durable dans une approche institutionnelle », également composé de trois sections, s'intéresse tout d'abord à valoriser la place qu'occupe la question sociale et environnementale dans le développement, des dimensions sur lesquelles ont insistés plusieurs sommets internationaux (Copenhague en 1995 sur le développement social, le sommet de la terre en 1992 à Rio de Janeiro, ...). Cependant ces phénomènes (pauvreté, exclusion sociale, chômage et dégradation de l'environnement), contre lesquels cette mobilisation internationale semble vouloir lutter, sont souvent le produit du développement économique, où apparaît les concepts de l'insoutenabilité humaine et l'insoutenabilité écologique du développement qui sont liées car sans l'exploitation de la nature, celle du travail humain n'a plus de support matériel, et sans exploitation du travail humain, celle de la nature ne peut s'enclencher et se généraliser. C'est dans ce contexte que le projet d'un développement soutenable ou durable visant à la fois la mise en œuvre d'un développement moins traumatisant pour l'environnement et la couverture de l'ensemble des besoins humains est devenu le fil conducteur de nombreux travaux. Il s'agit dans la suite de ce chapitre de reconnaître quelques courants de pensées qui ont accompagné l'émergence du développement durable, pour parler donc de l'économie du marché efficient,



l'économie de l'environnement et l'économie écologique. Le premier courant pense pouvoir résoudre les problèmes environnementaux par le progrès technique dans un contexte de marché concurrentiel. Le second courant pense que les problèmes environnementaux peuvent certes être résolus par le marché, mais il convient d'apporter des correctifs à son fonctionnement, et donc promouvoir des instruments conformes au marché comme les taxes environnementales et les droits de propriété. Le troisième courant élargit le champ d'analyse économique en étudiant de nouvelles interdépendances et en réunissant plusieurs domaines scientifiques. Il s'agit en fin de ce chapitre de placer le développement durable dans une approche néo-institutionnelle, où les institutions jouent un rôle de médiateur entre les sociétés humaines et les ressources naturelles dont elles dépendent. Apparaît alors l'idée de l'auto-gouvernance des biens communs, illustrée à travers les apports de Elinor Ostrom (prix Nobel 2009). Cette approche montre que dans certaines conditions les usagers peuvent plus efficacement gérer les ressources naturelles que l'Etat. Ce dernier n'est donc pas naturellement nécessaire pour arriver à une gestion efficace des ressources naturelles.

- Le troisième chapitre, intitulé « qualité institutionnelle et développement durable en Algérie : réalité, enjeux et perspectives », vise trois objectifs à travers trois sections. Il s'agit dans la 1ère section d'analyser les caractéristiques de la matrice institutionnelle qui trace la trajectoire de l'économie algérienne, pour mettre l'accent sur le paradoxe de la diversification économique face à l'invariabilité institutionnelle qui maintient le statu quo. Dans ce contexte on va souligner la déconnexion qui existe entre la combinaison : éducation, formation et R&D et l'objectif de diversification économique, faisant parti de la matrice institutionnelle, cette combinaison est sensé s'aligner aux besoins d'une diversification et mettre l'économie ainsi sur les rails du développement durable. Dans cette matrice, l'économie informelle à son tour par son poids, son évolution et ces pratiques entrave la diversification et favorise les comportements de recherche de rente et de corruption. Dans la 2ème section, par un survol des différentes politiques (budgétaire, monétaire, emploi, investissement...) que l'Algérie avait entreprise ainsi que de leurs résultats, on vise à mettre en évidence l'impact de l'invariabilité de cette matrice sur les initiatives de réformes vers la diversification économique et la durabilité du développement. Il s'agit dans la 3ème section d'explorer les enjeux du développement durable en Algérie, le degré d'implication des autorités dans son processus et les contraintes qui ralentissent sa concrétisation.
- Le quatrième chapitre intitulé « : Outils de mesure du développement durable et indicateurs de gouvernance : pertinence limites et scores algérien », tente d'explorer différentes évaluations quantitatives du développement durable ainsi que de la gouvernance. Prenant en compte les trois dimensions différentes que le

développement durable englobe et le jeu de leurs interactions, évaluer le développement durable a impliqué l'aménagement d'une large gamme d'indicateurs adéquats. Des indicateurs phares sont traités en premier lieu dans ce chapitre, aillant comme base les indicateurs CDDNU, une mesure qui permet au gouvernement d'évaluer les progrès qu'ils ont réalisé à la mise en œuvre des OMD ou des ODD. Des indicateurs globaux interviennent en second lieu partant d'un agrégat purement économique (PIB, épargne), ces indicateurs prennent en compte les dommages environnementaux qui seront soustraient, ils prennent en compte également le stock de capital humain (dépenses d'éducation) en l'ajoutant. Les indicateurs composites sont également sollicités pour disposer d'une information facile à communiquer concernant l'implication d'un territoire dans le développement durable.

La mesure de la qualité institutionnelle à travers des indicateurs de gouvernance est traitée dans la dernière partie du chapitre. En revenant d'abord sur les composantes mesurables de la gouvernance on pourra mieux faire le tour des différents groupes d'indicateurs de gouvernance employés à ce jour, tout en analysant leurs pertinences, limites, ainsi que les scores qui concernent l'Algérie.

# **CHAPITRE 1**

## **L'économie institutionnelle :**

### **Une impulsion dans l'économie du développement**

- 1. L'historique de l'économie du développement.**
- 2. L'émergence du courant institutionnel en économie du développement.**
- 3. La gouvernance et la qualité institutionnelle.**

## Introduction :

L'échec de nombre de tentatives de développement dans les PED, illustre à sa manière un certain échec de la théorie du développement économique. Ce qui a poussé et pousse encore à s'interroger sur les causes qui ont entraîné cette considérable régression socio-économique (pauvreté, inégalité, chômage, instabilité, pollution...). C'est ainsi qu'on est arrivé à se focaliser non plus sur les techniques de préparation des plans de développement et leurs défaillances, mais sur la nature des systèmes socioéconomique mis en place et la logique de leur fonctionnement sources de corruption, d'inégalités, de dégradation de l'environnement, etc., appréhendés comme facteurs principaux de blocage. La problématique du changement institutionnelle paraît offrir alors soit une complémentarité soit une alternative à l'économie du développement. C'est la grande découverte de l'économie du développement dans les années 90 à la suite des difficultés rencontrées par les réformes macroéconomiques et sectorielles de nombreux pays. Ainsi l'accent est mis sur la bonne gouvernance et le changement institutionnel comme facteur déterminant du développement économique et social au sens durable.

Dans ce sens, la durabilité du développement est loin d'être un simple procédé technique. Elle est plutôt un long processus qui ne peut se concrétiser sans l'existence d'institutions capables d'assurer une création et une allocation optimale des ressources. En fait le rôle des institutions dans le développement économique n'a commencé à faire l'objet d'une attention sérieuse qu'à partir des débuts des années 1990. L'économiste Douglass North, de la Washington University et lauréat du prix Nobel en 1993, était le propulseur de ces recherches. Depuis, plusieurs études ont prouvé l'existence d'une corrélation positive entre le développement économique et la qualité des institutions : la force de l'Etat de droit, le degré de corruption, le droit de propriété, la qualité des administrations et d'autres critères de la gouvernance et des institutions.

La consolidation de la gouvernance et des institutions contribue à l'amélioration des conditions de l'investissement en réduisant le risque et en augmentant la rentabilité des projets. A titre illustratif, les investisseurs seront amenés à s'implanter durablement sur le territoire économique national s'ils estiment que le droit de propriété est stable et que leurs équipements ne seront pas confisqués. Un cadre juridique solide permet de régler les contentieux commerciaux dans un cadre prévisible et rationnel, la faible corruption permet de réduire les coûts de l'investissement, limiter les risques, et d'accroître la productivité. Des institutions économiques publiques fortes, comme la banque centrale, le ministère des finances, l'autorité portuaire peuvent apporter leur contribution à l'élaboration de politiques publiques efficaces, qui favorisent l'accumulation des facteurs et l'amélioration de la productivité.

L'objet de ce chapitre est de montrer l'apport de la théorie néo-institutionnelle à l'économie du développement. La bonne gouvernance est invitée pour montrer en quoi l'existence d'institutions efficaces comme instrument de gouvernance peut contribuer au développement des économies nationales.

Pour cela nous allons dans ce chapitre essayer de revenir sur toute la conceptualisation qui a rythmé l'économie du développement avant l'émergence du courant institutionnel à savoir la croissance, le développement et le sous-développement, en passant par les principales théories de développement qui avaient du poids dans cette discipline et les différentes stratégies adopter par les PED. Ensuite nous allons introduire le courant institutionnaliste en commençant par définir et catégoriser les institutions puis reconnaître les fondateurs de cette approche, tous en insistant sur la deuxième vague institutionnaliste (la NEI) qui a enrichie l'économie du développement ; finalement nous feront le tour sur le concept de la gouvernance qui est opérationnalisée à travers les institutions.

## 1. L'historique de l'économie du développement :

Tout d'abord l'économie du développement<sup>1</sup> est un ensemble de pratiques publiques et privées encourageant le développement économique. Ce dernier désigne les évolutions positives dans les changements structurels d'une zone géographique ou d'une population : démographiques, techniques, industriels, sanitaires, culturels, sociaux,...etc. De tels changements engendrent l'enrichissement de la population et l'amélioration des conditions de vie. C'est la raison pour laquelle la croissance économique n'est qu'une des composantes du développement. L'économie du développement en tant que branche de l'économie émerge à la fin de la seconde guerre mondiale. Auparavant les études relatives au pays en développement faisaient partie de l'analyse de la croissance, sans qu'il y'ait de théories spécifiques à ces pays. Ce n'est que dans les années 50 que les économistes s'attachent à développer des outils propres aux pays en développement. Parmi les pionniers on peut citer Ragnar Nukse, Paul N. Rosenstein-Rodan, Albert O. Hirschman, Artur Lewis, Gunnar Myrdal et Raul Prebisch.

L'économie du développement se distingue de l'économie de la croissance<sup>2</sup> tous en se démarquant des autres sciences sociales qui s'intéressent au développement. Contrairement à l'économie du développement, l'économie de la croissance se situe dans un cadre macro-économique familier aux économistes. Les modèles développés dans ce cadre étudient mathématiquement l'évolution du revenu par tête, en simplifiant autant que possible la dynamique pour produire des énoncés fondés rigoureusement. La spécificité de l'économie du développement tient au fait que l'on ne peut valablement appréhender les économies

1 Lecaillon J.D., Le Page J.M., Ottavj, C., Economie contemporaine. Ed de Boeck, 2004, p253.

2 Assidon E., Les théories économiques du développement, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2002, p24.

des PED à l'aide d'une analyse macro-économique standard avec un seul bien. Il faudrait utiliser des analyses plus précises, tenant compte de caractéristiques particulières, comme la distinction entre bien échangeable et non échangeable dans les petites économies ouvertes ou encore la distinction être bien agricole ou industriel dans l'analyse de la croissance. L'économie du développement a une ambition plus vaste, puisqu'il s'agit de décrire l'évolution des économies en tant que systèmes sociaux complexes et multidimensionnel. Certains résultats de l'économie de la croissance peuvent être mis à profits dans ce cadre et se révèlent d'ailleurs fructueux. Mais ils sont en générale trop dépendants des hypothèses simplificatrices pour être réellement utiles pour les analyses du développement. Cependant l'économie du développement ne cesse de connaître un renouveau structurel. Ainsi, des thèses de développement classiques valorisant le rôle du marché et de l'Etat dans l'organisation de l'activité économique, nous passons à de nouvelles approches mettant l'accent sur de nouvelles composantes du développement.

L'objet de cette partie est de revenir sur les concepts de base, relatifs à l'économie du développement, à savoir le développement, la croissance, le sous-développement et d'identifier leurs caractéristiques. Il s'agit aussi de faire un tour d'horizon sur les principales théories qui ont rythmé l'économie du développement avant le courant institutionnel. Important aussi de revenir sur les stratégies de développement qui se sont succédé à partir de la seconde moitié du XXe siècle, leurs fondements intimement liés au contexte diplomatique, commercial et idéologique de leurs époques respectives : choix du libre-échange ou du protectionnisme, de l'État ou du marché, inspirations libérales ou keynésiennes...

### **1.1. Croissance, développement et sous-développement :**

L'essor de l'économie de développement est associé donc au déclin des empires coloniaux, l'idée du développement sert à légitimer les revendications d'indépendance politique des mouvements nationalistes ; elle est aussi présente dans l'ordre économique mis en place par les accords de Bretton Woods. Cette double empreinte originelle (celle d'un combat et celle d'une nécessité pour la paix du monde) la marquera longtemps hors des forums internationaux ; elle resurgit périodiquement au Nord pour justifier l'intérêt ou les choix proclamés envers cet ensemble de pays dits sous-développés, en voie de développement, ou encore du tiers monde. Rarement un terme a connu autant de débats et de controverses. Alors que l'usage des deux termes, celui de développement et de sous-développement, est largement répandu (chez les responsables politiques, les organisations internationales, les chercheurs, ou tout simplement les citoyens), et qu'il semble évident de savoir ce à quoi ces deux termes renvoient, dès qu'il s'agit d'en préciser le contenu, tout semble incertain et compliqué. Depuis bientôt un demi-siècle, les chercheurs tentent de

préciser le contour et d'identifier les éléments des réalités que couvrent le développement et le sous-développement. Ils tentent de mesurer l'un et l'autre, afin de s'en servir pour classer les pays et les sociétés et juger des progrès réalisés. Ainsi la notion de développement a reçu tant d'apports, tant de contestations de la part des chercheurs et auteurs qu'il s'avère bien délicat de choisir la définition la plus appropriée parmi toutes, et de ne pas confondre avec croissance, expansion ou bien progrès.

### 1.1.1. Reconnaître le développement à travers quelques auteurs :

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le monde est partagé entre deux blocs d'influence (le bloc communiste et le bloc occidental) qui se livrent à une guerre froide. Le mouvement d'indépendance nationale s'étend à l'ensemble des pays et des régions colonisées. Le monde est très rapidement partagé en deux catégories : les pays industrialisés (dits riches ou développés) et les pays nouvellement indépendants (dits pays pauvres ou sous-développés). Les inégalités entre les deux catégories, et les difficultés que rencontrent les pays nouvellement indépendants interpellent les chercheurs pour identifier le développement.

- François Perroux<sup>3</sup>, dans son ouvrage (l'économie du XXème siècle) donne cette définition du développement : « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel globale ». Perroux donne aussi, dans cet ouvrage, une distinction entre développement et d'autres notions qui lui sont souvent associées : l'expansion, la croissance et le progrès. Pour conclure que : « le développement ne peut se limiter à l'expansion qui est l'augmentation réversible sur une courte période d'un indicateur de dimension (PIB ou PNB), ni se limiter à la croissance qui est l'augmentation durable sur plusieurs périodes d'un indicateur de dimension. Le développement ne peut se limiter non plus au progrès que l'on pourrait définir comme étant tout ce que représente un mieux par rapport à la période précédente ».
- Simon Kuznets<sup>4</sup> considère que le développement peut se réduire à l'examen du PNB (ou PIB) par habitant. L'aspect multiforme du développement n'est pas nié mais le PNB par habitant reste pour cet auteur le meilleur moyen d'appréhender l'ensemble des dimensions du développement.
- Meier G.M<sup>5</sup> présente le développement comme « un processus de hausse de revenu par habitant sur une longue période accompagné d'une réduction de la pauvreté et des inégalités ».

3 Perroux, F., L'économie du XXème siècle, Ed. PUG, Grenoble, 1991(1ere Ed.1969), p82.

4 Kuznets, S., Croissance et structure économique, Paris, Calmann-lévy, 1972, p42.

5 Meier, G.M., et al, Les pionniers du développement, BM, 1988, p84.

- J. Brasseul<sup>6</sup>, dans son ouvrage, introduction à l'économie du développement, affirme que «la distinction entre croissance et développement est devenue banale : la croissance est l'expansion durable des quantités produites mesurée par la hausse du PNB. Le développement implique en plus de la croissance, une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, santé, éducation), une réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté ». Il ajoute que le développement est un processus cumulatif puisqu'il permet une amélioration des capacités humaines, et donc, une hausse de la productivité favorable à la croissance.
- A.Sen<sup>7</sup> appréhende le développement « comme un processus intégré d'expansion des libertés substantielle, en corrélation les unes avec les autres. Cette approche permet d'apprécier, de façon simultanée, le rôle vital des structures, par nature diverses, dans le processus de développement, qu'il s'agisse des marchés ou des institutions qui s'y attachent, des gouvernements, ou des autorités locales, des partis politiques ou d'autres groupements intervenant sur le terrain des droits civiques, du système éducatif ou des possibilités de débat et de dialogue ouvert( à travers les médias ou d'autres moyens de communication) ».
- Pour P. Samuelson<sup>8</sup> bien que les chemins de développement puissent différer, le moteur du développement économique repose sur les quatre mêmes roues :
  - Les ressources humaines (offre de travail, éducation, discipline, motivation)
  - Les ressources naturelles (terre, ressources minières, pétrole, qualité de l'environnement)
  - La formation de capital (machines, usines, routes)
  - La technologie (science, technique de l'ingénieur, gestion, esprit d'entreprise)
- Pour le Larousse économique<sup>9</sup>, « la croissance apparaît comme un phénomène économique alors que le développement est un processus qui articule des transformations économiques et financières et des transformations psychologiques, sociales, politiques et institutionnelles ».

### 1.1.2. L'approche quantitative et qualitative du développement :

Le débat croissance ou développement, reste à la fois un vieux débat et un débat d'actualité. Au-delà des termes, l'importance de ce débat vient du fait<sup>10</sup> :

---

6 Brasseul, J., Introduction à l'économie du développement, Ed. Armand Colin, 1992, p13.

7 Sen, A., Un nouveau modèle économique, Développement, Justice, Liberté, Ed. Odile Jacob, Paris 2000, p36.

8 Samuelson, P., Economie, Ed. Economica, Paris, 2000, p519.

9 Larousse Economique, 2002, p129.

10 Abdelhakim, T., Economie du développement rural. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. (FORMder 2007). Cours préparé dans le cadre du projet FORMder - Formation Multipôle et Pluridisciplinaire en Développement Rural (Programme Tempus), p146.

[http://formder.iamm.fr/ressources/cours/economie\\_dvpmrural.pdf](http://formder.iamm.fr/ressources/cours/economie_dvpmrural.pdf)



- Qu'il renvoie à des visions et des approches, du développement, radicalement différentes.
- Qu'il est d'actualité non seulement du côté des pays en développement, mais aussi du point de vue des pays développés qui s'interrogent sur leur propre croissance, ses causes, sa dynamique et surtout son avenir. D'où le retour sur le devant de la scène de la thématique de la croissance endogène.
- Que les préoccupations environnementales (problèmes de pollution, d'épuisement de ressources, etc.) mettent en cause la croissance dans les pays développés.

Des économistes tels que Simon KUZNETS, de Harvard, et Hollis Chenery, auparavant de la Banque mondiale, constituent les meilleurs représentants de l'approche quantitative du développement<sup>11</sup>. Ce groupe s'est attaché à repérer des schémas de développement en analysant, sur une longue période, les données de la structure du produit national brut de douzaines de pays du monde. Il s'agissait de rechercher des modèles communs de développement.

Cependant, même si la notion de PNB offre le grand avantage d'englober la totalité de l'activité économique nationale dans quelques statistiques résumées et cohérentes, elle comporte également d'importantes limites, en particulier lorsqu'il s'agit des pays économiquement faibles qui disposent en générale de services statistiques médiocres. De la sorte, les schémas faits seront erronés et une telle analyse confond croissance et développement. Plus différente est l'analyse de François Perroux qui, tout en reconnaissant le caractère fondamental de la croissance économique, met d'avantage l'accent sur l'étude qualitative des phénomènes qui concourent au développement

Plus simplement, et dans une réalité économique, la Corée du Sud a vécu, depuis 1960, un processus totalement différent que celui qu'a connu la Libye du fait de la découverte du pétrole<sup>12</sup>. Les deux pays ont enregistré une forte hausse des revenus individuels, mais en Libye, celle-ci a été le fait de firmes étrangères, au personnel constitué en majorité de techniciens expatriés et qui généraient un produit unique consommé principalement aux Etats-Unis et en Europe occidentale. En dépit des revenus importants qu'ils ont tirés de leur pétrole, les pouvoirs publics et le peuple libyen n'ont guère participé à la production de ce revenu. La croissance pétrolière a eu, dans une large mesure, un effet équivalent à celui qu'aurait provoqué la décision d'un pays riche d'accorder à la Libye un don.

On ne décrit pas l'expérience libyenne comme un processus de développement économique. Outre une augmentation des revenus, celui-ci implique des changements

11 Gillis, M., Perkins, D.H., Roemer, M., Snodgrass, D.R., Economie du développement, Ed. de Boeck, 1994, p46.

12 Hugon, P., La pensée française en économie du développement, Revue d'économie politique, n°109, 1991, p171.

fondamentaux dans la structure de l'économie du type qu'a connu la Corée du Sud depuis 1960 : la part croissante de l'industrie accompagnée d'une baisse de celle de l'agriculture, l'augmentation de la population urbaine par rapport à la population rurale et la participation des habitants du pays au processus qui a amené à ce développement économique. L'intervention d'étrangers est possible mais elle ne saurait constituer l'essentiel.

Ainsi, on ne peut ni définir le développement par rapport à la seule croissance, ni exclure la croissance du développement. Nous dirons, pour résumer, que le développement précède et englobe la croissance. Il est simultanément qualitatif quantitatif. Le développement est une totalité. La croissance économique permet le développement et pour que la croissance économique s'amorce, il faut un certain niveau de développement. Les deux sont donc interdépendants.

### 1.1.3. Le sous-développement :

Si le développement avait un sens, il aurait aussi un contraire : le sous-développement. Ce dernier peut être nommé de diverses manières, chaque expression privilégiant un aspect.

- L'expression de pays sous-développés reflète un retard et insiste sur une situation d'infériorité, elle est mal acceptée à la fois par de nombreux auteurs mais bien entendu par les populations concernées du fait de brutalité<sup>13</sup>.
- L'expression de pays mal développés s'est parfois appliquée à des pays dont le processus de développement a été contrarié par différents phénomènes politiques ou économiques. Ce sont principalement les pays d'Amérique latine qui ont été qualifiés ainsi du fait de la contradiction visible entre extrême pauvreté et abondance des biens matériels, chômage important et industries de pointe, bidonvilles et bâtiments ultramodernes, etc.<sup>14</sup>
- L'expression tiers-monde a été inventée par le français Alfred SAUVY, en Aout 1954, dans un article paru dans le magazine France Observateur intitulé : « Trois monde, une planète ». Les trois mondes dont il était question ici sont les pays occidentaux, les socialistes, les pas socialistes et les autres<sup>15</sup>. D'autres appellations apparaissent relativement comme peu attentives à la diplomatie du langage comme les pays arriérés. Bien que moins utilisée, l'expression désignait les nations mises à la périphérie des pays capitalistes (avancés).
- On trouve aussi l'expression Nord-Sud, centre-périphérie, riche-pauvres, etc.<sup>16</sup> Les expressions de pays en développement (PED) ou pays en voie de

13 Gillis, M., Economie du développement, Ed. de Boeck, 1994, pp7-8

14 Abdelmalki, L., Mundler, P., Economie du développement, Paris, Ed. Hachette, 1995, pp24-25.

15 Idem

16 Abdelmalki, L., Mundler, P., Economie du développement, Paris, Ed. Hachette, 1995, pp24-25.

développement (PVD) sont pour leur part très largement utilisés, notamment par les organisations internationales.

- L'expression de pays les moins avancés (PMA) a été créée en 1964 à la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce groupe comprend depuis 2016<sup>17</sup>, 48 pays : 34 en Afrique, 9 en Asie, 4 en Océanie et 1 dans les Antilles. Dans sa définition de 2003, le Conseil économique et social des Nations unies a retenu trois critères pour déterminer la liste des PMA :
  - Revenu par habitant basé sur une estimation moyenne du produit intérieur brut par habitant pendant trois années ; s'il est inférieur à 992 \$ US, le pays est retenu pour la qualification de PMA ;
  - Retard dans le développement humain basé sur un indice composite incluant des indicateurs de santé, nutrition et scolarisation ;
  - Vulnérabilité économique basée sur un indice composite incluant des indicateurs sur l'instabilité, la production et les exportations agricoles, le manque de diversification de la production, et le handicap d'être un petit pays.

Enfin, chacune de ces expressions ci-dessus s'inscrit dans une problématique spécifique et tente d'expliquer le sous-développement en mettant l'accent sur tel ou tel facteur de manière prioritaire. Plusieurs auteurs font référence pour caractériser le sous-développement<sup>18</sup> :

- Pour GUILLAUMONT « le sous-développement est un gaspillage, une destruction des capacités humain, un état auto-entretenu d'insatisfaction des besoins fondamentaux ».
- Simon KUZNETS propose trois types de définitions du sous-développement qu'il situe par rapport au possible, par rapport au nécessaire et par rapport aux autres :
  - Par rapport au possible : le sous-développement serait le symptôme de la sous-utilisation des ressources
  - Par rapport au nécessaire : le sous-développement se manifesterait lorsqu'une population ne parvient pas à couvrir ces besoins fondamentaux.
  - Par rapport aux autres : le sous-développement pourrait être évalué de manière comparative, à partir de certains indicateurs (IDH par exemple) qui permet d'effectuer une échelle allant du plus développe au moins développé ».
- Pour Serge Latouche « le sous-développement, c'est d'abord l'extraordinaire processus de déculturation engendré par l'occident, il est le produit du jugement et du regard porté par les sociétés dites développées sur les autres sociétés. Ces dernières, dépossédées de leur culture, de leur savoir et de leurs structures

<sup>17</sup> Wikipedia, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pays\\_les\\_moins\\_avanc%C3%A9s](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pays_les_moins_avanc%C3%A9s). Consulté le 23-6-2017.

<sup>18</sup> Guillaumont, P., *Economie du développement*, Paris, Ed. PUF, 1985, pp37.

sociales, éprouvent de grandes difficultés à retrouver une cohérence à leur propre situation. Elles s'identifient alors au modèle occidentale qui leur semble un mieux ».

- François Perroux qualifie les pays dits sous-développés :
  - D'économies désarticulées dans le sens où on ne constate pas d'homogénéité de prix, de flux, d'informations ou même de traditions nécessaires à ce que se propagent les effets positifs d'une croissance obtenue localement.
  - D'économies dominées, dans le sens où, malgré la décolonisation, elles non pas pu, pour diverses raisons, s'affranchir de leur dépendance économique.
  - D'économies qui ne couvrent pas les coûts de l'homme c'est à dire qui ne livrent pas à leurs populations des services de qualités dans les domaines de santé, d'éducation, des services auxquelles tout homme est en droit d'aspirer.
- A travers ses auteurs le sous- développement est caractérisé donc par les aspects suivant :
  - **Une dépendance financière :** Qui se caractérise par une épargne interne insuffisante (ou mal utilisée), rendant le financement des investissements irréalisable, que ceux-ci soient privés ou publics. Ce manque d'épargne est contourné en faisant appel soit à des fonds privés venant des pays industrialisés, soit à des prés publics venant toujours de ces mêmes pays industrialisés, soit enfin à des organismes internationaux (BM ou FMI).
  - **Une dépendance technologique :** Cette dépendance présente trois facettes, il y a d'abord la nécessité, puisque ces pays ne disposent pas des moyens de recherche leur permettant être créateurs dans ce domaine. D'autre part, cette dépendance est encore augmentée lorsqu'on considère le flux immatériel de connaissances qui contribue à la diffusion de cette technologie, avec clauses restrictives pour l'utilisateur : interdiction de transmettre le procédé, obligation d'acheter auprès du fournisseur initial, restriction sur les exportations possibles, etc. Enfin le troisième niveau de dépendance a trait à la maintenance qui impose encore l'intervention extérieure.
  - **Une dépendance commerciale :** Ou l'échange inégal est de fait, étroitement lié aux autres formes de dépendance. Les exportations des pays sous-développés sont destinées pour les trois quarts aux pays industrialisés, alors qu'ils ne sont destinataires que d'un quart des exportations en provenance des pays industrialisés.
  - **Une dépendance culturelle :** Les dépendances financière, technologique et commerciale que nous avons décrites en entraînent d'autres, notamment

culturelle par le fait que les modes de consommation des pays industrialisés ont tendance à s'imposer partout.

- **Une administration contre le développement** : Dans son ouvrage (l'Afrique malade d'elle-même) Tidiane DIAKITE note : « l'administration n'est pas un outil de développement en Afrique, c'est au contraire un énorme gouffre qui engloutit des sommes énormes quotidiennement et sans le moindre apport ». On trouve de plus en plus dans les pays en développement des systèmes de corruption à tous les échelons de l'administration. Cette corruption crée des inégalités supplémentaires ; elle favorise l'exode des ressources intérieures, entraîne des coûts additionnels qui pèsent sur la demande. Ainsi elle favorise l'intérêt des particuliers par rapport à l'intérêt générale (cela a été profondément développé à travers l'économie institutionnelle comme on va voir).
- **L'instabilité politique** : L'un des freins au développement est aussi l'absence de continuité des politiques économiques en raison de l'instabilité politique dans les zones où une dictature chasse une autre. Il manque dans de nombreux PED un état de droit capable d'assurer et de mettre en place des structures juridiques et administratives aptes à permettre la protection des contrats de la propriété ou du commerce. Or, les états des PED sont souvent tenus par des régimes autoritaires (militaires), plus soucieux de préserver les pouvoirs que de lancer un vrai processus de développement.

## 1.2. Retour sur les principales théories du développement :

Pratiquement, tout le monde est pour la croissance et le développement, mais il y a un profond désaccord sur le meilleur chemin pour y parvenir. L'analyse théorique du développement a pour objectif de démontrer la mécanique de la croissance et d'expliquer comment une économie se développe. Les théories économiques de la croissance et du développement présentent de nombreuses divergences quant aux origines et aux finalités. A la stabilité de la croissance chez les uns vient s'opposer son instabilité chez les autres. Des modèles de décollage économique aux politiques d'ajustement structurel, les préoccupations de l'économie de développement restent vivaces. Suivre l'ordre historique des théories semble être un bon moyen pour retracer l'évolution de cette discipline. Toutefois, on se heurte rapidement à deux difficultés :

- La périodisation est toujours délicate dans la mesure où le chevauchement dans le temps la rend approximative.
- La périodisation peut se faire de manière différente selon la problématique utilisée.

A titre d'exemple Philippe HUGON, dans son article intitulé « La contribution des économistes français du développement »<sup>19</sup> différencie trois grandes périodes permettant de caractériser l'évolution des théories, le temps des fondements (1945/50-1960/65), le temps des affrontements (1960/65-1975/80) et enfin le temps de l'ajustement (1975-80/1995). De sa part Gwenaëlle OTANDO, rassemble les principales théories en trois groupe<sup>20</sup>, tout d'abord les théories du décollage économique ensuite les théories de la dépendance et enfin les théories néo classiques du développement. Thierry MONTALIEU, propose un autre découpage de l'histoire des théories économiques du développement. Avec quatre périodes<sup>21</sup> : les années 50, est celle de la construction et la recherche empirique, les années 60, est la période féconde durant laquelle deux écoles de pensée se distinguent (l'école libérale et l'école structuraliste). La troisième période des années 80 qui est la période de la crise économique dans les pays occidentaux, et de la crise de l'économie du développement et la quatrième période, à la fin des années 80, est la période du sursaut de l'économie du développement, à la fois par une dynamique interne et par des apports méthodologiques.

Pour des besoins d'analyse, nous rappelons dans cette partie et de manière synthétique les principales théories économiques qui se sont penchés sur les processus de croissance et de développement depuis les classiques. Notre présentation suivra plutôt une périodisation approximativement historique.

### 1.2.1. Les classiques :

Les classiques qui ont vécu l'essor de la révolution industrielle se sont penchés sur le processus de développement. Au départ, la croissance et le développement étaient synonymes, dans la mesure où le sous-développement était identifié à la pauvreté, à un retard que les pays pauvres doivent rattraper. Dans cette perspective, le développement consistait à augmenter les richesses produites, donc le PIB, par l'investissement et les progrès techniques. L'insertion au marché mondial, permettra de valoriser les avantages comparatifs et d'allouer aux mieux les facteurs de production. Dans le cas où cette recette ne fonctionnerait pas, c'est qu'il existe des résistances culturelles ou sociales.

- Pour **Adam Smith**, c'est la division du travail, dans le cadre des industries, qui est à l'origine de la croissance, grâce à la hausse de la productivité. De plus, la célèbre main invisible (marché) guide l'investissement vers les affectations les plus rentables, entraînant ainsi l'accroissement des emplois, des richesses et une accumulation de capitale. Toutefois, pour les classiques (qui reprennent pour

19 Hugon, P., La contribution des économistes français du développement, Revue d'économie financière, 1994, pp325-344

[https://www.persee.fr/doc/ecofi\\_0987-3368\\_1994\\_hos\\_4\\_1\\_5635](https://www.persee.fr/doc/ecofi_0987-3368_1994_hos_4_1_5635)

20 Otando, G., Le renouveau des théories du développement, 2008, <https://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2008/03/doc-177.pdf>

21 Montalieu, T., Economie du développement, Ed. Bréal, Collection. Amphi Economie, 2001, p. 25

l'essentiel les analyses de Tomas Malthus), l'accroissement de la production est accompagné d'un accroissement encore plus grand de la population, ce qui constitue un frein au processus, le système tend alors vers un état stationnaire à croissance nulle.<sup>22</sup>

- **Ricardo et Stuart Mill** ont attiré l'attention sur ce point (état stationnaire), leur analyse est fondée sur l'idée qu'une augmentation de la population nécessite de mettre en culture des terres de moins en moins fertiles, ce qui entraîne la hausse des prix des denrées de base et favorise le propriétaire foncier (improductif) au détriment des classes productives.<sup>23</sup>

### 1.2.2. De la croissance déséquilibrée à la croissance équilibrée :

Avec un peu de recul, on peut constater dans la littérature du développement comme un balancement centré autour de deux pôles, celui de la croissance équilibrée et celui de la croissance déséquilibrée.

- En 1939, **Joseph Schumpeter** juge le système capitaliste fondamentalement instable et réfute l'analyse stationnaire d'un système proche de l'équilibre. IL explique ces cycles par le progrès technique ; ces sont les innovations techniques, survenant par « grappes » (une innovation entraînant d'autres) qui provoquent des périodes de croissance. On peut citer par exemple le moteur à vapeur, le rail, l'électricité, les ordinateurs, les logiciels, internet, etc. Au fur et à mesure que ces progrès se répandent, la concurrence augmente et la demande décroît, le cycle entre alors dans une phase descendante. On constate alors des cycles industriels où, après une innovation majeure, l'économie entre dans une phase de croissance (créatrice d'emplois), suivie d'une phase de dépression, où les innovations chassent les entreprises dépassées et provoquent une destruction d'emplois. En conséquence, la croissance est un processus permanent de création, de destruction et de restructuration des activités économiques. La « destruction créatrice » est donc la caractéristique du système capitaliste qui résulte du caractère discontinu des innovations. Dans cette perspective, la croissance vient du progrès technique, qui lui-même est causé par la croissance. Celle-ci est donc dite endogène (elle provient d'elle-même)<sup>24</sup>.
- Dans les années 1940, **Roy Harrod** et **Evsey Domar** sont à l'origine des premiers modèles de croissance Keynésiens<sup>25</sup>. Ils discutent de la possibilité d'une croissance équilibrée, où la demande croît au même rythme que les

22 Beitone, A., Gazorla, C., Drai, A., Dictionnaire des sciences économiques, Ed. Armand Colin, Paris 2001, p112.

23 Idem.

24 Bénicourt, E., & Guerrien, B., La théorie économique néoclassique. Paris: La Découverte, 2008, p39

25 Stoléru, L., L'équilibre et la croissance économique, Ed. Dunod, 1976, p497.

capacités de production, ce qui garantirait le plein-emploi. Le modèle montre qu'il n'y a aucune raison que la croissance soit équilibrée et qu'une telle situation est très improbable. La croissance équilibrée serait un chemin étroit « sur le fil du rasoir », qui ne pourrait être maintenu qu'à l'aide de l'intervention de l'Etat pour corriger le mieux possible la mauvaise coordination des décisions de ceux qui, d'un côté épargnent, et ceux qui, de l'autre investissent. Dans ces conclusions, on perçoit le pessimisme qui habitait les auteurs, qui écrivent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de la crise économique des années 1930. Ce modèle est néanmoins critiquable, en particulier en raison des hypothèses qui le fondent. Premièrement, le modèle repose sur l'hypothèse que la propension à épargner est stable, et ne dépend pas des autres variables du modèle. Or, sur le long terme, la propension à épargner d'une économie varie. D'autre part, le modèle repose sur l'hypothèse fondamentale que le travail et le capital ne sont pas substituables : toute augmentation de la production implique un accroissement proportionnel du capital et de la main d'œuvre. La fonction de production est ainsi supposée être à proportion de facteurs fixe. Les ratios  $K/Y$  (coefficient de capital) et  $K/L$  sont donc stables. Or, cette hypothèse est difficile à soutenir pour la longue période, où se situe le modèle.

- En réaction au modèle de Harrod-Domar, **Robert Solow** propose en 1956<sup>26</sup> un modèle de croissance qui est à la base des modèles contemporains. Alors que le modèle de Harrod-Domar était pessimiste (l'équilibre est difficilement atteignable si on laisse faire), celui de Solow est de nature optimiste car il conçoit que la croissance peut être durable et stable. Une place importante est accordée au progrès technique, mais celui-ci est exogène au modèle : on n'explique pas d'où il vient. Le modèle de Solow est construit sur la base de plusieurs hypothèses simplificatrices qui viennent pour la plupart de l'école néoclassique. Il considère un monde à un seul bien et un seul agent (la communauté), ne connaissant ni chômage, ni dysfonctionnements. Dans ce monde, la production ne dépend que de deux facteurs, le travail et le capital. Les autres hypothèses sont la flexibilité des facteurs de production (alors que dans le modèle de Harrod-Domar, ceux-ci étaient fixés), le rendement décroissant, les rendements d'échelle constants et le réinvestissement de toute l'épargne.

Dans le modèle de Solow, l'augmentation des facteurs de production (travail et capital) explique une part de la croissance. C'est donc parce qu'il y a une augmentation de la population (facteur travail) et des investissements (facteur capital), qu'il y a de la

---

26 Guerrien, B., Dictionnaire d'analyse économique, Ed. La Découverte, 2000, Paris, pp121-128.



croissance. Toutefois, la plus grande part de la croissance n'est pas expliquée par ces deux facteurs, mais est due à un « facteur résiduel ». Il s'agit du progrès technique. Les causes de la croissance (augmentation de la population et progrès technique) sont donc exogènes, le modèle n'explique pas leur origine. Ce modèle est en équilibre stable, à long-terme, l'économie converge vers un « état stationnaire », où l'activité économique évolue au même rythme que la population. L'hypothèse de substituabilité des facteurs est particulièrement importante car elle montre que la croissance mène au plein-emploi. Par exemple, s'il y a du chômage, le prix du travail baisse. Profitant des faibles salaires, les entrepreneurs peuvent donc remplacer du capital par du travail et donc embaucher, ce qui mène à une diminution du chômage. La croissance assurerait donc naturellement le plein-emploi. Toutefois, ce modèle reposant sur des hypothèses très simplificatrices, cette interprétation est, selon certains, erronée.

- La croissance équilibrée sera particulièrement défendue par **R. NURSKÉ** et approfondie par **R. ROSENSTEIN** et présentée dans l'article "Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe" publié en 1943. Le processus de croissance devrait concerner tous les secteurs de l'économie qui se développeront alors dans une proportion mutuelle correcte ou ne se développeront pas du tout. Concrètement, il s'agit d'organiser une intervention généralisée dans tous les secteurs (Big Push)<sup>27</sup>. Ainsi, l'accroissement de l'offre induisant celui de la demande, les fameux cercles vicieux de la pauvreté (figure 1) seront levés par suite de l'élargissement des dimensions du marché subséquent aux revenus distribués. En plus, un autre avantage de cette politique réside dans les économies externes qu'elle autorise et qui pourront être optimisées par une démultiplication des secteurs d'intervention.

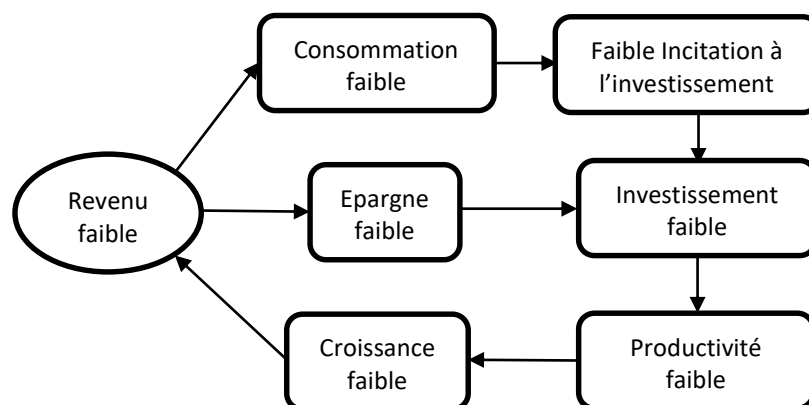


Figure n° 01 : Le cercle vicieux de la pauvreté de Nurkse.

(Source : Jaques BRASSEUL, introduction à l'économie du développement, Armand Colin, 1993, P 26).

27 Brasseul. J., Introduction à l'économie du développement, Ed. Armand Colin, 1992, pp26-27.

- À l'opposé, **Albert O. Hirschman** dans son livre de 1958 préconise une croissance « polarisée » ou « déséquilibrée » à partir de « pôles de développement »<sup>28</sup>. Pour lui, la thèse de la croissance équilibrée n'est qu'une variante de la théorie keynésienne de la crise, qui applique au sous-développement une thérapie initialement destinée au sous-emploi. A.O. Hirschman ajoute que cette théorie de la croissance balancée est une application mécanique des résultats de l'analyse du processus de croissance des pays industriels avancés. Elle est donc inadaptée aux pays sous-développés car son application exige une énorme somme de ces aptitudes qui sont rares dans ces pays, En d'autres termes, si un pays est en mesure d'appliquer la théorie de la croissance équilibrée, il ne sera pas sous-développé au départ. Le développement est le résultat de « déséquilibres moteurs » qu'il revient à l'État d'organiser.

L'idée de croissance déséquilibrée, formulée par Albert Hirschman, a rencontré un vif intérêt dans les pays du tiers-monde riches en ressources naturelles, menée au nom de l'indépendance nationale, cette politique débouchait, paradoxalement, sur une dépendance alimentaire et financière accrue. L'approche sur des séquences de déséquilibre successives qui portent sur les investissements d'infrastructures et les investissements directement productifs. Chaque progrès dans la séquence est induit par un déséquilibre qui appelle une nouvelle avancée. C'est une série infinie d'effets d'entraînement qui affecte de proche en proche l'économie dans son ensemble. Il faut donc amorcer la croissance par les pôles des secteurs décisifs pouvant exercer des effets entraînants sur d'autres secteurs. La polarisation est la politique de croissance la plus opportune. Mais, cumulées sur une longue période, et trop concentrées sur un seul secteur d'activité, comme en Algérie, les politiques de croissance déséquilibrée ont souvent renforcé les blocages. Peu capables de diffuser une dynamique économique sur l'ensemble du tissu industriel, les "activités motrices" ont contribué à la mise en place d'économies fondées sur la redistribution et ont conduit à l'abandon progressif de l'agriculture, de l'artisanat et de petites unités de production.

- exposée dans son ouvrage de 1960, l'auteur américain, **WW ROSTOW** décrit le processus de la croissance économique au travers de 5 étapes<sup>29</sup> :
  1. Société traditionnelle, ou économies et sociétés se caractérisent par des structures qualifiées de traditionnelle, en raison des fonctions de productions limitées. L'activité de base est l'agriculture, les sociétés sont cloisonnées par le manque de moyens de transport et de communications. Le pouvoir publique se situe dans un clan et les groupes dirigeants ne sont pas orientés vers

28 Callens, S., « Albert O. Hirschman (1915-2012) », *Mondes en développement*, 2013/2 (n° 162), pp147-150.

<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2013-2-page-147.htm> Consulté le 12-05-2016

29 CavesR., Frankel J., JohnsR., Commerce et paiement internationaux, Ed. Deboeck, 2003 ? p256

- l'investissement ou la production. La quasi-permanence de trois fléaux (les épidémies, la famine et les guerres) assure un certain équilibre entre les ressources et les besoins.
2. Les conditions préalables au démarrage, ou on assiste à l'apparition : des conquêtes de science, d'accès aux marchés extérieurs, des groupes capables d'entreprendre et d'investir, de prospérité dans l'agriculture dégageant un surplus à investir dans l'industrie et la création un Etat politique fort a l'instar des pays occidentaux.
  3. Le démarrage (décollage ou take-off), elle correspond à une période assez brève au cours de laquelle l'économie fait un bond décisif qui lui permet de quitter le stade agraire. Cela exige d'après Rostow des conditions telles : qu'une durée de 20 a 30 ans, un taux d'investissement de 5 a 10%, une croissance économique d'environ 2%, la création de plusieurs industries de transformation ayant un taux d'expansion élevé (métallurgie textile, cuir, ...) et un cadre politique et institutionnelle favorable.
  4. La marche vers la maturité, contrairement à la phase précédente, elle est une longue période durant laquelle une croissance soutenues est possible grâce à la généralisation de nouvelles techniques, autrement dit l'apport des de la technologie parait essentiel, en permettant le développement de certaines industries autre que celle de l'étape précédente. De nouvelles industries vont bénéficier d'importants investissements grâce aux effets d'entrainements exercés sur le reste de l'économie. Cela entraine des changements socioéconomiques tels qu'un investissement d'environ 10 à 20% du revenu national, des vagues successives d'industries se développent puis plafonnent, un changement de mentalité ou l'on renonce aux valeurs anciennes, mais de manière lente et enfin les pays se spécialisent dans le partage des productions (selon la théorie des avantages comparatifs de Ricardo).
  5. L'ère de la consommation de masse, par rapport à la 4ème phase, la production de biens de services destinés à la consommation finale prend le pas sur l'industrie des biens de production.

En fait, la théorie de Rostow est bien l'expression de la pensée du le développement de son époque : le développement est la modernisation des sociétés traditionnelles, et le processus pour y arriver est celui suivi par les pays européens. Ainsi le model se heurte paradoxalement a l'ignorance d'un certain nombre de facteurs structurels, les spécificités géographiques ou culturelles, la prise en compte du temps, de l'histoire, etc.

### 1.2.3. Le dualisme et le décollage : développement axé sur l'agriculture

Le terme dualisme est utilisé en économie pour définir un système économique où coexistent deux secteurs d'activités très différents. Pour l'approche dualiste<sup>30</sup>, il s'agit d'approfondir les mécanismes à l'œuvre lors de la phase de décollage en examinant les mécanismes de transfert du surplus de main-d'œuvre d'un secteur d'activité à un autre secteur.

- C'est l'économiste **A.W.LEWIS** à travers son livre de 1963 « la théorie de la croissance économique » qui est le pionnier de la théorie du dualisme. Le fondement de ce courant est l'idée d'un fonctionnement dualiste des économies sous-développées, ou Lewis propose une économie à deux secteurs, l'un capitaliste (moderne qui correspond aux activités manufacturières), l'autre de subsistance (qui correspond au secteur agricole traditionnel). Le développement est vu comme une accumulation rendu possible par les surplus dégagés. Seul le secteur capitaliste dégage des revenus permettant l'investissement, et par conséquent, l'accumulation. Dans le secteur de subsistance, la productivité du travail est très faible, ce qui a pour conséquence un excédent de main d'œuvre non utilisée (chômage déguisée). Le secteur capitaliste peut donc dans un premier temps puiser dans cet excédent sans qu'il y ait une augmentation des salaires. Le développement passe par une réduction progressive du secteur de subsistance au profit du secteur capitaliste. Dans ces conditions, les profits réalisés permettent d'embaucher de nouveaux travailleurs. Ceci se poursuit jusqu'à ce que le chômage déguisé soit absorbé. Une fois celui-ci dépassé, l'offre de travail reprend son allure classique, et l'accumulation du capital devient plus lente, puisque l'élévation des salaires (de ceux qui migrent vers le secteur moderne) freine l'accroissement des profits alors même que la production agricole commence à décroître. Le modèle Lewis permet d'aboutir à diverses conclusions dont les plus importantes sont : La croissance s'arrêtera induisant l'arrêt du transfert de population. Même si l'accumulation se poursuit, il doit arriver un moment où les transferts se réduiront et où une action ne pourra être menée qu'en augmentant les revenus ou la productivité de façon plus rapide dans le secteur de subsistance qui se transforme en secteur capitalistique. L'arrêt du processus de croissances peut survenir dans deux hypothèses : l'expansion du secteur industriel épuise la main-d'œuvre disponible ; ou, les termes de l'échange jouent contre le secteur industriel et entraînent une hausse des prix de la nourriture et des matières premières. Toutefois le modèle de Lewis a soulevé de nombreuses controverses. Les principales critiques portent sur les hypothèses,

---

30 Raffinot, M., Economie du développement, 2015, Ed Dunod, Paris, pp54-57.

mais d'autres concernent la logique de son fonctionnement. De manière générale, il est clair que la réalité ne montre pas partout une disparition progressive et régulière du secteur traditionnel lorsque le secteur moderne se développe. D'autre part la capacité du secteur moderne à absorber le surplus de main d'œuvre et à générer des profits utilisés pour l'accumulation du capital, ne prend pas en compte le contexte général du pays et fait abstraction de nombreuses contraintes ou obstacles réels.

- À la suite de LEWIS, **FEI** et **RANIS** (1964)<sup>31</sup> vont montrer qu'en transférant le surplus de main d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie, l'économie peut complètement se développer. Ils vont modifier ou améliorer certaines hypothèses du modèle de LEWIS. L'absorption du surplus de main d'œuvre est due à la modification de la répartition des facteurs de production et ils n'admettent pas que les travailleurs du secteur agricole aient une productivité marginale quasi-nulle. Pour FEI et RANIS, le transfert de main d'œuvre doit être précédé d'une augmentation de la production agricole. Le taux auquel cette main d'œuvre est transférée dépend du taux de croissance de la population, de la qualité des progrès techniques dans le secteur agricole et la croissance du stock de capital dans le secteur industriel. Ranis et Fei ont présenté donc un modèle qui se situe conceptuellement dans la ligne de celui d'A. Lewis et de l'analyse de croissance de Rostow.

Le modèle de Lewis est critiqué au motif qu'il néglige l'agriculture. Le modèle Fei-Ranis va au-delà et affirme que l'agriculture a un rôle très important à jouer dans l'expansion du secteur industriel. En fait, il indique que le taux de croissance du secteur industriel dépend du montant de l'excédent agricole total et du montant des bénéfices réalisés dans le secteur industriel. Comme le modèle se concentre sur le déplacement de surplus du secteur agricole vers le secteur industriel, Fei et Ranis croient que le transfert idéal se produit lorsque les fonds d'investissement provenant des bénéfices excédentaires et industriels sont suffisamment importants pour acheter des biens d'équipement industriels comme les usines et les machines. Ces biens d'équipement sont nécessaires pour la création de possibilités d'emploi. Par conséquent, la condition mise par Fei et Ranis pour une transformation réussie est que le taux d'augmentation du stock de capital et le taux d'opportunités d'emploi soient supérieurs au taux de croissance démographique.<sup>32</sup> Les conclusions du modèle sont très proches de celles de Lewis, à ceci près qu'il

31 BELLA, H., Agriculture et croissance économique au Cameroun. [https://www.memoireonline.com/10/09/2761/m\\_Agriculture-et-croissance-economique-au-Cameroun10.html](https://www.memoireonline.com/10/09/2761/m_Agriculture-et-croissance-economique-au-Cameroun10.html) consulté le 16-07-2018

32 Fei-Ranis, Model of economic growth, [https://en.wikipedia.org/wiki/Fei%E2%80%93Ranis\\_model\\_of\\_economic\\_growth](https://en.wikipedia.org/wiki/Fei%E2%80%93Ranis_model_of_economic_growth) consulté le 16-07-2018

existe une possibilité d'échec de l'accumulation dans le secteur moderne, au cas où la croissance des termes de l'échange en faveur de l'agriculture serait plus rapide que l'accumulation du capital, ou si l'accumulation du capital est très capitalistique.<sup>33</sup> Du fait qu'il s'inscrit dans la même démarche que le modèle de Lewis, les critiques formulées à l'encontre de celui-ci demeurent globalement valables pour le modèle de Ranis et Fei. Ces différentes approches du rôle de l'agriculture limitent cette dernière au rôle d'un secteur uniquement au service des autres pour l'atteinte du développement. Avec cette conception, la croissance et le développement renvoient à une « modernisation » de l'économie, le secteur agricole s'y intègre donc difficilement. Son rôle est d'amorcer le développement global de l'économie et ensuite de s'éclipser.

#### 1.2.4. Le courant structuraliste et dépendantiste :

C'est à partir des travaux des chercheurs du CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine, une agence des Nations Unies, créée en 1948), que le courant structuraliste s'est construit. Cette commission devient le laboratoire de la naissance des théories de l'indépendance. Il s'agit de justifier les échecs et la stagnation de nombreux pays, par des causes externes et l'impérialisme. Ceci se déroulant dans un contexte de décolonisation (en Afrique), de guerres de libération nationale, de guérillas qui ont conduit à une radicalisation de l'économie du développement. On note l'émergence des notions de centre, périphérie et échange inégale.

- **R. PREBISCH** (le président de la CEPAL en 1950) constate dans ses travaux, une dégradation des termes de l'échange (les prix relatifs) entre les produits primaires exportés par les pays sous-développés et les produits manufacturés importés par ces pays. Il explique cette dégradation par les structures différentes dans les deux groupes de pays : « les produits primaires sont confrontés à une demande faiblement élastique par rapport aux prix, qui augmentent très lentement voir pas du tout. D'un autre côté, beaucoup de produits primaires exportés par les pays en développement ont une régulation de l'offre assez rigide réagissant lentement aux chutes de prix, provoquant une situation de surproduction tendancielle constante à l'échelle mondiale. »<sup>34</sup> Ainsi, pour sortir de cette situation de sous-développement, que la division internationale du travail et le commerce international ne font qu'aggraver, il faut mettre en place un processus d'industrialisation impulsé par l'Etat, étant donné les problèmes structurels de l'appareil de production.

33 Raffinot, M., Economie du développement, 2015, Ed Dunod, Paris, p58

34 Treillet, S., L'économie du développement, 2002, Paris : Edition Nathan, p39

Ceci dit, malgré le rôle central attribué à l'Etat dans le processus de développement et d'industrialisation, il semble que les structuralistes ont insisté sur le rôle du secteur privé, compte tenu des défaillances du marché (la présence de distorsions structurelles), la responsabilité du processus de développement devait être assumée par l'Etat qui, par son intervention, devait initier la création d'une capacité industrielle locale compétitive favorable à l'émergence d'initiatives privées<sup>35</sup>. Cette analyse a été le fondement de la stratégie de substitution d'importation (connue sous le nom d'industrialisation par substitution d'importation ISI) mise en place dans plusieurs pays au cours des années 60, et dont l'objectif était d'amorcer un processus d'industrialisation qui permet de produire localement les produits importés avec une protection du marché local.

Ce courant a été marqué durant la période 1960-1970 par les contributions des théoriciens de la dépendance, dont les plus connus sont<sup>36</sup> : Celso FURTADO, Samir AMIN, André GUNDER FRANK, Arghiri EMMANUEL. D'après cette théorie le monde est divisé entre un centre et une périphérie. Les pays développés sont au centre et commandent l'ensemble des deux cercles. Les économies périphériques sont marquées par le dualisme et par une production peu diversifiée. Les économies du centre se caractérisent par des structures de production homogènes et par une production très diversifiée. Ces différences centre/périphérie s'expliquent donc par la division internationale du travail. C'est parce que les économies du Sud sont hétérogènes et peu diversifiées que celles-ci sont extraverties en direction du centre. C'est donc la domination extérieure qui a produit le sous-développement.

### **1.2.5. Croissance endogène et externalités : la redécouverte de l'Etat**

A la fin des années 80, un profond renouvellement s'est opéré, marqué notamment par l'apparition des théories de la croissance endogène. Il s'agit principalement de montrer quelles conditions d'accumulation du capital peuvent engendrer une croissance endogène. Ces théories remettent en question l'idée d'un progrès technique exogène et se développent sur la base d'une critique du modèle de Solow<sup>37</sup>. L'apport de ces théories suppose un modèle complètement fermé ou il n'est fait appel aucun facteur primaire extérieur comme le travail. On peut cependant envisager le cas où la production fait intervenir un facteur de type externalité qui se transforme pendant le processus de production, de façon à augmenter son rendement et à permettre ainsi à la croissance de s'auto-entretenir. Cette transformation peut être une conséquence de l'accumulation du capital humain (compétence ou efficacité productive), physique (apprentissage ou connaissance) et public (infrastructures, transport

35 EHRHARAT, C., La relation entre l'Etat et le marché dans le développement économique, Paris : Editions Publisud, 2004, p247.

36 Guerrien B., Dictionnaire d'analyse économique, Ed. La Découverte, 2000, Paris, p120.

37 Mainvaud, E., Regard d'un ancien sur les nouvelles théories de la croissance, Revue économique n°02, volume 44, pp171-175.

et recherche fondamental) (voir figure 02). Il est vrai qu'alors le facteur travail perd sa spécificité puisqu'il devient, en quelque sorte le support d'un second bien capital ; le but du modèle est donc de déterminer la répartition de l'investissement entre les deux types de bien capital physique et humain, pour arriver à l'idée selon laquelle il existe des externalités positives qui sont le moteur de la croissance.

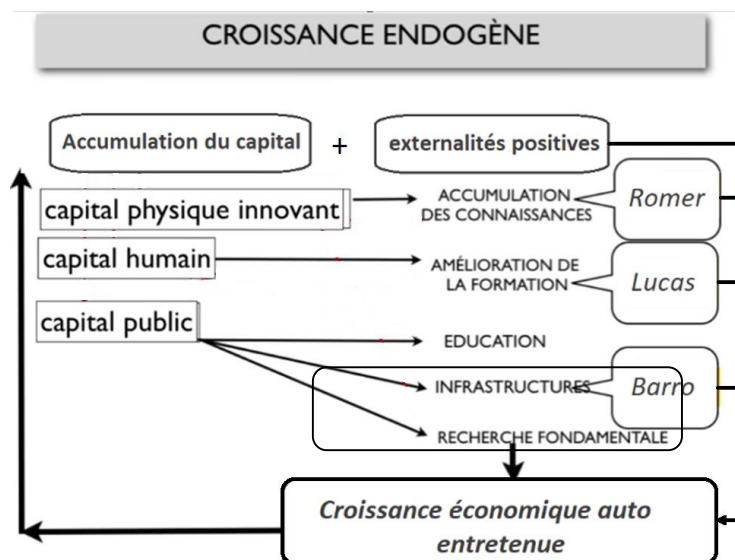


Figure n°02 : Le processus autoentretenu de la croissance endogène

(Source : C. Jones, *Théorie de la croissance endogène*, Ed. de boeck, 1999, p83)

- **P.Romer** (Endogenous technical change, 1990), en 1986 propose un modèle qui repose sur le phénomène d'externalité entre les firmes. ainsi l'accumulation du capital va permettre l'investissement et l'incorporation de nouvelles technologies, cela va permettre l'accumulation de connaissance qui va permettre à son tour la création de nouvelles technologies et l'augmentation de la compétence des travailleurs, or ce savoir ne peut être approprié par la firme qui le produit, il se diffuse inévitablement aux autres firmes.
- **R.Lucas** (On the mechanics of economic development, 1988) affirme par son modèle que l'accumulation du capital va permettre également l'amélioration du capital humain et de la population active, il dépend du niveau de l'éducation et de la santé de la population. Ainsi l'accumulation de connaissance et l'incorporation de nouvelles technologies vont nécessiter une meilleure éducation de la population ce qui constitue une externalité positive dans les deux sens car la population éduquée va se répartir dans différentes entreprises et apporter avec elle ses connaissances pour améliorer d'avantage les technologies.
- **R. Barro** (Government spending in a simple model endogenous growth, 1990) affirme à travers son modèle que le capital public par l'éducation et la santé va



améliorer le capital humain et par la recherche fondamentale il va améliorer les technologies, enfin par les infrastructures il va améliorer la circulation des biens et des personnes. En mettant en avant le capital public, l'auteur souligne l'imperfection du marché qui tient aux problèmes d'appropriation de l'innovation, car la moindre rentabilité de l'innovation qui en découle dissuade l'agent économique d'investir dans la recherche & développement. Dans ce contexte l'Etat pourra créer des structures institutionnelles qui soutiennent la rentabilité des investissements privés et subventionner les activités rentables pour les agents économiques.

Cette thèse de la croissance endogène remet en cause la théorie libérale néo-classique sur plusieurs points :

- 1er point, le processus de croissance est donc cumulatif et auto-entretenu Les économies ne vont donc pas tendre vers un état stationnaire ou des économies convergentes.
- 2ème point, les pouvoirs publics doivent stimuler et encourager l'innovation et l'accumulation de capital par une politique structurelle à long terme qui consiste à :
  - Protéger l'innovation par le biais de droits de propriété (ex : brevets) qui donnent un monopole d'exploitation temporaire (les agents sous-investissent dans les projets qui ont un rendement privé inférieur au rendement social).
  - Financer lui-même l'effort de R&D (recherche fondamentale et appliquée).
  - Réaliser des investissements publics et inciter économiquement les agents (entreprises, ménages) à investir ou à chercher ou à s'éduquer en subventionnant les externalités positives (ex : subventions de l'Etat pour installer une ligne TGV ou un réseau à haut débit). En revanche, la principale faiblesse de ces théories réside dans les hypothèses simplificatrices que proposent les auteurs, pour qu'elles puissent conduire à des résultats robustes.

### **1.3. Les stratégies de développement : portée et limite**

Suite au processus de décolonisation dans les années soixante, la plupart des pays du tiers-monde vont choisir de privilégier l'industrie au détriment de l'agriculture, le développement est alors assimilé à l'industrialisation, ainsi la question des stratégies de développement s'est concentrée sur les politiques permettant d'accélérer la croissance du secteur industriel. Plusieurs stratégies de développement se sont succédé, Leurs fondements sont intimement liés au contexte diplomatique, commercial et idéologique de

leurs époques respectives : choix du libre-échange ou du protectionnisme de l'État, inspirations libérales ou keynésiennes....

### 1.3.1. Le développement par les industries industrialisantes :

Inspirées de l'expérience de l'URSS, c'est une application de la théorie du développement déséquilibré. Le but est de construire une industrie par l'amont et non par l'aval, par une politique volontariste de l'État à travers une planification publique. Cette stratégie consiste à donner la priorité à la machine de production d'énergie, à la construction d'industrie de base et d'industrie lourdes qui permettront le développement économique national, largement indépendant de l'étranger. Ces industries sont censées préparer le terrain à des futures industries (effet d'entraînement) de biens de consommation qui vont bénéficier d'un approvisionnement national suffisant. Cette stratégie prônée par De Bernis, Feldman et Mahalanobis, a été appliquée en Algérie, en Inde, en Egypte et au Ghana. Ainsi l'Algérie avait orienté, par la planification de ses investissements, ses capitaux vers l'industrie de biens d'équipement. L'État réunit plusieurs industries en « pôles de croissance » censés générer des synergies et des externalités positive pour accélérer l'industrialisation sans importées des technologies modernes des pays développés. En l'Algérie (1966- 1977), les branches de l'industrie lourde qui étaient prioritaires sont<sup>38</sup> :

- Les hydrocarbures,
- La sidérurgie, la métallurgie et la mécanique,
- L'électricité et électronique après nationalisation des capitaux étrangers de (1963-1971).

Les caractéristiques de ces branches :

- Industries fortement capitalistique (peu créatrices d'emplois),
- Dépendance technologique extérieure,
- Surcapacité de production, ce qui entraîne des surcoûts et une sous-utilisation pour les entreprises concernées et en fin du compte, des subventions étatiques donc un endettement international accru.

Cette stratégie a été abandonnée définitivement depuis 1988 suite à la restructuration organique et financière ainsi qu'aux réformes économiques et sociales survenues depuis l'application du plan d'ajustement structurel(PAS) ou les maitres mots sont la libéralisation, l'ouverture, la privatisation et l'économie de marché. Il va de même pour le cas de l'Inde ou cette stratégie était abandonnée en 1984 par Ghandi, en ouvrant le pays aux investisseurs étrangers.

---

38 Matouk Belattaf, Economie du développement, OPU, 2010, pp124-127

### 1.3.2. Le développement par la substitution d'importation (ISI) :

C'est une stratégie pratiquée par les pays latino-américains depuis la crise 1929, ensuite par certains pays du sud-est asiatique, à partir des années 70, théorisée par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et les travaux de Raul Prebisch qui reprennent le « protectionnisme éducateur » de Friedrich List, elle est mise en œuvre dans les années 1950 dans la majorité des PED, généralisée en Amérique latine mais aussi en Asie (Corée, Philippines...) et en Afrique (Sénégal, Kenya...). Elle rappelle la théorie de la croissance équilibrée qui consiste, en défendant les industries nationales par un protectionnisme actif, à satisfaire la demande intérieure en remplaçant les importations par des produits locaux. Il s'agit de se libérer de la dépendance au commerce international en substituant progressivement la production nationale aux importations. L'accroissement de la production nationale présuppose une demande interne suffisante pour l'absorber et éviter une crise de surproduction. Cette stratégie nécessite donc la mise en place d'une réforme agraire pour redistribuer les revenus et la constitution de marchés intégrés régionaux. Elle nécessite aussi des politiques protectionnistes et le financement des investissements massifs, provenant souvent de l'extérieur (financement par endettement international). Le développement doit être assuré par une stratégie de remontée de filière qui permet de diversifier la production. Le but de cette politique est de permettre :

- La réduction de la dépendance extérieure,
- L'amélioration de la balance commerciale et
- La dotation du pays d'une industrie diversifiée.

La démarche suivie se présentait comme suite :

- 1ere étape : développer les industries de biens de consommation.
- 2eme étape : développer les industries de biens d'équipements et de bien de consommation durable

Quant aux résultats, on peut énumérer quelques-uns :

- Parvenir à l'autosuffisance industrielle ou vers les années 60 au Brésil, la production nationale couvrait 9/10 des besoins en produits industriels.
- Accroissement des inégalités sociales.
- Protectionnisme permettant l'augmentation des couts de production et la baisse des gains de productivité.
- Contrôle du commerce extérieur, donc des changes et surévaluation de leur monnaie.

### 1.3.3. Le développement par la promotion des exportations (IPE) :

Des PED dotés de ressources naturelles abondantes, comme le pétrole, vont suivre une stratégie d'inspiration libérale<sup>39</sup>, qui repose sur une insertion active dans le commerce internationale, conformément aux enseignements de la théorie classique (avantages comparatifs de Ricardo). Cette dernière modernisée pour les besoins de la cause, a donné lieu au théorème de HOS (Heckcher- Ohlin- Samuelson) où chaque pays doit se spécialiser dans la production dans lesquelles il dispose d'avantages comparatifs et d'avantage de facteurs. Les ressources financières tirées des exportations (de produits primaires : ressources naturelles, produits agricoles, etc) doivent permettre d'importer des biens d'équipement pour favoriser l'industrialisation du pays.

Cette stratégie, appelée aussi substitution aux exportations, a été initiée dès les années 1950 par deux pays asiatiques, Hong Kong et Singapour, rejoints dans les années 1960-1970 par la Corée du Sud et Taiwan (ces quatre pays devenant les NPIA : nouveaux pays industrialisés asiatiques ou les Dragons asiatiques) et certains pays d'Amérique latine comme le Brésil, le Chili ou le Mexique. Dans les années 1980, d'autres pays asiatiques leur emboîtent le pas : Chine, Malaisie, Thaïlande. Cette stratégie extravertie n'a été un succès que pour les pays qui ont su faire évoluer leur spécialisation en remontant la filière de leurs exportations. Cela veut dire, remplacer les exportations traditionnelles par de nouvelles, plus intensives en capital et à plus forte valeur ajoutée ; passer de l'industrie légère à l'industrie lourde, en intégrant progressivement du progrès technique et en assurant la formation de la main-d'œuvre, dans ce sens beaucoup de pays d'Amérique latine n'ont pas pu franchir ce pas pour améliorer leur exportations initiales et ont vu leur dettes extérieures s'accroître fortement durant la période (1970- 1980).

En 1997, la crise asiatique qui a secoué durement la Thaïlande ou la Malaisie, avait démontré aussi la fragilité de cette stratégie, si la remontée de filière ne se fait pas assez vite, ces pays se retrouvaient dépendants des multinationales (phénomène des pays ateliers) qui y sont implantées et qui peuvent démanteler leurs unités de production très rapidement en cas de retournement de situation politique, économique ou sociale. En revanche, on peut énumérer quelques avantages de l'I.P.E :

- Une production à moindre coût par rapport à une industrie protégée puisque les produits intermédiaires importés sont moins onéreux ;
- L'accès au marché mondial permet l'extension de la production nationale générant des économies d'échelle, des effets d'apprentissage et une compétitivité accrue ;

---

<sup>39</sup> Deubel, P., Analyse économique et historique des sociétés contemporaines, Ed Pearson Education, 2008, France, [https://www.pearson.fr/resources/titles/27440100430210/extras/7274\\_chap12\\_Analyse-Eco.pdf](https://www.pearson.fr/resources/titles/27440100430210/extras/7274_chap12_Analyse-Eco.pdf)

- Des gains de devises plus importants à ceux procurés par les rentrées douanières ;
- Dans ce contexte favorable, les flux d'investissements, notamment les I.D.E (investissements directs étrangers), ont tendance à se renforcer et à avoir des effets favorables sur la croissance.

#### **1.3.4. Le recours à l'endettement pour financer les stratégies de développement**

Ayant débuté durant la décennie 1970, notamment après le premier choc pétrolier, l'endettement pouvait apparaître comme un moyen rationnel de financer les stratégies de développement. Cependant au cours des années 1980, l'endettement a débouché sur une insolvabilité, les pays débiteurs ont été victimes d'une conjoncture économique mondiale défavorable, d'une part, et de leur propre gestion de la dette, souvent malheureuse, d'autre part. C'est dans cette situation que les pays endettés ont entamé, avec les institutions internationales, de nombreuses démarches et modalités pour sortir de la crise dont les coûts sociaux étaient considérables. En s'endettant avec la bénédiction des autorités internationales (FMI, Banque mondiale, Club de Paris, Club de Londres...) les PED s'exposaient à une dépendance accrue vis-à-vis des pays développés. D'après la Banque mondiale, la situation n'a cessé, depuis 1982, de se dégrader, la dette des PED s'élève en 2001 à environ 2450 milliards de dollars tandis qu'elle était d'environ 560 milliards de dollars en 1980, alors que les PED avaient remboursé 3400 milliards de dollars (à titre d'intérêt ou d'amortissement). Ainsi, les pays du Sud avaient remboursé six fois leur dette de 1980 pour se retrouver quatre fois plus endettés<sup>40</sup>.

Face aux défaillances des PED dans leurs stratégies autonomes de développement révélées par la crise de la dette des années 1980, et pour les aider à surmonter leurs blocages structurels et rembourser leurs dettes, les institutions financières internationales, en premier lieu le FMI et la Banque mondiale, réagissent en soumettant leurs prêts à des conditionnalités : ce sont les « programmes d'ajustement structurel » (PAS). Ces derniers illustrent le changement de rôle des institutions internationales au cours des années 1980 : de garantir la stabilité financière mondiale comme il était prévu dans ses statuts de 1944, le FMI se donne alors comme objectif d'assurer la sortie du sous-développement des PED par l'application de mesures structurelles modifiant en profondeur l'organisation économique de ces pays. Ces mesures visent donc trois objectifs qui doivent se succéder dans le temps :

- Ouvrir le pays au commerce international (promotion des exportations, ouverture du pays aux IDE),

---

40 Berr, E., La dette des pays en développement: bilan et perspectives, 2003, [www.cadtm.org/IMG/pdf/Dt82.pdf](http://www.cadtm.org/IMG/pdf/Dt82.pdf)

- Instaurer une politique monétariste du taux d'intérêt (banque centrale indépendante et crédible, lutte contre l'inflation),
- Enfin, remplacer la régulation publique par une régulation marchande (signaux et incitations par les prix du marché, privatisations).

Ainsi, un pays confronté à des problèmes d'endettement doit remplir deux conditions afin d'obtenir une restructuration de sa dette. Tout d'abord, il doit avoir des arriérés de paiement et se trouver en situation de ne plus pouvoir payer le service de sa dette. Ensuite, il doit avoir conclu avec le FMI un accord concernant un programme d'ajustement structurel. Ces deux conditions remplies, le pays pourra passer devant le club de Paris afin de restructurer sa dette bilatérale (dette contractée vis-à-vis d'Etats individuels, regroupés au sein du club de Paris) ou le club de Londres afin de restructurer sa dette privée (dette contractée vis-à-vis des banques commerciales internationales, regroupées au sein du club de Londres). La restructuration de la dette peut prendre quatre formes<sup>41</sup> :

- Le rééchelonnement, qui consiste en un report du paiement du principal et/ou des intérêts ou une modification des échéances. Le but est de donner un peu d'oxygène à un pays en crise. Dans les faits, il s'agit de perpétuer les créances afin de maintenir les PED sous contrôle. Ainsi, le club de Paris a négocié 174 accords de rééchelonnement entre 1976 et 1998 pour un montant total de 55 milliards de dollars. Le club de Londres connaît une activité beaucoup plus importante car la dette privée représente plus de 60% de la dette totale des PED ;
- Le refinancement, qui consiste en l'octroi de nouveaux prêts. En pratique, face au désengagement croissant des banques dans les années 1980, le FMI va prêter aux pays en difficulté afin qu'ils puissent rembourser les banques du Nord. Ainsi, la dette augmente sans que les populations profitent des sommes prêtées ;
- La conversion, qui consiste à modifier la nature de la créance. Le marché secondaire des créances douteuses, apparu dès 1983 lorsque les créanciers privés ont cherché individuellement à se faire rembourser par leurs débiteurs au mépris des accords passés au club de Londres, a été le lieu de nombreuses innovations qui seront institutionnalisées avec le plan Brady en 1989, qui reconnaît alors officiellement que la dette des PED ne doit plus être remboursée à sa valeur faciale. Les créances peuvent être converties en actifs réels ou encore en titres ;
- L'annulation, qui consiste à réduire le montant de la créance, est la forme la moins utilisée car elle redonne des marges de manœuvre aux PED. En réponse aux critiques qui leur sont adressées, les institutions financières vont pourtant

---

41 IDEM

développer cette pratique à partir de 1996 au travers de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE).

Malgré quelques réussites (à court terme) en particulier le « modèle asiatique » mis en avant au début des années 1990 par les institutions internationales, les PAS vont subir de nombreux échecs qui vont provoquer leur remise en cause au cours des années 1990.

D'une manière générale, les PAS ont eu des effets bénéfiques dans les pays déjà avancés dans leur développement et qui disposaient d'institutions sociales et politiques stables. À l'inverse, dans les PMA, ces politiques ont été désastreuses : affaiblissement du peu d'État-providence qui existait et donc appauvrissement de la population, développement des mafias se substituant à l'État, mécanismes de marché inopérants. Ce sont les pays qui ont appliqué avec la plus grande orthodoxie les PAS qui ont vu leur situation économique et sociale se dégrader le plus.

Tout compte fait, l'économie du développement a connu une tournure majeure à la fin des années 1980. De ce fait, l'échec des politiques d'ajustement structurel est interprété par la Banque mondiale comme un manque de capacité institutionnelle dans certains pays.

### **1.3.5. Les Limites des différentes stratégies :**

La plupart des stratégies de développement énoncées ci-dessus ont été mises en pratique dans plusieurs PED, mais sans succès, pour nombre d'entre eux, si l'on doit en juger par l'état des dégradations avancées des économies de ces pays après plus de quatre décennies d'efforts d'investissement et de développement (des inégalités, surendettement et détérioration des termes de l'échange). Il est vrai que certains pays ont construit des bases industrielles et infrastructurelles assez importantes mais éprouvant des difficultés à faire décoller les économies des pays en question<sup>42</sup>.

- Concernant la stratégie des industries industrialisantes, les industries lourdes nécessitent des capitaux importants, des biens d'équipement et des techniques de production ainsi qu'une main-d'œuvre hautement qualifiée, qu'il n'est pas toujours possible de trouver sur place. Elles accroissent donc la dépendance vis-à-vis de l'extérieur (financière, technologique et humaine) sans forcément créer des emplois. De plus, elles provoquent un véritable effet d'éviction sur les autres activités puisqu'elles aspirent l'essentiel des ressources du pays : le développement de l'industrie des biens de consommation et de l'agriculture est sacrifié au profit des industries en amont. De plus, le quasi-monopole dont jouissent ces dernières sur le marché intérieur ne favorise pas la recherche de compétitivité, donc les maintient dans des performances sous-productives.

---

42 Hugon, P., L'économie de l'Afrique, Paris, La Découverte, collection Repères ; 1999, pp42-46

- La stratégie de la substitution d'importations nécessite un protectionnisme qui favorise le développement d'une industrie rentière, non compétitive, prélevant un surplus sur les revenus agricoles, ce qui freine à la fois la modernisation du secteur primaire et le développement des autres activités de biens de consommation. Pour mettre fin à cette situation, l'État est obligé de subventionner les activités protégées, d'où un accroissement des dépenses publiques, en général financées par émission monétaire, provoquant ainsi une inflation élevée. De plus, les biens d'équipement étant toujours importés, la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ne diminue pas et les importations sont de plus en plus coûteuses, car l'inflation provoque une sous-évaluation de la monnaie nationale.
- Les économies qui ont appliquées la stratégie de la promotion des exportations, doivent avoir fait un choix judicieux de spécialisation internationale. En effet, dans les années soixante-dix, les économies développées importatrices de produits de base rentrent en récession et diminuent leur demande de produits primaires. Les PED qui avaient fait le choix de l'hyperspécialisation sur quelques produits naturels peuvent être confrontés à une chute des cours, du fait d'une production excédentaire. Ils sont alors touchés par une détérioration des termes de l'échange : leurs recettes d'exportations s'effondrent, les obligeant à s'appauvrir pour maintenir le même niveau d'importations de biens d'équipement (dont les prix montent). Ils sont également conduits vers le surendettement. Les pays spécialisés judicieusement, c'est-à-dire sur des activités où la demande mondiale est en hausse, par exemple des activités de montage d'appareils électroniques, bénéficient de débouchés croissants et reçoivent des capitaux occidentaux.
- D'une manière générale, les PAS ont eu des effets bénéfiques dans les pays déjà avancés dans leur développement et qui disposaient d'institutions sociales et politiques stables. À l'inverse, dans les PMA, ces politiques ont été désastreuses : affaiblissement du peu d'État-providence qui existait et donc appauvrissement de la population, développement des mafias se substituant à l'État, mécanismes de marché inopérants. Ce sont les pays qui ont appliqué avec la plus grande orthodoxie les PAS qui ont vu leur situation économique et sociale se dégrader le plus.

L'économiste américain Joseph Stiglitz (prix Nobel d'économie en 2001) va devenir la figure de la critique des institutions internationales. Ancien vice-président et économiste en chef à la Banque mondiale qu'il quitte avec fracas en 2000, il reproche principalement à ces dernières d'avoir une conception uniquement libérale du développement, ce qu'il appelle le « fanatisme du marché », avec un modèle prétendument généralisable à tous les



pays. Cette « thérapie de choc » que sont les PAS, imposée à tous les pays, quelles que soient leurs structures économiques et sociales, est vouée à l'échec<sup>43</sup>.

À partir de 1999, les institutions des accords de Bretton Wood (FMI, Banque mondiale) intègrent les critiques qui ont été adressées aux mesures d'ajustement structurel en raison des échecs constatés, critiques qui remettent en cause la légitimité de ces institutions. Elles réorientent leurs actions vers la lutte contre la pauvreté, et passent du financement de projets ciblés à des financements budgétaires globaux. L'objectif affiché est de laisser les pays bénéficiaires décider eux-mêmes de l'allocation des fonds, et des mesures à prendre.

En bref, la promotion des exportations nécessite de se protéger de certaines importations qui pourraient concurrencer l'émergence des nouvelles industries exportatrices encore fragiles. La substitution aux importations nécessite, elle, un accroissement des exportations pour assurer des débouchés à la production industrielle nationale. Aussi, partisans d'une croissance équilibrée ou déséquilibrée s'accordent sur la place majeure que doit occuper l'État. Pour les premiers, il doit corriger les imperfections du marché quand celui-ci ne parvient pas à assurer une allocation optimale des ressources à cause des externalités de l'investissement ; pour les seconds, l'État doit organiser des états non concurrentiels en favorisant la constitution d'industries en amont des filières. Enfin, l'échec des politiques d'ajustement structurel est interprété par la Banque mondiale comme un manque de capacité institutionnelle de certains pays.

## **2. L'émergence du courant institutionnel en économie du développement :**

Durant les années 90, un renouveau dans économie du développement a été constaté. Après une période de doute (suite à l'échec des stratégies de développement et des PAS dans la plupart des PED), les institutions internationales, les recherches académiques et les études empiriques connaissent une nouvelle dynamique. Ainsi, les économistes se sont orientés, à partir des années 1990, à étudier la contribution de nouveaux facteurs, que ceux déjà reconnus (capital, travail, technologie) dans la soutenabilité de la croissance et le niveau de développement. Le principal facteur identifié, à cet égard, était la qualité des institutions. En effet, le rôle des institutions a été considéré par certains économistes, comme un facteur clé de la croissance, notamment ce qui concerne les aspects relatifs à la protection des droits de propriété, respect des contrats, aux structures de réglementation et à l'indépendance des institutions judiciaires. Dans le sens où, les normes de conduite explicites et implicites d'un pays conditionnent sa performance économique. Le contexte de ce renouveau se caractérise par des nouvelles variables de l'environnement international

---

43 Deubel. P, OP cité.

et par l'émergence de nouvelles préoccupations pour les citoyens et les pouvoirs publics. Les éléments de ce contexte sont les suivants :

- L'évolution des indicateurs de développement, d'un indicateur simple basé sur la mesure unique de la richesse matérielle produite (le PIB) vers des indicateurs synthétiques qui rassemblent plusieurs dimensions et cherchent à mesurer d'autres paramètres que la richesse matérielle. Les indicateurs durant cette période deviennent donc plus sophistiqués, plus composites pour mieux ciblés, traduisant ainsi l'évolution des objectifs du développement.
- La question de la pauvreté mise à l'ordre du jour des priorités par les institutions internationales car les PAS avaient fragilisé les conditions sociales des individus, elles ont généré plus de pauvreté dans les pays qui en ont fait l'objet. Inspiré par les thèses de SEN (le développement humain), la Banque mondiale la transforme en lutte contre la pauvreté, cela a été une avancée importante dans la réflexion et les politiques de développement.
- L'échec des PAS, inspirées par le courant néo-classique, a permis aux chercheurs de disposer d'éléments de réflexion conduisant à la remise en question de certains postulats néo-classiques dans le domaine du développement et a conduit à revoir le rôle de l'Etat et des institutions publiques, à comprendre les limites des mécanismes du marché et à réfléchir sur les liens entre croissance et redistribution.
- La mondialisation dont les échanges et la circulation ne concernent pas seulement les biens, les capitaux et la main d'œuvre. Elle touche aussi le domaine des biens immatériels comme la culture et la technologie, ce qui modifie profondément les habitudes et les besoins, et tend à unifier les modes de consommation. La mondialisation se fait à travers un grand marché international ouvert sur tous les pays, et régi par le libéralisme économique. C'est ainsi qu'on a vu apparaître des idées comme celle de l'économie – monde, c'est à dire qu'il existe un seul et même système économique au sein duquel l'allocation des ressources a lieu. Ainsi la mondialisation oblige l'économie du développement à ouvrir des nouvelles perspectives et à renouveler la réflexion en intégrant des nouveaux paramètres.
- La problématique environnementale (pollution, épuisement des ressources, qualité de vie, qualité et sécurité alimentaire). Le rythme auquel le genre humain pollue l'aire et contamine les réserves d'eau est trop rapide pour permettre à ses ressources d'absorber nos déchets et de se purifier par des processus naturels, les sols sont soumis à une agriculture intensive ou à un défrichement incontrôlés, s'épuisent, le réchauffement de l'atmosphère terrestre que nous causons par les émissions de dioxyde de carbone entraîne un changement climatique et la disparition de plusieurs espèces. Les pays riches comme les pays pauvres sont à

l'origine de cette situation négative. La réduction du bien-être humain (forte pollution de l'air et de l'eau, des maladies, des inégalités...), implique des coûts d'assainissement faramineux, ainsi est-il raisonnable de polluer et mal consommer maintenant pour payer très cher ensuite ? Il s'agit donc de la remise en question du modèle de production et de consommation.

- Les risques sociopolitiques dans les PED. L'expérience historique révèle en effet que les crises sociopolitiques peuvent durablement enrayer les processus de développement et conduire à une dégradation marquée des composantes économiques et financières. À titre d'illustration, un conflit civil coûte en moyenne à un pays en développement 30 années de croissance du produit intérieur brut (PIB), le taux de pauvreté des pays qui sont le théâtre de crises prolongées peut être supérieur de plus de 20 points à celui des pays non victimes de crises, enfin, les violences qui éclatent dans une zone ont tendance à se propager, compromettant les perspectives économiques de régions tout entières<sup>44</sup>.
- L'accent est mis sur la qualité institutionnelle comme moteur du développement. Sont ainsi étudiées les différentes réformes institutionnelles permettant d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement.

## 2.1. Les institutions comme une variable endogène du développement

Le rôle des institutions dans le développement économique a été largement défendu à travers la recherche académique comme on va voir ci-dessous. Il est souvent mentionné pour expliquer la croissance économique et les inégalités dans le processus de développement des pays. Ce sont des économistes comme Ronald COASE, Douglass NORTH et Oliver Williamson et bien d'autres qui ont contribué par leurs travaux à mettre l'accent sur l'importance des différents types institutions afin de créer l'ordre et réduire l'incertitude dans les échanges, elles ont un rôle de facilitation et de coordination entre les agents économiques en fournissant les bonnes incitations et permettant de charrier les bonnes informations pour envoyer les bons signaux. Selon ces économistes, les institutions doivent faciliter un certain degré d'anticipation légitime (quand on signe un contrat, on s'attend à ce qu'il soit respecté, sinon il y aura des mécanismes de sanction). Ceci est fondamental du fait du changement permanent de la réalité économique qui génère une grande incertitude. Ainsi les institutions sont censées fournir une certaine stabilité économique, elles sont les règles du jeu ; elles doivent être juste et stable pour permettre

---

44 Vergne, C., Laville, C., Comment analyser le risque sociopolitique ? Une composante clé du risque-pays ; AFD / Macroéconomie & Développement / Janvier 2018 / n°25. <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-02-05-48-06/md-25-risque%20sociopolitique-risque%20pays-Vergne-Laville.pdf>

les anticipations des joueurs (Analogie avec l'équipe de Football). Ainsi pour les économistes des institutions, le sous-bassement de la croissance et du développement est un arsenal d'institutions capables de soutenir toutes les activités économiques.

### **2.1.1. L'émergence des institutions pour réduire l'incertitude du marché :**

Knight en 1921, renvoie l'incertitude à une situation où on ignore ce que son environnement sera dans un futur proche ou lointain<sup>45</sup>. Incertitude par rapport à son environnement (évolution des produits, des technologies, des prix...) et par rapport au comportement des autres agents sur le marché. A travers les interprétations du spécialiste des institutions D. North l'évolution des institutions dans l'optique de réduire l'incertitude du marché peut être synthétisée en trois étapes<sup>46</sup> :

- Les échanges personnels dans une société primitive, caractérisé par un marché de petite taille avec une forte densité sociale. Ainsi les échanges étaient peu développés et la forte densité sociale permettait le contrôle du voisin, dans le sens où les liens personnels limitaient les coûts de l'incertitude du marché car les parties de l'échange se connaissaient et étaient donc obligés d'adopter des comportements d'équité. Cependant Les coûts de production étaient élevés puisque la communauté n'était pas spécialisée et disposaient de peu de capital technique. Les échanges économiques étaient donc encadrés et contrôlés par des institutions informelles.
- Les échanges impersonnels (entre les villages) étaient liés à des marchés de taille intermédiaire avec une densité sociale plus faible et donc des marchés de petite taille. Les échanges s'élargissaient et il devenait nécessaire que les parties de l'échange coopèrent, c'est dans ce sens que le développement des institutions formelles commence, encadrant ainsi les activités économiques sans nier l'importance des institutions informelles.
- Les échanges plus complexes et entre longue distance qui s'effectuent dans des marchés de grande taille. Ce genre d'échange ne dépend plus de la densité sociale, ni des institutions informelles puisque les agents effectuant les échanges peuvent être localement soumis à des institutions informelles très différentes. Ainsi les institutions formelles permettent de protéger les agents (contractants) des fraudes, abus et autres pratiques coûteuses ou dissuasives des échanges, par tout un dispositif institutionnel, notamment juridique. Le développement s'accompagne donc d'une augmentation des coûts de transaction (coûts d'incertitude), au fur et

45 Risque et incertitude ; Encyclopédia Universalis <https://www.universalis.fr/encyclopedie/risque-et-incertitude>

46 Brasseul, J., Le rôle des institutions dans le développement économique : les leçons de l'histoire <https://www.lajaneetlarouge.com/article/le-role-des-institutions-dans-le-developpement-economique-les-lecons-de-lhistoire#.Wwf88UqvzDc>

à mesure que la société devient plus complexe, et d'une réduction des coûts de production, au fur et à mesure que le capital (humain et technique) s'accumule et que la société se spécialise. La problématique est de savoir si la baisse des seconds ne sera pas annulée par la hausse des premiers. C'est le degré d'efficacité des institutions qui peut résoudre cette question en limitant ou pas cette augmentation. Ainsi, le développement économique consiste en la création d'institutions, comme des institutions de propriété, qui peuvent maîtriser les coûts de transaction et inciter les agents économiques à entreprendre des activités économiques permettant de faciliter les échanges malgré leurs complexités.

### **2.1.2. Définir et catégoriser les institutions : formelles, informelles, politiques, économiques et organisations**

Il est difficile de définir les institutions, car le concept d'institution renvoie à divers ensemble comme la famille, l'Etat, les syndicats etc., il peut désigner aussi les coutumes et les codes de conduite, ou les comportements. Dans ce sens il existe de nombreuses définitions plus ou moins larges et précises, certaines se basent sur le statut (formel ou informel), et d'autres sur les fonctions. Les institutions permettent le développement économique à travers un contrôle des échanges et des transactions économiques entre les individus, cela permet comme le souligne dans ces articles, le pionnier des institutions North de catégoriser les institutions en plusieurs types.

- D. North, prix Nobel en 1993, a défini les institutions comme « les règles du jeu dans une société ou, plus formellement, les contraintes créées par l'homme qui régissent les interactions politiques, économiques et sociales entre les hommes »<sup>47</sup>. Ainsi les institutions sont essentielles au bon fonctionnement des marchés, elles désignent des modes de fonctionnement et d'organisation durablement établis, elles consistent en des règles implicites ou explicites encadrant les comportements économiques.
- Par la suite North distingue deux types d'institution<sup>48</sup> les institutions formelles qui sont le produit intentionnel des individus et les institutions informelles ou normes comportementales qui sont fermement ancrées dans la culture, et très lentes à évoluer (tradition, tabous, croyance des individus, code de conduite...), ainsi que leurs caractéristiques d'application dans le but de réduire l'incertitude.

1. Les institutions formelles : se disposent en trois niveaux (figure n° : 03). Au premier niveau, se trouvent les règles fondamentales, découlant des droits humains élémentaires, sont normalement énoncées dans la Constitution d'un pays. Au deuxième niveau se

47 Bénassy, A., Coeuré, B., Jacquet, P., Ferry, J., Politique économique, Ed De boeck, 2012, p528

48 Borner, S., Bodmer, F., Kobler, M., L'efficacité institutionnelle et ses déterminants <http://claude.rochet.pagespro-orange.fr/cours/Docspilostra/L'efficaciteinstitutionnelle.pdf>

positionne le système juridique, basé sur ces règles fondamentales, contenant les lois régissant la propriété et les contrats, ainsi que les règles relatives à la structure de l'État et au processus de décision politique. Ces institutions politiques définissent notamment le caractère démocratique ou autocratique d'un État. Cependant les règles fondamentales et le système juridique constituent ensemble l'environnement institutionnel. Concernant le troisième niveau et à l'intérieur de cet environnement institutionnel, les agents nouent des contrats ou arrangements institutionnels pour coordonner leurs échanges. Les trois niveaux d'institutions sont vraiment interdépendants. Le coût d'un arrangement entre deux agents ou plus dépend essentiellement de la qualité de l'environnement institutionnel.

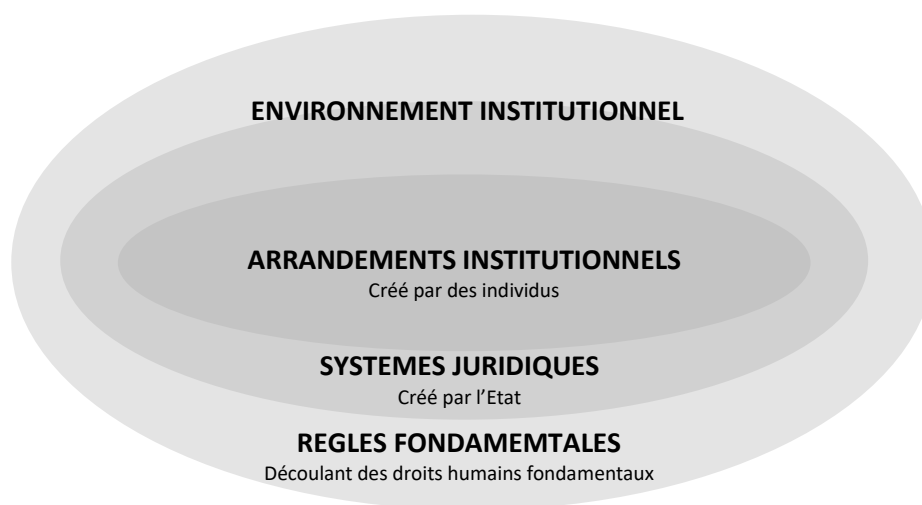


Figure n°03 : Les 3 niveaux des institutions formels

(Borner, S., Bodmer, F., Kobler, M., *L'efficacité institutionnelle et ses déterminants*, p32)

2. Les institutions informelles : influent fortement sur la structure du comportement humain. Elles désignent la culture, les croyances, les codes de conduite auto-imposée, les coutumes, les traditions, l'idéologie...). A l'inverse des normes formelles, les institutions informelles sont beaucoup plus difficiles à maîtriser et surtout à changer. Leurs applications se font par des agents appartenant à un même groupe ou à une communauté. Selon North, pour pouvoir les cerner il faut étudier la façon dont l'esprit humain se comporte.

- Williamson définit les institutions en tant que règles imposées « d'en-haut », pour lui, les institutions sont le résultat des arrangements passés entre les agents pour réduire les coûts de transaction. Par exemple, une entreprise X, qui produit une pièce très spécifique dont certaines entreprises ont besoin pour leur propre production. Etant donnée la spécificité de ces actifs (la pièce) et l'incertitude relative, X va chercher à s'entendre avec une de ces dernières pour améliorer la

coordination de leurs activités. Cela peut aboutir sur un arrangement institutionnel pouvant prendre diverses formes.

- Selon North, les organisations se distinguent des institutions. Alors que les institutions constituent les règles du jeu, les organisations représentent les acteurs et l'arbitre<sup>49</sup>. Dans cette optique, les organisations sont considérées comme un nœud de contrats, traités ou conventions qui rassemblent les membres de l'organisation. Ainsi était l'interprétation Alchian et Demsetz en 1972, de telle façon que les agents économiques (entreprises et marchés) et les groupes d'intérêt, partis politiques ou l'État agissent fréquemment les uns sur les autres. Ils créent et font respecter des institutions et finalement déterminent la structure du développement économique (figure n° 04).

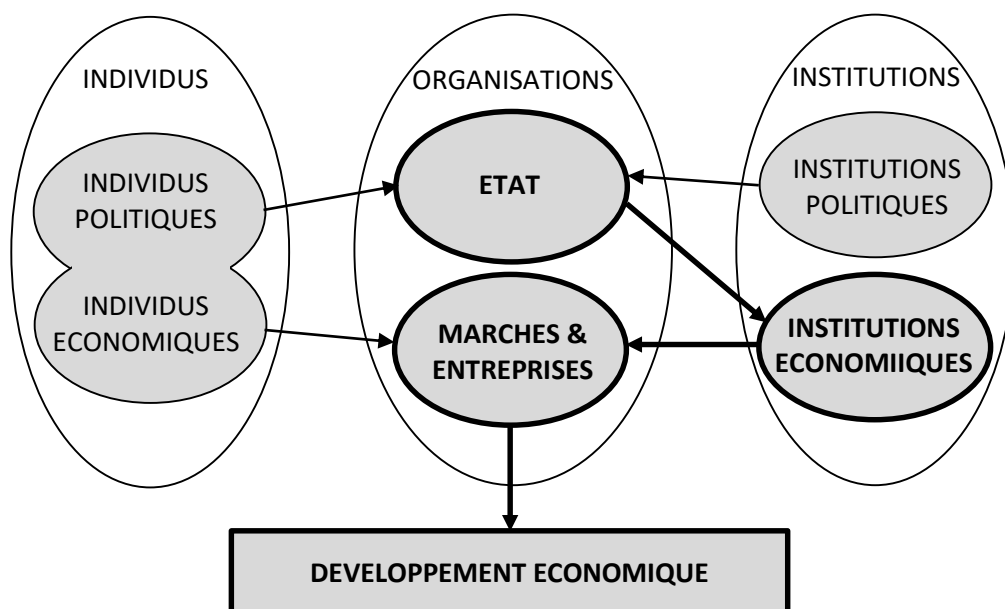


Figure n° 04 : Institutions, organisations et développement économique

(Borner, S., Bodmer, F., Kobler, M., *L'efficacité institutionnelle et ses déterminants*, p32)

- Argumenter par Corei<sup>50</sup> « Les institutions organisées sont les unités modernes de l'action collective qui, par leur inscription matérielle dans la réalité, exercent une régulation structurelle des interactions. Ces dernières sont l'unité englobante de l'analyse car elles sont le lieu des processus de coopération organisée où les transactions sont fonctionnellement interdépendantes dans la création des richesses. L'entreprise est l'institution organisée centrale du capitalisme... »
- Easterly dans des propos sur l'importance des institutions informelles dans le développement économique<sup>51</sup>, exprime l'idée que les institutions formelles ne

49 North, D., Institutions, Institutional Change and Economic Performance, 1990, pp3-4. <http://www.olivialau.org/ir/archive/nor1.pdf>

50 Corei, T., L'économie institutionnaliste, Les fondateurs, Economica, Economie Poche, 1995, p36.

51 Easterly, W., Social Cohesion, Institutions, and Growth, Aout 2006

<https://resourcegovernance.org/sites/default/files/Easterly,%20Ritzen%20and%20Woolcock%20-%20Social%20Cohesion,%20Institutions,%20and%20Growth.pdf>

peuvent fonctionner qu'à condition que des institutions informelles compatibles soient présentes et efficaces. Elle permet notamment de comprendre pourquoi les ambitieuses tentatives de « design institutionnel » du genre PAS n'ont jamais fonctionné. Le problème est la considérable difficulté à faire coïncider règles formelles et normes informelles.

- Dani Rodrik et Arvind Subramanian<sup>52</sup> proposent quatre catégories d'institutions qui réduisent l'incertitude et encadrent croissance et développement (figure n°05).

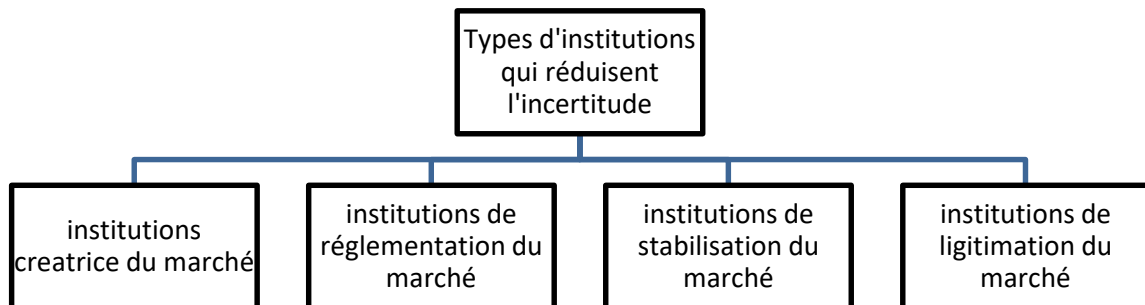


Figure n° 05 : Catégories d'institutions pour réduire l'incertitude du marché

(Établie par l'auteure)

1. Les institutions créatrices du marché : en leur absence les marchés n'existent pas ou fonctionnent très mal car elles favorisent la croissance et le développement économique à long terme et stimulent l'investissement et l'esprit d'entreprise. Dans une économie elles ont pour rôles, le respect des contrats, la protection des droits de propriété (le pouvoir de consommer, d'obtenir un revenu et de céder un bien ou un actif quelconque) et la lutte contre la corruption. D'où l'importance d'un cadre réglementaire et d'un système judiciaire indépendant, une police efficace qui en assure le respect des contrats et protège les inventeurs via les brevets par exemple pour les inciter à innover.
2. Les institutions de réglementation du marché : elles veillent à lutter contre les défaillances du marché et l'imperfection de l'information, ce sont les organismes de réglementations des télécommunications, des transports et des services publics et qui ont pour mission de limiter le pouvoir des monopoles
3. Les institutions de stabilisation du marché : elles ont pour mission de garantir une inflation faible, la réduction au minimum de l'instabilité macro-économique (politique fiscale, monétaire...) et d'éviter les crises financières, ce sont les ministères des finances et du commerce, les banques et les systèmes de change.

51 Dani Rodrik et Arvind Subramanian, La primauté des institutions (ce que cela veut dire et ce que cela ne veut pas dire) <http://sos-es.e-monsite.com/medias/files/la-primaute-des-institutions.pdf>



4. Les institutions de légitimation du marché : celle-ci fournissent une assurance et une protection sociale elles organisent aussi la redistribution et gèrent les conflits, ce sont par exemple les systèmes de retraite, les dispositifs assurance chômage ou autres fonds sociaux, elles ont pour but de faire accepter l'économie de marché en réduisant les inégalités qui lui sont associées (la sécurité sociale).
- On peut aussi qualifier les institutions de politiques ou économiques<sup>53</sup> :
    1. Les institutions économiques : désignent les droits de propriété et toutes approches contractuels. Elles coordonnent tous les rapports économiques de production, d'échange et de distribution. Les droits de propriété découlent de la loi régissant la propriété, par contre les droits contractuels sont déterminés par le droit des contrats et par les arrangements institutionnels des agents économiques. Ainsi, les individus et les organisations créent des droits contractuels d'une part, alors que d'autre part, l'État les encadre par le droit des contrats. L'État crée aussi des droits de propriété par la loi sur la propriété. Il devient donc responsable du respect de toutes les institutions économiques.
    2. Institutions politiques : déterminent la structure de l'État aussi bien que le système politique. Elles (les lois, la constitution, la démocratie, les libertés politiques et civiles, les lois sur les élections, etc.) encadrent donc la création et l'application des institutions économiques, notamment la politique économique et sa mise en œuvre administrative. Elles impactent sur le comportement des acteurs politiques, les partis politiques, les électeurs et les groupes d'intérêt. Cependant l'apparition et l'évolution des institutions politiques sont le résultat des motivations et des décisions des acteurs considérés séparément. Dans ce sens il devient crucial de faire attention à la manière dont les institutions apparaissent spontanément ou comme résultat intentionnel de l'action collective. Aborder l'efficacité des institutions politiques exige de décortiquer la définition que North a donné à l'Etat « ... Une organisation disposant d'un avantage comparatif au plan de la violence, couvrant une aire géographique dont les frontières sont déterminées par son pouvoir de taxer les électeurs... » Organisation qui dispose d'un avantage comparatif en termes de violence est en mesure de définir et de faire respecter les droits de propriété. Cette interprétation de North confit à l'Etat trois fonctions. La première est de bien d'établir et faire respecter les droits de propriété. La deuxième fonction, à l'intérieur du pays, ou il peu utilisé la

---

53 Borner, S., Bodmer, F., et Kobler, M., L'efficacité institutionnelle et ses déterminants <http://claude.rochet.pagespro-orange.fr/cours/Docspilostra/L'efficaciteinstitutionnelle.pdf>

violence pour réaliser à bien la première fonction. La troisième, consiste à taxer ses citoyens pour financer ses activités. Les recettes fiscales sont investies dans la capacité de l'État à établir et à appliquer les droits de propriété et les droits contractuels. En réalisant ces tâches, l'État présume un important financement potentiellement irrécupérable, financement de construction et de maintien du système juridique, avec des tribunaux et des forces de l'ordre. C'est pourquoi l'État dispose habituellement d'un avantage comparatif en matière de création d'institutions économiques. Son comportement (puissance et engagement) a donc une incidence décisive sur la qualité des institutions.

### 2.1.3. Les institutions comme structure d'incitations

Afin d'expliquer les phénomènes de croissances et de déclin des nations<sup>54</sup>, deux économistes américains, Robert W. Fogel et Douglass C. North ont étudiés l'histoire économique en joignant la théorie économique et les méthodes quantitatives pour formuler des interprétations assez convaincantes sur le changement économique et institutionnel. Les travaux de Fogel portaient essentiellement sur le rôle du chemin de fer dans l'essor économique des Etats-Unis, l'explication de l'esclavage en tant qu'institution et son incidence économique sur les Etats-Unis, et l'histoire de la démographie. Par contre Les recherches de North ont étudiés le développement historique de l'Europe et des Etats-Unis, et dernièrement le rôle des institutions dans la croissance économique. Leur méthode d'analyse était contrefactuelle, ce qui veut dire qu'ils construisaient un scénario où ils modifiaient un fait historique afin de comparer les performances économiques réelles avec celles que l'on aurait obtenues en l'absence de ce facteur.

Ainsi, Cette nouvelle histoire économique s'éloigne du contexte néoclassique des facteurs de la croissance (notamment, le modèle de Solow) qui attribue à l'accumulation du capital et au progrès technique le rôle principal, chez North, ces facteurs ne sont pas les causes de la croissance économique, ils en sont les résultats. De la même manière que Coase et Williamson, North percevait les échanges marchands en évolution si les coûts de transaction et l'incertitude étaient maîtrisés. North a cité<sup>55</sup> « A travers l'histoire, les institutions ont été conçues par les êtres humains pour créer un ordre et réduire l'incertitude dans les échanges. Avec les contraintes habituelles de l'économie, elles définissent l'ensemble des choix possibles, ainsi, elles déterminent les coûts de transaction et de production, donc la profitabilité et la faisabilité de l'entrée dans l'activité économique »

Concernant, l'historique de l'évolution du commerce maritime par exemple, North l'explique par l'apparition de contrats commerciaux impersonnels. L'évolution de l'usage

54 Gilles Martin, « La nouvelle économie institutionnelle », *Idées économiques et sociales* 2010/1 (N° 159), p35-40.

55 North, D.C., "Institutions", *Journal of Economic Perspectives*, 1991.

[https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/1695541/mod\\_resource/content/1/North%20%281991%29.pdf](https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/1695541/mod_resource/content/1/North%20%281991%29.pdf)

de la lettre de change, la construction de règles de fixation du taux de change.... ses investigations ont abouti alors sur une interrogation fondamentale, pourquoi certains arrangements institutionnels sont plus favorables à la croissance que d'autres ? Alors la réponse a été citée par North<sup>56</sup> : « l'histoire est largement une histoire de l'évolution institutionnelle dans laquelle les performances historiques des économies ne peuvent être comprises que comme parties d'une histoire séquentielle. Au fur et à mesure que cette structure évolue, elle détermine l'orientation du changement économique : vers la croissance, la stagnation ou le déclin. » Dans cette ligné paraîtront donc des institutions plus performante que d'autres, mais le plus important est que les choix institutionnels initiaux conditionnent souvent les choix futurs.

#### **2.1.4. Les institutions comme système de croyances partagées**

Réputé pour son investigation sur la firme japonaise, l'économiste Masahiko Aoki, définit l'institution sous un autre angle où les institutions constituent un équilibre de jeu sa citation<sup>57</sup> : « Une institution est un système de croyances partagées auto-entretenu sur la manière dont le jeu est joué. Sa substance est une représentation synthétique des propriétés saillantes et invariantes d'un sentier d'équilibre particulier, que presque tous les agents du domaine considèrent comme important du point de vue de leurs choix stratégiques individuels et qui est reproduit par leurs choix effectifs dans un environnement en continuelle évolution ». En se rapportant à la théorie des jeux, Aoki propose alors de synthétiser cette définition selon la figure n° 06.

Dans ce schéma les institutions sont internalisées (variable endogène) dans le rectangle hachuré. Les systèmes symboliques, sont constitués par des individus ancrés par leur culture et leur histoire, alors que les croyances communes sont le résultat des interactions. De cette façon, les stratégies des acteurs et leurs choix sont influencées par ces croyances communes pour construire un équilibre. Aoki utilise ce cadre conceptuel pour identifier les types d'institution de contrôle des entreprises, pour analyser le système financier japonais. A travers ces recherches l'accent est mis sur la pluralité institutionnelle et la complémentarité entre les institutions, sa citation textuelle<sup>58</sup> : « une économie donnée, à un moment donné, adopte un arrangement institutionnel qui lui est propre. Et ce n'est pas la globalisation qui remettra en cause cette diversité, les interdépendances diachroniques entre les institutions conduisent à une dépendance du changement institutionnel par rapport au chemin ». Dans cette perspective, Aoki est en accord avec North.

---

<sup>56</sup> Idem

<sup>57</sup> Aoki, M., Fondements d'une analyse institutionnelle comparée, Paris, Albin Michel, 2001, pp45-46.

<sup>58</sup> Idem, p 48.

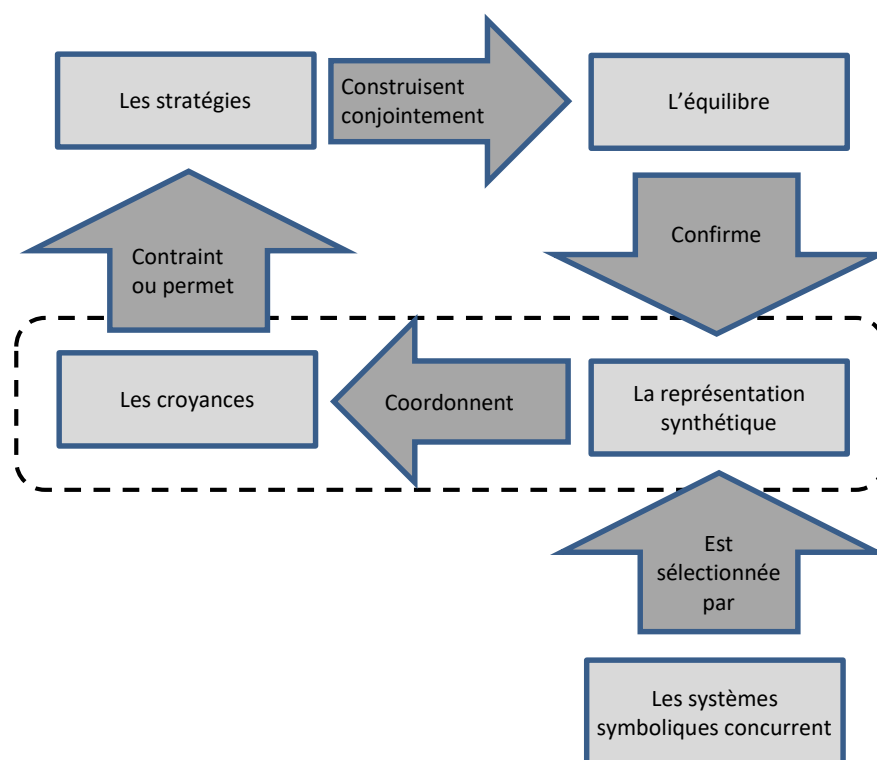


Figure n° 06 : L'institution comme croyance partagée et comme représentation synthétique d'équilibre

Source : Aoki, M., *Fondements d'une analyse institutionnelle comparée*, Paris, Albin Michel, 2001,

### 2.1.5. Les institutions comme instrument de gouvernance

L'allocation des ressources à travers les droits de propriété, développé à travers Le travail pionnier de Coase en 1960, représente (comme on développera plus bas) une approche des institutions en termes de gouvernance. Les institutions encadrent les anticipations de chaque agent économique; elles déterminent initialement la dotation des ressources, découragent et sanctionnent les comportements enfreignant les règles.

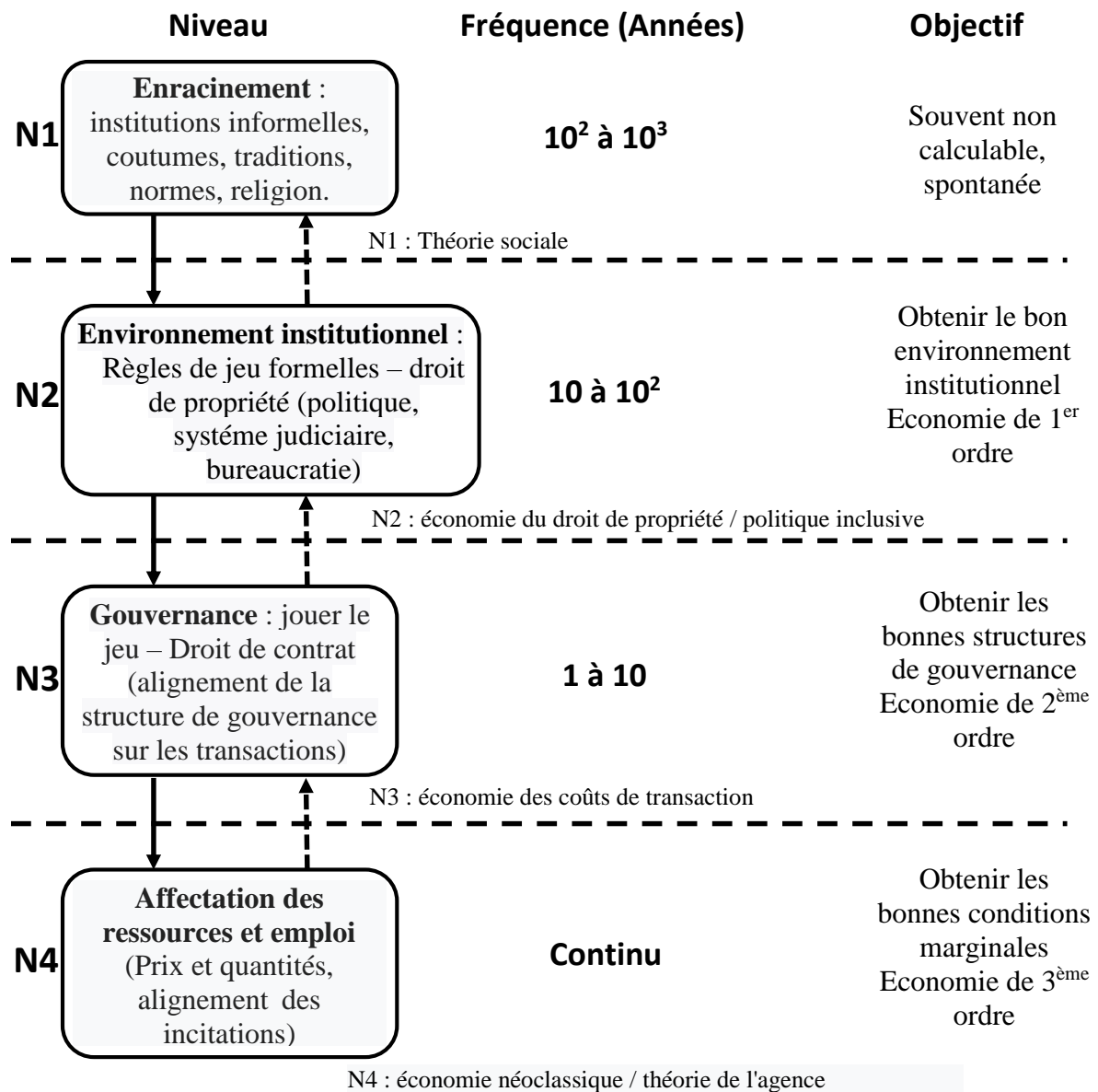
Williamson en 1993 superpose les institutions en quatre niveaux<sup>59</sup> (figure n°07). Le premier niveau regroupe les institutions d'informelles qui constituent la structure sociale, (les normes, les coutumes, les traditions, les mœurs...) en codifiant les conduites dans une société. Leurs fréquences de changement se fait à long terme (de 100 à 1000 ans).

Le deuxième niveau constitue l'environnement institutionnel (les constitutions, les lois, les droits de propriété...). La fréquence de changement de ce type d'institutions va de 10 à 100 ans. Le troisième niveau représente les institutions relatives à la gouvernance qui implique la création des organisations. Leurs fréquences de changement sont courtes, allant

<sup>59</sup>Williamson O. (2000), "The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead" *Journal of Economic Literature*, Vol. 38, N°3, pp. 595-613. <https://pdfs.semanticscholar.org/abca/15e9c26e155ccf2313d1b8504a7afe7fa9a8.pdf>.

de 1 à 10 ans. Le quatrième niveau, l'ensemble des règles visant une meilleure allocation des ressources. Les périodes de changement sont assez courts.

Ainsi, le troisième niveau institutionnel selon Williamson<sup>60</sup> est constitué des institutions de gouvernance (le gouvernement et les agences d'Etat) nécessaires pour légitimer la structure de gouvernance et les relations contractuelles. Elles portent sur l'ensemble des règles visant une meilleure allocation des ressources.

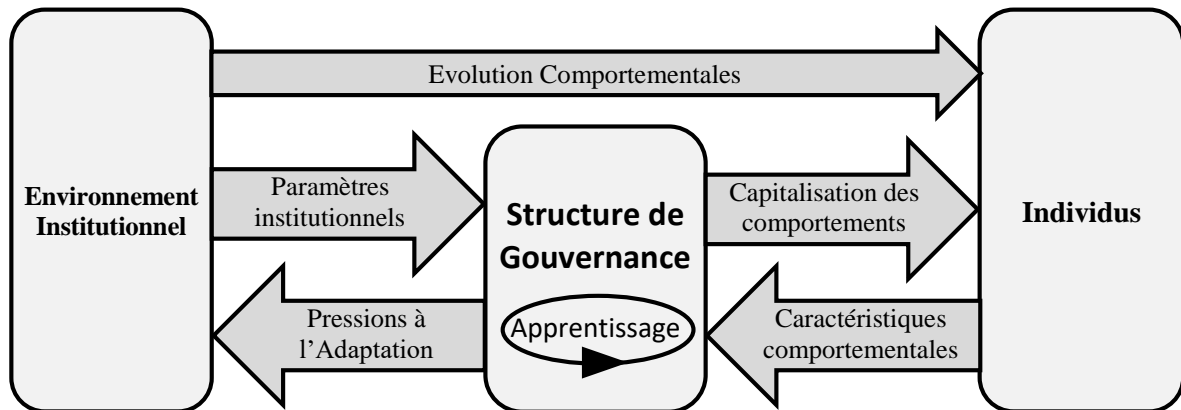


Le Figure n° 07 : la nouvelle économie institutionnelle selon Williamson

Source : Williamson, O., *Transaction cost Economics and Organization Theory, Industrial and Corporate Change*, 1993, Vol.2, N°2, p.597

60 Williamson, O., The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead, *Journal of Economic Literature*, 2000, Vol. 38, N°3, pp. 595-613. <https://pdfs.semanticscholar.org/abca/15e9c26e155ccf2313d1b8504a7afe7fa9a8.pdf>

A travers la figure n°08 Williamson<sup>61</sup> schématise le rôle des institutions comme instrument de gouvernance, encadrant les différents niveaux des institutions. Ainsi, il y a une influence réciproque entre environnement institutionnel (Etat, Constitution, organisations politique et économique) et structure de gouvernance, du fait de la canalisation des comportements des agents économiques.



Figure° 08 : Les institutions comme instrument de gouvernance dans la nouvelle économie institutionnelle.

Source : Williamson, O., *Transaction cost Economics and Organization Theory, Industrial and Corporate Change*, 1993, Vol.2, N°2, p.113

## 2.2. Les fondateurs de l'économie institutionnelle

La science économique a longtemps ignoré la question des institutions<sup>62</sup>. Celles-ci, restées en retraites pendant un moment, sont remises à jour. En effet, la théorie néoclassique les considérait comme une variable exogène. Alors que les applications sur les facteurs traditionnels de développement (terre, capital, travail) ont apporté des résultats mitigés, le soubassement institutionnel de ce développement est apparu comme un facteur oublié. L'institutionnalisme initié par Veblen et Commons puise ses origines dans les transformations radicales qu'ont connues les Etats-Unis d'Amérique au vingtième siècle. En effet, avec l'émergence de la société de production de masse et de consommation de masse, l'industrie mécanisée, la métamorphose de la propriété économique en capital financier, la compréhension du comportement de la société américaine ne pouvait s'expliquer selon la seule grille d'analyse adoptée par les Orthodoxes du Marché. Ces économistes ont joué, par exemple, un rôle important dans la première administration Roosevelt, dans les années 30, et ils furent largement à l'origine de la conception du New Deal (la politique mise en place dans les années 1930 aux Etats-Unis pour faire face à la

61 Williamson, O., *Transaction cost Economics and Organization Theory, Industrial and Corporate Change*, 1993, Vol.2, N°2, pp.107-156. [https://scholar.google.com/scholar\\_lookup?title=Transaction%20Cost%20Economics%20and%20Organization%20Theory&author=O.%20E.%20Williamson&journal=Industrial%20and%20Corporate%20Change&volume=2&issue=2&pages=107-156&publication\\_year=1993](https://scholar.google.com/scholar_lookup?title=Transaction%20Cost%20Economics%20and%20Organization%20Theory&author=O.%20E.%20Williamson&journal=Industrial%20and%20Corporate%20Change&volume=2&issue=2&pages=107-156&publication_year=1993)

62 COREI, T., *L'économie institutionnaliste, Les fondateurs*, Economica, Economie Poche, 1995, p15

crise économique de 1929). Leur approche s'est cependant rapidement fanée après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, pour les institutionnalistes, une révision du fait économique à la lueur de ces transformations économiques devient indispensable. En d'autres termes, pour les institutionnalistes l'économie ne peut être pensée comme un fait de nature ou comme une physique sociale dont le Marché serait la seule réalité ou la seule représentation possible pour l'économiste analyste. Tout compte fait, l'institutionnalisme américain est considéré comme le premier courant à avoir érigé les institutions comme élément important dans l'analyse économique. Ceci a amené certains théoriciens en économie à s'interroger sur le rôle des institutions ainsi que les procédures par lesquelles elles interviennent dans les phénomènes économiques.

### **2.2.1. L'évolution institutionnelle de Veblen et les institutions comme une accumulation d'habitudes mentales :**

Thorstein Blunde Veblen (1857-1929) est généralement considéré comme le principal instigateur du courant de pensée institutionnaliste américain, les notices biographiques sur Veblen l'identifient, souvent de façon expéditive, comme « sociologue et économiste américain ». Son L'article en 1898, « Why is Economics Not an Evolutionary Science », peut être considéré comme le texte fondateur de la pensée institutionnaliste américaine, en ce qu'il insiste sur les deux éléments fédérateurs de ce courant de pensée : les institutions et l'évolution. Dans ses travaux allant de 1898 à 1914, il apparaît que Veblen est l'auteur institutionnaliste qui a été le plus loin dans la tentative de faire de l'économie une véritable science évolutionnaire du comportement, au travers plusieurs écries<sup>63</sup>.

- Dans l'institutionnalisme de Veblen, les institutions constituent l'unité d'analyse à partir de laquelle est dérivé l'ensemble des autres éléments constituant la théorie du comportement. Il ne faut pas entendre cette notion dans le sens où elle est souvent employée aujourd'hui, c'est-à-dire comme une structure matérielle ayant une existence concrète. Au sens de Veblen, les institutions sont des conventions, des normes sociales, un ensemble d'idées temporellement et spatialement identifiées. Afin de devenir une science évolutionnaire, c'est l'évolution des institutions que l'économie doit étudier en priorité.
- Au travers d'une série d'articles, Veblen tente de mettre au jour les préconceptions sur lesquelles les différentes théories économiques se sont appuyées (comme supposer une certaine rationalité chez l'individu afin de faire fonctionner la théorie). Il définit les préconceptions comme les présupposés métaphysiques sur lesquels les théories (économiques ou autres) sont bâties. Il s'agit des

63 HEDOIN, C., Sous la direction de M. Hervé Guillemin Les théories institutionnalistes du comportement économique de T. Veblen et J.R. Commons : éléments et fondements d'une approche réaliste et évolutionniste en économie, 2005, [http://www.univ-reims.fr/site/laboratoire-jabellise/omi-organisations-marchandes-et-institutions-ea-2065/les-membres/hedoin-cyril/gallery\\_files/site/1/1697/3184/5292/6643/6644.pdf](http://www.univ-reims.fr/site/laboratoire-jabellise/omi-organisations-marchandes-et-institutions-ea-2065/les-membres/hedoin-cyril/gallery_files/site/1/1697/3184/5292/6643/6644.pdf)

représentations du monde que le chercheur considère comme données et qui ne sont pas questionnées. Veblen, convaincue que ces préconceptions sont incompatibles avec une science économique évolutionnaire (Selon Veblen, une telle science est une théorie du processus, c'est-à-dire qui s'intéresse au changement et en étudie les mécanismes), il tente d'en élaborer de nouvelles sur lesquelles les théories modernes devraient s'appuyer.

Veblen part du constat que les sciences économiques, au même titre que les sciences de la nature, sont une science « réaliste », c'est-à-dire qu'elles traitent de faits qui se produisent concrètement. Mais, au contraire des sciences de la nature, Veblen considère que l'économie n'est pas pour autant évolutionnaire. Ainsi, Veblen estime que la théorie Classique tend à interpréter tous les événements relativement à une conception a priori de la normalité. Dit autrement, l'économie Classique tend à dire ce qui devrait être et non ce qui est. Pour Veblen, l'économie ne pourra devenir une science évolutionnaire qu'à la condition de se bâtir autour de nouvelles préconceptions que, Veblen qualifie de « factuelles » (Les préconceptions factuelles ne seraient rien d'autre que des préconceptions relatives à l'époque et dont l'apparition ne représenterait pas nécessairement un quelconque progrès). Elles consistent à analyser et à interpréter les faits tels qu'ils sont en termes de relation de causalité, sans jamais supposer que cette relation doive mener à un quelconque état naturel prédéfini.

- Plus que les préconceptions de la science économique, la véritable critique de Veblen dans son article « The Limitations of Marginal Utility » en 1909 est la conception hédoniste de l'homme que les approches utilitaristes et marginalistes mobilisent. Cette conception aboutit, selon Veblen, à ne prendre en compte qu'une partie des faits économiques et surtout à exclure de l'analyse l'approche institutionnelle. Veblen reproche surtout à ces théories économiques de considérer l'individu comme donné, de ne pas prendre en compte son histoire, ses antécédents, ses traits héréditaires alors que l'histoire et la vie économique d'un individu ne peuvent se comprendre qu'en analysant parallèlement et simultanément l'individu et l'environnement dans lequel celui-ci agit, ainsi que les interactions cumulatives et évolutives qui prennent forme dans leurs relations. Ne prenant pas cette considération, la théorie économique est contrainte de postuler un individu à la nature totalement hédoniste. Veblen ne nie pas que le comportement de l'individu ait une partie hédoniste, mais il considère qu'on ne peut réduire le comportement humain à cette seule dimension. Alors prendre en compte les autres aspects de la nature humaine nécessite que la science économique se pose de nouvelles questions et déplace son analyse.



- Tout en s'appuyant fortement sur la notion d'instinct, la théorie comportementale de Veblen est parallèlement fondée sur les notions d'habitudes et d'institutions. Associées aux instincts, les habitudes mentales, constituent le préalable indispensable à l'existence de la raison humaine. Une partie de ces habitudes acquiert une dimension sociale en devenant des institutions par le biais d'une causalité cumulative. Ces dernières ont une action directe sur l'environnement matériel, notamment au travers de la création de nouvelles technologies et de nouveaux outils. D'une part, les institutions sont le résultat d'un processus de causalité cumulative induit par les comportements habituels des individus. Elles sont donc l'effet émergent de l'association d'une partie des habitudes mentales que les individus concrétisent au travers de leurs actions. Mais, d'autre part, les institutions, en tant que normes conventionnelles stables, ont pour effet d'orienter les comportements et les instincts dans la poursuite de certaines finalités (figure 09). Par exemple, Veblen identifie les institutions pécuniaires qui se traduisent par une orientation des comportements vers des pratiques de gaspillage et de comparaison provocante.

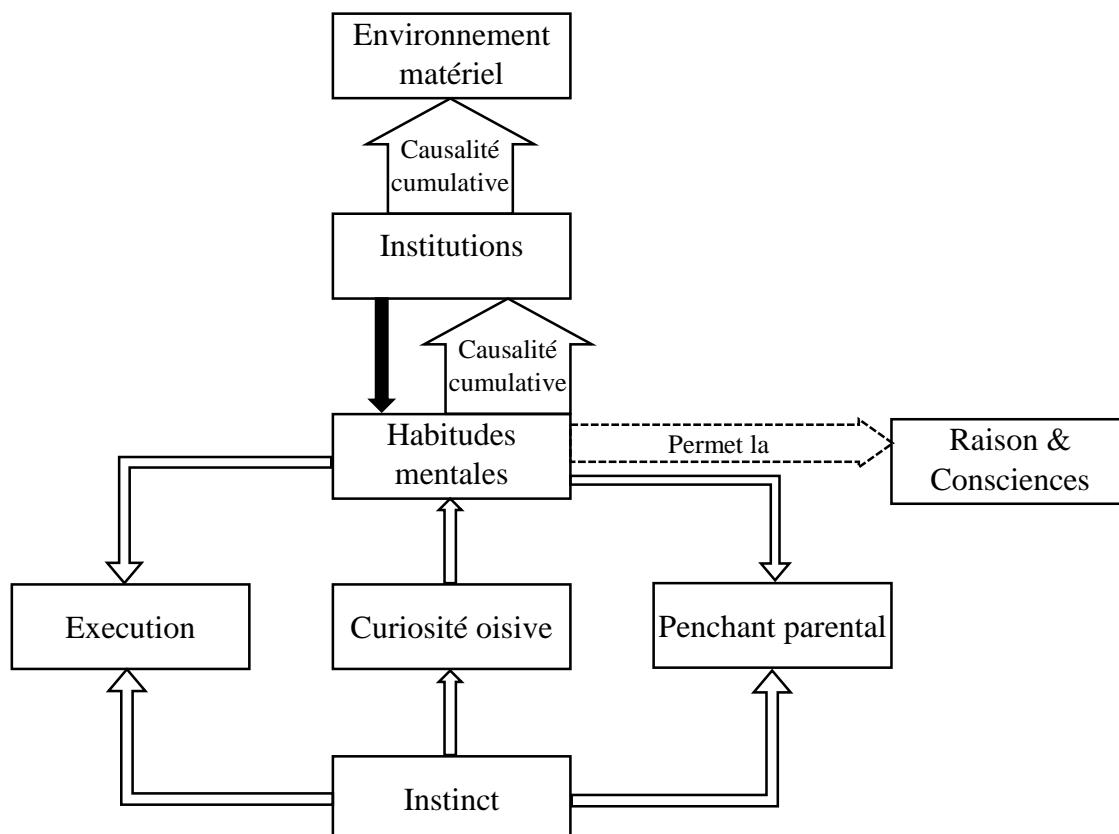


Figure n°09 : la relation ascendante entre instincts et institution selon Veblen

Source : COREI, T., *L'économie institutionnaliste, Les fondateurs, Economica, Economie Poche, 1995, p93*

- Inspiré par les mouvances socialistes et l'homme d'affaires de son époque, les institutions de l'économie selon Veblen sont traversées par deux instincts de base, l'instinct artisan et l'instinct prédateur. Par l'instinct artisan, l'homme s'enrichit au travers de son travail, au travers de la domestication rationnelle de la nature. Cependant, par son instinct prédateur, le genre humain veut déposséder autrui de ses biens et des résultats de son travail. Contrairement à beaucoup d'autres économistes, Veblen ne voit pas dans la bourgeoisie industrielle un moteur pour la société. Ceux-ci vivent du succès de l'industrie, mais ils n'utilisent pas ces profits de manière socialement durable. Cependant Veblen pense que le changement peut malgré tout provenir de l'industrie, il est potentiellement incarné par les ingénieurs. Ces experts devraient prendre le contrôle de l'industrie qui est dans les mains d'irresponsables, les propriétaires que Veblen qualifie de classe de loisir qui gaspille les ressources de l'humanité avec une consommation ostentatoire.
- Avec un peu de recul, on peut s'apercevoir que l'économie évolutionniste de Veblen, sa méthodologie et ses principes, n'ont guère connu de succès dans le sens où ils n'ont été que très peu repris. Outre la difficulté inhérente aux écrits de Veblen (son style bavard, mais surtout l'absence de toute tentative de construire une quelconque théorie, il propose plutôt un formidable espace de critique sociale en montrant comment les classes privilégiées cherchent à maintenir des institutions sociales obsolètes, imbéciles par rapport aux exigences matérielles en vigueur mais profitables pour le maintien du statut social des privilégiés.

### **2.2.2. Les apports de Commons et les institutions comme une action collective :**

Veblen a eu deux disciples, John R. Commons et Wesley C. Mitchell, qui sont les véritables artisans du courant institutionnaliste dont il peut être considéré comme le père. Les économistes institutionnalistes considèrent que les institutions ont un rôle déterminant dans l'économie. Ils perçoivent l'activité économique comme le résultat de l'action volontaire et de stratégies d'acteurs. Commons considère que les économistes font fausse route en adoptant des concepts de la physique ou même de la biologie, pour étudier l'économie. A ses yeux, ces modèles ne peuvent s'appliquer aux relations sociales, dont les relations de production, précisément parce que les activités humaines sont des activités volontaires, et non le simple résultat de forces inanimées, l'offre et la demande notamment. C'est pour cette raison que Commons accorde autant d'attention aux institutions.

À l'instar de nombreux autres économistes institutionnalistes, Commons a beaucoup travaillé à l'élaboration de législations en matière de travail aux États-Unis, considérant qu'il fallait encadrer le marché pour qu'il fonctionne correctement. Ainsi, plusieurs

économistes institutionnalistes ont joué un rôle déterminant dans la création des institutions de l'Etat providence américain, au début du XXe siècle. Ils ont milité pour la reconnaissance syndicale et pour la mise sur pied de procédures de conciliation et d'arbitrage. Ils ont également contribué aux législations sur les accidents du travail, sur le salaire minimum et sur l'assurance-chômage. J.R.Commons tout comme T.Veblen, insistent sur le fait que, les institutions ont pour essence les habitudes. En effet, les anciens institutionnalistes ont vu dans les habitudes, la base de l'action et de la croyance humaine. Ici, la notion d'habitudes est générique en ce sens qu'elle renvoie aux façons de penser ou d'agir communes à une communauté d'individus. Sans rentrer dans les détails de l'analyse de J.R.Commons, nous allons retenir quelques-uns de ses apports qui démontre l'importance des logiques d'en bas<sup>64</sup>.

- Dans ses théories John Rogers Commons (1862-1945) reprochent aux économistes de n'avoir perçu que la dimension individuelle de l'économie, sans prendre en compte la dimension collective de l'analyse. Il s'agit de comprendre comment la volonté humaine se manifeste au travers de l'action collective. Les institutions sont alors des actions collectives censées améliorer l'action individuelle. Il distingue les institutions informelles (savoir-vivre, usages, coutumes, etc.), des institutions formelles (société, association, administration, etc.).
- Contrairement aux autres écoles (classiques et néoclassiques) qui estiment par exemple que la formation des prix est le résultat de la confrontation entre l'offre et la demande. Commons considère le prix comme une convention sociale renforcée par les habitudes. Ces conventions évoluent avec le changement des conditions et reflètent dès lors le mode de calcul, le processus de tarification...etc. Pour construire cette théorie, les institutionnalistes ont essayé d'étudier le contexte institutionnel lié au processus de formation du prix, et pour ce faire, il fallait se questionner sur : les institutions qui régissent le calcul des prix, les informations disponibles et indisponibles sur le marché et le moyen d'acquérir et d'accéder à l'information.
- Dans le respect de la tradition institutionnaliste, il confère une place primordiale au concept d'institution que Commons définit comme<sup>65</sup> « l'action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle ». Dans cette optique, les institutions constituent les « règles du jeu » permettant aux individus de sécuriser leurs anticipations quant aux actions que les autres individus

64 Tremblay D-G., L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique, *Revue Interventions économiques* [En ligne], 28 | 2002, mis en ligne le 01 janvier 2002, consulté le 30 septembre 2016, p5 URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1115>

65i Faille D., Gagnon M A., ; Introduction : Thorstein veblen : héritage et nouvelles perspectives pour les sciences sociales, 2007, *Revue intervention économique* n°36, p4, <http://interventionseconomiques.revues.org/537>

entreprendront. Les institutions contrôlent l'action individuelle, car elles mettent en œuvre des règles que les individus ne peuvent outrepasser sous peine de sanctions.

- La coutume est considérée par Commons comme la forme universelle d'institution. Il s'agit d'institutions informelles qui sont le produit de la répétition de pratiques et qui conditionnent les habitudes individuelles via l'apprentissage. Commons insiste sur le fait que la coutume est souvent très contraignante, parfois plus que la loi.
- Les « collectifs dynamiques organisés » (going concerns) que Commons considère être les unités modernes de l'action collective exerçant une régulation structurelle des interactions individuelles et qui viennent compléter la coutume qui se caractérise par son imprécision. Il s'agit d'institutions organisées telles que l'Etat, l'entreprise, le syndicat, une association ou encore la société dans son ensemble. Comme le remarque Commons, en pratique, toute institution comporte à la fois des éléments formels et informels. Il ne s'agit pas d'une différence de nature, mais de degré.
- Le rapport entre les sphères juridiques et économiques semble, dans l'économie institutionnelle de Commons, s'équilibrer sur le long terme. Les comportements économiques sont sélectionnés par les règles juridiques, mais le juge (ou le pouvoir législatif) est amené à prendre en compte dans sa décision, les intérêts privés des parties. Sur le long terme, l'économie influence forcément le juridique. D'autre part, la dimension économique des comportements est partie prenante de l'ensemble des valeurs qui régissent les comportements en société, c'est-à-dire de l'éthique.
- Commons considère la propriété comme le pouvoir de détenir les biens et de les garder. Il caractérise plusieurs types de propriété <sup>66</sup> : Propriété corporelle ; Propriété incorporelle ; Propriété intangible et il donne à la fonction juridique un rôle intrinsèque dans la protection des droits de propriétés par des contrats légaux. Dans ce sens il étudie l'évolution des normes juridiques et affirme que le système juridique qui crée des règles doit s'adapter à l'environnement économique. Or, il demeure insuffisant pour résoudre tous les problèmes socio-économiques. Il doit donc être complété par un système politique efficace.
- Le projet de J.R.Commons consiste à comprendre les éléments qui concourent à la formation et à l'émergence de l'ordre social<sup>67</sup>. Pour ce, il développe une théorie institutionnaliste dans laquelle les transactions occupent une place centrale. La

66 Broda P, Commons : une piste raisonnable en économie de développement, 2010, Revue intervention économique n° 42, p2-3, <http://interventionseconomiques.revues.org/1215>

67 Bazzoli L, Véronique Dutraive, La conception institutionnaliste du marché comme construction sociale : une économie politique des institutions, 2004, p7, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00457628/document>

transaction traduit une relation sociale et constitue un détour premier qui permet de remonter et de donner toute sa place ensuite à l'individu. Dans son analyse de la volonté humaine en action, l'ensemble de l'activité économique est résumée par trois catégories de transactions : transactions marchandes, transactions de direction et transactions de répartition. Ensuite, ces dernières sont soit routinières, soit stratégiques. J.R.Commons nous fait remarquer, que la plus grande partie des activités est de nature routinière. Etant donné cette réalité, les institutions inorganisées sont mobilisées en guise de solutions. En effet, elles reposent sur « des expériences passées et pour lesquelles il existe des règles qui constituent une mémoire des pratiques efficaces et fournissent une sécurité aux anticipations ». Toutefois, les choses se compliquent quand les individus sont confrontés à des situations nouvelles (ou stratégiques) pour lesquelles il n'existe aucune solution prédéfinie. Il s'agit dès lors de déceler de nouvelles règles qui sont à même de résoudre les conflits générés. Dans ces circonstances, l'importance de l'ordre prend toute sa signification. Il convient d'empêcher que la divergence d'intérêts ne débouche sur une violence. Pour J.R.Commons, ce sont justement les institutions, expression de l'action collective en contrôle des actions individuelles, qui assurent l'atteinte de l'ordre social. Ce contrôle collectif prend principalement deux formes différentes : la forme de coutumes inorganisées et celle de coutumes organisées. La frontière entre ces deux catégories de contrôle collectif est difficile à établir. Cela signifie que les coutumes sont à la base de toute interaction sociale, c'est-à-dire qu'elles sont inhérentes à toute organisation. D'un point de vue théorique, les analyses développées par COASE ont largement contribué à mettre sous un nouveau jour la question des institutions. En effet, cet auteur en arrive à la conclusion que l'entreprise est parfois plus efficace que le marché dans la mesure où elle permet d'économiser sur les coûts de transactions. Ainsi, l'organisation (la firme, hiérarchie) représente un thème essentiel par lequel les institutions sont réintroduites dans l'analyse.

- L'approche de Commons, au-delà des innovations et des éclairages intéressants qu'elle apporte, n'en reste pas moins sujette à certaines limites<sup>68</sup>. On peut relever deux défauts majeurs qui sont par ailleurs liés : d'une part, en dépit de son souci d'accorder une plus grande place à la volonté humaine, il faut souligner qu'il n'analyse formellement à aucun moment les déterminants de cette volonté, pas plus que les mécanismes psychologiques qui la sous-tendent. A cause de cette première limite, Commons est amené à minorer l'importance de la coutume et à

---

68 Geoffrey M. Hodgson; Reclaiming habit for institutional economics; Journal of Economic Psychology volume n°5, 25 (2004) 651-660  
<https://pdfs.semanticscholar.org/c7ef/89ff17f6df81fb82e97f463e2c7b0a832b3f.pdf>

accorder une quasi-exclusivité à l'analyse des institutions formelles et juridiques dans la détermination des règles de comportement, cela signifie que Commons accorde trop d'importance aux institutions pragmatiques dans la médiation des comportements relativement aux institutions organiques.

### 2.2.3. L'approche de Wesley Mitchell et la monnaie comme institution

La monnaie est d'abord une institution sociale créée par les hommes, elle ne surgit pas spontanément au sein d'une collectivité humaine. Elle est suscitée en réponse à l'existence d'un besoin, celui d'organiser et de sécuriser les transactions économiques entre les membres d'une collectivité sociale. C'est-à-dire que la monnaie s'invente lors de la transformation d'une société, archaïque, en une société urbanisée marquée par une spécialisation des fonctions entre les individus. Une telle société ne peut se satisfaire du système du troc : celui-ci peut demeurer un moyen d'échange mais à titre marginal par rapport au système de la monnaie. Dans cette optique mais surtout d'enseignement institutionnaliste qui lui vient de son maître Veblen, Wesley Mitchell a contribué à l'institutionnalisme par les apports suivant :

- Pour Mitchell, l'économie institutionnelle consistait dans l'étude du contexte historique comme la base et l'arrière-plan de l'interprétation des phénomènes économiques (production et distribution). L'étude du contexte historique exigeait de mesurer les variables adéquates ou leur "proxies". La mesure, quoique quantitative, n'était jamais mécanique ; le chercheur devait toujours chercher la signification qui dans la pensée de Mitchell était un phénomène culturel.
- Mitchell, auteur de<sup>69</sup> « Business cycle 1927 » à l'origine de la théorie du cycle des affaires, inaugure avec sa méthode d'analyse quantitative un autre volet de l'approche institutionnaliste. Il s'applique à montrer comment l'institution de la monnaie, définie à partir des caractéristiques du système monétaire et des différentes attitudes des groupes sociaux quant à leur façon du maniement des relations monétaires, exerce une influence déterminante sur les cycles économiques. Ces derniers sont amplifiés par la logique pécuniaire du business.
- La thèse de Mitchell portait sur l'histoire des Greenbacks<sup>70</sup> (ouvert en 1862 avec émission par le Trésor de New York une monnaie de papier inconvertible destinée à financer la guerre de Sécession) . Il étudiait les conséquences économiques de la monnaie papier inconvertible au milieu d'une période marquée par ascension d'étalon-or et l'émergence d'un étalon fiduciaire. Wesley Mitchell voulait savoir comment cet étalon très particulier fonctionné en matière d'établissement et de

69 Gislain, J., la naissance de l'institutionnalisme, Ed La Découverte, Paris 2000, p26

70 Coriat, B., Boyer, R., Innovations dans les institutions et l'analyse monétaires américaines : les greenbacks « revisités », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 39<sup>e</sup> année, N. 6, 1984, pp. 1330-1359, [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_03952649\\_1984\\_num\\_39\\_6\\_283132](https://www.persee.fr/doc/ahess_03952649_1984_num_39_6_283132)

régulation des prix, Cette analyse ; se révélant particulièrement féconde elle débouchera sur des contributions nouvelles et essentielles d'analyse des cycles. Pour Mitchell cela consistait à repérer les changements de comportement du monde des affaires dans son effort pour s'adapter aux conditions d'une monnaie papier inconvertible. Ainsi, les greenbacks et à l'épreuve de la conjoncture hypothèses institutionnelle de cette période s'ouvraient par une réforme monétaire celle de 1863 et qui voit la suspension de la convertibilité en or accompagner d'un étalon de monnaie papier flottant.

### **2.3. La nouvelle économie institutionnelle (NEI) et la problématique des coûts de transaction**

La NEI traite des sources, du développement, négligées par la théorie néo-classique, essaye de répondre à la problématique que cette dernière ignore, et essaye de bâtir une théorie du développement en termes de changement institutionnel. La NEI redéfinit le développement comme la croissance économique plus un changement institutionnel adapté, facilitant ainsi le développement, alors que les orthodoxes le définissent comme la croissance économique plus le changement structurel (qui a montré ces limites). Ainsi la NEI met le changement institutionnel au centre de la théorie du développement, alors que la théorie néo-classique met l'épargne et l'investissement au centre du processus de développement.

A travers l'histoire, les institutions étaient conçues par l'homme pour créer l'ordre et réduire l'incertitude dans les échanges ; elles évoluent de manière incrémentale connectant, le passé avec le futur et le présent, dans le sens où les performances économiques peuvent être comprises comme une partie d'une histoire séquentielle. Ainsi, les institutions fournissent la structure des incitations d'une économie, en évoluant, cette structure façonne la tendance du changement économique vers la croissance, la stagnation ou le déclin. De cette façon la compréhension du développement passe nécessairement par la compréhension du soubassement institutionnel.

Depuis une vingtaine d'années se sont multipliés les travaux d'histoire économique se réclamant de la Nouvelle Économie Institutionnelle (NEI), ce courant de la science économique a connu un essor important depuis les années 1970. Cette dernière était illustrée par la reprise de l'analyse de Ronald Coase, approfondie par Oliver Williamson (1975, 1985), qui développe une intéressante théorie des coûts de transaction et par les apports de Douglass North (1981, 1990) à la théorie néoclassique des institutions qu'il avait élaborée dans ses études d'histoire économique pour aboutir à une synthèse, originale et tout à fait ambitieuse. C'est l'économiste américain O. Williamson qui a été le premier à

donner cette appellation aux travaux des économistes institutionnalistes de la nouvelle génération, afin de les différencier de leurs prédécesseurs.

La NEI s'inscrit à la base dans l'extension des outils néoclassiques standards (Rationalité parfaite et substantielle, raisonnement en termes d'équilibre et d'optimisation) pour l'analyse des institutions. Cependant, de nouvelles interprétations se sont développées en s'éloignant plus ou moins clairement du corpus théorique néoclassique<sup>71</sup>. Néanmoins, ce courant ne constitue pas une école car il s'agit d'un mouvement hétérogène (des approches peu en accord entre elles), puisque le seul point commun entre les chercheurs regroupés sous cette appellation est leur intérêt pour les institutions et leur impact sur les phénomènes économiques. Ce courant est donc un retour au vieil institutionnalisme du début du 20<sup>ème</sup> siècle (Veblen, Commons...), mais les théories qui le constituent vont très vite se diversifier et s'éloigner progressivement. Cependant, elles représentent des approches contemporaines importantes dans la recherche académique concernant la science économique et s'attachent à différentes formes de relations contractuelles. Un rappel de quelques-uns des fondateurs théoriciens de la NEI paraît évident.

### **2.3.1. L'approche de la firme par les coûts de transaction : Le point de départ de Coase**

L'Académie Royale de Suède a décerné en 1991 le Prix Nobel d'Economie à Ronald Coase pour ses travaux et articles sur du rôle des coûts de transaction et des droits de propriété dans la structure institutionnelle et le fonctionnement de l'économie. Cette gratification vient couronner une véritable avancée scientifique, qui a débuté en 1937, avec la rédaction de son article "The Nature of The Firm", où il utilise le terme de "cost of using the price mechanism" coût d'utilisation du mécanisme des prix, et "marketing costs".

- La théorie économique des firmes, a eu un rôle catalyseur pour la NEI. A l'origine de cette théorie, se trouve le questionnement de R. COASE sur les raisons d'existence de la firme. Cet auteur en arrive à la repense<sup>72</sup> que l'entreprise est parfois plus efficace que le marché dans la mesure où elle permet d'économiser sur les coûts de transactions. Ainsi, l'organisation (la firme, hiérarchie) représente un thème essentiel par lequel les institutions sont réintroduites dans l'analyse.
- Coase définit la firme par l'existence de relations salariales « le contrat de travail est un contrat par lequel le facteur travail accepte, pour une certaine rémunération, qui peut être fixe ou variable, d'obéir aux directives d'un entrepreneur dans certaines limites. »<sup>73</sup> Dans la firme, l'allocation des ressources ne se fait pas à l'aide du mécanisme de prix (comme le marché), mais par des rapports d'autorité.

71 Idem

72 Otando, g., le renouveau des théories du développement, Mars 2008, <https://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2008/03/doc-177.pdf>

73 Coase, R.H., The nature of the firm, *Economica*, Vol 16; p337



- Remettant en cause l'hypothèse néoclassique d'information parfaite, Pour Coase, la firme est un mode de coordination des transactions alternatif au marché. Si le marché n'est pas l'unique moyen de coordonner l'activité économique, c'est qu'il existe des coûts à recourir au système standard de prix, des coûts de transaction (coûts de recherche d'information, de négociation des contrats, de contractualisation répétée...). Williamson s'approfondira par la suite sur les déterminants de ces coûts. La différence flagrante entre le marché et la firme, est que sur un marché, la coordination se fait par le système des prix, alors que la firme propose une coordination administrative qui passe par l'autorité et la hiérarchie. Selon Coase, c'est l'autorité qui structure essentiellement une firme<sup>74</sup>.
- Par la suite, Coase se pose la question sur le fait de savoir pourquoi les deux modes de coordination coexistent. Pour Coase la taille de la firme est limitée par le nombre de transactions qu'elle peut effectuer efficacement (en réduisant les couts de transactions). Cependant, il y aura toujours des transactions pour lesquelles le marché demeurera le meilleur mode d'allocation des ressources. Dans cette optique et avec l'évolution de la firme, les rendements de la fonction de l'entrepreneur peuvent être décroissants, dans la mesure où les coûts d'organisation de transactions supplémentaires à l'intérieur de la firme peuvent augmenter. Si le coût marginal de gestion interne est croissant, alors il y a naturellement un point où les coûts d'organisation d'une transaction supplémentaire au sein de l'entreprise sont égaux à ceux qu'implique une prise en charge par le marché ou par un autre entrepreneur (figure n°10).

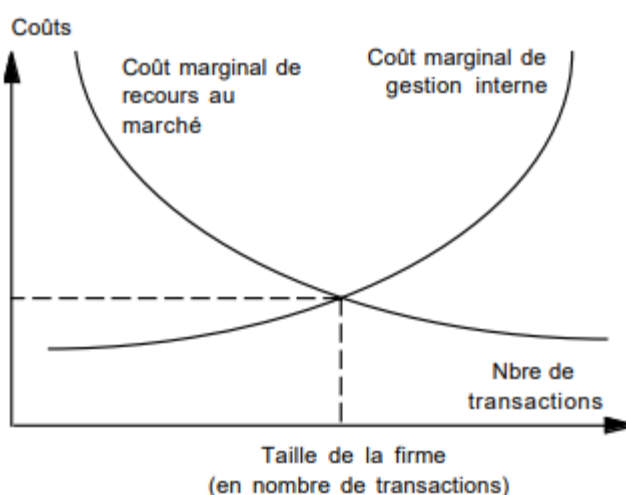


Figure 10 : La taille de la firme dans une approche des coûts de transaction

Source : Saussier ; sorbonne 2016, <http://www.webssa.net/files/leçon2016-nie.pdf>

74 Chaudey, M., L'approche contractuelle de la firme, 2011, <http://ses.ens-lyon.fr/articles/1-l-approche-contractuelle-de-la-firme-137671>

- Autrement dit, si la coordination par le marché génère des coûts de transaction, la coordination des transactions par la firme entraîne des coûts de coordination, en particulier parce que les rendements des activités managériales sont décroissants. Ainsi, tant que les coûts de coordination interne sont inférieurs aux coûts de transaction, la coordination se passe à l'intérieur de la firme, à partir du moment où ils deviennent supérieurs, la coordination par le marché est préférable.
- Ce n'est qu'en 1960, que Coase utilise textuellement le terme de "coûts de transaction", dans son article "The Problem of Social Cost". A travers cet article l'auteur traite des externalités<sup>75</sup> (positives ou négatives) que certains agents créent à autrui sans qu'il y ait une transaction marchande (par exemple des entreprises qui polluent l'environnement). La solution traditionnelle consistait à faire intervenir l'Etat et d'instaurer des taxes (la taxe pigouvienne) ou des subventions si l'externalité est positive. Mais Coase affirme que cette solution conduira à des effets insatisfaisants (stopper l'activité polluante détruira l'emploi et donc du bien-être des agents). Dès lors, Coase traitera le problème avec un raisonnement multilatéral : et si les parties concernées arrivent à trouver un accord (si le pollueur négocie avec les personnes polluées afin de trouver des solutions). Ainsi apparaît le théorème de Coase « si les coûts de transaction sont faibles ou nuls et les droits de propriété bien établis, les agents peuvent négocier d'eux-mêmes et spontanément les externalités en passant par un accord ». Or il est rare que les droits de propriété soient bien définis dans les situations qui génèrent des externalités, mais d'autres parts, l'absence de coûts de transaction est irréaliste selon Coase lui-même. Au final, Coase dénonce l'idée selon laquelle il faudrait tout réglementer (privatiser l'espace public), par contre il affirme que le problème réside dans l'absence de droits de propriété clairement affectés.

### **2.3.2. La théorie des coûts de transaction (TCT) et les déterminants des structures de gouvernance chez Williamson**

- O. Williamson a perfectionné les apports de Coase en leur ajoutant des hypothèses qui s'éloignent du contexte néo-classique. Ainsi Williamson élabore une théorie qui traite des formes d'organisation des transactions (arrangement institutionnel), la firme et le marché ou encore d'autres formes hybrides de gouvernance (de coordination). La forme de gouvernance adoptée dépend de la caractéristique de la transaction, essentiellement de sa fréquence, de la sanction en cas de non-respect de l'engagement, tenant compte que les agents sont dotés d'opportunisme et de rationalité limitée.

---

<sup>75</sup> Idem

- Le point de départ de Williamson et de la TCT est de postuler que toute transaction économique engendre des coûts préalables à leur réalisation. Ces travaux vont permettre de décortiquer le concept de coût de transaction et poser certaines hypothèses comme sous-bassement pour comprendre notamment quel est le mode de coordination (forme de gouvernance) le plus approprié pour réduire ces coûts.
- Pour Williamson la transaction n'est pas l'échange dans le sens où elle n'est pas instantanée, il annonce différentes définitions dans ces articles, ce qui rend le concept plus complexe. La définition la plus citée « La transaction implique au minimum deux agents de firme différente ou bien d'unité opérationnelle différente, au sein d'une même structure. On appelle transaction le transfert d'un bien ou d'un service à travers une interface technologiquement séparable entre plusieurs agents, une étape d'activité se termine et une autre commence »<sup>76</sup>. Il s'agit ici des transferts entre entités productives qui font l'objet de contrat déterminant la tâche principale qui doit être accomplie. En bref pour Williamson une transaction est un contrat, il cite « les coûts de transaction posent le problème de l'organisation économique comme un problème de contractualisation »<sup>77</sup>
- La théorie de Williamson repose sur deux hypothèses qui touchent essentiellement les comportements de l'agent économique qu'il qualifie d'« Homo contractor » :
  1. La rationalité limitée (procédurale) : Non pas dans le sens irrationnel mais dans le sens où, les agents ont des capacités cognitives limitées. Lorsque l'environnement est complexe, ils ne peuvent pas envisager toutes les éventualités possibles et prévoir parfaitement les conséquences de leurs décisions. Ceci les mène à emprunter des solutions qui leur semblent raisonnables. Ajouter à cela, que le traitement de toutes les informations est impossible.
  2. L'opportunisme des agents : est une recherche de l'intérêt personnel, tel que le mensonge, la tricherie, la mauvaise foi... C'est une conséquence de la rationalité limitée. Comme le contrat ne peut pas prévoir toutes les éventualités possibles, l'individu peut être tenté d'adopter un comportement opportuniste pour favoriser ses intérêts au détriment de ceux des autres. La rationalité limitée et les comportements opportunistes accroissent les coûts de transaction, notamment de conception des contrats et de contrôle.
- Compte tenu de la rationalité et de l'opportunisme des agents Williamson détermine les caractéristiques des transactions<sup>78</sup> :

---

<sup>76</sup> Williamson, O., *The economic institutions of capitalism*, The Free Press, New York, 1985, p12.

<sup>77</sup> Williamson, O., *Les institutions de l'économie*, Inter-éditions, 1994, p77

<sup>78</sup> Idem, pp80-84.

1. La spécificité des actifs : la nature de l'actif qui fait objet d'une transaction a une incidence sur la forme de transaction. Un actif est dit spécifique s'il nécessite des investissements spécifiques. En effet le passé d'un actif, l'expérience requise avec un actif, limitent sa capacité à être utilisé pour un autre usage car cette spécificité implique des inerties et la durabilité des relations. Ainsi ces actifs ne sont pas redéployables sans coûts vers d'autres usages. Selon Williamson cette spécificité concerne : la spécificité du site (la localisation de l'actif), la spécificité de destination (la réalisation d'un investissement à la demande d'un client unique), la spécificité d'actifs physiques (la mise en œuvre d'une machine spécialisée dans la construction d'une pièce particulière pour un client) et la spécificité d'actifs humains (liée aux effets d'apprentissage des agents).
2. L'incertitude sur les conditions de réalisation de la transaction risque d'augmenter son coût. Cette incertitude Williamson la qualifie de comportementale, liée à la volonté de certains agents de ne pas divulguer des informations. L'incertitude augmente lorsque le nombre d'agents est faible. Cependant si les agents sont substituables entre eux l'incertitude ne sera plus un problème.
3. La fréquence des transactions : une transaction répétée, est une caractéristique très importante pour déterminer le mode de gouvernance approprié pour ce type de transaction. Si les actifs sont spécifiques, réaliser plusieurs transactions sera très coûteux. Il sera plus intéressant de les grouper au sein d'une organisation afin de minimiser les coûts. En revanche, si les transactions ne sont pas nombreuses, cela s'explique par un nombre faible de contractants et c'est l'occasion de développer des comportements opportunistes, cela va accroître l'incertitude qui pèse sur la transaction.

- Les coûts de transactions sont plus approfondis chez Williamson par rapport à Coase. Ainsi il distingue des coûts de transaction *ex ante* et des coûts de transactions *ex post*. Les premières comportent : les coûts de négociation du contrat, les coûts de rédaction et les coûts de garanties. Les seconds se constituent des coûts de mauvaise adaptation du contrat, les coûts de marchandage à cause de divergence dans l'application du contrat, les coûts d'organisation et de fonctionnement et les coûts d'engagement surs. Les deux types de coûts sont interdépendants et doivent être considérés de manière globale. Les caractéristiques énoncées ci-dessus plus les comportements opportunistes des agents déterminent directement la forme organisationnelle (arrangement institutionnel) la plus appropriée, il s'agit pour Williamson de trouver la structure de gouvernance efficace pour minimiser les coûts

de transactions et les coûts de productions. Ainsi pour Williamson, la firme est un système contractuel particulier, une hiérarchie caractérisée par des arrangements institutionnels qui permettent à la direction de l'entreprise de prendre les décisions en cas d'événements non prévus par les contrats, et faire face à l'opportunisme des agents. La synthèse des travaux de Williamson concernant les structures de gouvernance peut donc être catégorisée en trois types de contractualisation : classique, néo-classique et évolutive<sup>79</sup>.

Fréquence des Transactions	Degré de Spécificité des Actifs		
	Non spécifique	Mixte	Idiosyncrasique
Occasionnelle	Gouvernance du marché (Contractualisation classique)	Gouvernance Trilatérale (Contractualisation néo-classique)	
Récurrente		Gouvernance Bilatérale (contractualisation évolutive)	Gouvernance Unifiée

Figure n° 11 : Les structures de gouvernance selon Williamson

Source : Ghertman, Michel. « Oliver Williamson et la théorie des coûts de transaction », *Revue française de gestion*, vol. n° 142, no. 1, 2003, pp. 43-63.

1. La gouvernance du marché, est une contractualisation classique qui implique un échange occasionnel dans un contexte néo-classique (l'objet de transaction est connue, il y a pas d'incertitude et toute les solutions sont prévisibles) ; ainsi le contrat tiendra en compte tous les cas qui pourraient surgir et l'identité des agents n'importent pas car les échanges sont impersonnelle. D'un autre coté l'opportunisme est peu probable puisque la non spécificité des actifs échangés implique l'existence d'une offre importante, le client sanctionnera son fournisseur opportuniste en achetant la fois suivante auprès d'un autre.
2. La gouvernance trilatérale est une contractualisation néo-classique qui consiste en un rapport qui ne s'effectue pas sur le marché car il s'effectue sur le long terme, il risque ainsi une forte incertitude. Dans cet état de figure, l'apparition d'opportunisme et des conflits d'intérêts est probable. Pour y remédier, ce type de contrat prévoit l'arbitrage d'un tiers (pas forcément la justice).

<sup>79</sup> Ghertman, M., Oliver Williamson et la théorie des coûts de transaction, *Revue française de gestion*, vol. no 142, no. 1, 2003, pp43-63.

3. Gouvernance bilatérale : le contrat s'effectue entre des agents qui restent autonomes. Exemples : des accords de partenariat ou alliance entre firmes, contrat de sous-traitance ou contrat de franchise.
4. La gouvernance unifiée (internalisation) : la transaction s'organise à l'intérieur de la firme et sera soumise à un rapport d'autorité (Williamson utilise l'expression intégration verticale), l'incertitude est plus élevée, on est en présence d'actifs très spécifiques (humains et physiques) dans un mode de coordination internalisé. Les deux facteurs principaux qui déterminent le type de contrat et conditionnent la structure de gouvernance sont les coûts de transaction et la spécificité des actifs (figure n°12).

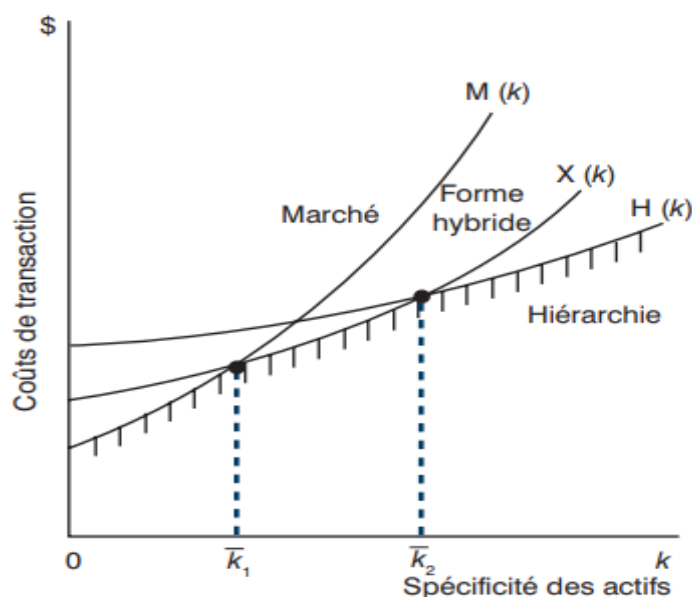


Figure n°12 : Les coûts de transaction en fonction des spécificités des actifs

Source : O. Williamson, « comparative economic organization, the analysis of discrete structural alternatives », *administrative science*, vol 36, n°2, 1991, p.284

- Les principaux facteurs qui déterminent les coûts de transactions sont :
  1. L'ambiguïté de la performance qui implique une difficulté pour l'une des parties de la transaction d'évaluer la performance de l'autre<sup>80</sup>. Cette ambiguïté survient, par exemple, lorsque l'objet de la transaction est complexe, impliquant une difficulté d'établir une relation de cause à effet qui la produit, et rendant l'évaluation de l'objet possible uniquement à long terme. Dans ce sens, plus l'ambiguïté de performance est grande, plus il est difficile de négocier, de contrôler et de réaliser des échanges entre l'entreprise cliente et son fournisseur, ce qui rend le mécanisme de gestion requis plus complexe.

80 BOWEN, D.E., JONES, G.R., Transaction Cost Analysis of Service Organization-Customer Exchange, 1986, <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000.amjanuel&part=10114>

2. L'incompatibilité du but implique que l'une des parties a l'intention de valoriser ses propres intérêts au détriment de l'autre. Cette situation est due à des rendements plus importants lorsque l'une des parties va avoir un comportement compétitif plutôt que coopératif. Cette divergence définit les motivations des agents dans la transaction. Elle décrit l'incidence des relations sociales impliquées sur la relation de transaction. L'opportunisme est une manière d'élargir la divergence de but par exemple quand les parties se font des promesses non tenues pour maximiser leurs rendements, chacune aux dépens de l'autre. A l'inverse, la congruence de but implique que les deux parties de la transaction ont les mêmes intérêts et qu'elles savent que leurs gains en situation de coopération seront plus importants qu'en cas d'opportunisme.
- Pour illustrer ces propos énoncés ci-dessus on peut voir un exemple concret du groupe Renault qui recourt à 3 stratégies pour minimiser ses coûts de transaction :
    - L'internationalisation : c'est un processus temporel mais dynamique, il s'agit principalement de s'appuyer sur les ressources techniques, humaines et organisationnelles de la société mère en les valorisant et en s'adaptant aux différents marchés locaux. La situation des marchés automobiles dans les pays industrialisés, oblige le constructeur automobile à rechercher les augmentations du volume de vente nécessaires à leur croissance dans d'autres pays. Ainsi la firme Renault est présente sur de nombreux continents du monde, cette internationalisation se traduit à la fois par une moindre dépendance des ventes vis-à-vis du marché national et par une implantation industrielle du groupe en Afrique du Nord, Asie et Océanie. Renault assure 40% de ses ventes en France, 40% en Europe occidentale et le reste en Afrique et Océanie.
    - L'externalisation est l'opération qui consiste pour une entreprise à ne plus faire directement certaines activités et à préférer en acheter le produit à des fournisseurs, sous-traitants ou sociétés de service, cela pour des raisons diverses : diminuer les coûts, confier à plus compétant, bénéficier d'économie d'échelle... L'alliance avec Nissan représente une forme d'externalisation, à travers : un partage de plateformes, de moteurs, de transmission ou production commune, Renault détient 43,4% du capital Nissan et cette dernière possède 15% du capital de Renault, le modèle d'actionnariat croisé garantit pour les deux partenaires un intérêt mutuel et les incite à adopter des stratégies gagnant-gagnant. Les deux groupes sont ainsi dans une situation de congruence de but.
    - La coproduction consiste en une coopération entre deux organisations avec la volonté de rassembler les ressources, d'effectuer des économies d'échelles, de collecter et traiter des informations et de partager des connaissances, tous ces

bénéfices ne font que diminuer les coûts de transactions liés à la production. Un partenariat est né en 2010 entre Renault-Nissan et Daimler (le constructeur automobile allemand possédant la marque Mercedes et Smart), une opportunité pour le français qui lui permet d'augmenter sa production tout en réduisant ses coûts et d'avoir un avantage concurrentiel durable dans la compétition automobile. Les principaux axes de coopération consistent en un partage de projets existants, les premiers résultats concrets de ce partenariat étaient visibles à travers les Renault Twingo et les voitures Smart. Nissan et Daimler ont même signé un contrat pour produire conjointement des véhicules compactes haute gamme et de les fabriquer ensemble au Mexique. Les deux entreprises ont chacune leur propre culture en dehors du fait que l'une soit française et l'autre Allemande elles ont choisis les meilleurs processus de chaque entreprise créant ainsi une nouvelle manière de procéder. Voici donc les principales stratégies que Renault a mises en place afin de gérer ses coûts de transactions au mieux et cela passe forcément par des accords et des alliances que ça soit à l'étranger avec des sous-traitants ou avec des concurrents, dans un contexte d'économie de marché bien évidemment.

### **2.3.3. La théorie de l'agence comme une discipline du marché : l'œuvre de Jensen et Meckling**

La théorie de l'agence est entendue comme une théorie financière en lien avec la gouvernance de l'entreprise, cependant son champ d'application s'étendant sur un périmètre plus large, elle décrit aussi bien la tension entre propriétaires (actionnaires) et dirigeants que celle entre managers et salariés ou toute autre relation de coopération entre des individus animés par des motivations divergentes, parmi ces apports<sup>81</sup> :

- A l'origine de la théorie de l'agence, il y avait une interrogation : comment faire en sorte que le comportement des managers soit conforme aux intérêts des actionnaires de l'entreprise ? En effet les managers disposent d'une information plus complète sur les activités de la société, or ils peuvent se servir de cette situation pour poursuivre des objectifs contradictoires avec ceux des actionnaires. Pour répondre à ce genre de dilemme la théorie de l'agence a été développée en 1976 par deux économistes Jensen et Meckling dans un article fondateur intitulé « Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure ». Cette théorie cherche à comprendre comment rendre la coopération entre les individus plus efficace et ainsi accroître le bien-être

---

81 Chaudey, M., Opt cité



commun. Empruntant les travaux de Berle et Means(1930) sur la problématique de la divergence des intérêts entre les propriétaires de l'entreprise et ces dirigeants, la théorie de l'agence repose sur le postulat que l'entreprise s'apparente à un ensemble de relations contractuelles, dans ce contexte les individus cherchent à maximiser leur utilité et les contrats qu'ils établissent génèrent des coûts que l'on définit comme des couts de l'agences qu'ils convient de minimiser.

- Ainsi une relation d'agence se définit comme un contrat dans lequel le principal (actionnaire ou supérieur hiérarchique) délègue à un agent un droit décisionnel, le principale aura donc recours aux services de l'agent pour accomplir en son nom une tâche quelconque.
- Une relation d'agence se caractérise par deux éléments : l'asymétrie d'information qui traduit le fait que les deux parties ne disposent ni d'une information parfaite ni des mêmes informations et le risque d'aléa moral qui correspond à la possibilité que l'une des parties adopte un comportement différent de celui qui est attendu. Les efforts alors consenti pour que l'agent qui dispose d'un pouvoir décisionnel se comporte conformément aux objectifs fixés par le principal constituent des coûts d'agences.
- Les coûts d'agence sont de trois ordres : les dépenses de surveillance engagée par le principal pour orienter le comportement de l'agent, les coûts supportés par l'agent pour signaler le bon déroulement du mandat et la perte résiduelle qui correspond à l'écart incompressible entre le résultat de l'action de l'agent pour le principal et ce qu'aurait donné un comportement de maximisation effective du bien-être du principal.
- Puisque les intérêts des actionnaires et des dirigeants apparaissent divergents, des mécanismes d'incitations peuvent être mis en place pour les réconcilier. par exemple par l'existence d'un conseil d'administration permettant aux actionnaires d'être présents aux assemblées générales et d'exprimer leur voix quant aux opérations stratégiques envisagées par l'équipe dirigeante ou par la distribution des stock-options (Système d'option sur achat d'actions, réservant un prix préférentiel aux cadres dirigeants de l'entreprise). Aussi par le développement de l'actionnariat salarié qui conduit à offrir une rémunération sous forme d'action de l'entreprise ou encore par la mise en place d'un système de rémunération des dirigeants intégrant une part variable en fonction des performances financières comptables ou boursières de l'entreprise.

### 2.3.4. Les contributions de North et le développement comme une histoire des changements institutionnelles :

Joindre la NEI<sup>82</sup> à l'histoire économique était l'œuvre de Douglass C. North qui a proposé une théorie de l'évolution institutionnelle dont l'ambition était d'expliquer à la fois la genèse des institutions et leur évolution dans le temps. Parmi ces apports :

- L'approche institutionnaliste a permis à North<sup>83</sup> d'étudier la divergence de la croissance entre plusieurs pays notamment l'évolution divergente de l'Amérique latine et de l'Amérique anglo-saxonne depuis la découverte. Il s'interroge donc Pourquoi ces deux parties du continent qui ont une histoire proche (découvertes et peuplées par des Européens à partir de 1492) sont tellement différentes, l'une faisant partie du monde sous développé et l'autre du monde développé ? La réponse tient selon North aux institutions.
- Selon North, les règles, les normes, les conventions constituent les contraintes formelles qui s'imposent aux agents et qui surviennent du pouvoir de négociation de certains individus capables d'édicter des règles, alors que les coutumes, habitudes, et autres règles informelles sont les contraintes informelles qui s'implantent de façon particulière dans le processus d'apprentissage des individus. Dans cette optique, se met en évidence un double dispositif de coordination. D'abord une coordination est imposée par « le haut » provenant, à la fois des instances de l'Etat et des règlements internes à l'entreprise. Cependant, les coutumes, les habitudes représentent une façon de coordination par « le bas ». Cette dernière est catégorisée ainsi, dans le sens où elle résulte des façons de faire et de penser des agents qui ont un préconçu historique et territorial. Ces deux genres de coordination font objet de conflit dans la mesure où les hommes, appliquant les règles formelles, sont soumis à des modes de pensée qui leurs sont propres. Ainsi, l'inadéquation entre institutions formelles et institutions informelles réduit les objectifs de réforme. Sur cette base, le développement, serait donc une question de mise en adéquation entre ces deux dispositifs de coordination.
- Selon la formule de North<sup>84</sup>, le rythme du changement institutionnel, est lié à l'apprentissage par les individus et les organisations, « La vitesse du changement économique est fonction des récompenses escomptées pour différents types de connaissance ». Le niveau de connaissance et d'apprentissage avec les résultats

82 Guillaume Garner, « Histoire économique et Nouvelle Économie Institutionnelle en Allemagne », Revue de l'IFHA [En ligne], 1 | 2009, mis en ligne le 07 février 2013, consulté le 03 juin 2015. URL : <http://ifha.revues.org/346>

83 Brasseur. J Le rôle des institutions dans le développement économique : les leçons de l'histoire <https://www.lajauveetlarouge.com/article/le-role-des-institutions-dans-le-developpement-economique-les-lecons-de-lhistoire#.Wwf88UqvzDc>

84 Claude Didry, Caroline Vincensini. Au-delà de la dichotomie marché-société : l'institutionnalisme de Douglass C. North. texte présenté au colloque droit et regulations des activites economiques colloque interna.. 2008.

escomptés étant motivés par la structure institutionnelle réoriente la nature du sentier. Les institutions sont les déterminants qui impactent la direction du sentier : elles déterminent l'essor ou le déclin des économies. Ainsi North a souligné que, la plupart des économies restent bloquées dans une matrice institutionnelle inefficace à cause du réseau d'externalités et de relations entretenu par une certaine matrice institutionnelle. Autrement dit, le système de règles mis en place est perpétué par les individus et les organisations ayant un pouvoir de négociation. Inverser cette situation est possible mais cela reste un processus difficile comme l'illustre les expériences menées dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Appliqué à long terme, le cadre théorique ainsi formulé permet à North en 1992 d'affirmer que l'évolution du monde occidental est l'histoire des changements institutionnelles réussies qui ont permis d'abolir les famines, les maladies et la pauvreté, pour produire une société développée et civilisée. Certains pays réussissent à mettre en place des institutions favorables à cet égard (réduire les coûts de transactions), tandis que d'autres échouent à le faire.

- La notion des coûts de transaction, élaboré par Ronald Coase, est le point de départ ici pour expliquer le rôle des institutions, les coûts de transaction élevés (cout de recherche d'information, cout de négociation et cout d'application) constituent un obstacle à la croissance parce qu'ils freinent les échanges. Le rôle des institutions est justement de réduire ces coûts. Cela constitue le centre d'intérêt de North. Ces institutions permettent donc d'atténuer la montée des coûts de transaction, d'accroître la productivité dans la mesure où le rythme des rendements décroissants dans l'agriculture soit contré de récompenser les innovateurs et finalement de rassembler les conditions favorables à la révolution industrielle.
- La croissance n'est donc possible d'après North que par le jeu d'équilibre entre les deux types de coûts : les coûts de production qui baissent avec les innovations technologiques et les coûts de transactions qui augmentent avec l'évolution de la société. Ainsi, les institutions doivent s'adapter pour limiter l'augmentation de ces dernières, si elles échouent et si les coûts de production ne baissent pas suffisamment pour compenser l'augmentation des coûts de transaction, la croissance peut être compromise, illustré par le blocage de la croissance dans nombre de pays de l'Est et du Sud. La régression de plusieurs indicateurs socio-économiques en Afrique ainsi que la stagnation de la transition en Russie s'expliquent par des coûts de transaction exorbitants en relation avec des facteurs institutionnels telles que la faiblesse de l'Etat, l'instabilité politique, la corruption, l'existence des groupes de pression ou des groupes ethniques et des mafias, manque d'intégrité des administrations, incohérence du marché, etc. La seule voie

possible pour amorcer le développement consiste donc en la mise en place progressive d'institutions capables de maîtriser ces coûts. A l'opposé de l'économie orthodoxe, l'Etat est loin d'être un facteur exogène chez North qui souligne l'importance de La politique puisqu' elle détermine la performance économique en élaborant et renforçant les règles économiques<sup>85</sup>.

- D. C. North a d'abord argumenté une conception de l'évolution institutionnelle dans le contexte de l'économie néoclassique : les institutions étant destinées à favoriser une baisse des coûts de transaction, les plus efficaces d'entre elles sur le plan économique finissent par s'imposer à l'issue d'un processus de sélection conforme à la rationalité de l'homo economicus. Par la suite, D. C. North a reconnu que les institutions économiquement efficaces représentent en réalité une exception plus qu'une règle générale, ce qui l'a conduit à souligner le poids de l'ensemble des institutions informelles. Une institution n'est pas forcément efficace, puisque prioritairement elle sert les intérêts de ceux qui ont un pouvoir de négociation leur permettant d'élaborer et d'imposer des règles. Se pose ainsi la question de la persistance d'institutions inefficaces sur le marché. C'est la raison pour laquelle D. North en 2009 va insister sur l'importance d'avoir un ordre institutionnel à accès ouvert qui, en garantissant l'égalité des chances, l'appropriation des résultats de son travail et la rémunération au mérite, est le seul cadre dans lequel une société peut évoluer sans violence ni misère vers la paix et la prospérité<sup>86</sup>.
- A travers ces écrits en 2005<sup>87</sup>, North insistait sur la nocivité de toute implantation brutale des institutions existantes dans les pays industrialisés, notamment des droits de propriété et des systèmes judiciaires, le professeur insistait plutôt sur l'importance de la structure incitative, citait ainsi « *l'imitation servile des institutions occidentales* ». Chez North, les économies qui ne se perfectionnent pas, détiennent forcément une matrice institutionnelle non incitative pour tout investissement améliorant la productivité. D'un côté, parce que la structure institutionnelle qui existe a engendré des organisations réfutant le changement. D'un autre côté, la diversité des connaissances nécessite la mise en place d'un ensemble d'institutions et d'organisations pour que les marchés des produits et des facteurs fonctionnent efficacement.

---

85 Idem

86 Bénassy.A ;Coeuré.B ; Jacquet.P ; Ferry.J ; Politique économique ; Ed De boeck ;2012 ; pp528 -534

87 NORTH. D., 2005, *Le processus du développement économique*, traduit de l'anglais par LE SEAC'H M, Ed D'Organisation, p204

### 2.3.5. Bilan sur la nouvelle économie institutionnelle

Malgré la riche littérature académique et la pertinence des principales approches théoriques (des approches contractuelles) qu'on a tenté d'analyser ci-dessus, la NEI a été l'objet de sérieuses critiques<sup>88</sup>.

- la théorie des coûts de transaction s'est beaucoup développée dans les années 1980 et 90, mais elle souffre aujourd'hui d'un manque de formalisation qui lui permettrait d'éclaircir exactement certaines hypothèses. Aussi il faut mentionner que, les tests empiriques menés sont parfois décevants, par exemple, le concept d'actifs spécifiques est intéressant, mais les recherches économétriques n'ont pas pu déterminer une mesure convaincante de cette spécificité<sup>89</sup>.
- Les critiques concernent également, l'observabilité et les coûts de disponibilité d'instruments de mesure<sup>90</sup>. Ces coûts concernent donc une combinaison de trois types : le coût d'usage du marché, les coûts liés au droit à exercer l'autorité et à son exercice au sein de l'entreprise et les coûts associés au fonctionnement et à l'adaptation du contexte institutionnel pour une politique donnée. La mesure des coûts de transaction est difficile pour deux raisons. D'une part, les coûts de transaction et les coûts de production sont souvent déterminés conjointement entre les partenaires de la transaction. D'autre part, il est difficile de comparer les coûts de transaction pour différents types d'organisation d'un même échange. Certaines transactions ne trouvent pas leur place dans le système de prix. De plus, le fait d'évaluer les coûts d'opportunité (coûts de transactions jamais réalisées) pour une comparaison entre formes organisationnelles pousse à ne prendre en compte que les coûts ex-ante.
- Certains travaux ont mis en lumière la difficulté<sup>91</sup> à intégrer les formes hybrides dans le paradigme transactionnel car celles-ci ont une spécificité élevée et un niveau d'incertitude important. Cependant, elles n'offrent pas le degré de surveillance de la hiérarchie. Certains auteurs ont donc tenté d'inclure une dimension stratégique dans la décision pour expliquer le recours aux formes hybrides. Ces travaux voient dans les formes hybrides, plus un investissement dans une relation qu'une relation établie pour minimiser les coûts de transaction. Dans ce cas, la transaction peut alors être vue comme créatrice de valeur (grâce

88 Guillaume Garner, « Histoire économique et Nouvelle Économie Institutionnelle en Allemagne », Revue de l'IFHA [En ligne], 1 | 2009, mis en ligne le 07 février 2013, consulté le 03 juin 2015. URL : <http://ifha.revues.org/346>

89 Chaudey.M ; Opt cité

90 Quelin.B ; Les frontières de la firme; *Economica*; 2002. P118.

89 Guillaume Garner, « Histoire économique et Nouvelle Économie Institutionnelle en Allemagne », Revue de l'IFHA [En ligne], 1 | 2009, mis en ligne le 07 février 2013, consulté le 03 juin 2015. URL : <http://ifha.revues.org/346>

aux actifs humains, aux processus d'apprentissage dans les alliances de co-développement, etc.).

- D'autres critiques d'historiens ont tenu à relativiser la nouveauté<sup>92</sup> des apports théoriques de la NEI en rappelant que dès la fin du XIXe siècle, la seconde École Historique allemande avait mis l'accent sur le poids des facteurs institutionnels dans la performance économique d'un pays. Cette critique est d'ailleurs justifiée par le fait que ces travaux ont été au début du XXe siècle réceptionnés d'une façon intense par les anciens institutionnaliste américain (notamment, T. Veblen et J. Commons). Cependant, Il est généralement reconnu que les divergences entre l'École Historique et la NEI l'emportent sur leurs convergences, le premier courant en raison d'une approche essentialiste et éthique, le second à cause d'une analyse purement économiste des institutions. De la sorte, elle s'appuie non pas sur des recherches originales en archives, mais sur l'historiographie existante, en reformulant les résultats dans le contexte de la NEI. Cette critique renvoie fondamentalement à l'opposition entre « historiens économistes » et certains des « économistes historiens ». Au-delà de ces divergences, on peut penser que les historiens s'inquiètent légitimement de voir s'instaurer une division du travail dans laquelle ils livreraient une matière première à laquelle les économistes ajouteraient une plus-value dont le bénéfice leur reviendrait<sup>93</sup>.
- Une critique renvoie aux postulats de la NEI<sup>94</sup> qui reste en partie fidèle au contexte néo-classique de l'homo oeconomicus principalement tourné vers la maximisation de son intérêt personnel en fonction d'un calcul coûts-utilité, ce principe de rationalité étant présenté comme un postulat universellement valable, thèse que de très nombreuses études d'histoire, d'anthropologie, etc, ont réfutée. Les tenants de la NEI y ont d'ailleurs répondu, en rappelant que ce principe est repris, à titre d'hypothèse, afin d'élaborer un modèle permettant de réduire la complexité des réalités historiques étudiées. C'est bien pourquoi la controverse porte moins sur la conformité de ce principe à la réalité que sur la validité des modèles qu'il contribue à élaborer. Selon les adversaires de la NEI, celle-ci est incapable d'expliquer l'évolution institutionnelle, et en particulier l'émergence de l'économie de marché, puisqu'elle utilise des concepts dont l'élaboration est précisément concomitante de cette émergence, qui sont par conséquent des constructions historiquement datables et repérables. C'est ce qu'illustre la notion d'homo oeconomicus, dont l'apparition aux XVIIe et XVIIIe siècles fait l'objet

---

93 Ibid

94 Idem

d'un intérêt renouvelé. Une attention importante à la sémantique et aux interprétations économiques permettant une analyse beaucoup plus attentive à la spécificité des périodes étudiées, et aboutie en même temps à un rapprochement entre « histoire économique » et « histoire des idées économique ».

- Une autre critique concerne la question de l'évolution institutionnelle<sup>95</sup>. D'un côté, en postulant que les institutions efficaces finissent par s'imposer d'elles-mêmes, l'histoire économique néo-institutionnaliste est exposée au piège de la tautologie et de la justification ex post de ses postulats. Or le principe de rationalité (même limitée) n'étant pas universel, il est réducteur d'affirmer que la recherche d'institutions efficaces est le moteur de l'évolution économique. D'un autre côté, la NEI ne répond pas à l'interrogation, pourquoi telle institution ou tel arrangement institutionnel, quelle que soit leur efficacité, s'imposent plutôt que d'autres, en premier lieu parce qu'elle occulte les phénomènes de pouvoir, en second lieu parce qu'elle perçoit ces relations de pouvoir uniquement selon le principe de rationalité classique. À ces critiques sur l'explication de l'évolution institutionnelle s'en ajoute une autre sur la portée explicative de ce thème : nombre d'historiens ont rappelé que les institutions et leur évolution sont un facteur parmi d'autres de l'évolution des économies et des sociétés, et qu'il convient par conséquent d'éviter de tomber dans un réductionnisme institutionnel, voire dans un déterminisme des coûts de transaction qui se substituerait à celui de la technologie ayant prévalu à propos de la Révolution industrielle. Cette notion de coûts de transaction est également jugée peu opératoire dans la mesure où ces coûts sont impossibles à quantifier précisément, notamment à l'échelle de l'entreprise.
- En analysant les critiques ci-dessus se dégage l'impression selon laquelle la NEI accorde des interprétations insuffisantes ou erronées aux problématiques pertinentes qu'elle souligne. C'est pourquoi ces débats ne se sont pas poursuivis<sup>96</sup> (selon l'école historique allemande), mais ont plutôt débouché sur des réorientations. L'élargissement des problématiques de la NEI en direction de la sphère de la culture est ainsi une manière, plus ou moins implicite, d'abandonner certains présupposés et l'individualisme méthodologique caractéristiques de la NEI.

---

<sup>95</sup> Ibid

<sup>96</sup> Ibid

### 3. La gouvernance et la qualité institutionnelle

Aujourd'hui, la gouvernance fait partie des discours fréquents des responsables politiques, des chercheurs académiques, de la société civile ou des médias. Il est de plus en plus admis que la bonne gouvernance (transparence de l'action publique, contrôle de la corruption, libre fonctionnement des marchés, démocratie, État de droit) qui se manifeste à travers la qualité des institutions est nécessaire pour accélérer le développement. Depuis quelques d'années, cette notion est souvent utilisée avec différentes interprétations. Les discussions sur la gouvernance se sont développées depuis la crise de l'État-providence dans les pays du Nord pendant les années 1970. Le blocage économique était expliqué dans le contexte néo-classique par la faiblesse de l'État-providence, ainsi le terme de gouvernance réorientait les économies vers la régulation marchande. Cette explication a conduit durant les années 1980 à la nécessité de réformer les administrations publiques, puis à formaliser l'usage du terme gouvernance afin d'introduire et de clarifier l'approche managériale dans le secteur public et le rôle des citoyens comme usagers des services publics. Cependant, le concept de bonne gouvernance est mis en valeur durant la période 1990, par les institutions internationales (FMI et BM), afin de donner une signification à l'échec des plans d'ajustements structurels et de se basé dessus désormais pour formuler de nouvelles stratégie d'aide au développement. C'est dans ce contexte que le concept de bonne gouvernance a été introduit dans les pays en développement. Néanmoins, la gouvernance est un terme qui a plusieurs sens et qui intervient dans plusieurs domaines. Ainsi la notion se rapporte à un nouveau processus de gouvernement, à des changements dans la réglementation ou à de nouvelles applications administratives. Aussi la gouvernance peut concerner l'entreprise (gouvernance d'entreprise) qui se traduit par une négociation continue entre les dirigeants de l'entreprise et ses parties prenantes, elle peut concerner l'État (bonne gouvernance), la ville (la gouvernance urbaine) ou encore une problématique particulière par exemple l'environnement (la gouvernance des biens communs). On parle aussi de gouvernance mondiale pour faire face à des interdépendances à l'échelle mondiale (entre différentes sociétés ainsi qu'entre l'humanité et l'environnement) et se traduit par la construction de régulation à la même échelle. Le concept de gouvernance devient donc compatible avec divers enjeux.

De considérables efforts sont entrepris dans quelques PED (sous l'instigation des institutions internationales) afin de se mettre en ligne avec la bonne gouvernance ; en allant vers plus de décentralisation (de l'Etat), de participation (des partis prenantes), de transparence et de responsabilité. Ainsi ont été mis en place Plusieurs projets dans le sens d'élargir la responsabilité publique (administrative et politique). Le but étant d'un coté de rapprocher les décisions du lieu de leur mise en œuvre et d'augmenter la soumission au



droit des autorités publiques de l'autre côté et cela à l'échelle local et national. La décentralisation dans cette lignée va permettre de contrôler la légalité des activités et renforcer l'indépendance de la justice. La transparence sera présente, à travers la publication des procédures de passation des marchés publics, l'existence des médias indépendants et la création des dispositifs d'observation des élections. L'ensemble de ces efforts va dans le sens de promouvoir et de renforcer l'Etat de droit, principale support de la bonne gouvernance. Il s'avère donc, que la bonne gouvernance est une condition sine qua non du développement. Réaliser ce dernier nécessite le réaménagement de la façon de gouverner.

### **3.1. Tenter de définir la gouvernance : une approche multidimensionnelle**

Il est évident qu'il n'existe pas de définition unique pour la gouvernance et que la pratique enrichit autant la théorie que la théorie ne sert la pratique. En se basant sur la littérature qui se rapporte à la gouvernance aucun véritable consensus ne se dégage autour d'une définition commune de la gouvernance ni de son utilité, nombreux sont ceux pourtant à vouloir la mesurer. Toute la problématique est de savoir que mesurer quand personne ne s'accorde sur le contenu du contenant. L'enjeu est de faire le tour sur les principales définitions apportées à la gouvernance et d'analyser les points de convergences ou de divergences.

#### **3.1.1. La gouvernance selon les institutions internationales :**

Définir la gouvernance n'est pas une tâche facile, encore plus s'il s'agit de l'aide au développement, elle est considérée comme une notions « valises » approuvés par tous les bailleurs de fonds internationaux. Différentes définitions du concept de gouvernance<sup>97</sup> existent, qui se divergent ou se convergent, selon la vision ou l'enjeu de la source.

- la définition de la bonne gouvernance proposée par les Nations Unies résume les composantes et les principaux aspects, comme « une approche participative de gouvernement et de gestion des affaires publiques, basée sur la mobilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux, du secteur public ou privé ainsi que la société civile, dans le but de garantir le bien-être durable de tous les citoyens ».
- Agence Canadienne de Développement International (ACDI) : l'ACDI utilise les termes « bon gouvernement » ou « saine gestion des affaires publiques » pour désigner la façon dont un gouvernement gère les ressources sociales et économiques d'un pays. Le bon gouvernement (ou la saine gestion des affaires

---

97 Kask M.O., commission européenne pour la démocratie par le droit,  
[http://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL\(2011\)006-f](http://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL(2011)006-f)

publiques) désigne un exercice du pouvoir, à divers échelons du gouvernement, qui soit efficace, intègre, équitable, transparent et comptable de l'action menée.

- Banque Asiatique de Développement : Pour la Banque Asiatique de Développement, la gouvernance réfère à l'environnement institutionnel dans lequel les citoyens interagissent entre eux et avec les agences gouvernementales. Même si les aspects liés aux politiques sont importants pour le développement, le concept de bonne gouvernance tel que définie par la Banque aborde essentiellement les ingrédients liés à une gestion efficace. La Banque perçoit la gouvernance comme un synonyme de gestion du développement efficace.
- Banque Interaméricaine de Développement : La Banque Interaméricaine de développement est concernée par les aspects économiques de la gouvernance et la capacité de mise en œuvre de l'appareil gouvernemental. Ceci implique la modernisation du gouvernement et le renforcement de la société civile, la transparence, l'équité sociale, la participation et l'égalité des sexes.
- Banque Mondiale : La Banque Mondiale définit la gouvernance comme la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays, et dans un but de développement. Cette définition fait ressortir les trois axes de la gouvernance à savoir : la forme du régime politique, la manière dont l'autorité est exercée dans la gestion d'un pays, et la capacité du gouvernement à déterminer et appliquer les politiques.
- Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE – CAD). Le CAD utilise une définition de la gouvernance qui rejoint celle de la Banque mondiale, et qui désigne « l'exercice du pouvoir politique, ainsi que d'un contrôle dans le cadre de l'administration des ressources de la société aux fins du développement économique et social ».
- Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Pour le PNUD, il faut entendre par gouvernance, l'exercice d'une autorité politique (la formulation de politiques), économique (la prise de décisions à caractère économique) et administrative (la mise en œuvre de politiques) aux fins de gérer les affaires d'un pays. Suivant cette définition, la gouvernance repose sur des mécanismes, des processus et des institutions qui permettent aux citoyens et aux groupes d'exprimer des intérêts de régler des litiges et d'avoir des droits et obligations. Le PNUD a de plus, cerné les trois paliers de gouvernances, à savoir l'Etat qui crée un environnement politique et légal, l'interaction politique et sociale.

### 3.1.2. Les dimensions de la gouvernance :

A travers la littérature concernant la gouvernance chez trois institutions<sup>98</sup>, la Banque mondiale, la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Il ne se dégage aucun accord sur la définition de la bonne gouvernance ni d'ailleurs sur celle de la gouvernance. Néanmoins, selon les spécialistes de la mesure de la gouvernance de la banque mondiale, Daniel Kaufmann et Aart Kraay, « un service public efficace, un système juridique fiable et une administration redevable envers ses usagers » constituent les éléments cruciaux de la « bonne gouvernance » sur lesquels toutes les définitions convergent. A travers les définitions ci-dessus on peut identifier quatre dimensions de la gouvernance et chaque dimension se constitue de plusieurs éléments de même nature. Il s'agit des dimensions politique, économique, administrative et sociale.

- La gouvernance politique se rapporte à la figure générale des interactions entre les institutions politiques d'une nation et ses citoyens. Dans la même ligné sont regroupés dans cette dimension des constituants tels que les systèmes électoraux, les droits politiques, les droits de l'Homme, la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit, la décentralisation, l'organisation de la société civile ou encore l'accès à l'information.
- La gouvernance économique comme dimension concerne la politiques macro-économiques et structurelles d'un pays (politiques budgétaire, monétaire et fiscale), le commerce international (degré de protectionnisme), les politiques de régulation du marché ou encore les mécanismes nécessaires à la redistribution des biens et des richesses au sein de la société.
- L'approche administrative de la gouvernance se rapporte à la structure, le fonctionnement et la gestion de l'administration publique, la façon dont cette dernière facilite la mise en place des politiques ou encore les réactions dans la fonction public (corruption, compétences, efficacité).
- Concernant la gouvernance sociale, elle regroupe un ensemble de mécanismes tels que la protection sociale, les systèmes d'éducation et de santé, l'égalité homme femme et la protection de l'environnement.

Le degré d'importance de chaque dimension varie d'une institution à l'autre selon que varie la fonction de l'institution et ces modalités d'aide au développement <sup>99</sup>:

- La dimension élémentaire de la Banque mondiale en vue d'allouer son aide reste principalement économique (36,8%). Alors, qu'elle accorde une importance

98 Fabre, J., Ould Aoudia, M., Vers une harmonisation des conceptions de la gouvernance ? PNUD 2007 ; <http://www.institut-gouvernance.org/docs/note1-irg.pdf>

99 Idem

moindre à la dimension sociale, tels que l'environnement, l'égalité des sexes ou encore la protection sociale (26,3%), le pourcentage reste le même pour la dimension administrative. La dimension politique cependant est négligeable (10,6%).

- Au niveau de la commission européenne, une priorité évaluée par 50% est accordée à la dimension politique. Alors que les dimensions sociales et administratives sont également évaluées 20% chacune. L'approche économique est relativement négligée seulement 10%.
- Introduisant la thèse d'Amartya Sen (Théorie des capacités), le PNUD se trouve à accorder plus d'importance par rapport aux autres institutions aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales qui replace l'individu et non l'économie au centre des préoccupations, avec une légère tendance en direction du politique 46,1% contre 30,8% et n'accorde que peu d'importance à la dimension économique 7,7%.

La figure n°13 permet au premier coup d'œil de dire que la Commission européenne et le PNUD ont relativement la même conception de la bonne gouvernance. L'accent est principalement mis sur la dimension politique. La Banque mondiale par contre accorde à la dimension économique la place majeure, par rapport aux autres. Cependant, les trois institutions s'accordent relativement sur les dimensions administratives et sociales.

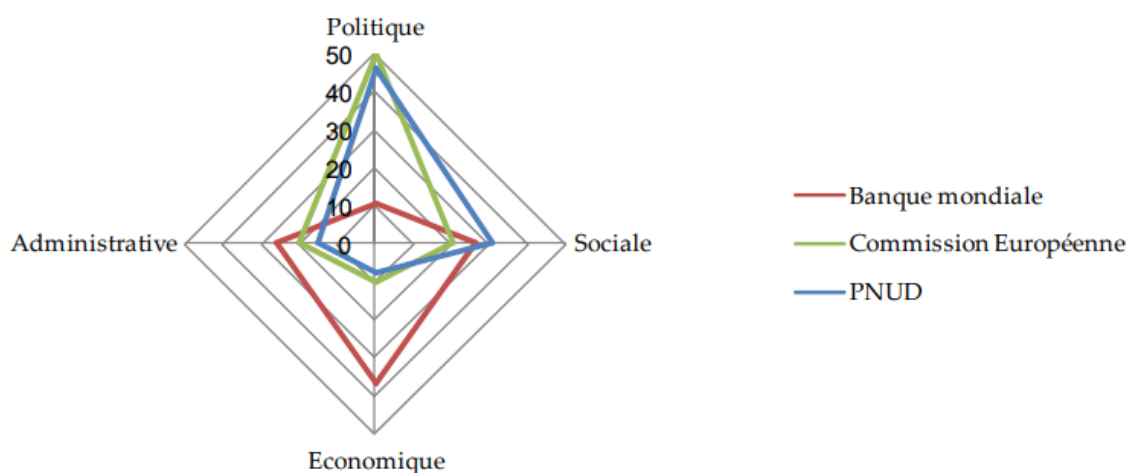


Figure n° 13 : Dimension et conceptualisation de la gouvernance selon trois institutions  
 Source : Fabre.J, PNUD , Ould Aoudia.M ; Vers une harmonisation des conceptions de la gouvernance ? 2007 ; <http://www.institut-gouvernance.org/docs/note1-irg.pdf>

Cette analyse détaillée sur la conceptualisation de la gouvernance entre les différentes institutions aura prouvé une multi dimensionnalité de la gouvernance qui pourra surmonter la polysémie du concept car une convergence des conceptualisations reste nécessaire face

à la mondialisation qui ne permet plus à chaque donateur d'accorder de l'aide de manière isolée. L'exigence d'une coopération au niveau de l'aide internationale oriente les différents acteurs à uniformiser leurs approches. Même si le concept n'a pas un sens précis ou consensuel. Généralement, il implique une éthique de la gestion : plus ouverte, décentrée, collaborative, conduisant à l'intervention collective.

En essayant de réunir les différentes interprétations, la gouvernance sera l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir<sup>100</sup>.

Cependant la bonne gouvernance se base sur quatre principes fondamentaux<sup>101</sup> :

- L'Intégrité qui constitue un cadre englobant des règles et de valeurs concernant la responsabilité de sauvegarder les ressources et biens publics et garantir leur utilisation efficace ;
- La transparence, principale composante de la gouvernance pour et qui traite de l'accès public aux informations exactes et à jour avec possibilité de diffusion ;
- L'intégrabilité qui se traduit par un engagement collectif afin de garantir une large participation de l'ensemble des acteurs de la société dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La responsabilité et l'obligation de rendre des comptes dans le but de garantir une gestion optimale des ressources matérielles et humaines et de lier les réalisations aux objectifs tracés.

### 3.1.3. Institution extractive ou inclusive : la structure de la gouvernance

Dans un ouvrage important en économie de développement publié en 2012<sup>102</sup> par le professeur D. Acemoglu et le professeur A. Robinson, intitulé « Why Nations Fail », les auteurs apportent une nouvelle classification des institutions pour tenter de cerner la structure de la gouvernance, d'expliquer les résultats économiques des nations, et d'apporter un éclairage au pays qui veulent s'éloigner de la pauvreté. Selon leur analyse

100 Équipe Perspective monde, Bref définition gouvernance ;

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?idictionnaire=1706>

101 ICPC (instance centrale de prévention de la corruption, Maroc), La bonne gouvernance, 2011,

[www.icpc.ma/.../Bonne+gouvernance+entre+la+situation+actuelle+et+les+dispositions](http://www.icpc.ma/.../Bonne+gouvernance+entre+la+situation+actuelle+et+les+dispositions)

102 Ste-Marie, G., Une société extractive ou inclusive ? Voilà la question ! Deux économistes d'Harvard publient un ouvrage majeur,

<http://lautjournal.info/articles-mensuels/314/une-societe-extractive-ou-inclusive-voila-la-question>

les pays riches sont riches en raison de leurs institutions économiques et politiques inclusives, tandis que les nations pauvres ont des institutions économiques et politiques extractives. Les institutions sont définies dans le livre comme «les règles qui influencent le fonctionnement de l'économie et les motivations qui motivent les gens».

- D'après ces auteurs la création d'institutions (politiques puis économiques) inclusives constitue la clé du développement et la structure principale de la gouvernance car l'inclusion de la population dans activité économique va améliorer sa situation, l'incité à innover par le revenu qu'il lui revient. En d'autres termes, ils soutiennent que les institutions inclusives sont celles qui permettent aux individus de prendre leurs propres décisions concernant leur vie professionnelle, que de larges parties de la population d'un pays soient incluses dans l'activité économique. De même, pour être inclusives, les institutions économiques doivent disposer d'une propriété privée sécurisée, d'un système de droit impartial et d'une offre de services publics offrant des conditions équitables d'échange et de contraction. La présence de la propriété privée crée des incitations pour les citoyens à réussir à long terme. Ceci, combiné avec un système qui comprend la plus grande partie de la population, permet un système qui réalise une utilité quasi-maximale de ses ressources humaines et physiques.
- D'un autre côté, les institutions extractives empêchent la majorité de la population de participer aux affaires politiques ou économiques. Tout au long de l'histoire, les institutions extractives ont généralement conduit à une croissance économique stagnante. Même si certaines sociétés (par exemple l'URSS) ont atteint un certain niveau de croissance économique grâce à des méthodes extractives, elles ne parviennent pas à une croissance économique stabilisée à long terme. En fait, les pays qui ont développé des schémas de croissance à long terme l'ont fait avec le développement parallèle et progressif d'institutions inclusives, permettant à de larges pans de la population de participer aux systèmes politiques et économiques du pays.
- La pauvreté s'installe dans les pays où une minorité politique s'accapare la grande partie de la valeur ajoutée produite par la population. Cette dernière ne sera plus motivée pour produire, investir, épargner ou innover. Les auteurs énoncent plusieurs exemples négatifs tels que l'Afghanistan et la Somalie où le partage du pouvoir entre les gouvernements régionaux en désaccords a dilapidé toutes les ressources des pays. Alors les économistes qualifient ces systèmes d'extractifs qui ne cherchent que leurs intérêts par l'extraction de la valeur produite par la population.
- Selon les professeurs, au départ l'Etat doit être fort et centralisé pour instaurer des institutions encourageant les activités économiques. Notamment un système judiciaire, monétaire et fiscale, les moyens de communication, donner de l'importance à la santé et l'éducation. Pour faire face à un système extractif, il doit y avoir d'autres sources de

pouvoir au sein de la société pour instaurer un équilibre de forces, cela se traduit par l'existence des partis politiques, d'une société civile active et des médias efficaces et indépendants.

- Généralement, quand le pouvoir politique est détenu par une minorité, le système public ne sert plus la majorité, car il est préoccupé par le maintien des privilèges de la minorité. L'accumulation de ces derniers sert à former une armée afin de briser les révoltes, payées des mercenaires, continuer la dilapidation avant de mettre un jour en place un système électoral et de liberté. Les auteurs parlent d'un mécanisme d'auto-renforcement qui forme un cercle vicieux. Ce genre d'institution fait stagner l'économie. La population ne veut travailler efficacement car le revenu de leurs efforts ne profiterait qu'à l'élite. Plus grave encore c'est qu'à travers le temps, cette culture s'enracine et le changement devient vraiment difficile, mais pas impossible. Les auteurs mettent l'accent aussi sur la non utilité des différentes aides internationales, des plans de réformes du FMI et même des dispositifs de microcrédit, car ils ne peuvent faire reculer le blocage économique en l'absence d'institutions inclusives pour encadrer ces dispositifs.
- Les professeurs affirment que ces institutions extractives sont le résultat d'un long processus d'esclavage ou de colonisation qui a eu des impacts désastreux en termes de performances économiques. Cependant des pays ont pu surmonter cela, ils ont cité le cas du Botswana qui a le mieux réussi pendant ces 50 dernières années par la création d'institutions étatiques inclusives et démocratiques, l'histoire n'est pas donc une fatalité dans ce contexte. Si le pouvoir économique est mieux distribué, le pouvoir politique sera bien partagé. Ainsi rentrer dans des activités hors la loi n'est plus le moyen privilégié pour s'enrichir. La majorité, participant à l'économie, exige des institutions politiques qui renforcent ses intérêts. Au fil du temps, une culture d'égalité des chances se développe et la croissance économique s'amorce, ce qui renforce le système, tel un cercle vertueux.
- Il faut dire que les pays riches ont fait face aussi à de nombreux problèmes à un certain moment. Ils sont d'ailleurs passés de l'étape institutions extractives à l'étape institutions inclusives, les auteurs l'illustrent avec des exemples de la révolution française, la guerre de sécession aux Etats-Unis et bien d'autres exemples. La solution était de construire sur les forces de sa société, tous les pays prospère se sont développés avec leur propre atout. Les PED manquent d'un projet et d'une vision, un plan avec des priorités avec la volonté d'aller à un but commun.
- Finalement, leur analyse leur fait prédire une régression économique de la Chine ! D'après eux le pouvoir politique y est trop concentré. Le pouvoir actuel craignent la présence d'autres pouvoirs économiques et vont tout faire pour en stopper la montée.

C'est la citation la plus osée de l'ouvrage, qui constituera une façon de tester la pertinence de leur théorie. Cependant les auteurs n'osent pas porter des affirmations sur les États-Unis avec leur politique étrangère agressive, degré de pollution à la hausse et la politique sociale extractive.

### **3.2. Les TIC pour consolider la qualité institutionnelle et instaurer la gouvernance électronique**

L'impact de la gouvernance et de la qualité institutionnelle sur les économies évolue de façon rapide et continue. Cette évolution est en train de s'amplifier au cours des dernières années, essentiellement à cause de l'adoption massive des technologies de l'information, des processus de libéralisation des marchés et de la mondialisation de l'économie. Aussi la concurrence accrue pour l'attraction de l'investissement étranger entre les pays émergents, à l'instar des pays sud Est Asiatique et les pays d'Amérique Latine, conditionnent les pays d'accueil à réaliser plusieurs changements omni la taille du marché et son dynamisme, car les investisseurs étrangers exigent des fondamentaux macroéconomiques, un bon environnement des affaires, une main d'œuvre qualifiée, l'existence d'infrastructures d'un bon niveau, des télécommunications, un environnement macro institutionnel favorable et une certaine stabilité sociale.

Les TIC en tant qu'instrument offrent la possibilité de dépasser les obstacles traditionnels au partage de l'information, fournissent aux populations le moyen de se rapprocher de l'administration publique, et permettent de développer les activités dans plusieurs domaines de l'économie (santé, éducation, lutte contre la corruption, emploi, commerce etc). Les TIC ne sont cependant rien d'autre qu'un outil et non une fin en soi. L'Intégration des TIC dans les régimes d'administration publique vise à améliorer l'efficacité et la responsabilité des gouvernements. Elles devraient leur permettre d'être plus transparents, plus engagés, plus neutres, plus participatifs et plus réactifs, pour servir les besoins de l'économie. Néanmoins, cela impose préalablement une volonté politique pour la mise place d'un environnement de confiance favorable à la gouvernance électronique encadré par un dispositif législatif et réglementaire approprié.

#### **3.2.1. Les TIC et la croissance économique**

Dans la littérature économique, on identifie cinq canaux de transmission complémentaires des TIC sur la croissance <sup>103</sup>:

---

103 Ngassi, M., Ngakegni, G., Sakande, S., (TIC) sur le tissu productif des biens et services au Maroc, Juin 2010; <http://blog.wikimemoires.com/2011/02/tic-rapport-education-sante-environnement/>



- L'effet multiplicateur survenu par l'investissement en TIC.
- L'effet déflateur sur l'inflation après la baisse des prix dans le secteur des TIC et leur conséquence sur les autres secteurs.
- L'effet de substitution du capital au travail conduisant à une amélioration du rendement du travail grâce à la substitution capital-travail.
- L'effet qualité conduisant à l'évolution des caractéristiques des TIC et, dans cette continuité, à l'amélioration de la qualité de nombreux biens et services.
- Finalement, l'effet productivité globale des facteurs : une accélération de la productivité due à l'investissement en TIC.

Les cinq canaux énoncés ci-dessus encouragent la transmission des performances des TIC à l'échelle macro-économique. L'impact de ces effets dépend de la position du pays (producteur ou importateur de TIC), de sa taille (grand pays ou petit pays), de sa spécialisation internationale, de ses dotations factorielles initiales et de l'existence ou pas d'actifs complémentaires (innovations organisationnelles, institutions, capital humain, incitations...).

### 3.2.2. Les TIC et la gouvernance :

Désormais, cette approche renvoie au concept émergent gouvernance en ligne (administration électronique, e-gouvernement, la gouvernance en réseau). La gouvernance électronique est définie comme<sup>104</sup> « l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les administrations publiques, associée à des changements au niveau de l'organisation et de nouvelles aptitudes du personnel. L'objectif est d'améliorer les services publics, renforcer les processus démocratiques et le soutien aux politiques publiques. ». L'e-gouvernement se décompose ainsi en trois grands domaines comme le synthétise la figure n°14 : la « e-administration », la « e-démocratie » et la « e-société ».

Toutefois, un faible développement de la gouvernance électronique en Afrique et des disparités régionales importantes se dégagent après l'exploitation des données sur « E-Government Development Index EGDI »<sup>105</sup>. L'EGDI est une moyenne pondérée de trois scores normalisés sur les dimensions les plus importantes de l'administration électronique, à savoir : la portée et la qualité des services en ligne, la connectivité des télécommunications et la capacité humaine.

104 Performances Management Consulting, Publication PMC Avril 2009, E-Gouvernance en Afrique

[http://perfcons.com/bibliotheque/publication/PDF/doc%20sectoriel/E\\_Gouvernance\\_Executive%20sum](http://perfcons.com/bibliotheque/publication/PDF/doc%20sectoriel/E_Gouvernance_Executive%20sum)

105 UN, e-Government Survey 2008 <https://publicadministration.un.org/egovkb/portals/egovkb/documents/un/2008-survey/unpan028607.pdf>

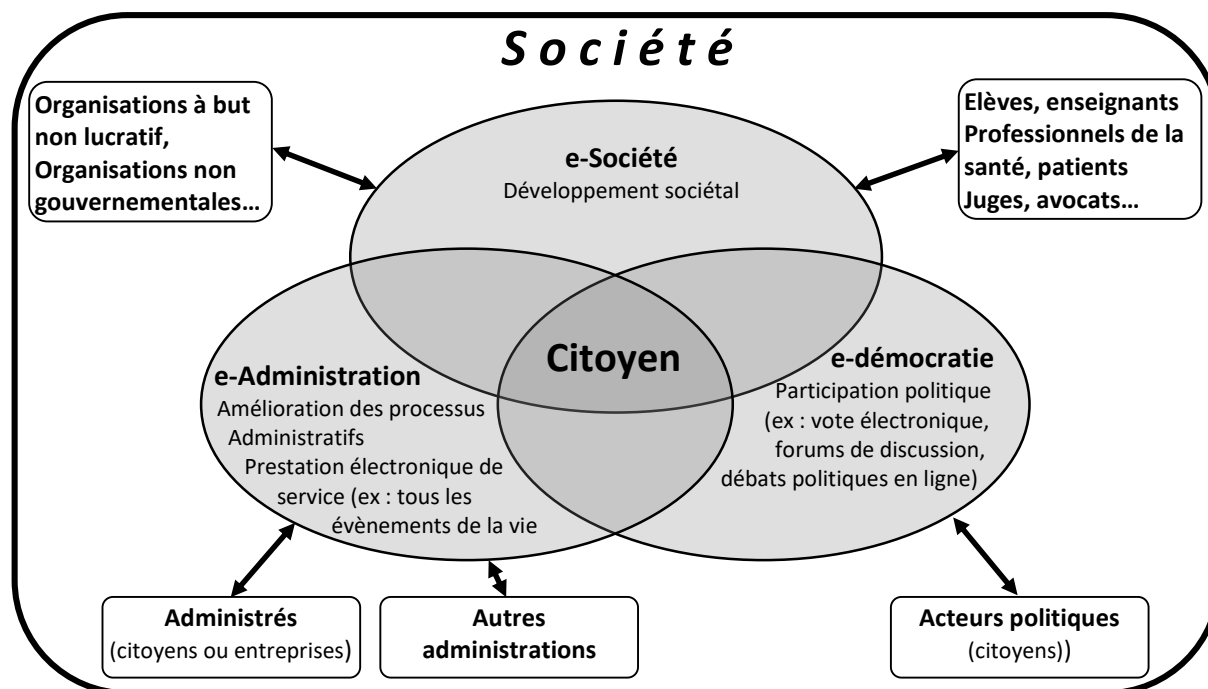


Figure n° 14 : les grands domaines de l'e-gouvernance

Source : PMC E-Gouvernance en Afrique).

Cette moyenne permet globalement de classer les pays africains sur quatre (4) niveaux de développement de la gouvernance électronique et de dresser la cartographie représentée par la figure n°15.

Cependant, il y a des obstacles qui entravent de telles initiatives et qui sont d'ordre technologique et humain. Les obstacles technologiques, concernent la faiblesse des infrastructures TIC dans les PED et le faible taux de pénétration des TIC dans l'administration. Quant aux obstacles humains, ils ont trait à l'utilisation de langues inaccessibles au plus grand nombre, à l'analphabétisme, au fait que, lorsqu'elles existent, de bonnes politiques et stratégies de développement les TIC sont rarement appliquées, ces outils sont considérés par leurs détracteurs comme un luxe improductif au regard des priorités classiques de développement.

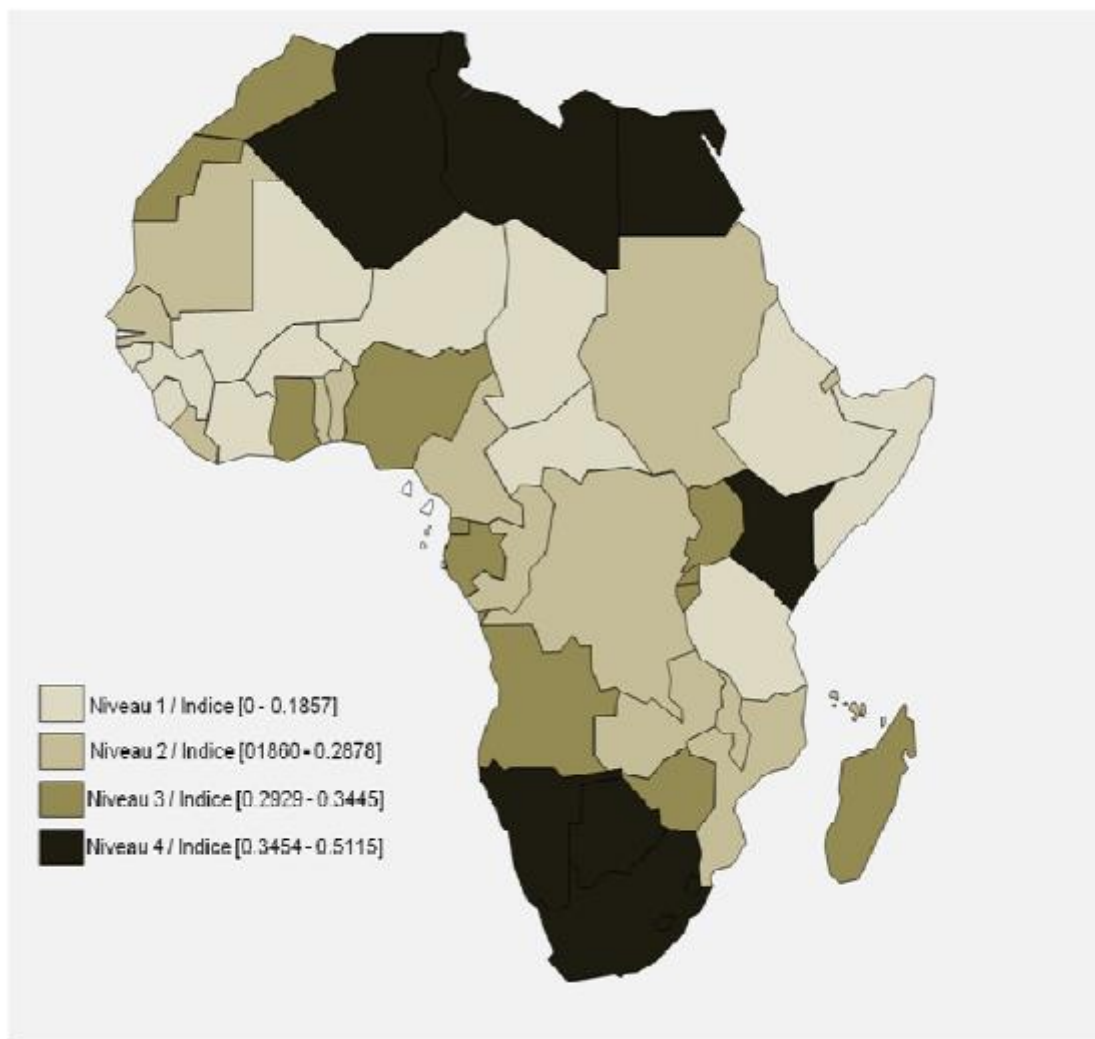


Figure 15 : Cartographie de la maturité des pays africains en matière d'e-gouvernement

(Source : E-gouvernement survey 2008, United Nations)

### 3.2.3. Les obstacles de la gouvernance électronique dans les PED et moyens de les surmontés

Les obstacles qui freinent la gouvernance électronique dans les PED sont<sup>106</sup> :

- L'inefficacité de l'infrastructure des technologies de l'information, qui peuvent résulter d'une programmation défectueuse ainsi que l'absence d'une infrastructure propice.
- Le développement rapide de la technologie de l'information que les PED peinent à rattraper.
- L'absence de coordination entre l'équipe responsable des technologies de l'information et des équipes gouvernementale.

106 Mbengue, M., Enjeux et pratiques de la gouvernance électronique en Afrique de l'Ouest, Décembre 2009  
<https://www.ifla.org/files/assets/faife/publications/misc/issues-and-practices-of-e-governance-in-west-africa-fr.pdf>

- Refus de partage de l'information due au manque de coordination entre les divers organismes publics sans lequel il n'y a aucune transparence.
- Le souci de la rentabilité : la conviction que la prestation de services en ligne est moins onéreuse que d'autres canaux n'est pas toujours établie. En outre, la priorité accordée aux prestations des services en ligne pour le milieu des affaires est effectuée aux dépens de la prestation des services aux citoyens.
- Le manque d'information et de campagnes de sensibilisation du public et des citoyens des prestations de services disponibles.

Afin que l'E-administration devienne un levier de bonne gouvernance il faut<sup>107</sup> :

- Une fermeté politique pour la mise en œuvre d'une stratégie sérieuse pour le numérique qui doit être accompagnée par des réformes dans la sphère économique, sociale et institutionnelle des pays.
- Construire un environnement de confiance favorable à la Gouvernance électronique et induit un objectif spécifique, à savoir la définition d'un cadre législatif et réglementaire approprié.
- L'exigence d'un changement organisationnel afin de coordonner les méthodes de travail et améliorer la collaboration entre les différents secteurs de l'administration publique.
- Mettre à niveau et faire évoluer les compétences, puisqu'il y a intégration progressive des TIC aux administrations publiques, un savoir technologique de base et de l'Internet est devenue important pour tous les employés (formation).
- Faire réagir la population à propos de l'utilité des TIC pour le partage et la transparence de l'information.
- Viabilité de l'information, car si le citoyen ne peut pas avoir accès à l'information, et cela, à toute heure, le service en ligne ne sera plus utile.
- Ne pas compliquer l'interface pour faciliter aux usagers d'accès à l'information d'une façon rapide sans complications.
- Individualiser le service de chaque citoyen, cela permettra d'optimiser le service des usagers. Conduisant l'administration publique de se doter d'une nouvelle base de données et de pouvoir observer ses changements, le citoyen aura le sentiment être mieux pris en compte dans ce dispositif.
- Promouvoir la transparence de l'information, pour ne pas handicaper le système (ne pas rétracter l'information).

---

105 E municipalités, <http://emunicipality.fr/7-principes-pour-reussir-ladministration-electronique/>

- Mettre à jour les systèmes de façon automatisés pour garantir l'efficacité du service en ligne. Un bon dispositif d'archivage permettra aux usagers de consulter leur historique avec facilité.

### 3.3. Renforcer la gouvernance dans les PED

L'amélioration de la gouvernance est primordiale pour conduire à une croissance équitable dans les pays en développement. C'est le message transmis par le «Rapport sur le développement dans le monde 2017 : la gouvernance et la loi»<sup>108</sup>, publié le 30 janvier par la Banque mondiale. Ce rapport met l'accent sur l'inégalité de la répartition du pouvoir dans les pays en développement et sur son impact sur l'efficacité de politiques visant à améliorer le bien-être des populations. D'après le rapport, ces asymétries conduisent inévitablement à l'échec continu de la lutte contre la corruption (malgré des lois et des organismes modèles), la défaillance des institutions locales n'améliore pas les services municipaux ou l'inefficacité des politiques budgétaires (pourtant bien conçues) afin de réduire la volatilité et favoriser l'accumulation de l'épargne. Se basant sur plusieurs exemples nationaux, comme la construction de l'État en Somalie, la lutte contre la corruption au Nigéria, les facteurs de la croissance en Chine et le phénomène d'exclusion dans les villes indiennes. Les défis qui interpellent les pays en développement désormais nous exigent de redéfinir le processus d'interaction (la gouvernance) par lequel les acteurs étatiques et non-étatiques élaborent et pratiquent les politiques publiques. Dans cette optique, trois facteurs s'imposent pour garantir l'efficacité des politiques que les institutions doivent intégrer dans leurs applications pour améliorer les résultats en termes de gouvernance.

#### 3.3.1. Consolider l'engagement

Pour garantir la continuité des politiques car l'engagement assure la crédibilité des politiques et permet aux agents économiques d'y adapter leur comportement. Notamment si la conjoncture change, les dispositifs d'engagement sont importants pour éviter, à titre d'exemple, qu'un gouvernement d'une nation ne dépense les recettes occasionnelles de l'État plutôt que de les épargner ou que, après une négociation d'entente de consolidation de la paix, les représentants ne tiennent pas leurs paroles en l'absence d'un dispositif juridiquement contraignant. Le cas par exemple de la montée économique de la Chine durant les années 80 qui n'était que le résultat d'un engagement fait aux administrations locales, aux entreprises privées et aux agriculteurs qu'ils seront en mesure de garder leurs

---

<sup>108</sup> Groupe de la Banque mondiale ; la gouvernance et la loi, 2017, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25880/210950ovFR.pdf>

bénéfices, alors que ce pays s'initie à peine à dans le domaine de la protection du droit à la propriété privée.

### **3.3.2. Perfectionner la coordination**

Pour être au niveau des espérances des agents économiques et entraîner les réactions désirables sur le plan social, car le manque de coordination est présent dans différentes interactions, de la finance au développement de grappes industrielles en passant par l'aménagement urbain. A titre d'exemple l'équilibre financier, se détermine par le niveau de crédibilité que l'on accorde aux politiques en cours. Un cas plus simple qui concerne les banques lorsque leur crédibilité est secouée. Tout en sachant qu'il ne faut pas rétracter son épargne, au moment même où une banque est en difficulté, les épargnants se bousculent sur les guichets lorsqu'ils ont la certitude que tous les autres le feront, conduisant finalement à une perte de liquidités et la faillite de la banque. Ainsi, par la coordination des décisions d'investissements et les résultats escomptés, les institutions vont dans le sens de corriger les défaillances du marché.

### **3.3.3. Encourager la coopération :**

En évitant les comportements opportunistes, à l'instar de l'évasion fiscale les institutions efficaces contribuent à promouvoir la coopération, en particulier à travers des dispositifs crédibles de récompense ou de sanction. Certaines situations incitent les agents à se comporter de cette façon, en se rétractant de payer leurs impôts et taxes à titre d'exemple bien qu'ils profitent de services publics financés par les autres contribuables. Dans la même idée, lorsque certains groupes sont privés des avantages qu'accordent les politiques ou ont le sentiment d'être lésés notamment le cas où les services publics sont de mauvaise qualité, ils sont de moins en moins aptes à se conformer aux règles.

### **Conclusion :**

Les recherches sur le développement et la croissance ont évoluées d'une manière considérable ces vingt dernières années. L'importance accordée à l'homme, aux politiques publiques et aux institutions dans la croissance et le développement est typique à cette évolution. Aussi, les nouvelles interprétations théoriques admettent qu'il n'y a pas de solutions valables à tous les pays et que les résultats des réformes dépendent des conjonctures et qu'il est indispensable de repérer et de construire des stratégies appropriées au niveau de chaque pays.

Ce sont des économistes comme Ronald COASE, Douglass NORTH et Oliver Williamson et bien d'autres qui ont contribué par leurs travaux à mettre l'accent sur

l'importance des différents types institutions afin de créer l'ordre et réduire l'incertitude dans les échanges. En se rapportant à la définition de D. North, les institutions sont les règles du jeu social, formelles et informelles, qui joignent des acteurs sociaux (l'État aussi), et forment les comportements et les anticipations conduisant (ou pas) à la croissance. Ces règles conçoivent l'environnement principale qui conduit un agent à engager (ou pas) une transaction avec autrui, de s'attacher (ou pas) a un projet durable (épargner, investir, instruire ses enfants...), comportements qui sont au centre de l'accumulation de richesse. Cet environnement fournit (ou pas) le point central du dispositif de l'accumulation de richesse qui est l'abaissement de l'incertitude. Cela permet d'instaurer la confiance que les agents ont dans le respect des règles à un degré de gouvernance retenu (territorial, national, entreprise, mondial...). Cette gouvernance donc garantie les transactions et les anticipations des agents économiques.

Ainsi les institutions économiques sont endogènes, et sont cruciales pour le développement économique car elles modélisent les incitations dont les agents économiques de la société sont résignés. Particulièrement, elles ont emprise sur les investissements dans le capital physique, humain et l'acheminement de la production. Alors qu'il existe d'autres facteurs (historiques, culturels et géographiques) qui peuvent impacter la performance économique, les institutions économiques constituent la première source de différenciation entre les pays en termes de développement économique et de prospérité. Les institutions fixent la capacité de la croissance de l'économie, ainsi qu'un choix de résultats économiques, comme la répartition des ressources à l'avenir (la répartition de la richesse, du capital physique ou du capital humain). Cependant, les agents et tous les groupes ne vont pas choisir les mêmes institutions économiques parce que, différentes institutions économiques ne conduisent pas à la même répartition des ressources. Automatiquement, il va y avoir un conflit d'intérêt entre plusieurs groupes et agents sur la sélection des institutions économiques. Dans ce sens, les institutions politiques vont être l'arbitre.

Les institutions politiques (évoluant lentement par rapport aux institutions économiques), sont également endogènes. La distribution du pouvoir politique dans la société est le déterminant de sa mutation. Les institutions politiques attribuent le pouvoir politique ; qui influence le changement, si ceux qui le détiennent préfèrent garder que les institutions politiques qui leur garantissent ce pouvoir, des institutions économiques et politiques concevable avec leurs intérêts seront entretenues. Cela conduira dans le futur a des inégalités de richesse. Malgré cela, il reste un potentiel de changement par effet de chocs (les changements technologiques et les mutations internationales) qui secouent la stabilité du pouvoir politique dans la société et entraînent des changements importants dans les institutions politiques et économiques et par conséquent dans la croissance économique.

Dans cette ligné les professeurs D. Acemoglu et J. Robinson en 2012, apportent une typologie différente des institutions et affirment que les institutions inclusives sont plus favorables à la croissance économique que les institutions extractives. Les institutions extractives sont structurées afin d'extraire un maximum de ressources de la société, dans une mesure d'enrichissement et de sauvegarde du pouvoir des groupes d'intérêt. Par contre les institutions inclusives, ont comme bute d'inclure le maximum de la population dans les décisions politiques et économiques, à travers la démocratie, la propriété privée et le partage des ressources conformément au mérite et par principe d'équité. Les incitations et les opportunités conduisent les agents à travailler de façon plus productive. Le système des brevets au États-Unis à titre d' exemple a été un élément central de sa croissance durant le XIXe siècle.

Le terme de bonne gouvernance dans ce chapitre est défini par la façon dont le pouvoir est pratiqué dans la gérance des ressources économiques et sociales d'une entreprise, d'une nation ou d'une organisation. Elle se rapporte aux normes, aux traditions, et aux institutions à travers lesquelles une nation, une entreprise etc. applique son autorité sur le bien commun. Le concept est mis à jour au sein des débats sur le développement économique. Il est de plus en plus reconnu que la bonne gouvernance qui se projette à travers la qualité des institutions a permis l'établissement de la confiance au sein des pays du Nord, assurant, autre que le respect des règles, un bon degré de sécurité des transactions à un niveau systémique, et c'est justement cette sécurité qui accorde à son tour un avantage clé dans la capacité d'une population à créer de la richesse.



## **CHAPITRE 2 :**

# **Le coût du développement et l'opportunité du développement durable dans une approche institutionnelle.**

- 1. Société, environnement et insoutenabilité.**
- 2. Le développement durable : évolution, contexte, mutation et tentatives de modélisation.**
- 3. Le développement durable : une gestion des ressources naturelles dans une approche institutionnelle.**

## Introduction

A partir des années 1990, le terme de développement durable s'est vraiment introduit dans les argumentaires politiques et médiatiques, au sein des institutions internationales et de plus en plus dans notre quotidien. Cependant cette notion se définit par diverses interprétations contestant ainsi les agissements des agents sur le plan environnemental et social. La chute du prix des matières premières au début des années 1970 et la crise qu'elle a engendrée constitue le déclic qui a suscité diverses interrogations sur les finalités et les inconvénients du développement, confondu avec la croissance (considéré en cette période comme la voie du progrès humain). Ainsi, la continuité de la croissance économique paraissait conduire l'humanité vers une impasse, étant donné que cette dernière n'a pas réussi à éradiquer la pauvreté et les inégalités d'un côté, aussi parce qu'elle menace les mécanismes régulateurs qui assurent la survie de la planète.

Pour les théoriciens de la dépendance, cette inégalité résulte de la dépendance économique du Sud par rapport au Nord. L'analyse des besoins essentiels confirmera cette approche, montrant que la satisfaction de ces besoins est la solution pour dissoudre ce rapport de dépendance. Suite à de telles interprétations, une nouvelle conception du développement apparaissait nécessaire, notamment face aux réclamations des PED pour un nouvel ordre économique plus équitable, et les critiques à l'égard du modèle de développement industriel. Effectivement, la hausse de 80% de la production humaine entre 1950 et 1990 a eu des conséquences colossales sur les ressources planétaires. Une consommation en grande quantité des ressources naturelles qui a conduit à une accélération de la déforestation, une réduction des stocks de poisson, le recul des terres agricoles, un manque d'eau potable, la disparition d'habitat, d'espèces animales et végétales, ... Ce recul est suivi par d'une hausse de la pollution et d'accidents industriels graves. Parallèlement, il y a multiplication des ONG de protection de l'environnement qui se reconstituent en coalitions, militant contre les institutions financières internationales et les gouvernements des pays industrialisés pour le respect de l'environnement. Dans cette optique, s'impose le concept de développement durable afin de prolonger les débats sur le développement, et de réfléchir à des modèles de développement alternatifs.

Le terme de développement durable assemble deux mots, développement qui suppose l'élaboration d'une gestion efficace des facteurs, multiples, divers et complexes, qui identifient et dirigent les changements et les performances économiques, sociaux et technologiques. Le deuxième mot c'est durable, qui impose une direction de la dynamique du développement sur de long terme intégrant les avantages des générations futures, ceci à travers la mise en place de tous les moyens et les capacités pour conduire à une cohésion sociale. La portée de la mondialisation et son impact sur les inégalités inter et intra

générationnelles associé à la difficulté et l'incertitude concernant la problématique environnementale exigent une reformulation des arrangements institutionnels ayant conduit jusqu'à présent à la coordination et l'ordre social, car ni l'État, ni le marché pris indépendamment ou associés ne sont capables de relever les défis d'un développement durable.

Les controverses autour de la notion du développement durable affirment en premier lieu la présence des divergences, même des conflits socio-environnementaux. Effectivement les impacts négatifs sur l'environnement et les équilibres naturels sont dus, principalement, aux perturbations existantes au sein des sociétés humaines, à savoir la répartition inégale des ressources et l'accès difficile pour s'en procurer par rapport à certains groupes de la société, aux conceptualisations divergentes du développement et des liens avec l'environnement ainsi qu'aux diverses tendances de consommation et de vision du bien-être. L'homme par ces activités entraîne naturellement, des conflits du fait de la concurrence afin d'accéder et utiliser des ressources essentielles à la vie et au développement des sociétés. Dans ce sens il devient crucial de comprendre ces conflits partant de l'analyse des sources et des motivations sociales sous-jacentes.

## **1. Société, environnement et insoutenabilité**

Figurant dans la charte de l'ONU et réaffirmé à plusieurs occasions depuis sa promulgation, la question sociale et environnementale demeure le débat du jour. L'éloignement entre société, environnement et développement, doit être devancé. L'environnement et les équilibres naturels sont à la base du développement social et humain, ils sont mis en danger par les pratiques humaines à tous les échelles : mondiale, transnationales, nationale et locale. Les questions environnementales et sociales sont souvent étudiées de façon isolée bien qu'elles sont en vérité largement interdépendantes. On observe désormais une insoutenabilité humaine et écologique du développement, on met l'accent depuis à titre d'exemple sur la relation entre la pauvreté, l'environnement et le commerce international.

### **1.1 Les enjeux sociaux et environnementaux dans le développement**

La montée des préoccupations sociales et environnementales dans le développement est largement observée par la succession des conférences internationales consacrées aux aspects sociaux et environnementaux du développement<sup>1</sup> : Sommet sur la démographie (Le

---

<sup>1</sup> UN 2018, Les inégalités d'espérance de vie dans le monde se réduisent [https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-esperance-de-vie-dans-le-monde-se-reduisent?id\\_theme=26](https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-esperance-de-vie-dans-le-monde-se-reduisent?id_theme=26)

Caire, 1994), sur la pauvreté (Copenhague, 1995), sur l'environnement (Berlin, 1995), sur la condition féminine (Pékin, 1995), pour encadrer les émissions de CO<sub>2</sub> (Kyoto 1997), sur le réchauffement climatique (la COP15 de Copenhague 2010), pour contenir le réchauffement climatique (COP 21 Paris 2015), etc. Ces conférences sont souvent l'occasion de réaffirmer la relation intime qui rassemble les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. Elles aboutissent généralement au même constat des difficultés d'actions. Comment coopérer socialement et écologiquement quand les relations entre Etats (développés ou pas), sont soumises aux règles de l'échange réciproque et du marché ?

### 1.1.1 La question sociale dans le développement

Le développement, comme ambition, se confirme par la présence de plusieurs d'objectifs fondamentaux. Notamment assurer la création, en quantité et en qualité nécessaire, de biens et de services fondamentaux. Quelque type de biens ou de services peuvent changés d'un pays à l'autre mais l'éducation, les normes basiques de santé, l'alimentation, l'eau et les installations sanitaires et le logement, en forment un fondamental commun. La référence à la dimension sociale du développement n'est pas nouvelle. Elle est présente même dans la charte de l'ONU et a été confirmée à plusieurs occasions depuis la promulgation de celle-ci. Plusieurs rencontres internationales se sont tenues pour insister sur la place qu'occupe le sociale dans le développement.

- La conférence de Marrakech et l'introduction d'une convention sociale : En avril 1994, s'est organisée à Marrakech, l'audience de clôture des négociations de l'Uruguay-Round. La France et les Etats-Unis voulaient inscrire, dans les nouveaux mandats de l'OMC, l'introduction d'un pacte sociale dans les règles commerciales, comme action contre le travail des enfants, pour défendre la liberté syndicale, l'amélioration de la scolarisation, la santé et les conditions de travail dans les PED. Cependant ce mouvement s'est heurté à la répulsion d'une grande partie des PED qui n'ont pas manqué de justifications, en proclamant que le fond de cette clause sociale ne découle pas d'une compassion. Selon eux, les pays du Nord, notamment ceux qui ont subis à un chômage massif, comme la France, voulaient limiter la concurrence commerciale des pays en développement et freiner les délocalisations des firmes. La clause sociale donc serait un nouvel moyen pour contraindre le Sud d'être ou de devenir compétitif.
- La conférence de Copenhague. Les bases du développement social : La fin des années 1970 a été marquée par la prise en compte par les institutions financières internationales des requêtes en vue de prêts dans les secteurs du développement social. L'exclusion des aspects sociaux du développement se justifier

essentiellement par l'idéologie dominante centrée sur le marché. Les plans d'ajustement structurel prescrits par les institutions de Bretton-Woods restaient indifférentes et diagnostiquaient généralement des risques de déséquilibres financiers dangereux pour les populations. D'ailleurs, dans les conditions des PED, faute d'assistance appropriée, les PAS ont augmenté le chômage et renforcé la pauvreté. La conférence de Copenhague a été désignée par la présence très importante de chefs d'Etats, pour exprimer de nouvelles priorités se rapportant aux ressources humaines, à l'expansion de la culture et de la connaissance, à la création des emplois, à l'évolution des niveaux de l'éducation et de la santé, à l'appui des droits de l'homme et à l'action contre la pauvreté.

- La conférence du G20 consacrée au renforcement de la dimension sociale de la Mondialisation, organisée, le 23 mai 2011 à Paris.
- La conférence internationale de l'OCDE sur Cohésion Sociale et Développement, le 20-21 Janvier 2011, avait pour objectif d'approfondir la connaissance des interactions complexes entre ces deux processus.

L'aspect sociale a enregistré des progrès dans l'ensemble des régions en développement :

- Ainsi la population née au début des années 1950 espérait vivre en moyenne 47 ans, alors que les personnes nées entre 2010 et 2015 pourront atteindre en moyenne l'âge de 70,8 ans selon les Nations Unies. L'espérance de vie a progressé de plus de vingt années en 65 ans. Les inégalités se sont réduites : les populations des régions en développement ont vu leur espérance de vie augmenter de 27,4 années entre 1950 et 2015, pendant que les pays riches gagnaient moitié moins. L'écart entre les populations des régions développées et celle des régions les plus pauvres a diminué : de 23 années en 1950 à 9 ans en 2015. Malgré tout, l'espérance de vie des pays les plus pauvres n'atteint aujourd'hui que le niveau d'espérance de vie des pays riches à la fin des années 1960<sup>2</sup> (figure n°16).
- Entre 1990 et 2015 la proportion de la population mondiale utilisant une source d'eau potable améliorée a augmenté de 76% à 91%. cependant, la pénurie d'eau affecte plus de 40% de la population mondiale et devrait augmenter. Plus de 1.7 milliard de personnes vivant actuellement dans les bassins fluviaux où l'utilisation de l'eau est supérieure à la quantité disponible<sup>3</sup>.

2 UN 2018, Les inégalités d'espérance de vie dans le monde se réduisent [https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-esperance-de-vie-dans-le-monde-se-reduisent?id\\_theme=26](https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-esperance-de-vie-dans-le-monde-se-reduisent?id_theme=26)

3 HLPE (high level panel of experts on food security and nutrition) « L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale », rapport 9, juillet 2015 page 31 sur [www.fao.org/cfs/cfs-hlpe](http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe) consulté le 6/6/2016 .

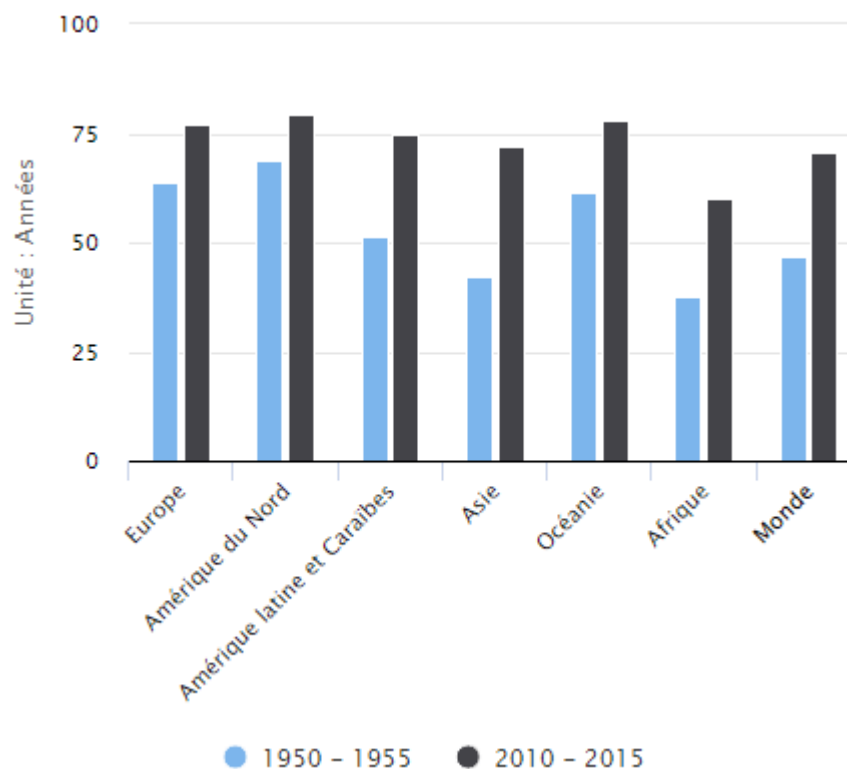


Figure n°16 : Les inégalités d'espérance de vie dans le monde

Source : Nations Unies ; Observatoire des inégalités

- Ces dernières décennies, les inégalités de revenus ont crû dans presque tous les pays, mais à des rythmes différents, ce qui donne à penser que les institutions et les politiques publiques jouent un rôle dans leur évolution. En 2016, la part du revenu national allant aux seuls 10% des plus gros revenus (part de revenu du décile supérieur) était de 37% en Europe, 41% en Chine, 46% en Russie, 47% aux États-Unis/Canada, et autour de 55% en Afrique sub-saharienne, au Brésil et en Inde. Au Moyen-Orient, région du monde la plus inégalitaire selon les estimations des Nations Unis, le décile supérieur captait 61% du revenu national<sup>4</sup> (figure n° 17).
- La montée des inégalités mondiales n'a pas été stable. Si la part de revenu du centile supérieur est montée de 16% en 1980 à 22% en 2000, elle a après légèrement régressé jusqu'à 20%. La part de revenu allant aux 50% des individus les plus pauvres dans le monde fluctue autour de 9% depuis 1980 (figure n° 18). La rupture de tendance remarquée après l'an 2000 est due à une diminution des inégalités de revenus moyens entre pays, puisque les inégalités à l'intérieur des pays ont continué leur montée<sup>5</sup>.

4 UN 2018, Rapport sur les inégalités mondiales 2018, <http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

5 Idem

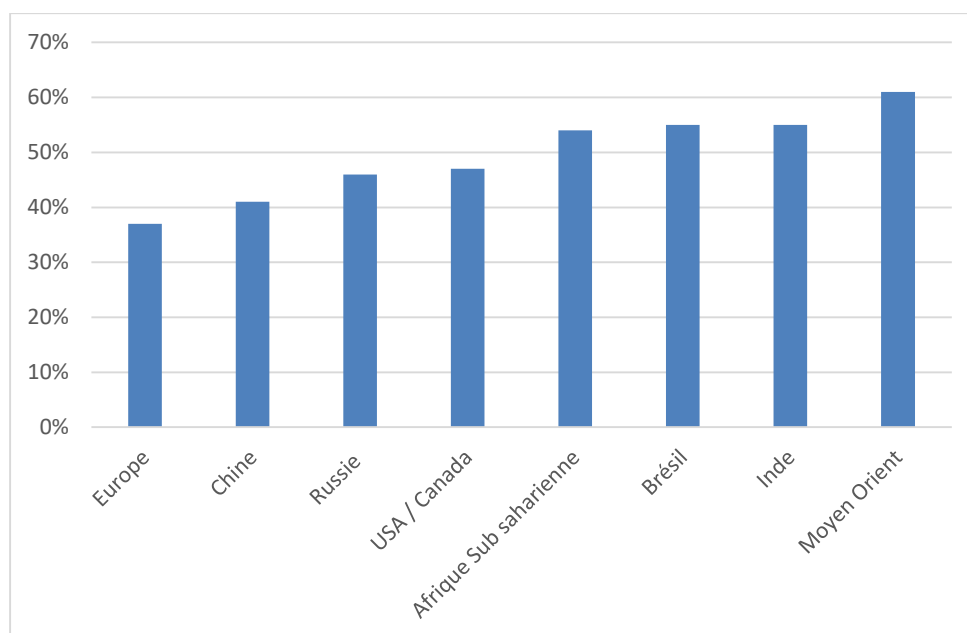


Figure n° 17 : Part de revenu des 10% les plus aisés dans le monde, 2016

Source : UN 2018; <http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

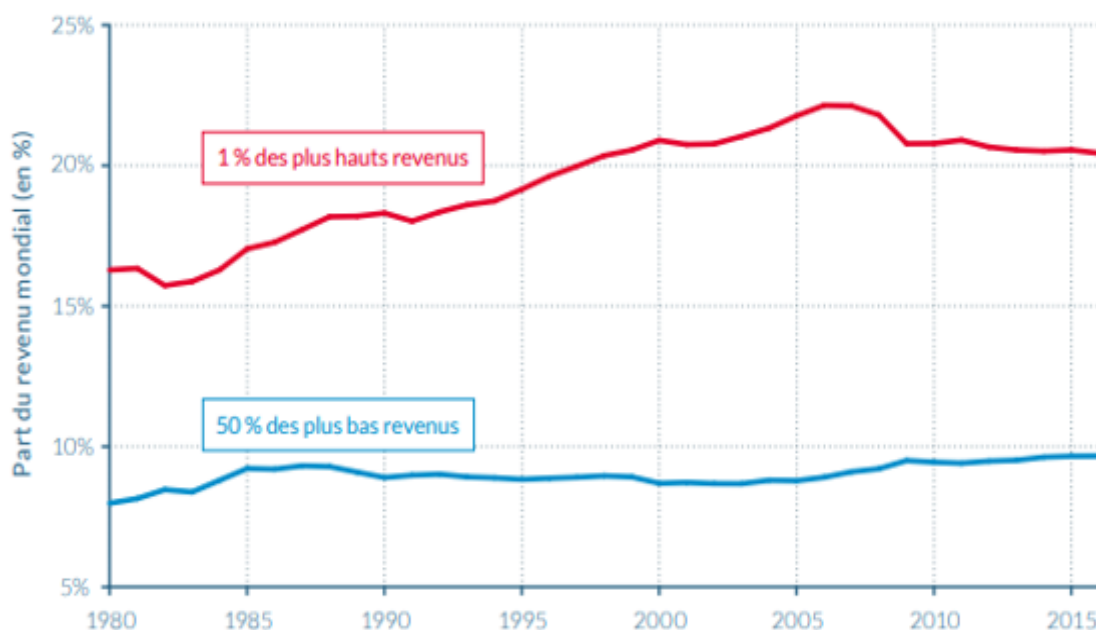


Figure n°18 : Montée de la part des 1% des plus hauts revenus et stagnation de celle des 50% des plus bas revenus dans le monde.

Source : UN 2018; <http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

- La classe moyenne mondiale est essentiellement touchée de 1980 et 2016, les 1 % les plus riches ont capté 27 % de la croissance mondiale. Les 50 % les plus pauvres n'ont capté pour leur part que 12 % des richesses produites, mais ont vu leur revenu s'élever largement. Ce qui n'a pas été le cas des personnes situés entre ces deux catégories, dont la croissance du revenu a été faible.

**La société est-elle une charge ou une richesse ?** La conférence mondiale sur la population qui s'est déroulée au Caire en septembre 1994, était marquée par des affrontements assez vifs entre ceux pour qui la société est avant toute une richesse (plus la population est nombreuse, plus la force de travail est importante), et ceux pour qui la société est d'abord une charge ruineuse lorsqu'elle est trop importante (plus la population est nombreuse, plus la croissance économique a besoin d'être forte pour améliorer le niveau de vie de chacun). La période pendant laquelle s'est effectuée la révolution industrielle du XIXe siècle s'est caractérisée par une forte croissance démographique, ce qui laisse supposer que croissance économique et population en accroissement ne sont pas systématiquement contradictoires. En examinant aussi les pays du tiers-monde entre 1950 et 1980, on s'aperçoit que ceux ayant une forte croissance démographique sont également ceux ayant la plus forte croissance économique. Par contre, l'analyse entre 1980 et 1990, montre que c'est le contraire qui se produit et le rapport entre croissance démographique et croissance économique devient négatif. D'un point de vue positif ; l'accroissement de la société a, sans doute, les effets suivants <sup>6</sup>:

- Sur l'offre, puisque la croissance démographique crée un accroissement du potentiel de travail. Plus de bras, plus de têtes, donc plus de production possible.
- Sur la demande, puisque la croissance démographique s'accompagne inévitablement d'une croissance des besoins à satisfaire proportionnelle au nombre d'habitants. Cette demande peut-être donc stimulante sur le plan économique, et entraîner la constitution de l'offre nécessaire.
- Puis, une population en croissance étant par définition une population relativement jeune, on peut supposer que sa propension à innover et son dynamisme seront plus forts que ceux d'une population vieillissante, ce qui peut contribuer à faire augmenter le taux d'investissement. Cette idée a été renforcée par la théorie d'Esther Boserup, qui a montré que, se heurtant à une raréfaction des ressources, une population en croissance se trouve incitée à innover et à trouver des moyens techniques pour dépasser les limites imposées par les ressources naturelles disponibles.
- Finalement, une population nombreuse permet d'abaisser les coûts marginaux de certaines infrastructures. On comprend aisément que la construction d'une route ou d'un chemin de fer soit d'autant plus rentable que la population susceptible de l'utiliser est nombreuse.

---

6 Samuelson, P., Economie, Ed. Economica, Paris, 2000, pp 323-324



D'un point de vue opposé une société nombreuse, c'est davantage de bras et de têtes pour accroître la production, cependant c'est aussi davantage de bouches à nourrir. Les ressources naturelles (terre, eau, ...) peuvent-elles suffire à faire face à l'accroissement de la population ?, et ce, jusqu'à quel niveau ? On retrouve là la dynamique Malthusienne de limitations naturelles données par le volume fini de ressources disponibles. Ensuite, cette demande stimulante pour l'économie que nous avons notée dans le paragraphe précédent, ne conduit-elle pas au contraire à ce que toutes des ressources soient consommées, interdisant alors toute épargne et, par conséquent, toute accumulation ? Pour tomber dans le cercle vicieux du sous-développement ? Aux avantages donc supposés de la croissance démographique, on peut opposer une série d'inconvénients entraînés par cette même croissance :

- La problématique de la pression humaine sur la sauvegarde des ressources est souvent invoquée. Trop nombreux, les hommes déboisent, intensifient l'agriculture, et font petit-à-petit progresser le désert en détruisant l'équilibre des sols. Consommant de plus en plus d'énergie, ils modifieraient le climat et provoqueraient un réchauffement de la planète. Ces dangers réels ou supposés ont été très vite médiatisés, et sont à la source du discours antinataliste.
- Une augmentation inévitable de la part relative de la population inactive causé par l'accélération de la croissance démographique.
- L'accroissement des classes inactives entraîne des frais de santé et des charges éducatives supplémentaires. Cette demande, avant d'avoir des effets positifs sur l'économie, à savoir favoriser la croissance et l'emploi, doit être financée.
- Si les revenus sont insuffisants, le capital disponible par travailleur diminue, ce qui entraîne la baisse du taux de la croissance de l'économie.

Majoritairement aujourd'hui, la conviction accréditée est en effet que la croissance démographique élevée engendre plus de problèmes qu'elle n'accorde de solutions au développement, conclusion par laquelle s'est clôturé la dernière conférence internationale sur la démographie.

### **Démographie et croissance économique :**

Le tableau ci-dessous rassemblant les taux de progression démographique et le PNB par habitants des pays du Nord comparer avec ceux des pays les moins développés par exemple, exprime d'une façon approximative une causalité entre le PNB et la progression démographique.

Tableau n°01 : démographie et croissance économique

Source : PNUD ; rapport sur le développement humain ; Ed Economica ; 1994

	PNB/Habitant en \$ en 1991	Croissance démographique en %, période 1992-2000
Pays industrialisés	14920	0,6
PMA	240	2,8
Monde	4160	1,6

Cependant plusieurs chercheurs ont affirmé que, pendant les années 1980, les pays qui avaient la plus forte progression démographique avaient également la plus forte croissance économique mais après 1980, cette tendance s'est inversée. On admet donc logiquement que seule une croissance économique plus élevée que la croissance démographique est sensée accorder à chacun l'augmentation de son revenu. Si la population augmente de 4% par an, alors que le PIB, lui, n'augmente que de 2 % par an par exemple, l'apport du produit par habitant diminue forcément. Une croissance économique supérieure à la croissance démographique est dans cette optique nécessaire mais pas suffisante. Pour résumer, la relation négative entre progression démographique et croissance économique, si elle est confirmée, elle résulte principalement de la pauvreté qui incite la société à affaiblir les ressources nécessaires à son développement, la rendant par la suite, incapable de créer des institutions permettant l'investissement dans les structures productives, juridiques et administratives, créatrices d'emplois et de croissance.

### 1.1.2 La question environnementale dans le développement :

Assimiler le développement à la protection de l'environnement, est devenu familier par la suite d'inquiétude d'être dépourvu à un moment donné de ressources nécessaires (terre, eau, air...). Cette adjonction nous mène à penser que le développement serait générateur de problèmes environnementaux. Alors ce rapport est-il prouvé ? Représente-t-il une figure de reconnaissance attardée des nuisances causées par un mode de production abusif ? Sous un autre angle, est-il une nouvelle forme de dépendance (financière et technologique) qui cible de faire assumer ces nuisances par les PED ?

- Les interactions entre l'économie et l'environnement existent dans la mesure où le mode de production actuel affaiblit les ressources non renouvelables en matières premières et en énergie (figure n°19). Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la consommation mondiale d'énergie ne cesse d'accroître. On observe que dès 1950, le besoin en énergie s'est accéléré fortement. Cette accélération est dû à l'accroissement de la

population mondiale, l'industrialisation et à l'évolution du mode de vie de la société.

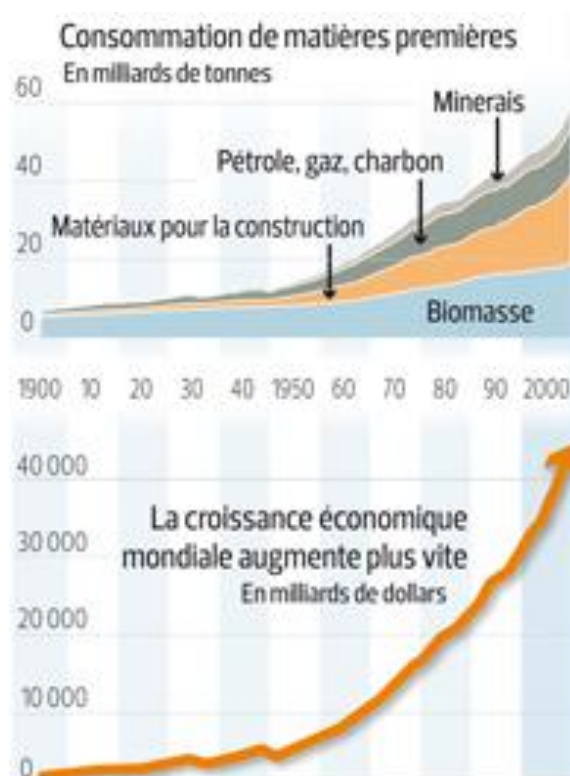


Figure n°19 : Consommation de matières premières (en milliards de tonnes) et croissance économique(en milliard de dollars)

Source: Giraud, Pierre-Noël, et Timothée Ollivier. *Économie des matières premières*. La Découverte, 2015, P19

- Ce mode de production engendre des rejets en quantités croissantes constitués de gaz polluants tel que le CO<sub>2</sub>, qu'on ne sait pas complètement maîtriser et gérer. la consommation d'énergies fossiles entraîne augmentation des émissions de carbone (figure n°20), à l'origine d'un déséquilibre conséquent du cycle du carbone, qui provoque une augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre dont résultent d'importants changements climatiques et impacts sur l'environnement et la santé.

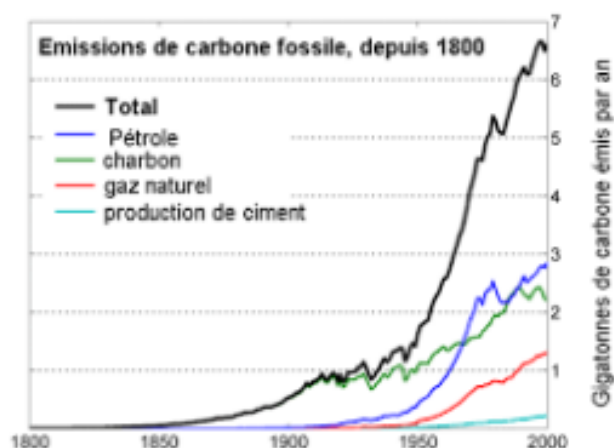


Figure n°20 : Emission de carbone fossile, en Gigatonne émis par an

Source : Giraud, Pierre-Noël, et Timothée Ollivier. *Économie des matières premières*. La Découverte, 2015, P22.

○ *L'effet de serre :*

L'exploitation des différentes énergies fossiles produisent des gaz toxiques : le dioxyde de carbone, le méthane, l'azote... Ces gaz ont pour effet d'augmenter la température (en 2040 +3°). A long terme, les océans augmenteront de volume, les plaines côtières fortement peuplées seraient menacées, des surfaces agricoles disparaîtraient et produiraient moins de nourriture pour l'homme.

○ *Pollution atmosphérique*

La combustion du charbon et du pétrole dégage des oxydes d'azote, de soufre et de carbone. Cette pollution provient essentiellement des transports. A certaine période, dans des grandes villes, on parle de pic de pollution, mettant en danger la santé des citoyens.

○ *Les pluies acides*

Lorsque les oxydes de soufre et d'azote se combinent avec l'eau atmosphérique, les acides se forment et sont responsables de la mort de millions d'hectares de forêt.

○ *Les marées noires*

Les défaillances de la production et des transports de pétrole provoquent des marées noires qui polluent et tuent de nombreuses espèces animales et végétales.

- Bien que durant des millénaires, le développement des sociétés humaines n'a eu que des impacts négligeables, généralement localisés, sur la nature, il y a deux siècles, il paraît que la croissance a entraîné une dégradation des ressources naturelles et même un épuisement de certaines d'entre elles. Effectivement, la croissance nécessite l'usage de plus en plus croissant de ressources naturelles pour satisfaire les besoins des consommateurs et des producteurs car plus les entreprises produisent, plus les consommateurs se déplacent, se chauffent,

s'éclaircit, plus les besoins en énergie sont croissants. Cependant, ces ressources énergétiques ne sont disponibles couramment qu'en quantité finie, limitée. D'après les estimations (tenant en compte le rythme de consommation actuelle et les connaissances sur l'état des stocks de ressources énergétiques), l'utilisation au niveau industrielle de certaines ressources ne sera bientôt plus possible (figure n°21). Ainsi la fin de l'uranium est prévue pour 2040, le pétrole pour 2050, le gaz pour 2072, les métaux rares et même non précieux tel que le fer pour 2087.

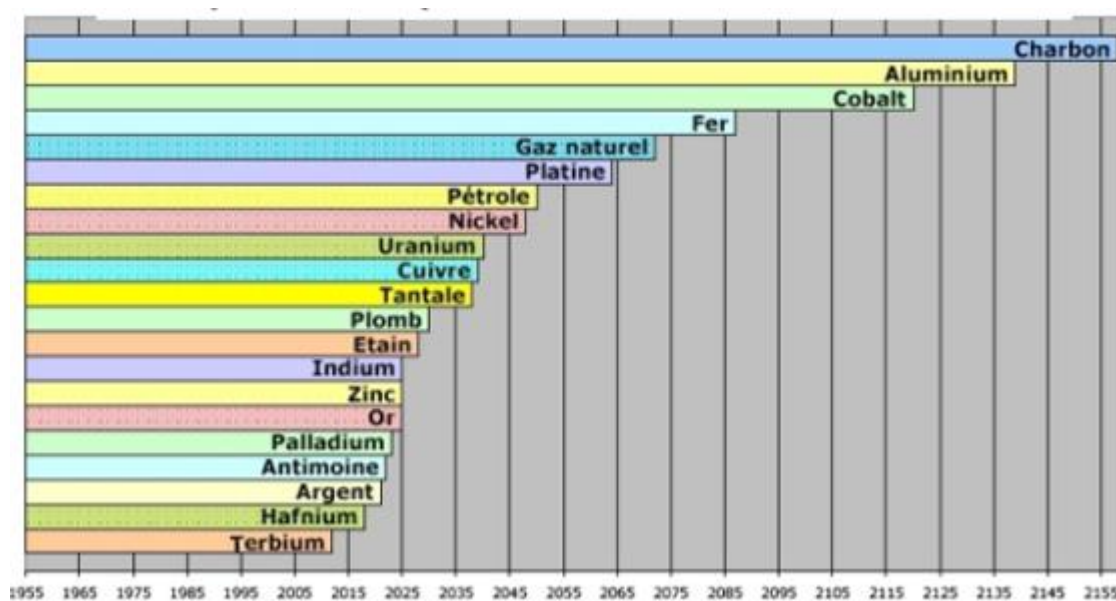


Figure n°21 : Dates d'épuisement des ressources exploitables de notre planète au rythme actuel de consommation

Source : Terre sacrée 2017 ; Epuisement des ressources ; <http://www.terresacree.org/ressources.htm>

- Sous un autre angle, la pression écologique a établi un secteur d'industrie en expansion. Ainsi il en résulte de nouvelles interdépendances entre économies nationales<sup>7</sup> :
  - L'environnement dans cette optique représente une opportunité pour l'investissement et les échanges internationaux. Des estimations vont jusqu'à dire que les incidences de cette opportunité vont se mesurer en milliers de milliards de dollars. Ce type d'industrie établira de nouveaux échanges commerciaux constitués d'équipements et de technologies relatifs au domaine de pointe de l'industrie de l'environnement (le traitement des eaux usées, le traitement des déchets, le recyclage...).

<sup>7</sup> Chaigneau, P., dictionnaire des relations internationales, Ed. Economica, 1998, p.137.

- Cependant, l'irruption de la problématique environnementale aura surtout un effet remarquable sur l'avancement des rapports économiques internationaux et le dispositif juridique des échanges internationaux en premier lieu. Les standards de protection de l'environnement constituent un défi considérable au système commercial international. Si les normes du pays A par exemple sont plus strictes que celle du pays B, les producteurs du pays A subiront un désavantage compétitif et ils pourraient même délocaliser leurs entreprises pour bénéficier d'un système plus laxiste. Dans ce cas, peut-on imposer l'alignement des normes environnementales au niveau mondial ? Les pays respectant les normes doivent-ils avoir le droit d'opposer des obstacles protectionnistes à l'encontre des pays laxistes ? De telles questions constituent des préoccupations importantes dans les travaux de l'organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>8</sup>.
- L'écologie donc s'impose incessamment comme une des composantes des relations nord-sud. Cette approche se projette également dans la gestion de la dette des PED. Effectivement, certaines estimations affirment que la dégradation de l'environnement dans les pays pauvres résulterait de la crise de la dette et des PAS y afférents. Ce type de financement a incité de nombreux pays à faire subir des pressions extensives sur leur milieu naturel afin de satisfaire le service de leurs dettes. Alors, l'allègement de la dette pourrait favoriser la protection de l'environnement. Dans ce sens, certaines organisations non-gouvernementales (O.N.G.) ont mis en place des dispositifs appelés «échanges dette nature». Ces O.N.G. rachètent à une valeur moindre des titres représentatifs des créances en dollars que les pays endettés n'arrivent plus à rembourser, parallèlement, les pays désignés s'engagent à financer, en monnaie nationale, les dispositifs de protection de l'environnement<sup>9</sup>.

### **1.1.3. Société, environnement, pauvreté et commerce internationale dans la conduite du développement**

- Si la pauvreté s'installe, les sociétés s'efforceront à couvrir leurs besoins nécessaires, la préoccupation d'un environnement sain ne figure donc pas en tête des priorités. Ce constat, défavorable pour les générations futures tenant compte de la nature cumulative des dégradations subies par l'environnement, amène les pays industrialisés à exporter, contre rémunération, activités polluantes et déchets dans un cadre de sécurité très en dessous des standards

<sup>8</sup> Damian M. et al., Commerce international et développement soutenable, Ed. ESKA, 2000, p23.

<sup>9</sup> Chaigneau P. Op. Cit., p.139.

minimales retenues par leur propre réglementation. D'un point de vue éthique et économique, un tel échange soulève des questions.

- Avec une vision environnementaliste, le professeur en biologie E. O. Wilson de Harvard tire la sonnette d'alarme à travers sa citation : « je vois l'humanité comme une espèce biologique hermétiquement dépendante du monde naturel, une grande partie des ressources vitales de la terre est presque épuisée, sa chimie atmosphérique se détériore et la population humaine est déjà dangereusement importante. Je suis assez radical pour poser la question entendue avec une fréquence croissante : l'humanité est-elle suicidaire ?<sup>10</sup> ». Le professeur affirme que les agents économique doivent exercer une croissance économique soutenable avec un mode de production qui tient compte des limites de leurs ressources naturelles rares, il invite ainsi les économistes à chercher la sage coordination entre les forces du marché et l'intervention de l'État qui constitue d'après lui la clé à la fois de la sauvegarde de l'environnement et de l'amélioration continue du niveau de vie.

- Avec une réflexion vraiment différent, Lawrence Summers, économiste à la Banque Mondiale, énonce, en 1991 une citation qui normalement, n'aurait pas dû être publié « soit dit entre nous, la banque mondiale ne devrait-elle pas encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays les moins avancés ? »<sup>11</sup>. Cet énoncé a eu plusieurs échos internationaux et a engagé des séries de débats. Avec arrogance et pour argumenter ses propos, selon lui, les coûts de pollution sont moindres dans les pays du Sud, ces coûts sont donc évalués en calculant la perte de revenus dus aux conséquences de cette pollution (les maladies et les décès). A travers une telle logique, les individus ne sont pas égaux devant l'évaluation de ses coûts, puisque la perte de revenus se déterminera par le niveau de revenus. De même que, les coûts de la pollution seront les plus bas, là où les revenus sont les plus bas. Outre que la brutalité de ces propos, la réflexion de Lawrence Summers doit être analysé. Qui démentira par exemple que la vie humaine n'a pas, dans la réalité, la même valeur partout ? Qui réfutera que la sauvegarde de son environnement passe après le besoin de se nourrir ? Finalement qui niera, que la pauvreté peut conduire à accepter sur son sol des pratiques polluantes dont les autres ne veulent plus ? En effet, la pauvreté met en péril l'environnement sur deux échelles. Une première échelle se rapporte aux problèmes de financement rencontré par les pays pauvres afin de garantir un usage propre et durable de leur environnement.

10 Samuelson, P., Nordhaus, W., Economie, Ed Economica, 2000, p322.

11 Conseil de l'Europe, redéfinir et combattre la pauvreté, droit humain, démocratie et biens, édition du conseil de l'Europe, 2012, pp 361-363

Une deuxième échelle a trait aux résultats d'une application sans limites de l'économie de marché, qui mène les pays pauvres à vendre leur environnement.

- Suivre la conduite du développement comme un enchainement «à la Rostow » (le développement lié au taux d'investissement et à l'industrialisation) ne peut se réaliser qu'à travers une utilisation de plus en plus massive des ressources naturelles. La problématique est donc la suivante : le développement englobe la croissance, et la croissance nécessite de produire toujours plus avec un usage plus important d'énergie et de ressources naturelles. Le développement ne peut-il se faire ainsi qu'au prix d'un usage destructif des ressources naturelles ?
- Plusieurs auteurs <sup>12</sup>, concernant cette problématique, affirment clairement que la pauvreté défavorise beaucoup plus la société que le délabrement de l'environnement. Choisir entre une nature plus propre et une pauvreté moins élevée, les sociétés des PED préféreraient amoindrir la pauvreté ce qui les conduirait par la suite à prendre en charge sérieusement la sauvegarde de l'environnement. Autrement dit, les actions en faveur de la protection de l'environnement passent d'abord par des actions contre la pauvreté. Pour ce faire, les dispositifs macro-économiques seront dans l'obligation d'appuyer l'agriculture et les infrastructures rurales, dans la mesure où c'est là que se trouve plus de la moitié des populations. D'autres auteurs de la Banque Mondiale <sup>13</sup> vont oser même revenir sur les principes classiques de l'institution quant à la privatisation des terres agricoles en recommandant une adaptation de la réglementation qui lie le droit de la propriété au défrichage et une gestion collective des terres pour soutenir l'accès au foncier aux plus pauvres. Lutter contre la pauvreté en préservant l'environnement, peut se faire également par d'autres moyens indispensables tels que, l'éducation, la vulgarisation agricole et l'accès au crédit.
- Il faut également adapter les normes du commerce international afin de pouvoir intégrer sérieusement l'environnement dans le développement. Effectivement, plusieurs normes ont pour résultat de contribuer à ce que s'endommage de plus en plus l'environnement des PED.
- Le principe de non-discrimination va dans ce sens, qui a, entre autres, comme impact qu'un pays peut exiger une réglementation sur ses importations à condition seulement que sa propre production y soit également soumise. On peut donc imposer des normes de produit ou des normes de qualité, cependant, les normes qui se rapportent à la façon dont un produit est fabriqué, ne peuvent s'appliquer à des producteurs d'autres pays. Cela peut conduire à de graves conséquences, d'un côté, cette différence de normes

<sup>12</sup> Mink, S., Pauvreté et environnement, Finances et développement, Dec.93, pp8-9.

<sup>13</sup> Cleaver, K., Schreiber, G., Population, agriculture et environnement en Afrique, Finance et développement, Juin 1992, pp 11, 12



freine la volonté des PED qui désireraient imposer des normes d'émission (ou taxer les émissions de pollution), dans la mesure où leurs industries courraient le risque d'être sanctionnées par rapport à d'autres. D'un autre côté, elle incite le transfert des industries les plus polluantes vers les PED. On appelle ce phénomène le «dumping environnemental».

- Le principe de la non-consolidation des droits de douane, peut également avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Cette norme à deux rôles, d'abord, elle autorise la conservation des droits de douane comme le seul moyen protectionniste, ensuite, elle entraîne le démantèlement progressif des droits de douane existants. Ainsi, les Etats qui désireraient limiter la surexploitation de certaines ressources par des quotas d'exploitation, seront de fait en désaccord avec ce principe, étant donné que limitant de cette façon le libre-échange de manière non tarifaire, une telle économie est mise en tort automatiquement.
- Constamment contraintes par leurs besoins en devises, les PED sont soumises à une autre imprudence : celle de devenir des « pays poubelle ». Découvert, depuis 1988, un énorme trafic de déchets toxiques concernant plusieurs millions de tonnes par an fut dénoncé par l'Entente Européenne pour l'environnement, ce commerce de déchets est, en principe, encadré aujourd'hui par une convention internationale (la Convention de Bâle). Cependant étant donné que l'entreposage de déchets à ciel ouvert coûte beaucoup moins cher que leur traitement selon les normes imposées dans les pays industrialisés, on imagine le degré de respect de cette convention face aux profits financiers en question<sup>14</sup>. Wessman. P, le DG Environnement à la commission européenne affirme que 25% du transport de déchets au départ des ports européens est illégal (contenant des substances toxiques et des déchets non recyclables). Il évalue aussi le transport de vieux matériel électronique vers l'Asie ou l'Afrique de l'Ouest à 250 000 tonnes par an.

## 1.2. Insoutenabilité humaine du développement

A travers les propos ci-dessus, nous avons essayé de comprendre les différentes interactions existantes entre développement, société et environnement, cela nous permet de rassembler les idées suivantes :

- Le développement constitue une totalité et ne peut se réduire au confort matériel. L'aspect social et environnemental détermine le bien-être de la société et ainsi sa capacité à mener durablement les changements.

<sup>14</sup> DEVILLERS, S., Les poubelles du monde, Publié le mardi 10 septembre 2013 <http://www.lalibre.be/actu/planete/les-poubelles-du-monde-522eb7ba35703d8e48d413c7>

- Considérer la société et l'environnement comme un poids contraignant sur le plan économique représente une triple faute. En premier lieu parce qu'on oublie que ce n'est pas aux hommes de s'accommoder aux contraintes économiques, mais plutôt à l'économie de s'harmoniser avec les hommes. En second lieu parce qu'on oublie que ce sont des hommes qui génèrent la croissance économique. Troisièmement parce que ce n'est pas les hommes en tant que tels qui épuise leur environnement, mais certaines de leurs activités. Limiter le nombre d'homme par exemple ne sera jamais une solution pour protéger les ressources de la planète, il faudra plutôt modifier leurs activités quand celles-ci se montrent incompatibles avec une gestion durable des ressources naturelles.
- Cependant, le développement économique appliqué depuis les années 1990 affronte des limites tenaces : il échoue à faire reculer sérieusement Les inégalités dans le monde, y compris dans les pays riches, et il met en péril l'équilibre des écosystèmes par des pollutions de tous types, par l'effet de serre, eau, terre Etc.

### 1.2.1 La description de l'insoutenabilité :

La notion, développement durable ou soutenable a émergé pour la première fois au début des années 1980. Elle est devenue depuis, le repère commun de la plupart des institutions internationales. La notion était assez interprétée pour apporter une terminologie partagée entre ceux qui cherchent à établir de nouvelles exigences de développement, et suffisamment imprécise afin de permettre aux chercheurs d'y apporter leurs propres indications et témoignages.

- De manière académique insoutenable signifie un état qu'on ne peut soutenir, poursuivre sans réfléchir, qu'on ne peut supporter, intolérable. On ne peut défendre, justifier ; indéfendable<sup>15</sup>. Ainsi un développement insoutenable est un développement insupportable, indéfendable et intolérable.
- Selon Samuelson. P, appliquer une croissance économique qualifié de soutenable c'est admettre les limites des ressources naturelles rares et vivre avec, afin de ne pas subir des impacts catastrophiques et irréversible<sup>16</sup>.
- Selon Harribey. J.M : l'insoutenabilité du développement se traduit par une crise du développement où la croissance économique devient génératrice de détérioration pour la société puisqu'elle met en péril les mécanismes régulateurs conditionnant l'équilibre de la planète et parce qu'elle échoue à faire abaisser significativement la pauvreté et les inégalités. «Il ne s'agit plus d'une crise économique mais d'une crise de société puisque les rapports de répartition

<sup>15</sup> Le Petit Larousse, 2010.

<sup>16</sup> Samuelson, P., Op. Cit, p 322.

devenus insoutenables : insoutenable répartition des richesses produites, insoutenable répartition du travail au travers de l'affectation des gains de productivité, insoutenable répartition des ressources naturelles entre les générations»<sup>17</sup>.

- Interpréter par, Abdelmalki. L et Mundler. P, la soutenabilité du développement est « outre le dialogue entre économistes sur la problématique de connaître si des ressources naturelles peuvent être substituées ou pas par des ressources résultantes de la technologie, une vision humaniste de l'économie, vision très souvent ignorée au milieu des modèles économétriques »<sup>18</sup>.
- La commission mondiale sur l'environnement et le développement, cite : «le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs»<sup>19</sup>. Il consiste en un développement qui entraîne un changement graduel de l'économie et de la société, par l'importance attribuée dans les politiques de développement, a des considérations telles que l'accès aux ressources et la distribution des coûts et avantages, avec une préoccupation d'équité sociale entre les générations.

### 1.2.2 Pauvreté, inégalités et insoutenabilité du développement :

L'accroissement des inégalités n'est pas soutenable selon les rapports des institutions internationales, dans le sens où elle représente un frein à la croissance. Les pays de l'OCDE auraient ainsi perdu en moyenne 4,7 points de taux de croissance cumulé à cause des inégalités entre 1985 et 2005 (OCDE, 2011). Selon le FMI, l'augmentation de la part des revenus des 20 % le plus riche impacte négativement la croissance à moyen terme parallèlement, la hausse de la part de revenus des 20 % les plus pauvres l'impact à la hausse. L'accroissement des inégalités (comparativement avec une situation plus égalitaire) se traduit par un sous-investissement dans l'éducation par les ménages les plus modestes et, à terme, par une baisse de la productivité ; elle restreint la mobilité sociale entre générations ; elle peut réduire la demande agrégée, l'aptitude à consommer des plus riches étant inférieure à celle des ménages plus modestes. La hausse des inégalités contribue également à la récurrence de crises financières en provoquant surendettement, bulles spéculatives et dérégulation financière par le jeu des lobbys<sup>20</sup>.

17 Harribey J.M., Le développement soutenable, Ed. Economica, 1998, pp 5, 6

18 Abdelmalki L., Op. Cit., p291.

19 La commission mondiale sur l'environnement et le développement, notre avenir à tous. Ed. Du Fleuve, Québec, p5.

20 Rivière, F., Cathelineau, E., Voituriez, T., Vaincre les inégalités, publié le 21/10/2016. <http://regardssurlaterre.com/analyse-vaincre-les-inegalites>

La pauvreté signifie un revenu faible, une éducation insuffisante, une santé mal entretenue et donc un développement faible. Les conditions de vie pénibles qui entraînent une espérance de vie moindre aux populations pauvres. Cette pauvreté est aussi un frein au développement économique : sans moyens financiers, difficile de s'outiller pour augmenter ses rendements. Sans éducation, difficile de fournir le personnel qualifié dont le pays a besoin (figure n° 22).

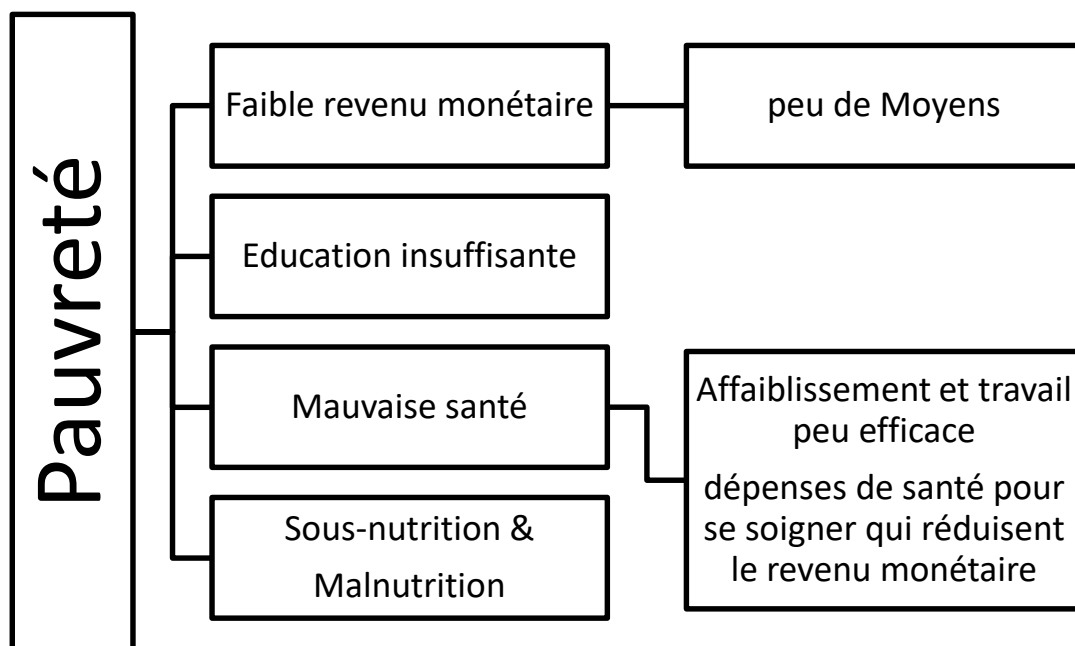


Figure n° 22 : Pauvreté et développement, (établi par l’auteur sur la base du paragraphe précédent).

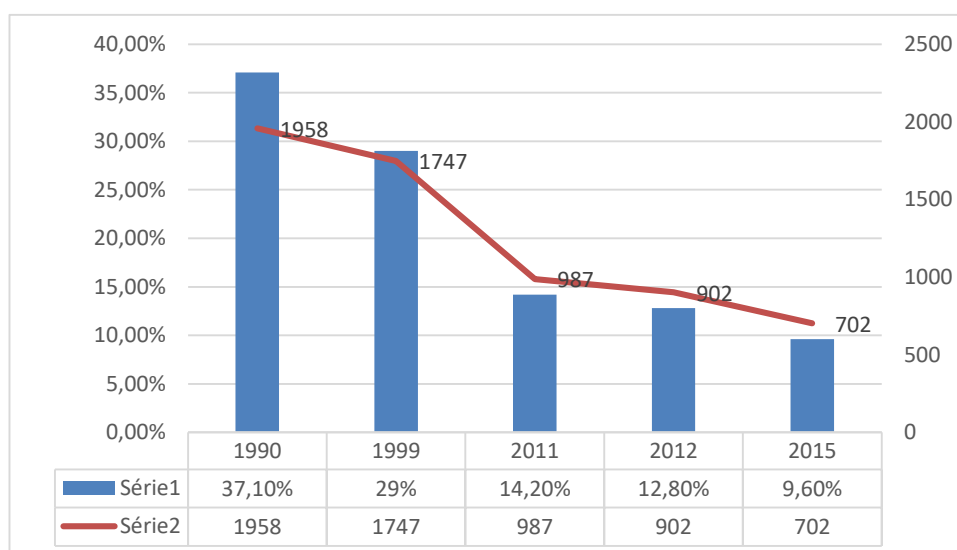


Figure n°23 : L’extrême pauvreté dans le monde. En millions (Série 2), en % de la population (Série 1).

Source : Les Echos.fr ; Banque mondiale : l’extrême pauvreté passe sous la barre des 10 % de la population ; 14/10/2015. [https://www.lesechos.fr/04/10/2015/lesechos.fr/021377655121\\_banque-mondiale---l-extreme-pauvrete-passe-sous-la-barre-des-10---de-la-population.htm](https://www.lesechos.fr/04/10/2015/lesechos.fr/021377655121_banque-mondiale---l-extreme-pauvrete-passe-sous-la-barre-des-10---de-la-population.htm)

- Le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté (1,90 dollar par jour et par personne, en parité de pouvoir d'achat 2011) dans le monde a diminué d'un peu plus d'un milliard en trente ans, passant de 1,9 milliard en 1981 à 800 millions en 2013 (figure n°23), ces chiffres ne concernent que la pauvreté dans les pays en développement et émergents.

Selon la Banque mondiale<sup>21</sup>. Une évolution d'autant plus positive que, parallèlement, la population mondiale a augmenté de 4,5 à 7,2 milliards de personnes. Du coup, le taux d'extrême pauvreté a été divisé par 3,9. 10,7 % de la population mondiale vivait en 2013 avec moins de 1,90 dollar par jour, contre 42,2 % il y a 30 ans. Néanmoins, c'est en Afrique subsaharienne que la pauvreté a le moins diminué (figure n°24). C'est la partie du monde qui concentre le plus de pauvres.

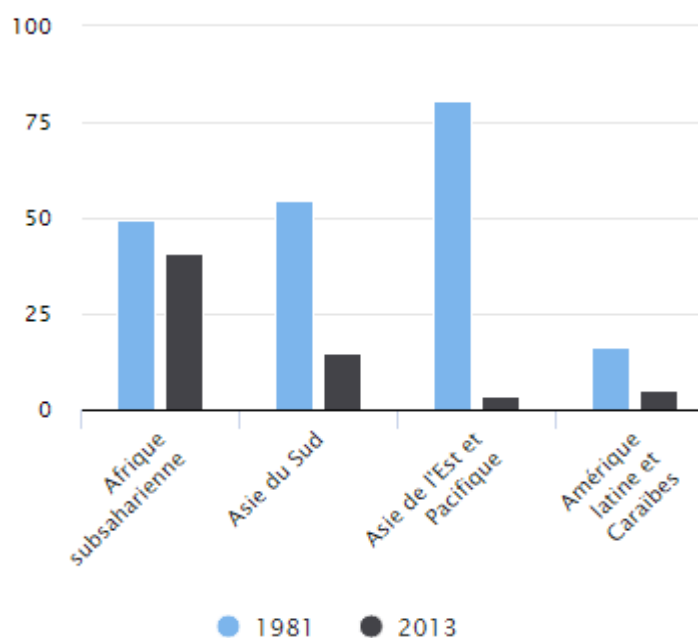


Figure n°24 : Taux de pauvreté par région en %

Source : Banque mondiale - © Observatoire des inégalités.

- Un monde de moins en moins pauvre, mais de plus en plus inégal. Les inégalités entre riches et pauvres sont cependant de plus en plus importantes : 20% des Hommes concentrent 95% des richesses.
- Selon le Crédit Suisse, les 1 % les plus riches de la planète possèderaient 43,6 % de la richesse mondiale (Global wealth report 2010) et les 10 % les plus riches en

<sup>21</sup> Banque mondiale ; Observatoire des inégalités ; La grande pauvreté baisse dans le monde mais de fortes inégalités persistent entre régions. Publier le 20 octobre 2017. <https://www.inegalites.fr/La-grande-pauvrete-baisse-dans-le-monde-mais-de-fortes-inegalites-persistent>.

détiendraient 83 %. Une petite frange de 0,5 % de la population (24 millions d'adultes), dont la fortune est au moins égale à un million de dollars, détiennent plus de 35 % de la richesse mondiale. Pour appartenir au cercle des 1 % les plus riches au monde, il faut détenir (la richesse moyenne par adulte<sup>22</sup>) au moins 588 000 dollars ou 420 000 euros environ. A l'opposé, la moitié des individus les plus pauvres ne détiennent que 1 % du patrimoine. Cela veut dire qu'un grand nombre d'habitants de la planète ne possèdent quasiment rien, ou des biens de très faible valeur monétaire : 20 % n'ont pas plus de 672 dollars (figure n°25).

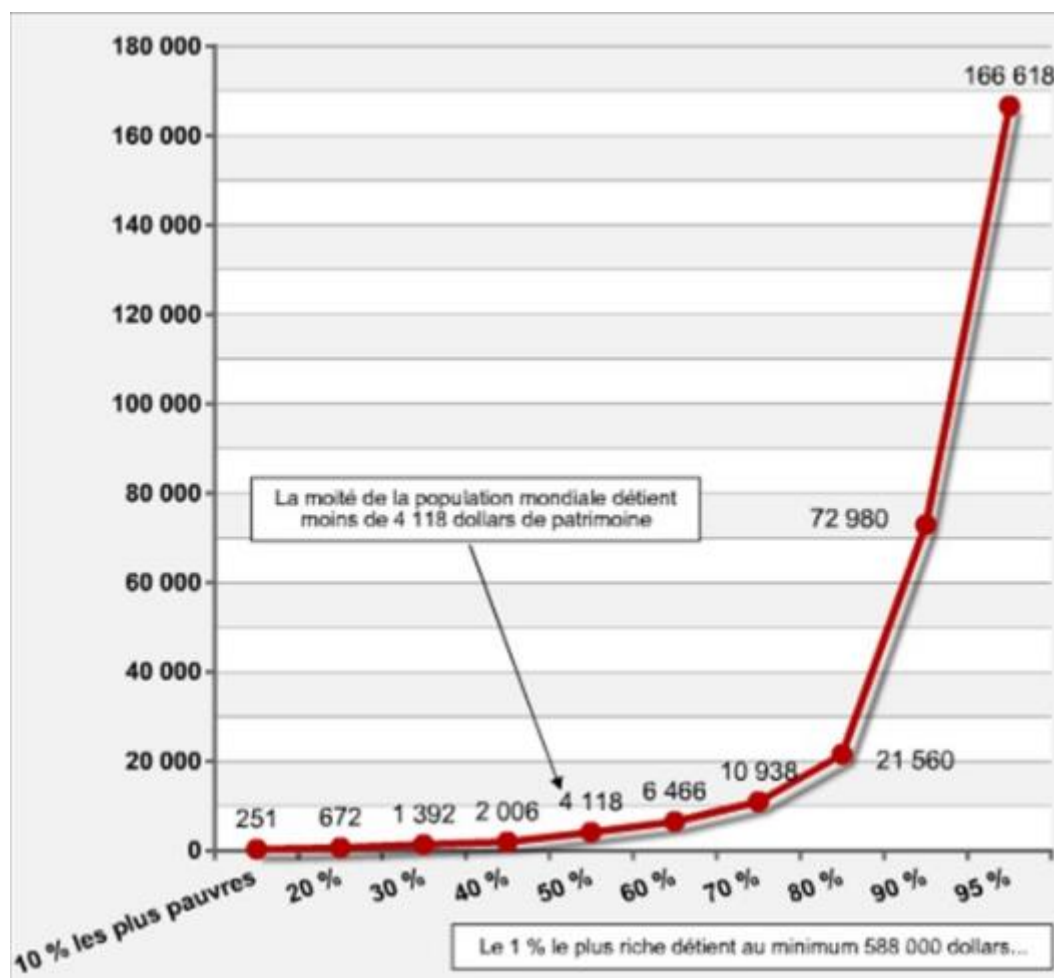


Figure n° 25: La richesse de la population mondiale, donné 2010 en dollars

Source : James Davies and Anthony Shorrocks, Crédit Suisse Global wealth report 2010, [www.credit-suisse.com/researchinstitute](http://www.credit-suisse.com/researchinstitute).

- La richesse mondiale est inégalement répartie selon les régions. L'Amérique du Nord et l'Europe détiennent 62% du patrimoine monétaire mondial. Les populations d'Asie-Pacifique 22 % sans l'Inde et la Chine. La population chinoise détient à elle seule 8,5 % de cette richesse, tandis que l'Inde, autre pays

<sup>22</sup> Cette estimation doit être considérée avec beaucoup de précautions, mais elle donne une idée de l'ampleur des inégalités de patrimoine

émérgent en détient 2 %. L'Afrique ne dispose que de 1 % du patrimoine mondial.

- Les inégalités n'ont jamais été aussi importantes dans le monde, indique l'ONG, OXFAM qui met l'accent sur le patrimoine cumulé des 1% les plus riches qui selon son estimation dépassait en 2016 celui des 99% restants (figure n°26). Les causes de la hausse de ces inégalités sont nombreuses. A commencer par la mondialisation, l'entrée de la Chine sur le marché mondial du travail, et l'arrivée de nombreux travailleurs peu qualifiés qui ont tiré les salaires vers le bas dans les pays riches. A l'inverse, la finance mondialisée a permis aux milliardaires de placer leur argent sur les places financières les plus rentables<sup>23</sup>.

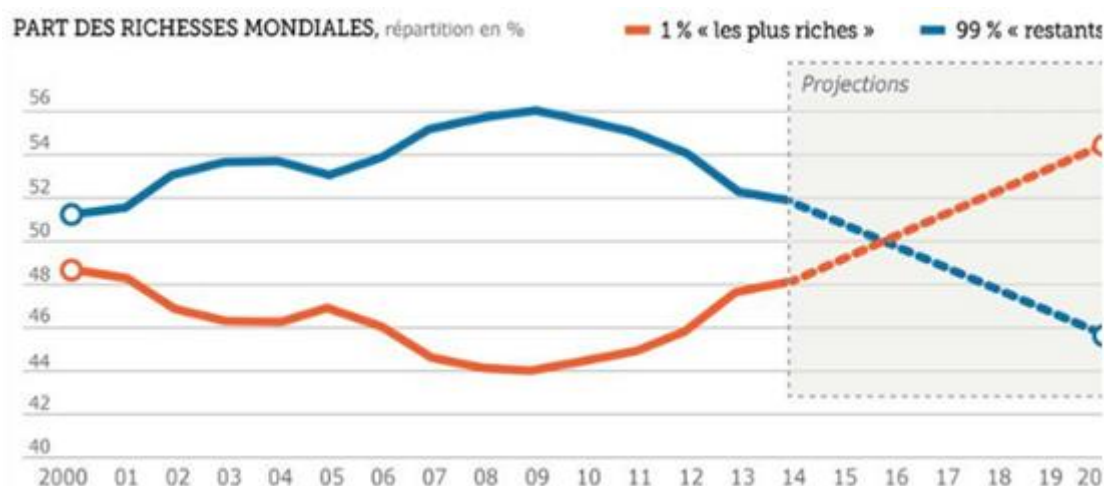


Figure n° 26: Répartition des richesses mondiales selon OXFAM, 2016.

Source : OXFAM; 2015.

### 1.2.3 L'abolissement culturel et insoutenable du développement :

L'idée de la soutenabilité culturelle consiste à joindre des objectifs des fois contradictoires entre la préservation du patrimoine et son usage économique. Cependant, les projets qui se rapportent à la soutenabilité culturelle se soucient de placer les communautés au centre et d'en faire les principales avantageuses, tout en respectant leurs origines, leurs valeurs et façon de vivre, et en se basant sur eux pour réaliser des innovations. Cette idée nous fait rappeler le droit à la culture, interprété en tant qu'idée d'égalité dans les documents internationaux. Malgré le fait que le concept de soutenabilité culturelle se manifeste dans la plupart des textes législatifs réglant le patrimoine culturel et naturel, il n'existe toujours pas un document qui norme cet aspect. Par

<sup>23</sup> Golla. M; Pourquoi les inégalités se creusent dans le monde; LE FIGARO.fr; Publié le 16/02/2015; <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/02/16/20002-20150216ARTFIG00203-pourquoi-les-inegalites-se-creusent-dans-le-monde.php>

contre, un débat est en cours depuis longtemps pour chercher à normaliser cet aspect en lui donnant une définition univoque et partagée<sup>24</sup>.

- Au sein des pays pauvres, le rapprochement couramment établie entre le développement et le modèle occidental d'industrialisation, à réusit à marchandé les sociétés entièrement, et continue la marchandisation de toutes les activités humaines, des plus concrètes au plus abstraites (spirituelles). La mondialisation du capitalisme ne standardise pas seulement les modes de vie matériels à travers des biens de consommation et des technologies sous-jacentes, mais elle standardise l'abstrait selon la citation de Serge Latouche «dès lors, l'économie devient un champ autonome de la vie sociale et une finalité, ainsi s'universalise l'ambition du développement »<sup>25</sup> . L'abolissement étant culturelle autant qu'économique, l'alignement des modes de vie conduira à l' exclusion des uns par rapport aux autres. Concernant les sociétés pauvres, cette exclusion prend deux aspects : exclusion de leur propre identité et du sens qui lui donnaient, et exclusion de l'enrichissement que l'Occident leur fait illusionner, mais qui demeure inaccessible. Cette double d'exclusion représente une annulation de leur identité, ils ne se reconnaissent plus eux-mêmes et ne sont pas reconnus par les autres sociétés.
- Au sein des pays riches, et de la même façon, l'augmentation de la pauvreté au sein des sociétés riches ne doit pas être confuse avec une dégradation éphémère causée par une mauvaise tournure. En fait, elle peut l'être, mais la cité comme excuse principale implique de masquer un élément essentiel. A titre d'exemple, la forte croissance économique de l'après-guerre n'avait pas réussi à régresser la pauvreté, bien au contraire. En réalité, le régime d'accumulation intensive impliquant une production et une consommation de masse, avait permis à travers des gains de productivité, l'augmentation des revenus, l'état providence, appuyer l'émergence d'une norme de consommation. Cependant la norme représente le fait de consommer et non pas la contenance de la consommation.

### 1.3. Insoutenabilité environnementale du développement :

Outre le poids démographique (traiter plus haut : 1.1.1. La question sociale dans le développement), l'évolution des pratiques humaines exerce trois catégories de pressions sur l'environnement : la première de type technique et qui concerne les choix énergétiques, la seconde se rapporte au modèle agroalimentaire et la dernière pèse sur les équilibres des écosystèmes.

<sup>24</sup> L'IHMC ; Placer la soutenabilité culturelle sous le regard de l'histoire des techniques ; Mars 2017; <http://www.ihmc.ens.fr/placer-soutenabilite-culturelle-sous-regard-histoire-techniques-2220.html>.

<sup>25</sup>Latouche S., L'occidentalisation du monde, al. PUF, Paris 1989, p27.



### 1.3.1. Les pressions techniques sur l'environnement

Concernant la première catégorie de pressions, l'insoutenabilité écologique du développement peut être analysée à travers deux traits : les choix énergétiques, et les déchets industriels.

- Concernant les choix énergétiques, La production et la consommation d'énergie reflétant les écarts de niveau de vie, l'imitation du développement à l'occidental par toutes les sociétés de la Terre, entraînerait un accroissement important des rejets dans l'atmosphère. Ainsi et selon des enquêtes faites en 2016, par le conseil mondial de l'énergie (CME) qui estime qu'un américain du Nord consomme 472 fois plus énergie qu'un Tchadien et 382 fois plus qu'un Burundais. Compte tenu les combustibles classiques, un Américain moyen renvoie : 5,3 tonnes équivalents carbone par an dans l'air, contre 0,1 tonne pour un burundais, soit 53 fois plus<sup>26</sup>.
- S'agissant de matières sèches d'origine végétale, chaque année, 3,5 milliards de tonnes sont expédiés principalement par les économies des PED, contre 5,2 milliards de tonnes expédiés par les combustions de pétrole, gaz et charbon principalement dans les pays développés. Ce référant à une population de 8,2 milliards d'habitants en 2025 et avec une stabilité de consommation par habitant, le conseil mondial de l'énergie estime que la totalité de la consommation dans le monde serait multipliée par 1,4. Dans le cas où, la consommation s'uniformisait, la totalité de consommation serait alors multipliée par 5,5. Annulant l'hypothèse d'uniformisation et gardant celle d'une continuité des tendances actuelles, le XVIe conseil mondial de l'énergie (CME) a estimé que la consommation d'énergie s'élèvera à plus de 50 % d'ici l'an 2020, aboutissant à 13,4 milliards de tonnes d'équivalent pétrole contre 8,8milliards de tonnes en 1990. Les raisons étant l'urbanisation accentuée dans les agglomérations car un citoyen consomme en moyenne deux fois plus d'énergie qu'un rural et l'élargissement du parc automobile estimer un milliard en 2020 contre 400 millions de voitures en 1998<sup>27</sup>.
- Un accroissement démographique dans les PED, accompagné d'un accroissement de la consommation énergétique qui va avec, peut conduire à une situation insupportable si le second se fait au rythme des pays industrialisés. Ainsi le CME classe cinq menaces majeures qui se rapportent à ce scénario<sup>28</sup> :

<sup>26</sup> Le Conseil Mondial de l'Energie et technologies nouvelles perturbent les priorités mondiales de l'énergie ; <https://www.worldenergy.org/news-and-media/press-releases/conseil-mondial-de-lenergie-les-tendances-et-technologies-nouvelles-perturbent-les-priorites-mondiales-de-lenergie/>

<sup>27</sup> Idem

<sup>28</sup> Idem

- Menace de changements climatiques engendrés par l'émission de gaz à effet de serre, notamment le gaz carbonique provenant de l'usage de combustibles fossiles.
- Impureté de l'air dans les villes et les zones industrielles dont la cause est également l'utilisation de ce type de combustible.
- Dénaturation du milieu par acidification dus aux mêmes raisons.
- Menaces liés à l'énergie nucléaire.
- Epuisement des forêts et manque de bois de chauffage dans les pays pauvres.
- Concernant les déchets industriels, les solides affichent mondialement, par année, plus de 2 milliards de tonnes, dont 338 millions de tonnes qui constituent des déchets néfastes. La culpabilité est partagée, ainsi les pays de l'OCDE en sont coupables pour 67 %, les anciens pays de l'Est pour 24 %, et les pays du tiers-monde pour 9 %. La production annuelle d'ordures ménagères des citoyens des pays de l'OCDE par exemple est estimée à 420 million de tonnes de 1975 à 1985, cette quantité a cru de 13 %. Un citoyen des Etats-Unis produit 864 kilos d'ordures par an, soit deux fois plus qu'un européen de l'Ouest ou un Japonais, trois fois plus qu'un habitant de Calcutta. Les seuls déchets des ménages français représentent 28 millions de tonnes par an, soit environ 490 kilos par personne<sup>29</sup>.

### **1.3.2. Les pressions du modèle agroalimentaire sur l'environnement**

L'orientation agricole à l'échelle mondiale se caractérise par une concomitance d'excédents dans les pays riches et de pénuries dans les pays pauvres. Cette situation engendre des problèmes économiques, politiques, écologiques et humains :

- Détérioration des sols, causé soit par un rendement très élevé, ou bien au contraire par une insuffisance de rendement qui rend une grande partie des paysans dans l'incapacité de vivre de leur travail.
- L'intensivité de la production agricole ne donne pas lieu de préserver une diversité des espèces acceptables, puisque la rapidité des changements, l'évolution des techniques et des communications engendrent un mouvement d'uniformisation des modes alimentaires et, par la suite, une réduction importante de la variété génétique intensifier par la sélection de variétés à rendement élevé.
- Le modèle de l'agriculture intensive peut entraîner aussi une perte de la variabilité d'espèce animale domestique et ne pourrait que s'accroître si l'usage des traitements

---

<sup>29</sup> Sacque A.M., Atlas mondial du développement durable, Ed. Autrement, 2002, p18.

de clonage se généralisait. Dans ce sens, le rapport de la FAO, en 2000, indiquait que 70 % des races animales domestiques étaient menacées en Europe<sup>30</sup>.

- Au moment où les Pays-Bas sont menacés d'être submergés de lisier, où une grande partie des communes bretonnes manque pour la même raison d'eau potable, où le sud de l'Espagne est endommagé par la sécheresse causée par les cultures gourmandes en eau, l'agriculture met en évidence que la recherche d'un nouveau mode de production intéresse évidemment les pays pauvres, mais aussi les pays riches. A titre d'exemple la France est, avec 95 000 tonnes annuelles, le deuxième consommateur mondial de substances chimiques actives, essentiellement prévue pour la production de céréales, après les Etats-Unis.
- L'évolution considérable de la pêche par l'usage de filets maillants, entraîne l'épuisement des réserves de saumon et de thon tout en détruisant d'autres espèces capturées en même temps d'après les estimations de la FAO, environ 27 millions de tonnes de poissons, dont 89 % meurent, sont rejetés à la mer chaque année, sans être commercialisés, et l'impact est que 44 % des stocks de poissons de la planète sont parvenus à la limite de leur rendement.

Ainsi c'est le même constat pour l'agriculture et la pêche ils sont en situation de surproduction et d'épuisement, de pillages écologiques et de gaspillage.

### 1.3.3. Les menaces sur les équilibres des écosystèmes

Pour commencer que signifie un écosystème, C'est l'unité fondamentale d'étude de l'écologie formée par association d'une communauté d'espèces vivantes et d'un environnement physique<sup>31</sup>. Autrement dit, cette communauté repose sur l'environnement et parallèlement, cette communauté transforme l'environnement.

- L'eau, faisant partie de cet environnement, son cycle n'est plus stable, pourtant, l'eau est impliquée dans divers enjeux du développement, migration humaine, conflits et catastrophes naturelles et autres questions à l'échelle mondiale. A titre de repère en voilà quelque chiffre<sup>32</sup>:
  - 78% des emplois dans le monde dépendent de l'eau.
  - Au moins 1.8 milliard de personnes dans le monde utilisent une source d'eau potable qui est contaminée par des matières fécales.

<sup>30</sup> FAO/PNUD ; La diversité des animaux domestiques est en péril ; 2000 <http://www.fao.org/ag/fr/magazine/0011sp2.htm>

<sup>31</sup> Le Petit Larousse; 2007.

<sup>32</sup> WWAP 2016 (programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau), l'eau et l'emploi, UNESCO, Paris, <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/2016-water-and-jobs/>

- Entre 1990 et 2015 la proportion de la population mondiale utilisant une source d'eau potable améliorée a augmenté de 76% à 91%.
  - Cependant, la pénurie d'eau affecte plus de 40% de la population mondial et devrait augmenter plus de 1.7 milliard de personne vivant actuellement dans les bassins fluviaux où l'utilisation de l'eau est supérieure à la quantité disponible.
  - 2.4 milliard de personne manque d'installation sanitaire de base telle que les toilettes ou de latrines.
  - Plus de 80% des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mère sans aucune dépollution.
  - Chaque jour, 1000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement et d'hygiène.
  - L'hydroélectricité est la source d'énergie renouvelable la plus importante et la plus utilisée. Depuis 2011, elle représentait 16% de la production total d'électricité dans le monde.
  - Environ 70% de toute l'eau prélever dans les rivières, lacs et aquifères est utilisée pour l'irrigation.
- La capacité du sol à fournir des biens et des services écosystémiques et à remplir ses fonctions est réduite. Cette dégradation peut prendre plusieurs formes : une érosion, une salinisation, un épuisement des éléments nutritifs, une perte de biodiversité, une pollution, une perte de matière organique, un compactage, etc. La pollution des sols renvoie bien entendu à la présence de substances à des concentrations supérieures aux seuils au-delà desquels elles deviennent nuisibles pour les organismes vivants. Ces substances peuvent être des pesticides, des produits chimiques organiques, etc.<sup>33</sup>

La FAO avance en 2015 que 33 % des terres sont modérément ou gravement dégradées par l'érosion, la salinisation, le compactage, l'acidification et la pollution chimique des sols. Le rapport Sol Atlas estime, de son côté, que 20 à 25 % des sols dans le monde seraient déjà dégradés, alors que 5 à 10 millions d'hectares se dégradent en moyenne chaque année. C'est notamment le cas au sein de l'Union européenne où 17 % des sols seraient dégradés. Le tableau n°02 énonce quelques chiffres sur les surfaces affectées.

- La forêt a une utilité économique, source de bois d'œuvre ou de chauffage et une utilité écologique représentant l'habitat de plusieurs espèces, climatique par la capture du carbone et la diffusion d'oxygène. Les forêts tropicales humides qui n'occupent que moins de 10 % des terres de la planète abritent plus de la moitié des

33 FAO, Les dix enjeux des sols en 2015, <http://wikiagri.fr/articles/les-dix-enjeux-des-sols-en-2015-3423>

espèces vivantes animales et végétales connues. La déforestation annuelle actuelle de ces zones varie de 14 à 20 millions d'hectares, soit un taux moyen d'environ 1 % par an. Les raisons du déboisement sont multiples : les constructions d'infrastructures de transport, l'élevage et l'exploitation forestière et minière<sup>34</sup>.

- La perte de La diversité biologique est irréversible parce qu'elle engendre une rupture dans la chaîne biologique conduisant à l'extinction d'autres espèces. La sauvegarde de la diversité ne veut pas dire protéger telle ou telle espèce en danger mais plutôt respecter l'équilibre écologique. Les pratiques humaines sont la principale raison de la disparition des espèces car elles perturbent l'habitat naturel. 65 % des habitants de la faune et de la flore en Afrique tropicale et 68 % de ceux des pays tropicaux d'Asie du Nord et de l'Est ont été transformé pour d'autres usages<sup>35</sup>.

Tableau n°2 : Processus de détérioration des sols dans le monde : surface affectées en millions d'hectares

Source : Robert. M et Cheverry. C, Le sol : une contrainte pour la sécurité alimentaire mondiale ; 2009. Paris, Ed Quae, pp 122-125.

Zone & causes	Erosion hydrique	Erosion éolienne	Dégradation chimique	Dégradation physique	Total (en M.ha)
Afrique	170	98	36	17	321
Asie	315	90	41	6	452
Amérique du sud	77	16	44	1	138
Amérique du nord et centrale	90	37	7	5	139
Europe	93	39	18	8	158
Australie	3	-	1	2	6
<b>Total</b>	<b>748</b>	<b>280</b>	<b>147</b>	<b>39</b>	<b>1214</b>
Principales causes (en pourcentage)					(en M.ha)
Déforestation	43	8	26	2	384
Surpâturage	29	60	6	16	398
Mauvaise gestion	24	16	58	80	339
Autres	4	16	12	2	93
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1214</b>

## 2. Le développement durable : évolution, contexte, mutation et tentatives de modélisation

Le développement durable est le résultat de plusieurs rapports internationaux et processus de négociation qui se sont succédé en plusieurs étapes. Il se repose sur des piliers, principes et nécessite des mutations, car ce thème traite des questions transversales et aborde des

<sup>34</sup> Barrere M., Terre, patrimoine commun, Edition La Découverte, Paris 1992, p42.

<sup>35</sup> Idem.

sujets environnementales, sociales et économiques. L'émergence du développement durable c'est accompagnée de quelque courant de pensées qui ont tenté d'intégrer la contrainte environnementale dans différent contexte pour parler donc de l'économie du marché efficient, l'économie de l'environnement et l'économie écologique.

## 2.1. L'affirmation internationale du développement durable

La première définition du développement durable apparaît en 1987 dans le rapport Brundtland publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »<sup>36</sup>. Deux concepts sont attachés à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que le degré de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et futur.

Ignacy Sachs, en 1991 énonce une définition comparable avec son appellation écodéveloppement : « développement endogène et dépendant de ses propres forces, soumis à la logique des besoins de la population entière, conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature »<sup>37</sup>.

AFNOR, en France interprète le développement durable comme un état où « les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures ». Dans cette interprétation, « les composantes de l'écosystème incluent, outre les êtres humains et leur environnement physique, les plantes et les animaux. Pour les êtres humains, le concept sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société ».

### 2.1.1. La reconnaissance internationale

Vers la fin des années 50 et jusqu'au début des années 70, les inquiétudes sur la viabilité de la croissance ont émergé de manière marquante dans une série d'études du club de Rome. Les critiques ont trouvé des oreilles réceptives en raison d'une crainte croissante devant l'augmentation de la population des pays en développement et l'augmentation des prix du brut. Ces inquiétudes ont cédé la place à une prise de conscience<sup>38</sup>.

36 Rapport Brundtland, notre avenir à tous ; [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport\\_brundtland.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf)

37 . Sachs, I., 1993. Écodéveloppement. Paris, Syros, Alternatives économiques.

38 Delchet K., Qu'est-ce que le développement durable. Ed. AFNOR, 2003, pp5-11.

- **1972** : Lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, les scientifiques lançaient un cri d'alarme à la communauté internationale concernant la détérioration des ressources naturelles de la terre. Depuis, les préoccupations environnementales n'ont cessé d'augmenter. La conférence s'est tenue en présence de 1200 représentants provenant de 114 pays plus les O.N.G. C'était l'occasion de mettre en évidence le lien entre environnement et développement et insister sur l'importance que la préservation de l'environnement a pour le développement économique. Cette conférence a donc influencé d'une manière décisive la suite des travaux poursuivis au sein de l'ONU dont la commission mondiale sur l'environnement et le développement a été chargée d'approfondir les thèmes. Pour en conclure que l'environnement représente un facteur important pour l'évolution du bien-être.
- **1987** : La commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite commission Brundtland du nom de sa présidente de Mme Gro Harlem Brundtland, a défini le concept de développement durable dans son rapport « Our common future » comme : « un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont rattachés à cette notion : le concept de besoin et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'apporter la plus grande priorité, et l'idée des limitations de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et futurs ».

Ainsi, le développement durable se présente, comme le montre la figure n°27, par l'intégration de trois sphères : l'environnement, le social et l'économie

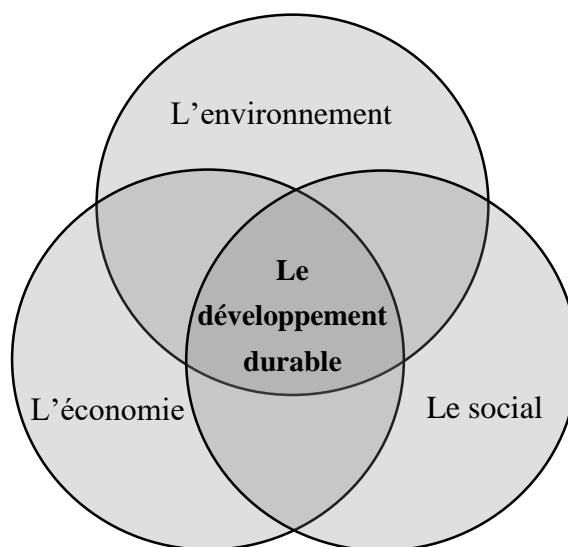


Figure n°27 : Le développement durable : intégration des trois sphères.

Source : Doucroux A., Les nouveaux utopistes du développement durable, Ed. Autrement, 2003, p26.

### 2.1.2. La chronologie de la mobilisation internationale

- **1992** : Le sommet de la Terre, conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUCED) réunissant à Rio de Janeiro, 178 pays ainsi que 110 chefs d'Etat et de gouvernement a été marqué par :
  - La déclaration de Rio et ses 27 principes qui placent en premier lieu les êtres humains au centre des préoccupations.
  - L'adoption des recommandations d'un programme d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle : «Agenda 21», également appelé action 21. Cet engagement mondial a marqué l'avènement du concept du développement durable, il est, dès lors, une référence incontournable dans les conférences internationales. C'est un plan d'action globale conçu pour aider les gouvernements, les institutions, ainsi que les acteurs économiques et sociaux, dans la mise en œuvre d'un nouveau mode de développement reposant sur la préservation de l'environnement mais aussi sur la lutte contre les inégalités. Il est constitué de 40 chapitres, abordant chacun une thématique particulière. Les plus importantes sont représentées dans le chapitre 2. L'Agenda 21 souligne notamment :
    - ✓ La nécessité d'un « partenariat mondial pour un développement durable »
    - ✓ La nécessité de mobiliser et d'apporter des ressources financières nouvelles.

Trois autres textes ont été également adoptés lors de cette conférence :

- ✓ La convention sur la biodiversité,
  - ✓ La convention sur les changements climatiques
  - ✓ Ainsi qu'un texte sur les forêts.
- **1997** : L'assemblée générale des Nations unies, réunie à New York, a établi un premier bilan assez négatif du sommet de Rio de Janeiro, l'environnement s'est encore dégradé et la prise de conscience effective lors du sommet de la Terre n'a pas été suivie d'actions concrètes. Notons tout de même que ces réunions internationales sont l'occasion de signifier l'importance du développement durable grâce à des enjeux planétaires, aussi bien humains qu'environnementaux.
  - **2000** : l'adoption, de « la déclaration du Millénaire » par les Nations unies, ciblant la réduction de la pauvreté et le développement durable. Cette déclaration comporte huit objectifs fixés pour 2015 :
    - Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.
    - Assurer une éducation primaire pour tous.
    - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.



- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans.
- Améliorer la santé maternelle.
- Combattre le sida, le paludisme et d'autres maladies.
- Assurer un environnement durable.
- Mettre en place un partenariat durable pour l'environnement.
- **2002** : Le sommet mondial sur le développement durable nommé. «Rio+10» s'est tenu à Johannesburg. Bilans et nouveaux engagements étaient au programme, mais ils n'ont pas répondu aux nombreuses attentes. Ce sommet a laissé un goût amer aux participants. Le plan d'action est insuffisant, les objectifs sont énumérés avec trop de légèreté ou de rapidité, et trop souvent sans moyens. La cause principale était la conjoncture politique due à la guerre du Golfe et au refus des Etats-Unis de signer le plan d'action pour la protection de l'environnement. Quelques domaines ont malgré tous été traités plus attentivement : c'est le cas de l'eau et de la pêche. Omri cette déception ; due en particulier au manque d'ambition le plan d'action « Johannesburg » a été l'occasion pour les entreprises de montrer leurs efforts et leur engagement en faveur du développement durable. C'est ainsi que le plan d'action invite, en effet, les firmes à travailler ensemble dans le cadre d'organisations professionnelles type ISO (International Organisation for Standardisation), et à s'appuyer sur des outils déjà disponibles comme le Global Reporting Initiative (GRI). Ce dernier fournit aux entreprises des indications de développement durable, à la fois transparent et efficient<sup>39</sup>.
- **2005** : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne. La conférence générale de l'Unesco adopte la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles où la diversité culturelle est réaffirmée comme « un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations ».
- **2009** : conférence de Copenhague de 2009 sur le climat.
- **2010** : conférence de Cancún de 2010 sur le climat ; conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya.
- **2011** : le 5 ou 12 décembre, le Canada se retire du protocole de Kyoto.
- **2012** (20 au 22 juin) : nouveau Sommet de la Terre à Rio (Brésil) aussi appelé Rio+20 ; le terme officiel est Conférence des Nations unies sur le développement durable.

---

39 Delchet K., Op. Cit., pp5-11.

- **2015** : 30 novembre au 12 décembre : Conférence de Paris de 2015 sur le climat (COP21) ; Publication des Objectifs de développement durable, prenant la suite des Objectifs du millénaire pour le développement.
- **2017** : les États-Unis décident de se retirer de l'accord de Paris sur le climat.

## 2.2. Piliers, règles et nouveaux comportements

Le développement durable est un concept large qui recouvre des dimensions, des principes et des mutations, étant incluant dans des thématiques environnementales, sociales et économiques.

### 2.2.1. Les piliers du développement durable

- **Le pilier environnement** : la contradiction entre environnement et développement doit être devancée. L'environnement et les équilibres des écosystèmes représentent le support du développement social et humain. Cette contradiction résulte trop souvent de l'idée préconçue selon laquelle la sauvegarde de la nature coûte cher, et de ce fait, ne favorise pas la croissance. Néanmoins, les équilibres naturels étant les bases mêmes de l'humanité, ce préconçue doit être surpassé. D'un côté, dépolluer et la gérer des dommages liés à l'activité humaine revient beaucoup plus cher que la protection et la gestion en amont des dégâts. D'un autre côté, des ressources naturelles comme l'eau, l'air, les combustibles fossiles..., sont nécessaires aux activités industrielles. La hausse de leurs coûts, dans les années à venir, du fait de leur raréfaction, risque d'avantager les organisations au comportement préventif.

La gestion et la protection de l'environnement constituent désormais une priorité. Ainsi l'Agenda 21 souligne des thèmes environnementaux essentiels à prendre en considération tel que<sup>40</sup> :

- La protection de l'atmosphère (section 2, chapitre 9), avec d'une part la mise en valeur de l'énergie, du rendement énergétique et de la consommation au travers de la promotion d'un développement durable des transports et de l'industrie et, d'autre part, la prévention de l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- La gestion des déchets (section 2, chapitre 20, 21,22), notamment les déchets dangereux, les déchets solides et les questions relatives aux eaux usées. La gestion des déchets radioactifs doit être, elle aussi, sûre et écologiquement rationnelle.

<sup>40</sup>Comité 21, Pour en savoir plus ; <http://www.comite21.org/nos-actions/education-developpement-durable/en-savoir-plus/index.html>

- La gestion des substances chimiques (section 2, chapitre 19), par la mise en place de programme de réduction des risques, ainsi que d'informations sur les produits chimiques toxiques et leurs risques.
  - La protection des ressources en eau douce (section 2, chapitre 18). L'eau étant primordiale à la vie, l'objectif général est de s'assurer que l'ensemble de la population dispose d'eau en permanence, en quantité suffisante et de bonne qualité. Cela signifie la mise en valeur et la gestion intégrée des ressources en eau.
  - La préservation de la diversité biologique (section 2, chapitre 15), ayant pour objectif d'élaborer des stratégies nationales pour la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques aux stratégies nationales de développement.
  - La protection des océans et de toutes les mers (section 2, chapitre 17), y compris les mers fermées et semi fermées et des zones côtières et la mise en valeur de leurs ressources biologiques.
  - La gestion des écosystèmes fragiles : les montagnes (section 2, chapitre 13), du fait de leur richesse en eau, en énergie et en diversité biologique, la lutte contre l'érosion des sols (chapitre 12), le déboisement (chapitre 11), la désertification et la sécheresse (chapitre 11 et 12).
- **Le pilier social** : Le volet social du développement durable se rapporte à la mise en œuvre de l'égalité, et la consolidation de l'identité des communautés dans la diversité. L'égalité, c'est au niveau mondial avec la solidarité vis-à-vis des pays du sud (aide publique au développement) et l'action contre la pauvreté. Le développement durable s'interroge aussi sur la question de l'équité entre les générations et notre responsabilité vis-à-vis des générations futures. On distingue en général le développement humain, qui renforce la capacité individuelle par l'éducation et le partage de valeurs éthiques, et le développement social qui concerne les relations sociales et culturelles, aux capacités collectives, au processus de décision et à la gouvernance.

L'agenda 21 met en exergue différentes thématiques sociales parmi lesquelles nous retrouvons :

- La coopération internationale (section 1, chapitre 2), par la promotion de politique économique favorable à un développement durable et la fourniture d'apport financier adéquat aux pays en développement.
- La lutte contre la pauvreté (section 1, chapitre 3),

- La dynamique démographique et la durabilité (section 1, chapitre 5), les problèmes posés par la croissance démographique ont des conséquences dans tous les thèmes liés au développement durable. Il est donc nécessaire d'intégrer les tendances et les facteurs démographiques à l'analyse globale en matière de développement humain et d'environnement.
  - La protection et la promotion de la santé (section 1, chapitre 6), qui comprend la satisfaction des besoins primaires en matière de santé, ainsi que la lutte contre les maladies transmissibles, mais aussi la réduction des risques pour la santé dus à la pollution et aux menaces écologiques.
  - Le renforcement du rôle des principaux groupes (section 3) : les femmes (chapitre 24), les jeunes (chapitre 25), les populations autochtones (chapitre 26), les O.N.G. (chapitre 27), les travailleurs et leurs syndicats (chapitre 29).
- **Le pilier économique :** L'économie est le régisseur du développement, mais ce développement ne peut se réaliser sans ressources humaines, ni naturelles. Afin de rester au service du développement, l'économie doit prendre en compte : les variables environnementales (à travers de concepts tels que les systèmes de management environnementaux, l'éco conception...) et les variables sociales (comme les indicateurs de gestion des ressources humaines...).  
Le mode de développement actuel est basé sur une comptabilité qui ne permet pas une distinction financière des dégâts humains et naturels. Il devient essentiel alors d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux, ainsi pensé en coût global. Plusieurs thèmes, se rapporte là aussi à des parties de l'agenda 21, qui se rattache également l'économie, à savoir :
    - L'intégration du processus de prise de décision sur l'environnement et le développement (chapitre 8, section 1). Cela signifie la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire efficace, mais aussi de systèmes de comptabilité écologique et économique intégré. Il est nécessaire de promouvoir l'utilisation efficace d'instruments économiques et incitatifs.
    - Le renforcement du rôle du commerce et de l'industrie (section 3, chapitre 30), en faisant la promotion d'une production moins polluante, ainsi qu'en encourageant les initiatives des entrepreneurs.
    - Les ressources et des mécanismes financiers (section 3, chapitre 33), en envisageant divers mécanismes de financement, notamment volontaire, et étudier la possibilité d'un fonds international spécial ainsi que d'autres approches novatrices.
    - Les modifications des modes de consommation (section 3, chapitre 4), par l'examen des modes de production et de consommation insoutenable à terme, ainsi que par

l'élaboration de politiques et de stratégies nationales afin d'encourager les modes de production soutenable.

- Le renforcement des capacités dans les pays en développement à travers les mécanismes nationaux et la coopération internationale (section 3, chapitre 37). Cela signifie favoriser les processus de participation afin de déterminer les besoins et les priorités de chaque pays en matière de développement durable, réorienter la coopération technique, mais aussi améliorer les capacités et les moyens institutionnels, tant publics que privés.

Néanmoins, cette distinction selon trois piliers peut paraître réductrice. Le développement durable est un concept large qui traite de sujets transversaux comme le commerce équitable, l'investissement socialement responsable et la lutte contre les changements climatiques. Cette distinction n'est alors qu'une référence, et en aucun cas un schéma catégorique des différents thèmes à aborder.

### **2.2.2. Responsabilité sociale, précaution, transparence et participation : les principes du développement durable**

Le développement durable, c'est aussi quelques principes résultant de la déclaration de Rio de Janeiro de 1992, à savoir :

- **La responsabilité sociale** : Entreprises, individus et les Etats, se doivent d'endosser les impacts de leurs activités et de leurs décisions. Ce principe, bien que semblant issu de la logique, a été assez interpréter dans la déclaration de Rio de Janeiro. Cela nous envoie au fameux « pollueurs — payeur », qui se trouve en centre d'une polémique entre responsabilités et droit à polluer. Dans tous les cas, cela permet d'affirmer largement la notion de responsabilité.

Sous un angle macroéconomique, la responsabilité sociale correspondrait à une demande de certains acteurs de la société l'internalisation des coûts externes sociaux et environnementaux. La responsabilité sociale correspondrait à l'idée que les entreprises doivent prendre à leur charge les coûts externes qu'elles font supporter à la société (pollution, non tarification au coût réel de certaines ressources ou modes transport)<sup>41</sup>.

- **L'obligation de précaution** : Ce principe est souvent réclamé pour prendre ou défendre certaines initiatives stratégiques, voire politiques. Selon le rapport de la commission Coppens, du nom de son président : « l'obligation de précaution s'applique quand deux conditions cumulatives sont réunies : un risque de

41 Smouts M.C., Le développement durable, les termes du débat, Armand Colin, Ed. Dalloz, 2005, p 38.

dommages graves et difficilement réversibles à l'environnement et l'absence de certitude en l'état des connaissances scientifiques »<sup>42</sup>.

Effectivement, ce principe s'exige de plus en plus dans l'action politique. Adopter par de nombreux traités internationaux, sa première éruption date de 1985 ; il figure ainsi dans la convention de Vienne, pour la préservation de la couche d'ozone. Quelques années plus tard, il est affiché comme l'un des 27 principes indiqués par l'ONU au sommet de Rio de Janeiro (principe 15). Ensuite, il est inclus graduellement aux conventions internationales ou aux seins des réglementations nationales : le traité de Maastricht (1992), le protocole sur la biosécurité (Carthagène 2000).

Ce principe fait l'objet d'un consentement intellectuel du fait de certaines crises comme celle de la vache folle, le problème de l'amiante... Etc. Cependant, son application demeure complexe à cause des avis divergents quant au seuil d'acceptabilité des risques. En tous cas, ce principe n'est pas un principe de droit international et certain pays ne le reconnaissent pas.

- **Gouvernance, transparence et participation**

- On parle de gouvernance pour caractériser un processus de décision collective qui n'implique pas une situation d'autorité de la part d'un des acteurs. Selon les Nations unies « la gouvernance peut être considérée comme l'exercice de pouvoir économique, politique, administratif, pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. La gouvernance est participative, transparente et responsable. La bonne gouvernance assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement ».
- La transparence et l'accès du public à l'information sont aussi une composante importante dans la mise en œuvre de la gouvernance. L'accès à l'information doit être développé à tous les niveaux. Le dixième principe de la déclaration de Rio de Janeiro précise clairement que « au niveau national, chaque individu doit avoir accès aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leur collectivité... ». Ce principe a été renforcé par des scandales financiers qui ont touché, en particulier, les États-Unis (ENRON). Le principe de transparence dans les transactions, mais également dans les sphères de l'environnement et du social, est devenu un des incontournables du développement durable.

---

42 Idem ;p42.

- Le développement durable ne se limite pas à l'écologie : il engendre une prise de conscience politique et une réinterprétation du lien social entre citoyens d'un même pays, d'une même planète. L'économiste René Passet juge que si le choix d'un développement durable commence à faire recette, c'est qu'il est aussi une philosophie de l'action et de la citoyenneté. Un mouvement citoyen mondial recherchant un nouveau type d'actions semble émerger. Les associations et les O.N.G. se sont professionnalisées et ont réussi à s'imposer comme interlocuteur des Etats, des entreprises et des institutions financières. A partir de la conférence de Rio de Janeiro, leur influence a augmenté dans les conférences internationales.

### 2.2.3. Changements et nouveaux comportements

- Changer de mode de production, les entreprises et les industries doivent livrer des biens et services à des prix compétitifs capables d'améliorer la qualité de la vie tout en réduisant les effets écologiques et l'usage de ressources pour les ramener à un niveau supportable pour la planète.

Il s'agit plus précisément d'augmenter la productivité des ressources de façon à accroître les richesses et à diminuer de moitié l'utilisation des ressources. Ce concept est connu sous le nom de facteur quatre. Cependant, comme les pays membres de l'OCDE sont responsables des flux matériels cinq fois plus importants que ceux des pays en développement et du fait que la démographie est en hausse, il leur faut réduire les taux d'utilisation des matières par habitant par un facteur 10. Ce qui implique de réorienter des économies industrialisées pour réduire les activités polluantes et de créer de nouvelles possibilités d'entreprendre. Ainsi, dans les pays en développement, l'application du développement durable nécessite une augmentation du revenu national global d'environ 5 à 6 % par an. Pour que cela puisse se réaliser sans induire plus de dégradation, la croissance doit être qualitativement différente de celle du passé<sup>43</sup>.

- Changer de mode de consommation, au niveau mondiale, elle a augmenté à un rythme sans précédent au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. La consommation privée et publique était évaluée à 24 trillions de dollars en 1998, soient deux fois le niveau de 1975 et six fois celui de 1950. La consommation en soi n'est pas à remettre en cause, le vrai souci est, ses niveaux, ses modes et ses impacts. L'étude de l'impact écologique permet de mesurer l'ordre de grandeur de notre consommation, de calculer, par exemple, la quantité de terre et d'eau nécessaires à la production de toutes les

---

43 Féron. G et al, Ce que développement durable veut dire, Ed d'Organisation, 2004, pp54-55

ressources que nous consommons et à l'absorption de tous les déchets que nous produisons. Or, aujourd'hui, l'impact écologique de l'humanité dépasse de 30 % l'espace écologique que le monde peut offrir.

Le classement des impacts écologiques permet de distinguer les pays évoluant d'une manière plus écologiquement rationnelle que d'autres. Ainsi, un américain exerce un impact écologique 1,7 fois supérieur à celui d'un suédois, 3,8 fois plus important que celui Hongrois et 9 fois supérieur à celui d'un indien. Il est cependant important de réaliser que ces moyennes cachent des inégalités au sein même des pays. Il s'agit donc de changer notre façon de prendre des décisions en tant que consommateurs<sup>44</sup>.

- Changer de mode d'organisation, afin de s'organiser dans un tel contexte, il faut révolutionner les dispositifs décisionnels de façon à augmenter la participation du public. Cette dernière cherche à entraîner la société civile dans toutes les phases de planification, d'exécution et d'évaluation des politiques et des mesures ; elle doit contribuer à ouvrir de bonnes voies pour le développement durable, à améliorer la compréhension, à faire grandir l'envie de participer, à enrichir la communauté et à construire le capital social. Maitriser la corruption et l'abus de pouvoir est aussi essentiel afin d'éviter la perte d'attention du public et le déséquilibre des marchés compétitifs. Les régulations, les lois et mesures d'incitation, les structures fiscales, les compensations financières versées aux producteurs, les soutiens des prix et d'autres mesures de ce genre jouent un rôle pervers sur l'économie et l'environnement.

### 2.3. Tentatives de modélisation économiques

La théorie économique a trouvé dans le développement durable un champ de recherche devenu aujourd'hui considérable.

- La première tentative d'intégration des contraintes environnementales dans un contexte de marché concurrentiel est l'économie du marché efficient, d'où tout problème lié au milieu naturel comme l'épuisement des ressources naturelles et les déchets modifie à terme les prix relatifs formés sur les marchés. Ce signal de prix incite les acteurs économiques à modifier leur comportement. Les producteurs adoptent de nouvelles technologies. Les consommateurs modifient leurs achats en fonction du changement des prix relatifs. La solution donc pour faire face à la dégradation de l'environnement est de faire confiance au marché.

---

44 Idem pp56-58.



- La deuxième tentative, s'inscrit dans le même ordre d'idée que la précédente, l'économie de l'environnement ou nuisances environnementales peuvent évidemment être résolus par le marché, à condition d'adopter des correctifs à sa manœuvre. L'État doit intervenir d'une manière incitative, la politique économique se présente en la promotion d'instruments conformes aux marchés comme les taxes environnementales et des droits de propriété dans de nouveaux domaines comme la flore et la faune.
- Le troisième point de vue qui est l'économie écologique, ouvre un champ d'investigation plus large et dépasse le raisonnement strictement économique.

### 2.3.1. Economie du marché efficient

L'idée centrale est que les problèmes environnementaux peuvent être absorbés par le progrès technique dans une situation de marché concurrentiel. Pour illustrer le modèle, le graphique de la figure n°28 montre l'effet du changement des prix relatifs entre le bien A dont la production et la consommation engendrent une pollution relativement plus forte que le bien B (le pétrole en tant qu'énergie d'origine fossile peut servir comme exemple pour le bien A et l'électricité produite à partir d'éoliennes fournit un exemple pour le bien B).

Dans la situation initiale, le prix relatif entre les deux biens est formé par le rapport entre  $P_{A1}$  et  $P_{B1}$ . Ce rapport est égal à un : le prix du bien A est égal à celui du bien B.

Si, un souci environnemental se manifeste, ce prix relatif initial change. Prenons l'exemple d'une raréfaction continu du pétrole qui est une ressource non renouvelable. Nous pouvons illustrer cette rareté par un mouvement contractif de l'offre sur le marché du bien A vers  $O'A$ . Le prix du bien A est maintenant supérieur à celui du bien B tant en termes absolus que relatif et se situe  $P_{A2}$ .

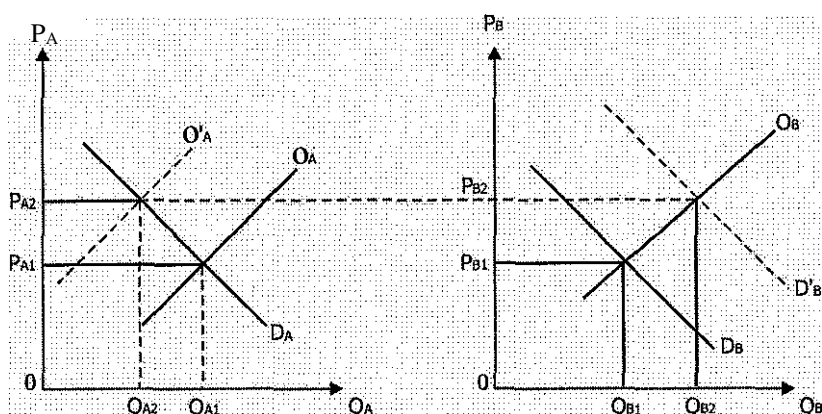


Figure n°28 : Changement des prix relatifs et la contribution à la préservation de l'environnement.

Source : Bilgenmeier, B., Economie du développement durable, Deboeck, 2005, p64.

Vu que le bien B devient relativement moins cher par rapport au bien A, sa demande augmente. Ce résultat est illustrée dans la figure n°28 par un mouvement expansif de la demande du bien B vers  $D'_B$ , le prix du bien B augmente à son tour et se situe maintenant à  $P_{B2}$ . Dans cette nouvelle situation, le prix du bien A est à nouveau égal à celui du bien B, mais nous observons des réajustements du marché qui vont dans le sens d'une meilleure protection de l'environnement.

Sur le marché du bien A, la quantité échangée a diminué de  $Q_{A1}$  à  $Q_{A2}$ , réduisant ainsi la pollution. Sur le marché du bien B, nous observons une augmentation de la quantité échangée  $Q_{B1}$  à  $Q_{B2}$ . La vente du bien supposé moins polluant se trouve donc stimulée.

Ce raisonnement montre que l'effet signal exercé par les prix relatifs non seulement réoriente les préférences des consommateurs du bien A vers le bien B, mais stimule également à terme la technologie la moins polluante.

Mais en réalité, l'évolution des prix ne suit pas toujours ce raisonnement et le marché échoue à ventiler rationnellement les ressources naturelles faute de :<sup>45</sup>

- **La lenteur d'ajustement des marchés :** Une des raisons de cette lenteur est en relation avec des investissements effectués dans une technologie existante qui doivent d'abord être amortis avant d'être réorientés vers de nouvelles technologies.
- **La concurrence imparfaite :** La hausse des prix de pétrole dans les années 70 a titre d'exemple été le résultat d'une cartellisation des pays producteurs de pétrole et non pas d'une raréfaction continue. Une politique de concurrence éloigne cet impact de cartel pour que le marché soit efficient, mais fait baisser à nouveau les prix.
- **La rentabilité privée inférieure à la rentabilité publique :** Cette différence explique le manque d'incitation pour les investissements dans les technologies non polluantes. Ces explications relèvent des échecs de marché qui justifient une intervention de l'État. Dans cette optique, c'est à l'Etat de mener une véritable politique de l'environnement. L'objet de l'économie de l'environnement est de clarifier les modalités de cette intervention.

### 2.3.2. Economie de l'environnement

Si les marchés ne fonctionnent pas automatiquement en faveur d'une meilleure protection de l'environnement, une intervention correctrice devient nécessaire. Cette intervention se base sur trois interprétations : théorique, objective et nominative.

<sup>45</sup> Gillis M. Op. Cité. p.202.

- **L'interprétation théorique :** Elle compare à la marge, dans le sens des néoclassiques, les dommages environnementaux avec les profits estimés de l'activité économique. Le graphique de la figure n° 29 illustre le fait que les dommages marginaux augmentent avec la quantité échangée ( $D_m$ ), par contre les profits marginaux nets  $B_m$  (net dans le sens où les coûts de production en sont déduits) en sont une fonction décroissante. L'optimum est atteint lorsque  $D_m$  et  $B_m$  sont égaux à l'intersection E, la quantité échangée est égale à  $Q_e$ . Le raisonnement économique ne conduit donc pas à éliminer toute source de nuisances, mais à déterminer un niveau optimal ( $D_m = B_m$ )<sup>46</sup>.

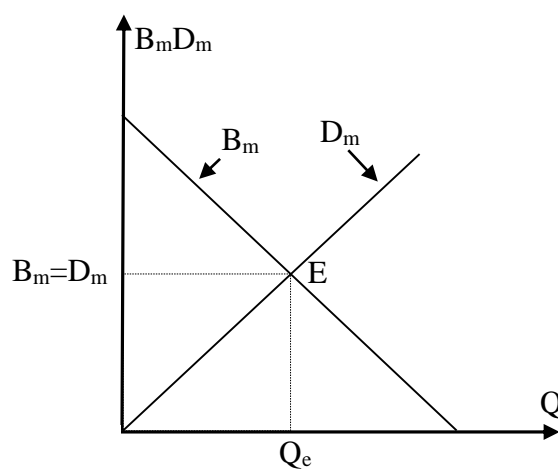


Figure n° 29 : Niveau optimal de pollution du point de vue économique.

Source : Harribey J.M., Le développement soutenable, *Economica* 1998, p42

Produire d'avantage se justifie aussi longtemps que chaque unité produite supplémentaire rapporte plus qu'elle ne cause de nuisance. A égalité entre  $D_m$  et  $B_m$ , la quantité produite (et supposée consommée) est la plus élevée possible du point de vue de la rationalité économique. Une augmentation de la production au-delà de  $Q_e$  conduit à des dommages environnementaux marginaux plus élevés que les bénéfices nets marginaux.

Économiquement cette augmentation n'est plus à justifier. L'économie de l'environnement aborde donc les problèmes de pollution dans un sens d'optimisation en ne se basant que sur des critères d'efficacité. Ce critère cherche à faire disparaître par la concurrence toute pratique de rente à la fois du côté de la demande (surplus des consommateurs) et du côté de l'offre (surprofit des producteurs). Or dans le domaine de l'environnement, cette référence exclusive (optimisation) soulève un souci de fraudeurs, car il y a disjonction entre le coût collectif de la pollution et le profit individuel de la

46 Harribey J.M., ., Op. Cit. pp 42-43

production. Ainsi, personne ne trouve intérêt à prendre en charge les coûts externes à la production. Les fraudeurs profitent de la nature sans participer à la dépollution.

Il s'en déduit que nous sommes face à une situation d'échec de marché nécessitant l'intervention de l'Etat. A travers un autre angle et dans le sens où les impacts externes ne sont pas pris en compte sur aucun marché, les prix de l'offre sont déterminés par les coûts des entrepreneurs et les prix de la demande reflètent les préférences des consommateurs. Pigou, en 1920, a montré que l'équilibre concurrentiel qui se fixe alors correspond à un optimum privé et non à un optimum collectif.

En supposant que l'on puisse évaluer monétairement le coût socialement pris en compte par le marché, le décalage entre les deux types d'optimum peut être illustré par la figure n° 30.

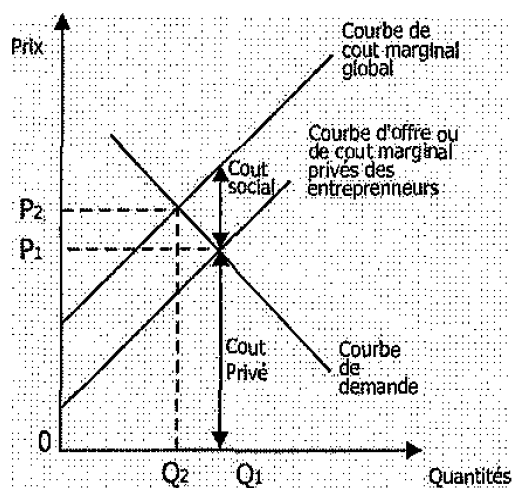


Figure n° 30 : Le coût social

Source : Pigou, L'économie du bien-être, Dalloz 1958, p32.

Le point d'équilibre du marché ( $P_1, Q_1$ ), n'étant pas optimal, la prise en compte des coûts supportés par la société exige de réduire les quantités produites et d'augmenter les prix ( $P_2, Q_2$ ). Comme par hypothèse, le marché ne peut y conduire, Pigou proposait d'imposer une taxe égale à la différence entre les coûts sociaux et les coûts privés mesurés à la marge pour compenser les coûts sociaux ou réparer les dommages<sup>47</sup>.

- **L'interprétation objective** : Notamment en relation avec la connaissance technologique de contrôle et de coordination, attribuant à l'Etat l'exclusivité naturelle dans plusieurs secteurs, à savoir dans les infrastructures où, par exemple, la sécurité d'un réseau est en jeu. Cette interprétation peut être éclaircie par la politique de changement modal dans les transports où l'infrastructure du rail, plus sûre que la route, favorise le transport public collectif.

47 Pigou, L'économie du bien-être, Ed. Dalloz, Paris 1958, pp31-38.

- **L'interprétation normative** : Notamment en relation avec un objectif politique tel que l'offre d'une prestation sur l'ensemble du territoire pour des raisons, certes de protection de l'environnement, mais également de cohérence nationale, le traitement égal devant la loi ou encore d'équité, dont l'équité intergénérationnelle occupe une place centrale dans l'optique du développement durable.

Ainsi l'économie de l'environnement catégorise les images que la société se fait de la nature en deux approches :

- L'approche de l'environnement en tant que bien public implique une règle de l'internalisation des effets externes qui corresponde au principe du pollueur - payeur. Si l'État corrige des échecs de marché par une internalisation, il déplace  $O_A$  vers  $O'_A$ . Ce déplacement est illustré dans la figure n°28, mais cette fois-ci, il ne s'agit plus d'un mouvement automatique, mais engendré par une intervention de l'état.

Selon le principe du pollueur-payeur, le coût social doit être pris en compte dans le calcul économique habituel du pollueur. Or, selon la configuration du marché et ses élasticités-prix, ce cout est partagé entre consommateurs et producteurs. Les figures n°31 et 32 illustrent ce partage en fonction des élasticités-prix ( $ep$ ) constatées sur le marché. Distinguons deux relations entre les élasticités-prix de l'offre et de la demande pour les deux cas suivants :

- Coûts sociaux plus à la charge des consommateurs (Figure n°31)

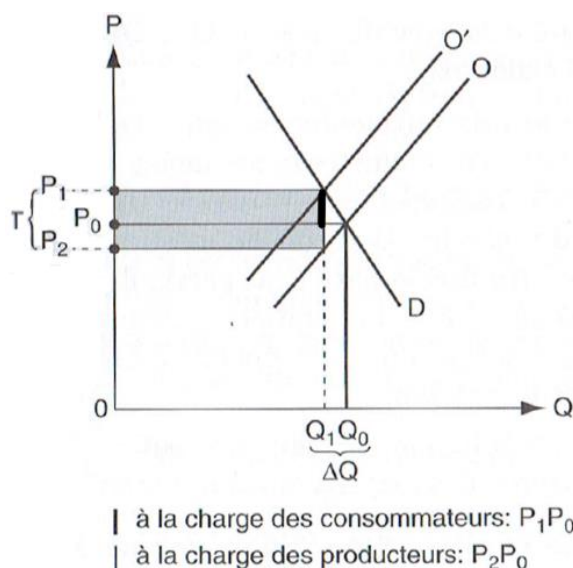


Figure n°31 : L'élasticité-prix de l'offre supérieure à l'élasticité de la demande à l'équilibre (en valeur absolue).

Source : : Bürgenmeier B., économie du développement durable, Deboeck 2005, p73

- Coûts sociaux plus à la charge des producteurs (Figure n°32).

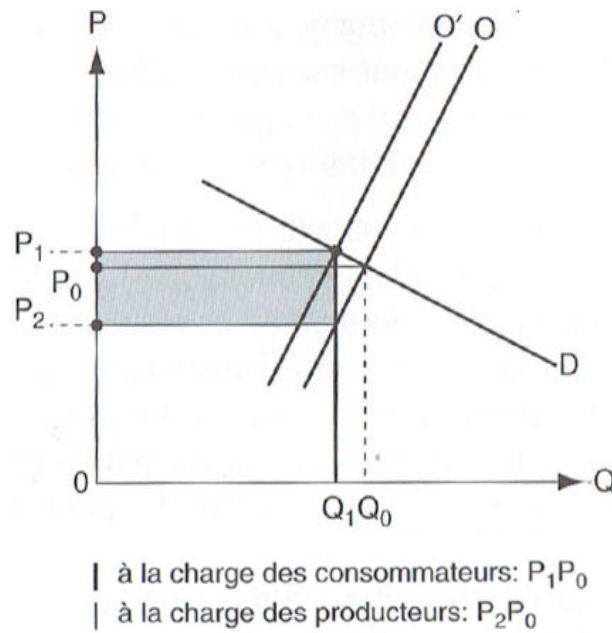


Figure n°32 : L'élasticités-prix de l'offre inférieure à l'élasticité de la demande à l'équilibre (en valeur absolue)

Source : Bargaenmeier B., économie du développement durable, Deboeck 2005, p74.

En effet, la distance  $P_1, P_2$  indique le montant de la taxe forfaitaire  $T$ . Pour répartir ce montant, référons-nous à la définition de l'élasticité-prix :

$$ep_o = \frac{\frac{\Delta Q}{Q_0}}{\frac{P_2 \cdot P_0}{P_0}}$$

$$ep_d = \frac{\frac{\Delta Q}{Q_0}}{\frac{P_1 \cdot P_0}{P_0}}$$

Le rapport entre les élasticités-prix ( $\frac{ep_o}{ep_d} = \frac{P_1 \cdot P_0}{P_2 \cdot P_0}$ ) indique donc la répartition de la taxe ; le montant total de cette dernière encaissée l'Etat est illustré par le rectangle formé par le produit  $Q_1T$ .

Cette fois-ci, la taxe est plus fortement supportée par offre. En effet,  $P_2P_0$  est supérieur à  $P_1P_0$ . La répartition de la charge fiscale entre producteurs et consommateurs est régie par les valeurs respectives de l'élasticité-prix.

- Critiquer le principe « pollueur-payeur », l'environnement en tant que bien publique pose deux problèmes majeurs <sup>48</sup>:

48 | Bargaenmeier B., Op. Cit. P78

- Le premier provient du fait qu'il est parfois très difficile de clairement identifier le pollueur, tant les sources de pollution sont issues d'interactions complexes que nous ne connaissons que d'une manière incomplète.
  - Le deuxième problème réside dans le caractère réciproque de certaines actions polluantes. Si toutes les activités économiques polluent comment peut-on déterminer au niveau optimal ? la multiplication de ce type de litige a contribué à favoriser la deuxième approche que l'économie de l'environnement propose.
- **L'approche de l'environnement en tant que bien économique :** Cette deuxième approche se fonde sur le fait que le marché est avant tout un univers contractuel. L'attribution des droits de propriété se réfère souvent à la terre qui était longtemps considérée comme un bien accessible à tous. La non exclusion d'usage de la terre s'observait dans de nombreuses activités comme la cueillette de fruits sauvages ou encore la chasse. C'est un acte juridique qui, en Angleterre au début du XIXe siècle, limita, par un droit de clôture, des terrains, ce qui introduisait par la suite un droit de propriété des terres clairement défini. Des marchés de terrain pouvaient dès lors être organisés. L'extension de cette expérience historique concerne les domaines du bruit, de la faune et de la flore. L'instrument principal qui en résulte est l'échange de certificats d'émissions polluantes, le protocole de Kyoto prévoit d'ailleurs cet instrument pour baisser le CO<sub>2</sub> sur le plan international. Toutefois l'approche de l'environnement en tant que bien économique soulève les deux problèmes suivants :
- Le premier a trait à la conception morale qu'elle implique.
  - Le second est lié à la création de nouveaux marchés et à leur fonctionnement.

Dans l'optique des droits de propriété, il ne s'agit plus de punir le pollueur en lui infligeant un paiement, mais d'accepter la pollution comme un fait reconnu. L'échange de certificats d'émission confère ainsi un droit implicite à la pollution que l'instrument ne cherche pas à sanctionner mais à réduire.

Pour certains biens environnementaux, il n'est pas possible d'accepter une exclusion de consommation par le mécanisme des prix. Ainsi, l'air et un paysage non pollué sont des exemples pour lesquelles le droit de propriété est inopérant. Si les conditions de concurrence imparfaite règnent sur le marché sur lequel le droit de propriété s'échange, cet échange s'arrête avant que le prix garantissant l'allocation optimale soit atteint.

Le raisonnement économique définit une politique de la protection de l'environnement efficace, c'est-à-dire, réduisant la pollution au moindre coût. Si plusieurs

acteurs sur le marché sont à l'origine d'une pollution, il préconise une politique qui réduit les émissions nocives là où les coûts marginaux de la dépollution sont les moindres. En fonction du critère d'efficacité, le raisonnement économique admet donc un traitement différencié des acteurs sur le marché, selon leurs fonctions de coûts ou d'utilité.

L'attribution des droits de propriété est le résultat d'un processus de négociation entre les parties concernées. Le théorème de Coase conclut sur l'équivalence entre un processus de négociation et un échange sur le marché concurrentiel. Cette équivalence est liée à la condition que la négociation n'engendre pas de coûts de transaction, mais cette hypothèse n'est pas réalisée en pratique où de nombreux coûts de transactions s'observent : les principales raisons de ces coûts sont :

- L'information nécessaire au bon déroulement de la négociation.
- les intermédiaires entre producteurs et consommateurs.
- la formation de nouveaux marchés.
- la protection de la propriété.

Si ces coûts devaient dépasser les bénéfices escomptés d'une négociation, le transfert d'un droit de propriété n'aurait pas lieu et son attribution selon un processus d'allocation optimale deviendrait caduque. De telles critiques ont donné lieu à une troisième voie de la modélisation des enjeux du développement durable, celle de l'économie écologique.

### 2.3.3. Economie écologique : Une nouvelle démarche théorique

La conception théorique de l'économie dans l'environnement (variable endogène) se caractérise par une méthode de recherche ouverte sur la complexité des phénomènes. Elle est née de l'approche systémique et des apports de la thermodynamique. D'un côté l'approche systémique par l'idée que le monde complexe ne peut être perçue uniquement au travers d'une grille de lecture analytique et qu'il faut privilégier les interactions entre les éléments en intégrant la durée et l'irréversibilité. De l'autre côté, les physiciens ont mis en évidence des principes essentiels de la thermodynamique : le principe appelé principe de conservation de l'énergie, indique que la quantité d'énergie dans l'univers est constante. Le second appelé principe de dégradation ou entropie, établit que la quantité d'énergie, bien que constante, se transforme de plus en plus en chaleur irrécupérable, non réutilisable.

- **Les modèles écologique-économiques, le modèle Gordon et le modèle de Hotling :** Les modèles écologico-économiques se démarquent des modèles d'équilibre général calculable examinés avant parce qu'ils cessent de considérer le système économique comme la référence par rapport aux externalités et à la gestion optimale. Les modèles écologico-économiques intègrent la dynamique d'évolution, de régulation et les contraintes de reproduction des éléments naturels.



Le lien entre les lois de reproduction biologique et l'économie est illustré par la pêche. Les conflits d'utilisation des mères sont devenus courants. Les pays se battent pour les quotas de pêche en dehors de la limite de 200 miles qui leur sont imposées par des accords internationaux. La théorie économique propose une règle pour une récolte optimale respectant le taux de reproduction naturelle. Cette théorie est appelée « le modèle de Gordon »<sup>49</sup>.

Hypothèse biologique est à l'origine d'un taux de croissance des poissons constamment décroissant pour tendre vers le zéro (petite population de poissons  $\Rightarrow$  nourriture abondante  $\Rightarrow$  croissance rapide  $\Rightarrow$  grande population  $\Rightarrow$  rareté de la nourriture  $\Rightarrow$  petite population). Cette hypothèse est exprimée par OX qui est illustrée dans la figure n°33.

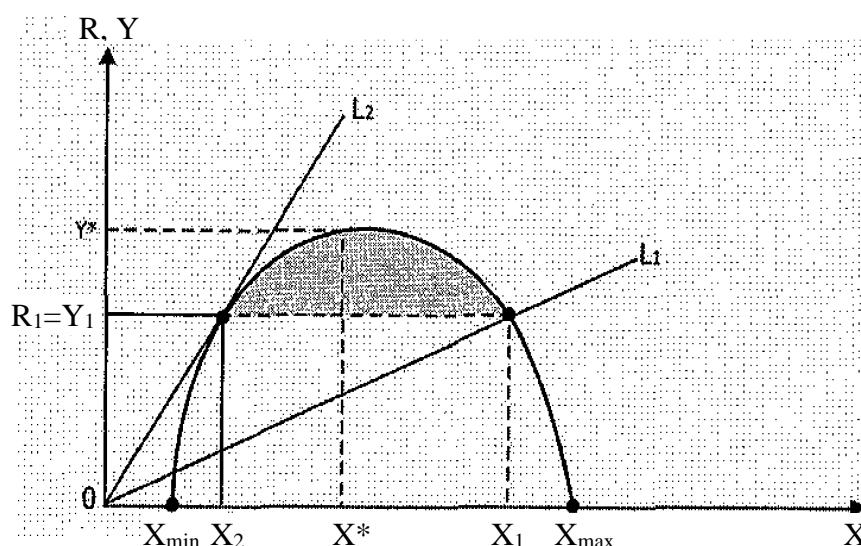


Figure n°33 : Un modèle bioéconomique de pêche

Source : Bürgenmeier B., *Economie du développement durable*, Deboeck 2005, p 177.

Lorsque le stock initial de poisson est inexistant, il n'y a évidemment pas de croissance. Lorsque les bancs de poisson augmentent, la croissance augmente, mais à un taux décroissant. Il en résulte que le maximum est atteint un niveau  $Y^*$ . Au-delà de ce point, tout accroissement des bancs conduit à abaisser la croissance jusqu'au niveau zéro (marqué dans la figure n°33). Supposons maintenant que l'activité de pêche commence au point  $X_{max}$ . Ce point désigne la capacité de charge de l'écosystème et représente l'équilibre biologique. Si la pêche porte sur  $Y_1$  de poissons, la population de poissons se réduit à  $X_1$ . Or la pêche est plus importante que la reproduction naturelle, la population continue à

<sup>49</sup> Vivien, Franck-Dominique. *Le développement soutenable*. La Découverte, 2007, pp70-82

baisser à  $X_2$ . La pêche optimale est atteinte à  $Y^*$  pour une taille de population de poissons de  $X_{op}$  ou  $X^*$ .

Cependant, Gordon affirme que cette théorie a une portée générale et peut être transposée dans des conditions biologiques différentes. Le résultat de la pêche dépend de l'effort de pêche (la durée, le bateau, la technique et le travail), mesuré en termes d'heures de travail passées à la pêche ( $L$ ). En combinant cet effort avec la relation ( $X, Y$ ) de la figure 33, nous pouvons définir le résultat de la pêche ( $R$ ) comme une fonction de la taille de la population de poissons  $X$  et de l'effort de pêche ( $L$ ).

$$R = f(X, L)$$

Pour exprimer cette fonction d'une manière plus simple, Gordon définit cette relation linéaire :  $R = \alpha XL$  où  $\alpha$  représente un coefficient technique de la pêche fixe pour toutes les tailles de population de poissons. La figure 33 illustre deux fonctions linéaires, chacune représente un effort différent :

$L_1$  signale un effort de pêche moindre

$$L_1 = \frac{1}{\alpha} \frac{R_1}{X_1}$$

$L_2$  signale un effort de pêche plus grand. Le même résultat  $R$  est obtenu pour une population de poissons plus petite :

$$L_2 = \frac{1}{\alpha} \frac{R_1}{X_2}$$

Le passage entre les deux efforts signale une industrialisation croissante de la pêche. Cependant ils ne nous renseignent pas sur la compatibilité de ces pratiques de pêche avec la croissance naturelle des poissons.

Pour un effort de pêche  $L_1$ , la pêche s'élève à  $Y_1$  de poissons. Cette pêche peut se répéter indéfiniment dans le temps puisqu'elle est remplacée par la croissance naturelle, mais uniquement pour une taille de population  $X_1$ .

Or, il est facile de constater que la pêche  $Y_1$  est également compatible avec une taille de population plus petite, à savoir  $X_2$ . Mais pour les deux raisons suivantes, il ne peut s'agir d'une situation équilibrée :

- La même pêche est signalée par la fonction  $L_2$ . Cette fonction sert donc d'indice de mauvaise allocation des ressources de l'industrie de pêche.
- Entre  $X_1$  et  $X_2$ , la croissance naturelle excède la pêche (illustrée par la surface hachurée).  $X_2$  n'est donc pas une taille durable. La population  $X_2$  s'accroît jusqu'à ce qu'elle atteigne  $X_1$ . Seule  $X_1$  est compatible avec un effort de pêche  $L_1$ .

Pour chaque population de poissons entre  $X_{\min}$  et  $X_{\max}$ , il n'y a donc qu'un seul effort de pêche qui soit durable. L'effort de pêche ( $L_1$ ) est égal à la croissance naturelle par unité de temps ( $g(X_t)$ ). Donc,  $L_1 = g(X_t)$ , constitue donc une condition de soutenabilité biologique de la pêche. Que le niveau le plus élevé possible de la pêche  $Y^*$  pour une taille optimale de

$X^*$  n'est pas atteint dans la pêche actuelle est souvent attribué au libre accès aux bancs poissons tenu pour responsable de la surexploitation marine.

- Si le modèle de Gordon illustre parfaitement les problèmes des ressources naturelles renouvelables, il ne tient pas compte de l'évolution future des coûts et des bénéfices qui leur sont associés.
- Comme le modèle suppose une fonction de production basée sur l'effort de pêche, il fait intervenir un concept flou. L'effort, en tant que facteur de production composite faisant appel à une combinaison d'inputs difficiles à identifier séparément.
- **Ressources naturelles non renouvelables : le modèle de Hotelling** : Le modèle de base est proposé par Hotelling (1931), pour fonder une politique optimale d'utilisation d'une ressource dont le stock est supposé connu et fini. Le modèle permet d'énoncer trois règles d'optimisation de l'utilisation des ressources.
  - En premier lieu, l'utilisation sera dite optimale si le prix de la ressource est supérieur au coût marginal et comprend une rente de rareté destinée à financer la production des ressources de substitution.
  - En second lieu, la rente d'une ressource naturelle exploitée doit croître de période en période d'un taux égal au taux d'actualisation.
  - En troisième lieu, au fur et mesure que les réserves de ressource s'épuisent le prix s'élève en même temps que la demande diminue, et l'utilisation de ressources de substitution devient de plus en plus rentable.

Les travaux de Hotelling trouvent leur aboutissement dans ceux de Hartwich (1977) qui énonce une règle de compensation intergénérationnelle selon laquelle les rentes prélevées au fur et à mesure de l'épuisement des ressources doivent être réinvesties pour produire du capital qui puisse remplacer les ressources naturelles épuisées. Ce modèle Hotelling connaît des limites, le taux d'actualisation est non pertinent pour prendre en compte l'avenir à très long terme, le taux d'actualisation est le moyen d'exprimer la préférence du présent au future, plus le taux sera élevé, plus la dépréciation du futur sera forte. Cela appelle à deux observations :

- la notion d'actualisation a été forgée pour estimer la rentabilité des placements monétaires. Appliquée à la gestion des éléments naturels, elle attribue à ceux-ci une

valeur future inférieure à leur valeur actuelle : l'intérêt des générations à venir qui les utiliseront est donc sacrifié.

- la procédure d'actualisation introduit le temps dans le calcul économique. Mais le temps économique n'a aucune commune mesure avec le temps biologique et écologique.
- Les processus de constitution et d'évaluation des écosystèmes échappent à tout horizon humain.

### **3. Le développement durable : une gestion des ressources naturelles dans une approche institutionnelle :**

En introduisant la problématique environnementale, l'économie institutionnelle conceptualise l'environnement comme ressource, ce courant focalise alors son analyse expressément sur les relations entre les sociétés humaines et les ressources environnementales ainsi que sur les infrastructures nécessaires à leur exploitation (système d'irrigation, technologie de pêche, etc.). L'économie institutionnelle insiste sur le fait que les institutions jouent un rôle de médiateur<sup>50</sup> entre les sociétés humaines et les ressources naturelles dont elles dépendent. La durabilité des usages des systèmes de ressource constitue une branche importante de l'économie institutionnelle qui se préoccupe en particulier de la durabilité des usages des ressources naturelles renouvelables. Dans cette perspective, l'usage d'une ressource est considéré comme durable dans le cas où la fourniture des biens et des services peut se faire à partir de la seule mobilisation des « fruits » auto-reproduits par le système de ressource, c'est-à-dire sans prélever des unités de ressources provenant du stock, précisément nécessaire à la production des fruits (et donc des biens et des services) nécessaires à la satisfaction des besoins des générations futures. Ce critère de respect du stock n'implique pas toutefois nécessairement que l'usage de la ressource soit optimal du point de vue écologique ou économique. La performance d'un système doit donc également être jugée avec d'autres critères (par exemple, de justice distributive).

#### **3.1. L'approche économique et la gestion des ressources naturelles au centralisme juridique :**

C'est des principes qui influencent la gestion foncière aujourd'hui, des principes basés sur des arguments économiques qui soutiennent l'idée qu'un centralisme juridique est essentiel pour la gestion des biens communs. Il s'agit premièrement de l'hypothèse de surexploitation dans la tragédie des biens communs et deuxièmement de l'hypothèse d'improductivité dans la théorie des droits de propriétés.

---

50 Berkes, F. and D. Jolly. 2001. Adapting to climate change: social-ecological resilience in a Canadian western Arctic community. *Conservation Ecology* 5(2): 18. [online] URL: <http://www.consecol.org/vol5/iss2/art18/> p90

### 3.1.1. L'hypothèse de surexploitation dans la tragédie des biens communs :

Concernant l'hypothèse de surexploitation dans la tragédie des biens communs, il s'agit d'étudier l'article de Garret Hardin en 1968 intitulé<sup>51</sup> : « the tragedy of the commons » il décrivait la manière dont l'accès libre à une ressource limitée, pour laquelle la demande est forte mènerait inévitablement vers deux conséquences : la surexploitation de cette ressource et ensuite sa disparition.

- Hardin prenait comme exemple un village d'éleveurs où chacun peut faire paître son bétail dans un pré qui n'appartient à personne en particulier. Chaque individu a un intérêt personnel à utiliser le pré commun de façon à maximiser son usage individuel. En même temps les coûts d'exploitation sont distribués entre chaque utilisateur.
- Pour Hardin c'est à la fois cette recherche d'intérêt personnel d'une part et la distribution égale des coûts d'exploitation entre tous les usagers, d'autre part qui est à la base de la tragédie. Cela a deux conséquences : il crée une compétition pour l'accès à cette ressource qui est limitée, ainsi il entraîne par la suite des conflits entre les intérêts individuels.
- Chez cet auteur, la tragédie des biens communs concerne principalement des ressources naturelles. Ces ressources ont deux caractéristiques : d'abord il est coûteux et difficile d'attribuer des droits de propriété individuelle sur elles ensuite, l'appropriation d'un élément de ces ressources par une personne en exclut l'accès à une autre. Ce risque de surexploitation des ressources communes a engagé divers chercheurs à examiner des solutions (la nationalisation ou la privatisation).
- Éviter la tragédie des biens communs par la nationalisation apparaît dans les années 1970, il est question que l'Etat devienne le propriétaire de la ressource en danger de surexploitation. L'intervention de l'Etat se fera alors de deux manières : soit l'Etat réglemente l'accès à la ressource, soit il l'exploite lui-même. Si l'Etat décide de réglementer l'accès à la ressource alors, il devra mettre en place des mesures de restriction d'accès, à titre d'exemple, l'Etat peut déterminer des périodes dans lesquelles la ressource est exploitée ou limiter les moyens utiles à l'exploitation de la ressource, ou encore interdire simplement l'accès. Si l'Etat opte pour une exploitation directe de la ressource, il décidera par exemple de responsabiliser une entreprise publique qui sera en charge de la gérer.

51 Locher Fabien, « Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la « Tragédie des communs » », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013/1 (n° 60-1), p. 7-36. DOI : 10.3917/rhmc.601.0007. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2013-1-page-7.htm>

- La privatisation permet aussi d'éviter la tragédie des biens communs, car elle préconise de convertir la ressource commune en propriété privée et ceci pour inciter le propriétaire à rationaliser sa gestion, néanmoins cette solution nécessite généralement l'intervention de l'Etat (il crée le droit de propriété et décide de son transfert, il continue de faire de la régulation).

### **3.1.2. L'hypothèse de l'improductivité dans la théorie des droits de propriété**

- Concernant l'hypothèse de l'improductivité dans la théorie des droits de propriété (Demsetz, 1967), les institutions économiques et sociales s'adaptent aux changements de circonstances pour être le plus économiquement efficace que possible. Cette adaptation mène automatiquement à la propriété privée qui est selon cette théorie le mode d'appropriation le plus efficace, alors il est question de faciliter cette évolution spontanée en protégeant cette propriété privée par des titres privés octroyés par l'autorité de l'Etat. Ces titres légaux peuvent selon cette approche augmenter la valeur des ressources en tant que cautionnement ou en tant que gage, cela rendrait l'emprunt plus facile pour ceux qui veulent investir, ainsi on arrive au postulat selon lequel la propriété privée protégée par des titres légaux fait accroître la sécurité de la ressource et par là l'investissement et la productivité.
- Cependant, aussi bien dans l'hypothèse de surexploitation dans la tragédie des biens communs que dans l'hypothèse d'improductivité dans la théorie des droits de propriété, on observe le rôle central de l'Etat dans la gestion des ressources naturelles. On remet ainsi en question la capacité des acteurs locaux (les usagers des ressources naturelles) à les gérer de façon efficace. Selon la première hypothèse cette inefficacité de gestion par les usagers se traduit par une surexploitation et finalement par une tragédie des ressources communes. Pour la deuxième hypothèse cette inefficacité se traduit par une insécurité des ressources naturelles qui a un impact négatif sur l'investissement et la productivité.

## **3.2 L'approche néo-institutionnelle et la remise en question de la tragédie des biens communs :**

En remettant en cause la tragédie des biens communs ainsi que la nécessité de la centralité de l'Etat pour éviter la tragédie, cette approche montre que dans certaines conditions les usagers peuvent plus efficacement gérer les ressources naturelles que l'Etat. L'Etat n'est donc pas naturellement nécessaire pour arriver à une gestion efficace des ressources naturelles.

### 3.2.1. L'auto-gouvernance des biens communs : les apports d'Elionor Ostrom

L'idée est de gérer les ressources naturelles par des collectifs employant des formes de propriétés collectives. Ces ressources constituent traditionnellement un problème d'action collective conduisant à la surexploitation des biens communs. Bien que la privatisation ou la gestion par l'État fussent des solutions recommandées par la théorie standard, cette idée examine l'existence de régimes de propriété collective, explique leur fonctionnement et détermine des critères caractérisant les organisations ayant perduré dans le temps.

- Ces propos ci-dessus sont illustrés à travers les apports d'Elionor Ostrom (prix Nobel 2009) dans son livre intitulé « Gouvernance des biens communs, 1990 »<sup>52</sup>. Pour Ostrom les biens communs doivent obéir à deux critères, l'exclusivité tout d'abord, ce qui veut dire qu'on ne peut pas facilement exclure quelqu'un de son usage (les biens communs sont différents des biens privés où l'accès est limité), et la rivalité ensuite ce qui veut dire que l'usage d'un bien commun par une personne en diminue l'usage par l'autre, ainsi les biens communs sont différents des biens publics où la consommation de l'un n'exclut pas qu'un autre puisse consommer également autant.
- Pour aborder la gestion des biens communs, Ostrom prend comme point de départ la tragédie des biens communs en posant la question : les usagers peuvent-ils s'organiser pour gérer rationnellement les biens communs ? Selon Ostrom le problème qui se pose est que l'individu n'est pas incité à agir de façon collectivement rationnelle dans la gestion des ressources naturelles communes. Sans critiquer la nationalisation ou la privatisation comme solutions (mais, elles peuvent être valides théoriquement et ne l'être dans le concret), l'auteur propose de trouver l'institution de gestion des ressources communes la plus efficace possible, un choix qui ne peut se limiter qu'à l'État dans le cas de la nationalisation ou à la firme dans le cas de privatisation.
- Cette institution devra faire face à trois défis : tout d'abord l'existence d'une incitation qui motive les individus à mettre en place cette institution, deuxièmement, l'institution doit convaincre les usagers que le respect des règles soit plus rentable que le non-respect et finalement l'institution doit instaurer un système de surveillance mutuelle.
- S'agissant de la question de la création de ce type d'institution, Ostrom s'appuie sur une enquête d'un seul cas pour lequel elle dispose de données importantes.

<sup>52</sup> Elinor Ostrom: « Gouvernance des biens communs » : pour une nouvelle approche des ressources naturelles », Ed. de Boeck, Planète en JEU, traduction française 2010, [http://www.sietmanagement.fr/wp-content/uploads/2016/04/ostrom\\_fiche\\_lecture1.pdf](http://www.sietmanagement.fr/wp-content/uploads/2016/04/ostrom_fiche_lecture1.pdf)

Les résultats de l'enquête mettent en évidence un processus de changement institutionnel incrémental et séquentiel. Débuter par de petites collaborations constituant un avantage immédiat (ex : financement collectif d'une étude technique sur la ressource) conduit effectivement à la mise en place progressive d'institution de gestion de la ressource commune.

### **3.2.2 Les facteurs d'efficacité de l'auto-gouvernance :**

Ainsi Ostrom est arrivé à mettre en évidence huit conditions qui caractérisent une gestion efficace des ressources communes par les usagés (les institutions) :

- L'existence des limites clairement définies à la fois pour les individus qui ont accès aux ressources et sur les ressources elles même.
- L'adaptation des règles aux conditions locales.
- L'existence de dispositifs de choix collectifs, faisant participer la plupart des individus.
- La présence des règles de surveillance du comportement des individus qui ont accès aux ressources, ainsi que des procédures pour rendre compte à ces mêmes individus.
- L'importance des sanctions si on ne respecte pas les règles.
- La nécessité d'un mécanisme de résolution rapide des conflits.
- La reconnaissance minimale par les autorités externes du droit à l'auto-organisation.
- La collaboration entre les institutions locales au sein d'institutions à plus grand échelle par exemple : la commune ou le gouvernement.

D'après les enquêtes faites par Ostrom, toutes les institutions stables observés cumulent ces huit conditions et toutes les institutions qui ont donné lieu a un échec, manqué au moins l'une d'elles. L'auteur arrive a la conclusion que les usagers des ressources naturelles peuvent sous certaines conditions (les huit) être efficace dans leur gestion.

### **3.3. L'approche socio-institutionnelle et la remise en cause de l'insécurité de la ressource dans un contexte non-privatif :**

Il existe de multiples auteurs qui ont remis en questions le lien entre la propriété privée et la gestion des ressources naturelles ils ont aussi relativisé le rôle de l'Etat qui est d'après eux surestimé dans le discours du centralisme juridique défendue ci- dessus.

#### **3.3.1 L'existence de nouveaux facteurs expliquant la productivité**

- Migot-Adholla (Searching for land tenure security in Africa 1993) et ces co-auteurs à titre d'exemple, montrent que dans beaucoup de pays africains, le régime



de propriété n'avait pas d'impact sur la productivité de l'exploitation des ressources, il y a d'autres facteurs qui pouvaient mieux expliquer la productivité<sup>53</sup>.

- Ce n'est pas le fait qu'une propriété soit privée qui la rend sur, selon Christian Lund et autres (Access and Property: A Question of Power and Authority, 2009), la propriété privée peut-être plus ou moins sur selon le contrat social en vigueur. Dans beaucoup de contexte africain l'appropriation des ressources par achat n'implique pas forcément l'accès ou la jouissance de celles-ci, la sécurisation est alors un processus de mise en sécurité des acteurs par rapport aux droits sur les ressources et sur base de divers mécanismes<sup>54</sup>.

### 3.3.2 Relativiser le rôle de l'Etat

- L'approche socio-institutionnelle permet ensuite de remettre en question l'idée de la centralité de l'Etat, l'idée que l'Etat doit être le premier émetteur et gardien du respect des règles pour éviter la tragédie des biens communs, ce centralisme juridique est opposé au concept de pluralisme juridique qui implique que différentes sources de droit coexistent (cadre normatif) le poids de l'une ou de l'autre de ces sources sera déterminé par la société et selon le contexte dans lequel on se trouve. Finalement la mise en place d'un cadre normatif et la capacité à le faire respecter dépend directement des relations sociales et des rapports de force entre ces différents acteurs.
- Selon Cleaver (development through bricolage : Rethinking institutions for natural resource 2012), l'institutionnalisme classique est basé sur l'idée que les institutions peuvent être structurées et que les utilisateurs des ressources sont rationnels et cherchent des résultats optimaux ensuite à travers plusieurs études de cas, il affirme que cet institutionnalisme classique néglige les interactions complexes et changeantes entre les membres de la communauté<sup>55</sup>.
- Alors Cleaver lance le concept de bricolage institutionnel qui le définit comme « Processus dans lequel les gens consciemment et inconsciemment puisent dans les formules sociales existant pour mettre ensemble les institutions en réponse à des situations évolutives ». L'auteur explique que les individus sont des bricoleurs qui construisent leurs propres mécanismes de gestion des ressources sur base et cadre normatifs existant et à partir des rapports de force en place.

53 Migot-Adholla et al., 1994. *Searching for land tenure security in Africa*. Washington, DC: World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/630121468742824113/Searching-for-land-tenure-security-in-Africa>

54 LUND Christian et SIKOR Thomas « Access and Property: a Question of Power and Authority », *Development & Change*, vol. 40, no 1, 2009, p. 122.

55 Cleaver, F. 2012. *Development through bricolage: Rethinking institutions for natural resources management*. Routledge.

- Les institutions sont ainsi rafistolées à partir de différentes sources culturelles, politiques, émotionnelles et économiques. Ce processus de bricolage peut avoir un effet émancipateur pour certains, mais peut renforcer les inégalités sociales pour d'autres. Il est en tous cas le produit de son contexte, la notion de bricolage institutionnelle peut aider à mieux comprendre les résultats différenciés en matière de gestion des ressources naturelles indépendamment du modèle formel en place.

## Conclusion

Le développement durable devient donc, à travers l'évolution que nous avons parcourue, une référence commune de la plupart des organisations internationales. Encore mal définie, le terme est à la fois suffisamment précis pour fournir un vocabulaire commun à tous ceux qui se préoccupent de créer de nouvelles conditions de développement est suffisamment floue pour que chacun puisse y mettre ses propres critères et appréciations. Cependant, les points de vue s'unifiaient pour qualifier un développement plus humain, moins gaspilleur et plus respectueux à la fois de la nature et des cultures. Le développement durable pose un vrai défi, celui de penser sur le moyen et long terme en trois dimensions instantanément.

Ainsi le développement durable apparaît comme une opportunité d'innovation et de réflexion. Parmi ces efforts d'innovation, nous avons vu que l'émergence du terme développement durable, a été accompagnée en sciences économiques par trois principaux modèles. L'économie du marché efficient qui pense résoudre les problèmes environnementaux, par le progrès technique dans un contexte de marché concurrentiel. L'économie de l'environnement qui analyse la protection de l'environnement dans une optique exclusivement économique. Ainsi que l'économie écologique qui aborde le développement durable dans une optique plus large en prônant l'étude des interactions des dimensions : économiques, sociale et écologique. Cependant nous avons essayé aussi de rendre visible les limites de chacune des approches. Le jeu du marché échoue à ventiler rationnement des ressources naturelles principalement à cause de la concurrence imparfaite. En traitant l'environnement comme une variable externe au marché, l'économie de l'environnement souffre d'un éconocentrisme que l'économie écologique cherche à dépasser par une ouverture sur d'autres disciplines. Cette ouverture élargit le débat et peut rendre le concept du développement durable plus opérationnel en remplaçant les modèles économiques par l'analyse de nombreuses interactions dont la plupart ne sont pas encore bien connues.

Le développement durable dans une approche institutionnelle conceptualise l'environnement comme une ressource commune. Cette approche montre que dans certaines conditions les usagers peuvent plus efficacement gérer les ressources naturelles que l'Etat. Ce dernier n'est donc pas naturellement nécessaire pour arriver à une gestion efficace des ressources naturelles. En analysant les relations entre sociétés humaines et ressources environnementales, ainsi que les infrastructures nécessaires à leurs exploitations, les institutions dans ce sens jouent le rôle de médiateur.

## **CHAPITRE 3 :**

### **Qualité institutionnelle et développement durable en Algérie : Réalité, enjeux et perspectives.**

- 1. Raréfaction des matrices institutionnelles favorisant la diversification de l'économie**
- 2. La projection de la qualité institutionnelle à travers un survol de la politique économique algérienne**
- 3. Le développement durable en Algérie : entre ambition et impératif**

## Introduction

L'étude des dynamique de développement de plusieurs économies a démontré que l'accumulation d'actifs immatériels, particulièrement de nature institutionnel et de bonne gouvernance entraînés le développement durable, soutenable et équitable. Depuis quelques années, la conception de qualité institutionnelle constitue l'intérêt central aussi bien des Etats et des citoyens, que des institutions au service du développement. L'Algérie, comme tous les pays en développement, est appelée à impulser la bonne gouvernance dans la conduite des affaires publiques faisant partie du mécanisme de développement. Ainsi, un lien avantageux est en train d'être approuvé entre la bonne gouvernance et le développement durable pour amorcer le changement en Algérie.

L'usage que l'on peut faire de la terminologie, bonne gouvernance en Algérie est beaucoup plus large que ce que proposent les institutions internationales (chapitre 1p 80). On y percevra bien sûr, les conditions élémentaires de la démocratie, que sont l'accès à l'information, le devoir des gouvernants de rendre compte afin que les citoyens puissent contrôler et participer dans les affaires qui les concernent, plus important encore, l'exigence que les politiques économiques de développement soient conçues à l'intérieur du pays selon ses spécificités et ses intérêts. Enfin, la bonne gouvernance qui est importante pour le processus de développement en Algérie doit avoir une ambition à la fois descriptive (de caractérisation des formes émergentes de l'action publique interne) et normative (de détermination de l'orientation des changements nécessaires). La promotion des valeurs de la bonne gouvernance : transparence, bonne administration des affaires publiques, sens de la responsabilité et citoyenneté, est indispensable à la réussite de la transition vers une économie libérale et de production dans un objectif de développement durable, en ce qu'elle favorise les flux de capitaux, l'instauration d'un climat d'affaires favorable et l'optimisation de l'usage des ressources.

Depuis son indépendance, l'Algérie a entrepris d'importants projets économiques afin d'asseoir une plateforme industrielle solide. Néanmoins, malgré plusieurs concrétisations mises en place, l'économie du pays à travers plusieurs étapes de perturbations, ne parviens encore pas à repérer ses bornes et à déduire des enseignements des déceptions antérieures. Durant la période 1980, l'économie algérienne a fait face à de grandes turbulences. Effectivement, le contre-choc pétrolier de 1986 était une atteinte brutale sur une économie précaire et pratiquement rentière. Cette étape était qualifiée d'anti-pénurie et de stabilisation. Durant les années 1990, et pour concrétiser le passage à l'économie de marché, le gouvernement de cette époque a entrepris d'importantes réformes structurelles. L'économie en 2018 reste quasiment tributaire des rentes des hydrocarbures qui constituent

l'essentielle source de revenus de l'Algérie incapable de mettre en place une diversification dans l'économie et une industrialisation concurrentielle à l'échelle mondiale.

Pendant trente ans de passage à l'économie de marché, l'économie du pays reste faiblement industrialisée avec une part industrielle qui a peine représente 5% du PIB, 50% de la superficie économique est essentiellement composée de petits services et de commerces. Aussi l'économie est marquée par le sureffectif dans les entreprises publiques ainsi que l'administration. Les hydrocarbures ont représenté en moyenne durant la période 2002-2015, 98% des exportations du pays, 67% des recettes fiscales et 35% du PIB. Confronté à une brutale baisse de ses revenus pétroliers (44,27%) en 2015, le pays était fortement déficitaire concernant sa balance commerciale. Le déficit de la balance des paiements a atteint le chiffre record de 11,40 milliards de dollars durant le premier trimestre 2015 aggravant les risques des années suivantes d'incapacité à assurer les salaires des fonctionnaires et le niveau des importations avec une haute perversion. Avec une dépendance accrue des hydrocarbures, la sphère privée reste inefficace et l'économie apparait détenue par la rente des hydrocarbures.

Ainsi, l'effondrement des prix mondiaux de ces derniers à partir de la mi-2014 a mis encore une fois, en évidence la fragilité de ce modèle économique. Le cours moyen du pétrole algérien (Saharan Blend) a baissé de 112,7 USD le baril en juin 2014 à 31,3 USD le baril en janvier 2016, se rétablissant à 69,9 USD le baril en janvier 2018, cela a engendré un ralentissement de la masse relative des hydrocarbures dans l'économie du pays. En 2016, ils constituent encore 95% des exportations alors que seulement 33% des recettes fiscales et 19% du PIB. Le budget, après avoir affiché un déficit de 15,3% du PIB en 2015, a toujours connu un déficit de 13,5% du PIB en 2016. Le déficit du compte courant s'est lui aussi amplifié à cause de la compression du chiffre nominal des exportations d'hydrocarbures qui s'est défini à 16,6% du PIB dans la même période. Le taux de chômage représentait 10,5% de la population active en 2016, avec un chômage des jeunes extrêmement conséquent (26,7% en 2016).

Dans la cour internationale, le Forum Economique Mondial (WEF) qui publie chaque année un Rapport sur la compétitivité mondiale en évaluant les facteurs stimulant la productivité et la prospérité des pays, relève qu'une matrice institutionnelle caractérisée par la bureaucratie et l'inefficience de l'administration, la corruption, les difficultés d'accès aux financements, l'absence de vision stratégique, l'illisibilité de la politique économique, l'inflation et la pression fiscale sont les principales entraves à l'investissement en Algérie. Cela contribue à la perception d'un climat peu propice aux affaires, a cet égard, le marché financier est jugé insuffisamment développé. L'étude du WEF, réalisée auprès de 14.000 chefs d'entreprises de 137 pays, fournit un classement

mondial des pays les plus compétitifs. L'indice de compétitivité est établi à partir d'une centaine d'indicateurs répartis en 12 catégories, en distinguant quatre critères de base : les institutions, les infrastructures, l'environnement macroéconomique, la santé et l'éducation primaire.

Ainsi, notre pays prenait la 86<sup>e</sup> place concernant l'Indice mondial de compétitivité 2017-2018, bien après le Maroc (71<sup>e</sup> rang mondial), il a égaré des points dans le sous-indice lié au fonctionnement et à la gouvernance des institutions, où il est classé désormais 88<sup>e</sup>, loin derrière le Maroc (49<sup>e</sup> position) et la Tunisie (80<sup>e</sup> position). Concernant la lutte contre la corruption, l'Algérie est très mal classée par le WEF, 85<sup>e</sup> place, loin derrière ses voisins ; le Maroc occupant la 56<sup>e</sup> place, tandis que la Tunisie arrive à la 67<sup>e</sup> place. La performance du secteur public comme indice a suivi la même cadence, étant donné qu'on est assigné au 81<sup>e</sup> rang, bien qu'en domaine de sécurité, l'Algérie (54<sup>e</sup> place) devance la Tunisie (105<sup>e</sup> place), mais succède le Maroc qui prend à la 32<sup>e</sup> place. Pour ce qui est de la diversification de l'économie et l'initiative privé, l'Algérie arrive à la 128<sup>e</sup> place, son économie est jugée des moins compétitives du monde arabe. Le verdict du Forum économique mondial sur l'infrastructure et son apport à l'économie est pour le moins sans appel. Pour un pays qui a fait de l'investissement dans les infrastructures une politique économique pendant une vingtaine d'années, il ne figure qu'à la 93<sup>e</sup> place, alors que le Maroc arrive au 54<sup>e</sup> rang, la Tunisie au 82<sup>e</sup>. Le Maroc surclasse l'Algérie dans l'indice relatif à l'environnement macroéconomique, alors que le pays est talonné par la Tunisie qui peine à rassurer quant à ses perspectives économiques sur le moyen terme<sup>1</sup>. Ainsi l'Algérie continue de collectionner les mauvaises notes, l'édition 2018 de l'indice mondial de l'innovation, notre pays est relégué à la peu flatteuse 110<sup>e</sup> position sur un total de 126 pays<sup>2</sup>.

Toutefois, l'Algérie détient encore de véritables marges de manœuvre afin de se rattraper, de contenir le choc exogène pétrolier et travailler dans le sens d'une sérieuse diversification de son économie. La croissance, soutenue par la dépense publique et le secteur hors hydrocarbures, a encore été de 3,3% en 2016. L'endettement public est mince, à environ 20% du PIB, cependant la dette externe est marginale, à 2,5% du PIB. Les réserves de changes demeurent à un stade convenable (97 Mds USD fin 2017 représentant environ 21 mois d'importations). L'inflation était rétablie à 6,4% en moyenne en 2016 à

---

<sup>1</sup>Hakim Ould Mohamed, Compétitivité économique dans le monde arabe : L'Algérie, un ratage au classement, Reporters, <http://www.reporters.dz/item/100135-competitivite-economique-dans-le-monde-arabe-l-algerie-un-ratage-au-classement>. Consulté le 24-06-2018.

<sup>2</sup> Par Amel Benabi, Indice mondial de l'innovation : L'Algérie pointe à la 110<sup>e</sup> position !, 12 Juillet 2018, <https://www.algerie1.com/politique/indice-mondial-de-l-innovation-l-algerie-pointe-a-la-110eme-position>. Consulté le 03 04 2018

5,6% en 2017. Le secteur bancaire qu'en a lui malgré ces faiblesses fait preuve d'une situation financière globalement solide et reste largement capitalisé (le ratio de solvabilité global s'élève à près de 18,9% fin 2016)<sup>3</sup>.

## 1. Raréfaction des matrices institutionnelles favorisant la diversification de l'économie

La matrice institutionnelle représente un réseau interdépendant d'institutions et d'organisations politiques, économiques et juridiques, autrement dit c'est l'intégralité du réseau des règles formelles et informelles interdépendantes, spécifique à chaque économie, et qui détermine la trajectoire de celle-ci et son efficacité en matière de croissance à long terme<sup>4</sup>. Ainsi, l'activité productive s'effectue dans le cadre d'une matrice institutionnelle, qui varie d'un pays à l'autre. Dans une économie de marché, les divers acteurs économiques travaillent dans ce cadre, juridiquement déterminé par des règles formelles et informelles, et peuvent être motivés ou démotivés pour réaliser des activités productives et pour prendre des risques. Du fait des différences de nature entre les matrices institutionnelles, les bilans macro-économiques des activités réalisés dans divers pays ne se rapprochent pas souvent en matière de croissance réalisée et de création d'emplois. La matrice économique idéale se compose d'institutions économiques qui fournissent aux agents économiques et aux organisations les incitations qui les dirigent vers les investissements productifs. Inversement, à la matrice idéale, les économies en blocage détiennent une matrice institutionnelle répulsive envers les investissements qui augmentent la productivité. Primo, l'omniprésence du clientélisme préserve la rigidité de la matrice institutionnelle et généralement génère un dysfonctionnement des marchés, affecté par la corruption, la bureaucratie, les monopoles, les dépenses exagérées etc. ; secundo, cette situation développe des organisations qui ont profit à ce que cette matrice se maintienne<sup>5</sup>.

La problématique de la qualité institutionnelle dans le cadre d'une économie rentière comme la nôtre ne saurait être évoquée sans que ne soit abordée le volet conflictuel et politique qui en résulte. La médiocrité des indicateurs économiques affichés par le pays s'interprète principalement par l'incapacité de l'Algérie à créer des formes (matrices) institutionnelles en concordance avec le besoin d'une économie productive, éloigné de la

---

<sup>3</sup> Direction générale du Trésor, le portail des ministères économiques et financiers, république française « Les services économiques à l'étranger » Algérie, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/Pays/algerie>, consulté le 31-07-2018.

<sup>4</sup> Claude Didry, Caroline Vincensini. Au-delà de la dichotomie marché-société : l'institutionnalisme de Douglass C. North. texte présenté au colloque DROIT ET REGULATIONS DES ACTIVITES ECONOMIQUES Colloque internati.. 2008. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00326116/document>. 12-03-2018.

<sup>5</sup> D.North, Understanding the Process of Economic Change. Princeton: Princeton University Press. 2005, pp02-12. <http://assets.press.princeton.edu/chapters/s7943.pdf>. Consulter le, 14-07-2017.



logique rentière dont le système d'accumulation jusqu'à présent était fondé. En Algérie, les investissements ont toujours été considérés, dans les différents programmes gouvernementaux menés depuis l'indépendance, comme le moteur principal de la croissance économique. Le taux élevé des investissements par rapport au PIB a également toujours été considéré comme le symbole d'un grand effort et de dynamisme économiques. Au cours des cinquante dernières années, ce taux n'a pas été uniforme et a connu une grande volatilité. Il en a découlé une forte instabilité en termes de résultats économiques, et une image parfois paradoxale en termes de réalisations et de progrès du pays.

### **1.1. Les caractéristiques de la matrice institutionnelle en Algérie**

A travers ces écrits sur le rôle des institutions, North souligne l'importance du fait que plus les institutions sont souples plus elles sont pertinentes. En plus, l'auteur différencie l'organisation de l'institution : « si les institutions sont des règles de jeu, les organisations et leurs entrepreneurs, sont des joueurs ». De cette façon c'est la qualité des règles de jeu qui crée le type de joueurs et la manière de jouer. North continue dans ce propos que si la matrice institutionnelle gratifie l'inhabileté, des organisations inhabilitées seront créés par contre, si elle gratifie l'ingéniosité, des organisations (des entreprises) seront conçues pour entretenir la création de richesses<sup>6</sup>.

Dans ce sens, le rôle des institutions dans le cadre de la transition (d'une économie rentière vers une économie diversifier) peut être interprété sous formes d'arrangements institutionnels et organisationnels optimaux conduisant à cette transition. Cette dernière est conditionnée par les comportements des opérateurs étant pour ou contre cette transition. Les opérateurs conduisant l'application et l'essor de la transition ou à l'inverse sa contraction ou sa paralysie, représentent les différents acteurs du champ public, étant décideurs ou non, autorisant à travers leurs comportements hérités ou induits, l'avancement ou le blocage de la transition. Pour justifier l'échec de cette transition en Algérie une double interprétation existe, c'est dû à la résilience sociale au changement (institutions informelles) ou il résulte de l'inefficacité des institutions formelles existantes.

#### **1.1.1. La résilience sociale pour justifier l'échec de la diversification en Algérie :**

La justification de l'échec de la diversification économique en Algérie par la résilience de la société aux transformations est souvent citée, particulièrement dans les propos officiels. Divers affirmations d'autorités algériennes justifient le disfonctionnement de

---

<sup>6</sup> B. Chavance, L'économie institutionnelle, La découverte, Paris 2007, pp. 65.68.

l'économie nationale par l'archaïsme de la société. D'après cette idée, endurer le système de planification pendant les décennies passées, a étouffé l'esprit d'entreprendre des agents économiques et gravé une culture d'assistanat chez eux. La liaison entre cette thèse et les attestations interprétant le sous-développement à travers la résilience culturelle au changement est net. Toutefois, l'Histoire économique de l'Algérie lors des deux tentatives de transition vers le marché, entre autre vers la diversification (1989/1994 : l'ajustement volontaire ou graduel) et (1994/1998 : l'ajustement subi, ou thérapie de choc), n'accuse aucune démarche sociale menée par un parti politique ou un syndicat, inscrit implicitement ou explicitement contre les initiatives économiques de diversifications entreprises par l'Etat. Au contraire, la société avait subie à la fois les dégâts de la première et de la deuxième, alors que le l'ajustement volontaire avait permis le retour à l'économie administrée (1989/1994), la thérapie de choc (1994/1998) avait engendré plusieurs aberrations, telle que la multiplicité des monopoles privés particulièrement dans le commerce extérieur, l'abandon de plusieurs entreprises publiques et la régression de la situation sociale de la population, sans pour autant relancer la croissance<sup>7</sup>.

### **1.1.2. Ambiguïté des structures du pouvoir et inefficacité des institutions de l'Etat**

L'absence d'un environnement institutionnel approprié à l'émergence d'une dynamique d'accumulation dissociée de la rente en Algérie implique l'étude du degré de compatibilité entre la nature de l'Etat et les transformations systémiques qu'exige la régulation de l'économie par le marché. Le populisme et la nature de l'État national est la doctrine qui s'est conservée après l'indépendance sous l'ombre de la légitimité historique.

Le système politique a ainsi monopolisé l'espace politique et a encastré l'espace économique, les ressources économiques, à travers ce constat, représentent le centre de la compétition politique, elles prêtent main-forte au pouvoir et éliminent les contestataires. Cela récapitule pleinement la conjoncture algérienne jusqu'à présent. Aussi, et dans cette compétition, l'armée s'est imposé autant qu'institution a légitimité suprême, groupe de pression au centre du pouvoir qu'elle transfère à une élite civile qui a pour mission les tâches administratives et économiques. Cette quête de domination nous fait comprendre l'échec de toute transition et le paradoxe du régime algérien. D'abord, l'effondrement du cours d'hydrocarbures impose la nécessité de diversifier l'économie, parallèlement, s'accroît la méfiance face aux changements politiques qu'engendre une telle transition.

---

<sup>7</sup> M.Tahar HAMAMDA, Crise et transition à l'économie de marché en Algérie, Revue sciences humaines n°21, Juin 2004, pp. 69-83.

L'histoire illustre ces propos, l'abandon des réformes amorcées par l'administration de M. Hamrouche en 1991 qui initiât deux transitions vers la démocratie et le marché au moment où la trésorerie de l'Etat était presque vide. Cependant, aussitôt qu'il commença les réformes structurelles afin d'assécher des rentes et des gisements rentiers, il a été ôté de ses fonctions et l'initiative fut abandonnée. La deuxième illustration historique est le relâche des réformes structurelles du P.A.S, aussitôt que le cours des hydrocarbures a augmenté en 1998. Bref, depuis les années 2000, le principe même de réformer l'économie a été abandonné. En période, d'aisance financière, l'Etat fait renaître chez les autorités la possibilité d'une gestion administrée de l'économie. Cette dernière remet en cause l'indépendance de la Banque centrale, pour un retour vers les plans étatiques soutenus par le Trésor public, approvisionné par les recettes des hydrocarbures.

### **1.1.3. Le paradoxe d'une diversification économique dans l'invariabilité institutionnelle :**

Les apports de la stratégie algérienne de développement depuis les années 1980 se récapitulent en trois axes : remettre en cause le poids des secteurs économiques pour favoriser de l'agriculture ; la réorganisation interne des entreprises publiques, qui s'est concrétisée par le démantèlement des grandes entreprises nationales en petites et moyennes entreprises ; enfin, l'appui du secteur privé dans l'économie nationale. Toutefois, cette figure ne s'est encore pas concrétisée ; le déficit n'a fait que s'accroître, le secteur agricole reste anémique et le secteur privé demeure étouffé dans la sous-traitance et les activités de distribution. A l'exception de l'augmentation des dépenses sociales de l'Etat et le paiement anticipé de la dette extérieure. Ainsi, seule la hausse des recettes pétrolières peu expliquer ce paradoxe et la lenteur des pouvoirs publics à entreprendre des réformes économiques sensées booster la transition vers une économie productive<sup>8</sup>.

## **1.2. La situation de l'éducation et de la recherche pour booster une diversification**

Le challenge de l'économie mondiale actuellement consiste à aboutir à une croissance soutenue et d'éviter les situations de crise pendant les prochaines années, pour se faire il faut mettre en avant des politiques qui privilégient de nouvelles sources de croissance tirées par l'innovation. A présent, éducation, innovation et recherche et développement (R&D) sont une ambition politique sérieuse dans la plupart des régions du monde. Ainsi, en 20

---

<sup>8</sup> M. OUCHICHI; Aux origines du caractère rentier de l'économie Algérienne ; El-Bahith Review n°15-2015; pp 133-146

ans, les dépenses allant à la recherche et au développement ont plus que doublé dans le monde<sup>9</sup>.

### 1.2.1. Au niveau mondial

La dépense intérieure brute en R&D (DIRD) affichait 1 480 milliards de dollars PPA (parité des pouvoirs d'achat) en 2013 et elle a progressé plus vite que le PIB mondiale entre 2007 et 2013 (soit un surcroît de 31 %, parallèlement le PIB mondial n'a progressé que de 20 %). Cela est principalement engendré par le secteur privé des pays développés qui a soutenu son niveau de dépense en R&D durant cette période, bien que la dépense publique en R&D ait baissé dans beaucoup de pays, dans le contexte de budgets d'austérité. Ces pays couvrent l'essentiel de la dépense en R&D mondiale soit 69,3 % en 2013, contre 79,7 % en 2007. Les USA avec 28,1 % de la DIRD mondiale persistent à dépenser plus que tout autre pays dans ce cadre. La part de la Chine dans la DIRD mondiale a augmenté allant de 10,2 % en 2007 à 19,6 % en 2013. En Chine, 84,6 % des dépenses liées à la recherche concernent le développement expérimental (2013), contre 64,3 % aux USA (2012). La part dans la DIRD mondiale de toutes les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire, a timidement progressé entre 2007 10,1 % et 2013 11,1 %. Les tops cinq qui dépensent le plus en R&D dans le monde sont les USA (454 milliards de dollars PPA), la Chine (337 milliards), le Japon (160 milliards), l'Allemagne (101 milliards) et la République de Corée (69 milliards). La Suisse affiche la DIRD par habitant la plus élevée, avec 1 657 dollars PPA, suivie de la Suède (1 479 dollars PPA) et des USA (1 429 dollars PPA)<sup>10</sup>. Ainsi, de telles chiffres illustrent que La recherche scientifique est le pilier central du système d'innovation qui détermine le niveau de compétitivité de l'entreprise, le développement et de la croissance des valeurs ajoutées dans une économie. Toutefois, l'innovation est le résultat de la recherche et développement élaborée par les entreprises, les universités et les centres de recherche.

### 1.2.2. En Algérie

L'évolution des activités de la recherche s'est traduite par la création d'un cadre juridique et réglementaire des activités de recherche scientifique et technologique et la mise en place à partir de 1998 des programmes quinquennaux pour le développement de la recherche et des activités d'innovation. Néanmoins, avec moins de 1% du PIB, les dépenses destinées aux activités de R&D restent vraiment faibles comparée à celle des pays de l'OCDE (2%) ou à celle de l'espace européen, 3% du PIB, cela est dû principalement à

---

<sup>9</sup> Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, France, Panorama de l'effort de R&D dans le monde, note Flash n°17 - Novembre 2017 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122354/panorama-de-l-effort-de-r-d-dans-le-monde.html>. Consulter le 14/ 05/ 2017.

<sup>10</sup> L'UNESCO 2016. Rapport de sur la science, vers 2030. Données et chiffres. <https://fr.unesco.org/node/252290>. Consulter 15/05/2017.

l'insuffisance des dépenses du secteur privé dans les activités de recherche puisque elles constituent moins de 0,10% des dépenses globales en R&D<sup>11</sup>.

Les universités et les centres de recherche publics représentent les berceaux des activités de recherche en Algérie, les projets de recherche assistés par le ministère de la recherche sont généralement académiques, incomplets, et sont souvent éloignés de la réalité économique. La direction de la recherche au sein du ministère a lancé la notion de projets nationaux de recherches (PNR) en direction des universités et des centres de recherche pour booster la recherche-développement. Bien que l'idée soit intéressante en soi et était soutenue par une prime financière conséquente pour motiver les chercheurs, l'impact socio-économique n'était pas celui attendu en raison de causes multiples, dont le désintéressement des entreprises, l'absence de bureau recherche-développement au niveau des entreprises ou encore l'inexpérience de certains chercheurs devant les problèmes concrets. En effet, seule une partie des programmes potentiels a été soumise aux appels d'offre lorsque cette procédure a été mise en place dans le cadre de la loi de 1998. En ne retenant que les programmes évalués par une commission intersectorielle, le taux de réalisation, rapportant le nombre de programmes réalisés au nombre théorique de programmes, s'établit à 17% toutes disciplines confondues<sup>12</sup>. Cela peut s'expliquer par la nouveauté de certaines procédures d'appel d'offre, le manque de motivations chez les chercheurs, la charge des autres activités d'enseignement ou de recherche... Cependant ce constat révèle un intérêt très relatif de la communauté scientifique pour les programmes de recherche.

Les universités algériennes souffrent d'un manque d'infrastructures et de chercheurs. Selon les chiffres du Ministère de la recherche, l'Algérie compte aujourd'hui seulement 700 chercheurs/million d'habitants contre une moyenne mondiale de 1063. Un autre phénomène qui pénalise le secteur de la recherche algérien est la fuite des cerveaux, les compétences algériennes partent à l'étranger à la recherche de carrières professionnelles plus attractives, beaucoup de diplômés universitaires quittent le pays pour continuer leurs études, et décident finalement de s'y installer parce qu'ils trouvent des conditions de travail et des salaires meilleurs qu'en Algérie. Selon le Conseil National Economique et Social algérien (CNES), plus de 70 000 cadres de haut niveau et diplômés universitaires ont quitté l'Algérie entre 1994 et 2006. En 2011, 20 000 étudiants algériens était présent en France

---

<sup>11</sup> Younes Bouacida Rédha . Haudeville Bernard, Développement de l'économie de la connaissance en Algérie et inflexion du modèle de croissance, El-Bahith Review 15/2015, pp101-105. <http://www.webreview.dz/IMG/pdf/f1501.pdf>. Consulté, le 23- 05-2018

<sup>12</sup> Nouria Bengabrit-Remaoun, L'organisation de la recherche en Algérie : Une difficile émergence, 12-13 September 2013, Alexandria, Egypt , <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001483/148397m.pdf>. Consulté le 17-04-2018.

ce qui représentait le 3ème groupe étranger après la Chine et le Maroc. Ce nombre se renouvelle chaque année par 5000 nouveaux étudiants<sup>13</sup>.

Pour illustrer ce constat l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI), a en 2010 recensé<sup>14</sup> 806 brevets (tableau n°03), par lequel 90% étaient issues des entreprises, 2% des universités et centres de recherche, et le reste des chercheurs et des particuliers. Les dépôts de brevets par les entreprises étrangères représentent près de 80% de l'ensemble des dépôts. Ainsi, on constate une implication anémique des entreprises algériennes dans les activités de R&D et d'innovation, et cela perpétue la faible performance du secteur productif et l'inefficacité du système national d'innovation(SNI) dans la distribution des résultats de la recherche au sein de la sphère productive.

Tableau n°03 : Demandes de brevets dans les États arabes, 2010-2012

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, juillet 2015; <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002464/246417f.pdf>

	Demande de Brevets par les résidents			Demande de Brevets par les non-résidents			Nombre total de demandes de brevets		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Egypte	605	618	683	1625	1591	1528	2230	2209	2211
Maroc	152	169	197	882	880	843	1034	1049	1040
Arabie Saoudite	288	347		643	643		931	990	
Algérie	76	94	119	730	803	781	806	897	900
Tunisie	113	137	150	508	543	476	621	680	626
Jordanie	45	40	48	429	360	346	474	400	394
Liban	0	0	0	13	2	2	13	2	2
Soudan	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Syrie	0	0	0	1	0	0	1	0	0

Le système d'innovation algérien souffre encore de plusieurs déconnexions entre institutions publiques et privées, entre le monde de la recherche et celui de la production, entre l'université et l'entreprise, entre les décisions politiques et les pratiques réelles, etc. Ainsi, et pour expliquer ce blocage institutionnel et organisationnel du système algérien, le chercheur et sociologue Khelfaoui.H (2011) parle de la « solitude de l'inventeur » dans le sens où la majorité des inventions aboutissent rarement en un produit ou en un procédé industriel. Il constate que la créativité n'est pas propulsée par une dynamique collective, mais reste pour l'essentiel reliée à des besoins d'affirmation individuelle, à la curiosité scientifique et technique, voire au sens du bricolage. Sa matérialisation en innovation se heurte à l'absence de réseaux sociaux des technologies<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> CNES, la fuite des cerveaux en Algérie, 2013, <http://www.cnes.dz>, consulté le 12/03/2017.

<sup>14</sup> INAPI, 2010, Nature des dépôts de brevets, <http://www.inapi.org/>, consulté le 13/02/2017.

<sup>15</sup> Khelfaoui, Hocine. "Accès Aux Technologies En Algérie: Imposition Ou Appropriation?" *African Sociological Review / Revue Africaine De Sociologie*, vol. 15, no. 1, 2011, pp. 2–19. JSTOR, JSTOR, [www.jstor.org/stable/24487938](http://www.jstor.org/stable/24487938). Consulté le 25-07-2017

### 1.2.3. Le niveau général de l'éducation

La performance économique repose sur d'autres éléments que le couple recherche-innovation. La présence d'une main d'œuvre formée à diverses échelles de qualification détermine les capacités de valorisation des résultats de la recherche à travers leur application dans les mécanismes de production. Le soubassement sur lequel ces qualifications sont bâties est constitué par le niveau général de l'éducation.

En Algérie, la part des dépenses d'éducation nationale en % du budget de l'état est classée presque toujours en priorité. Cela est la conséquence des choix que l'Algérie a faits depuis l'indépendance au principe d'un accès gratuit et obligatoire à l'éducation. L'Algérie dans ce contexte présente un bilan plutôt satisfaisant avec des taux de scolarisation élevés et supérieurs aux moyennes régionales. Même si ces chiffres traduisent des niveaux de formation académique et non des niveaux de qualification professionnelle, ils montrent l'existence d'une population nombreuse (et jeune) capable de recevoir une formation qualifiante en rapport avec les besoins du système productif. Le système éducatif n'est pas particulièrement orienté vers la formation professionnelle. Rien n'interdit de le compléter ou de le faire suivre par une période de stage ou de formation professionnelle obligatoire à partir du moment où les capacités de formation correspondantes auront été mises en place. On sait que le principal obstacle qui limite le développement des formations professionnelles est de type financier. Les formations qualifiantes ont un coût qui peut dépasser celui de l'enseignement académique traditionnel. Le mode de croissance actuel laisse entre les mains de l'État des ressources importantes qui peuvent être recyclées dans la création de ressources humaines.

Tableau n°04: Dépenses publique de l'éducation (en % PIB)

Source : Zakane Ahmed; Le Rôle du Capital Humain dans le Processus de Croissance Économique en Algérie Revue d'Economie et de Statistique Appliquées; October 2017; [https://mpira.ub.uni-muenchen.de/81983/1/MPRA\\_paper\\_81983.pdf](https://mpira.ub.uni-muenchen.de/81983/1/MPRA_paper_81983.pdf)

Année scolaire	Taux de scolarisation en %	Dépense d'éducation en % du PIB
1979/1980	78	7,8
1984/1985	82	8,5
1989/1990	85,9	5,5
1999/2000	86,5	4,5
2014/2015	98,49	4,3

Tableau n°05 : Evolution du budget de fonctionnement de l'éducation de 2000 à 2018 en milliards de dinars.

Source : Ministère de l'éducation nationale ; L'éducation nationale en chiffres ;2018  
<http://www.education.gov.dz/fr/leducation-nationale-en-chiffres/>

Année	Montant	Année	Montant	Année	Montant	Année	Montant
2000	132,8	2005	216,8	2010	672,4	2015	752,6
2001	153,2	2006	243,3	2011	581,6	2016	799,3
2002	158,4	2007	269,9	2012	935,9	2017	760,1
2003	171,1	2008	357,6	2013	698,4	2018	709,55
2004	186,6	2009	378,6	2014	711,6	2019	709,55

Les chiffres du tableau n°04 montrent que les dépenses de l'éducation sont en baisse en pourcentage du PIB, elles passent de 8,5% en 1984/1985 à 4,3% du PIB en 2014/2015 malgré l'extension de la part de scolarisation de chaque niveau d'éducation (primaire, secondaire, moyen). Le tableau n°05 présente l'évolution du budget de fonctionnement de l'éducation de 2000 à 2018 qui est passé de 132,8 milliards de dinars en 2000 à 709,55 milliards de dinars en 2019. Cependant, il faut préciser que le stock de capital humain (éducation+R&D) peut avoir un effet positif sur la croissance, mais cela dépend de la capacité des institutions à canaliser ses ressources humaines dans des activités génératrices de progrès techniques et conduisant à une diversification de l'économie. Le niveau de l'éducation est un facteur essentiel à la croissance car les rendements de l'éducation sont nettement croissants dans les pays ayant, des systèmes éducatifs relativement performants<sup>16</sup>.

Notre système a fonctionné jusqu'ici sur le quantitatif, à présent, la dégradation de l'école algérienne est confirmée, et évaluée depuis une dizaine d'années par des instances internationales qui approuvent toutes le bas niveau de l'école algérienne. Dans l'évaluation sur l'efficacité des systèmes éducatifs réalisé par l'Unesco en 2017, et qui a compris 140 Etats, l'Algérie s'est classée à la 119<sup>ème</sup> place derrière la Tunisie et le Maroc qui prenaient respectivement les 84<sup>ème</sup> et 100<sup>ème</sup> positions<sup>17</sup>. Une politique de « bourrage » des cranes (surcharge des programmes) prend le dessus dans l'école algérienne au détriment d'une sérieuse politique d'éducation qui tient compte du potentiel d'assimilation des élèves. Les lysées techniques ont été supprimés, les ateliers de lecture n'existent plus, l'élève algérien est incapable de lire, de réaliser une fiche de lecture et de s'exprimer.

### **1.3. L'informel et la corruption : réactions à une défaillance institutionnelle et freins à la diversification économique**

Corruption et économie informel sont des phénomènes universels, souvent traitées comme des maux, cela affirme leur impact moral. Néanmoins elles génèrent aussi d'importants impacts économiques, du fait qu'elles impliquent un comportement rationnel relatif à l'allocation de ressources rares. Un des caractères majeurs de ces fléaux est leur diffusion inégale dans le monde. Les économies subissant des étapes de mutations leur sont parfaitement favorables, car ces phénomènes ont toujours évolués dans des situations d'instabilité politique de transitions ou de changement brutale (d'un état autoritaire à un état libre, d'une économie administrée à une économie de marché,...), les régions impliquées concerne généralement des économies affaiblies qui représentent, ainsi, la

---

<sup>16</sup> Zakane Ahmed; Le Rôle du Capital Humain dans le Processus de Croissance Économique en Algérie Revue d'Economie et de Statistique Appliquées; October 2017; [https://mpr.ub.uni-muenchen.de/81983/1/MPRA\\_paper\\_81983.pdf](https://mpr.ub.uni-muenchen.de/81983/1/MPRA_paper_81983.pdf)

<sup>17</sup> UNESCO ; Rendre des comptes en matière d'éducation; 2017; <http://qem-report-2017.unesco.org/fr/home-2/>



source appropriée des études sur la corruption et l'informel, moins nombreuses concernant les économies plus avancées. Le poids donc des fléaux facilite leur identification ainsi que leur quantification, et met en évidence l'exigence d'une réforme<sup>18</sup>.

Selon North : « La clé de la croissance à long terme réside dans l'efficacité adaptative plutôt qu'allocative. Les systèmes politiques et économiques qui ont rencontré le succès ont développé des structures institutionnelles flexibles qui peuvent survivre aux chocs et aux changements... »<sup>19</sup>. A travers une autre citation, il conclue que « le modèle économique idéal comprend un ensemble d'institutions économiques qui procurent aux individus et aux organisations les incitations qui les orientent vers les activités productives »<sup>20</sup>. De ce qui précède, North, approuve qu'un environnement institutionnel efficace (flexible dans le temps) est celui qui facilite les transactions économiques et restreint au minimum les incertitudes (induites notamment par la corruption et la fraude). La défaillance institutionnelle est, néanmoins, à l'origine des blocages économiques, la corruption et l'informel non maîtrisé l'uns des symptômes de la défaillance institutionnelle sont souvent considérés comme causes principale de l'atténuation des tentatives de diversification et du rythme de développement. D'ailleurs les pays les plus corrompus sont affectés par une pauvreté durable et des inégalités de revenu que les stratégies de maîtrise de l'informel et d'anti-corruption permettent de réduire.

La prise en compte des institutions est autrement évoquée par le lauréat 2001 du prix Nobel d'économie Stiglitz en faisant valoir le rôle de l'information et de la coordination entre les opérateurs économiques, car le manque de coordination génère des situations d'équilibre économique sous-optimal (favorisant l'informel et la corruption), qui nécessitent une sélection d'institutions assurant la coordination. De cette façon La croissance est déterminée par le capital, le travail, le progrès technique (modèle de Solow) ainsi que les facteurs institutionnels tels que l'accessibilité de l'information, la production du savoir et le niveau de confiance induit par la justice sociale. Pour fournir ces facteurs institutionnels, l'auteur insiste sur la priorité de réformer d'abord l'État pour qu'il garantisse la circulation de l'information, soutien le savoir et assure le capital organisationnel sans marginaliser la société civile épanouie et entreprenante<sup>21</sup>.

---

<sup>18</sup> M.F.OUEDRAOGO ; Les déterminants du secteur informel dans les pays en voie de développement : réglementation, corruption, procédures administratives et mode de financement  
[https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8043/Ouedraogo\\_Moumouni\\_Faisalle\\_MSc\\_2015.pdf;sequence=3](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8043/Ouedraogo_Moumouni_Faisalle_MSc_2015.pdf;sequence=3)

<sup>19</sup>North.D.C., "Economic Performance Through Time", American Economic Review;1994. <http://www.wiwi.uni-muenster.de/iw/downloads/lm%20Seminar/ws0708/Literatur%202/Introductory/Intro3.pdf>

<sup>20</sup> North D. C ; Le processus du développement économique, Paris, Editions d'organisation, 2005,pp199-202.

<sup>21</sup>J. Stiglitz; Asymétrie de l'information et politique économique ; Project syndicate ; 2001.  
<https://www.project-syndicate.org/commentary/asymmetries-of-information-and-economic-policy/french?barrier=accesspaylog>

D'ailleurs, dans son rapport sur le développement dans le monde, édition de 1997, la BM affirme que l'Etat doit assurer 05 missions : bâtir un système de lois, soutenir un large cadre de politique dont la stabilité macro-économique, couvrir les services de base et les infrastructures, préserver l'environnement et privilégier l'égalité. La BM reconnaît également dans ce rapport que la bonne gouvernance est primordiale dans l'assainissement et le fonctionnement du marché, dans le sens où elle assure une gestion saine des flux (réprimant corruption et fraude) grâce aux bonnes institutions publiques sans nier évidemment le concept plus large des institutions, qui désigne les contraintes formelles et informelles, les normes et les lois qui dépassent le fonctionnement de l'État<sup>22</sup>.

En Algérie, l'enchaînement de notre économie aux revenus des hydrocarbures depuis Cinque décennies a produit ces phénomènes et négativement impacté l'ensemble de la structure économique à travers <sup>23</sup>:

- une carence dans la création d'emplois industriels, à cause d'une main-d'œuvre inexpérimentée dans la production des hydrocarbures (secteur sous contrôle des grandes multinationales occidentales).

- une instabilité omniprésente de la balance des paiements, des recettes budgétaires et de la masse monétaire, génératrice de déficience pour l'ensemble de l'économie et pour la pertinence et la cohésion des politiques publiques ; en raison des variations, souvent brutales, du cours du pétrole.

- La création et le maintien d'un système clientéliste qui restreint la base sociale du pouvoir aux seuls privilégiés par la distribution de la rente des ressources naturelles, entravant toutes initiatives de diversification économiques et empêchant l'accès des non privilégiés à l'investissements, créant ainsi à long terme, un climat persistant de méfiance, n'induisant qu'à l'évolution des activités informelles, spéculatives et non productives avec l'entretien d'un certain niveau de corruption.

### 1.3.1. Retour sur les Interactions entre l'économie informelle et la corruption

L'analyse de la causalité entre la corruption et le secteur informel a fait l'objet de plusieurs recherches<sup>24</sup>. Parmi elles une étude sur un échantillon représentatif de 120 pays et un panel de 70 pays pour la période 1994-2002. Ces résultats montrent que l'économie informelle réduit la corruption dans les pays à revenu élevé, mais augmente la corruption

<sup>22</sup> World Bank Group; *World development report 1997 : the state in a changing world*  
<http://documents.worldbank.org/curated/en/518341468315316376/World-development-report-1997-the-state-in-a-changing-world>

<sup>23</sup> O.Benderra et G.Hidouci ; Algérie : économie, prédation et État policier ; Dossier n° 14 Mai 2004 ;  
[https://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier\\_14\\_economie.pdf](https://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier_14_economie.pdf)

<sup>24</sup> A.Dreher; F. Schneider; Corruption and the Shadow Economy: An Empirical Analysis (January 2006). CESifo Working Paper Series No. 1653. <https://ssrn.com/abstract=886490>

dans les pays à faible revenu. Cette étude constate également que des réglementations strictes augmentent à la fois la corruption et l'informel, pour parvenir à une conclusion selon laquelle, la corruption et le secteur informel sont complémentaires dans les PED, mais substituables dans les pays développés. Le lien de complémentarité ou de substituabilité donc correspond au degré de développement des pays. Au sein des PED, les pratiques informelles s'exercent à travers des paiements de pots-de-vin (demander les services des fonctionnaires corrompus pour garder les entreprises informelles en activité). Par la possibilité d'effectuer ces paiements, les agents informels dans les PED parviennent à by-passer les normes et les règles. La substituabilité entre le secteur informel et la corruption au sein les pays développés, se justifie par le fait que face à certaines difficultés en période de crise économique, telles que l'augmentation du taux de chômage, le secteur informel (l'emploi informel), semble comme une alternative pour les employés, la seule solution pour eux est d'offrir leurs services à des employeurs du secteur informel (marché noir de l'emploi); un marché sur où les employeurs ne se chargent pas des couts sociaux. Les auteurs de cette étude (Dreher et Schneider, 2006) affirment que : « Généralement, les agents informels dans les pays développés ne sont pas obligés de payer les pots-de-vin aux fonctionnaires corrompus, puisqu' ils peuvent toutefois ramener ceux-ci au tribunal. Par conséquent, ils peuvent opter par eux-mêmes s'il faut offrir des pots-de-vin ou travailler dans la clandestinité»<sup>25</sup>.

### **1.3.2. L'informel en Algérie : un encadrement institutionnel défavorable à l'opportunité d'intégration**

Le but dans cette partie n'est pas d'effectuer une revue de littérature consacrés à la problématique de l'économie informelle, ni d'évaluer l'ensemble des activités appartenant au secteur informel, mais d'essayer de dépasser l'approche dualiste pour placer les institutions, telles que définies par D. North, au cœur de l'analyse. Tous d'abord, il faut noter la complexité des visions à l'égard de l'économie informelle, à la fois approuvée et blâmée selon la situation, par les pouvoirs publics des économies impliqués ou par les chercheurs intéressés par cette problématique. Selon le constat que le secteur informel est un manque a gagné pour le trésor public, la sécurité sociale et le système de retraite et représente donc une concurrence déloyale ou le constat que l'économie informelle est un contexte aussi acceptable que l'économie formelle, considérant la sphère informelle comme une institution qui s'impose, une soupape de sécurité économique et sociale, une reconfiguration des institutions officielles faiblement institutionnalisées ou en phase de désinstitutionalisation<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Y. PESQUEUX ; L'économie informelle, une bonne « mauvaise pratique » ?; Revue française de gestion » 2012/9 N° 228-229 | pages 217 à 229

- **Définition et qualificatifs de l'économie informelle**

Par, sphère informelle, les économistes désignent la part des activités économiques non conforme aux normes légales socioprofessionnelles et fiscales (impôts, sécurité sociale, hygiène et sécurité). Autrement dit, une économie qui passe au travers la comptabilité nationale et la réglementation de l'État. Le règlement par cash et l'absence d'outils de paiement modernes constituent des éléments qui accentuent l'existence du fléau qui ronge l'économie algérienne. En général, l'économie informelle, englobe diverses activités aussi différentes les unes que les autres, intervient dans divers secteurs (commerces, services, bâtiment et travaux publics et activités manufacturières), qualifiée de parallèle, souterraine, marché noir, non observée... Qualifications qui, toutes, désignent le caractère clandestin des activités que celle-ci met en œuvre. Par conséquent, l'économie informelle pose, prioritairement et au-delà de ces appellations, le problème de la régulation de l'activité économique de la société, régulation mise en exécution par un assemblage d'institutions élémentaires. L'économie informelle en Algérie prend forme principalement grâce à l'expansion d'un marché noir des biens et services et d'un marché parallèle des devises, sans nier l'existence d'un secteur informel de subsistance<sup>27</sup>. Il s'agit ainsi d'une économie de distribution (de spéculation) avec des transactions qui concerne tous les biens (et services) rares contrôlés par l'Etat. Cette expansion s'explique par la lourdeur des réglementations bureaucratiques ainsi que les rigidités et les dysfonctionnements du système administré dans son ensemble<sup>28</sup>. Ce dysfonctionnement s'est installé (au long des décennies 70, 80 et 90) à cause de <sup>29</sup>:

- L'application des prix administrés non flexibles qui ne reflétaient pas l'équilibre entre la production et la demande solvable ;
- La présence d'une demande solvable plus importante que la valeur administrée de l'offre, ce qui reflétait, l'existence de revenus dont la source n'était pas une réelle production. L'origine de cette disproportion résultait évidemment d'une demande qui ne correspondait pas à l'offre. Autrement exprimé, le point de départ de ces irrégularités est le système administré des prix des facteurs de la production.
- L'intervention des mesures d'ajustement structurel (licenciements, libération des prix, fermeture d'entreprises, précarité de la situation de l'emploi...) a entraîné l'accroissement des activités informelles.

---

<sup>27</sup> bellache, y. Le secteur informel en algérie : approches, acteurs et déterminants. Les Cahiers Du CREAD, (105-106),2013, pp.159-186.  
<http://revue.cread.dz/index.php/les-cahiers-du-cread/article/view/92>

<sup>28</sup> Bounoua.C ; L'économie parallèle en Algérie in Cahiers du GRATICE, N°9 Université de Paris XII; 1995, pp143-164.

<sup>29</sup> BELLAL.S; Changement institutionnel et économie parallèle en Algérie : quelques enseignements.  
<https://dspace.univ-ouargla.dz/jspui/bitstream/123456789/7487/1/R0617.pdf>

Cependant avec l'ouverture de l'économie algérienne sur l'extérieur, la sphère informelle adopte de nouveaux modes opératoires. Evasion et fraude fiscales, malversation, détournement de fonds... représentent quelques manifestations car la déréglementation du commerce extérieur et la convertibilité commerciale de la monnaie ont soutenu la formation de ces modes. Ainsi économie informelle en Algérie figure comme la résultante de l'impertinence des politiques volontaristes de la période (70-80) et des réformes mal pris en charge pour la transition vers le marché. La culpabilité de l'Etat est majoritaire dans le sens où celui-ci n'aboutit encore pas à s'institué dans un espace d'arbitrage en faveur de l'insertion des activités informelles dans une logique d'efficacité productive, espace où devrait être arbitrés les conflits d'intérêts dans le respect de l'intérêt général<sup>30</sup>.

- **L'expansion de la sphère informelle en quelques chiffres**

Malgré son poids significatif et croissant dans l'économie algérienne, Le secteur informel en Algérie n'est pas suffisamment quantifier<sup>31</sup>. Conformément aux chiffres officiels, le poids de l'économie informelle dans le PIB algérien représentait 45% en 2012, dernière statistique en date. Ce pourcentage égale une valeur de presque 125 milliards de dollars et contrôle 70% des segments de produits de première nécessité. Ces mêmes chiffres, collectés dans le cadre d'une étude effectuée par l'ONS et présentés dans le tableau n° 06 indiquent que la sphère informelle s'impose comme un employeur important qui engageait 1,6 million de personnes en 2001, contre 3,9 millions en 2010 et 2012. Les trois quarts de ces derniers exercent dans le secteur privé (ONS, 2012). Près de la moitié (47,9 %) des travailleurs informels sont des salariés non permanents et 44,3 % sont des travailleurs indépendants. Une nette progression a été enregistrée dans l'emploi informel pendant cette dernière décennie, passant de 33,5% en 2001, à 41,3% en 2005 et 45,6% de l'emploi total non agricole en 2010<sup>32</sup>. Ces employés (45,6%) sont composés de 45,3 % dans le commerce et les services, 37 % dans le domaine bâtiment et travaux publics et 17 % dans les activités manufacturières. Cela implique que 50 % des transactions commerciales échappent au trésor public et donc au fisc du fait que les transactions informelles sur le territoire national sont réalisés hors banque et ne laissent automatiquement ni preuve ni enregistrement quelconque<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> BOUNOUA. C (1999), Etat, illégalisation et marché en Algérie », in Revue du CREAD, n° 50, Alger, 1999, pages 25- 46. <http://revue.cread.dz/index.php/les-cahiers-du-cread/article/view/687/520>

<sup>31</sup> Y. Bellache. L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages : le cas de Bejaia. Economies et finances. Université Paris-Est, 2010. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00593812/document>

<sup>32</sup> Y. Bellache, P. Adair et M. Bouznit ; Le secteur informel en Algérie : déterminants et fonctions de gains ;2013. [http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?elD=dam\\_frontend\\_push&docID=25176](http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?elD=dam_frontend_push&docID=25176)

<sup>33</sup>ONS ; Statistiques Economiques n°172 ;2012 ; [http://www.ons.dz/IMG/pdf/Resultats\\_definitifs\\_phase\\_I\\_RE2011-2.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/Resultats_definitifs_phase_I_RE2011-2.pdf)

Tableau n°06 : Evolution de l'emploi informel non agricole en milliers et en % (2001, 2005, 2010)

Source : ONS 2012

Type d'emploi	2001			2005			2010		
	Total (milliers)	Informel (milliers)	Informel (%)	Total (milliers)	Informel (milliers)	Informel (%)	Total (milliers)	Informel (milliers)	Informel (%)
Masculin	4143	1378	33,3	5568	2379	42,7	7221	3336	46,2
Féminin	773	270	34,9	1096	373	34,1	1379	586	42,5
Total	4917	1648	33,5	6664	2752	41,3	8600	3921	45,6

Avec la crise financière, l'informel prend encore du volume, d'après les statistiques de ONS en 2017<sup>34</sup>, ils sont plus de 6,2 millions de personnes qui ne sont pas affiliées à la sécurité sociale, contre seulement 4,7 millions qui bénéficient d'une couverture sociale, ce qui donne un taux de non affiliation de l'ordre de 57% des travailleurs qui seraient dans l'informel.

De tels chiffres, vont démotiver l'expansion les PME dans un cadre formel. A ce propos, le tableau n°07 présente des chiffres qui concernent une investigation effectuée par la Banque mondiale, en 2007 sur le climat d'investissement et la compétitivité des entreprises algériennes. Sur un échantillon de 590 entreprises de différentes taille et appartenant à divers secteurs, l'étude confirme que les difficultés d'accès au crédit bancaire (longs délais d'obtention du crédit bancaire, notamment, d'exploitation et d'investissement et l'exigence de garanties excessives) et la concurrence déloyale du secteur informel représentent les principaux freins à l'élargissement des entreprises surtout privées dans un environnement formels. Avec respectivement, 24,5% et 19,2%. La corruption prend la troisième place avec 10,7% suivie de l'accessibilité au foncier avec 10,2%, puis du degré d'imposition avec 9,7%. La formation et qualification du personnel à l'embauche prend le dernier rang avec 4,7%<sup>35</sup>.

Tableau n°07 : le secteur informel parmi les principaux obstacles des entreprises (selon les chefs d'entreprises)

Source : Enquête sur le climat d'investissement et la compétitivité des entreprises réalisée en Algérie par la banque mondiale en 2007, (L. Sami, M. Lassasi, 2015)

Obstacles rencontrés	En pourcentage
Accès au financement	24,5
Concurrence déloyale du secteur informel	19,2
Corruption	10,7
Access au foncier	10,2
Taux d'imposition	9,7
Formation et qualification du personnel à l'embauche	4,7
<b>Total</b>	<b>100</b>

<sup>34</sup>ONS :Activité, emploi et chômage en 2017<http://www.ons.dz/IMG/Empl01%202017.pdf><sup>35</sup> L.SAMI ;M. LASSASSI ; L'environnement institutionnel des entreprises en Algérie ; International Journal Economics & Strategic Management of Business Process 2nd International Conference on Business, Economics, Marketing & Management Research (BEMM'14) Vol.5 pp20-26 ;2015.

- **Les paradoxes des dispositifs d'intégration de la sphère informelle**

Si le gouvernement veut sérieusement attirer à la sphère réelle les fonds du marché parallèle, faire de sérieuses concessions pour ce dernier semble logique. Mais, les dispositions étatiques périodiquement déclarées, primo afin d'encadrer, secundo afin d'absorber cette sphère semblent provoquer l'inverse de ce qu'elles présument accomplir, cela approuvent un malaise institutionnel accentuée par l'impuissance de l'État et l'inutilité des mesures d'encadrement des opérations marchandes déclarés dans les médias.

- Le lancement du dispositif de la mise en conformité fiscale en août 2015 par les autorités s'est soldé par un échec dans une période de crise financière. L'exécutif n'a pas accordé donc suffisamment d'incitations pour garantir la réussite de ce dispositif. Le premier souci dans cette opération, provient de la suspicion qui a accompagné ce dispositif, en faisant passer une clause sur l'origine criminelle des fonds, le propriétaire de l'argent informel devait payer une taxe de 7% et justifier aussi la source de ces fonds. Le dispositif n'a pas atteint son objectif car aucune thésaurisation significative de capitaux n'a été enregistrée ni par les banques ni par le Trésor public. Ainsi cela ne pouvait qu'écartier toute bonne volonté, pourtant avec un bon sens on criminalise le propriétaire des fonds douteux pas les fonds. Le deuxième souci est que ce dispositif de bancarisation des fonds informels a été ensuite court-circuité par l'introduction de l'emprunt obligataire qui garantissait l'anonymat des bénéficiaires en plus d'un taux incitatif. Même avec le passage aux bons anonymes, le gouvernement a enregistré un double échec puisqu'il n'a pas supprimé les 7% ou revue les exigences de la mise en conformité fiscale avant de passer à l'emprunt obligataire, car le propriétaire de l'argent informel devait régler sa situation fiscale pour aller vers l'emprunt obligataire<sup>36</sup>.
- Les démarches pour intégrer la sphère informelle au sein de la sphère réelle par imposition (à compter du 01 juillet 2015) du chèque pour les transactions d'une valeur supérieur à 01 million DA ont avorté. La traçabilité des capitaux et des biens circulant au sein du marché informel est donc impossible car la non facturation des transactions permet de dissimuler les pistes et l'anonymat des partenaires de ces transactions. Ainsi, l'évolution de la sphère informelle parait irréversible<sup>37</sup>.
- Les rafles exécutées sur les marchés de temps à autre afin de dissoudre les transactions non déclarées ne font que sanctionner les petits marchands à la

---

<sup>36</sup> F. Ait ali ; La Suspicion sur l'origine des fonds a fait capoter la bancarisation de l'argent de l'informel en Algérie ; 2016. <https://www.maghrebemergent.info/la-suspicion-sur-l-origine-des-fonds-a-fait-capoter-la-bancarisation-de-l-argent-informel-en-algerie-f-ait-ali-audio/>

<sup>37</sup> A. Mebtoul ; L'obligation de paiement par chèques est-elle réaliste?; LIBERTE-ALGERIE.COM ;02 /07 /2015 <https://www.liberte-algerie.com/contribution/obligation-de-paiement-par-cheques-est-elle-realiste-228655>

sauvette, alors qu'ils ne représentent que le dernier maillon de la chaîne. Cependant, les plus avantagés dans le réseau informel ne sont nullement gênés. Effectivement, le secteur informel, dont les pratiques se diffusent dans toute l'économie, pourrait être sérieusement dissous si les administrations chargées étaient autorisées à exécuter sans réserve leur mission, puisque les dispositifs techniques d'absorption de ce secteur, de réinsertion des employés et d'inclusion de ses transactions dans les réseaux officiels sont évidents. Libérer les échanges accompagnés de contrôle physique sont les dispositifs approuvés afin d'aboutir à l'extension des pratiques légales et notifiées.

- A contresens et avec le recours au financement non conventionnel à la fin 2017, obligeant la banque centrale à acheter des bons du Trésor d'une valeur de près de 20 milliards de \$, durant cinq ans, le gouvernement a déclenché des tensions inflationnistes inquiétantes. Au sein d'une économie de nature rentière dont les 3/4 de la consommation (ménages plus entreprises) proviennent de l'extérieur et dont 98 % des revenus d'exportations dépendent des hydrocarbures, adossé sur une insignifiante production intérieure et une croissance économique disproportionnée avec la croissance démographique, ce mode de financement sans contrepartie risque d'amplifier les tensions sur les importations et d'engendrer par la suite une spirale inflationniste redoutable. Néanmoins, c'est le choix qui a été fait plutôt que celui (plus audacieux) du réaménagement de l'économie grâce à la relance de l'investissement productif et l'assainissement des canaux spéculatifs (l'informel non productif) par la collecte efficace de l'impôt et des taxes.
- Le système juridique algérien s'aligne dans le même sens, impuissant face à une bureaucratie répondeur et soutenu par la corruption, créant ainsi une anarchie afin que soit dilués les responsabilités, rendant les mesures de contrôle et de régulation inapplicables. Le but final est l'enrichissement rapide et durable des parties pesantes dans ce réseau. De cette façon, réhabiliter les institutions tout en améliorant leur qualité pour un regain du secteur productif ou une diversification économique s'avèrent difficiles. Ce constat confirme la citation de North.D « les économies qui fonctionnent mal possèdent une matrice institutionnelle non incitative envers les activités qui améliorent la productivité. D'abord, la persistance du clientélisme maintient la rigidité des structures institutionnelles et aboutit en général à un mauvais fonctionnement des marchés économiques et politiques, marqué par la corruption, les monopoles, les dépenses ciblées... ; ensuite, leur structure institutionnelle existante engendre des organisations qui ont intérêt à ce que cette structure perdure »<sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> North.D.C., "Institutions", Journal of Economic Perspectives, 1991.



### 1.3.3. Corruption, réaffectation des ressources et altération des décisions économique : signes de crise de gouvernance

En réalité, la corruption n'est pas l'affaire de quelques agents vicieux mais d'un cadre institutionnel favorable à la production de moyens pour by-passer les règles, induisant par la suite au détournement des institutions. De ce fait la corruption est nuisible au bien-être de la société puisqu'elle réduit l'entrée des firmes sur le marché, défait la concurrence, anéantit la confiance, produit l'instabilité, abime le climat des affaires, sape la croissance et accroît l'inégalité des revenus et la pauvreté. L'approche institutionnelle a conduit à l'implication politiques de la bonne gouvernance et à l'agenda d'actions visant à lutter contre la corruption, soutenir l'indépendance des institutions monétaires et garantir l'application de la justice... (Réformes de seconde génération). De cette manière la question de la corruption a été peu à peu étendue vers la question de la gouvernance. Cette extension se justifie par la compréhension que la corruption fait partie des symptômes de l'impuissance de l'État dans la réalisation de ses objectifs officiels<sup>39</sup>. L'ouverture de notre économie sur l'extérieur (les années 90), avec toutes les transformations nécessaires dans les structures économiques et sociales, s'est accompagnée d'une évolution importante dans le comportement informel des agents économiques. L'infraction des lois en vigueur et le mépris des réglementations administratives par les acteurs économiques désignent ce comportement en Algérie (vol de la propriété publique, fuite de capitaux, fraude et évasion fiscale, corruption, ...).

- **Description et typologie de la corruption**

La description de la corruption a été énoncée par l'organisme non-gouvernemental Transparency International ainsi : « La corruption exprime des abus de responsabilités conçues afin d'accroître des profits personnels. On décrit la corruption de grande, petite ou politique conformément aux montants en question et aux secteurs concernés. »<sup>40</sup>. La grande corruption (politique) est un abus à haut échelon dans lequel les personnages du pouvoir politique produisant et exécutant la réglementation se servent de leur rang officiel afin d'améliorer leur situation, leur statut ou leur pouvoir personnel ; quant à la petite corruption, elle concerne la bureaucratie dans l'administration publique. On qualifie également la corruption par<sup>41</sup> :

- La corruption active qui concerne l'auteur de l'offre de promesse, de présents, d'avantages...

[https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/1695541/mod\\_resource/content/1/North%20%281991%29.pdf](https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/1695541/mod_resource/content/1/North%20%281991%29.pdf)

<sup>39</sup> S. Gupta, H. Davoodi and R. Alonso-Terme, Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty? (May 1998). IMF Working Paper, Vol. , pp. 1-41, 1998. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/wp9876.pdf>

<sup>40</sup> Transparency international, Lutter contre la corruption en des termes clairs (2009) : [http://files.transparency.org/content/download/85/339/file/2009\\_PlainLanguageGuide\\_FR.pdf](http://files.transparency.org/content/download/85/339/file/2009_PlainLanguageGuide_FR.pdf)

<sup>41</sup> E. Quiñones ;OCDE ; Qu'est-ce que la corruption? 2012. [http://observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/142/Qu\\_est-ce\\_que\\_la\\_corruption\\_.html](http://observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/142/Qu_est-ce_que_la_corruption_.html)

- La corruption passive qui concerne celui qui, du fait de sa fonction, accepte ou sollicite cette offre.

L'économiste Robert Klitgaard a suggéré l'équation ci-dessous afin de synthétiser la corruption<sup>42</sup> : Corruption = monopole + pouvoir - transparence

Ainsi, la corruption se développe quand quelqu'un a le pouvoir de monopole sur un bien ou un service et a la discrétion de décider combien vous recevez et où la responsabilité et la transparence sont faibles. Donc, pour lutter contre la corruption, nous devons réduire le pouvoir de monopole, le pouvoir discrétionnaire et accroître la responsabilité de plusieurs manières. Si la corruption est systémique, elle ressemble à un crime organisé. Elle a son propre système parallèle de recrutement et de hiérarchie, de récompenses et de sanctions, de contrats et d'exécution. Ce parallèle à des faiblesses inhérentes. Par exemple, dans aucun pays du monde, la corruption et l'extorsion ne sont légal. Par conséquent, ils doivent être gardés secrets, l'argent gagné doit être caché, les nouveaux membres ne peuvent être recrutés ouvertement, les mécanismes d'application restent donc illicites.

La corruption donc, englobe deux principaux éléments :<sup>43</sup>

- Tout comportement qui peu contrarier une institution dans la réalisation ses objectifs conformément à son fonctionnement habituel.
- Le déroutage des résultats de l'institution dans le but de réaliser un avantage personnel autrement dit un gain privé, qu'il soit personnel ou collectif.
- **La corruption dans le processus d'illégalité de l'économie algérienne**

Le concept d'illégalité de l'économie s'applique sur une typologie de comportements économiques qui semblent absolument légales dans un cadre purement juridique alors qu'ils plongent dans l'illégalité, de diverses façons<sup>44</sup>. Ainsi, dans un processus d'illégalité de l'économie, les acteurs économiques exerçant de façon légale du point de vu droit, sont entraîné à détourner les normes et règles en vigueur (de diverses manières plus ou moins légales), profitant de l'imprécision de la réglementation et de son application anémique pour réaliser des profits personnels. Ces agents se joignent volontairement aux exigences juridiques et fiscales réglementés par l'Etat, cependant, sous cette étiquette légale, ils intensifient les pratiques illégales profitant au maximum des différentes fuites réglementaires. De ce fait, l'agent économique qui empreinte ce mode d'informalité, paraît tout à fait rationnel étant donné qu'avec l'ouverture de l'économie algérienne sur

<sup>42</sup> R. Klitgaard; Fighting corruption; CESifo DICE Report 2/2011. <https://www.cesifo-group.de/DocDL/dicereport211-forum6.pdf>

<sup>43</sup> M.A. Dilhac ; C. Nadeau et P.Y. Néron; Corruption, Responsabilité collective et institutions DÉMOCRATIQUES ; CENTRE DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE ; Université de Montréal ; 2014. [https://www.ceic.gouv.gc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/centre\\_documentaire/Corruption\\_responsabilite\\_collective\\_et\\_institutions\\_democratiques.pdf](https://www.ceic.gouv.gc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Corruption_responsabilite_collective_et_institutions_democratiques.pdf)

<sup>44</sup> C.Bounoua 1999; op cité

l'extérieur, cet agent préfère ne pas être complètement hors la loi. Afin de profiter encore une fois des diverses opportunités qu'accorde cette ouverture (accès à la devise, aux financements bancaires...) Tous en préservant donc l'aspect formel de son activité économique, il est prédisposé à utiliser des méthodes illégales (corruption, malversation, extorsion...) pour améliorer de plus en plus ses profits.

Ce comportement existe à la fois à l'échelle de la sphère publique ainsi qu'à l'échelle des relations que maintient celle-ci avec la sphère privée. De ce fait, le secteur étatique, entretient un champ dans lequel se développent plein d'abus (viol des règles de droit, extorsion de biens sociaux, corruption...) Au sein de ce champ (institutions publiques : des douanes, des impôts, du commerce, administration...) s'affirmeront des intérêts généralement de nature convergente, ces derniers sont utilisés par ces institutions pour satisfaire les agents économiques privés. La corruption constituera la liaison donc entre ces deux partis et déterminera la nature des intérêts. Concernant le secteur privé, les comportements sont semblables avec ceux du secteur public, avec cette différence d'ampleur qu'ils ont pris un volume exagéré, que confirme l'ampleur des infractions économiques exécutées dans le cadre du commerce extérieur (surfacturation, corruption...). A ce titre, et dans le cadre des infractions de change commises par des grosses entreprises publiques, privées ou étrangères, chaque année, les services de douanes algériennes enregistrent une moyenne de 400 à 500 contentieux dans le cadre de la lutte contre la surfacturation. Ces contentieux concernent toutes des opérations d'importation suspectes et douteuses au cours desquelles des transferts illicites de devises ont été tentés pour faire évader des devises du territoire national. Le montant global de ces opérations et infractions frôle les 60 millions \$, soit 6,5 milliards DA en 2018 qui ont été transférés illégalement à l'étranger<sup>45</sup>, les services des douanes ont dressé des P.V, remis par la suite à la justice algérienne. Toutefois, au niveau des tribunaux, ces affaires traînent surtout « les petits poissons » qui sont dénoncés et sanctionnés, tandis que « les gros requins », surpassent l'autorité de la justice algérienne.

- **La perception de la corruption en Algérie : une stagnation inappréciable en classement international**

Selon la Transparency International(TI), l'indice de perception de la corruption(IPC) classe les nations et territoires conformément à leurs degrés perçus de corruption dans la sphère publique, se basant sur des appréciations d'experts des sphères privée et publique. L'indice adopte une notation de 0 à 100, ainsi, 0 s'applique sur un pays très corrompu et 100 sur un pays où la corruption est absente. L'Algérie stagne depuis plus de 10 ans (2008-

---

<sup>45</sup>D. Brika, Direction générale des Douanes, Algérie ECO; Douanes algériennes : 60 millions de dollars transférés illégalement à l'étranger ; 03/12/2018. <https://www.algerie-eco.com/2018/12/03/douanes-algeriennes-60-millions-de-dollars-transferes-illegalement-a-letranger/>.

2018) en notation par IPC (tableau n°08), cela révèle une large diffusion de la corruption qui détruit l'équilibre et la sécurité de l'économie. D'ailleurs, le rapport annuel (2013) réalisé par la Banque africaine de développement (BAD) et l'ONG américaine Global Financial Integrity (GFI), entre 1980 et 2009 concernant l'Algérie il y a eu 173 milliards de dollars de capitaux transférés illégalement, il s'agit principalement de surfacturations qui renvoient à un transfert indirect de la rente des hydrocarbures. Accumulant les mêmes tendances entre 2010 et 2013, le montant égalait les réserves de change cumulées estimées le premier trimestre 2013 à environ 190 milliards \$, sans compter les réserves d'or de 173 tonnes dont le stock officiel porté à connaissance reste constant depuis 2009 bien qu'il y a une production dans le Sud de l'Algérie<sup>46</sup>.

Tableau n°08 : Le classement de l'Algérie selon l'indice de perception de la corruption(TI)

Source : Selon les données de TI sur [http://www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rang	92	111	105	112	105	94	100	88	108	112	105
Nombre de pays	180	180	178	183	176	115	175	168	178	180	180
Score (sur 100)	32	28	29	29	34	36	36	36	36	33	35

En 2018, l'Algérie a été positionnée dans la 105<sup>ème</sup> place avec une note de 35/100, soit une timide progression par rapport à 2017 alors qu'elle se positionnée dans la 112<sup>ème</sup> place avec un score de 33/100, ce qui ne représente pas un changement appréciable. L'IPC 2018, couvrait 180 pays, l'Algérie s'est classée après ses voisins la Tunisie et le Maroc qui occupaient la même position, la 73<sup>ème</sup>, avec une note de 43/100. Interprétant l'évolution de ce classement par les pays de la région Moyen orient et Afrique du Nord (MENA), la TI annonce que : « les tentatives de lutte contre la corruption sont entravés par l'inexistence de techniques de contrôle et de droits politiques solides afin de faire face aux attitudes autocrate ».

En installant au pouvoir une autorité sans opposition, en paralysant les organismes de vérification quelle soie politiques ou techniques tel que le conseil national de l'énergie, la Cour des Comptes, les autres institutions attachées au gouvernement figurant comme juge et partie, et en s'accaparant le marché, l'éruption de prédateurs de l'intérieur et de l'extérieur avec l'accélération de la corruption depuis l'indépendance de notre pays est inévitable. Cependant, un combat efficace contre la corruption fait appel à un réel Etat de Droit, une gouvernance nouvelle avec une volonté de lutter contre cette gangrène qui

<sup>46</sup> A.Mebtoul ; Transparency International : l'Algérie, un des pays le plus corrompus au monde, 2013 ; Le Matin d'Algérie. [https://www.lematin.dz/news/12080-transparency-international-lalgerie-un-des-pays-le-plus-corrompus-au-monde.html#at\\_pco=tst-1.0&at\\_si=5cb18b1c206535af&at\\_ab=per-2&at\\_pos=1&at\\_tot=2](https://www.lematin.dz/news/12080-transparency-international-lalgerie-un-des-pays-le-plus-corrompus-au-monde.html#at_pco=tst-1.0&at_si=5cb18b1c206535af&at_ab=per-2&at_pos=1&at_tot=2)

touche toute la société et par là contribue, en dehors du préjudice moral, au blocage de l'investissement utile. Car avec la corruption combinée à la détérioration du climat des affaires, d'après la plupart des instances internationales, il est utopique de parler d'une véritable relance économique. La corruption est en train de se banaliser d'une façon redoutable, bien qu'elle constitue la plus grande menace pour la sécurité nationale, plus dangereuse que le terrorisme enduré par le pays entre 1990 et 2000. S'accroît ainsi la crainte pour l'économie algérienne qui possède des potentialités, face à une faible volonté politique de conduire le développement sur les axes du 21<sup>ème</sup> siècle, un Etat de droit, la démocratisation avec respect de notre anthropologie culturelle et la valorisation du savoir dans une économie de plus en plus globalisée comme le confirme le succès des expériences des pays émergents.

Introduisant la bonne gouvernance par implication une large moralité de ceux qui gouvernent, leurs discours dépasseront ainsi les slogans creux, pour conduire une diversification de la production et des exportations hors hydrocarbures, il faut donc une profonde réorganisation des structures du gouvernement assise jusqu'à lors sur la rente, dont le seul but est de dilapider les recettes afin de maintenir la paix sociale temporaire, dilapidation sans compensation productive et cela paralyse tous les segments de l'économie. Pour dépasser la crise institutionnelle à laquelle l'Algérie est confrontée, les prochains dirigeants (et leurs entourages) devront être tous d'abord d'une très haute moralité, encadrer par une nouvelle matrice institutionnelle basée sur une réelle opposition démocratiques et tenant compte d'un contexte incertain et instable qui apporte de sérieuses vulnérabilités géostratégiques<sup>47</sup>.

## **2. La projection de la qualité institutionnelle à travers un survol de la politique économique algérienne**

Pour régulariser les fluctuations de l'activité économique, l'Etat intervient par des politiques économiques conjoncturelles et structurelles comme synthétisé dans la figure n°34. Une politique conjoncturelle (budgétaire, monétaire, de change...) est l'ensemble des actions de l'Etat conduisant à modifier à court-terme la tournure de l'économie. Le but est de soutenir les principaux équilibres du carré magique : croissance, maîtrise de l'inflation, du chômage et du solde extérieur. Cependant, les politiques structurelles ont un impact à long terme. Sensées modifier intensément les structures économiques, elles sont souvent caractérisées par le secteur ou la sphère sur lesquelles elles portent (éducation, recherche et développement, privatisation...).

---

<sup>47</sup>A.Mebtoul ; La corruption, une menace pour la sécurité nationale ; Avril 2019.  
<https://www.maghrebemergent.info/la-corruption-une-menace-pour-la-securite-nationale/>

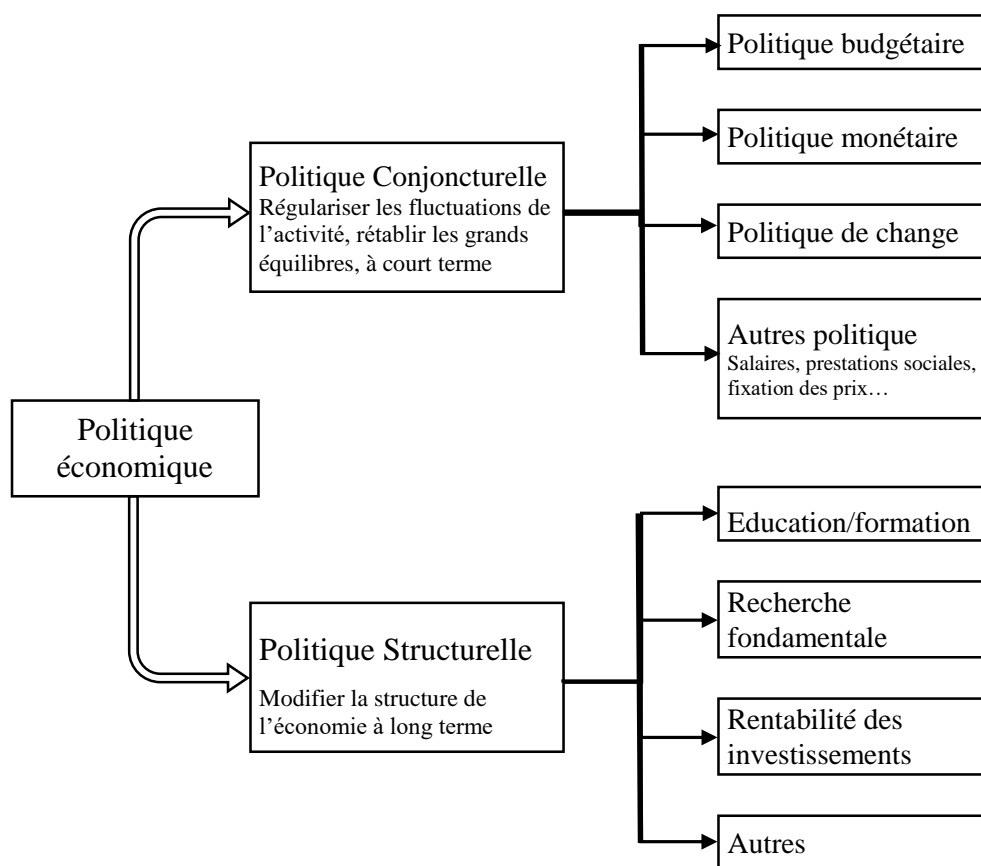


Figure n° 34 : Typologie des politiques économiques

Source : Établi par l'auteur selon le paragraphe ci-dessus

Ainsi, dans cette partie on va essayer de faire le tour des différentes politiques économique, budgétaire, monétaire et de change... en Algérie. Nous nous sommes appuyés sur des statistiques recueillies auprès d'institutions internationales : le FMI, BM, BAD et nationale : l'office national des statistiques(ONS), Banque d'Algérie. Cependant, du fait de cette disparité des ressources, les données ne suivront pas forcément la même succession dans le temps.

Il faut dire qu'après plus de 50 ans, l'Algérie a réalisé certains progrès. Concernant l'éducation, accéder à l'école primaire représentait moins de 85% en 1980, alors qu'il est à plus de 97% depuis 2011. Le revenu par habitant a plus que doublé en 50 ans, de même pour la consommation des ménages et les chiffres de pauvreté ont diminué. Cependant, en comparant l'Algérie, avec des pays similaires (mêmes conditions, voire avec de plus inconvénients, pays à revenu intermédiaire) il y a 50 ans, deux paradoxes s'affirment. Tout d'abord, avec une rente colossale, notre économie n'a pas réalisé le cheminement du développement qu'il aurait pu saisir par rapport à ces capacités. Effectivement et pendant la même période, la Corée a atteint un revenu par habitant amplifié par 16, la Malaisie par 5 et la Turquie par plus de 3. S'agissant du deuxième paradoxe, dans toutes les sphères, que ce soit l'économie, l'éducation, la santé, ou la gouvernance publique, l'Algérie est à la

traîne par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire. Le domaine de l'éducation endure la faible qualité et l'inefficacité. A titre d'illustration le coût d'un diplômé est estimé à plus de 500% du PIB par habitant, bien qu'il ne soit que de 200% en Tunisie et 180% en Egypte. Dans le cadre des TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study), enquête internationale sur les acquis scolaires, organisée par l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) et qui porte sur les mathématiques et les sciences, en 2007, les performances des élèves algériens ont été maigres : en mathématiques par exemple, seuls 7% des élèves de 2ème année moyenne atteignent le niveau III, contre 21% des élèves tunisiens, 21% des élèves égyptiens, et 19% des élèves indonésiens. Concernant l'économie, l'indicateur le plus révélateur est la part très faible de l'industrie dans le PIB (ne dépasse pas 6%), bien que ce taux varie entre 25% et 35 % dans les pays émergents en plein croissance. Finalement, concernant la gouvernance publique, on est les trainards des classements internationaux, comparé avec des pays à même revenus, observant différents indicateurs (2010) : transparence budgétaire (dernier sur 100), Etat de droit (73ème sur 100), efficacité de l'Etat (66ème sur 100), lutte contre la corruption (score de 2,9 sur 10), qualité de la régulation publique (89ème sur 100), etc.<sup>48</sup>.

Pourtant les programmes de développement en Algérie ont nécessité des fonds considérables, cependant, la pression politique ayant un poids majeur et la rente ont servi, notre conjoncture marquée par la dépendance envers les hydrocarbures et les importations des biens de première nécessité et de matières premières et un très faible retour sur investissement. Ainsi, Algérie n'a pas pu saisir le développement et la croissance continue. Sa politique, ses méthodes et ses institutions l'ont privé d'accumulé les exigences qui fixent le pays sur le chemin d'un pays émergent.

## **2.1. Investissements publics, Croissance et poids des secteurs : des paradoxes**

La figure n°35 synthétise le rapport entre les investissements publics et la croissance, car avec des investissements ciblés, les pouvoirs publics réalisent des externalités positives. Les dépenses d'éducation et de R&D par exemple améliorent la qualité des facteurs de production ainsi que leurs productivités et favorisent également le progrès technique. Ce dernier va booster les secteurs en difficultés (avec de nouveaux procédés de productions et de gestions) et par conséquent, absorber le chômage.

---

<sup>48</sup> Rapport NABNI, Janvier 2013, cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020

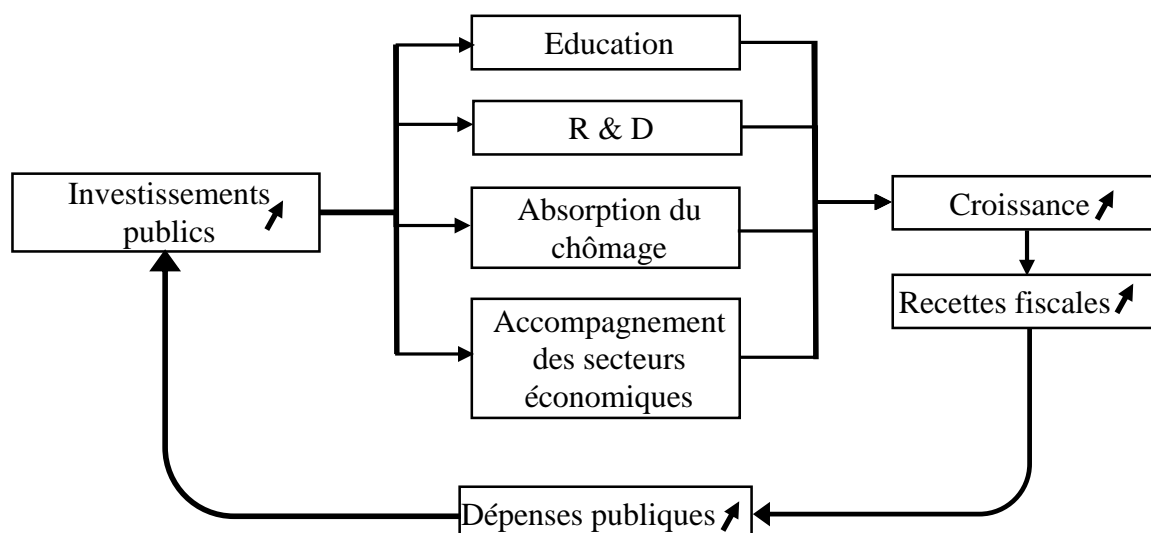


Figure n° 35 : L'effet des investissements publics sur la croissance

Source : Etablie par l'auteur

L'exploration de la croissance économique algérienne sur le long terme, dévoile quelques propriétés spécifiques. D'un côté, la croissance économique constatée durant ce terme n'était pas à la hauteur des montants colossaux des investissements entrepris. D'un autre côté, l'implication de la R&D (à l'instar des pays émergents) reste faible pour qu'elle puisse booster la croissance hors hydrocarbure et rendre ces investissements plus efficaces.

### 2.1.1. Les programmes d'investissements publics : montants colossaux mais faible résultats

Engagés depuis le début des années 2001 par l'Etat algérien, les plans d'investissements publics étaient nécessaires. Le retour de l'Etat sur la scène économique et sociale était dicté par l'état de l'économie algérienne au lendemain de la décennie 90, marquée par une croissance quasi- nulle et la dégradation des conditions de vie de la population (important retard accusé en matière d'infrastructures de base et un déficit chronique de services publics). Ainsi l'initiative publique n'est nullement contestée, au contraire, l'Etat se devait de procéder à des investissements publics et d'accompagner un secteur privé naissant, en lui créant un environnement favorable qui devait lui permettre d'évoluer. Profitant d'une conjoncture pétrolière favorable, des montants faramineux ont été mobilisés pour ces programmes. Les cibles visées étant d'équiper le pays d'infrastructures de base, d'optimiser les services publics, les conditions de vie de la population et de soutenir une économie de production diversifiée.



Ainsi, les programmes de relance économique ont engagé plus de 530 milliards de dollars entre 2000 et 2017. Préciser dans le plan d'action du gouvernement<sup>49</sup>, dont les chiffres sont présentés dans le tableau n°09, les investissements publics ont mobilisé le montant de 531,8 milliards de dollars depuis 2000. Ce plan souligne que le programme de soutien à la relance économique (PSRE) 2001-2004 a engrangé pas moins de 7 milliards de dollars. Le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-2009 a coûté 193,8 milliards de dollars, alors que le programme quinquennal de développement 2010-2014 a nécessité 266,7 milliards de dollars. Aussi les budgets d'équipement ont égalé 64,3 milliards de dollars entre 2015 et 2017, accompagné d'une diminution dès 2016 des revenus, année dont le budget d'équipement a été divisée par deux. Ce document motionne également que les budgets de fonctionnement (2000-2017) ont collecté près de 650 milliards de dollars.

Tableau n°09 : Montants des programmes de relance économique (milliards de dollars)

Source : Plan d'action du gouvernement 2017;

<http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf>

	Montant
Programme de soutien à la relance économique (2001-2004) PSRE	07
Programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) PCSC	193,8
Programme quinquennal de développement (2010-2014)	266,7
Total des budgets d'équipement (2015-2017)	64,3
▪ 2015	34,4
▪ 2016	17,3
▪ 2017	12,6
Total des programmes (2001-2017)	531,8
Total des budgets fonctionnement (2000-2017)	649,9

Malheureusement, ces montants colossaux ont engendré des résultats modestes et ont eu peu d'impacts sur la sphère économique, mais ils ont contribué entre autres, à un bondissement de la facture à l'importation (tableau n°10).

Tableau n°10 : Montants des importations en milliard de dollars, période (2000-2016)

Source : Plan d'action du gouvernement 2017;

<http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf>

Année	Montant	Année	Montant	Année	Montant	Année	Montant
2000	9,173	2005	20,357	2010	40,473	2015	51,702
2001	9,940	2006	21,456	2011	47,247	2016	47,089
2002	12,009	2007	27,631	2012	50,376		
2003	13,534	2008	39,479	2013	55,028		
2004	18,308	2009	39,294	2014	58,580	Total	561,67

Conformément aux données de ce plan, l'Algérie a importé l'équivalent de 562 milliards de dollars entre 2000 et 2016. Le montant de l'import a bondi d'un peu plus de 9

<sup>49</sup>PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT, <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf>

milliards de dollars en 2000 à 47 milliards de dollars en 2016, passant par un pic inquiétant franchissant les 58 milliards de dollars d'importations en 2014. Des montants qui bien que troublants, il ne s'agit que de l'importation des biens et des marchandises. Cependant, ce plan gouvernemental ne donne aucune information sur le montant des services importés dont le chiffre prend part dans l'ampleur du déficit de la balance des paiements ces dernières années. Ce constat peut être expliqué par les énormes difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre par l'administration et les organismes de mise en œuvre, ce qui révèle les carences de la gestion publique et nous interpelle sur les efforts qui restent à faire dans le domaine de la gouvernance et la modernisation du cadre de la gestion publique.

### 2.1.2. La structure du PIB : loin de booster une croissance durable

En 2016, le PIB persistait soutenue par la croissance du secteur des hydrocarbures en dépit du recul conséquent de celle de la demande intérieure brute. La valeur du PIB a affiché 17 406,8 milliards de dinars (figure n°36) ; tandis que son volume a progressé de 3,3 %, avec un mince replie par rapport à 2015 (3,7 %). Néanmoins, la croissance économique se différencie de celle de 2015. La croissance dans les secteurs hors hydrocarbures ayant baissé (2,3 %, contre 5 % en 2015), la croissance du PIB en 2016 est principalement tirée par la progression du secteur des hydrocarbures qui affichait 7,7 % contre 0,2 % en 2015<sup>50</sup>.

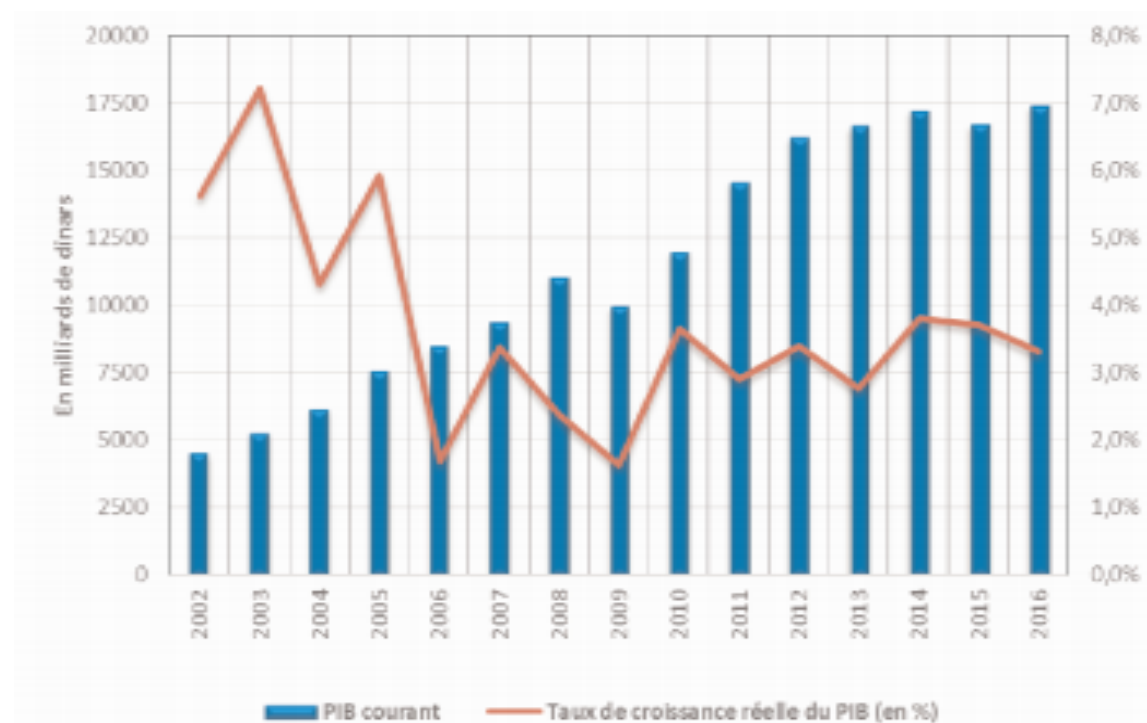


Figure n°36 : Le PIB période 2002-2016

Source : rapport de la Banque d'Algérie, 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf)

<sup>50</sup>Banque d'Algérie, Rapport sur l'activité économique 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf)

Hors hydrocarbures et mis à part le secteur du BTPH, la croissance économique a baissée dans tous les secteurs d'activité particulièrement dans l'agriculture.

- **La production agricole**

En volume, le rythme de croissance de sa valeur ajoutée s'est repliée de 4,2 points de pourcentage s'établissant à 1,8 % contre 6 % en 2015. Par 2315,1 milliards de dinars de flux de richesse produite en 2016 (figure n°37), l'agriculture constitue 13,3 % du PIB (12,59 % en 2015) mais ne s'implique qu'avec 6 % dans la croissance du PIB contre 16,5% en 2015.

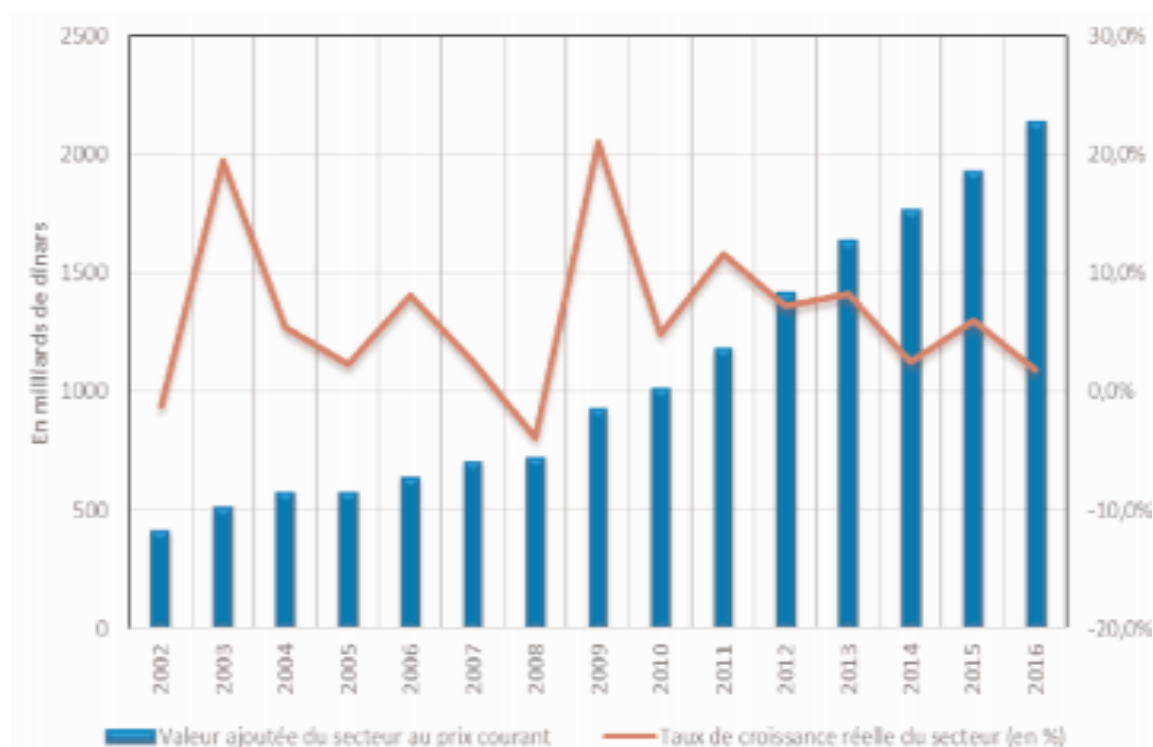


Figure n° 37 : Croissance du secteur agriculture, sylviculture et pêche

Source : rapport de la Banque d'Algérie, 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf)

- **L'activité bâtiment, travaux publics et hydraulique (BTPH)**

Ce secteur, reste soutenu par les dépenses publiques d'infrastructures et de bâtiment.

Cette activité a progressé de 0,3 point de pourcentage afin d'afficher 5 % de croissance en volume (figure n°38). La valeur ajoutée du BTPH (au prix courant), égale 2245,4 milliards de dinars en 2016, constitue 12,9 % du PIB. En pourcentage, ce secteur contribuait avec 17 % à la croissance globale du PIB.

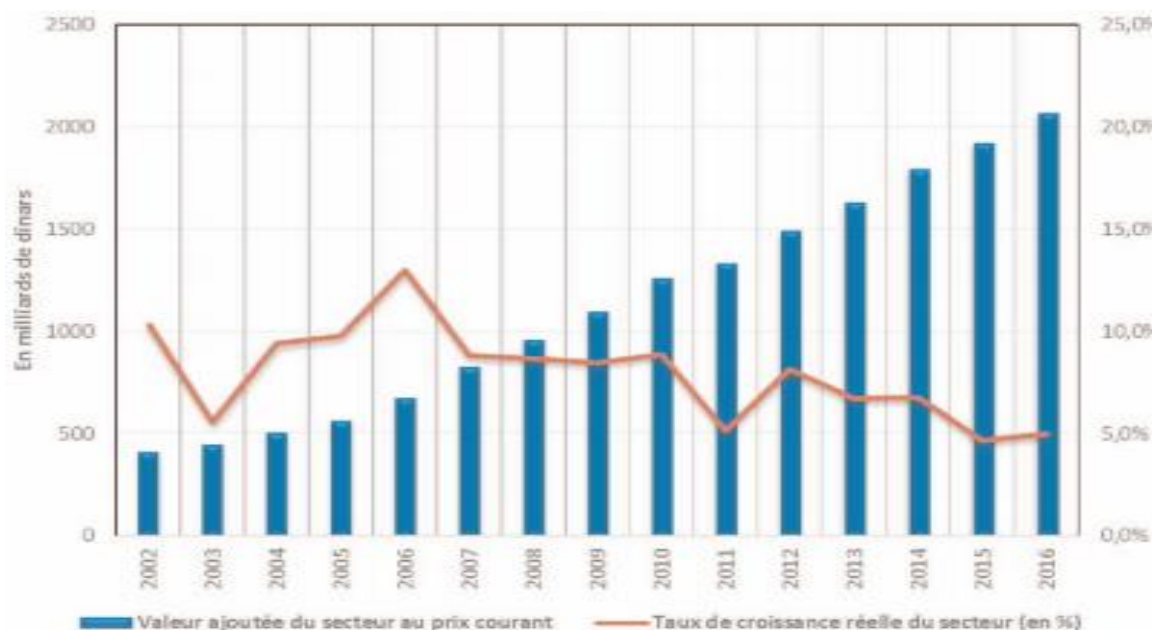


Figure n° 38 : Croissance du secteur bâtiment et les travaux publics (BTPH).

Source : rapport de la Banque d'Algérie, 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf)

### • Les services marchands et non marchands

Par une valeur ajoutée estimée à 8512 milliards de dinars, représentent le plus étendu secteur d'activité de notre économie représentant 48,9 % du PIB. La croissance de ce secteur a affiché près de 2,4 % et contribuait avec 30% à l'expansion du PIB en 2016 (figure n°39).

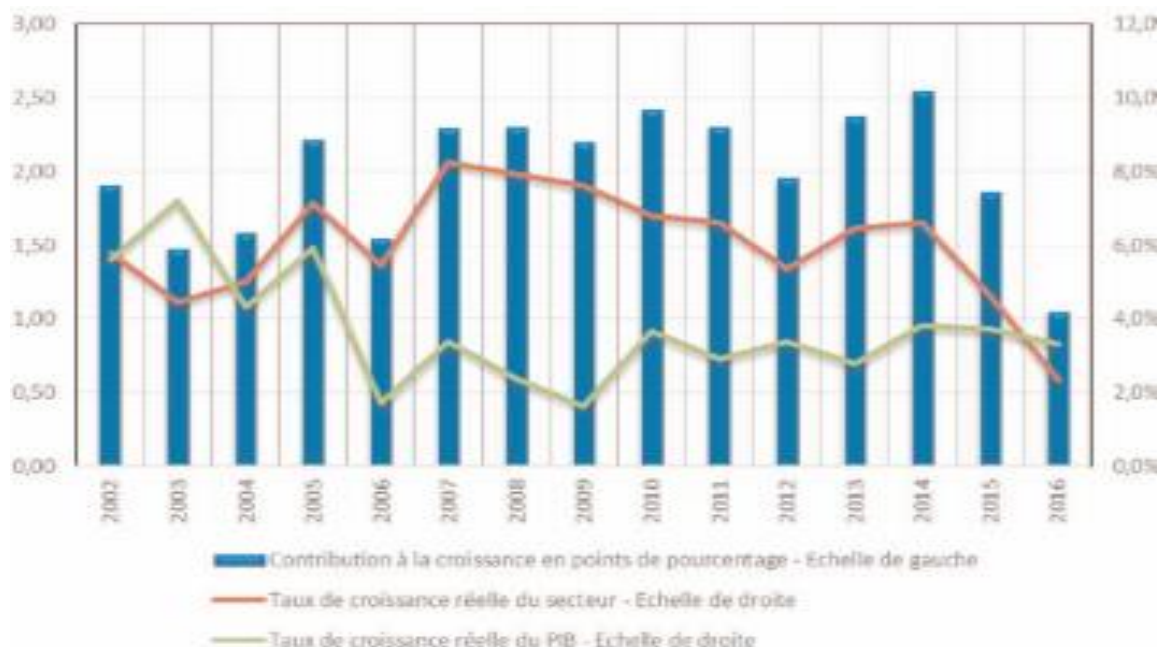


Figure n° 39 : Croissance du secteur services marchands et non marchands

Source : rapport de la Banque d'Algérie, 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf).

### • Les hydrocarbures

Ce secteur enregistre une timide expansion de 0,2 %, en 2015, à la suite de dix ans de régression, qui a persisté jusqu' en 2016.



Figure n°40 : Croissance du secteur des hydrocarbures

Source : rapport de la Banque d'Algérie, 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf).

En réelle, la fréquence de croissance de la valeur ajoutée du secteur a augmenté de 7,5 points de pourcentage pour afficher 7,7 % en 2016. En nominale, la valeur ajoutée du secteur a continué de régresser à 3272,4 milliards de dinars contre 3381 milliards de dinars en 2015 à cause de la chute des prix des hydrocarbures exportés (figure n°40). A ce rythme, les hydrocarbures ne conçoivent plus que 18,8 % du PIB contre 20,2 % en 2015 et 27 % en 2014 mais contribuent à hauteur de 41 % à sa croissance contre seulement 1,5 % en 2015.

- **L'activité industrielle**

Par une valeur ajoutée courante estimée à 1061,8 milliards de dinars, en 2016, ne constitue, que 6,1 % du PIB (figure n°41).



Figure n°41 : Croissance de l'industrie

Source : rapport de la Banque d'Algérie, 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf).

Le taux de croissance de l'industrie a affiché 3,8 %, se repliant de 1 point de pourcentage, et la contribution de ce secteur à l'expansion du PIB n'a été que de 6 %. Ainsi, on peut représenter la composition du PIB par secteur, en 2016 par la figure n°42 :

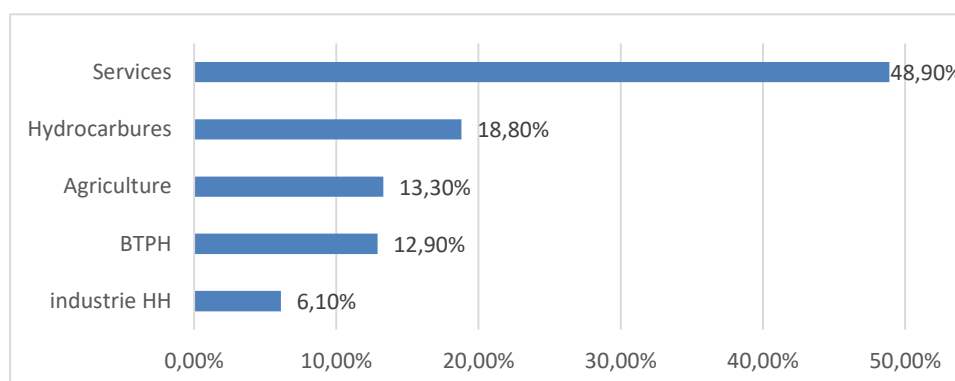


Figure n°42 : La structure du PIB par secteur d'activité en 2016

Source : Etabli par l'auteur en se basant sur : ONS ; l'Algérie en quelques chiffres ; [http://www.ons.dz/IMG/pdf/AQC\\_R\\_2016\\_ED\\_2017\\_-\\_Francais\\_.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/AQC_R_2016_ED_2017_-_Francais_.pdf)

### • Le secteur privé

En Algérie, le privé a évolué pendant des années, à l'ombre du secteur public, marginalisé et étouffé, par un genre de scepticisme, qui a retardé son décollage. Son poids dans le PIB courant est passé de 42% en 2000, à 66.7% en 2015 (tableau n°11), bien que le PIB global sur la même période ait été multiplié par 4. De plus, l'évolution de la part de ce secteur dans le PIB hors hydrocarbures, le fait passer, de 74% en 2000, à 85% en 2015, alors que le PIB hors hydrocarbures a été multiplié par 5,4. Ainsi, le secteur privé prend part de 60% de l'emploi total, et de 61% de la rémunération des salaires.

Tableau n°11 : La structure du PIB par secteur juridique

Source : ONS, Les comptes économiques de 2015 à 2017 N°824 ; <http://www.ons.dz/IMG/Comptes%20Economiques%202015-2017.pdf>

Année	2015	2016	2017
Public (en %)	33,3	32,3	34,7
Privé (en %)	66,7	67,7	65,3
Total (en %)	100	100	100

Toutefois, au niveau fiscal, l'apport du secteur privé dans les hydrocarbures à augmenter de 5% entre 2010 et 2015, et de 55% en matière d'apport fiscale hors hydrocarbures. D'après les rapports de l'ONS, le secteur privé est le premier pourvoyeur d'emplois, de ce fait, en 2017, les effectifs ont assisté une baisse selon les chefs d'entreprises du secteur public, inversement à ceux du secteur privé qui ont assisté une augmentation, surtout ceux des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME) et de l'agro-alimentaire<sup>51</sup>.

<sup>51</sup>Sidali Amzal ; Economie nationale : le vrai poids du secteur privé ; Algérie ECO; <https://www.algerie-eco.com/2017/08/03/economie-nationale-vrai-poids-secteur-privé/>; consulté le : 07/11 /2017.



Cependant, la part du secteur privé dans le PIB réel représente 10,6% dans les hydrocarbures face à 89,4% du secteur public<sup>52</sup>. Avec le commerce et les services qui dominent l'activité du secteur privé, ce dernier ne peut tirer l'économie nationale, en dépit de la constante progression numérique des entreprises qui le constituent. Leur nombre est passé de moins de 300000 petites et moyennes entreprises en 1999 à quelques 1060025 petites et moyennes entreprises privées (employant quelques 2600000 agents avec une moyenne de 2,46 agents par entreprise, dont presque la moitié est constituée des chefs de ces entreprises) à fin juin 2017, tel que cela est indiqué sur le tableau n°12 :

Tableau n°12 : Secteur Privé en Algérie à juin 2017

Source : Ministère de l'industrie et des mines ; Bulletin d'informations statistiques. n°31/2017.

[http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin\\_PME\\_N\\_31Vf.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_31Vf.pdf)

Type de PME	Nombre de PME	Pourcentage
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1035891	97,7
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	21202	2
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	3196	0,3
Total	1060289	100

Par secteur d'activité, elles sont réparties comme représenté dans le tableau n°13 :

Tableau n° 13 : Structure des PME privées par secteur d'activité

Source : Ministère de l'industrie et des mines ; Bulletin d'informations statistiques. n°31/2017.

[http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin\\_PME\\_N\\_31Vf.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_31Vf.pdf)

Type de PME	Nombre de PME	Pourcentage
Agriculture	6392	0,60
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	2843	0,27
BTPH	177727	16,77
Industries manufacturières	92804	8,75
Services y compris les professions libérales	536560	50,62
Artisanat	243699	22,99
Total	1060025	100

Une telle structure dominée par des activités de services et d'artisanats engendre, une faible potentialité productive de richesses et une faible capacité de réceptivité technologique et d'innovation. Loin de pouvoir booster une croissance auto-entretenu et diversifiée, ou d'encourager l'accès aux nouvelles technologies et, encore moins, de les reproduire, ou de s'intégrer à une quelconque sous-traitance industrielle.

### 2.1.3. La structure de l'emploi et la tertiarisation de l'économie

Le taux de chômage selon la dernière enquête de l'ONS rendue publique en Juillet et représenté dans la figure n°43, atteignait 11,1% en avril 2018 contre 11,7% en septembre 2017, soit un recul de 0,6 point. Estimé à 10,5 % de la population active en 2016 contre

<sup>52</sup>Abderrahmene Mebtoul; Place du secteur privé au sein de l'économie algérienne; Publié dans La Nouvelle République le 25/10/2017.  
<https://www.djazairress.com/fr/lnr/270519>

11,2 % en 2015, le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) demeure élevé à 26,7 % bien qu'en recul de 3,2 points de pourcentage par rapport à 2015.



Figure n°43 : Le taux de chômage au sein de la population active

Source : Trading Economics.com. ONS <https://fr.tradingeconomics.com/algeria/unemployment-rate>

La structure de l'emploi selon le secteur d'activité, fait apparaître dans la figure n°44 que les services marchands et non marchands captivent 61,5% de la main d'œuvre totale, le BTPH les succède avec 16,8%, l'industrie avec 13% et l'agriculture par 8,7%<sup>53</sup>.

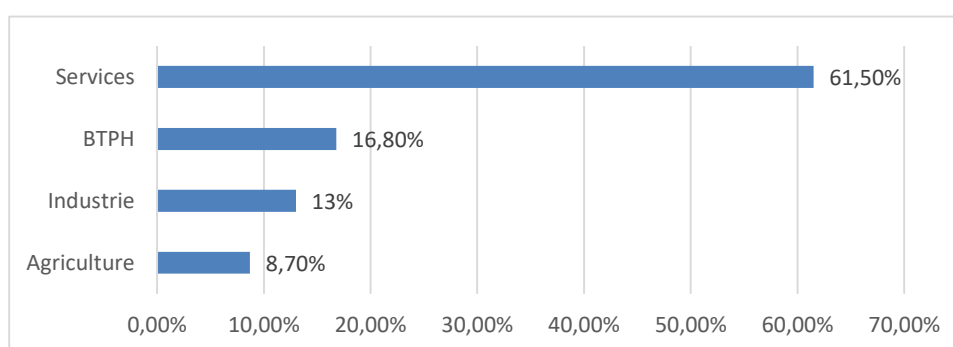


Figure n°44 : La structure de l'emploi par secteur

Source : Abderrahmane Mebtoul, Relance de l'économie algérienne 2017/2020, <https://www.algerie1.com/eclairage/relance-de-l-economie-algerienne-2017-2020>

Une telle structure confirme la tertiarisation de l'économie, ce sont des emplois dans des petits commerce et services représentant 83% de la superficie économique à très faibles productivité que l'on ne peut comparer avec celle des pays développés où la tertiarisation de l'économie est basé sur les services des technologies de l'information et de la communication créatrices d'opportunités de croissance et conduisant à des emplois productifs. Les institutions chargées de l'investissement et de l'emploi, en Algérie (ANDI, ANSEJ, CNAC) agréent plusieurs projets avec de nombreux avantages financiers et fiscaux. Toutefois, il convient de se questionner si ces projets font partie d'une vision globale du développement du pays, s'ils appartiennent à des sphères porteuses de croissance durable ou ne s'insèrent-ils pas dans une redistribution de la rente afin d'alléger la pression sociale ?

<sup>53</sup> Abderrahmane Mebtoul, Relance de l'économie algérienne 2017/2020, <https://www.algerie1.com/eclairage/relance-de-l-economie-algerienne-2017-2020>



## 2.2. Finances publiques, politique monétaire et de change face à la vulnérabilité de l'économie algérienne

La politique économique (budgétaire et monétaire) représente l'ensemble des interventions publiques dans l'économie d'un pays dans le but de l'orienter vers des objectifs déterminés (croissance, plein-emploi, stabilité des prix et l'équilibre des échanges extérieurs) et moyennant des instruments spécifiques. Ces derniers sont le budget, la maîtrise de la masse monétaire, l'intervention sur les taux d'intérêt, le taux de change, sur la formation des revenus et sur la redistribution, et la réglementation.

En 2017, l'exercice de consolidation budgétaire a induit une réduction de 28 % des dépenses d'équipement et le gel de certains projets budgétés (2014–2019). L'assèchement des liquidités des banques a restreint leur capacité d'intermédiation financière et, par conséquent, leur aptitude à financer des projets d'investissement publics et privés. Il en a résulté une baisse de la croissance du PIB réel hors hydrocarbures. De plus, la limitation des salaires, la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (2 %) et la hausse des prix de l'énergie affecteront la consommation privée et publique. Au cours du deuxième semestre 2017, l'augmentation des cours du baril a permis de prendre des mesures correctives pour libérer les prêts bancaires et accroître de 4 milliards de dollars les dépenses d'investissement. Par ailleurs, s'il n'est pas géré avec parcimonie, le volet « planche à billets » du PAG (plan d'action du gouvernement) pourrait porter l'inflation bien au-delà des 5,3 %, 4,5 % et 4 % projetés respectivement pour 2017, 2018 et 2019<sup>54</sup>.

### 2.2.1. Politique budgétaire expansive et épuisement du FRR

Depuis 2000, l'Etat algérien a mené une politique expansive, cela a permis une compression significative des inégalités sociales et la création des infrastructures socioéconomiques. Néanmoins, cette politique a induit, dès 2009, un déficit budgétaire, financé par le Fonds de Régulation des Recettes (FRR), représenté dans la figure n°45. Le FRR est un fonds souverain algérien créé en 2000 dont le but est de gérer les excédents budgétaires liés aux exportations d'hydrocarbures. Cependant la gestion et la disponibilité de ce fonds a connu plusieurs étapes :

- Plus de 10 000 milliards DA ont été prélevés sur le FRR afin d'absorber le déficit entre 2009 et 2014. Présenté dans le tableau n°14, le dernier prélèvement de 784, 459 Milliard DA du FRR, a été effectué en février 2017. Ainsi, le FRR a été totalement épuisé à cette date. De Janvier à décembre 2017, le FRR n'a pas

---

<sup>54</sup> BAD, par T. BENBAHMED, H. LOHOUES, Perspectives Économiques en Afrique 2018, [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country\\_notes/Algerie\\_note\\_pays.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country_notes/Algerie_note_pays.pdf)

enregistré de versements de plus-values, étant donné que la fiscalité pétrolière recouvrée (2 126 987 Millions DA) n'avait pas atteint celle budgétisée dans la loi de finance(LF) 2017 (2 200 000 Millions DA)<sup>55</sup>.

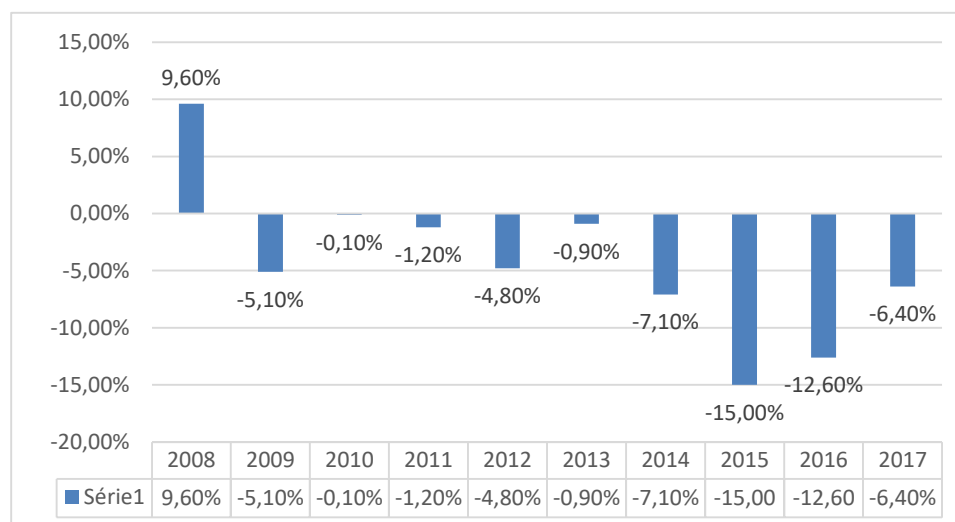


Figure n° 45 : Situation budgétaire (En % du PIB)

Source : <https://fr.tradingeconomics.com/algeria/government-budget>

Tableau n°14 : Situation du FRR en milliard de DA face aux cours du pétrole

Source : La Direction Générale de la Prévision et des Politiques(DGPP). Rapport de Présentation du Projet de la Loi de Finances pour 2018 et Prévisions 2019-2020, évolution du FRR, p27

Année	Fond de régulation des recettes (disponibilité, en milliard de dinars)	Cours du pétrole (USD/Baril)
2000	453	27,6
2001	356	23,12
2002	198	24,36
2003	476	28,1
2004	944	36,05
2005	2 090	50,59
2006	3 640	61
2007	4 669	69,04
2008	5 503	94,1
2009	4 680	60,8
2010	5 634	77,38
2011	7 143	107,46
2012	7 917	111,49
2013	7 695	109,38
2014	4 408	99,68
2015	2 072	49,49
2016	740	44,28
2017	784	50,52
2018	0	71,82
2019	0	

<sup>55</sup>Ministères des finances ; Solde global du Trésor ; Juillet 2018

<http://www.mf.gov.dz/article/48/Zoom-sur-les-Chiffres-/143/Solde-global-du-Tr%C3%A9sor.html>

- De 2000 à 2008 les prix du pétrole ont augmenté (de 27,6\$ à 94,1\$), le solde budgétaire était excédentaire. La disponibilité du FRR a connu une augmentation jusqu'à 5503 milliards DA en 2008. En 2009, une chute brutale des prix du pétrole atteint de 60,8\$, réduisant le FRR à 4680 Milliards de DA. A partir de 2010 jusqu'à 2012 les prix du pétrole augmentent de +18.31 de \$, permettant de nouveau d'alimenter le FRR. Dès 2013, Le prix du baril chute générant des déficits budgétaires répétés, entraînant la consommation de la totalité de l'épargne du Trésor qui était logée au FRR.
- La figure n°46 montre que durant la période 2009-2015, les dépenses budgétaires ont suivi une sérieuse progression de 4246 milliards DA en 2009 à 6 995,7 milliards DA en 2014, soit une hausse moyenne d'environ 14,6% par an. Le poids des dépenses de fonctionnement (salaires, pensions, transferts courants, etc.) dans la somme des dépenses a progressé dès 2008, allant de 52,9% à 64,2% en 2014. Cette part a cependant subi une légère baisse dès 2014, suite à un effort de maîtrise des dépenses. Ainsi, elle a capté 61% en 2015 (4 617 milliards DA), correspondant toutefois à 28% du PIB (contre 17% du PIB en 2005). Parallèlement, les dépenses d'équipement ont progressé de 807 milliards DA en 2005 à 3 015 milliards DA en 2015 (hausse moyenne de 14% par an), reflétant l'objectif des plans de développement quinquennaux, braqué sur les infrastructures, l'Habitat, l'agriculture et le secteur de l'eau. Progressant de 3 039,3 milliards DA en 2005 à 5 103,1 milliards DA en 2015, les recettes budgétaires ont crû de 5% par an, mais avec une fréquence moins soutenue que les dépenses. Cela est néanmoins, le résultat des recettes hors hydrocarbures qui ont subi un bond de 13% en moyenne par an (de 815 milliards DA en 2005 à 2 676 milliards DA en 2015). La fiscalité pétrolière est passée de 2 268 milliards DA en 2005 à 3 390 milliards DA en 2014, puis à 2 375 milliards DA en 2015. Elles ne correspondaient qu'à 59% de l'ensemble des recettes en 2015 (contre 75% en 2005)<sup>56</sup>.
- L'écart donc entre les recettes et les dépenses s'élève notamment à partir de 2009, à cause d'une baisse des recettes budgétaires et d'une augmentation des dépenses. Le FRR, enregistre une baisse à partir de 2013. La chute des recettes est engendrée par des variations des cours des hydrocarbures sur le marché international ou l'Algérie n'est qu'un « Price-taker »<sup>57</sup>. La montée des dépenses était le résultat de l'augmentation des dépenses courantes : augmentation de la masse salariale (multipliée par 6 entre 2000 et 2014) et des transferts sociaux ainsi que des dépenses en capital en rapport avec la mise en œuvre dès 2000 des plans de relance

<sup>56</sup> BAD; DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS INTERIMAIRE 2016-2018 ; [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Algerie\\_-interim-DSP\\_2016-2018.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Algerie_-interim-DSP_2016-2018.pdf)

<sup>57</sup> BELKACEM Djamilia et MOUSSI oumelkheir; VIABILITE BUDGETAIRE ET FONDS DE REGULATION DES RECETTES EN ALGERIE; 2015; [http://paperroom.ipsa.org/papers/paper\\_53573.pdf](http://paperroom.ipsa.org/papers/paper_53573.pdf)

de la croissance et de création d'emplois. Année après l'autre, ces dépenses ne se compressaient plus, cela pourrait être justifié en partie par la croissance de la population mais surtout par une irrationnelle allocation et gestion des ressources financières attribuées à ces plans.

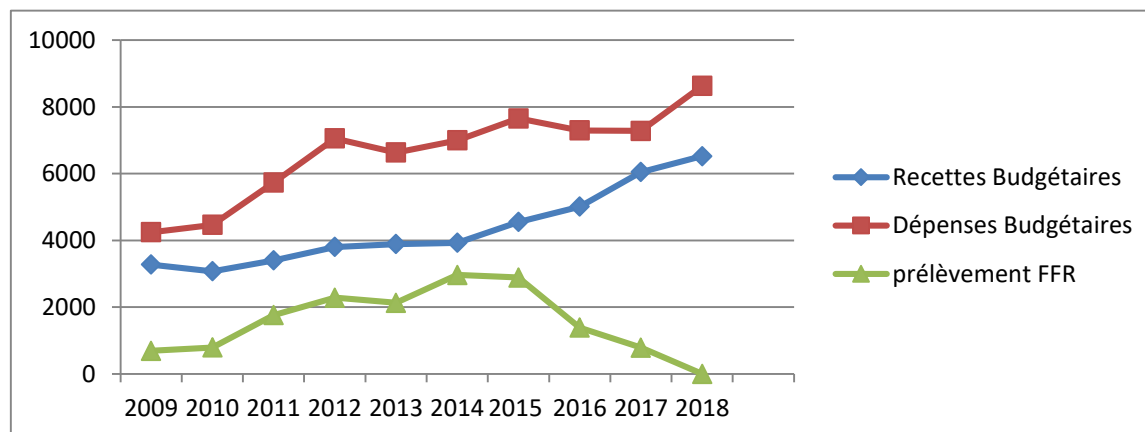


Figure n°46 : Evolution des recettes, dépenses budgétaires, FRR (en milliard de DA)

Source : établie par l'auteur ; utilisant les chiffres des Rapport annuel de la Banque d'Algérie ; 2016 et 2017 ; Evolution économique et monétaire en Algérie.

- Effectivement, la réalisation des contenus de ces plans a été accompagnée par des réévaluations financières causées par les retards importants de réalisations<sup>58</sup>. Ainsi, les prélèvements effectués pour combler le déficit budgétaire sont devenus de plus en plus importants notamment sur la période 2009-2018 où ils servaient exclusivement à cet objectif, alors qu'entre 2000 et 2009, les prélèvements servaient aussi au paiement de la dette publique. 178 milliards de dinars, soit près du quart du budget total alloué au secteur des travaux publics, sont réservés en 2018 aux seules réévaluations des programmes publics en cours de réalisation et d'appels d'offres. Ils étaient tout aussi importants en 2016 et en 2017, mais c'est en 2015 qu'ils avaient atteint le record absolu avec pas moins 760 milliards de dinars, soit environ 40% du budget du secteur concerné<sup>59</sup>.

### 2.2.2. Recettes à fortes volatilité face aux dépenses quasi-obligatoires

Le déséquilibre budgétaire rappelle la nécessité de réduire la dépendance aux recettes issues des hydrocarbures et d'introduire davantage l'efficacité dans les dépenses publiques. Face à des revenus provenant des hydrocarbures et caractérisés par une forte volatilité, les dépenses de fonctionnement sont incompressibles à cause de la pluralité des dépenses quasi-obligatoires (salaires, pensions, etc.). Cependant sur le tableau n°15 on observe :

<sup>58</sup> Banque Mondiale ; A la recherche d'un investissement public de qualité ; 2007 ; <http://documents.banquemoniale.org/curated/fr/448101468202431573/pdf/3627010vol1020french.pdf>

<sup>59</sup> N. Grim ; Véritable gouffre financier pour l'Algérie : Les réévaluations sont-elles une fatalité?;Algérie-Eco ; <https://www.algerie-eco.com/2017/12/24/veritable-gouffre-financier-lalgerie-reevaluations-fatalite/24> décembre 2017

Tableau n°15 : Les recettes pétrolières en % des recettes et dépenses totales

Source : Etabli par l'auteur utilisant les chiffres du Rapport annuel de la Banque d'Algérie ; 2016 et 2017 ; Evolution économique et monétaire en Algérie.

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En % des recettes	78,77	65,63	66,10	68,73	66,00	61,70	59,04	46,51	34,80	38,30
En % des dépenses	97,55	56,80	65,13	67,98	59,28	61,05	48,43	31,00	24,40	32,10

- De 2008 à 2013, la dépendance aux hydrocarbures s'accroissait au fur des années, mais dès 2014 cette tendance s'atténua jusqu'en 2017. Ainsi, la montée du secteur des hydrocarbures a boosté la croissance en 2017 car l'exportation des hydrocarbures a affiché un bond de 18 % par rapport à l'année précédente durant les 10 premiers mois de 2017 pour atteindre 27,2 milliards de dollars. Malgré la baisse valorisée par 2,7 % de la production de pétrole et de gaz pour 2017, la hausse mondiale des cours du pétrole avait permis aux recettes de l'exportation du secteur pétrolier d'atteindre les 32,3 milliards de dollars pour toute l'année, soit + 16,6 % comparé à l'année précédente. Avec donc des parts montantes de nouveau de 38,37% des recettes et 32,1% des dépenses, la dépendance continue du pays aux recettes issues de la vente d'hydrocarbures le laisse exposé aux chocs extérieurs.
- Cette figure, favorise automatiquement le déficit budgétaire en Algérie, mais encore rend plus difficile la planification stratégique et la mise en œuvre des politiques de développement. Ainsi, pendant les périodes de crise financière, la tentation est importante de faire des dépenses d'équipement une « solution d'ajustement » afin de compresser les déficits budgétaires, la Loi de finances 2016 d'ailleurs illustre cette configuration par la baisse des dépenses d'équipement de 18% et par conséquent plusieurs projets ont été gelés (taçons autoroutiers, tramway de Bejaia, centre hospitalier de Constantine, station d'épuration des eaux usées de Boudouaou, etc). Compte tenu du FRR épuisé et des niveaux actuels des cours du pétrole, la tendance à l'amélioration du solde budgétaire paraît lointaine à moins d'une certaine maîtrise des dépenses et de mobilisation des recettes fiscales (hors hydrocarbures).

### 2.2.3. Transferts sociaux et subventions généralisés

Leurs taux avaient atteint 22,8% du budget général de l'Etat sur la période 2000-2004, ensuite 24,5% sur la période 2005-2009, puis 25% du budget de l'Etat de 2010-2015 et 23% entre 2016 et 2017.

- Subissant une hausse d'environ 8% par rapport à 2017, une enveloppe de 1760 milliards de DA (20,4% du budget), comprise dans le budget 2018 leur a été allouée. Elle sera destinée notamment, au soutien aux familles, à l'habitat, à la

santé, ainsi qu'aux subventions des prix des produits de première nécessité, à savoir les céréales, le lait, le sucre, et les huiles alimentaires. L'enveloppe budgétaire qui sera allouée aux transferts sociaux continuera de monter pour l'exercice 2019 avec un montant de 1.763 milliards de DA. Cette valeur représente près de 21% de la totalité du budget de l'État de l'année 2019 qui est près de 8.560 milliards de DA<sup>60</sup>.

- Les transferts sociaux se sont élevés de 15,6% en moyenne annuelle. En 2011, les transferts sociaux ont bondi de 66,6%. L'observation de la structure des transferts sur le tableau n°16, montre que ce bondissement est imputable au soutien à l'habitat (multiplié par 2,3), et au soutien aux prix (multiplié par 2,9). Les transferts sociaux ont représenté 10,4% du PIB en 2015.
- Dans un cadre où le chômage remonte, préserver un filet social semble important, néanmoins, des transferts non ciblés ne permettent pas une optimisation des dépenses vers des populations les plus vulnérables. Ainsi, la réforme du système de subventions, tant explicites qu'implicites, est déterminante pour la réduction du déficit budgétaire. Le ciblage des subventions, avec une réduction progressive du taux de subventions généralisées, pourra alléger ce poids financier sur le budget sans nuire aux populations fragiles. Par ailleurs, les subventions attribuées au lait et au sucre par exemple profitent aussi aux riches, ce qui n'est pas l'objectif de ces subventions.

Tableau n°16 : La structure des transferts sociaux, en milliards de DA

Source : U.N ; la Commission économique pour l'Afrique 2017 ;

[https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/algeria\\_cp\\_fre.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/algeria_cp_fre.pdf)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Soutien à l'habitat	324,5	754,1	461,7	250,6	255,2	357,1
Soutien à la famille	318,6	492,4	423,2	405,6	422,1	451,1
• Allocations familiales	44,4	41,6	41,4	41,9	42,5	42,6
• Soutien à l'éducation	87,6	89,2	90,2	100,3	103,0	109,5
• Soutien aux prix céréales, lait...	96,2	279,1	215,6	197,4	213,7	225,5
• Accès à l'électricité, gaz et eau	90,4	82,4	76,0	66,0	63,0	73,6
Soutien aux retraites	144,0	139,5	250,0	257,9	252,1	251,3
Soutien à la santé	199,3	367,8	364,9	263,7	320,5	323,2
Soutien aux moudjahidines	124,1	125,7	156,9	171,9	180,6	198,2
Soutien aux démunis, aux handicapés & aux titulaires de faibles revenus	128,8	185,5	211,8	224,6	178,7	169,7
Total des transferts	1239,3	2065,1	1868,5	1574,4	1609,1	1750,6
Soutien aux retraites	10,3%	14,2%	11,5%	9,5%	9,4%	10,4%

<sup>60</sup> Communiqué du conseil des ministres ; Septembre 2018 ; <http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20180926/151015.html>

### 2.2.4. Politique monétaire et inflation pour amortir les déséquilibres

La masse monétaire dans une économie permet de réguler le marché financier, par conséquent, elle doit être rigoureusement contrôlée et réglementée par la banque centrale car si elle vire vers les extrêmes, celle-ci pourrait troubler le marché.

Tableau n°17 : Taux d'inflation annuel moyen en %

Source : Etabli par l'auteur se basant sur : les chiffres du Ministère des finances  
<http://www.mf.gov.dz/article/48/Zoom-sur-les-Chiffres-/154/Taux-d'inflation.html>

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	09/2018
Taux d'inflation moyen	4,86	5,73	3,91	4,52	8,89	3,25	2,92	4,78	6,40	5,59	4,45

- Même avec une politique budgétaire expansionniste, l'inflation sur la période 2008-2018 est restée autour de 4% (tableau n°17). La modération du taux d'inflation est imputable sur : une montée modeste des salaires et une inflation importée relativement faible. La montée des salaires engagée dans la fonction publique en 2012 a eu un fort impact inflationniste, mais temporaire<sup>61</sup>. L'inflation annuelle avait atteint un maximum de 8,9% en 2012, puis avait baissé pour atteindre 2,92 % en 2014. Elle a ensuite subi une hausse pour atteindre 4,78% en 2015. L'inflation s'est accrue à 6,4 % en 2016, principalement sous l'effet de la dépréciation officielle du dinar au cours du premier semestre, puis d'une dépréciation supplémentaire du dinar sur le marché noir au cours du second semestre. Le rythme s'était ralenti au cours du second semestre de 2017 pour atteindre 5,59 % en décembre. Cette décélération s'est poursuivie jusqu'au mois d'avril 2018 (4,33 %) pour ensuite amorcer une légère hausse et s'établir à 4,45 %, à Septembre 2018<sup>62</sup>.
- L'action de la politique monétaire, notamment par la résorption de surliquidités bancaires, a permis de compresser les pressions inflationnistes, qui auraient pu se traduire par un niveau d'inflation plus élevé. Toutefois, l'impact de la politique monétaire reste largement contrarié, par les dysfonctionnements et les positions de force sur certains marchés. Cela se traduit par le fait que l'inflation, en 2015 et 2016, n'était pas d'origine monétaire puisque la masse monétaire ne s'est que très peu élevée. Elle ne peut pas non plus être causée par l'inflation des prix à l'import, au vu de la faiblesse de ces prix sur les marchés internationaux. L'explication la plus plausible d'après la banque d'Algérie, serait un dysfonctionnement des marchés, notamment ceux des produits agricoles frais, qui ne sont pas suffisamment régulés<sup>63</sup>.

<sup>61</sup> Nations Unies, commission économique en Afrique, profil pays Algérie  
[https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/algeria\\_cp\\_fre.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/algeria_cp_fre.pdf)

<sup>62</sup> Banque d'Algérie; Bulletin monétaire et financier - 1er semestre 2018  
[http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire\\_1ersemestre2018.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire_1ersemestre2018.pdf)

<sup>63</sup> =30

Tableau n°18 : Agrégats monétaires en milliards de DA et en Milliards d'USD

Source : Etabli par l'auteur à partir des rapports de la Banque d'Algérie 2015- 2016-2017-2018.

Année	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Avoirs extérieurs nets	MDA	11996,5	13922,4	14940	15225,2	15734,5	15375,4	12596,1	11227,4	10430,6
	MUSD	162,2	175,6	190,6	194	178,9	144,1	114,1	97,3	79,98
Crédits à l'Etat nets	MDA	-3392,9	-3406,6	-3334	-3235,4	-1992,3	567,5	2682,2	4691,9	5138,1
Crédits à l'économie	MDA	3268,1	3726,5	4287,6	5156,3	6504,6	7277,2	7909,9	8880,9	9408,1
Monnaie et quasi monnaie M2	MDA	8280,7	9929,2	11015,1	11941,5	13686,7	13704,5	13816,3	14974,5	16908,6

- Les avoirs extérieurs nets (réserves de change) représentent la source la plus importante de création monétaire. Après une étape d'accumulation importante (suite à la montée des cours de pétrole de 2005 à 2012), cet agrégat représenté dans le tableau n°18, est rentré dans une étape de baisse continue depuis 2015, passant de 114,1 milliards de dollars en fin 2016 à 97,3 milliards de dollars en fin 2017 et 79,98 milliards en fin 2018, en raison de l'évolution des cours de change des monnaies composant les réserves de change (dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro). En cinq ans, les réserves ont été amputées de 114 milliards de dollars. Si le prix du pétrole, sur le marché international, n'augmente pas suffisamment pour couvrir le déficit de la balance des paiements et dégager un excédent, ces réserves vont continuer à s'amenuiser. Les réserves de change ont été ainsi mal utilisées puisqu'elles ont servi à combler les déficits de la balance des paiements au lieu de promouvoir les investissements productifs. Le pays est maintenu, de ce fait, dans une situation de vulnérabilité qui l'expose à des incertitudes et à des risques<sup>64</sup>.
- Sous l'effet des déficits budgétaires élevés en 2014 et surtout en 2015, financés par le FRR, l'Etat n'est plus créancier net sur le système bancaire. Dés, 2015, il en est devenu débiteur net. Depuis, les crédits nets à l'Etat augmentent comme illustré dans le tableau n°18, passant de 2 682,2 milliards de dinars à fin 2016 à 4691,9 milliards de dinars, à fin 2017 et 5138,1 milliards de dinars, à fin 2018, sous l'effet, principalement, de l'augmentation des créances nettes de la Banque d'Algérie sur le Trésor qui passent de 1967,4 milliards de dinars à fin 2017 à 2316,6 milliards de dinars à fin 2018 (injection de monnaie).

<sup>64</sup> Nouioua. B ; Le problème des réserves de change ; El Watan; 10/11/2018



- Les crédits à l'économie, face aux contractions des réserves de change et à l'augmentation de créances nettes sur l'Etat ont poursuivi leur progression, ils se sont accrus de 12,3 % en 2017 contre 8,4 % en 2016 et 11,9 % en 2015 pour atteindre 8 880,9 milliards de dinars en 2017 et 9408,1 milliards de dinars en 2018.
- De la même façon qu'en 2015 et 2016, la variation des contreparties de la masse monétaire M2 montre que les crédits du système bancaire à l'Etat, précisément ceux de la Banque d'Algérie, représentent la principale source dans la variation de (M2). Le taux d'expansion de (M2) affichait une moyenne annuelle de 10% sur la période 2011 – 2014, mais ce taux a pratiquement stagné en 2015 et 2016 (successivement 0,13 % et 0,82 %). Cette stagnation est essentiellement due à la baisse des dépôts bancaires (-11,96%) et des dépôts du secteur des hydrocarbures (-40%). Avec le recul des prix du pétrole, la régression de la situation de la balance des paiements a généré par la suite une baisse des liquidités bancaires. Cette baisse s'est accentuée avec l'exécution de l'emprunt obligataire estimé à 567,5 milliards DA, mais auquel ont essentiellement souscrit les banques publiques uniquement. La masse monétaire (M2) s'est élevée de 8,27 % durant l'année 2017. L'élévation des liquidités était fortement poussée par les dépôts à vue dans les banques (+ 20,1 % en 2017 contre 6,8 % pour les dépôts à terme et 4,9 % pour la circulation fiduciaire). Cette augmentation des dépôts à vue provenait essentiellement des dépôts de SONTRACH (qui représentaient 65 % des dépôts de 2017) puisque cette dernière a bénéficié du remboursement d'une part de ses créances sur le Trésor estimé à 452 milliards DA<sup>65</sup>.
- Alors que les revenus du pays ont chuté de moitié et que les dépenses de l'Etat sont maintenues à des niveaux élevés, la gestion du taux de change du dinar par la BA aurait servi de moyen monétaire pour amortir la dégradation rapide des équilibres financiers extérieurs, en raison de la chute des prix du pétrole. Ainsi, depuis 2014, le dinar a perdu 48% de sa valeur face au dollar.

Tableau n°19 : Evolution du taux de change annuel moyen du dinar face au dollar et à l'euro

Source : Banque d'Algérie ; Cours des principaux devises ; <http://www.bank-of-algeria.dz/html/marcheint2.htm>

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DA/USD	64,58	72,65	74,32	72,85	77,55	79,38	80,56	100,46	109,47	110,96	118,56
DA/EUR	94,85	101,30	103,50	102,22	102,16	105,44	106,91	111,44	121,18	125,32	134,95

<sup>65</sup>BAD, Perspectives Économiques en Algérie 2018[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country\\_notes/Algerie\\_note\\_pays.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country_notes/Algerie_note_pays.pdf)

- Les chiffres du tableau n°19 illustrent que depuis le milieu de l'année 2014, le dinar s'est considérablement affaibli par rapport au dollar américain et à l'euro, étant donné la baisse des prix du pétrole plaçant le dinar sous pression, et la Banque d'Algérie ayant permis à la devise de se déprécier pour décourager la demande d'importations et préserver les réserves de change du pays. En fait, Le cours moyen annuel du dinar contre le dollar américain a connu une dépréciation de 1,36%. Le taux de change moyen annuel du dinar algérien contre le dollar américain s'est établi à 110,96 USD/DA en 2017 contre 109,47 USD/DA en 2016.
- Le cours de change annuel moyen du dinar contre l'euro s'est déprécié de 42% en 2017 comparé à l'année 2016, passant de 121,18 EUR/DA en 2016 à 125,32 EUR/DA en 2017. Sur le marché parallèle néanmoins, les principales devises s'échangent avec une prime d'environ 60 % qui atteste de l'importance des contrôles des changes et de la faiblesse de la demande de devise locale<sup>66</sup>.

### 2.3. Position extérieure et signes d'affaiblissement

La balance des paiements est constituée à la fois des mouvements des biens (commerce extérieur des marchandises), des services, des revenus, des transferts de capitaux et des mouvements financiers effectués entre l'Algérie (État, entreprises et particuliers) et l'étranger, autrement dit, le totale des entrées et sorties de devises entre l'Algérie et différents Etats. Le solde global de la balance des paiements (qui alimente les réserves officielles de change) positif depuis plusieurs années, a connu son premier déficit en 2014. Ainsi la balance des paiements a baissé depuis 2015 passant de 27,5milliards de \$ à 26,2milliards de \$ en 2016 et 21,96 milliards de \$ en 2017, soit une baisse de 4,27 milliards de \$, mais reste à un niveau élevé<sup>67</sup>. La poursuite des dernières tendances des importances algériennes indiquerait d'après la banque d'Algérie, un recul de la croissance de l'investissement et de l'activité économique nationale et l'expansion, de la consommation et par conséquent de la demande intérieure brute<sup>68</sup>. Du coup, même si elles restent à un niveau confortable (près de 30 mois d'importations en 2015 par exemple), ces réserves ont connu une baisse de 20% entre décembre 2014 (179 milliards de \$) et décembre 2015 (144 milliards de \$). Ce niveau permet toutefois à l'Algérie de préserver sa stabilité extérieure face aux chocs externes. Toutefois, si les niveaux actuels des cours du pétrole et la tendance

---

<sup>66</sup>Banque Mondiale ; RAPPORT DE SUIVI DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE ; Printemps 2017  
<http://documents.worldbank.org/curated/en/496761499968921052/pdf/117451-FRENCH-WP-Algeria-Eco-Monitoring-pub-6-22-17web.pdf>

<sup>67</sup> TSA ; La balance des paiements a baissé en 2017 mais reste à un niveau élevé,  
<https://www.tsa-algerie.com/balance-des-paiements-le-deficit-est-reduit-en-2017-mais-reste-a-un-niveau-eleve/>

<sup>68</sup> Banque d'Algérie, TENDANCES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES AU SECOND SEMESTRE DE 2017.  
[https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/tendancesmon%C3%A9taires\\_22032018.pdf](https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/tendancesmon%C3%A9taires_22032018.pdf)

à la hausse des importations devaient perdurer, la position extérieure de l'Algérie pourrait se dégrader à moyen terme. C'est pourquoi, les autorités ont pris des mesures pour encadrer les importations (exigences de normes et de qualité, licences d'importation pour un nombre limité de produits, etc.).

Tableau n°20 : Les principaux soldes de la balance des paiements en milliards de \$

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2017.

[http://www.douane.gov.dz/pdf/r\\_periodique/Ann%C3%A9e%202017.pdf](http://www.douane.gov.dz/pdf/r_periodique/Ann%C3%A9e%202017.pdf)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Balance commerciale	18,2	25,96	20,2	9,88	0,45	-18,1	-20,13	-14,3
Balance des revenus	-0,36	-2,03	-3,9	-4,5	-4,8	-4,45	-1,57	-2,59
Balance des services	-8,34	-8,8	-7	-6,99	-8,14	-7,52	-7,34	-8,17
Transferts nets	2,65	2,64	3,2	2,8	3,3	2,8	2,82	3,01
Solde compte financier	3,17	2,37	-0,36	-1,02	3,39	-0,247	0,188	0,334
Balance des paiements	15,32	20,14	12,1	0,133	-5,88	-27,53	-26,2	-21,96

### 2.3.1. La balance commerciale et mouvement des importations

Par postes, structurellement excédentaire depuis 20 ans, la balance des transactions commerciales de l'Algérie se dégrade suivant les chiffres représentés dans le tableau n°20, d'un excédent de 25,96 milliards de \$ en 2011, à un déficit de 18,1 milliards de \$ en 2015 suite à la baisse des recettes d'exportation de produits pétroliers.

- Les exportations ont baissé de 34,6% entre 2011 et 2015, alors que les importations ont augmenté de 54%. En revanche, le déficit de la balance commerciale a affiché 14,31 milliards de \$ en 2017 contre 20,13 milliards de \$ en 2016, se rétractant de 29%. En termes de couverture des importations par les exportations, les chiffres, dégagent un taux de 76% en 2017 contre un taux de 64% affiché en 2016, 73% en 2015, 107% en 2014 et 118 % en 2013<sup>69</sup>.
- En six mois (2018) d'application des mesures de restriction à l'importation et même d'interdiction de fourniture de l'étranger de certains produits, la facture des importations est restée toujours lourde. Elle n'a pratiquement pas changé par rapport à ce qu'elle était il y a un an. 22,784 milliards de \$ ont été dépensés en six mois pour couvrir les importations du pays. Alors que, durant les six premiers mois de 2017, le montant des importations était de 23,273 milliards de \$. Ceci revient à dire que l'interdiction d'importation de près d'un millier de produits n'a eu pour effet que de réduire la facture d'importation que d'un petit 489 millions de dollars.
- Cependant, la diminution des importations de biens d'équipements industriels destinés à l'outil de production (27,4 % du total des importations de biens en

<sup>69</sup> Banque d'Algérie ; TENDANCES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES AU SECOND SEMESTRE DE 2017. [https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/tendancesmon%C3%A9taires\\_22032018.pdf](https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/tendancesmon%C3%A9taires_22032018.pdf)

2017), engagée en 2015, a continué en 2017. Annuellement, les importations de biens d'équipement industriels ont continué de diminuer en 2017 (-9,3 %) suite aux baisses effectuées en 2015 (-9,6 %) et 2016 (-10,1 %) rétractant leur niveau de 18,1 milliards de \$ en 2014 à 13,3 milliards de \$ en 2017, soit un recul de -26,4 % en trois années.

- Par la même fréquence, les importations de produits semi-finis (21,5 % du total des importations de biens), utiles pour le fonctionnement de l'appareil de production national, ont continué de diminuer, passant de 11,48 milliards de \$ en 2015 à 10,97 milliards de \$ en 2016 puis à 10,48 milliards de \$ en 2017. Cela a causé l'arrêt de plusieurs usines <sup>70</sup> (notamment de céramiques, de production de l'agro-alimentaire, des cosmétiques et du médicament). Destinées à préserver les devises de l'Algérie, ces restrictions aux importations lèsent paradoxalement certaines entreprises locales, menacent experts et chefs d'entreprise qui craignent fermetures d'usines et pertes d'emploi.
- Cela souligne le manque de concertation et le flou autour des critères présidant au choix des produits soumis à licence et à la fixation des quotas ou interdiction, ce manque de transparence encourage la corruption et les trafics. Concernant les hausses (dans les importations en 2017), elles ont concerné les biens de consommation alimentaires et non alimentaires avec respectivement 2,6% et 1,34%<sup>71</sup>.
- Les hydrocarbures ont constitué presque la totalité de nos exportations à l'étranger pendant l'année 2017 avec un pourcentage de 94,54% du volume global des exportations, et une hausse de 16,45% par rapport à l'année 2016. Les exportations hors hydrocarbures, qui sont toujours minimes, avec uniquement 5,46% du volume global des exportations soit l'équivalent de près de 1,89 milliard de \$, ont affiché une hausse de 5,21% par rapport à l'année 2016. Les produits exportés hormis des hydrocarbures sont représentés pratiquement par des demi-produits qui prennent une part de 3,98% du volume global des exportations soit une valeur de 1,38 milliard de \$, des biens alimentaires avec une part de 1%, soit 348 millions de \$, des produits bruts et des biens d'équipements industriels avec la même part de 0,21%, et enfin des biens de consommation non alimentaires avec le pourcentage de 0,06%<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> Bensen.M; Les barrières aux importations alarment les sociétés locales ;ALGERIE ECO ; <https://www.algerie-eco.com/2017/07/22/barrieres-aux-importations-alarment-societes-locales/> consulté le 22 juillet 2017

<sup>71</sup> Banque d'Algérie, Bulletin monétaire et financier - 1er semestre 2018, [https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire\\_1ersemestre2018.pdf](https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire_1ersemestre2018.pdf)

<sup>72</sup> Mebtoul. A ; Exportation de trois milliards de dollars fin 2018 hors hydrocarbures : éviter d'induire en erreur l'opinion publique. <https://www.algerie1.com/eclairage/exportation-de-trois-milliards-de-dollars-fin-2018-hors-hydrocarbures-eviter-d-induire-en-erreur-l-opinion-publique.11/11/2018>.

### 2.3.2. Autres soldes qui pèsent lourd sur la balance des paiements

- Le déficit du poste des Services (hors revenus des facteurs), s'est creusé à 8,17 milliards de \$ en 2017 contre 7,34 milliards de \$ en 2016. Le poste des Services représente les prestations techniques assurées par les étrangers en Algérie et par l'Algérie à l'étranger (études...), le transport assuré par les transporteurs étrangers pour les marchandises importées par l'Algérie (armateurs...) et les assurances à l'international. Ainsi ce post a connu les aspects suivant :
  - Ce déficit s'est généré à la fois par la diminution des exportations algériennes des services (baisse de 344 millions de \$) ainsi que par l'augmentation des importations des services (hausse de 420 millions de \$), à titre d'exemple, 540 millions de \$ ont été déboursés en 2017 pour les services liés au bâtiment et travaux publics dont essentiellement les importations de services de l'Agence nationale des autoroutes (ANA).
  - Effectivement, l'Algérie représente un importateur important de plusieurs services en provenance de l'étranger, faisant appel à des bureaux d'expertise et d'études étrangères, ainsi qu'à des sociétés d'assurance et de réassurance et des cabinets d'avocats. Ainsi, la réduction de la facture d'importation des services n'est pas la priorité du gouvernement dans le cadre de la maîtrise des opérations du commerce extérieur. En effet, les mesures prises par le gouvernement depuis la chute drastique des cours du pétrole en 2014 se sont penchées sur la baisse de la facture d'importation des marchandises, licences d'importation, suspension de divers produits, droit additionnel provisoire de sauvegarde. D'après les chiffres de la Banque d'Algérie, la facture des importations de services a été estimée à 11,182 milliards de dollars en 2017, contre 10,776 milliards de dollars en 2016. Entre 2010 et 2018, l'Algérie a dépensé plus de 101 milliards de dollars en importations de services, ce qui équivaut à 59,47% de son PIB estimé à 170,4 milliards de dollars, selon la même source. Le solde de la balance des paiements reste inquiétant, ce qui contribue à la baisse des réserves de changes du pays (85 milliards de \$ à fin décembre 2018), accentué par le poids de la facture liée aux importations de services, un poste de la balance des paiements dont le solde négatif contribue à la baisse de réserves de changes<sup>73</sup>.
- Le déficit du poste revenus des facteurs s'est creusé à 2,56 milliards de \$ en 2017 contre 1,57 milliard de \$ en 2016, en hausse de 985 millions de \$. Le poste Revenus des facteurs contient, entre autres, les bénéfices rapatriés vers l'extérieur par les

---

<sup>73</sup>Banque d'Algérie ; Rapport annuel 2017, évolution économique et monétaire en Algérie ; <https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2017/rapportba2017.pdf>

entreprises étrangères travaillant en Algérie, les bénéfices réalisés par les sociétés algériennes à l'étranger. L'augmentation du déficit du poste Revenus des facteurs provient essentiellement de la hausse des transferts des dividendes des filiales et annexes des entreprises et institutions financières étrangères en Algérie<sup>74</sup>.

- Pour, les transferts nets dont principalement les transferts des retraites et pensions vers l'Algérie, ils ont augmenté de près de 7% en passant à 3,01 milliard \$ en 2017 contre 2,82 milliards \$ en 2016<sup>75</sup>. Les transferts de fonds par exemple de la diaspora algérienne établie à l'étranger vers le pays se sont chiffrés à 2 milliards de \$, en 2015, soit 0,9 du PIB en 2014, dévoile une enquête de la Banque mondiale (BM), publiée à Washington. Cependant, ces montants restent, timides par rapport à celles drainés par d'autres pays de la région MENA à l'exemple de l'Égypte (19,7 milliards de \$ en 2015), suivie du Liban (7,2 milliards de \$), du Maroc (6,4 milliards de \$) et de la Jordanie (3,8 milliards de \$). Cette enquête pointe, toutefois, le doigt sur l'intérêt manifesté par les membres de ces communautés à contribuer à l'intégration économique de leur pays d'origine par trois moyens principaux : l'investissement, le commerce et le transfert des compétences<sup>76</sup>.

### **2.3.3. Le solde du compte capital et opérations financières : des IDE anémiques**

Ce compte se compose essentiellement du solde des investissements directs nets IDE (entrants moins sortants) ainsi que les opérations de crédits à court, moyen et long termes entre résidents et non-résidents. Les IDE demeurent relativement faibles, ne dépassant pas 2 milliards de \$ annuellement (après 2011).

- L'attractivité des IDE en Algérie reste encore d'actualité notamment durant les dernières fluctuations des prix de pétrole. Représentant une source de financement non génératrice de dette et un vecteur de transfert technologique, les IDE peuvent être un moyen pour promouvoir une croissance durable et inclusive, toutefois les dispositifs de leur attractivité demeurent archaïques et la faiblesse de nos institutions fragilise les perspectives économiques en Algérie et amoindri l'intérêt des investisseurs<sup>77</sup>.

---

<sup>74</sup> Banque d'Algérie ; Bulletin monétaire et financier - 1er semestre 2018 ; [https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire\\_1ersemestre2018.pdf](https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire_1ersemestre2018.pdf)

<sup>75</sup> Banque d'Algérie ; Bulletin monétaire et financier 1 er trimestre 2018 ; <https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletin1ertrim2018.pdf>.

<sup>76</sup> Banque mondiale communiqué de presse : « Les envois de fonds des migrants vers les pays en développement sont en recul pour la deuxième année consécutive » 21 avril 2017. <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/04/21/remittances-to-developing-countries-decline-for-second-consecutive-year>.

<sup>77</sup> K. Menna; S. Mehibel ; La problématique des IDE en Algérie: Paradoxes d'une économie attractive faiblement attrayante; Les Cahiers du Cread, vol. 33 ; n°120 ; pp40-70; Mars 2018.



- Riche en ressources naturelles et économiquement stable, l'Algérie avait attiré des flux importants d'IDE entre 2008 et 2011, les IDE avaient dépassés les deux milliards de \$ chaque année (2,639 milliards de \$ en 2008, 2,747 en 2009, 2,3 en 2010 et 2,571 en 2011)<sup>78</sup>. Cependant, sur les 7 dernières années, le montant des IDE cumulés reçus par l'Algérie n'a pas dépassé les 8 milliards de dollars<sup>79</sup>.

Tableau n°21 : Les chiffres des IDE en Algérie

Source : CNUCED; Rapport sur l'investissement dans le monde 2018.

Investissement direct étranger(IDE)	2014	2015	2016	2017
Flux d'IDE entrants (milliards de \$)	1,507	-584	1,665	1,204
Stock d'IDE (milliards de \$)	26,820	26,232	27,871	29,053
Nombre d'investissements Greenfield (création de filiales d'IDE)	14	13	17	22
IDE entrants(en% de la FBCF)	1,9	-1	3,4	2,4
Stock d'IDE(en% du PIB)	12,6	15,9	17,3	16,7

- Depuis 2014, le pays a connu une forte baisse des investissements, après un désinvestissement net de 584 millions de \$ en 2015, le flux d'IDE en Algérie, fortement tributaire de l'investissement dans le pétrole et le gaz, a baissé de 26% en 2017 par rapport à l'année précédente, passant de 1,665 à 1,204 milliards de \$ (tableau n°21). Cela malgré toutes les mesures incitatives offertes dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement<sup>80</sup>. Des mesures telle que : l'exonération de droits de douane et de l'impôt sur les bénéfices, franchise de TVA, les avantages dits supplémentaires sont réservés à des activités privilégiées et créatrices d'emplois dans le tourisme, l'industrie et l'agriculture et les avantages dits exceptionnels, réservés aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et qui sont négociés par voie de convention entre l'investisseur et l'État, souligne le rapport sur l'investissement dans le monde 2018, publié par la CNUCED.
- Ce même rapport révèle que le stock d'IDE en Algérie s'élevait, en 2017, à 29,053 milliards de \$ et que, l'Algérie, cinquième puissance économique du continent africain ne figure même pas dans le Top 10 des pays africains de destination des IDE. En 2017, le pays s'est hissé au 13e rang africain en matière d'IDE, loin du leader que constitue l'Egypte (avec un flux de 7,4 milliards de \$ en 2017) et elle a chuté de la 74ème à la 83ème place entre 2016 et 2017 dans le classement des pays recevant le plus de flux.

<sup>78</sup> Ambassade de Suisse à Alger Rapport économique 2017.

<https://www.s-ge.com/sites/default/files/cserver/publication/free/rapport-economique-algerie-2018-08.pdf>.

<sup>79</sup> Banque de France, Service Économique Régional d'Alger, Les investissements directs étrangers en Algérie, 2016, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/430564>

<sup>80</sup> L. Sahbani ; Analyse des principales dispositions de la nouvelle loi sur la promotion de l'investissement ; PwC ; Aout 2016 ; <https://www.wko.at/service/aussenwirtschaft/PwC-Algerie-Article-codes-des-investissements--VF-06092016-V.pdf>.

- Le nombre de filiales entièrement nouvelles implantées en Algérie (investissements Greenfield) par les sociétés mères, avec l'installation de nouveaux moyens de production et des créations d'emplois, a connu une légère hausse passant de 13 en 2015 à 22 filiales en 2017. Cela était soutenue par les IDE consentis par le groupe de télécoms chinois Huawei au niveau de l'aéroport Houari-Boumediene d'Alger et le sud-coréen Samsung qui a ouvert sa première usine de montage de Smartphones dans le pays<sup>81</sup>.
- Les IDE en pourcentage de la FBCF (formation brute de capital fixe) qui représente un indicateur mesurant la part des IDE dans le totale des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année, a enregistré une baisse en 2017 passant de 3,4% en 2016 à 2,4%. Au même rythme le stock d'IDE en pourcentage du PIB a baissé de 17,3% en 2016 à 16,7% en 2017. Toutefois, la CNUCED estime que le flux IDE pourrait rebondir à la faveur de l'amendement de la loi sur les hydrocarbures<sup>82</sup>.
- Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse de ces chiffres. Il y a l'environnement des affaires qui est loin d'être favorable, le changement continuel de législation donne un mauvais signal aux investisseurs étrangers potentiels, surtout, hors hydrocarbures, les mesures protectionnistes mises en place par le gouvernement algérien, ainsi que la corruption, la bureaucratie, la faiblesse du secteur financier, difficultés d'obtention de permis de construire et l'insécurité juridique au niveau des droits à la propriété intellectuelle sont d'importants obstacles aux investissements. La participation d'un investisseur étranger à titre d'exemple dans l'économie algérienne est limitée à 49%, et les fournisseurs étrangers ont pour obligation de trouver des partenaires locaux (publics ou privés) pour les appels d'offres publics.
- Sur ces entrefaites, Le classement annuel Doing Business de la Banque mondiale sur la facilité à faire des affaires, publié en 2018, place l'Algérie à la 166<sup>ème</sup> position sur 190 pays étudiés, l'Algérie avait perdu ainsi 10 places par rapport à 2017. Implanter un investissement en Algérie d'après cette étude demeure très compliqué par le fait qu'il faut passer par plusieurs procédures qui coûtent beaucoup de temps et d'argent. 12 procédures, 22 jours, un coût représentant 11,1% du revenu par habitant sont nécessaires pour créer une entreprise. Concernant le point, création d'entreprise, l'Algérie est classée à la

---

<sup>81</sup> TRADE Solutions BNP Paribas. Les investissements en Algérie. Février 2019.  
[https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/algérie/investir?convertir\\_en\\_pdf=ok](https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/algérie/investir?convertir_en_pdf=ok)

<sup>82</sup> CNUCED; Rapport sur l'investissement dans le monde 2018.  
[https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2018\\_overview\\_fr.pdf](https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2018_overview_fr.pdf)



145<sup>e</sup> position. Même chose pour l'octroi du permis de construire, elle se positionne 146<sup>e</sup>, sa note par exemple dans l'obtention de permis de construire était de 58.89/100 en 2018 contre 71.02 /100 en 2017. L'étude a dénombré 19 procédures, 146 jours et un coût représentant 23,1% du revenu par habitant pour la construction d'un entrepôt. A propos de l'indicateur sur le raccordement à l'électricité, notre pays se place 120<sup>e</sup>. Sur le point de transfert de propriété, l'Algérie abouti au 163<sup>e</sup> rang. Notre pays est classé à la 177<sup>e</sup> place concernant l'obtention de prêt. Il se positionne au 170<sup>e</sup> rang dans le cadre de la protection des investisseurs minoritaires. En matière de commerce transfrontalier, l'Algérie dégringole vers 181<sup>e</sup> place<sup>83</sup>. Aussi, d'après le classement mondial de la perception de la corruption dans 180 pays, publié par Transparency International, notre pays occupe la 112<sup>e</sup> place. Dans le classement Worldwide Broadband speed league 2018, qui établit annuellement un rapport sur les débits de pas moins de 200 pays, l'Algérie, avec une vitesse de téléchargement de 1,25 mbps (mégabits), s'est hissé à la 175<sup>e</sup> place<sup>84</sup>.

- Le climat des affaires selon ces organismes est loin d'être facile en Algérie alors que la crise économique suite à la chute des cours de pétrole exige sa souplesse. Face à cette situation, et aux craintes liées à la baisse de la production des hydrocarbures consécutive au déclin des puits pétroliers, le gouvernement algérien est en train de revoir sa politique dans le secteur des hydrocarbures. Des amendements proposés par la loi sur les hydrocarbures (son contenu sera révélé vers la fin juillet 2019) devraient encourager la présence des compagnies pétrolières à travers des partenariats afin de repérer de nouveaux gisements et augmenter la production<sup>85</sup>.
- Cependant, la compétitivité d'un pays en matière d'investissement ne se limite pas à attirer des IDE. Elle dépend de la capacité du pays à fidéliser et tirer parti de ces investissements pour une croissance économique inclusive et durable et c'est justement sur ces deux pions importants que l'Algérie cale. Une qualité institutionnelle meilleure s'avère un moyen efficace d'attractivité. Les incitations à l'investissement peuvent aider à attirer les IDE mais ne sont généralement pas efficaces sans un niveau de protection juridique contre les risques politiques et réglementaires tels que l'expropriation de biens, les

---

<sup>83</sup> World Bank group; Doing Business 2018; Reforming to Create Jobs;  
<http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

<sup>84</sup> World Bank group; Global investment competitiveness Report 2017-2018; Foreign Investor, perspectives and policy implications.  
<http://pubdocs.worldbank.org/en/651751510251223013/GIC-execsум.pdf>

<sup>85</sup> K. Amor. 10. La réforme du secteur des hydrocarbures en Algérie, ajustement libéral ou changement de logique économique ? In : Où va l'Algérie ? [en ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 2001 (généré le 04 août 2017). Disponible sur Internet : <https://books.openedition.org/iremam/410?lang=fr#text>. ISBN : 9782811135393. DOI: 10.4000/books.iremam.410.

restrictions en matière de transfert de devises et de convertibilité, et sans une transparence dans les relations avec le partenaire public. La réduction de ces risques au niveau des pays est une base sur laquelle la réduction des risques au niveau des projets conduira à une augmentation des investissements et une croissance dans les pays en développement.

- Semblablement, les autorités algériennes au plus haut niveau annoncent une véritable initiative de faire des IDE un moyen de croissance et du développement. Malheureusement, les intentions annoncées et la volonté affichée ne sont pas projetées dans les faits. Pourtant, nous sommes face à l'urgence de la mise en œuvre effective de nombreuses réformes plusieurs fois prononcées. Ça devient une exigence évidente dans une atmosphère nationale et internationale de plus en plus soumise à des incertitudes, les IDE doivent être au cœur des politiques de promotion de ce type d'investissement<sup>86</sup>.

Enfin, et suite à tous les arguments cités ci-dessus, le Compte capital et opérations financières a affiché un excédent de 334 millions \$ en 2017 contre un excédent de 188 millions \$ en 2016. C'est ainsi qu'avec le total de ces opérations d'entrées et sorties de devises, le solde global de la Balance des paiements (Compte courant de la balance des paiements Compte capital et opérations financières) a affiché un déficit de 21,76 milliards de \$ en 2017 contre un déficit de 26,03 milliards de \$ en 2016. Malgré une amélioration des prix du pétrole, l'économie algérienne continue de se dégrader de jour en jour. Certes, la Banque d'Algérie a annoncé une baisse de la balance des paiements au 1er trimestre 2018 de plus de 2 milliards de \$, mais tous les indicateurs économiques sont dans le rouge. Balance des paiements, réserves de change, la planche à billets : l'Algérie s'enfoncé dans la crise<sup>87</sup>.

### **3. Le développement durable en Algérie : entre ambition et impératif**

A travers le chapitre 2, le développement durable apparaît comme une notion large en même temps macro et microéconomique, applicable ainsi sur toutes les composantes de la société, une nouvelle perception du bien être pour l'ensemble de la population, conçue, par principe afin de mener un développement en même temps économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être le but, l'économie l'outil et l'environnement une exigence. Désormais, le commerce responsable et équitable,

---

<sup>86</sup> La plateforme d'information internationale des Experts Comptables ; Algérie : Investir <http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/algeria/investir-3>.

<sup>87</sup> Centre d'analyses International Crisis Group ; Faute de réformes, l'Algérie menacée de crise économique dès 2019 ; Le Monde ; Publié le 20/ 11/ 2018. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/20/faute-de-reformes-l-algerie-menacee-de-crise-economique-des-2019\\_5385878\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/20/faute-de-reformes-l-algerie-menacee-de-crise-economique-des-2019_5385878_3212.html)

l'efficacité énergétique, le tourisme solidaire, le tri sélectif, le recyclage des déchets et leur traitement et les énergies propres représentent des segments économiques qui offrent des possibilités de changements et qui emploient un nombre considérable d'individus dans le monde. Ces activités engendrent des revenus non négligeables, et plusieurs PED ont intercepté ces intérêts.

Toutefois le gouvernement algérien n'exprime encore pas une volonté politique sérieuse pour s'engager sur la voie du développement durable. Depuis l'indépendance, l'Algérie suit un mode de développement caractérisé par la dominance des hydrocarbures comme source de revenu, écologiquement très polluante et une répartition inégale des richesses. La crise financière conduite par cette dépendance à une seule ressource, dont les prix ont basculé ces dernières années, a eu des répercussions radicales sur l'économie du pays (déficit budgétaire, commerciale, épuisement du FRR, financement non conventionnel, inflation...), projetées dans la vie quotidienne de la population (réduction du pouvoir d'achat, chômage, perte de crédibilité des institutions multilatérales, perte même de contrôle des conditions environnementales...), rendant de cette façon le sort du pays dans un contexte (social, écologique et économique) ambigu. Toutefois, cinq ans après (2014) la baisse drastique des prix du baril de pétrole sur les marchés mondiaux, l'Etat a promulgué cinq projets de loi de finances sans pour autant prévoir des réformes structurelles pour sortir de la logique du tout pétrole. Bien qu'en contraignant l'administration publique en ce sens, cela ne pourra qu'accentuer, le rythme de protestation et de litiges socio-économico-environnementales dans notre pays. Ce dernier étant pourtant, le plus grand pays d'Afrique, possédant des sites splendides, des plaines fertiles, des montagnes fécondes et un soleil généreux. Cette situation ne manquera pas d'affecter les objectifs de croissance de l'économie, du développement durable, et se traduira par des effets pervers sur le plan social et environnemental notamment à l'échelle de l'aggravation de la courbe du chômage et de l'évolution de la pauvreté.

### **3.1. Enjeux majeurs du développement durable en Algérie**

L'Algérie étant signataire du protocole de Rio a pris à cet effet des engagements depuis le début des années 2000 en ce qui concerne les enjeux du développement durable, caractérisé par<sup>88</sup> :

- L'adoption d'une stratégie nationale sur l'environnement et du plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD), qui impliquent l'ensemble des ministères, les collectivités locales et la société

---

<sup>88</sup> Cours des comptes, Rapport de revue de la préparation du gouvernement algérien à la mise en œuvre des ODD ; Décembre 2018. <https://www.ccomptes.dz/wp-content/uploads/2019/03/ODD-FRANCAIS.pdf>

civile, dont le rôle est d'être une force de propositions, visant à intégrer la viabilité environnementale dans la stratégie de développement du pays (induire une croissance durable et réduire la pauvreté).

- L'élaboration en 2015 d'un Plan National d'Action sur les Modes de Consommation et Production Durable (PNA-MCPD), adopté dans le cadre d'une démarche participative et inclusive de l'ensemble des parties prenantes, initiative qui permet à l'Algérie de renouveler ses engagements dans la concrétisation des 17 ODD, plus particulièrement l'objectif N°12 consacré aux modes de consommation et de production durable. Ce plan est axé prioritairement sur la gouvernance des MCPD (pour créer le cadre de pilotage des MCPD), la transition et l'efficacité énergétique (Du fait des besoins de diversification économique) et la gestion des déchets et des rejets (développement du recyclage, du compostage, d'éco conception...).
- Le développement du cadre juridique, du développement durable en Algérie, en 2016 d'ailleurs, la constitution a cité le développement durable explicitement à trois reprises (préambule, articles 44 et 207). Les ODD 1 et 3 ont été inclus dans les articles 32, 34, 35 et 36 de la constitution, qui énoncent les principes de la non-discrimination et de l'égalité des droits et devoirs entre les sexes et l'abolition des entraves à l'épanouissement et la participation des citoyens à l'activité politique, économique, sociale et culturelle. Les articles 69 et 72 de la constitution abordent notamment le droit au travail pour tous avec l'appui à la création des emplois. L'appui à l'ODD 3, est présent en particulier à travers l'article 66 de la constitution, qui cite que la protection sanitaire est un droit, l'État assure également la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et infectieuses, conformément au cibles de l'objectif.
- La mise en place des institutions de pilotage, de coordination et le suivi des ODD. Il s'agit du comité interministériel constitué des représentants des ministères, du CNES et de l'ONS (présidé par un représentant du MAE) ainsi que des groupes (06) de travail chargés de la mise en œuvre des ODD dont la répartition par ministère et par ODD est illustrée dans le tableau n°22 :

Ainsi, chaque groupe comprend l'ONS, le CNES et les ministères responsables de la mise en œuvre d'un ou plusieurs ODD. Pour renforcer ce cadre, il est à noter la création depuis 2011 de plusieurs institutions notamment l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, Commissariat du littoral, Agence Nationale des déchets, Centre National des Technologies de production plus propres, Centre de Développement des Ressources Biologiques, Conservatoire des Formations aux Métiers de l'Environnement, Ecole des Métiers de l'Eau, Agence Nationale de l'Urbanisme (ANURB).

Tableau n°22 : La répartition des groupes de travail par ministère et par ODD

Source : Cours des comptes, Rapport de revue de la préparation du gouvernement algérien à la mise en œuvre des ODD, Décembre 2018. <https://www.ccomptes.dz/wp-content/uploads/2019/03/ODD-FRANCAIS.pdf>

Groupes	Chef de file	Ministères/Institutions	ODD
<b>Groupe 1</b>			
Mettre fin à la pauvreté et parvenir à l'égalité	MSNFCF	MTESS, MICLAT, MJ, MADRP, MTPT, MHUV, CNES, ONS	1 et 5
<b>Groupe 2</b>			
Garantir à tous de vivre en bonne santé et le savoir-faire	MADRP	MTESS, MADRP, MEN, MCrce, MESRS, MSPRH MFEP, MRE, MEER, CNES, ONS	2, 3 et 4
<b>Groupe 3</b>			
Développement d'une économie forte, durable et modere	MF	MTESS, MF, MCrce, ME, MTPT, MHUV, MSNFCF, MICLAT, MTA, MADRP, MPTTN, CNES, ONS	7, 8, 9, 10 et 11
<b>Groupe 4</b>			
Protection des écosystèmes	MRE	MRE, MADRP, MEER ME, CNES, ONS	6, 12, 13, 14 et 15
<b>Groupe 5</b>			
Favoriser l'édification des sociétés pacifiques fortes et équitables	MJ	MJ, MAE MF, CNES, ONS	16
<b>Groupe 6</b>			
Renforcer la solidarité internationale pour un développement	MAE	MTESS, MADRP, MSPRH MEN, MCrce, MESRS, MFEP, MRE, ME, MCom, MF, MPTTN, CNES, ONS, MC, MJ	17

- La mise en place de mécanismes financiers, par la création d'un ensemble de Fonds spéciaux dans le but de soutenir et de faciliter la mise en œuvre du développement durable. Il s'agit, entre autres, du fonds pour l'environnement et la dépollution ; le fonds spécial de développement des régions du sud ; le fonds spécial pour le développement économique des Hauts Plateaux ; le fonds pour la protection du littoral et des zones côtières ; le fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe et le fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération.

Dans le cas de l'Algérie, les enjeux du développement durable se combinent à la fois à ceux du développement économique, social, et à ceux de la diversification économique pour construire une économie moins dépendante des ressources hydrocarbures. L'Algérie n'est pas isolée du reste du monde face aux problématiques du développement durable, elle impacte le reste du monde et elle est aussi impactée par les grands défis mondiaux. C'est dans ce sens que l'Algérie s'implique et prend des initiatives au travers la ratification de l'ensemble des conventions internationales en matière d'environnement et de développement social. A ce titre de grands enjeux de développement durable concernent prioritairement l'Algérie, il s'agit des changements climatiques, de la préservation du

capital naturel et du changement de modèle économique de développement, de la gestion des déchets et de la pollution et de la préservation du cadre de vie et du développement du capital humain<sup>89</sup>.

### 3.1.1. Une opportunité pour changer le modèle algérien de croissance

L'époque que nous vivons se caractérise par l'insuffisance des seules retombées économiques. Adossées sur des questions mondiales de pollution, de recule de biodiversité, de surexploitation des ressources épuisables, de précarisation des travailleurs, le développement durable s'impose comme une nouvelle configuration de l'économie, de la société et de notre alliance avec la nature et avec la société, configuration qui ne peut désormais être négligée. D'ailleurs, constitués de 17 objectifs, les ODD (objectifs du développement durable) ont été adoptés par l'ONU en septembre 2015 dans le cadre de l'Agenda mondial 2030, et ce, dans le prolongement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 pour réduire la pauvreté dans le monde. Avec le retournement profond du marché mondial de pétrole, il est pertinent de préciser que l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable (ODD), et les obligations qu'il induit, constitue une opportunité exceptionnelle de changer de modèle de croissance<sup>90</sup>.

- **Un enjeu pour restructurer l'économie et relancer l'industrie dans les filières stratégiques**

Dans un contexte de faible contribution de l'industrie à la croissance économique (environ 5%), un investissement innovant dans les secteurs / filières de l'économie verte (énergies renouvelables, efficacité énergétique, agriculture et pêche durables, gestion des eaux et des déchets, écotourisme, transport durable, écoconstruction, plantes médicinales, services liés à l'environnement, etc.), pourrait améliorer le taux d'intégration industrielle (actuellement de l'ordre de 10 à 15%) et promouvoir le développement local, dans une approche de rééquilibrage des territoires. L'économie verte est également porteuse de progrès technologique, élément fondamental pour l'amélioration de la compétitivité des PME/PMI, encore trop peu ouvertes aux innovations et à la prise en compte de la durabilité environnementale. Pour cela, l'Etat doit renforcer et élargir l'accès des PME aux mesures de soutien (financement, formation, accès aux innovations techniques) et de mise à niveau, afin de leur permettre de tirer parti des évolutions des techniques et des marchés<sup>91</sup>.

---

<sup>89</sup> Centre National des Technologies de production plus Propre (CNTPP); Modes de consommation et de production durable en Algérie:Etat des lieux ; ;1/09/2015. <http://www.cntpdz.com/uploads/evenement/Etat%20des%20lieux%20MCPD.pdf> pp.22-24.

<sup>90</sup> ONU ;Objectifs du développement durable(ODD), <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>91</sup> ONU; Bureau pour l'Afrique du nord ; L'économie verte en Algérie ; [https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/NA/AHEGM-ISDGE/egm\\_ev-algerie\\_fr.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/NA/AHEGM-ISDGE/egm_ev-algerie_fr.pdf)

- **L'enjeu de réduire la dépendance aux hydrocarbures**

Face aux aléas de l'exportation d'hydrocarbures (marchés mondiaux incertains, diminution des réserves nationales, concurrence des énergies alternatives ...), l'Algérie doit investir dans les secteurs productifs durables, créateurs de richesses et d'emplois. Il est donc nécessaire d'engager une transition énergétique vers un système énergétique faisant appel à des sources d'énergies non fossiles, notamment les énergies renouvelables. La demande nationale d'énergie croît régulièrement pour répondre aux besoins d'une population qui augmente et dont le niveau de vie progresse. En 2005, la population algérienne était de 33 millions d'habitants et la consommation d'énergie de 17 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep), soit 0,51 tep par habitant et par an. En 2015, pour une population de 40 millions d'habitants, elle s'est élevée à 58 millions tep, soit 1,45 tep par habitant et par an. En 2030, elle devrait avoisiner 2 tep par habitant et par an (avec un scénario laisser faire), pour une population de 50 millions d'habitants et une consommation d'environ 100 millions de tep. Le modèle énergétique actuel, basé sur la consommation des ressources limitées, ne pourra fonctionner indéfiniment. Nous devons engager une transition énergétique vers la sobriété et l'utilisation des énergies renouvelables où le rôle de l'énergie fossile diminuerait. L'énergie joue un rôle essentiel dans l'économie et la vie de toute collectivité. Les grands centres urbains sont particulièrement vulnérables à une interruption de la fourniture d'énergie<sup>92</sup>.

- **Les énergies renouvelables propices à la concurrence**

De par sa situation géographique, l'Algérie à titre indicatif dispose d'un des Potentiels solaires les plus élevés au monde. La durée d'insolation sur la quasi-totalité du territoire national dépasse les 2000 heures annuellement et peut atteindre les 3900 heures (hauts plateaux et Sahara). L'énergie reçue quotidiennement sur une surface horizontale de 1m<sup>2</sup> est de l'ordre de 5 KWh sur la majeure partie du territoire national, soit près de 1700KWh/m<sup>2</sup>/an au Nord et 2263 kWh/m<sup>2</sup>/an au Sud du pays. Le solaire donc et d'autres sources d'énergie renouvelable offrent à notre pays l'opportunité de compenser le risque qui consiste à ne pas pouvoir exploiter leurs réserves de pétrole et de gaz à cause de la régulation sur les émissions et les changements technologiques favorisant les énergies propres. Ces ressources peuvent aider à répondre aux projections de montée en flèche de la demande d'électricité observée dans nombres de pays d'Afrique et du Moyen-Orient notamment en Algérie en raison de l'expansion démographique. A ce propos des initiatives en Algérie ont porté essentiellement sur : L'électrification solaire des foyers isolés, le

---

<sup>92</sup> K. Ait Cherif; Les enjeux et les défis de la transition énergétique en Algérie ; ALGERIEECO ;21/03/ 2017.

pompage solaire et l'éclairage public solaire<sup>93</sup>. Les années qui viennent s'annoncent relativement prometteuses pour les énergies propres puisque les renouvelables sont à l'infini, ça lutte contre le changement climatique et l'effet de serre, la production de l'électricité devient décentralisée accompagnée de progrès technique et d'amélioration de l'efficacité énergétiques, surtout avec le potentiel algérien (22000MW) illustré dans la figure n°47.

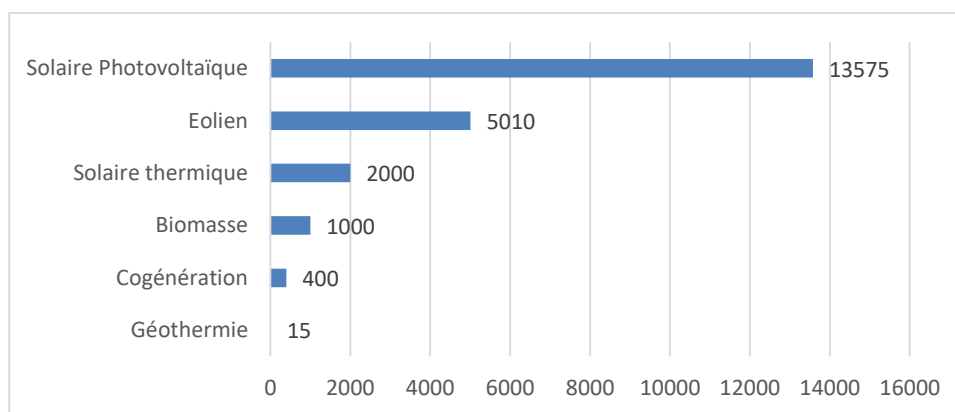


Figure n°47 : Le potentiel des énergies renouvelables en Algérie en MW (2015)

Source : CDER : Centre de Développement des Energies Renouvelables en Algérie ; Edition 2015.

### 3.1.2. Préservation de l'environnement, gestion des Déchets et des Pollutions

La préservation de la qualité du cadre de vie et le maintien ou la restauration du bien-être environnemental s'affirment comme de plus en plus ces dernières années. L'ampleur des problèmes écologiques est étroitement liée au rythme de développement économique et social d'un pays. Ainsi La prise en compte des changements climatiques, de la rationalisation de la consommation des ressources naturelles et de la valorisation des déchets constituent un enjeu du développement durable majeur pour l'Algérie.

- **Changements climatiques**

Par sa position géographique et à travers un modèle économique et industriel dominé par les énergies fossiles, l'Algérie est extrêmement vulnérable aux impacts des changements climatiques. Il s'agit particulièrement de désertification (50 millions d'hectares en état de dégradation avancée, en 2015), sécheresses répétitives, réchauffement des eaux de la méditerranée et accroissement de l'érosion du littoral et de la salification des nappes côtières et diminution des ressources en eaux douces. Il s'agit aussi du stress hydrique que connaît le pays (seuil de rareté est de l'ordre de 1000 m<sup>3</sup> /hab/an et est équivalent à 600m<sup>3</sup> /ha/an), de l'érosion accrue des sols, dégradations des habitats et des

<sup>93</sup> Centre de développement des énergies renouvelables(CDER) ; L'Algérie face aux enjeux environnementaux avec une stratégie intégrant le développement durable ; 30/10/2012. [https://portail.cder.dz/IMG/article\\_PDF/article\\_a2758.pdf](https://portail.cder.dz/IMG/article_PDF/article_a2758.pdf)



infrastructures économiques et sociales dues aux événements climatiques extrêmes. Ces impacts comportent des risques importants comme la paupérisation des populations rurales et du sud, l'accentuation des phénomènes migratoires, et la raréfaction des ressources naturelles. Les émissions de l'Algérie en matière de gaz à effet de serre équivalents CO<sub>2</sub> sont de 3.7 tonnes par habitant, en 2013, démontrant une augmentation rapide par rapport au niveau de 3.3 tonnes/habitant de 2010. A titre indicatif, l'Algérie est classée 39<sup>ème</sup> sur les 58 pays représentant 90% des émissions dans le monde, au CCPI /2015 (Climate Change Performance Index, publié par GERMANWATCH et le Climate Change Action Network Europe). Ce classement relativement bas ne se rapporte pas au niveau absolu des émissions de GES qui ne représentent que 0.34% des émissions des pays concernés, mais à leur évolution et à la faiblesse des politiques d'efficacité énergétique<sup>94</sup>. Les émissions de CO<sub>2</sub> influent aussi sur la qualité des aliments que nous ingérons. Les carences en zinc, fer et protéines des habitants, d'ailleurs, l'Algérie, se retrouve en tête des pays menacés par ces carences nutritionnelles à l'instar de l'Inde, la Guinée et Djibouti, explique une étude de l'Université de Harvard qui a démontré que la concentration en CO<sub>2</sub> réduit la qualité nutritionnelle des aliments consommés, impactant la santé des populations. En cause, des cultures sensibles au taux de CO<sub>2</sub> dans l'air et une pollution atmosphérique en nette augmentation<sup>95</sup>. En effet, rien que pour l'année 2018, l'Algérie a enregistré une variation de 3,20% de taux d'émission de CO<sub>2</sub>. Cette augmentation est due essentiellement au développement du parc automobile et de l'activité industrielle conjuguée à de faibles niveaux d'efficacité énergétique et d'évolution des énergies renouvelables. L'essentiel de ces émissions est dû aux activités du secteur énergétique comme le montrent la figure n°48 :

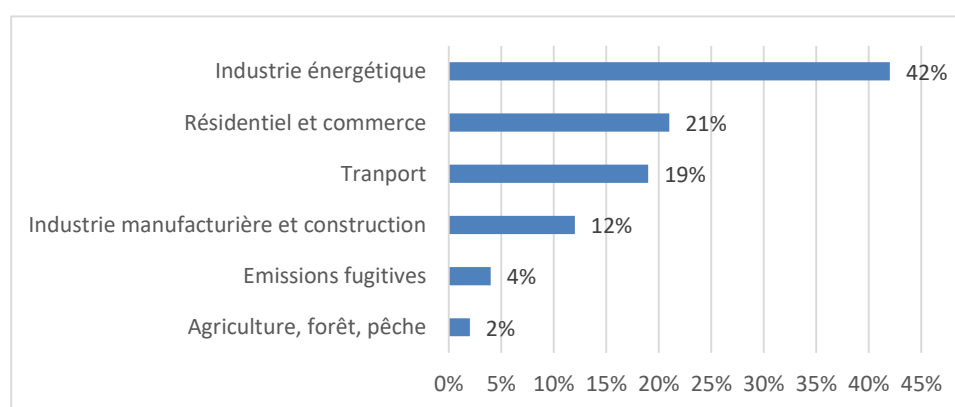


Figure n°48 : Répartition des émissions de GES en Algérie par source de production énergétique en 2010.

Source : Centre National des Technologies de production plus Propre (CNTPP); Modes de consommation et de production durable en Algérie: Etat des lieux; 1/09/2015 <http://www.cntppdz.com/uploads/evenement/Etat%20des%20lieux%20MCPD.pdf>

<sup>94</sup> CNTPP; op cité P25.

<sup>95</sup> F.Lekehal ; Émission de CO<sub>2</sub> et carences nutritionnelles : l'Algérie dans la zone rouge 07/ 10/ 2018 ; TSA ; <https://www.tsa-algerie.com/emission-de-co2-et-carences-nutritionnelles-lalgerie-dans-la-zone-rouge/>

La prise en charge de l'enjeu des émissions de GES passe par la mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique (consommation d'énergie minimisée pour un service rendu identique), d'utilisation accrue des énergies renouvelables et par des technologies de production plus propres.

- **La maîtrise de la consommation des hydrocarbures sur le marché intérieur**

Pour l'Algérie, l'intensité énergétique<sup>96</sup> (ou la consommation énergétique totale par unité de PIB) est de l'ordre de 0,176 en Tonnes Equivalent Pétrole (TEP) par milliers de dollars US constants tels que publiés par le World Resources Institute, plus élevé que celui de l'Argentine (0,138), de l'Italie (0,123) et du Japon (0,130) ce qui veut signifier que nous consommons plus d'énergie pour produire la même quantité de biens. Plus alarmant est le fait que cette indice ne fait que se dégrader ces dernières années. Le gaz et le pétrole constituent et constitueront pour une longue période la principale source de revenus pour le pays. Aussi sera-t-il important d'en économiser l'usage sur le marché intérieur. Cela passera par des mesures d'efficacité énergétique, de développement de l'usage domestique des énergies renouvelables, et d'action sur le levier prix, au regard des tarifs très bas pour le carburant, l'énergie électrique et le gaz de ville adoptés par les pouvoirs publics<sup>97</sup>.

- **La maîtrise et la rationalisation de la consommation de l'eau**

L'eau est une ressource rare en Algérie et coûte de plus en plus cher si on doit tenir compte des coûts de l'industrie de dessalement et l'exploitation des ressources fossiles du Sahara. Les pouvoirs publics ont consenti des investissements colossaux en Algérie pour la construction de barrages (l'Algérie comptera 139 barrages à l'horizon 2030 pour une capacité de stockage de 12 milliards de m<sup>3</sup>, par rapport à 44 barrages en 2000 pour 4.5 milliards de m<sup>3</sup>) et aussi pour développer des infrastructures de dessalement d'eau de mer. Néanmoins ces politiques risquent d'avoir des résultats limités et peu efficaces tant que les gaspillages d'eau, la pollution des nappes, l'absence d'entretien des barrages et la faiblesse de la récupération des eaux usées perdureront<sup>98</sup>. Le domaine d'amélioration de l'efficacité de l'eau reste encore considérable si l'on se réfère, par exemple, au domaine de l'eau domestique où le rapport entre le volume d'eau fournie et le volume d'eau réellement utilisée par les usagers est de l'ordre de 50 %<sup>99</sup>. Surtout avec des prévisions avancées à la hausse par le ministre ou le volume des besoins annuels prévus à l'horizon 2030 se compose de 4 milliards de m<sup>3</sup> pour la consommation des ménages (contre 3,3 milliards de m<sup>3</sup> en

---

<sup>96</sup>l'intensité énergétique est le rapport entre la consommation d'énergie primaire et le Produit Intérieur Brut (PIB) mesuré en dollars US constants en parité de pouvoir d'achat

<sup>97</sup> H. Mekki ; Utilisation rationnelle de l'énergie en Algérie : Quels efforts à faire et comment y parvenir ?; Portail algérien des énergies renouvelables ; 2/ 08/ 2015. <https://portail.cder.dz/spip.php?article4693>

<sup>98</sup> CNTPP ; op cité P26.

<sup>99</sup> M. BENBLIDIA ; L'efficacité d'utilisation de l'eau et approche économique Etude nationale, Algérie ;2011 ; pp24-26

2018), de 8,3 milliards de m<sup>3</sup> pour l'agriculture (contre 6,8 milliards de m<sup>3</sup> en 2018) et de 0,6 milliard de m<sup>3</sup> pour l'industrie (contre 0,3 milliard de m<sup>3</sup> en 2018)<sup>100</sup>.

- **La maîtrise de l'espace**

Le taux d'urbanisation en Algérie est passé de 26 % en 1962 à 59,4% en 1998. Cette urbanisation s'est développée au détriment du foncier agricole, les surfaces concédées par l'agriculture ont été évaluées à 8 790 hectares à la Mitidja, 2 850 hectares dans les collines du Sahel, 1 010 hectares dans les plateaux côtiers du centre et 5 470 dans la région oranaise. A elles seules ces régions littorales autour des trois principales villes côtières ont perdu 17% du total de leurs terres agricoles. Les sites naturels (plages, dunes...) autour des grandes agglomérations et périmètres industriels côtiers (Alger, Oran, Annaba...) n'ont pas été épargnés non plus. De par ces chiffres, la dégradation accélérée des espaces (urbanisation sauvage, dégradation du littoral, pollution et destruction d'habitats naturels, concentration de la population sur la zone littorale ...) est aussi un enjeu du développement durable qu'il faudra maîtriser par une politique urbaine et d'aménagement spatial du territoire. La mise en œuvre du schéma national de l'aménagement du territoire SNAT et de normes d'urbanisation et construction intégrant la dimension développement durable devrait permettre de prendre en charge cet enjeu<sup>101</sup>.

- **Valorisation des déchets**

Cette problématique des déchets constitue un triple enjeu du développement durable, d'abord l'enjeu économique de la valorisation des déchets, l'enjeu environnemental en termes de pollution et de risques sur la santé des populations et l'enjeu sociétal en termes de dégradation du cadre de vie et des rapports sociaux, facteurs d'instabilité et porteur de crises sociales. Après une première phase de déploiement des politiques publiques consistant à mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel, une deuxième phase est en cours de définition pour arriver à une véritable gestion intégrée des déchets. A ce propos, les déchets ménagers sont recyclés en Algérie à moins de 7% du total et près de 70% vont dans des décharges non contrôlées, (données GIZ/AND 2014). Avec un ratio de 1.5 kg/habitant/jour, le volume total de déchets ménagers dispersés dans la nature est estimé à 60000 tonnes/jour. Les déchets industriels et spéciaux représentent un volume de 2 550000 tonnes par an et ne disposent pas pour le moment d'infrastructures de traitement appropriées aux volumes produits<sup>102</sup>.

---

<sup>100</sup> S.H ; Une vision stratégique pour protéger les ressources en eau ; le quotidien Horizons ;16/01/2019.  
<https://www.sudhorizons.dz/images/HorizonsPDF/16-01-2019.pdf>

<sup>101</sup> M. Kacemi; Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran ; Problématiques environnementales africaines; 2011 <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/5959>

<sup>102</sup> L'agence de coopération allemande (GIZ) ; Promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie ; 03/2012.  
[http://adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2014/04/promotion\\_entrepreneariat\\_dans\\_leconomie\\_verte\\_en\\_algerie\\_2012.pdf](http://adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2014/04/promotion_entrepreneariat_dans_leconomie_verte_en_algerie_2012.pdf)

### 3.1.3. Développement du capital humain, de la santé et de la sécurité au travail

Pays à population jeune, avec 70% de moins de 35 ans, et une extrapolation de population à 45 millions d'habitants en 2030, pour 40 millions en 2015, l'Algérie présente un défi démographique et social important ou les enjeux sont multiples et complexes.

- **Qualification et emploi**

La qualité de l'éducation, formation et qualification professionnelle ainsi que l'emploi avec l'arrivée de 10 millions de primo demandeurs sur les 10 prochaines années représentent des défis en Algérie. A ce titre, pour faire avancer le développement du marché de l'emploi et faire reculer durablement le chômage, plus de 1,4 million d'emplois pourront être créés en Algérie, à l'horizon 2025, dans des activités liées à l'économie verte (synthétisées dans le tableau 23), estime une étude réalisée par l'agence de coopération allemande au développement (GIZ) en marge des travaux du séminaire sur "L'employabilité et l'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte en Algérie".

Tableau n°23 : La répartition de l'emploi vert à l'horizon 2025 en Algérie

Source : GIZ ; Promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie ; Mars 2012.

Année	2012	2015	2017	2020	2025
Energie renouvelables	1 500	7 500	13 700	52 500	137 000
Récupération et valorisation des déchets	23 848	50 656	105 918	138 154	161 180
Gestion de l'eau	44 670	48 812	52 785	56 587	65 600
Bâtiment vert à HPE	41 027	89 663	190 246	363 802	722 994
Services liés à l'environnement	3 000	3 473	3 829	4 432	5 657
Gestion des espaces verts	333 917	364 880	387 101	422 996	490 368
Total emplois verts et verdis	447 962	564 984	753 579	1 038 471	1 421 619

L'étude a relevé aussi, que près de 600 000 personnes, dont beaucoup de jeunes, travaillaient dès 2012 en Algérie dans des activités liées à l'économie verte comme le recyclage des déchets ménagers, l'agriculture ou les énergies renouvelables. Il convient de savoir qu'en 2010, le nombre d'entreprises exerçant ce type d'activités s'élevait à 273 202 unités. Ainsi, 3 407 entreprises activaient dans la récupération et la valorisation des déchets, 1 470 dans la gestion de l'eau, 168 648 dans le bâtiment vert, 68 631 dans la gestion des espaces verts, et 30 085 unités travaillaient dans les services liés à l'environnement tels que l'audit, les études, le conseil et la formation<sup>103</sup>.

- **Genre et population vulnérable**

Avec des propos relatifs au genre et à la reconnaissance de la place de la femme dans la société, l'intégration des populations vulnérables et notamment les handicapés et la prise en charge des populations âgées par le biais du système de retraites.

<sup>103</sup> GIZ ; op cité

- **Santé et sécurité au travail**

Avec l'enjeu du développement des capacités des systèmes de santé publique et la mise en œuvre des réglementations en matière de santé et sécurité au travail. Les efforts de développement de la couverture sanitaire dans le cadre de la politique publique socioéconomique, ont permis d'augmenter l'espérance de vie de 50 ans en 1962 à 78 ans en 2017 grâce à la gratuité du service sanitaire public en Algérie où le taux de couverture sanitaire estimé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) atteint 76 %<sup>104</sup>.

### **3.2. Le développement durable en Algérie : un processus sous contraintes**

L'Algérie, avec une croissance économique basée sur le secteur des hydrocarbures, qui constitue la quasi-totalité des exportations et l'essentiel des revenus du pays, a annoncé à plusieurs occasions son penchant pour le développement durable. D'ailleurs, en 1993 elle a signé la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) établie au Sommet de la Terre à Rio, s'est jointe au Protocole de Kyoto en 2005, et a adopté la plupart des conventions climatiques mondiales. Ainsi, l'Algérie a montré sa volonté pour faire partie des tentatives mondiales de lutte contre les changements climatiques et faire face aux soucis environnementaux<sup>105</sup>. Depuis, des débats, des colloques, des forums et des salons de promotion ne manquent pas sur le comment s'éloigner de la dépendance aux ressources naturelles, par l'intégration des principes du développement durable. Cependant, même si la conscience quant à la nécessité d'une alternative économique est prise, l'Etat n'a pas encore réussi à mettre en place une stratégie fiable de développement durable sachant que les avantages sont nombreux et variés qui n'attendent qu'à être exploités différemment.

#### **3.2.1. Le paradoxe du développement durable face à la malédiction des ressources naturelle**

L'exploitation des ressources naturelles devrait être normalement, un moyen de financement du développement pour les pays riches en minéraux et en hydrocarbures, contrairement à cette logique, dans plusieurs cas, cette exploitation paraît génératrice de pauvreté et inégalité, médiocrité des services publics et de croissance économique anémique. Cette contradiction visible a été étudiée à travers la théorie de « la malédiction des ressources ». Cette dernière fut mise de l'avant par R. Audit dans les années 1990, qui affirmait que les économies dominées par les ressources naturelles, notamment les

---

<sup>104</sup> CNTPP, op cité

<sup>105</sup> Y. Bouacida ; Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse ; El-Bahith Review ;2016  
<http://rcweb.luedld.net/rc16/F1602.pdf>

hydrocarbures, s'acheminent vers un développement lent, la diffusion de la corruption et l'apparition des troubles internes. Aussi, notamment en 1995, J. Sachs et A. Warner ont confirmé sur le long terme, une corrélation entre l'abondance de ressources et une croissance économique faible. Conformément à ces auteurs, les pays pauvres en énergies fossiles, se développent généralement plus rapidement que les pays riches en énergies fossiles<sup>106</sup>.

- **Malédiction des ressources naturelles : principales causes et figures dans l'économie algérienne**

On peut énoncer trois causes principales qui peuvent justifier l'impact négatif des ressources naturelles sur les performances socio-économiques<sup>107</sup> :

- La première cause est la volatilité des prix des matières premières qui entraîne des incertitudes sur le montant des recettes et des dépenses publiques, cela va se répercuté sur l'activité économique et sur le bien-être social en contraignant la capacité de l'État à fournir au même rythme les services publics tels que la santé et l'éducation.
- La deuxième, est l'augmentation des exportations des ressources (boom d'exploitation des ressources ou le mal hollandais) qui va produire une hausse des flux entrants de devises sensée provoquer une hausse du taux de change et sur le long terme détériorer la compétitivité du secteur manufacturier et/ou agricole et la perte des emplois y afférents, ainsi le manque de diversification économique (l'industrie surtout), est un facteur qui entrave une croissance durable. Le secteur industriel hors hydrocarbures en Algérie est passé de 14% du PIB en 1990, à 7% au début des années 2000, puis à 5% en 2015. L'industrie extractive peut bien créer beaucoup d'emplois lors du "boom", mais ceux-ci ne sont pas durables, pas seulement à cause de l'épuisement des ressources, mais plutôt à cause du fait que ces emplois ne sont, pour beaucoup, plus nécessaires une fois les infrastructures en place. Il s'agit donc, d'une industrie qui nécessite d'important facteur capital avec peu de main-d'œuvre, mais davantage, d'appareillage lourd pour l'exploitation, par exemple. Une économie donc axée sur l'extraction des ressources naturelles tend à augmenter les inégalités dans le pays. En Algérie, par exemple, le secteur des hydrocarbures représente 46% du PIB, mais n'emploie que 2% de la population active totale. La structure de l'économie algérienne est donc bloquée sur un modèle mono-exportateur et connaît une désindustrialisation<sup>108</sup>.

---

<sup>106</sup> Louis-Marie Philippot. Rente naturelle et institutions. Les Ressources Naturelles : Une " Malédiction Institutionnelle " ? . 2011. ffhalshs-00553629f

<sup>107</sup> Oxfam; Document d'information n° 134; Lever la malédiction des ressources; Décembre 2009. <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp134-lifting-the-resource-curse-fr-011209.pdf>

<sup>108</sup> Rachid Mira. Économie politique de l'industrialisation en Algérie : analyse institutionnelle en longue période. Economies et finances. Université Sorbonne Paris, 2015. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01684242/document>

- La troisième est que, les pays dotés de ressources naturelles sont en générale, instable politiquement et mal gouvernées, ce qui augmente la vulnérabilité aux prédateurs organisés (groupe d'intérêt de l'intérieur ou l'extérieur du pays). Cela tient au fait que la rente générée par l'exploitation des ressources détourne les efforts de l'Etat à maintenir des institutions (politiques, fiscales, de soutien à l'investissement et à l'emploi...), efficaces, et à promouvoir par les revenus le bien-être de la population. La manne pétrolière et gazière et la générosité du sous-sol algérien sont causes de la démotivation des dirigeants pour créer des richesses autrement, par le travail et la production industrielle. Ceux qui veulent créer et entreprendre ne sont pas encouragés ; parfois même, ils sont freinés dans leur élan par ceux qui investissent dans les importations et favorisent cette politique, surtout par ceux qui disposent de facilités douanières et administratives.
- Les nombreuses mesures qui ont été promues dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), le but étant de créer de vrais emplois, pour une population très jeune, qui a besoin d'emplois pérennes. Au-delà des chiffres officiels (01/2019) pompeusement récités (3,5% d'échec ! avec un taux de recouvrement des crédits par les investisseurs de plus de 70%), des jeunes ayant fondé leur espoir et tout leur avenir sur l'Ansej, la Cnac et l'Angem, se retrouvent aujourd'hui entre le marteau de la difficulté de rembourser leurs crédits bancaires, avec la menace de poursuites judiciaires, et l'enclume de fermer boutique, avec tous les risques de se retrouver au chômage et endettés jusqu'au cou. En effet, les chiffres communiqués par la Banque d'Algérie dans son rapport sur la situation financière des banques en 2017 ont révélé qu'une grande partie des micro-entreprises créées via les dispositifs d'aide sont endettées. La Banque d'Algérie a indiqué que 42% des crédits octroyés dans les dispositifs Ansej, Cnac et Angem ont été classés comme étant des créances non performantes durant l'année 2017<sup>109</sup>, quelle est alors leurs situation après l'exclusion des poursuites judiciaires en 2019 contre ceux qui n'ont pas pu rembourser leur prêt.
- Paradoxalement, on n'encourage pas les cadres algériens à l'étranger, qui ont bien réussi et souhaiteraient se réimplanter dans leur pays d'origine. Il ne s'agit pas, bien sûr, de ramener sur le territoire national, les 7 millions d'Algériens de la diaspora ; mais d'accompagner les investisseurs afin qu'ils puissent faire profiter le pays de leur savoir.
- La fiscalité inégale en Algérie représente une figure également de manque de gouvernance, l'inexistence de l'impôt sur la fortune a été dénoncé à plusieurs

---

<sup>109</sup> Le Soir d'Algérie le 16 - 02 - 2019 Pas de poursuites judiciaires contre les promoteurs Ansej, Cnac, Angem en situation d'échec » <https://www.djazairress.com/fr/lesoirdalgerie/1019110>.



occasions à travers l'Assemblée nationale populaire ; les législateurs fiscaux du ministère des Finances, justifiaient cela par l'absence d'une échelle d'évaluation exacte de ce qui serait une grosse fortune ; et la difficulté d'application en raison du caractère souvent informel ou dissimulé du patrimoine immobilier en Algérie. Ainsi, si les revenus sont soumis à une retenue à la source (notamment, l'impôt sur le revenu global IRG concernant les salaires), le patrimoine est rarement taxé, et ne représente que 0,043% du total des impôts prélevés par l'État.

- Toutefois, ce manque de recouvrement n'est pas irrévocable ; il est voulu par le système, qui entretient la conduite à ce manque, comme la sous-informatisation du cadastre, les sous-déclarations et la non-poursuite des dissimulations devant la justice. Des dispositions de vérifications, à travers les déclarations aux assurances, par exemple, ou l'utilisation de logiciels adéquats, pour détecter le blanchiment d'argent, sont des moyens pourtant simples qui pourraient être entrepris, s'il y avait une volonté politique d'éradiquer les fraudes fiscales et d'encadrer les acquisitions immobilières dont les coûts ne seraient pas justifiés par des revenus réguliers<sup>110</sup>. Mais, dans le domaine de la fiscalité, les autorités algériennes se contentent de quelques mesures épidermiques, comme la taxation des voitures de luxe et des yachts de plaisance...

- **Le cas de l'exploitation extractive algérienne**

Même si les conclusions de la théorie de la malédiction des ressources ont été critiquées pour leur méthode de validation purement quantitative, le phénomène de la malédiction est un fait testé empiriquement. Le modèle d'exploitation extractive algérien a titre illustratif, peu expliquer ce paradoxe.

- D'une part, il y a un manque important de moyens (technologique et logistique) que notre pays en général importe de l'extérieur pour exploiter ces gisements. D'autre part, les recettes que tire l'État de l'exportation de ces ressources vers ces partenaires étrangers, sont colossales comparées avec celles générées par d'autres secteurs de production. Cet état des faits, adossés sur un faible accompagnement public, font que les multinationales, certains hommes du gouvernement ainsi que, certains groupes d'intérêt à l'intérieur du pays cherchent à servir leurs propres intérêts, au détriment de ceux de la population.
- Faute de contrats d'exploitation qui vont à l'encontre de l'intérêt général et sont conclus sans transparence entre le gouvernement et les multinationales. A titre d'exemple, pas moins de 1150 contrats de gré à gré (signés directement entre le

---

<sup>110</sup> C. Sari ; Algérie entre le pétrole et rien d'autre ; 2015 ; l'Université du Québec de Montréal - l'Institut euromaghrébin d'Études et de Prospectives ; <https://lecourrierdumaghrébetdelorient.info/algeria/algerie-entre-petrole-et-rien-dautre/>



vendeur et l'acheteur, sans aucune procédure de concurrence ni appel d'offres) ont été conclus entre 2011 et 2015 par le groupement Sonatrach-Anadarko qui gère depuis 1998 les gisements pétroliers du très stratégique bassin de Berkine dans la wilaya d'Illizi. Pourtant, le recours au gré à gré est rendu possible dans des cas précisés par la réglementation algérienne, comme la situation d'urgence exigée par le projet en cours ou un lien technologique. Cependant ces contrats douteux n'avaient rien d'urgent et aucun rapport technologique puisqu'ils concernaient des contrats de gardiennage, de nettoyage, de système de surveillance, d'achat des véhicules... Ces contrats auraient pu être gérés par un simple appel d'offres pour que la transaction se déroule en toute transparence. Mais les administrateurs de Sonatrach et Anadarko ont fait un autre choix.

- Un choix qui soulève plusieurs soupçons, puisque avec le recours massif au gré à gré simple, c'est l'exception qui devient la règle, à travers ce mode de passation de marchés, se diffusent facilement les surfacturations, les malversations, l'absence de concurrence, et bien évidemment des pots-de-vin et la corruption<sup>111</sup>.
- Sonatrach a été également au centre d'une inquiétante affaire de corruption (étayées par des faits probants) dont le procès était ouvert en 2015, à Alger et impliquait aussi les compagnies italiennes, Saipem, allemande, Funkwerk, et Orascom Industrie, dites les affaires "Sonatrach 1 et 2". Le PDG de l'époque était accusé d'avoir accordé à Funkwerk Algérie des marchés de plus de 110 millions £ contre une cession d'actions à deux de ses proches. Funkwerk, spécialisée dans la fabrication de systèmes de communications pour les entreprises et le secteur du transport, devait installer pour Sonatrach un système de télésurveillance pour ses locaux. Le marché aurait également donné lieu à des commissions de 4 millions £ qui auraient servi à financer des cadeaux, dont un appartement à Paris, à la famille du PDG. Ce dernier était également accusé d'avoir favorisé l'entreprise italienne Saipem, filiale d'ENI, dans un contrat de 586 millions £ pour la réalisation d'un gazoduc entre l'Algérie et l'Italie. Saipem, dont le directeur en l'Algérie avait pour conseiller le fils du PDG, avait après sous-traité le marché à la société française Spiecapag qui était sa rivale pendant la soumission<sup>112</sup>.
- Également, La Sorfert qui est une affaire de 2,2 milliards \$ d'investissement, financé à hauteur de 70% par un consortium de banques publiques algériennes avec la BEA comme chef de file contre 30% pour Sonatrach et OCI (l'égyptien d'Orascom Construction and Industries). Spécialisée dans la production d'ammoniac et d'urée

---

<sup>111</sup> Algérie-Focus, Les 1150 contrats douteux de Sonatrach-Anadarko, 29 juin 2016, <https://www.algerie-focus.com/2016/06/1150-contrats-douteux-de-sonatrach-anadarko-premier-responsable-de-cette-affaire-se-disait-intouchable-qu'il-etait-protège-américains/>

<sup>112</sup> ElWatan.com; Au cœur des scandales Sonatrach ; 05/03 /2013. <https://www.elwatan.com/archives/actualites/au-coeur-des-scandales-sonatrach-05-03-2013>

et installée à Arzew (Oran), la Sorfert Algérie est une joint-venture entre l'OCI avec 51% des parts, et Sonatrach qui en détient 49% des actions. Le contrat de partenariat a été conclu avant le recadrage des investissements étrangers décidé par la loi de finances complémentaire 2009, ce qui explique la raison pour laquelle Orascom détient 51%. Cet investissement s'est transformé petit à petit en un scandale à travers des transferts illégaux de devises. Les soupçons ont commencé en 2015 avec une tentative de transfert de pas moins de 16 millions \$ à l'étranger faite via la BEA. Une somme représentant officiellement les salaires des employés étrangers de l'entreprise, alors qu'aucun texte ni autorisation n'avait fait mention du recrutement d'employés à l'étranger. Le scandale éclate, l'enquête découvre que la partie égyptienne a tenté de transférer à l'étranger près de 300 millions \$, un procès retentissant était ouvert dans le sillage des scandales de corruption qui ont ébranlé la Sonatrach.

- Ajoutez à cela les affaires ArcelorMittal, Lafarge, Haliburton, Total, BRC, qui ne sont que la partie visible de l'iceberg du détournement criminel des ressources financières publiques de l'économie algérienne<sup>113</sup>.
- **Les institutions de l'état pour éviter la malédiction : repérer des cas de réussite**

D'après Paul Stevens<sup>114</sup>, l'abondance de ressources représente en même temps un inconvénient et un atout pour le développement, d'où l'importance des institutions de l'Etat pour la mise en place des politiques budgétaires et fiscales prudentes, une politique monétaire contrecarrant l'appréciation du taux de change dus aux booms d'exploitations, des efforts de diversification de l'économie et une administration efficace afin de d'éviter cette malédiction et assurer la durabilité du développement.

- La Norvège a titre d'exemple, représente une économie modèle dans ce domaine, longtemps bénéficié des recettes pétrolières a su éviter ce phénomène et se place depuis quelques années dans les premiers rangs des classements socioéconomiques internationaux. Effectivement, la Norvège a beaucoup investi dans l'éducation et les programmes sociaux, elle a aussi mis sur pied des fonds souverains gouvernementaux (fonds pétroliers). En 2017, ces derniers atteignaient 1000 milliards \$(soit 2,7 fois le PIB de la Norvège) et ces retombés provenant du pétrole ont pour objectif de couvrir le fonctionnement de l'État-providence sur le long terme, même si les ressources pétrolières seront épuisées<sup>115</sup>.

<sup>113</sup>ALGERIEPART, La Sorfert, une affaire de 2,2milliards \$, 19/10/2017, <https://algeriepart.com/2017/10/19/sorfert-affaire-de-de-22-milliards-de-dollars-sest-transformee-caisse-noire-egyptiens-dorascom/>

<sup>114</sup>P. Stevens, E.Dietsche; Resource curse: An analysis of causes, experiences and possible ways forward; 2007; Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy (CEPMLP), University of Dundee, Scotland, UK. <https://resourcegovernance.org/sites/default/files/Stevens%20&%20Dietsch%20-%20Resource%20Curse%20-%20Causes.%20Exp%20&%20Way%20Forward.pdf>

<sup>115</sup>Le Monde avec AFP ; Le fonds souverain de la Norvège, le plus gros au monde ;28/02/2017 ;

- Dans le cas de l'Algérie, l'incertitude sur les marchés internationaux et la faiblesse institutionnelle du pays l'empêche de créer un environnement politique et économique adéquat pour sortir gagnante de ces richesses naturelles. Sans une consolidation des institutions politiques et économique, la malédiction des ressources épuîsera notre économie et ces nombreuses richesses naturelles demeureront un inconvénient plutôt qu'un atout.

### 3.2.2. Carence de gouvernance, échec des réformes et divergence entre élites politiques et économiques

La bonne gouvernance dans la sphère économique, implique de nouveaux rapports entre l'Etat, la société et le marché conduisant à une efficacité des structures économiques, la satisfaction des besoins sociaux et la promotion du bien être humain<sup>116</sup>. L'évolution de l'économie de marché et la mondialisation des échanges ont bien évidemment remis en question le rôle et l'efficacité de l'État dans la gestion du système économique, mais cela sans écarter la nécessité des institutions (les auteurs de la gouvernance) économiques et politiques dans ce nouveau cadre. Ce qui est actuellement prescrit pour les États est l'innovation dans la gouvernance à cause de la complexité des transactions impliquant plusieurs acteurs dont les objectifs ne s'accordent pas automatiquement.

Cependant, si l'ouverture des marchés contrarie l'Etat à travers la gestion de la complexité, l'inefficacité se diffusera, c'est la mauvaise gouvernance due à l'absence des normes de bonne gouvernance, notamment, le manque de concertation et de participation, l'inexistence de coalitions intersectorielles ou inter acteurs, l'opacité de la décision publique et l'absence de visibilité à long terme<sup>117</sup>. Depuis 1999, l'Algérie a entrepris une vague d'émergence économique par l'élaboration de plans de développement et la mise en place d'une série de réformes qui avaient comme objectif la transition industrielle. Pourtant, malgré l'énormité de l'investissement public consacré, l'abondance des ressources en hydrocarbures et en capital humain, l'Algérie n'a pas atteint son objectif pour émerger tandis que d'autres pays l'ont fait.

- **L'échec des réformes et non émergence économique de l'Algérie**

Actuellement, l'impact des réformes et de l'investissement public sont directement liés à l'introduction des normes de bonne gouvernance, les organismes internationaux ont souvent stigmatisé en Algérie, l'inefficacité des investissements publics, à travers sa revue

[https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2017/02/28/norvege-le-plus-gros-fonds-souverain-du-monde-a-gagne-50-milliards-d-euros-en-2016\\_5086910\\_1656941.html](https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2017/02/28/norvege-le-plus-gros-fonds-souverain-du-monde-a-gagne-50-milliards-d-euros-en-2016_5086910_1656941.html)

<sup>116</sup> M.C. Belmihoub; Le concept de bonne gouvernance dans la théorie et la pratique de l'économie du développement : l'apport de l'économie institutionnelle ;2007 ; <http://dspace.univ-setif2.dz/xmlui/bitstream/handle/123456789/1124/belmihoub.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

<sup>117</sup> M.C. Belmihoub ; Gouvernance et rôle économique et Social de l'Etat : entre exigences et résistances, revue IDARA, N° 21, 2002, P.07

de dépense publique (RDP), la Banque Mondiale par exemple synthétise les grandes failles de investissement public en Algérie dans la non intégration des standards de bonne gouvernance dans tous les projets afin d'atteindre une efficacité optimale de l'investissement public<sup>118</sup>. Fréquemment, les projets qui concernent l'expansion des infrastructures de base se confrontent à un financement public serré. En Algérie le problème est autre, il s'agit de l'impact de l'investissement public sur les agents économiques (Etat, entreprise, emploi, privé...), plutôt que d'un problème de financement.

- A titre illustratif et par un cumul brut des fonds fixes (dans le sens de la comptabilité nationale), établi par A.Bouyacoub sur six différents pays<sup>119</sup>, de 1970 à 2011, l'Algérie avait investi 665,78 milliards \$, la Tunisie que 166,83 milliards tandis que le Maroc 351,39 milliards.

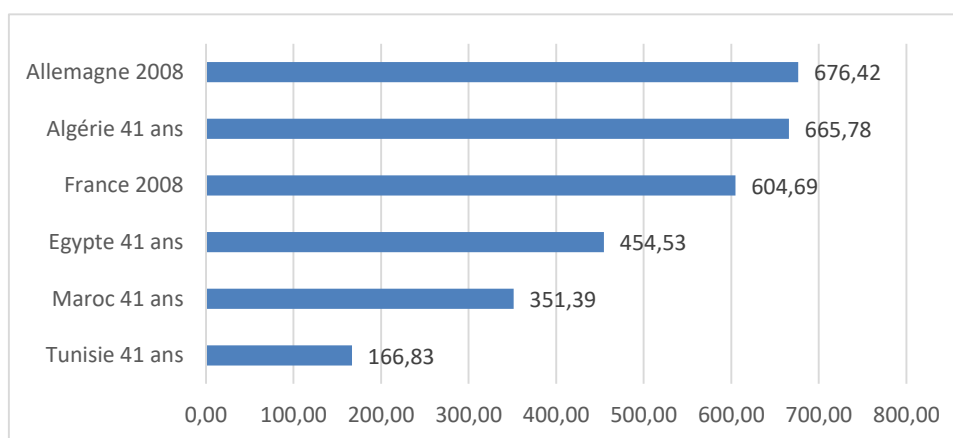


Figure n°49 : La somme des investissements en milliards de US\$

Source : Cité dans l'article de A.Bouyacoub; Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ?; Revue Insaniat;p96.

Par ce cumul, l'investissement en Algérie représentait environ quatre fois celui de la Tunisie et presque deux fois celui du Maroc. Alors que le taux de croissance annuel moyen du PIB, sur cette période était de 0,1% pour l'Algérie, 1,4% pour le Maroc et 2,3% pour la Tunisie<sup>120</sup>. De ce fait, la propulsion de l'investissement en Algérie par rapport à ces voisins n'a pas propulsé une croissance appréciable. Egalement les chiffres montrent que le cumul investi par l'Algérie en 41 années (1970-2011) est en dessous de celui d'un pays comme l'Allemagne qui l'a investi en 2008 uniquement (avant la crise économique), et il est légèrement au-dessus de celui de la France en 2008 seulement.

<sup>118</sup> BM ; A la recherche d'un investissement public de qualité ; Rapport N° 36270 – DZ ; Août 2007  
<http://documents.banquemondiales.org/curated/fr/992341468191952293/pdf/36270ocr0vol1010french.pdf>

<sup>119</sup> A.Bouyacoub ; Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? ; Revue Insaniat.  
<https://journals.openedition.org/insaniat/13761>

<sup>120</sup> A.Bnachenhou; La fabrication de l'Algérie ; Edition Alpha Désign; mai 2009; p145.

- Le constat d'échec ou de faible impact se dresse également dans les tentatives de diversification, avec les quatre plans de développement qui se sont relayés, absorbant la somme colossale d' environ 800 milliards \$ : d'abord un plan triennal (2001-2004), ensuite trois plans quinquennaux de 2005 à 2019. Les dépenses que l'Etat a consacrées à ces plans étaient destinées pour presque 50% au développement social, le reste, aux investissements de type économique (doter le pays d'infrastructures et promouvoir le secteur privé). La création d'infrastructures avait retenu la plus importante partie de dépenses publiques, afin d'équiper le pays de réseaux de transport (aéroports, ports, autoroutes, routes, tramways, chemins de fer) et de télécommunications, du branchement au gaz, de barrages, de stations de dessalement et d'établissements sociaux (universités, écoles, hôpitaux, logements). En principe cela devait permettre aux entreprises de bénéficier d'externalités, autrement dit, d'accroître leur rentabilité et généré par la suite un impact stimulateur pour l'économie à moyen terme. Cependant, trois indices peuvent évaluer le faible impact de ces plans : les mouvements du taux de croissance, le poids de l'industrie et la structure des exportations.
- Concernant le premier indice, la croissance annuelle moyenne sur la période de 2000-2017 avoisinait 3% d'après la Banque mondiale, alors que celles des économies émergentes est en générale supérieure à 5%, même près de 10% pour celles qui effectuent des performances meilleures. L'observation des chiffres du tableau n°24, confirme que en dépit du financement public massif des différents plans de relance, le taux de croissance en cette période a pas été stimulé, il a même baissé en 2006 à cause des problèmes techniques qu'a connues SONATRACH dans la production (les accidents répétitifs dans ces installations). Toutefois, la dépense publique demeure l'essence de cette croissance dans tous les secteurs. Seulement, il faut différencier entre une croissance expansive qui est générée par les entreprises et une autre extensive qui reste dépendante des dépenses publiques.

Tableau n°24 : L'évolution du taux de croissance du PIB pour la période 2004-2016

Source : Rapport de la banque d'Algérie, 2010,2014, 2016

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de croissance (%)	5,2	5,1	2	3	2,4	2,4	3,5	3,4	2,4	2,8	4	3,7	3,3

Les chiffres dans le tableau n°25 mettent en parallèle les taux de croissance réalisés dans quelques pays de l'Afrique du nord et de l'Asie et nous interpellent notamment sur l'impact des dépenses publiques dans notre pays.

L'interprétation de ce tableau est alors bien dressée dans une citation de A. Lamiri, « On n'est inquiet pour notre économie qui n'est encore pas capable de produire de la richesse. Alors que d'autre pays introduise 1%, des ressources publiques pour en produire 3%, ce système est donc capable de tirer parti des ressources pour fabriquer de la richesse. En Algérie, on introduise 30% du PIB pour réaliser 6% de croissance. Ainsi le multiplicateur interne reste négatif, il n'y a pas création de richesse »<sup>121</sup>

Tableau n° 25 : L'évolution du taux de croissance du PIB en Algérie et quelques pays d'Asie et de l'Afrique du nord (en moyenne décennale (%)).

Source : M. Hedir ; Autres expériences de développement à travers le monde : quelques éléments chiffrés de comparaison », symposium du FCE, Alger, 2012

Pays	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2010
Chine	4,65	6,28	9,35	10,45	10,49
Corée du sud	8,26	7,30	8,74	6,19	4,16
Singapour	10,12	9,03	7,81	7,23	5,69
Vietnam	ND	ND	4,63	7,59	7,27
Indonésie	5,45	6,69	5,49	4,30	4,86
Maroc	4,97	5,23	3,95	2,54	4,95
Tunisie	5,31	7,46	3,61	4,73	4,52
Egypte	5,45	6,63	5,49	4,3	4,86
<b>Algérie</b>	<b>6,60</b>	<b>6,36</b>	<b>2,80</b>	<b>1,71</b>	<b>3,70</b>

- L'évolution du poids de l'industrie comme deuxième indice, affiche un constat beaucoup plus négatif, illustré à travers le tableau n°26, étant donné que la désindustrialisation se maintient et le PIB de l'industrie hors hydrocarbures semble se stabiliser au voisinage de 5%.

Tableau n°26 : L'établissement de la désindustrialisation en Algérie (Pourcentage de l'industrie hors hydrocarbure dans le PIB : IHH/PIB(%))

Source : Etabli par l'auteur, à partir des données ONS, Banque d'Algérie, FMI

Année	IHH/PIB(%)	Année	IHH/PIB(%)	Année	IHH/PIB(%)	Année	IHH/PIB(%)
2000	7,2	2005	6	2010	5,9	2015	5,3
2001	7,4	2006	5,7	2011	5,4	2016	5
2002	7,3	2007	5,2	2012	4,5		
2003	7,5	2008	5,1	2013	4,6		
2004	7	2009	6,5	2014	5		

- La disposition des exportations, comme troisième indice relatif au commerce international affirme une disposition constamment dominée par les ventes des hydrocarbures. Entre 2006 et 2016, elles s'élèvent en moyenne à 97% des exportations totales.

<sup>121</sup> A. Lamiri, « l'Algérie s'est trompée de diagnostic et de thérapie », Forum Algérie- Invest, le quotidien Liberté du 04/10/2011. <https://www.liberte-algerie.com/actualite/lalgerie-sest-trompee-de-diagnostic-et-de-therapie-97053>

La lecture du tableau n°27, confirme que les exportations algériennes hors hydrocarbures restent anémiques, pour l'année 2016 par exemple, elles représentaient seulement 6.16% du total des exportations, soit un montant de 1,77 milliard \$. S'il est reconnu que notre pays renferme un potentiel économique explosif, avec l'échec des réformes affirmé par les chiffres ci-dessus, il n'en demeure pas moins que les conditions pour une émergence économique ou une véritable intégration du développement durable sont pour le moment insuffisantes. Notamment parce que l'émergence est un processus complexe qui renvoie à une vision fortement systémique qui prend en compte des critères économiques, politiques et stratégiques, s'inscrivant dans une dynamique nationale et internationale. L'émergence du pays vise, par ailleurs l'objectif, de puissance économique dans un climat mondial incertain, ou l'État comme agent stratégique sera capable de soutenir la durabilité du développement. Le développement durable aussi s'inscrit dans une approche systémique, nécessitant une vision, à la fois globale et détaillée prenant en compte toutes les dimensions (économique, sociale et environnementale) et leur interaction dans le temps.

Tableau n° 27 : La structure des exportations algérienne entre 2006 et 2016(en millions d'USD)

Source : Direction générale des douanes ; Evolution de la balance des commerciale de l'Algérie de 2005 à 2016.

[http://www.douane.gov.dz/pdf/r\\_periodique/Serie.pdf](http://www.douane.gov.dz/pdf/r_periodique/Serie.pdf)

Libellé	2006	2007	2008	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alimentation	73	88	119	113	315	355	315	402	323	235	327
Energie et lubrifiants	53429	58831	77361	44128	55527	71427	69804	62960	60304	32699	27104
Produit bruts	195	169	334	170	94	161	168	109	109	106	84
Demi-produits	828	993	1384	692	1056	1496	1527	1458	2121	1597	1300
Equipements agricoles	1	1	1	-	1	-	1	-	2	1	-
Equipements industriels	44	46	67	42	30	35	32	28	16	19	52
Biens de consommation	43	35	32	49	30	15	19	17	11	11	16
Total	54613	60163	79298	45194	57053	73489	71866	64974	62886	34668	28883

### • Un impact sectoriel limité

Par un bilan sectoriel, A.Benachenhou relève d'autres incohérences dans les plans de relance économique, tel que la faisabilité économique et technique des projets dans les branches des BTPH qui étaient mal estimée. Les petits projets fonctionnaient mieux que les grands qui ont accusé des retards. Les effets macroéconomiques, espérés sur l'emploi, et les équilibres externes étaient positifs, mais temporaires. L'emploi acquis (2008) était de 370 000 postes et a dépassé les 800 000 prévus en intégrant les emplois indirects. Cependant, la partie importante de ces emplois était de durée déterminée puisqu'elle concernée la branche BTP ou des PMI, souvent mal gérées. Entre 2000 et 2005, la croissance était surtout poussée par l'agriculture et la construction, et tirée vers le bas par

la sous activité de l'industrie manufacturière. Ainsi la dépense publique n'a pas pu stopper la désindustrialisation de l'économie puisque la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures et hors agriculture a régressé de 50% depuis 1990<sup>122</sup>.

Impulsés par la dépense publique, l'agriculture avait absorbé la grande partie des subventions, le secteur des services contribuait dans l'emploi et la croissance à travers la branche de la téléphonie, des transports et des services aux entreprises, mais sans impacts positifs sur la qualité de la croissance puisque l'agriculture, le commerce et le transport sont dépendants, de la dynamique d'importation qui s'aligne simultanément avec celle des dépenses publiques. La branche des BTP a également bénéficié d'une forte importation des matériaux de construction : les imports de ciment, de bois, de préfabriqué, des barres en acier, ont enregistré des hausses de 70%, 61%, 56% et 55% respectivement en 2003 par rapport à 2002.

Tableau n° 28 : Évolution des exportations de produits industriels : Algérie et quelques Pays émergents et d'Afrique du Nord (Milliards US\$)

Source : M. Hedir ; Autres expériences de développement à travers le monde : quelques éléments chiffrés de comparaison », symposium du FCE, Alger, 2012

Pays	1980	1990	2000	2010
Corée du sud	8,7	60,6	155	412
Singapour	8,3	37,5	118	254
Mexique	4,4	25,3	139	222
Thaïlande	1,6	14,6	52	142
Malaisie	2,4	15,8	79	133
Turquie	0,8	8,8	22,3	89
Tunisie	0,8	2,4	4,5	12,3
Maroc	0,6	2,2	4,8	11,1
Egypte	0,3	1,5	1,9	11
<b>Algérie</b>	<b>0,04</b>	<b>0,34</b>	<b>0,36</b>	<b>0,46</b>

Tout compte fait, c'est les fournisseurs étrangers qui ont bénéficié de la montée des dépenses publique. Cela s'accompagnaient aussi d'un volume important et varié de services importés, services techniques, services de transports maritime et aérien, services liés au BTP... Ils valaient 4,6 milliards \$ en 2005, soit une hausse de 20% comparée avec 2004, l'année enregistrait aussi une hausse de 32% comparée avec l'année précédente. Malgré la montée de la dépense publique, qui booste la croissance des marchés, il n'y a encore pas de des grandes sociétés nationales de construction et de travaux publics, à quelques exceptions. En Algérie de 1970 à 2005, la production industrielle a été multipliée par 2,5, bien qu'en Tunisie elle été multipliée par 12, au Maroc par 4, en Turquie par 6 et

<sup>122</sup> A.Benachenou, op, cit., p. 135.



en Indonésie par 25<sup>123</sup>. Le manque de diversification anéantit l'économie algérienne et le poids de l'industrie hors hydrocarbures dans l'économie algérienne a vraiment basculé. D'ailleurs, le volume d'exportation industriel, place constamment l'Algérie en bas de l'échelle en comparaison avec ces voisins ou les pays émergents et les chiffres du tableau n°28 en témoignent.

Le volume important de la dépense publique n'a donc pas donné lieu de concrétiser ni la diversification de l'économie en Algérie, ni les taux de croissance espérés. Cet échec est entièrement causé par la mauvaise gestion des plans de relance économique et l'irrespect des normes de bonne gouvernance au niveau des dépenses publiques.

- **Le secteur privé et la création d'emploi dans l'invariabilité du tissu des PME**

Le secteur privé, par sa capacité de créer des emplois et d'améliorer l'accès aux biens et services essentiels, aura toujours une responsabilité importante dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). En Algérie, à travers la loi d'orientation sur la promotion de la PME (décembre 2001), il y avait une vision d'appui à la création, le développement et la modernisation des sociétés de production de biens et/ou de services. L'article 11 notamment, énonce que « les mesures de soutien à la promotion de la PME, objet de la présente loi, ont pour buts de promouvoir la croissance économique ... », de ce fait, une série d'avantages financiers aux PME ont été accordés, telles que les exonérations de taux d'intérêt sur les emprunts ou les allègements fiscaux (TVA et impôt sur les bénéfices).

- Mais réellement, la politique de promotion de la PME a généré des impacts ambivalents, avec, d'une part, un accroissement accéléré en quantité des PME et, de l'autre, des indices économiques affichant des chiffres inexpressifs concernant la création de richesse ou de modification de la structure de l'économie. Les facilités accordées ont incité la croissance quantitative des PME car leur quantité a été multipliée par plus de quatre, allant de 245348 en 2001 à 1060289 en 2017, d'après le ministère de l'Industrie et des Mines.
- Toutefois, ces chiffres n'ont pas pu dissimuler la faible démarche de la structure des PME et l'échec des politiques publiques qui ciblaient le dynamisme et la consolidation de l'activité de l'entrepreneuriat modeste. Représenté dans la figure n°50, au 1er semestre 2018, la population globale de la PME était composée de 97,7% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés), soit 1 068 027 TPE qui demeurent fortement dominante dans le tissu économique, suivie par

---

<sup>123</sup> Idem ; P141

la Petite Entreprise PE avec 2% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,30%, ce qui témoigne de l'invariabilité dans le tissu des PME qui accompagne leur création<sup>124</sup>.

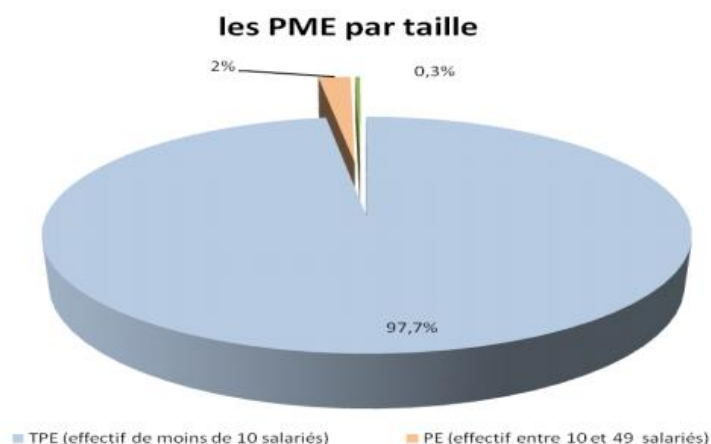


Figure n°50 : Tissus des PME(1er semestre 2018)

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines ; Bulletin d'information statistique n°33 ; [http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin\\_PME\\_N\\_33.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_33.pdf)

- Alors que, le passage à une économie durable et créatrice d'emplois ne peut se concrétiser si ne s'amorce pas un mouvement de maturation, de la petite à la moyenne entreprise, dont le chiffre reste anémique (3280 en 2018). L'activité est concentrée dans la production à petite échelle, de caractère familial le, principalement dominée par le secteur des services (51,36%), de l'artisanat (22,09%) et du BTPH (16,69%). L'industrie manufacturière, qui représente dans tous les pays émergents la batterie du développement économique, est sous-représentée (8,94%).
- En dépit de la surestimation statistique, la défaillance récente de la sphère de la PME, est clairement désignée par l'indicateur de densité des PME, qui est de l'ordre de 45 pour 1000 habitants à l'échelle internationale et de seulement 26 pour 1000 en Algérie(2017). Ainsi, en dépit des avantages et du financement dont elle a pu profiter, la sphère de la PME persiste peu consistante et, surtout, n'a encore pas la capacité afin d'assumer la charge de l'industrialisation que le pouvoir algérien voulait lui voir relever. Au niveau international, la politique industrielle des économies émergentes (d'Asie et d'Amérique du Sud) s'est ressourcée principalement d'une alliance des élites politiques avec les leaders des grandes entreprises, car ils disposent d'assez de maturité et de capacité afin de modifier pleinement les structures économiques classiques et non pas avec les patrons de PME. Il est évident que la non-émergence est une manifestation plurifactorielle (attribution de projets à des entreprises étrangères, absence de réforme structurelle

<sup>124</sup> Ministère de l'Industrie et des Mines ; Bulletin d'information statistique n°33 ; [http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin\\_PME\\_N\\_33.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_33.pdf)

du marché du travail, corruption ...), cependant, la paralysie de la transition économique pour un développement durable paraît provenir surtout d'un rapport dégradé entre les élites politiques (l'État) et économiques (entrepreneurs industriels). Le pouvoir, considérant la consolidation de la classe des grands industriels comme un danger pour ses intérêts et sa propre perdurance, il s'est muni de moyens administratifs pour contraindre son escalade et ses intentions d'autonomie. La non-émergence économique découle ainsi de l'omniprésence de l'État qui mène des programmes de relance économique tout en cherchant à limiter l'essor du secteur privé ce qui va par conséquent étouffé toute contribution dans le sens des ODD<sup>125</sup>.

### 3.2.3. Un contexte institutionnel en décalage

Le développement durable est la perception de l'intérêt général, et sans une implication réelle des institutions de l'Etat, il restera en Algérie une coquille vide. La stratégie de l'Etat en matière de développement durable est impertinente vu l'insoutenabilité de la consommation énergétique et l'implication anémique dans les énergies renouvelables. Cela témoigne du grand fossé entre les discours politique et la réalité du terrain.

- **Consommation énergétique insoutenable**

La consommation d'énergie connaît depuis plus de deux décennies une tendance marquée à la hausse (énergies primaire+132,9% et électricité+ 287,5% en 24 ans) comme le montre le tableau n°29, la puissance électrique maximale appelée sur le réseau a connu une évolution moyenne d'environ 7% par an<sup>126</sup>. Cette tendance est amenée à se poursuivre avec l'amélioration du niveau de vie des ménages et la poursuite du programme d'investissements publics. Ces besoins énergétiques sont presque exclusivement satisfaits par les hydrocarbures, notamment le gaz naturel, énergie la plus disponible.

Par une consommation de 58 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep) en 2015 avec 40 millions d'habitants, contre 17 millions de Tep en 2005 avec 33 millions d'habitants, soit 1,2 tep par an et par habitant, l'Algérie représente l'un des pays, les plus énergivores. Pas seulement sous l'angle de la consommation d'énergie, mais notamment sous l'angle de l'attribution de cette consommation d'énergie (figure n°51), dont l'essentiel est utilisé par les ménages (44,4%) et le transport (33,3%) sans retour de plus-value ou de richesse quelconque, alors que le secteur de l'industrie ne consomme que 22,3% du bilan énergétique national.

---

<sup>125</sup> El Kadi, Ihsane. « Le retard de croissance du capital privé, luxueux archaïsme politique des années Bouteflika », Les Cahiers de l'Orient, vol. 128, no. 4, 2017, pp. 59-71.

<sup>126</sup> BAD; REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS INTERIMAIRE; 2016-2018. [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Algerie\\_-\\_interim-DSP\\_2016-2018.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Algerie_-_interim-DSP_2016-2018.pdf)

Tableau n°29 : Algérie ; consommation, production, exportation et émissions de Co2 du secteur de l'énergie

Source : International energy agency (IEA2016).

<https://www.iea.org/statistics/statisticsearch/report?year=2014&country=ALGERIA&product=Indicators>

Année	population (millions)	Consommation énergie primaire (Mtep)	production (Mtep)	Exportation nette (Mtep)	Consommation électricité (TWh)	Emissions de CO <sub>2</sub> (Mt CO <sub>2</sub> éq)
1990	25,91	22,19	100,10	77,34	13,69	51,16
2000	31,18	26,99	142,21	114,96	21,21	61,49
2008	34,81	37,27	162,03	123,63	32,9	88,10
2009	35,40	40,76	153,04	111,64	30,61	94,41
2010	36,04	40,09	150,51	109,41	36,61	95,77
2011	36,72	41,82	145,83	103,26	41,18	102,11
2012	37,44	45,97	143,76	97,13	46,28	110,67
2013	38,19	47,58	137,67	89,19	48,78	113,88
2014	38,93	51,67	143,20	89,74	53,05	122,93
Variation 1990/2014	+50,3%	+132,9%	+43,0%	+16,0%	+287,5%	+140,3%

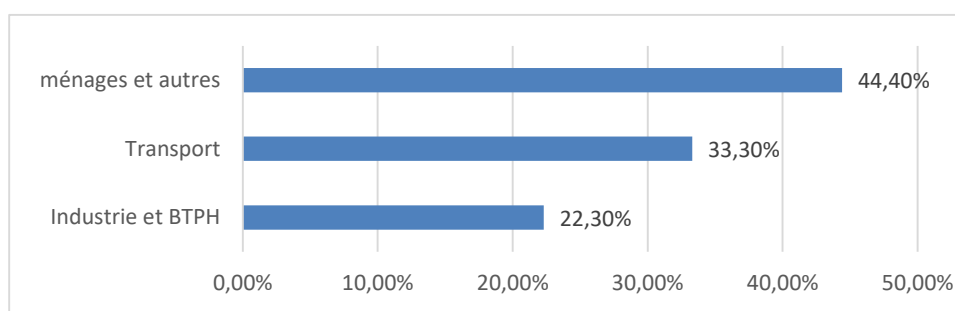


Figure n°51 : Structure de la consommation finale par secteur (2017)

Source : Ministère de l'énergie ; bilan énergétique; année 2017.

[http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/MAJ\\_2018/Stat/Bilan\\_Energ%C3%A9tique\\_National\\_2017\\_edition\\_2018.pdf](http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/MAJ_2018/Stat/Bilan_Energ%C3%A9tique_National_2017_edition_2018.pdf)

Synthétisée dans la figure n°52, la répartition par forme d'énergie est en 2017 ainsi : gaz naturel (37%) ; produits pétroliers (26,7%, dont 80% représentent les carburants) ; électricité (29,9%) ; GPL (4%) et autres (2,5%).

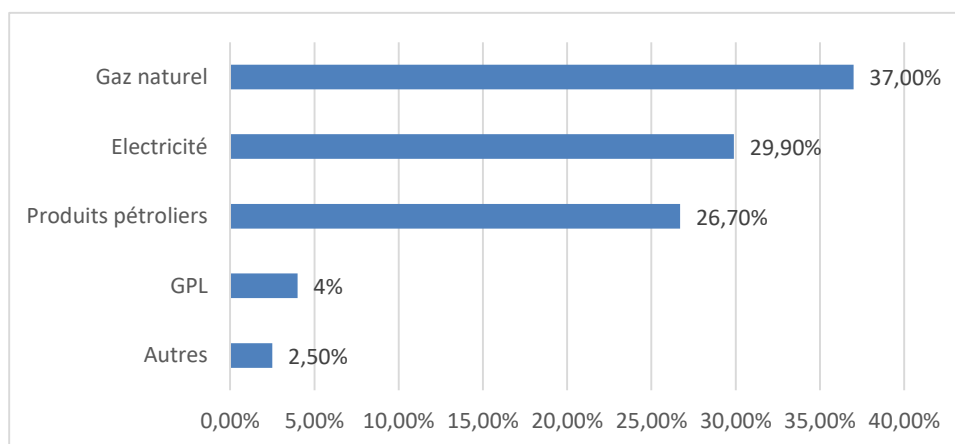


Figure n°52 : Consommation nationale (Total : 59,6 M Tep en 2017) par forme d'énergie

Source : Ministère de l'énergie ; bilan énergétique; année 2017.

[http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/MAJ\\_2018/Stat/Bilan\\_Energ%C3%A9tique\\_National\\_2017\\_edition\\_2018.pdf](http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/MAJ_2018/Stat/Bilan_Energ%C3%A9tique_National_2017_edition_2018.pdf)

Les principaux sites consommateurs d'énergie sont les bâtiments administratifs et publics, les logements et les écoles, ainsi que l'éclairage public. Si la tendance de consommation nationale d'énergie conventionnelle se maintient, elle risque de contracter le volume des exportations des hydrocarbures car la production totale d'énergie conventionnelle risque d'être égale à la consommation nationale d'énergie à l'horizon 2030. Ce qui impose dans ce cas en premier lieu un nouveau modèle énergétique basé sur l'économie d'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard, il y a lieu d'engager un programme d'action vers une transition énergétique basée sur la diversification des sources d'énergie pour assurer un développement durable à l'horizon 2030. La révision des subventions aux produits énergétiques, qui absorbent environ 30% du budget de l'État et 11% de son PIB, est une solution car l'augmentation de la consommation nationale d'énergie en Algérie est beaucoup plus encouragée par les prix bas de l'énergie que par la poussée démographique<sup>127</sup>. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie étaient en 2014 de 122,93 Mt CO<sub>2</sub>, soit 3,16 tonnes par habitant, inférieure de 29 % à la moyenne mondiale : 4,47 tonnes, mais 3,3 fois la moyenne africaine : 0,96 tonnes (France : 4,32 ; Maroc : 1,57).

- **Agenda ambitieux et mise en pratique institutionnel et structurel à la traîne**

L'Algérie a participé à toutes les conventions et les chartes internationales concernant le développement durable. Le pays a élaboré son propre agenda 21, deux ans après la conférence de rio (en 1994). Puis on a établi le haut conseil de l'environnement du développement durable et le conseil économique et social. On a établi aussi le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement MATE. Il y a eu aussi l'utilisation des ressources naturelles dans une perspective durable, sans oublier la désignation du ministre délégué chargé de la ville, pour avoir des orientations de la ville sous les principes du développement durable.

Aussi par le biais, de la stratégie nationale pour le développement durable SNDD, l'État s'est fixé comme objectif, le soutien économique des espaces fortement déprimés en ayant pour fondement de protéger les sols contre l'érosion et la désertification, de reconquérir les territoires forestiers perdus et de maintenir les milieux naturels dans leur diversité biologique et ce par une approche intégrée où se concilient les préoccupations écologiques, économiques et sociales. Des mesures d'ordre organisationnel ont été prises et se sont concrétisées par la mise en place de schémas d'aménagement (schéma national d'aménagement du littoral SNAL, schéma régional d'aménagement du territoire SRAT et plan d'aménagement de wilaya PAW), qui sont des instruments institués par la loi relative

---

<sup>127</sup> K. AÏT CHERIF ; « L'Algérie est l'un des pays les plus énergivores » ; LIBERT ; 24/01/2019 ; <https://www.liberte-algerie.com/actualite/lalgerie-est-lun-des-pays-les-plus-energivores-308084>

à l'aménagement du Territoire dans le but de planifier et de gérer l'espace. Détaillée dans un programme du gouvernement, la SNDD intégrait les trois dimensions, sociale, économique et environnementale<sup>128</sup> :

- Le volet social de la stratégie consiste en la prise en charge des préoccupations locales à plusieurs niveaux d'interventions, et surtout la lutte contre la Pauvreté (le renforcement de l'emploi, revoir le système de sécurité social, l'amélioration des infrastructures, la promotion de la santé et la réhabilitation de la formation professionnelle).
- Concernant la dimension économique de la stratégie, la politique du gouvernement était centrée sur, l'intensification du processus de réforme de l'ensemble économique et la libération de l'économie nationale, visant l'appui aux entreprises et aux activités productives dans le domaine d'agriculture, de pêche et d'industrie avec le renforcement des infrastructures, hydraulique, ferroviaire et routière.
- La protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources étaient intégrées comme axe principal de la stratégie à travers le lancement des lois pour la préservation l'environnement.

Cependant plusieurs contraintes, ont perturbé l'application de cette stratégie de façon efficace, tel que :

- La gestion centralisée qui témoigne d'un décalage, entre la volonté de promouvoir un régulateur et le comportement interventionniste de l'Etat, la gestion du pays très centralisée donc entrave l'intégration du développement durable à l'échelle locale.
- La dépendance des élus locaux ou les communes ne disposent pas d'une autonomie financière suffisante, procurant une marge de manœuvre aux maires au niveau local par exemple pour engager d'importants projets de société dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie, projets de proximité...
- La marginalisation de la Société Civile, en mesure d'exécuter un contre-pouvoir est aussi une contrainte majeure qui pourrait constituer une entrave pour le développement durable en Algérie. Cette marginalisation de la conscience collective, contribue à augmenter le nombre de manifestations (pacifiques ou violentes), de blocage des routes et de saccage des institutions étatiques, freiner le rythme économique puisque le citoyen n'a plus que ce moyen pour ce faire entendre.
- L'économie informelle, en l'absence d'une réglementation suffisamment claire et rigoureuse, participe à la dégradation du cadre urbain et de l'environnement.

---

<sup>128</sup> N. Mokadem ; La communication un outil au service du Développement Durable en Algérie ; REVUE ELMOFAKER N° 10 ; <http://fdsp.univ-biskra.dz/images/revues/mf/r10/mokademnadja.pdf>

- Des contraintes structurelles au niveau national entravent aussi l'intégration du développement durable, car un système urbain déséquilibré entre le nord (une densification de littoral) et le sud (l'explosion démographique et l'exode rural), conduisent à une forte urbanisation des villes algériennes, ce qui a causé de nombreux problèmes : étendue de la ville au détriment des terres agricoles, forte pressions sur les ressources hydriques et une faible gestion des villes algériennes.
- Malgré les avantages des énergies renouvelables, elles ont aussi des inconvénients. Elles sont caractérisées par leur intermittence. Le soleil ou le vent ne sont pas disponibles tout le temps. Elles sont aussi diffuses et difficiles à capter, peu rentables économiquement et nécessitent un haut savoir-faire technologique. Dans le monde, trois pays maîtrisent les technologies des énergies renouvelables : l'Allemagne, les USA et l'Espagne.
- **Transition énergétique : Grand fossé entre les discours politiques et la réalité du terrain**

Prenant en compte la concurrence des ressources non conventionnelles, l'Algérie à travers ces textes officiels œuvre pour la diversification de son bouquet énergétique. Dans le cadre de son Programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique(PNERE), adopté en mars 2011 et revu en 2015 d'ambitieux projets ont été proposés<sup>129</sup> :

- 60 projets éoliens et solaires ont été approuvés. L'objectif étant de satisfaire 40 % de la consommation nationale d'électricité d'ici 2030 à partir d'énergies renouvelables.
- La mise en place d'infrastructures de production d'électricité fonctionnant à partir d'énergies renouvelables permettra de produire jusqu'à 22 000 MW, dont 12 000 MW seront destinés à couvrir la demande nationale et 10 000 MW à l'exportation.
- En juillet 2013, Alger a signé un protocole d'accord avec l'UE dans le domaine de l'énergie dont certaines dispositions prévoient le transfert vers l'Algérie de technologies relatives aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables. Cependant, Les investisseurs, très attendus pour assurer la réalisation des projets, ont besoin de transparence, de prévisibilité et de cohérence au niveau réglementaire et juridique. L'existence d'un cadre légal et réglementaire clair est en effet propice à la participation du secteur privé dans le développement de l'électricité d'origine renouvelable.

Le PNERE parait plus qu'ambitieux, que ce soit dans le fond ou dans la forme. Toutefois, entre les discours politiques et la réalité du terrain, il y a un grand décalage :

<sup>129</sup> N. Benalouache, L'énergie solaire pour la production d'électricité au Maghreb : transition énergétique et jeux d'échelles ; 2017, pp.275 -277

- Depuis la phase d'expérimentation en 2011 à nos jours (2018), la capacité installée n'est que de 343 MW. D'ailleurs la production des énergies renouvelables (total EnR) représentée dans le tableau n°30, n'a pas dépassé 0,06% de l'ensemble de la production énergétique et sa variation entre 1990 et 2014 n'était que de +22%.

Tableau n°30 : Production d'énergie primaire en Algérie par source (Mtep)

Source: International energy agency (IEA2016).

<https://www.iea.org/statistics/statisticsearch/report?year=2014&country=ALGERIA&product=Indicators>

Source	1990	%	2000	%	2010	%	2013	2014	%2014	Var. 2014/1990
Pétrole	61,24	61,2	72,32	50,8	78,5	52,1	68,73	72,98	51,0	+19%
Gaz naturel	38,84	38,8	69,85	49,1	71,96	47,8	68,89	70,19	49,0	+81%
Total fossiles	100,08	99,98	142,16	99,96	150,46	99,96	137,62	143,17	99,98	+43%
hydraulique	0,012	0,01	0,005	0,004	0,015	0,01	0,028	0,022	0,02	+83%
Biomasse-déchets	0,011	0,01	0,054	0,04	0,052	0,03	0,022	0,006	0,004	-45%
Total EnR	0,023	0,02	0,059	0,04	0,067	0,04	0,05	0,028	0,02	+22%
Total	100,11	100	142,22	100	150,52	100	137,67	143,20	100	+43%

- Cependant la situation du parc national des énergies renouvelables (EnR), synthétisée dans la figure n°52, a enregistré depuis 2014, l'installation de 22 centrales dont la totalité en service pour la production d'électricité, à savoir : 11 centrales photovoltaïques (PV) sur le réseau RIN<sup>130</sup> ; 07 centrales photovoltaïques et 01 centrale éolienne sur le réseau PIAT<sup>131</sup> ; 03 centrales photovoltaïques sur le réseau RIS<sup>132</sup>.
- La puissance (capacité) installée reste timide de 354,3 MW, soit à peine 1,6% des 22 000 MW constituant la capacité totale en énergies renouvelables à déployer à l'horizon 2030, représentant 27% du mix énergétique global à produire, objectif qui pourra permettre de réduire plus de 9% de la consommation d'énergie fossile à l'horizon 2030, d'économiser 240 milliards m<sup>3</sup> de gaz naturel, soit 63 milliards de dollars sur 20 ans<sup>133</sup>. A titre illustratif les gains de consommation gaz dû à la production PV du RIN pour l'année 2019 (figure n°53) a permis de réaliser une économie en consommation de gaz de l'ordre de 127 826 094 m<sup>3</sup>.

Néanmoins la contribution de la production du parc EnR dans la couverture de la demande électrique en 2019 n'est que de l'ordre de 0.62% et le total des EnR n'a pas dépassé 0,1% de l'ensemble de la production énergétique en 2019<sup>134</sup>.

<sup>130</sup> RIN : réseau d'électricité interconnecté national

<sup>131</sup> RIS : Réseaux d'électricité isolés du sud

<sup>132</sup> PIAT : Pôle In Salah-Adrar-Timimoun

<sup>133</sup> Ministère de l'énergie, Algérie ; Energies Nouvelles, Renouvelables et Maîtrise de l'Energie ; 2018 ; <https://www.energy.gov.dz/?rubrique=energies-nouvelles-renouvelables-et-maitrise-de-lrenergie>

<sup>134</sup> Sonelgaz, Rapport annuel de la production nationale renouvelable 2019 P10



Tableau n°31 : situation du parc de l'énergie renouvelable (EnR) national

Source : Sonelgaz, Rapport annuel de la production nationale renouvelable 2019 p4

Réseau	Wilaya	Site	Type	Date mise en service	Puissance installée (MW)
RIN	Ghardaia	Oued nechou	PV	2014	1,1
RIN	Souk Ahrass	Oued El Kebrit	PV	2016	15
RIN	El-Bayadh	Sedrate leghzal	PV	2016	20
RIN	Laghouat	El Khneg	PV	2016	60
RIN	Djelfa	Ain-el-ibil	PV	2016	53
RIN	El-Bayadh	Bioh sidi chikh	PV	2016	23
RIN	Saida	Ain-Shkhouna	PV	2016	30
RIN	SBA	Telagh	PV	2016	12
RIN	Ouargla	Elhdjira	PV	2017	30
RIN	M'Sila	Ain El Melh	PV	2017	20
RIN	Batna	Oued El Ma	PV	2018	2
PIAT	Adrar	Eolien (MW)	Eolien (MW)	2014	10,2
PIAT	Adrar	Adrar	PV	2015	20
PIAT	Adrar	Kabentene	PV	2015	3
PIAT	Adrar	Alouef	PV	2015	5
PIAT	Adrar	Reggane	PV	2016	5
PIAT	Adrar	Timimoun	PV	2016	9
PIAT	In Salah	In Salah	PV	2016	5
PIAT	Adrar	Z-Kounta	PV	2016	6
RIS	Tamanrasset	Tamanrasset	PV	2015	13
RIS	Ilizi	Djanet	PV	2015	3
RIS	Tindouf	Tindouf	PV	2016	9
<b>Total</b>					<b>354,3</b>

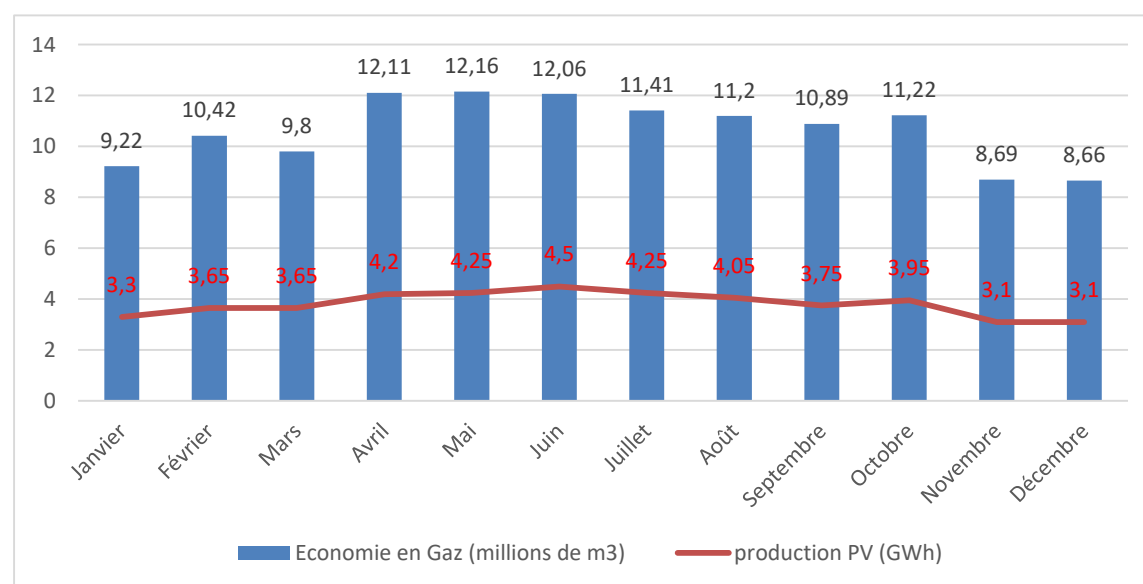


Figure n°53 : économie de gaz à travers la production PV du réseau RIN, 2019

Source : Sonelgaz, Rapport annuel de la production nationale renouvelable 2019 p11

- Pour l'Algérie, pays exportateur net d'hydrocarbures et autosuffisant énergétiquement, les énergies renouvelables ne répondent guère à la nécessité d'assurer un approvisionnement énergétique, mais surtout à celui de préserver les ressources naturelles du pays qui se raréfient, et de les optimiser dans des solutions à plus forte valeur ajoutée. La ressource pétrolière devrait être, en effet, réservée, à des secteurs pour lesquels les solutions de substitutions sont encore coûteuses, comme les transports. Si le gaz naturel demeure le principal combustible pour la production d'électricité, cette ressource est « gaspillée » avec le retour du procédé de torchage.
- La dernière édition du rapport du Forum Économique Mondial de Davos (Suisse) publiée en mai 2020, a révélé que l'Algérie est arrivée à la 83<sup>ème</sup> place sur 115 pays dans le classement relatif à l'indice de transition énergétique. Atteignant un score de 49.1% contre 48% en 2019, l'Algérie était devancée par le Maroc à la 61<sup>ème</sup> place, suivis par la Tunisie à la 89<sup>ème</sup> place<sup>135</sup>. Les experts dans le monde de l'énergie, avaient déploré le caractère marginal des investissements de l'Algérie dans le domaine des énergies renouvelable accusant un retard par rapport à d'autres pays de niveau comparable<sup>136</sup>.

### 3.3 Le changement institutionnel : le sous basement du développement durable

Les travaux de North (en 1990, à travers l'analyse du développement historique des pays occidentaux) confirment, combien la nature du développement est étroitement liée à l'ampleur du changement institutionnel. La mise en place d'institutions appropriées notamment en matière financière, d'éducation, de formation et de recherche est souvent un facteur crucial dans l'obtention de performances globales et sectorielles de croissance. Concrétiser le développement durable nécessite ainsi un changement institutionnel axé sur :

- La capacité du pays à créer un climat réduisant durablement des coûts de transaction tant publics que privés ;
- Sa capacité à mettre en œuvre des stratégies efficaces et à hiérarchiser les objectifs autour des trois dimensions du développement durable ;
- A faire émerger les élites et les instruments de la modernité ;
- A valoriser les capacités entrepreneuriales scientifiques et technologiques ;
- A promouvoir les structures de financement appropriées et les systèmes de formation efficaces ;

---

<sup>135</sup> World Economic Forum, Fostering Effective Energy Transition 2020 edition, [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_Fostering\\_Effective\\_Energy\\_Transition\\_2020\\_Edition.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_Fostering_Effective_Energy_Transition_2020_Edition.pdf)

<sup>136</sup> A. Khechaba; Transition énergétique algérienne : Encore un retard à rattraper ;El Watan. Com ;01/11/2018. <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/transition-energetique-algerienne-encore-un-retard-a-rattraper-01-11-2018>

- Enfin, dans sa capacité à adapté les structures et le mode de fonctionnement de l'économie et de la société aux changements de l'économie mondiale.

Il s'agit dans le cas de l'économie algérienne, de créer les conditions d'un accroissement durable de la productivité, à travers la valorisation des ressources naturelles et humaines du pays. Valoriser le potentiel productif existant, les connaissances et technologies disponibles et les structures institutionnelles appropriées, pour réduire les inégalités de développement, élargir le marché local sur la base d'une équité sociale accrue, articulée sur le partage transparent des retombés de la croissance, et finalement, enclencher la dynamique de la croissance. Ceci suppose <sup>137</sup>:

### **3.3.1. Une croissance équilibrée tirée par l'ensemble des secteurs productifs**

Ainsi, il faut asseoir la croissance rapide et durable de l'économie nationale sur l'ensemble des secteurs productifs avec pour objectif principal le développement équilibré du marché intérieur. Une telle alternative suppose le rééquilibrage du poids des différents secteurs dans la création de richesses, y compris en ce qui concerne le volume des capitaux qui s'y investissent. L'agriculture nationale, l'industrie et le BTP ne peuvent être cantonnés au rôle subalterne qui est le leur aujourd'hui. Pour cela il est nécessaire de s'appuyer sur la relance tous azimut de projets multiples : grands projets infrastructurels et d'habitat, promotion de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire national, politique incitative en direction des PME/PMI des industries de biens et services de consommation, et soutien énergétique aux micro-projets. L'Algérie d'aujourd'hui ne peut plus se suffire d'un seul moteur, le secteur énergétique, et d'un seul carburant, la rente pétrolière. Tous les secteurs productifs doivent être mis en position de participer activement à l'effort de production national.

### **3.3.2. Une distribution équitable et transparente des retombés de la croissance**

Si l'on veut se garder désormais de toutes prédatons, il faut que l'Etat entreprenne une politique efficace de distribution équitable de ces revenus. Cela veut dire une politique qui assure la promotion des revenus productifs (salaires et profits) au détriment des rentes de spéculation, encourage l'épargne et l'investissement productif, démotive les capitaux oisifs, et lutte contre le fléau de la corruption, de l'évasion fiscale, et de la spéculation sur la monnaie nationale. Une transition vers la convertibilité totale du dinar par exemple serait une action significative en ce sens. Arrêter le recul du pouvoir d'achat des algériens et lier l'évolution des salaires à l'évolution du PIB iraient aussi dans ce sens. On ne peut parler enfin de distribution équitable des retombés de la croissance sans évoquer le sujet de la protection sociale. Cette

---

137 Abdelkader Sid Ahmed, Algérie : quel développement ? Paradigme du consensus de Washington ou paradigme asiatique ?; édition Karthala, PP 120-123

dernière, pour qu'elle soit significative, elle doit être ciblée durablement vers les catégories les plus vulnérables, ceux dont les revenus restent insuffisants.

### **3.3.3. Revaloriser les ressources naturelles et humaines**

L'objectif de diversifier la production nationale pour relever le défi du développement durable ne pourra se concrétiser, qu'en protégeant les ressources naturelles et humaines du pays. Des solutions doivent être entreprises aux problèmes, des pénuries d'eau, de la pollution, de la réduction et de la dégradation des sols, du gaspillage des ressources énergétiques, et cela dans le cadre d'une stratégie impliquant le maximum de citoyens dans l'optimisation de l'usage de ces ressources. Des chantiers tel que, mobiliser les eaux de pluie et les eaux souterraines pour l'agriculture, limiter les fuites dans les réseaux, promouvoir les dizaines de sources d'eaux naturelles répertoriées dans le pays pour la consommation humaine, sont porteurs de sécurité en matière d'eau par exemple. Revaloriser l'agriculture (vue le potentiel de nos régions), régler le problème foncier dans le sens des intérêts des véritables agriculteurs, améliorer les conditions de production et les rendements, viser la réduction des importations alimentaires par la promotion de la production et de la consommation nationale, constituent d'autres chantiers porteurs de sécurité alimentaire. Des normes rigoureuses de production, de distribution et de consommation de ces ressources naturelles devront être mises en œuvre afin d'assurer la protection des consommateurs, en évitant l'importation de produits génétiquement modifier par exemple ou contenant des matières à risque.

Puisque la protection des hommes est aussi un objectif majeur de la durabilité du développement algérien. Dans ce sens, cette protection implique que le citoyen soit d'abord informé de la qualité de son environnement naturel, professionnel, alimentaire ou culturel. Autrement dit son éducation est essentielle dans le cadre de cette alternative. Une éducation de qualité et pour le plus grand nombre est l'action majeure qu'il faut mener dans le secteur de l'éducation. A la quantification des effectifs, il faut plutôt cibler les résultats, de qualité pour la majorité, et l'adéquation au monde changeant de la production. Pour cela, il faut accroître le nombre des personnels de l'éducation et améliorer leurs conditions de vie et de travail pour assurer leur participation active à l'œuvre de redressement d'une école algérienne aujourd'hui sinistrée. Diversifier les formations (notamment pour les métiers de l'entretien et de la maintenance), encourager la recherche et les qualifications et l'adaptation au monde du travail pour réduire le taux de chômage des jeunes en général et des diplômés en particulier, représentent des chantiers prioritaires pour asseoir un développement durable. La réussite des dragons de l'Asie du sud-est, doit beaucoup aux performances de leur système éducatif et de recherche.

Toutefois, un tel changement, signifie qu'il faut rompre avec les accommodements de circonstances et des lois d'exception, pour instaurer au plus vite le respect des droits élémentaires. Il faut ainsi revenir à un processus démocratique étouffé, à travers notamment,

l'ouverture sans ambiguïtés de l'espace politique et médiatique à l'ensemble des capacités (politiques, économiques, scientifique...) convaincus qu'on ne peut générer un développement durable autrement que par une gestion démocratique des différends. L'objectif, serait à terme de bâtir un Etat de droit garantissant à tous l'exercice et le respect des libertés individuelles et collectives.

## **Conclusion:**

Pendant trente ans de passage à l'économie de marché, notre pays reste faiblement industrialisé avec une part qui ne dépasse pas les 6% du PIB et une superficie économique dominée par de petits services et le commerce. Les hydrocarbures ont représenté en moyenne entre 2002- 2015, 98% des exportations du pays, 67% des recettes fiscales et 35% du PIB. L'effondrement des prix des de cette ressource à partir de mi 2014, a confirmé encore une fois la vulnérabilité de notre économie. Une vulnérabilité qui s'interprète par l'incapacité du pouvoir a créé une matrice institutionnelle en concordance avec le besoin d'une économie productive. Une matrice invariable caractérisée par l'ambiguïté des structures du pouvoir et inefficacités des institutions de l'Etat.

Faisant partie de cette matrice, le système éducatif comme institution sociale, reste contrainte par une gestion démographique scolaire au détriment de la formation des élites économiques, techniques et scientifiques, privilégiant la régulation administrative des capacités de formation au lieu d'une régulation concurrentielle des activités de formation. De ce fait, l'école et l'université par la suite, n'arrivent pas à transformer les potentialités en actifs humains mobilisables dans les secteurs à haute valeur ajoutée. L'expansion de l'économie informelle et du fléau de la corruption dans la matrice institutionnelle algérienne, qu'on avait exploré par des chiffres, étaient les résultats d'un partage inégal de la rente des hydrocarbures, dilué grâce à un système juridique impuissant, des organismes de vérification paralysés et une bureaucratie pesante, entravant toutes initiatives de diversifications.

Dans la seconde partie de ce chapitre, l'analyse de la trajectoire et de l'impact des politiques économiques algériennes (budgétaire, monétaire, d'emploi, de privatisation...) à travers des statistiques, nous a permis de souligner des paradoxes. Avec une rente colossale, notre économie n'a pas réalisé le cheminement qu'il aurait pu saisir par rapport à ces capacités. Les montants des investissements publics faramineux ont eu peu d'impacts sur la sphère économique mais ils ont contribué entre autres, à un bondissement de la facture à l'importation. Cette figure, favorise automatiquement le déficit budgétaire en Algérie, mais encore rend plus difficile la planification stratégique et la mise en œuvre du développement durable. De plus, les transferts et subventions non ciblés ne permettent pas une optimisation des dépenses vers des populations les plus vulnérables.

Concernant la politique monétaire, Les réserves de change ont été mal utilisées puisqu'elles ont servi à combler les déficits de la balance des paiements au lieu de promouvoir

les investissements productifs. Alors que les revenus du pays ont chuté de moitié et que les dépenses de l'Etat sont maintenues à des niveaux élevés, la gestion du taux de change du dinar par la BA aurait servi de moyen monétaire pour amortir la dégradation rapide des équilibres financiers extérieurs, en raison de la chute des prix du pétrole. Ainsi, depuis 2014, le dinar a perdu 48% de sa valeur face au dollar.

La position extérieure de l'Algérie s'affaiblit également, affirmée par les principaux soldes de la balance des paiements. La balance des transactions commerciales de l'Algérie se dégrade d'un excédent de 25,96 milliards de \$ en 2011, à un déficit de 18,1 milliards de \$ en 2015. Cependant, d'application des mesures de restriction à l'importation a surtout induit la diminution des importations de biens d'équipements industriels destinés à l'outil de production. Les IDE demeurent relativement faibles, l'environnement des affaires qui est loin d'être favorable, le changement continu de législation donne un mauvais signal aux investisseurs étrangers potentiels, surtout, hors hydrocarbures, la corruption, la bureaucratie, la faiblesse du secteur financier, difficultés d'obtention de permis de construire et l'insécurité juridique au niveau des droits à la propriété intellectuelle sont d'importants obstacles aux IDE.

Dans le cas de l'Algérie, les enjeux du développement durable explorés dans la troisième partie de ce chapitre, représentent une opportunité de changer le modèle de croissance, de mode de production, de consommation... Participant à toutes les conventions et les chartes internationales concernant le développement durable, l'Algérie a même élaboré une stratégie nationale pour le développement durable SNDD et son propre agenda 21. Toutefois, le développement durable en Algérie reste un processus sous contraintes. Tous d'abord, la faiblesse des institutions politiques et économique du pays l'empêche de sortir gagnante de ces richesses naturelles. Elles demeureront ainsi, une malédiction plutôt qu'un atout. L'absence des normes de bonne gouvernance (dans tous les projets), notamment, le manque de concertation et de participation, l'inexistence de coalitions intersectorielles ou inter acteurs, l'opacité de la décision publique et l'absence de visibilité à long terme, ne peut optimiser l'impact de l'investissement public, ni stopper la désindustrialisation de l'économie. La sphère de la PME, aussi, persiste peu consistante, pour soutenir la charge de l'industrialisation, en dépit des avantages dont elle a pu profiter.

L'Algérie reste l'un des pays, les plus énergivores, pas seulement sous l'angle de la consommation d'énergie, mais notamment sous l'angle de son attribution, cependant la production des énergies renouvelables depuis la phase d'expérimentation en 2011 à nos jours (2018), est très en-dessous du potentiel du pays. Le pays est maintenu, de ce fait, dans une situation de vulnérabilité qui l'expose à des incertitudes et à des risques. Ce constat laisse l'Algérie sur plusieurs terrains à la traîne par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire, et nous interpelle sur les changements institutionnels qu'il faut amorcer pour assurer le soubassement du développement durable.

## **CHAPITRE 4 :**

### **Outils de mesure du développement durable et indicateurs de gouvernance : pertinence, limite et scores algériens**

- 1. Outils de mesure du développement durable : quelques évaluations pour l'Algérie**
- 2. La mesure de la qualité institutionnelle dans le contexte de l'économie algérienne : indicateurs de gouvernance**

## Introduction :

S'engager dans le développement durable consiste à entreprendre une démarche d'amélioration continue, mais afin de juger de cette amélioration, il faut évaluer à fur et à mesure les avancés. L'existence d'indicateurs crédibles et convaincant pour mesurer les avancés du développement durable a été affirmée dès la Conférence de Rio, reconnue dans de nombreuses sections du texte pilier qui en est issu, l'Action 21 (Agenda 21, en anglais). Cette affirmation était l'objet du chapitre 40 (le dernier) qui discute de l'information pour la prise de décision. Le paragraphe 40.4 décrit clairement les limites des indicateurs existants et l'exigence d'en construire de nouveaux pour évaluer la durabilité<sup>1</sup>.

Aborder les institutions en économie, et tout particulièrement en proposer une mesure, n'a pas été facile, pour plusieurs raisons :

- Tous d'abord, ce sujet est pluridisciplinaire, il concerne autres que l'économie : l'histoire, le droit, les sciences politiques, la sociologie, l'anthropologie... A l'inverse de la macro-économie standard qui peut associer à l'outillage de la comptabilité nationale, il n'existe pas de cadre assurant la cohérence du champ des institutions. Ce champ n'est ni structuré ni borné comme peut l'être la comptabilité qui donne la mesure de toute chose à travers des prix et des quantités.
- Le sujet aborde la sphère politique, voire la sphère religion, créant donc des embarras de valeurs, de normativité (valeurs universelles versus identités), qui demandent une prudence particulière. De ce fait, dans leurs publications, les organismes de Bretton Woods utilisent les termes de transparence, d'inclusion et de responsabilité, qui sont identifiées comme valeurs universelles.
- Vu la difficile quantification des dimensions institutionnelles, leurs mesure nécessite généralement de construire des indicateurs quantitatifs à partir d'appréciations qualitatives, ce qui n'exclut pas une certaine dose de subjectivité.

Le présent chapitre, tente ainsi à travers une grilles d'indicateurs, d'observer les scores algériens concernant les dimensions du développement durable, et les caractères institutionnels afin d'apporter quelques éléments d'analyse.

## 1. Outils de mesure du développement durable : quelques évaluations pour l'Algérie

A travers les outils de mesure du développement durable, le but est d'offrir un tableau de bord minimal procurant un état des réalisations de la stratégie du développement durable.

---

<sup>1</sup> P.M.Boulanger; Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique; Les séminaires de l'Iddri, n° 12. <http://www.ofarcy.net/documentation/Indicateursdudeveloppementdurable.pdf>



Il est aisément approuvé que toute sélection d'évaluation est implicitement directive, autrement dit, ce que l'on mesure impacte ce qu'on fait ; ainsi, si les mesures sont défectueuses, les décisions peuvent être inadaptées<sup>2</sup>. Prenant en compte les trois dimensions différentes que le développement durable englobe et le jeu de leurs interactions, évaluer le développement durable implique d'aménager une large gamme d'indicateurs adéquats. Les thèmes traités doivent être claires et faciles à saisir, de telle façon que les indicateurs peuvent être mis en relation avec les traits de la stratégie publique et mise au profit des décideurs et du publique. De tel indicateurs sont utiles pour mettre en valeur les interactions entre les valeurs économiques, sociales et environnementales et les arbitrages qui s'opèrent entre elles, afin de mesurer les conséquences à long terme des actions actuelles et d'observer les avancés dans la réalisation des objectifs de développement durable.

A l'échelle internationale, on dégage trois différents types d'indicateurs pour évaluer le développement durable<sup>3</sup> :

- Les indicateurs phares (élémentaires), ayant comme base, les indicateurs de la commission du développement durable des Nations Unis, utilisée par les gouvernements nationaux pour mesurer les progrès qu'ils ont réalisés par rapport à la mise en œuvre de l'action 21 ou des ODD.
- Les indicateurs globaux qui ont pour point commun de partir d'un agrégat mesurant l'activité économique (PIB) ou des ressources disponibles dégagées par l'activité courante (épargne), vont soustraire les dommages causés aux ressources naturelles lors de l'activité productive, en lui ajoutant éventuellement certains éléments accroissant le stock de capital humain ou social (notamment les dépenses d'éducation).
- Les indicateurs composites de développement durable, en complément des indicateurs élémentaires rendant compte des divers aspects du développement durable, tentent de rendre compte par un chiffre unique des performances économiques, sociales et environnementales d'un territoire par agrégation d'indices élémentaires hétérogènes. Un indicateur élémentaire, par exemple la concentration d'un polluant dans l'air ou dans l'eau, est d'abord transformé en indice par rapport à une norme ou à un seuil de référence. Ensuite, des critères d'agrégation sont déterminés, à l'aide de pondérations affectées à chaque indicateur élémentaire. Il existe une forte demande d'indicateurs synthétiques, cela s'explique par le besoin de disposer d'une information simple, facile à retenir ou à communiquer.

---

<sup>2</sup> J. Stiglitz et A. K. Sen et J-P. Fitoussi, 2009. " La mesure de la performance économique et du progrès social: réflexions et vue d'ensemble ", publications de Sciences Po 2009-33, Sciences Po.P7.

<sup>3</sup> Insee ; Les indicateurs de développement durable; 2008 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1373261/ECOFRA08c.PDF>

## **1.1. Les indicateurs phares de développement durable et implication de l'Algérie :**

La publication annuelle de listes d'indicateurs (tableaux de bord) couvrant les multiples dimensions du développement durable tend à se généraliser afin de dépasser la juxtaposition d'indicateurs et d'articuler ceux-ci dans un cadre cohérent, fondé sur les indicateurs de la CDDNU (Commission de Développement Durable des Nations Unies)<sup>4</sup>. Depuis la conférence de Rio, le programme Action 21 dans son chapitre 40, a appelé les pays à définir la notion d'indicateurs du développement durable, par la suite, les organisations internationales (CDD-ONU, PNUE, OCDE, Commission européenne, Banque mondiale...) et de nombreux pays ont beaucoup travaillé afin d'identifier une batterie d'indicateurs qui prendraient au mieux les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement. Cependant, le fait que les pays n'ont pas tous les mêmes politiques de développement durable, ces indicateurs doivent être mis en relation avec les thèmes de la politique et la stratégie du pays.

### **1.1.1. Indicateur de la CDDNU (Commission de Développement Durable des Nations Unies) :**

L'Action 21 oblige les gouvernements, les organismes internationaux et ONG à élaborer et à employer des indicateurs de développement durable. En 1995, la CDDNU a adopté un plan de travail sur les indicateurs de développement durable. Comprenant une liste de 140 indicateurs, représentés dans le tableau n°32, ils sont regroupés en fonction des chapitres de l'Action 21 en quatre grandes catégories sectorielles : société, économie, environnement et institutions (ces dernières forment la structure horizontale d'une matrice). La structure verticale de cette matrice regroupée en trois catégories d'indicateurs (chaque groupe contient un ensemble d'indicateurs) : Force de pression (FP) qui correspondent aux activités humaines qui influencent le développement durable, les indicateurs de l'état (E) qui reflètent la condition et l'état du développement durable et les indicateurs de réponse (R) reflétant les possibilités associées aux politiques ainsi que les changements qui touchent l'état du développement durable intitulé le cadre FP/E/R. Dans la mesure du possible, des indicateurs sont élaborés pour mesurer chaque composante. Par exemple, dans le cas d'un indicateur de l'environnement (chapitre 9 d'Action 21), traitant de la protection de l'atmosphère<sup>5</sup> :

- Force de pression, correspond aux émissions de gaz à effet de serre ou l'émissions de CO2 comme indicateur ;

<sup>4</sup> P.Roman, C.Thiry et T.Bauler ; Comment mesurer la soutenabilité ? Alternatives économiques ; 01/01/2016; <https://www.alternatives-economiques.fr/mesurer-soutenabilite/00068996>

<sup>5</sup>CDDNU, Commission du développement durable de l'ONU, Indicators of sustainable development guidelines and Methodologies, New York, 2001, pp20-22. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/indisd-mg2001.pdf>

- Etat, correspond aux concentrations ambiantes de polluants, avec la concentration de CO2 dans les zones urbaines comme indicateur ;
- Réponse, fait intervenir les dépenses pour la réduction de la pollution de l'air avec la taxe sur le carbone comme indicateur.

La CDDNU a demandé à plusieurs agences et institutions d'élaborer des feuilles de méthode uniformes contenant le maximum d'informations et de renseignements sur l'ensemble des indicateurs utilisés et leur position par rapport à l'action 21, dans le but de mieux comprendre ces derniers et de suivre la façon de leur application.

Tableau 32 : Matrice des indicateurs de développement durable de la CDDNU :  
Source : CDDNU, Indicators of sustainable development guidelines and Methodologies, New York, 2001, p20.

Catégorie	Chapitres	Indicateurs de FP	Indicateurs d'E	Indicateurs de R
Société	3, 5, 6, 7, 36			
Economie	2, 4, 33, 34			
Environnement	9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22			
Institutions	8, 23, 32, 35, 37, 38, 39, 40,			

Les avantages de cette méthode consistent en la simplicité de sa matrice représentative qui est facile à manipuler, le regroupement des chapitres de l'action 21 en quatre grandes catégories correspondant généralement à des thèmes qui se relèvent du développement durable en plus de la recommandation de l'élaboration des feuilles de méthodologie qui servent à comprendre les indicateurs. Les limites de cette méthode se résument dans le grand nombre d'indicateurs (140 indicateurs) que contient la série de la CDDNU, l'absence de lien entre les questions et enfin le modèle FP/E/R qui pose le problème d'identification de l'appartenance des indicateurs à ces trois grandes catégories.

- **L'implication de l'Algérie par une formalisation d'indicateurs**

En Algérie, pour emboîter le pas, l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) proposait en 2012 une série d'indicateurs qui expriment les diverses dimensions du développement durable tout en répondant chacun à un objectif donné. Le tableau ci-dessous rassemble cette série d'indicateurs en deux sous-groupes intitulés : « indicateurs disponibles » et « indicateurs à moyen et long termes ». Cet assemblage d'indicateurs s'est imposé par la disponibilité des données et le stade de développement de leur calcul. Autrement dit, les indicateurs qui ont trait à certains paramètres, comme la croissance de la population ou le taux d'épuration des eaux usées... ont des antécédents de recherche plus longs, par conséquent, leur calcul est effectué à court terme, ils sont ainsi classés dans le sous-groupe d'Indicateurs disponibles. Par contre s'agissant d'autres paramètres comme la prévalence des maladies professionnelles ou les espèces menacées de disparition, les indices en sont à une étape préliminaire, possible même inexistant, leurs calculs exigent une durée importante pour produire d'abord, la donnée, puis, la collecter et finalement la traiter, raison pour laquelle ces indicateurs ont

été classés dans le sous-groupe d'Indicateurs à moyen et long terme comme le montre le tableau n°33.

Tableau n°33 : Liste des indicateurs de l'environnement et du développement durable en Algérie:  
Source : ONEDD-2010. P35

Thème	Indicateurs disponibles	Catégorie	Indicateurs à moyen et long terme	Catégorie
Préservation de l'environnement Global	Evolution de la consommation d'énergie	Force motrice	Emission de gaz à effet de serre	Pression
	Qualité des eaux de surface	Etat	Emission de gaz à effet de serre du trafic routier	Pression
	Qualité des eaux de baignade	Etat	Importation de substances appauvrissant la couche d'ozone	Pression
	Prélèvement d'eau par secteur	Etat	Production d'électricité issue des énergies renouvelables	Force motrice
	Taux d'épuration des eaux usées	Réponse	Quantité de déchets ménagers collectés par habitant	Etat
	Taux de prélèvement des eaux souterraines	Etat	Recyclage des déchets ménagers et assimilés	Réponse
	Superficie des espaces verts urbains	Etat	Déchets dangereux	Pression
	Artificialisation des terre agricoles	Force motrice	Espèces menacées de disparition	Etat
	Incendies des forêts	Pression		
	Taux d'envasement des barrages	Pression	Pollution des rivières par les effluents liquides industriels	Pression
	Litoralisation	Pression	Erosion des sols	Pression
	Intensité d'utilisation des ressources halieutiques	Pression	Erosion cotière	Pression
	Développement sociétal soutenable	Indice de précarité	Force motrice	Maladies respiratoires dues à la pollution atmosphérique
Croissance de la population		Force motrice	Prévalence des maladies professionnelles	Impact
Espérance de vie en bonne santé		Impact		
Mortalité infantile		Impact		
Accessibilité aux soins de proximité		Force motrice		
Accidents de travail		Etat		
Accès à l'eau potable		Etat		
Accès à l'assainissement		Etat		
Taux d'analphabétisme		Force motrice		
Niveau d'instruction des jeunes de -25 ans		Force motrice		
Croissance économique soutenable	PIB / habitant	Force motrice	Variation de l'emploi	Impact
	Taux d'inflation	Force motrice	Productivité du travail	Force motrice
	Evolution de la contribution des secteurs économiques ou PIB	Force motrice	Espérance de vie des PME	Impact
	Taux d'emploi	Force motrice		
	Dépenses en matière de gestion de l'environnement	Réponse		
	Dépenses en recherche et développement	Réponse		
	Aide publique à l'investissement	Réponse		
	Aide publique au logement	Réponse		
	Surface agricole utile / Surface agricole totale	Force motrice		
	Surface agricole irriguée / Surface agricole utile	Force motrice		
	Jachère / Surface agricole utile	Force motrice		
	Evolution du transport ferroviaire	Force motrice		

L'acquisition de ces données a différé selon le secteur concerné. Les données sociales sont fournies par l'ONS, étant l'organisme officiel de la production de l'information statistique continue. L'envoi de courrier officiel accompagné de canevas à renseigner aux établissements publics producteurs de données et à quelque ministère permet également l'acquisition de quelques données. A propos des données sur l'agriculture et les ressources hydriques, une démarche participative a été opté pour la collecte de données; on se rapprochant des spécialistes de chaque secteurs dans le but d'élaborer des indicateurs susceptibles de transmettre l'évolution et l'efficacité des mesures prises par rapport aux objectifs fixés du secteur et de s'assurer de leurs continuité.

Cette proposition d'indicateurs restait ouverte aux débats, toutefois, le calcul demeure contrains par l'incertitude, qui va donc générer par la suite une mauvaise, évaluation de l'objectif ciblé. Ce constat est dû à plusieurs raisons :

- Non disponibilité ou manque de données de base fiables ;
- Manque de cadre réglementaire qui permet de facilité la collecte des données nécessaires auprès des différents secteurs (privés et étatiques) ;
- Nécessité d'améliorer les nouvelles connaissances statistiques utilisées dans le calcul des indicateurs.

### **1.1.2. L'Algérie par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) :**

Suite à une période financière favorable, l'Algérie a enregistré des réalisations importantes dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) depuis l'adoption de la déclaration du millénaire en 2000 et plusieurs OMD ont même été atteints avant l'échéance de 2015. Cette situation a mis l'Algérie en position favorable pour adhérer à l'agenda post 2015 et aux objectifs de développement durable(ODD). L'Algérie a pu d'ailleurs enregistrer les avancés suivantes :

- Dès 2013,l'Algérie a été distinguée lors d'une cérémonie spéciale en marge de la 38<sup>ème</sup> conférence de la FAO du fait qu'elle a atteint l' OMD 1 relatif à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim durant la période allant de 1995 à 2015. Ainsi, Le taux de la pauvreté en Algérie a baissé passant de 14,1% en 1995 à 5,5% en 2011(dernière année pour laquelle on dispose de données officielles), et le taux d'extrême pauvreté (moins de 1,90 dollar par personne et par jour) n'était que de 0,5%. L'Algérie fait donc partie des quelques pays africains qui sont parvenus à faire reculer la pauvreté de 20 % en

20 ans<sup>6</sup>. Mais le rapport de la BM<sup>7</sup> met en doute la véracité de ces chiffres basés sur un seuil de pauvreté de 3,57 dollars par jour pour les zones urbaines et de 3,18 dollars par jour pour les zones rurales, un seuil qui apparaît faible pour un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Avec le pouvoir d'achat qui dégringole, la hausse du chômage et l'inflation, la gestion de la crise financière prévue pour le mi 2019 (diminuer des dépenses pour rééquilibrer les finances publiques) est compromise selon la BM, accentué par le rallongement du désagrément populaire dû au gel des dépenses publiques, l'alourdissement de la fiscalité, et l'ampleur du chômage des jeunes. De ce fait environ 10 % des algériens (près de 4 millions de personnes) sont dans une situation précaire, menacés de retomber dans la pauvreté. A titre indicatif, environ 75 % des pauvres en Algérie s'installent dans les zones urbaines, où ils travaillent dans le secteur informel (notamment l'agriculture de subsistance), cependant, les inégalités régionales se renforcent, dans le Sahara, la pauvreté est deux fois plus étendue, et trois fois supérieure à la moyenne nationale dans la région des steppes<sup>8</sup>. Les inégalités de consommation sont répandues, avec un écart de 27,7 % entre les riches et les pauvres. Ainsi, avec aujourd'hui le bas niveau des cours pétroliers, parvenir à l'irradiation de l'extrême pauvreté partout à l'horizon 2030, fait de la lutte contre les inégalités un défi majeur en Algérie<sup>9</sup>.

- Le ratio emploi-population (le rapport de la population occupée à la population âgée de 15 ans et plus) a connu une hausse. Passant de 37,4% en 2008 à 39,3% en 2013 comme illustré dans le tableau n°34, le premier OMD de la déclaration du millénaire relatif à l'élimination de la faim mesurée sur la base d'1\$ par population active et par jour a ainsi été atteint. Mais depuis 2014, le ratio emploi-population passe de 37,2% à 36,3% en 2018, du fait du ralentissement de l'activité économique, cela risque donc d'inverser la tendance de l'atteinte de cet OMD.

Tableau n°34 : Ratio emploi/population (en %)

Source : Groupe Banque mondiale, OIT ; Ratio emploi-population, personnes âgées de 15 ans et plus, total (%) (Estimation modélisée OIT). <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.EMP.TOTL.SP.ZS>

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ratio emploi/population	37,4	37,8	38,1	38,2	38	39,3	37,2	37,8	37,1	36,4	36,3

<sup>6</sup> Banque mondiale ; La pauvreté a reculé dans le Maghreb, mais les inégalités persistent, 17 octobre 2016. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/10/17/poverty-has-fallen-in-the-maghreb-but-inequality-persists>

<sup>7</sup> Banque mondiale; Pauvreté et prospérité partagée 2016 <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/210958ovFR.pdf>

<sup>8</sup> Banque mondiale; Algérie : rapport de suivi de la situation économique (avril 2018). <https://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/publication/economic-outlook-april-2018>

<sup>9</sup> G.L.Ibarra; A. Atamanov ; Groupe Banque mondiale ; Améliorer les données sur la pauvreté dans le monde : le cas de l'Algérie. 31/05/2017 <https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/global-poverty-puzzle-case-algeria>

Beaucoup d'emplois ont été créés notamment durant la période 2001-2009 dans des services et le secteur du BTP qui sont des emplois temporaires et précaires. A titre illustratif, le salariat permanent ne représentait que 52% du salariat total en 2009 contre 58,3% en 2005 et 66,3% en 2001. Les politiques apportées demeurent ainsi inefficace sur le moyen et long terme du fait que la gestion du chômage n'est pas économique mais sociale. Une gestion coûteuse, qui pèse lourd sur la finance publique et l'avancé dans l'OMD1<sup>10</sup>.

- A propos de l'OMD2, l'objectif qui concerne le taux net de scolarisation dans le primaire, l'Algérie a dépassé la cible minimum fixée à un taux net de scolarisation de 95% pour 2015, en atteignant depuis 2011 un taux des scolarisés âgés de six ans de 98,16%.
- Concernant l'OMD 3, qui traite de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'élection de 145 femmes à travers les élections législatives de l'Assemblée populaire nationale, soit 31% des députés en mai 2012, constitue une avancée considérable.
- L'OMD 4 avait également enregistré des avancées en Algérie, en étant parvenu à réduire le taux de mortalité des enfants (de moins de 5 ans) de plus de 45%.
- Pour l'amélioration de la santé maternelle qui est l'OMD 5, l'Algérie avait enregistrée également un résultat performant en Afrique avec un pourcentage de 98,6% en 2009 concernant les accouchements assistés.
- L'OMD 6, qui concerne la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies telles que la tuberculose, il faut dire que l'existence de ces atteintes en Algérie n'est pas considérable .
- L'Algérie, concernant l'OMD 7, pour assurer un environnement humain durable, a instituée une législation incluant les normes environnementales en adéquation avec les différentes conventions internationales ratifiées et d'une stratégie environnementale sur dix ans (2002- 2012). Plus de 3,6 millions de logements ont été réalisés durant la période (1999 -2018) dans le cadre de la réalisation de cet OMD.
- OMD8, intitulé mettre en place un partenariat mondial pour le développement, hormis des tendances favorables de l'aide et l'allègement considérable de la dette extérieur, la principale cible de l'OMD 8 n'a pas été atteinte. De nombreux PED y compris l'Algérie, ont déployé d'énormes fonds pour améliorer la qualité de leurs politiques et de leurs institutions, mais le changement reste en dessous de celui prévu. Même si le taux de couverture par un signal de téléphonie mobile cellulaire

---

<sup>10</sup> BOUZIDI .A : Economie Algérienne : Eclairages, Editions ENAG, 2011, P.147

est passé entre 2000 et 2019 de 45% à plus de 95% de la population et que Internet est utilisé par plus de 82% de la population, la connexion internet en Algérie qu'elle soit mobile ou fixe, est considérée comme l'une des pires connexions au monde. La dernière publication de Speedtest Global Index, site spécialisé, relative à la rapidité des connexions internet dans le monde, classe l'Algérie parmi les 5 pires connexions internet au monde.

## **1.2. Indicateurs globaux, nuance de soutenabilité et déclinaison de l'Algérie**

Autre forme d'indicateurs de développement durable, approchant plutôt le cheminement de la comptabilité nationale, cette forme permet de dépasser le souci de la disparité des indicateurs et de l'agrégation. Se basant sur un agrégat monétaire tel que le PIB par habitant à soustraire ou adjoindre des valeurs monétaires de quelques éléments sensés impacter le bien-être. Plusieurs travaux ont été enregistré dans cette ligné à l'échelle international. Ils ont donc élaboré un genre d'indicateurs par sommation mesurée avec une seule unité (monnaie, tonnes, hectares, etc.)<sup>11</sup>.

### **1.2.1. L'épargne nette ajustée**

Mit en avant par la Banque mondiale en 1990 et évalué depuis pour de 150 Etats, l'indicateur monétaire de soutenabilité très répandu est l'épargne nette ajustée (ENA). Cherchant à mettre en évidence le supplément de ressources résultant dans une économie après un cycle de production et de consommation, dès que soit compensée la dépréciation du capital économique, humain et naturel. L'ENA est calculée de la même façon que l'épargne brute (production moins consommation) moins la dépréciation du capital économique plus les dépenses d'éducation (investissement en capital humain) moins la dépréciation du capital naturel. Les impacts environnementaux sont évalués comme la réduction des stocks d'énergie, de minerais et de forêt, à laquelle sont ajoutés les dommages causés par les émissions de CO<sub>2</sub>. Autrement dit, l'ENA tente la synthèse entre :

- un capital environnemental (calculé à partir des atteintes à l'environnement, qui sont évaluées à travers la réduction des stocks d'énergie, de minerais, de forêts, et à travers les dommages générés par les émissions de CO<sub>2</sub>),
- un capital humain (observé via les montants financiers accordés à l'éducation),
- un capital économique (coûts de la production, moins ceux de la consommation).

---

<sup>11</sup> P.Roman ; G. Tihiry ; T. Bauler ; Comment mesurer la soutenabilité ? L'économie politique n°06901/01/2016 ; Alternatives Economiques ; <https://www.alternatives-economiques.fr/mesurer-soutenabilite/00068996>



Épargne Nette Ajustée= Epargne Brute - Consommation de capital fixe + Dépenses d'éducation - Dépréciation des réserves énergétiques - Dépréciation des réserves en minerais - Dépréciation Nette des espaces forestiers - Dommages liés au CO2 - Dommages liés aux microparticules. L'ENA représente également le taux de variation de la richesse globale (l'indicateur traité ci-dessous) entre deux périodes<sup>12</sup>.

C'est donc un indicateur de soutenabilité faible du fait que les atteintes à l'environnement peuvent être substituées par l'investissement en capital fabriqué ou humain (formation notamment). Exprimée en pourcentage du RNB, dans le cas où l'ENA est négative, l'économie est non soutenable, mais plus l'indice augmente, plus la capacité du pays à élever son patrimoine est considérable. L'éventualité de parfaite substitution (dans le cadre de la durabilité faible) justifie que les pays asiatique émergents, notamment la Chine, fortes consommatrices de ressources naturelles, affichent une ENA progressive grâce à leurs résultats économiques performants. Contrairement aux pays du Moyen-Orient, en dépendance des hydrocarbures, enregistrent en général une ENA négative. Les États-Unis, avec une forte intensité énergétique, affichent une épargne inférieure à celle des autres économies développées. Par contre, les pays de l'Afrique sub-saharienne ont une ENA proche de zéro, ce fait explique que les problèmes d'insoutenabilité concernent plutôt des pays pauvres exportateurs de ressources naturelles et qui ne profitent pas de leurs rentes afin d'accumuler de nouveaux actifs sensés améliorer ou préserver leur bien-être sur le long terme<sup>13</sup>.

Outre son aspect seulement monétaire et le contenu réducteur des données traitées, plusieurs limites apparaissent pour l'ENA, notamment :<sup>14</sup>

- L'éducation n'est analysée qu'à travers ses coûts, ignorant ces impacts au sein de la société,
- la méthode d'évaluation ne permette pas d'estimer l'amélioration ou non du patrimoine global, puisqu'il pondère entre les trois patrimoines (par exemple peu d'importance accordée à l'éducation peut être dissimulé par beaucoup de coûts de production, ce qui fera comme même affiché une ENA positive).

En Algérie, sur la période 2007-2017 représentée dans le tableau n°34, l'épargne nette ajustée se situait entre 20% et 30% du RNB. En 2017, elle représente 21,20% du RNB, proche de celle du Maroc et de la Chine, supérieur à celle de la France et de l'Arabie

<sup>12</sup> L. Dupuy ; LA SOUTENABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT EN RUSSIE DURANT LA DÉCENNIE 1998-2008; Revue d'études comparatives Est-Ouest; 2015/2 N° 46 | pages 5 à 52  
<https://www.cairn.info/revue-revue-d-etudes-comparatives-est-ouest1-2015-2-page-5.htm>

<sup>13</sup> Y. Gnegne; Quatre essais sur l'épargne nette ajustée et la mesure du développement soutenable; Sciences de l'Homme et Société. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2010. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00504674/document>

<sup>14</sup> H. COMBE ; C. Whitaker ; P. PIAU; Des nouveaux indicateurs de richesses ; L'Observatoire de la décision publique et la chaire partenariale "Développement humain et territoires" . <http://www.boiteaoutils-richessespd.fr/index.php?page=ena-epargne-nette-ajustee>

saoudite (tableau 35). Conformément à la formule de l'ENA, cela signifie que l'Algérie suit un itinéraire soutenable. Toutefois, la substituabilité entre les capitaux : humain (éducation), manufacturé et naturel doit être interprétée avec prudence dans le sens où, un pays pourrait endommager ses ressources naturelles par exemple, et afficher comme même une épargne nette ajustée positive sans qu'il n'y aurait de changement dans sa richesse, aussi longtemps que l'investissement est important dans les autres capitaux<sup>15</sup>.

Tableau n°35 : Evolution de l'ENA en Algérie et quelques pays

Source : Banque mondiale ; Banque de données ; Epargne nette ajustée.

<https://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&series=NY.ADJ.SVNG.GN.ZS&country=DZA>

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Algérie	31,8	31	26	28,6	25,2	24,6	24,1	22,9	19,6	22,7	21,2
France	11,9	10,8	07,4	08	0,88	08	07,8	08	08,9	08,4	09,3
Maroc	26	26,1	22,2	21,7	20,2	17,2	19,4	18,6	20,8	20,5	20,9
Chine	27,1	25,6	27,5	26,7	22,8	23,6	22,5	22,5	21,7	20,1	20,1
Arabie saoudite	30,4	31,9	21,8	28,5	32,2	30,1	25,5	20,3	09	10,9	13,4

Un pays vraiment dépendant des hydrocarbures comme l'Algérie affiche normalement une épargne nette ajustée faible. La trajectoire soutenable de l'Algérie a travers l'ENA s'explique par une compensation de l'investissement en capital humain (dépenses d'éducation), et une épargne nette appréciable (qui se situait en Algérie sur la période 2007-2017 entre 30% et 50% du RNB) et une pollution qui est en générale moins importante que dans les pays développés (en Algérie les impacts de la pollution dans l'agrégation de l'ENA ne dépasse pas 0,2% du RNB)<sup>16</sup>.

### 1.2.2. La mesure de la richesse des nations de la Banque mondiale : enseignement pour l'Algérie

Plus récente, est une proche cousine de l'ENA. Elaborée par la banque mondiale en 1995 pour mesurer la richesse des nations et compléter le PIB, qui ne mesure que le revenu courant. Interprétée également comme mesure des progrès réalisés en matière de développement durable, cet indicateur est basé sur l'hypothèse que le développement durable est un procédé de création et de préservation d'une richesse conçue en commun et passe donc par une gestion d'un « portefeuille d'actifs ». L'importance de cette méthode tient au fait que la banque mondiale préconise l'intégration des questions écologiques, économiques et sociales dans la structure de mesure du développement durable. La banque fait intervenir l'agrégation et la monétisation aux fins de comparaison des données et de

<sup>15</sup> Banque mondiale ; Indicateurs du développement dans le monde: Vers une mesure plus large de l'épargne. <http://wdi.worldbank.org/table/4.11>

<sup>16</sup> R. Y. Bouacida; Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse à partir d'indicateurs statistiques, El-Bahith Review 16/2016. <http://rcweb.luedld.net/rc16/F1602.pdf>

classement des nations selon la valeur cumulée de leurs capitaux (naturel, manufacturé, social et humain). Les capitaux sont mesurés grâce à une série d'indicateurs choisis, qui sont surtout inspirés de la comptabilité économique et environnementale intégrée<sup>17</sup>.

Richesse totale = Capital naturel + Capital produit + Capital social et humain + Avoirs extérieurs nets, ainsi :<sup>18</sup>

- Le capital naturel est mesuré en fonction de six composantes : les terres cultivées agricoles, les pâturages, le bois, les retombées forestières non associées au bois, les régions protégées et les matériaux non renouvelables (métaux, minéraux, huile, charbon, gaz naturel).
- Le capital de fabrication humaine ou les biens produits sont mesurés dans les catégories suivantes : formation d'immobilisations fixes, y compris les machines et le matériel de transport, les bâtiments, la construction et les terres urbaines.
- Le capital social est mesuré en fonction des relations et des institutions dans une société ( nombre et type d'institutions locales, politique comme l'indice des libertés civiles, intégration sociale comme la mobilité sociale, criminalité, aspects législatifs comme l'indépendance du système judiciaire) et des types d'incidence qu'exerce le capital social sur le processus de développement (croissance, équité et soulagement de la pauvreté).
- Le capital humain se mesure selon les compétences acquises (niveau d'instruction,..) et la santé (espérance de vie,...).

D'ailleurs dans son rapport sur la richesse « The Changing Wealth of Nations 2018 », la banque mondiale, examine le changement de la richesse dans 141 pays de 1995 à 2014 (figure 54), en prenant en compte le capital naturel (forêts et ressources minières, par exemple), le capital humain (revenus d'une personne sur toute sa vie), le capital produit (bâtiments, infrastructures, etc.) et les actifs étrangers nets. Le capital humain est ainsi mesuré pour la première fois tandis que les estimations relatives au capital naturel (qui englobe désormais les forêts et les terres agricoles mais également les combustibles fossiles et les minerais) ont été affinées. La richesse ainsi a augmenté et les pays à revenus intermédiaire rejoignent les pays à revenus élevé et disposent d'avantage de richesse. Une vingtaine de pays à faible revenu, avec une richesse issue principalement de leur capital naturel, sont donc devenus des pays à revenu intermédiaire partiellement parce qu'ils ont en même temps investi ces retombés dans les infrastructures et dans l'éducation. Toutefois cela a mis aussi à l'évidence certains points négatifs, tel que la dévalorisation des forêts

---

<sup>17</sup> P. Hardi et S. Barg ; La mesure du développement durable : Etude des pratiques en vigueur ; Novembre 1997 ; Canada; Institut international du développement durable P19. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/eas-aes.nsf/vwapi/op17f.pdf/\\$file/op17f.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/eas-aes.nsf/vwapi/op17f.pdf/$file/op17f.pdf)

<sup>18</sup> World Bank Group; The Changing Wealth of Nations 2018: Building a Sustainable Future; <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29001/9781464810466.pdf?sequence=4&isAllowed=y>

productives et la régression ou la stagnation de la richesse par habitant chez une vingtaine de pays.

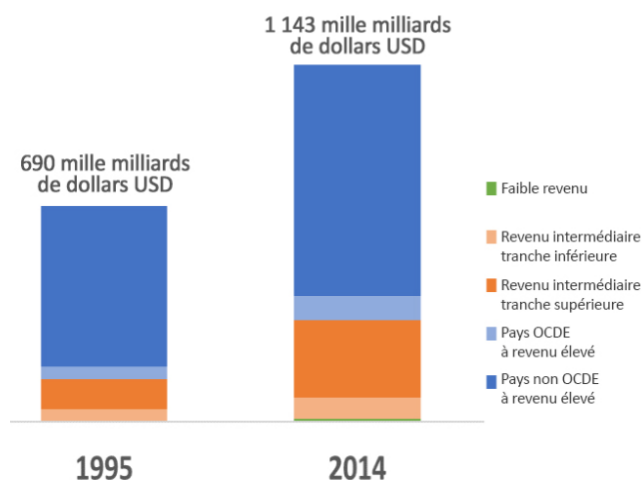


Figure n°54 : Richesse mondiale totale par groupe de revenu, 1995-2014

Source : Banque Mondiale ; S'affranchir de la mesure du PIB pour analyser l'évolution de la richesse dans le monde.30/01/2018

Le bilan de ce rapport se résume en trois points importants<sup>19</sup> :

- Le maintien des inégalités en dépit de la hausse de la richesse mondiale, ainsi la richesse par habitant évaluée par le taux de change du marché chez les pays de OCDE à revenu élevé, représente(2018) 52 fois celle des pays à faible revenu. Parmi les raisons est que dans plus d'une vingtaine de pays, la richesse par habitant a régressé ou stagné, cela révèle un risque d'affaiblissement des actifs essentiels pour générer les revenus futurs et cela concerne plusieurs pays à faible revenu, certains pays du Moyen-Orient riches en hydrocarbures et quelques pays de l'OCDE à revenu élevé impactés par la crise financière de 2009. La pression démographique que traversent certains pays à faible revenu conduit à ce recule également, c'est particulièrement le cas de l'Afrique subsaharienne, où depuis 1995, cet indicateur n'a pratiquement pas bougé.
- Investir dans le capital humain va stimuler la richesse, puisque selon ce rapport, ce capital constitue 2/3 de la richesse mondiale, 70% de la richesse des pays à revenu élevé, contre seulement 40% de la richesse des pays à faible revenu (figure n° 55). Ces estimations ont été conçues en prenant en compte, la valeur actuelle des revenus futurs de la main-d'œuvre, le niveau d'instruction et des compétences, plus encore l'expérience et l'éventualité à différents âges d'être affecter a la population active. De ce fait, le rapport insiste sur l'utilité d'investir dans le capital humain pour renforcer la richesse et dynamiser la croissance sur le long terme.

<sup>19</sup> Banque Mondiale; S'affranchir de la mesure du PIB pour analyser l'évolution de la richesse dans le monde; <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2018/01/30/moving-beyond-gdp-to-look-at-the-world-through-the-lens-of-wealth>

La nécessité de faire un arbitrage entre l’exploitation des ressources renouvelables et non renouvelable de façon à ne pas détruire le capital naturel. Les pays à faible revenu peuvent s’enrichir par l’exploitation de leurs ressources naturelles renouvelables, tel que les forêts, tous en gérant de façon durable leurs ressources foncières, qui représentent en général l’essentiel de leurs actifs 50 % de la richesse (figure n° 56). Les retombés de ressources non renouvelables (hydrocarbures ou minerais) peuvent consolider d’autres actifs (infrastructures ou capital humain à titre d’exemple) qui stimuleront par la suite les recettes même si les ressources non renouvelables seront épuisées.

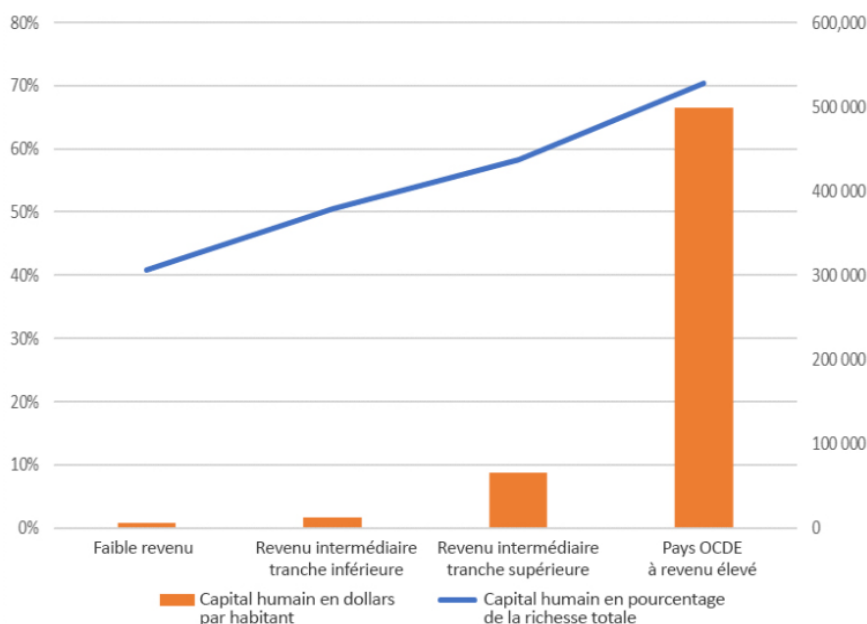


Figure n°55 : Capitale humaine: Part en pourcentage et valeur par habitant, 2014  
 Source : Banque Mondiale; S’affranchir de la mesure du PIB pour analyser l’évolution de la richesse dans le monde.30/01/2018

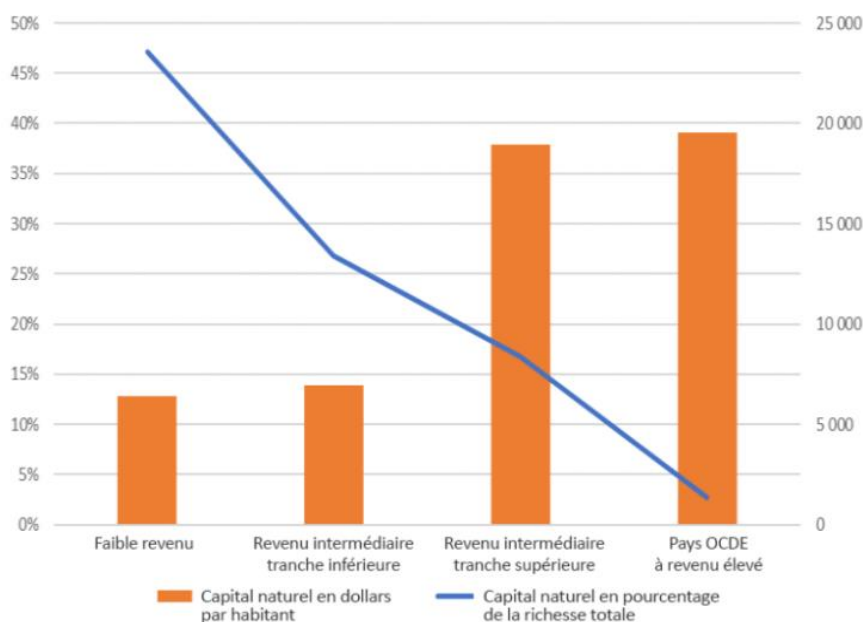


Figure n° 56 : Capital naturel : part en pourcentage et valeur par habitant, 2014  
 Source : Banque Mondiale; S’affranchir de la mesure du PIB pour analyser l’évolution de la richesse dans le monde.30/01/2018

Ainsi cette approche met un fort accent sur les liens entre les grandes dimensions du progrès et sur la nature complémentaire de ces dimensions. En plus elle procure une méthode de calcul harmonisée qui exprime les indicateurs en valeurs monétaires comparables, ce qui simplifie l'agrégation des données, fondées sur le calcul du bilan du système de comptabilité nationale, ce qui facilite la compréhension pour les décideurs de la politique économique<sup>20</sup>. Cependant les limites de cette méthode consistent en l'intervention de plusieurs idées innovatrices qui ne sont pas encore précisées, comme par exemple la définition du capital social, la monétisation des indicateurs ne peut mesurer que les segments du développement durable auxquels il est possible d'attribuer une valeur d'argent et l'absence de la présentation des indicateurs sous forme d'une matrice alourdit les tâches de calcul<sup>21</sup>.

Dans un rapport (2018) intitulé « Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique », la Banque Mondiale affirme que la voie de l'émergence réside dans l'investissement en la composante immatérielle de la richesse, cela implique d'investir dans<sup>22</sup> :

1. le capital institutionnel d'appui au marché, autrement dit, les institutions permettant de faciliter l'allocation la plus efficiente possible du capital et du travail dans l'économie, et de faciliter l'insertion du pays dans l'économie internationale.
2. le capital institutionnel public qui vise à promouvoir l'état de droit et la justice, à augmenter l'efficacité et la productivité de l'administration, et à améliorer la qualité des services publics.
3. le capital humain qui suppose l'accès de tous à de meilleurs systèmes d'éducation, de santé et de protection de la petite enfance.
4. le capital social, en tant que capital immatériel qui sous-tend le progrès dans tous les autres domaines, y compris l'égalité réelle entre les sexes et la confiance interpersonnelle au sein de la société.

La Banque mondiale dresse par la suite une comparaison régionale sur la composition de la richesse par habitant (figure n°57), où la richesse par habitant en l'Algérie était sensiblement supérieure à celle du Maroc et celle de l'Égypte, mais significativement plus basse que celle de la Tunisie et de la Jordanie. Néanmoins, ce qui est plus riche d'enseignements pour chacun de ces pays, ce n'est pas le niveau actuel de richesses, mais plutôt la composition de celle-ci.

---

<sup>20</sup> P. Hardi et S. Barg ; op cité ; p20

<sup>21</sup> Idem

<sup>22</sup> J.P. Chauffour ; Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique. 2018, Washington, DC : La Banque mondiale <http://documents.worldbank.org/curated/en/227341508753592304/pdf/120402-PUB-PUBLIC.pdf>

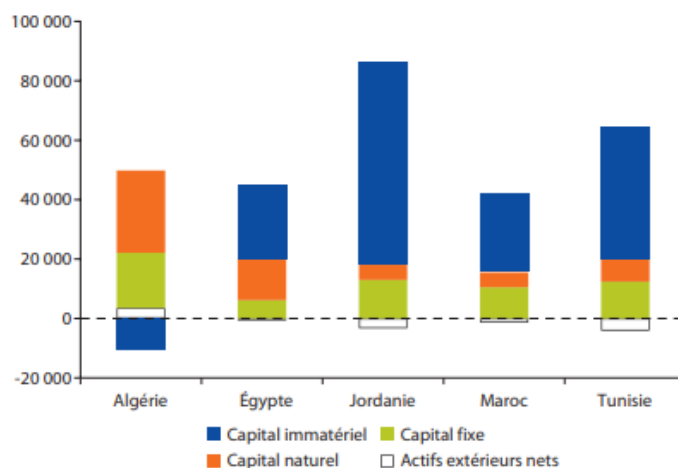


Figure n°57 : Comparaison régionale sur la composition de la richesse par habitant, 2011 (en dollars constants 2010)

Source : BM; Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique; 2018  
<http://documents.worldbank.org/curated/en/227341508753592304/pdf/120402-PUB-PUBLIC.pdf>

Bien que la Jordanie, le Maroc et la Tunisie aient sensiblement le même niveau de capital fixe (machines, équipements, infrastructure et terrains urbains) par habitant en 2011, le capital immatériel par habitant du Maroc valait près de 38% du capital immatériel de la Jordanie et environ 58% de celui de la Tunisie. Concernant l'Algérie, l'analyse s'inverse. Ayant un capital immatériel négatif, notre pays est mal encadré, dans le sens où une grande partie du capital naturel du pays (hydrocarbures surtout) n'est pas réinvestie dans le capital humain, institutionnel ou social mais investie dans un capital fixe improductif, ou carrément consommée<sup>23</sup>.

### 1.2.3. Corrections du Système de comptabilité nationale (SCN) :

Le système central, de la comptabilité nationale décrit les activités de production, de consommation et d'investissement, ainsi que la formation des revenus et les opérations sur le patrimoine des agents économiques. Ces derniers y sont classés en secteurs institutionnels : sociétés non financières et financières, administrations publiques, organismes à but non lucratifs (association, syndicats, organismes caritatifs...) et ménages. Dans ce cadre, la production comptabilisée est celles des biens et services marchands, ainsi que les services réalisés par les administrations publiques (Etats, collectivités locales, organismes de sécurité sociale). En dehors du système central de comptabilité nationale, il existe des comptes satellites qui sont destinés à fournir un éclairage particulier sur un certain nombre de domaines (santé, protection sociale, recherche, transport... et environnement). Ces comptes satellites contiennent des informations à la fois monétaires et non monétaires. Ils sont généralement préparés par les services statistiques des

<sup>23</sup> Idem



ministères concernés. Dans une approche de développement durable, l'importance des comptes nationaux est déterminée par ses différentes utilisations en politiques économiques durable. Les indicateurs de comptabilité nationale (tableau n°36) peuvent contribuer à mettre en place la politique économique durable d'un pays : ils sont utilisés par les décideurs pour analyser la situation actuelle, identifier les principales failles et trouver une solution commune pour un développement durable.

Tableau n°36 : Usage de la comptabilité nationale en politique économique durable

Source : Eurostat ;Manuels & instructions ; SCN :établir les base. 2013.

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5927241/KS-RA-13-003-FR.PDF/d57e51f4-b3fb-4979-a2a5-30e4564113a7?version=1.0>. p43

Indicateurs de comptabilité nationale	Utilisations en politique
Comptes agricoles avec des données sur les revenus des agriculteurs	Politique agricole
Croissance de certains types de secteurs de fabrication ou de service à l'aide de tableaux entrées-sorties ou de donnée sur la valeur ajoutée par type d'activité	Politique industrielles
Déficit public et dette publique en pourcentage du PIB	Politique monétaire et finances publiques
Croissance économique, dépenses pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB	Politique de productivité et de croissance
Dépenses en matière de défense en pourcentage du PIB	Politique de défense
Statistiques de protection sociale étroitement liées aux concepts de comptabilité nationale	Politique sociale
Valeur ajoutée brute (VAB) régionale par habitant ; consommation des ménages par habitant au niveau régional	Politique régionale pour l'octroi de fonds régionaux
PIB par habitant	Utilisé pour identifier les pays qui ont besoin de fonds de développement et pour établir des moyens de mesurer la réduction de la pauvreté
Comptes stellites : santé, tourisme, environnement	Politique économique dans le domaine spécifique

En revanche le SCN et les mesures qui en résultent restent incomplets, aussi bien que des indicateurs pertinents incluant l'environnement n'auront pas été impliqués et agréés au niveau international, les décisions importantes se baseront toujours sur le PIB uniquement, l'environnement ainsi s'épuisera puisqu'il est sous-évalué dans les décisions économiques. Il serait toutefois difficile de changer tous un système qui est appliqué dans la plupart des pays et pour lequel ils ont une certaine expertise, mais (sur la base des travaux des instances internationales, des expériences faites dans de nombreux pays mais également les instruments économiques empruntés à l'économie de l'environnement) il est possible de le compléter par divers indicateurs désignant la qualité de vie ou du bien-être. Notamment par



la construction des systèmes de comptes satellites. Ces systèmes sont directement basés sur la comptabilité nationale avec quelques exceptions<sup>24</sup>.

Cette méthode préconise l'intégration des questions environnementales à travers donc la rectification du Système de comptabilité. Pour que les grandeurs de la comptabilité nationale (notamment le PIB) tiennent compte de l'environnement et de sa dégradation, certains auteurs proposent de déduire de leur calcul l'épuisement des ressources naturelles et la pollution. L'internalisation des externalités environnementales dans le cadre central de la CN implique de donner une valeur monétaire aux dommages environnementaux et aux services gratuits de la nature. Il en résulterait un PIB environnemental ajusté. Par exemple, l'épargne nette ajustée (traité plus haut), l'indicateur synthétique de soutenabilité de la banque mondiale, relève de cette approche : à l'épargne économique sont ajoutés ou retranchés des ressources ou des dommages non économiques, y compris environnementaux (cette démarche relève d'une conception dite faible de la soutenabilité, selon laquelle capital naturel et économique seraient parfaitement substituables). Cependant, cette démarche reste encore très controversée, en ce qui concerne à la fois les modalités d'évaluation de l'environnement et son intégration dans le cadre des comptes nationaux<sup>25</sup>.

En Algérie, la mise en place des comptes satellites de l'environnement dans une perspective de corriger le SCN, nécessite préalablement de la part des émetteurs et les metteurs en place de ces comptes, la maîtrise d'un certain nombre de techniques comptables et de points d'ordre organisationnel, managérial et juridique. S'impose également, la création d'un cadre cohérent pour le reporting (au niveau micro et macro) et la présentation de données fondamentales sur l'environnement, une évaluation économique des politiques de l'environnement et de leurs effets, l'utilisation d'une modélisation macroéconomique et la procuration d'un instrument de mesure amélioré du revenu et de la croissance<sup>26</sup>.

#### **1.2.4. Les indicateurs biophysiques : les empreintes**

Le modèle de l'empreinte écologique (Ecological Footprint Model), dans un sens purement environnementale, a la particularité de réaliser une sorte de synthèse de plusieurs impacts écologiques induits par l'activités humaine, l'empreinte écologique (EE) d'un individu pour illustration est la surface utile pour produire les ressources qu'il consomme

---

<sup>24</sup>D. Ben Ali ; comptabilité de l'environnement dans le cadre d'une matrice des comptes sociaux;2001.  
<http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31682/1488comptabilite%20de%20l%20e%20%99environnement.pdf?sequence=1>

<sup>25</sup> Pasquier, J.L., Lencyclopédie du développement durable; La comptabilité environnementale au niveau national ; 10/11/2010 ;  
<http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/neige-neige-economie-neige-neige/la-comptabilite-environnementale.html>

<sup>26</sup> O.Hamouche; Les préalables a la mise en place d'une comptabilité de l'environnement dans les comptes de la nation; Revue des réformes économique et intégration mondiale ; volume 12, n° 24, pp 91-105.

et absorber les déchets qui en résulte. L'idée est que, au niveau mondial(2018), nous utilisons en moyenne 2,9 hectares par personne (l'empreinte), mais le problème est que nous ne disposons que de 1,7 hectare, qui correspond à ce que la planète produit de façon renouvelable chaque année, ce qui désigne la biocapacité moyenne de chaque individu. Une voie originale donc que cet indicateur emprunte (du fait qu'il ne se base pas sur un agrégat économique), virtuellement et grâce à un indice global unique, il mesure la surface de terre dont un organisme (une personne, une ville ou une nation) a besoin pour subvenir aux exigences de consommation de ressources et d'assimilation des déchets. L'EE est fonction de la population et de la consommation de matériaux par habitant. Basé sur l'hypothèse que toutes opérations, de consommation (de matériaux ou d'énergies) et de génération de déchets nécessitent une capacité de production et d'absorption d'une surface précise de terres et d'eau. Aux types de surfaces bio productives correspondent six types d'empreintes (5 pour les ressources, et 1 pour un type de déchet : le CO<sub>2</sub>)<sup>27</sup>.

Les six composantes de l'empreinte écologique prises dans son calcul (il existe des logiciels pour réaliser ces calculs complexe) sont<sup>28</sup> :

- Les forêts : en produisant le bois utilisé dans la construction, le chauffage ou encore la production du papier, etc.
- Les pâturages : à travers l'élevage du bétail qui approvisionnera l'être humain de viande, du lait, de laine, etc.
- Les terres cultivées : pour fournir fruits, légumes, plantes utilisés dans notre alimentation et celle du cheptel ou modifiées en huiles ou en fibres (comme le coton, le lin etc.)
- Les surfaces maritimes : en fournissant des poissons et des fruits de mer pour la consommation
- Les terrains bâtis : à travers la construction des infrastructures, routes, habitats, etc.
- Les surfaces énergie : superficielles similaires aux superficies forestières utiles afin d'éponger les émissions de CO<sub>2</sub> générées par la combustion des énergies fossiles.

Pour fin illustratif : produire 1 kilo de viande, nécessite <sup>29</sup>(il existe des logiciels pour réaliser ces calculs complexe) : pour le bétail, 10 m<sup>2</sup> de pâturage, pour le nourrir, 11 m<sup>2</sup> de surfaces cultivées, pour les écuries ou autre, 2,4 m<sup>2</sup> de surfaces bâties et pour le transport de la viande, du lait, etc., 21 m<sup>2</sup> de superficies énergie utile afin d'éponger le CO<sub>2</sub> produit, etc. Les organismes WWF (Fonds mondial pour la nature) et le Global Footprint Network,

---

<sup>27</sup> Les cahiers du développement durable; Empreinte écologique 2018.  
<http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/empreinte-ecologique/>

<sup>28</sup> Global Footprint Network et WWF ; Rapport 2018: L'autre déficit de la France.  
[https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-05/180504\\_rapport\\_jour\\_du\\_depassement\\_france.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-05/180504_rapport_jour_du_depassement_france.pdf)

<sup>29</sup> Les cahiers du développement durable ; op cité

calculent et publient chaque année, l'indice, exprimée en hectares globaux (gha), c'est-à-dire en hectares de productivité biologique moyenne mondiale. La formule est virtuelle mais transmet une réalité ; vue la croissance démographique et le mode vie actuel, plus la surface requise (l'empreinte) excède la biocapacité disponible, la consommation est non soutenable et le développement non durable.

Dépassement écologique (déficit) = empreinte écologique – biocapacité, avec

Biocapacité = surface × bioproduktivité, et

Empreinte écologique = population × consommation par habitant × intensité en ressources et en déchets<sup>30</sup>.

La responsabilité des pressions écologiques à travers cet indice est imputable sur le consommateur final, la soutenabilité est donc interprétée du point de vue de la consommation et non de la production<sup>31</sup>. Ce point de vue différent par rapport à la conception de l'ENA comme indicateur ou la mesure de la richesse, enrichie, d'une certaine façon, les interprétations portées par ces indicateurs. Par exemple, l'empreinte écologique de la Chine (figure 58) indique que cette région exerce une empreinte écologique progressive sur les ressources naturelles qui va au-delà de sa biocapacité, une analyse qui contraste avec le constat de soutenabilité porté par l'ENA positive et en hausse de cette économie.

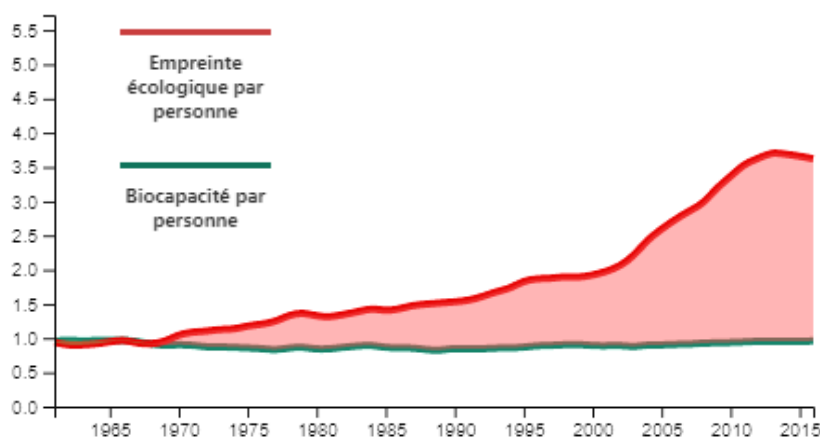


Figure n°58 : Biocapacité et empreinte écologique de la Chine

Source : National Footprint Accounts 2019 edition (Data Year 2016). <https://data.footprintnetwork.org/#/>

En générale, l'empreinte écologique est importante chez les pays producteurs de pétrole (pays du golfe), défavorisés par les émissions de CO<sub>2</sub> générées par la combustion des énergies fossiles et la forte importation des biens de consommation. L'Algérie malheureusement emboîte le pas avec une empreinte écologique par personne croissante

<sup>30</sup>Global Footprint Network ; Données et méthodologie 2016 ; <https://www.footprintnetwork.org/resources/data/>

<sup>31</sup> P.Roman,C.Thiry etT.Bauler ; op cité

(figure 59), selon des données de l'année 2018 de Global Footprint Network, sur la réserve de biocapacité, l'algérien consomme au-delà de ce que la Terre peut lui offrir. Ainsi, avec une population qui comptait 40606052 million de personne en 2016, la biocapacité était de 0,5gha/h, alors que l'empreinte écologique était de 2,4gha /h, l'algérien de ce fait était déficitaire de -1,9 gha/h<sup>32</sup>. De 1997 à 2015, l'empreinte écologique par habitant en Algérie a presque doublé (de 1,3 gha/h en 1997 à 2,5 gha/h en 2015, alors que la biocapacité par habitant est restée pratiquement stable (entre 0,5 gha/h et 0,6 gha/h). En 2011, l'empreinte écologique enregistrait 2,29 gha/h, étant ainsi presque égale à l'empreinte écologique moyenne en Afrique. Avec une biocapacité de 0,61 gha/h (plus de deux fois inférieure à la moyenne en Afrique), le déficit écologique en Algérie représente 1,68 gha/h, ce qui est tout de même très important (73,3% de l'empreinte). L'empreinte carbone forme la composante la plus dominante (plus de 36%) de l'empreinte écologique totale en Algérie. Les causes sont principalement l'exploitation des ressources fossiles (pétrole et gaz), et la méthode avec laquelle ces ressources sont exploitées.

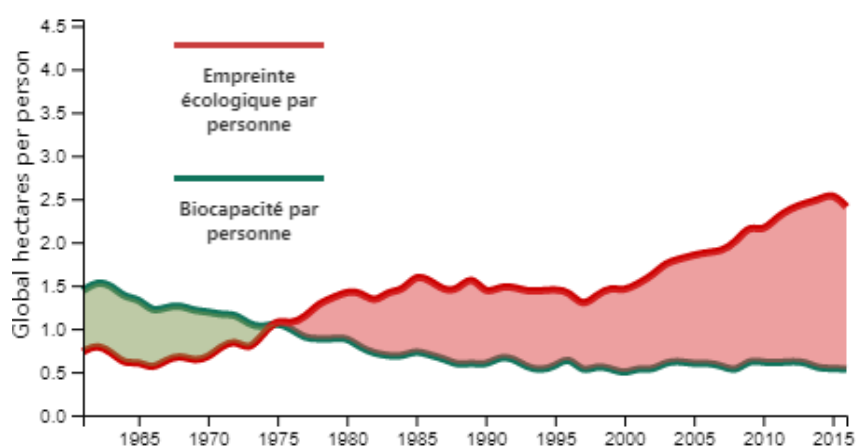


Figure n°59 : Empreinte écologique et biocapacité en Algérie, de 1961 à 2016

Source : National Footprint Accounts 2019 edition (Data Year 2016). <https://data.footprintnetwork.org/#/>

Même si, l'empreinte écologique se caractérise par la simplicité de ces informations, elle a néanmoins des limites, d'abord, l'empreinte est un indicateur d'environnement et non un indicateur global de développement durable, puisque sans dimension sociale ni économique, il n'y a donc pas d'éventuelle substituabilité du capital naturel avec le capital économique. Ensuite, les flux sont comptabilisés, sans tenir compte des stocks de ressources épuisables, et l'énergie y a une place prépondérante. La variation de l'indicateur dans le temps tient surtout aux produits importés ou exportés alors que les modes de vie varient peu d'une année à l'autre. Enfin, il manque notamment un manuel méthodologique en libre accès où il soit possible de vérifier la reproductibilité des calculs. Son unité de compte, l'hectare global, en est une autre limite. La pression qu'exercent les émissions de

<sup>32</sup>Global Footprint Network 2019, Open data platform; <https://data.footprintnetwork.org/#/countryTrends?cn=4&type=BCpc,EFCpc>

carbone par exemple (de ce fait, la surface de terres pour le séquestrer) est tellement conséquente que plein de chercheurs recommandent de se focaliser sur l'empreinte carbone, car elle a l'avantage de convertir la consommation en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

D'autres empreintes (eau, matières, biodiversité) appliquent le même principe d'une évaluation des flux du point de vue de la consommation : l'empreinte eau mesure la quantité d'eau nécessaire à la production de biens de consommation ; l'empreinte matières contribue quant à elle à remettre en question l'idée d'une dématérialisation de l'économie des pays riches<sup>33</sup>.

### 1.3. Les indicateurs composites

Un indice composite est un indicateur synthétique d'un ensemble d'indicateurs individuels valorisés, il permet donc de fournir une mesure statistique de la performance notamment de multiples actifs. Parmi les initiatives connues visant à la production d'indicateurs composites, dans le sens du développement durable, on peut citer l'IDH (indicateur de développement humain), l'IPE (indicateur de performance environnementale) et les indices et tableaux de bord ODD. Ils ont pour premier objectif d'attirer l'attention sur la statistique produite, sous forme d'une « vue d'ensemble », ou d'un « résumé » de la situation sociale. Le recours aux indicateurs composites peut être privilégié à cause d'un réel refus de communautés, ou de groupes d'expertise, de recourir à la monétarisation comme unité de compte commune.

#### 1.3.1. L'indice de développement humain (IDH) :

Cet indicateur a été élaboré par le PNUD en 1990, pour classer la performance d'un pays d'après des critères de développement humain plutôt que de critères purement économiques tel que le PIB ou le PNB. L'IDH tient ainsi compte de trois composantes principales :

- Le niveau de scolarité : mesuré en fonction du taux d'alphabétisation des adultes et du nombre moyen d'années de scolarité ; exprimés en pourcentage d'une population
- La longévité : mesurée en fonction de l'espérance de vie ; exprimée en années
- Le niveau de vie : mesuré en fonction du pouvoir d'achat qui est calculé d'après le PIB par habitant et le revenu au-dessus du seuil de pauvreté exprimé dollar en parité de pouvoir d'achat (PPA).

---

<sup>33</sup>P.Roman,C.Thiry etT.Bauler ; Comment mesurer la soutenabilité ? Alternatives économiques ; 01/01/2016;  
<https://www.alternatives-economiques.fr/mesurer-soutenabilite/00068996>

Ces composantes sont tout d'abord normalisées et redimensionnées, de telle sorte que l'IDH, moyenne simple des trois composantes, est compris entre 0 (niveau le plus faible de développement) et 1 (niveau le plus élevé). Cette normalisation exige que soient définies (tableau n° 37) des valeurs minimales et maximales (possibles ou acceptables) pour chacune des composantes. La formule de normalisation est donc de la forme :

Valeur de l'indice = (valeur observée de la variable – minimum) / (maximum – minimum)

Tableau n°37 : Minima et maxima des composantes dans les formules de normalisation de l'IDH.

Source : PNUD (2011).

Indice	Mesure	Valeur minimale	Valeur maximale observée
Longévité	Espérance de vie à la naissance(en années)	20	83,4
Education	Durée moyenne de scolarisation (en années)	0	13,1
Niveau de vie	Revenu national brut par habitant (en ppa en \$)	100	107721

Originellement calculé par une moyenne arithmétique, l'IDH se calcule depuis 2011 par une moyenne géométrique. L'objectif est d'éviter qu'un très bas score sur l'une des dimensions de l'indice puisse être intégralement compensé par un bon résultat sur un autre des aspects. Par ailleurs, le calcul du niveau de vie est aujourd'hui calculé sur la base d'un logarithme naturel, le PIB par habitant a été remplacé par le revenu national brut par habitant ajusté en parité de pouvoir d'achat, et déplafonné<sup>34</sup>.

Depuis 2011, le calcul se fait par la formule suivante :

$$IDH = \sqrt[3]{I_{Vie} \times I_{Education} \times I_{Revenu}}$$

Tel que,  $I_{Vie}$ ,  $I_{Éducation}$  et  $I_{Revenu}$  sont respectivement les indices de longévité (santé), le niveau d'éducation et le niveau de revenu. Entre 1990 et 2017, l'IDH de l'Algérie comme le montre la figure n°60, est passée de 0,577 à 0,754, soit une augmentation de 30,6%. L'indice a maintenu une courbe ascendante progressant de 0,644 en 2000 à 0,749 en 2015 puis à 0,754 en 2017.

Dans son classement mondial des pays par IDH (2017), le PNUD avait placé l'Algérie 3<sup>ème</sup> en Afrique, devancée par les Seychelles et l'Île Maurice et talonnée par la Tunisie qui arrive au 4<sup>ème</sup> rang, l'Afrique du Sud 8<sup>ème</sup>, l'Égypte 9<sup>ème</sup> et le Maroc au 10<sup>ème</sup> rang africain. Par ailleurs, à l'échelle mondiale, malgré l'amélioration de son score 0,754 en 2017, contre 0,752 en 2016, l'Algérie avait perdu deux places sur les listings (189pays) du PNUD, reculant à la 85<sup>ème</sup> position mondiale, contre la 83<sup>ème</sup> position l'année en 2016. Au classement général, l'Algérie devance ses voisins directs ; la Tunisie arrivant au 95<sup>ème</sup> rang

<sup>34</sup> PNUD ; Pourquoi utilise-t-on Pourquoi utilise-t-on la moyenne géométrique pour calculer l'IDH. <http://hdr.undp.org/en/node/2550>

mondial, alors que le Maroc s'est placé au 123<sup>ème</sup> rang. Dans les détails, la mise à jour de l'IDH algérien au titre de l'année 2017 fait ressortir une légère progression en matière d'espérance de vie à la naissance ; elle était de 76,3 ans en 2017 contre 76,1 ans en 2016, mais avec une légère différence de 77,6 ans pour les femmes et 75,1 ans pour les hommes. Cependant, le sous-indice relatif à l'éducation lève le voile sur une légère progression en matière de durée de la scolarisation qui est passée de 14,3 ans à 14,4 ans. La durée de scolarisation chez les femmes est de 14,6 ans, devançant ainsi les hommes qui affichent une durée moyenne de 14,1 ans. En matière de revenus, l'indice global pour le PNB par habitant s'est chiffré à 13 802 dollars en 2017 contre 13 809 dollars en 2016, marquant ainsi une légère baisse au tableau des performances<sup>35</sup>.

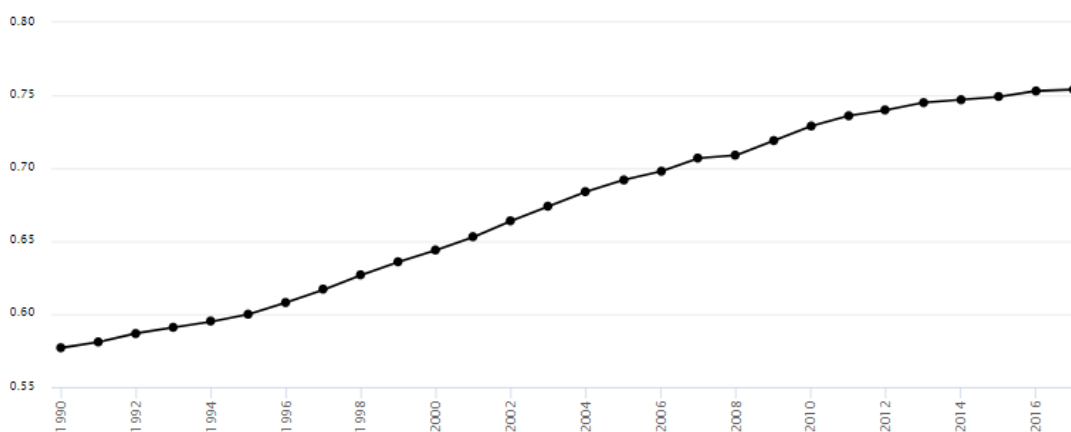


Figure n°60 : Evolution de l'IDH, Algérie (1990-2017)

Source : Perspective monde ; IDH de l'Algérie ; <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/DZA/en/SP.POP.IDH.IN.html>

L'IDH a ainsi ces avantages qui consistent en son fondement sur des tendances caractérisant le développement humain, la facilité de son calcul et de l'établissement des comparaisons. Ses limites résident dans la sélection arbitraire des composantes qui déterminent le développement humain. L'IDH reflète les changements à long terme, (par exemple l'espérance de vie) et peut ne pas répondre aux changements récents à court terme. Les valeurs de PPP changent aussi très rapidement et risquent d'être inexactes ou trompeuses. L'indice ne tient notamment pas compte de facteurs qualitatifs, tel que l'identité culturelle et les libertés politiques. Le chiffre du PNB/habitant et par conséquent celui de l'IDH, ne tient pas compte de la répartition des revenus. Si le revenu est distribué de manière inégale, le PNB/habitant sera une mesure inexacte du bien-être monétaire de la population. Un développement inéquitable n'est pas un développement humain.

<sup>35</sup> PNUD ; indices et indicateurs de développement humain : mise à jour statistique 2018  
[http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018\\_human\\_development\\_statistical\\_update\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf)



### 1.3.2. L'indice de performance environnementale (IPE)

Environmental Performance Index, crée en 2006 et développé par les chercheurs de l'université de Yale et de Columbia, l'IPE est à visée principalement environnementale et conçu dans une optique d'aide à la prise de décision. L'indice cherche à évaluer l'efficacité des politiques environnementales d'un pays à un moment donné en regard d'objectifs nationaux, internationaux ou établis par des experts. Il est basé sur une liste de 24 indicateurs (depuis 2018), reliés à chacune des six politiques publiques relatives aux thèmes suivants : qualité de l'air et de l'eau, ressources naturelles, énergies renouvelables, biodiversité, santé et environnement. Pour rendre les 24 indicateurs comparables, chacun est converti en une valeur relative à la cible, avec une échelle comprise entre 0 et 100. Les scores obtenus sont ensuite agrégés avec un système de pondérations, le résultat final étant une note sur 100<sup>36</sup>.

Les résultats du classement de l'IPE mettent l'accent sur les enjeux des pays et reflètent leur situation économique et politique. Sans grande surprise, les pays riches et développés occupent majoritairement le haut du classement, puisqu'ils ont les moyens de financer les solutions écologiques. Les pays comme la Chine (120<sup>ème</sup> en 2018) et l'Inde (177<sup>ème</sup>) sont loin derrière car il apparaît difficile de conjuguer essor économique et alternatives énergétiques. Ceux-ci ne considèrent pas encore l'environnement et les énergies renouvelables comme une priorité. Néanmoins, quelques pays viennent nuancer ce constat. Les États-Unis (27<sup>ème</sup>) et le Canada (25<sup>ème</sup>), comptant pourtant parmi les pays les plus riches du monde, ont une performance environnementale faible. Cela traduit, en partie, des choix politiques critiques et une implication écologique minimale.

Tableau n° 38 : L'IPE de l'Algérie et quelques pays : classement et score (sur 100)

Source : Yale Center for Environmental Law & Policy; Classement des pays selon l'IPE <http://epi.yale.edu/epi/country-rankings>

Année	2008		2010		2012		2014		2016		2018	
Nb de pays	149		163		132		178		180		180	
Pays	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score
Algérie	66	77	42	67,2	86	48,56	92	50,08	83	70,28	88	57,18
Maroc	82	72,1	52	65,6	105	45,76	81	51,89	64	74,18	54	63,47
Tunisie	59	78,1	74	60,6	99	46,66	52	58,99	53	77,28	58	62,35
France	10	87,8	07	78,2	06	69	27	71,05	10	88,2	02	83,95
Chine	105	65,1	121	49	116	42,24	118	43	109	65,1	120	50,74

Représenté dans le tableau n°38, le classement mondial IPE établi en 2018, place l'Algérie 88<sup>ème</sup> sur 180 pays, avec un score de 57,18. C'est le 12<sup>ème</sup> pays arabes en termes de performances environnementales devancé par le Maroc et la Tunisie classés respectivement aux 54<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> au niveau mondial. L'IPE de l'Algérie affiche des scores élevés pour la qualité de l'air, l'eau, distribution et l'assainissement. Les scores de la

<sup>36</sup> Yale Center for Environmental Law & Policy <https://epi.envirocenter.yale.edu/2018-epi-report/methodology>



biodiversité, de l'habitat, de la pollution de l'air et de la pêche sont légèrement en-dessous de la moyenne. Cependant, l'Algérie obtient de faibles scores pour le climat et l'énergie renouvelables, les subventions agricoles, la réglementation de pesticides et la concentration des métaux lourds. Enfin, pour la protection des stocks halieutiques et la couverture des surfaces forestières, les scores sont très faibles comme le montre la figure n°61. Au cours de ces dix dernières années, le score de l'IPE de l'Algérie ne s'est pas amélioré. Ceci nous donne un aperçu du niveau d'efficacité des politiques environnementales conduites jusqu'ici par le pouvoir public algérien.

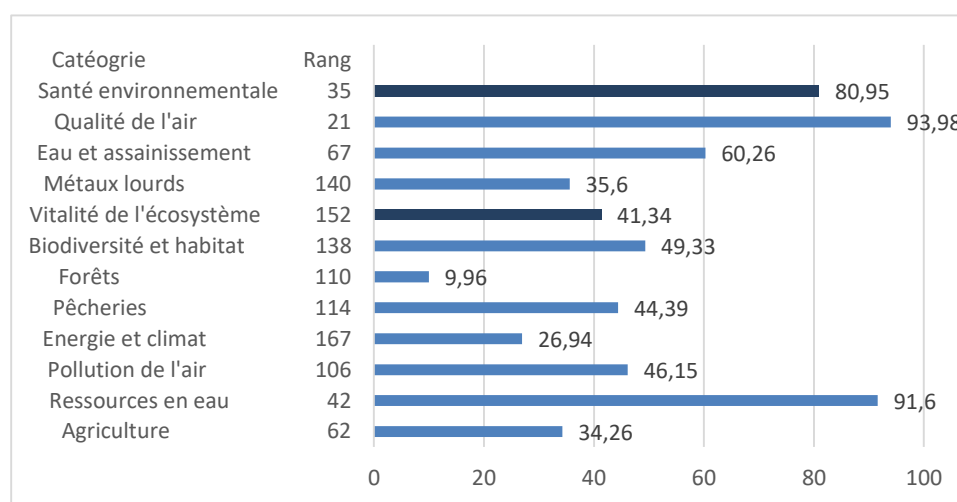


Figure n° 61 : Les principaux scores des composantes de l'IPE sur une échelle de 100 en Algérie en 2018.

Yale Center for Environmental Law & Policy; Country Profile; <https://epi.envirocenter.yale.edu/sites/default/files/2018-dza.pdf>

Pour revenir aux mêmes limites de l'IDH, les indicateurs composites obtenus par agrégation d'indicateurs élémentaires ont par nature une forte vertu pédagogique. Ils peuvent illustrer de façon claire les problématiques du développement durable mais au prix d'hypothèses souvent fortement simplificatrices. On peut notamment leur reprocher leur caractère arbitraire. D'une part, le nombre des indicateurs élémentaires sélectionnés est forcément restreint en regard d'une réalité bien plus complexe à représenter. D'autre part, le choix des pondérations relève d'une appréciation subjective, y compris dans le cas d'une pondération unitaire. Plusieurs organismes et centres d'études ont tenté de contourner cette difficulté en recourant à des enquêtes subjectives. Les pondérations retenues sont alors tirées des réponses aux enquêtes où il est demandé à chaque personne d'évaluer l'importance du domaine concerné par l'indicateur en cause.

Une autre solution consiste, à proposer un ensemble d'indicateurs élémentaires à l'utilisateur, en lui laissant l'initiative du choix des pondérations. Une dernière critique d'ordre technique porte sur les méthodes de normalisation qui ramènent à une échelle

commune des indicateurs avec des dimensions différentes. Ces méthodes reviennent à construire des indicateurs synthétiques, par construction bornés, c'est-à-dire compris entre des valeurs maximales et minimales. Les comparer à un indicateur non borné, comme le PIB par tête peut donc conduire à des décrochages purement artificiels. En résumé les problèmes complexes associés au développement durable exigent le recours à des ensembles d'indicateurs intégrés ou à une combinaison des indicateurs mêmes.

### 1.3.3. Indice et tableaux de bord des ODD

Déterminés dans le cadre du sommet de l'ONU du 25 septembre 2015, les 17 ODD, définissent des objectifs quantitatifs dynamiques à retrouver d'ici 2030 par les Etats membres de l'ONU, ces objectifs transmettent une conception globale affirmant une association des trois axes du développement durable à l'échelle locale, nationale et internationale. Cherchant des moyens de les intégrer dans les processus de planification, les gouvernements, les entreprises, les intellectuelles et la société civile affirment que les ODD exigent une nouvelle orientation stratégique<sup>37</sup>.

Dans cette optique, en 2016 la Fondation Bertelsmann et le Réseau des Solutions pour le Développement Durable (SDSN), ont coproduits l'indice ODD (qui concernait en 2016, 149 des 193 pays membres de l'ONU) rassemblant tous les paramètres disponibles sur chacun des ODD afin d'aboutir à un indice composite préliminaire qui procure aux Etats une mesure de leur situation par rapport à leurs homologues. L'intérêt n'est pas de confronter des pays avec des niveaux de développement complètement différents mais de permettre à des pays de se confronter les uns aux autres par une mesure synthétique qui rassemble tous les ODD et aborde chaque objectif à égalité. En plus d'attribuer des scores et de classer les pays selon leurs performance ODD, les rapports ODD présente également des tableaux de bord ODD pour chaque pays. L'indice avec les tableaux de bord ODD ne remplacent nullement les différents indicateurs traités ci-dessus, mais représentent des moyens d'analyse préliminaires sur la situation actuelle des pays en ce qui concerne la réalisation des ODD et l'identification des actions prioritaires. Dans ce cadre, les Etats devront développer un ensemble complet de systèmes de surveillance pour suivre les indicateurs ODD recommandés par la Commission statistique de l'ONU<sup>38</sup>.

Concernant l'Algérie, le score globale (indice ODD) est passé de 58,1/100 en 2016, positionnant l'Algérie dans la 83<sup>ème</sup> place sur 149 pays, a un score de 68,8/100 en 2017, donnant à l'Algérie la 64<sup>ème</sup> place sur 157 pays. En 2018 le score était de 67,9/100, ce qui

---

<sup>37</sup> conseil de direction du Réseau de solutions de développement durable ; Rapport au Secrétaire général des Nations Unies ; Indicators and a monitoring framework for the sustainable development goals ; 2015.  
<http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/05/FINAL-SDSN-Indicator-Report-WEB.pdf>

<sup>38</sup> J. Sachs, G., Schmidt-Traub, C., C. Kroll, G., Fuller, G. (2018): SDG Index and Dashboards Report 2018. New York: Bertelsmann Stiftung et Réseau de solutions de développement durable (SDSN). <https://www.sdqindex.org/assets/files/SDG-Index-FR-03.pdf>

attribua à l'Algérie la 68<sup>ème</sup> place sur 156 pays retenue par l'indice. Cependant le rapport 2019 dévoile une amélioration du score qui affiché 70,9/100, classant l'Algérie dans le 53<sup>ème</sup> rang sur 156 pays. Ainsi, cette amélioration témoigne des efforts du gouvernement dans le sens de la réalisation des ODD<sup>39</sup>. Cependant, la volatilité financière et des tensions commerciales mondiales accrues compliquent la mise en œuvre des ODD.

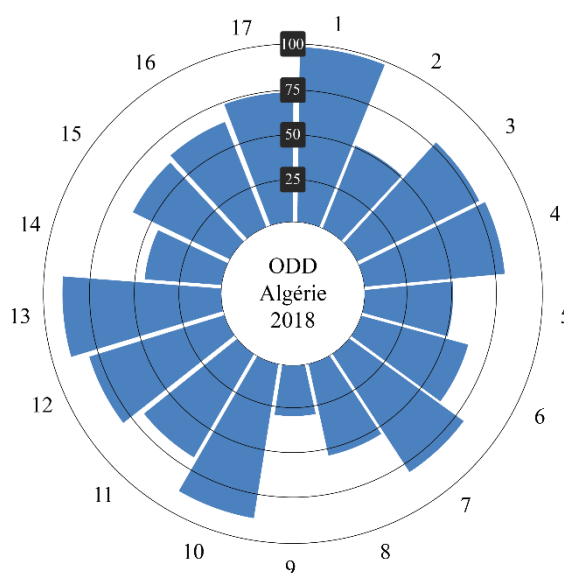


Figure n° 62: performance moyenne par ODD (/100) de l'Algérie en 2018.

Source : SDG Index and Dashboards Report 2018; country profiles. <https://dashboards.sdginde.org/#/DZA>

L'évaluation des tableaux de bord ODD algériens pour 2018 uniquement, est représentés dans la figure n°62, et également dans le tableau n°39, mais de 2016 à 2019. Ces représentations révèlent les résultats suivant<sup>40</sup> :

- L'ODD 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout) est atteint en Algérie, comme en témoigne le ratio du nombre de pauvres à 1,90 USD / jour qui est de 0,3% de la population, le score ODD 1 était ainsi de 99,5/100 en 2018. Pour le ratio d'effectifs de la pauvreté projeté à 1,90 USD / jour en 2030 (% de la population) le chiffre est non disponible mais il représente un défi majeur vue la période financière critique.
- L'ODD 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), son score reste modérément croissant en Algérie, insuffisant pour atteindre l'objectif, dans le sens où les sous indices son timides. La prévalence de la sous-alimentation (% de la population) est de 4,6 %. La prévalence du retard de croissance (taille pour l'âge) chez les enfants de moins

<sup>39</sup> SDG index and dashboards report 2016, 2017, 2018, and 2019.

<sup>40</sup> SDG Index and Dashboards Report 2018, country profiles edition; <https://www.sdginde.org/assets/files/2018/02%20SDGS%20Country%20profiles%20edition%20WEB%20V3%20180718.pdf>

de 5 ans est de 11,7%. La prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans est de 4,1%. La prévalence de l'obésité avec un score décroissant, ou  $IMC \geq 30$  (index de masse corporelle : Poids -kg- / Taille -m-<sup>2</sup>, avec  $25 < IMC < 30 =$  Surpoids) est de 27,4 % de la population adulte. Le rendement en céréales exprimé en tonnes par hectare reste stagnant autour de 1,6 t / ha. L'indice de gestion durable de l'azote (Indicateur du risque de contamination de l'eau par l'azote) affiche une progression moyenne inquiétante de 0,8 mg/l/an (Alors que naturellement sa concentration ne doit pas excéder 3 à 5 mg/l d'eau). De ce fait le score ODD 2 attribué en 2018 est de 50,7/100. Il est en légère hausse passant de 50,1/100 en 2016 à 52,7/100 en 2019, témoignant des défis qui restent à surmonter dans ce domaine

Tableau n°39 : Les scores par ODD (/100) attribués à l'Algérie (2016, 2017, 2018, 2019)

Source : Rapports ; Indice et tableaux de bord ODD 2016, 2017, 2018, 2019.

ODD	2016	2017	2018	2019
Rang Global	83 / 149	64 / 157	68 / 156	53 / 156
Score Global	58,14	68,8	67,9	70,9
1	N.D	98	99,5	97,8
2	50,1	50,9	50,7	52,7
3	55,5	75,8	76,6	75,5
4	75,7	79,2	77,8	85,9
5	45,2	47,4	49,3	51,1
6	68	68,3	61,9	63,6
7	79	79,5	79,8	85,9
8	48,3	64,2	53,7	69,7
9	15,8	19,9	28,8	29,8
10	N.D	N.D	88,9	88,7
11	65,4	75,4	68,7	66,6
12	48,8	81,5	81,7	86,5
13	80,2	90,5	90,8	94,3
14	42,3	45,4	44,4	41,9
15	58,6	60,1	62,2	63,2
16	55,5	64,1	65,2	72,4
17	40,2	100	74	83

- L'ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), le score est en légère hausse passant de 55,5/100 en 2016 à 57,5/100 en 2019, cela témoigne des défis qui restent à surmonter dans ce domaine. Par indice partiel :

Le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) affichait 140, sans changement par rapport 2016. Le taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes) s'établait à 15,6, étant à 15,5 en 2016. Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour

1 000 naissances vivantes) affichait 25,2, alors qu'il était de 25,5 en 2016. Incidence de la tuberculose enregistré (pour 100 000 habitants) 70,0, étant à 78 en 2016.

Taux de mortalité routière (pour 100 000 habitants) 24,4, alors qu'il affichait 23,8 en 2016.

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance (années) 75,6, étant à 62 en 2016.

Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) 15,4, alors qu'il était de 12,4 en 2016. Survivants ayant reçu 2 vaccins recommandés par l'OMS (%) 91, alors qu'il était à 95 en 2016. Le bien-être subjectif (score moyen de l'échelle, 0-10) affichait 3,8, étant 5,6 en 2016.

- L'ODD 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), le score est passé de 75,7/100 en 2016 à 85,9/100 en 2019, principalement du fait que, le taux net de scolarisation dans le primaire en pourcentage de la population totale a atteint en 2019, 98,8% alors qu'il était de 97,3%.
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, qui est l'intitulé de l'ODD 5, son score est passé de 45,2/100 en 2016 à 51,1/100 en 2019, l'observation de ces indicateurs partiels montre que, la demande de planification familiale satisfaite par les méthodes modernes (en % de femmes mariées ou en union, âgées de 15 à 49 ans), est passé de 71% en 2016 à 77,2% en 2019. Le 2ème sous indicateur, les années de scolarisation féminines (en % de scolarisation masculines), s'améliore puisque son score était de 62,5% en 2016, alors qu'il est de 88,4% en 2019. Le Taux d'activité féminine (en% d'activité masculine) comme 3ème sous-indice stagne entre 22,5% en 2016 et 22,8% en 2019 ce qui représente un faible score et signifie que des principaux défis restent.
- ODD 6 qui consiste à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, son score de 63,6/100 en 2019 reste modérément croissant (par rapport à 61,9/100 de 2018), mais insuffisant pour atteindre l'objectif. En 2019, l'accès à une eau améliorée touchait 93,4% de la population, l'accès à un assainissement amélioré concernait 87,4 % de la population, le prélèvement d'eau douce 87,99%, l'épuisement des eaux souterraines importées enregistré 7.4 m<sup>3</sup> / an / habitant et les eaux usées traitées concernait 46,1% des ressources en eau renouvelables totales.
- L'ODD 7, ayant pour objectif de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, son score stagnait ne dépassant pas les 80/100 entre 2016 et 2018, avec une modeste amélioration en 2019, il était de 85,9/100. L'accès à l'électricité comme indicateur partiel concernait 99,4% de la population. L'accès aux carburants propres étant le second indicateur partiel concernait 92,6% de la population. Le CO<sub>2</sub> provenant des combustibles et de

l'électricité comme 3<sup>ème</sup> sous-indice affichait 2 MtCO<sub>2</sub> / TWh (million tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/téravatts heures (1 TWh = 1, 000, 000, 000,000 watt-heurs).

- L'ODD 8, intitulé promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, l'Algérie a obtenu 69,7/100, score stagnant par rapport à 2017(64,2/100), contre 48,3/100 en 2016. L'observation des indicateurs partiels en 2019 montre que, le taux de croissance ajusté affiche -2,4%, la prévalence de l'esclavage moderne (victimes pour 1 000 habitants) chiffre 2,7, l'accès à un compte bancaire ou à de l'argent mobile ( en% de la population adulte)enregistre 42,8%, le taux de chômage affiche 10.1%, les accidents de travail mortels incorporés dans les importations (accidents mortels pour 100 000 habitants 0,1).
- L'ODD 9 pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, avec un faible score de 29,8/100 en 2019 contre 15, 8/100 en 2016, est comme même en croissance. Les sous-indices chiffrés en 2019, pour l'utilisation d'Internet 47,7% de la population en croissance mais ça reste faible, pour abonnements haut débit mobile (pour 100) 78,4, pour l'indice de performance logistique (compris entre 1-5) 2,4, concernant la moyenne des trois meilleures universités (comprise entre 0-100)19,8, pour le nombre d'articles de revues scientifiques et techniques (pour 1 000 habitants) 0, de même pour les dépenses de recherche et développement (% PIB) 0,1%.
- L'ODD 10 pour réduire les inégalités intra et extra pays, le score était de 88,7/100 en 2019 contre 87, 9/100 en 2018, avec la non disponibilité des scores en 2016 et 2017. Le sous-indice du Coefficient de Gini ajusté pour le revenu maximum (compris entre 1-100) affiche 31,5, ce qui signifie qu'il reste des défis à surmonter.
- L'ODD 11, intitulé, faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, avec un score qui stagne (65,4/100 en 2016 à 66,6/100 en 2019), ça entrave la réalisation de l'ODD. La concentration moyenne annuelle en particules de moins de 2,5 microns de diamètre ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) (PM<sub>2,5</sub>) comme sous-indice décroissant affiche 38,9. Source d'eau améliorée, avec canalisation, sous-indice décroissant (en % de la population urbaine ayant accès) enregistre 81,9% et la satisfaction à l'égard des transports en commun (%) comme sous-indice croissant affiche 57,7% de la population.
- L'ODD 12, pour établir des modes de consommation et de production durables, en 2019 le score était de 86,5/100 contre 48,8/100 en 2016. Les indicateurs partiels montrent que, les Déchets solides municipaux avec une tendance croissante inquiétante affichaient 1, 2 kg / personne / jour, de même pour les déchets électroniques qui enregistraient 6,2 kg / habitant et l'empreinte de production

d'azote avec 10,8 kg / habitant. Les émissions de SO<sub>2</sub> basées sur la production avec une tendance satisfaisante indiquaient 8,5kg / habitant, de même pour les émissions nettes de SO<sub>2</sub> importées avec 0,7 kg / habitant et les émissions nettes importées d'azote réactif avec -13,3 kg / habitant.

- L'ODD 13 qui consiste à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions affiche un score stagnant (90,5/100 en 2017 et 94, 3/100 en 2019). Les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique avec 3,4 tCO<sub>2</sub> / habitant (tonnes de CO<sub>2</sub>) restent inquiétantes comme sous-indice. Les émissions de CO<sub>2</sub> importées, ajustées en fonction de la technologie affichent une tendance satisfaisante de -0,1 tCO<sub>2</sub> / habitant. Le nombre de personnes touchées par des catastrophes liées au climat (pour 100 000 habitants) reste important puisqu'il indique 195,2, de même que les émissions de CO<sub>2</sub> incorporées dans les exportations de combustibles fossiles avec 3194,1 kg / habitant.
- L'ODD 14, pour Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, son score stagne entre 42,3/100 en 2016 et 41,9/100 en 2019. A titre indicatif, en 2019 le pourcentage des sites marins et aire protégée était en croissance avec 54,9%, l'indice de santé des océans et eaux propres, sous-indice compris entre (0-100), stagnait sur 40,5, le stock de poissons surexploités ou effondrés avec 65,2 % était inquiétant, de même pour le Poisson pêché au chalut qui chiffrait 29,6%.
- L'ODD 15, intitulé préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable (gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité), le score n'a pas vraiment bouger puisqu'il était de 58,6/100 en 2016 pour atteindre 63,2/100 en 2019.
- L'ODD16, pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable. Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, étant la cible, son score affichait 72,4/100 en 2019 contre 55,5/100 en 2016, vus la législation qui traite ce thème. Mais il ne s'agit pas vraiment d'une amélioration avec en 2019, une perception de corruption importante (35/100), des droits de propriété obtenant 3,8/7 et un indice de liberté de la presse affichant 43,1/100.
- L'ODD17, pour renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser, avec un score aléatoire qui affichait 83/100 en 2019 contre 40,2/100 en 2016, il reste des défis a relevé notamment avec des dépenses de santé et d'éducation qui ne dépassent pas 7,4% du PIB.

Cependant, calculer la moyenne simple des valeurs des indicateurs (agrégation arithmétique) implique que ces indicateurs sont parfaitement substituables : le progrès sur

une variable peut compenser un manque de progrès sur une autre. Cependant, des compromis majeurs peuvent survenir sur l'ensemble des ODD. Les progrès sur un objectif (par ex. une croissance économique plus élevée) ne peuvent pas entièrement compenser un manque de progrès sur une autre (par ex. augmentation des inégalités ou dégradation environnementale). Pour cette raison, les pays doivent faire des progrès en vue de réaliser chacun des objectifs. En d'autres mots, il faut supposer une substituabilité limitée à travers les objectifs, ce qui est communément obtenu en utilisant la moyenne géométrique. Nous pouvons ainsi utiliser la moyenne géométrique des notes de chaque ODD pour calculer l'indice ODD général<sup>41</sup>.

## **2. La mesure de la qualité institutionnelle dans le contexte de l'économie algérienne : indicateurs de gouvernance**

La gouvernance s'est imposée comme un objet d'étude à part entière en économie du développement. Cependant, cette notion n'a cessé d'évoluer au fil de la recherche. Comme déjà évoqué dans le chapitre 1, elle fut d'abord économique, puisqu'elle traduisait la bonne application des formules du Consensus de Washington. Face à l'échec du tout marché, la gouvernance a graduellement été politisée, pour devenir, un paradigme de développement durable, désormais, elle est démocratique et décentralisée<sup>42</sup>. A l'heure du Consensus post-Washington, la gouvernance a aussi rapproché la Banque mondiale du PNUD dans une approche humaine du développement, et cela a abouti à la mesure de nouvelles dimensions du développement et de suivi des politiques, ainsi, les indicateurs et les bases de données internationales sur la gouvernance et les institutions se multiplient. Si la couverture géographique et temporelle est variable d'une source à l'autre, le principe est le même : il consiste à affecter une note à chaque pays ce qui permet de les classer suivant leur plus ou moins bonne performance pour la variable considérée.

Initialement produits par des agences privées à destination de leurs clients (investisseurs, banques, etc.), ou par des chercheurs pour les besoins de travaux plus ou moins ponctuels, ces indicateurs se sont progressivement institutionnalisés. Depuis le milieu des années 90, la grande majorité des indicateurs ainsi produits sont des indicateurs de perception. Ce choix tien a deux explications : la gouvernance se soumet à des critères plutôt qualitatifs que quantitatifs, aussi, elle englobe en générale des comportements dont les auteurs cherchent à masquer. Toutefois une certaine méfiance subsiste quant à l'infailibilité de ces

---

<sup>41</sup> Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., DurandDelacre, D. et Teksoz, K. (2016) : SDG Index and Dashboards - Global Report. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN). <https://www.sdgindex.org/assets/files/SDG-Index-FR-03.pdf>

<sup>42</sup> Roca. T ; op cité, p.7



indicateurs, Jusqu'à présent, produits principalement sur la base de perceptions d'experts, causant leurs vulnérabilité puisque certains auteurs ont qualifié de biais idéologique. Ajouter a cela, le changement constant des méthodologies utilisées dans leur production qui vient limiter encore plus la fiabilité des comparaisons dans le temps<sup>43</sup>. Les titres ci-dessous proposent un état des lieux des principaux groupes d'indicateurs de gouvernance employés à ce jour, un éclairage sur la logique dont ils relèvent, et une réflexion sur leur intérêt et leurs limites

## 2.1. Revenir sur les composantes mesurables de la gouvernance

L'importance des travaux relatifs au rôle des institutions dans les PED depuis les années 1990 a conduit les institutions financières internationales à se réorienté vers les différentes caractéristiques de la gouvernance et les indicateurs pour mesurer celles-ci. Ainsi, la réussite de leurs programmes, selon ces instances est tributaire de la qualité de la gouvernance des pays qui l'appliquent, désormais, de nouveaux facteurs de croissance mesurables apparaissent, Il s'agit des indicateurs de gouvernance exprimés en termes de responsabilisation et transparence, de stabilité politique et absence de violence, d'efficacité publique, de qualité réglementaire, d'Etat de droit et de contrôle de la corruption. De nombreuses études économétriques et statistiques ont été faites, mais la Banque mondiale reste pionnière dans ce domaine a travers l'équipe de Daniel Kaufmann, Art Kraay et Pablo Zoido-Lobaton en 1999 (Kaufmann, Kray et Mastruzzi en 2004, 2005, 2006) sur les indicateurs KKZ (baptisés du nom de leurs auteurs). Cette équipe a développé une base de loin la plus complète, de par les facettes multiples de la gouvernance qu'elle capture et le sérieux avec lequel les indicateurs sont construits, au point que les auteurs sont les premiers même à souligner les limites des indicateurs et la modération avec laquelle il faudrait les utiliser<sup>44</sup>.

Afin de surveiller donc la qualité des institutions, soutenir l'épanouissement des capacités, fortifier la gouvernance et maîtriser la corruption, Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, Aart Kraay, et Pablo( économistes dans le groupe de recherche de la Banque), proposent un tableau de bord au niveau mondiale, traitant des indicateurs de gouvernance(les indicateurs KKZ). Ce tableau de bord couvrait 209 pays pour la période de 1996 à 2004. Deux hypothèses à titre indicatif, ont été formulées quant à la composition de ces indicateurs, la première, avec l'impossibilité pour les citoyens, d'un pays de faire entendre leur voix, et l'irresponsabilité, il ne peut y avoir de contraintes incitant l'administration à être responsable de ses actes

---

<sup>43</sup> M Razafindrakoto ; F.Roubaud ; Peut-on se fier aux bases de données internationales sur la Corruption ? Une confrontation entre enquêtes-experts et enquêtes-ménages en Afrique subsaharienne ; Janvier 2006. [https://www.researchgate.net/publication/44294559\\_Peut-on-se-fier-aux-bases-de-donnees-internationales-sur-la-Corruption-Une-confrontation-entre-enquetes-experts-et-enquetes-menages-en-Afrique-subsaharienne](https://www.researchgate.net/publication/44294559_Peut-on-se-fier-aux-bases-de-donnees-internationales-sur-la-Corruption-Une-confrontation-entre-enquetes-experts-et-enquetes-menages-en-Afrique-subsaharienne)

<sup>44</sup> Roca. T ; op cité, p. 125.

face de ces mêmes citoyens, de cette façon, facilement va se propagé la corruption, la deuxième, à l'inverse, si l'administration est responsable et compétente dans un pays, difficile sera la diffusion de la corruption. La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plus de trente sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier. L'estimation sur chaque indicateur agrégé donne le score du pays, en unités d'une distribution normale standard, c'est-à-dire allant d'environ -2,5 à 2,5. Kaufmann, Kraay et Zoido-Lobaton ont présenté donc et traitée 6 composantes chiffrables de la gouvernance classées en trois groupes<sup>45</sup> :

### 2.1.1. La nature du pouvoir

A travers ce premier groupe on aperçoit le processus par lequel les gouvernements sont choisis, suivis et remplacés, il s'agit ainsi d'indicateur de transparence et responsabilité démocratique et d'indicateur de stabilité politique et absence de violence. Deux composantes de la gouvernance sont mesurées dans ce groupe :

- **Voix citoyenne et responsabilité (voice and accountability):** par laquelle ils mesurent si les citoyens participent de façon réelle au choix de leurs représentants, à travers le champ de leur liberté d'expression, d'association, ou celle des médias ainsi que l'obligation de rendre des comptes.
- **Stabilité politique et absence de violence (Political Instability):** selon laquelle, ils perçoivent la probabilité que le gouvernement pourrait être fragilisé, renversé soit à travers des outils inconstitutionnels, ou à travers la violence (politique ou terroriste).

### 2.1.2. Efficacité du gouvernement et pertinence de la réglementation

Ce deuxième groupe rassemble des composantes qui traitent de la capacité du gouvernement à produire et mettre en œuvre de façon effective des politiques saines et appropriées avec crédibilité économique et politique. Avec intitulé des indicateurs :

- **Efficacité des pouvoirs publics (Government Effectiveness):** compétences des services publics, des fonctionnaires, et leur stade d'indépendance face aux pressions politiques ; la puissance des politiques publiques, aussi bien dans leur formulation que dans leur exécution, ainsi que la responsabilité réelle du gouvernement par rapport à ces politiques publiques.

---

<sup>45</sup> C. Apaza; La pertinence des indicateurs mondiaux de la gouvernance : un débat scientifique en cours ; Revue française d'administration publique 2008/3 (n° 127), p. 591-599.

- **La qualité de la réglementation (Regulatory Burden):** aptitudes du gouvernement à définir et exécuter des politiques et des lois adéquates qui soutiennent l'épanouissement du secteur privé.

### 2.1.3. Nature du lien : citoyens, Etat et institutions

Le troisième groupe traite du respect des citoyens et de l'Etat envers les institutions qui gouvernent les relations économiques et sociales ; il s'agit notamment de :

- **L'État de droit (Rule of Law):** Le degré de confiance et surtout de respect des citoyens vis à vis les règles posées par la société; qualité du contrat social, à travers la police et les juridictions, ainsi que le taux de criminalité et de violence.
- **La maîtrise de la corruption (Control of Corruption):** Pour percevoir si l'exercice du pouvoir public serve des fins privées, comprenant aussi bien petites et grandes corruption, ainsi que la façon dont l'État a été abusé par les groupes d'intérêts privés, car la corruption en tant que système est un obstacle à l'efficacité et au progrès des institutions

## 2.2. Le tour des principaux indicateurs et base de données sur la gouvernance : quels enseignements pour l'Algérie

La montée en puissance des questions de gouvernance et plus largement du rôle des institutions dans l'agenda politique et académique du développement a boosté l'apparition d'une multitude de bases de données internationales censées livrer des mesures quantitatives des composantes de la gouvernance. Le Tableau ci-dessous présente des exemples d'indicateurs et de bases de données internationales parmi les plus utilisés sur la gouvernance. En plus de la corruption, on y découvre tout un ensemble de composantes traités, allant de la responsabilité démocratique à l'Etat de Droit, en passant par la pertinence du gouvernement et la stabilité des institutions. Nous explorerons plus particulièrement, cinq indicateurs parmi les plus utilisés (synthétiser dans le tableau n°40): L'ICRG du PRC, l'IPC de la TI, l'IEF de Freedom House, et les CPIA de la BM et présenterons la base Profils Institutionnels. Nous traiterons par la suite des KKZ de la BM.

Tableau n° 40 : Les indicateurs les plus utilisés sur la gouvernance

Source : Razafindrakoto, M. Roubaud, F. (2006) p.6

Indicateurs / Bases de données	Institutions
ICRG (International Country Risk-Guide)	Political Risk Service Group
CPIA (Country Policy & Institutional Assessment)	Banque mondiale
IEF (International of Economic Freedom)	The Heritage Foundation)
CPI (Corruption Perception Index)	Transparency International
PI (Profils Institutionnels)	Agence Française du Développement(AFD), Université de Maastrich, soutenue par l'Union Européenne.

### 2.2.1. Le Guide international des risques pays (International Country Risk Guide, ICRG)

Publié depuis les années 80, le guide des risques pays s'adresse aux investisseurs soucieux de déterminer les risques qui concernent la stabilité politique, économique et financière des pays émergents, produit par une agence privée de notation de renommée internationale, le PRS group (Political Risk Services), présente l'International Country Risk Guide. Ce dernier fournit des appréciations mensuelles sur 140 pays et utilise 22 variables, représentés dans le tableau n° 41, et groupées sous trois catégories de risques qu'il évalue : les risques politiques, économiques et financiers. De ce fait, Trois sous-indices sont évalués : le Risque politique est noté sur 100, le Risque économique sur 50 de même que pour le Risque financier, noté aussi sur 50. Le compte obtenu est ensuite divisée par deux afin de produire un indicateur inclus entre 0 et 100. Les pays avec une note incluse entre 0 et 49,9 sont estimés étant très risqués (Very High Risk), les autres sont considérés étant très peu risqués (Very Low Risk).

Tableau n°41 : composition et pondération des trois types de risque dans l'ICRG

Source : PRS group ; International Country Risk Guide Methodology ; 2012.

Catégorie	Composantes	Score maximum
Risques Politiques (PR)	Stabilité du gouvernement	12
	Conditions socio-économiques	12
	Conditions de l'investissement	12
	Conflits internes	12
	Conflits externes	12
	Corruption	6
	Influence militaire sur la politique	6
	Influence des religions sur la politique	6
	Loi et régulations	6
	Pression des ethnies	6
	Responsabilité démocratique	6
	Bureaucratie et stabilité des institutions	4
Risques Economiques (ER)	PIB par habitant	5
	Croissance du PIB réel	10
	Taux d'inflation annuelle	10
	Solde budgétaire en % du PIB	10
	Solde courant en % du PIB	15
Risques Financiers (FR)	Dette externe en % du PIB	10
	Service de la dette externe en % du PIB	10
	Solde courant en % des exports de biens et services	15
	Liquidité internationale nette (mois de couverture des imports)	5
	Stabilité du taux de change	10

Deux facettes de la gouvernance sont ainsi captées mais avec de différentes méthodologies. La première, se présente comme une gouvernance économique (captant 5 sous-indices) et financière (captant aussi 5 sous-indices), évaluée par des indicateurs objectifs tels que le

taux de croissance, l'inflation, la dette extérieure et son service, la balance des paiements, etc. La deuxième facette reflète une gouvernance politique, captée par une douzaine de sous-indices de perceptions, variant sur une échelle de notation entre 4 à 12, selon le risque étudié. La pondération conséquente est attribuée aux conflits, à la stabilité politique et aux conditions socio-économiques, alors que la qualité de la bureaucratie obtient la pondération la moins conséquente pour obtenir enfin une note sur 100 de l'indice Risque politique. Le tableau ci-dessous détaille la pondération de chaque catégorie de risque selon leurs composantes. Le total des points est divisé par deux pour produire et inclure les poids relatifs de ces derniers dans un score total de risque-pays<sup>46</sup>.

Sachant que les notes économiques ; financières et politiques sont conjointes par une formule mathématique afin de produire une note reflétant le risque-pays. La combinaison de transformation se fait comme suit :

Soit :

$pr_i$  : C'est le score attribué aux critères  $i$  de la composante risque politique ;

$er_j$  : C'est le score accordé aux critères  $j$  de la composante risque économique :

$fr_k$  : C'est le score attribué aux critères  $k$  de la composante risque financier.

La somme des critères propres à chaque composante donne lieu à des indices :

- PR : L'indice spécifique relatif à la catégorie risque politique sachant que :

$$PR = \sum_{i=1}^{12} pr_i \text{ et } PR \in [0,100]$$

- ER : L'indice spécifique relatif à la catégorie économique, il est aussi égal à :

$$ER = \sum_{j=1}^5 er_j \text{ et } ER \in [0,50]$$

- L'indice spécifique relatif à la catégorie risque financier, il est égal à :

$$FR = \sum_{k=1}^5 fr_k \text{ et } FR \in [0,50]$$

- CR : c'est la note synthétique reflétant le risque-pays et il est inclus dans l'intervalle de 0 à 100. Donc:

$$CR = \frac{\sum_{i=1}^{12} pr_i + \sum_{j=1}^5 er_i + \sum_{k=1}^5 fr_k}{2} = \frac{PR + ER + FR}{2}$$

<sup>46</sup> PRS group ; International Country Risk Guide Methodology <https://www.prsgroup.com/wp-content/uploads/2012/11/icrmethodology.pdf>

Cependant afin de faciliter l'appréciation des niveaux de risque pays les agences de notation ont attribué des lettres alphabétiques (A, B, C, D et E) à chaque niveau de risque (classe Risque), de la façon suivante (tableau n°42) :

Tableau n°42 : Les classes risques de l'ICRG  
Source : PRS group ; International Country Risk Guide Methodology ; 2012.

Intervalle	Niveau de risque	Classe risque
[0 ; 49.5]	Risque très élevé	E
[50 ; 59.5]	Risque élevé	D
[60 ; 69.5]	Risque modéré	C
[70 ; 79.5]	Risque faible	B
[80 ; 100]	Risque très faible	A

Pour illustrer les niveaux risque de l'Algérie et vue la disponibilité limitée de ces données, le tableau n°43 rassemble des notes qui concernent les trois types de risques de 1990 à 2012<sup>47</sup>.

Tableau n° 43 : Les scores de l'Algérie des trois types de risque selon l'ICRG  
Source : Cité par : S. Midoun; B. Zairi ; Country Risk Components Effects On Algeria Attractiveness for foreign direct investment (1990-2012) ; El-Bahith Review 15/2015.P28.

Année	Risque Economique	Risque Financier	Risque politique	Risque composite	Classe de Risque
1990	25,75	26,5	60,42	56,33	D
1991	32,13	30,5	56,17	59,4	D
1992	27,29	32,42	45,25	56,98	D
1993	27,63	31	47,5	53,06	D
1994	26	31,92	49,08	53,5	D
1995	27,54	34,17	45	53,35	D
1996	36	36,42	49,17	60,8	C
1997	33,79	36,25	47,67	58,85	D
1998	37,9	36,67	42,25	58,41	D
1999	31,9	31,63	41,42	52,47	D
2000	34,54	33,21	44,25	56	D
2001	31,79	39,25	45,13	58,08	D
2002	38,46	38,71	46,42	61,8	C
2003	44,33	42,58	45,08	66,79	C
2004	43,13	44,92	53,71	70,88	B
2005	44,54	46,63	63,21	77,19	B
2006	45,08	47,46	63,29	77,91	B
2007	44,92	48,78	62,42	75,08	B
2008	43,79	49	61,71	77,25	B
2009	38,83	47,58	60,96	73,7	B
2010	35,25	47,58	60,96	72	B
2011	37	48,21	57,21	71,21	B
2012	37,5	47	58	71,25	B

<sup>47</sup> S. Midoun; B. Zairi ; Country Risk Components Effects On Algeria Attractiveness for foreign direct investment (1990-2012) ; El-Bahith Review 15/2015. PP 19-30  
<https://revues.univ-ouargla.dz/index.php/number-15-2015-foreign-sec/images/banners/ASTimages/elbahithimages/BAHIN15EN/E1501.pdf>

On peut sélectionner plusieurs années où les classes Risque étaient mauvaises, à savoir « D », ces dernières correspondent aux années 90 jusqu'à 2001, elles coïncident avec la période pendant laquelle l'Algérie a connu une instabilité politique accentuée et une campagne électorale permanente (1990), l'économie algérienne a vécu aussi pendant cette période une situation de cessation de paiement et l'adoption du Plan d'Ajustement Structurelle (PAS). De 2002 à 2012 on observe une amélioration vue la conjoncture pétrolière de plus en plus favorable générant un accroissement des réserves de changes, du Fonds de Régulation des Recettes et le remboursement de la dette, cela a fait que les notes obtenues pour toutes cette période sont les meilleures, à savoir « C » en 2002 et 2003 puis « B » de 2004 à 2012.

Au-delà de sa disponibilité limitée concernant de nouvelles notations, payantes, le point reconnu faible de cet indicateur, est l'inexistence d'un intervalle de confiance avec les notations. Difficile ainsi sera l'appréciation de la fiabilité des notations effectuées. Toutefois ces indicateurs sont traités comme des normes, les données sur les risques politiques sont même approuvées par les tribunaux dans les litiges commerciaux impliquant la mesure du risque politique. L'ICRG reste l'un des douze indices internationaux, à fournir à Transparency International (TI) des scores de corruption qui contribuent à constituer son indice annuel de perception de la corruption et demeure beaucoup sollicités par la sphère privée<sup>48</sup>.

### 2.2.2. Le Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)

Produit par la Banque mondiale depuis 1977, cet indicateur est d'abord un moyen de suivis interne, moyenné par l'Association de développement international (IDA), institution de la Banque chargée des prêts concessionnels. Le CPIA mesure notamment la solidité des États africains en termes politiques et institutionnels. Les mesures des performances des politiques et des institutions, effectuées aux seins des bureaux nationaux de la Banque mondiale dans les pays étudiés. Ces mesures sont réalisées chaque année, mais sont restées confidentielles jusqu'en 2006. Le CPIA fait appel à 16 critères groupés sous quatre catégories, ils sont évalués sur une échelle allant de 1 à 6. La pondération entre groupes étant identique et le nombre de critères par groupe différent, tous les critères n'ont pas le même poids. Ces 16 critères sont groupés donc dans quatre catégories<sup>49</sup> :

- **Le groupe de la gestion économique qui évalue la gouvernance a travers :**

1. La gestion macroéconomique
2. La politique fiscale
3. La Politique du déficit

<sup>48</sup> PRS groupe ; The ICRG. <https://www.prsgroup.com/explore-our-products/international-country-risk-guide/>

<sup>49</sup> Banque mondiale Évaluation 2017 des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) <https://www.banque mondiale.org/fr/news/press-release/2018/09/12/world-bank-review-reveals-unchanged-quality-of-policies-and-institutional-performance-in-africa>

- **Le groupe Politiques structurelles mesurant la gouvernance par :**

4. Les politiques et institutions de coopération économique, d'intégration régionale et du commerce

5. Le secteur financier

6. L'environnement réglementaire des entreprises

- **Le groupe politique d'inclusion sociale et d'équité**

7. Égalité des sexes

8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques

9. Construire les ressources humaines

10. Protection sociale et travail

11. Politiques et réglementations environnementales

- **Le groupe gestion du secteur public et des institutions l'évaluation de la gouvernance se fait à travers :**

12. Droits de propriété et gouvernance basée sur des règles

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

14. Efficacité de la mobilisation des revenus

15. Qualité de l'administration publique

16. Transparence, imputabilité et corruption dans le secteur public

L'évaluation moyenne des politiques et des institutions des pays d'Afrique subsaharienne éligible aux prêts de l'IDA est restée relativement, la même en 2017. Cela contraste avec la détérioration observée l'année d'avant. Une situation internationale plus favorable en 2017 a dégagé les contraintes politiques, attribuant aux pays une marge de manœuvre afin de mettre en œuvre leurs réformes. Ainsi l'appréciation des politiques et des institutions nationales dans la région (CPIA) s'établit à 3,1, et avec une note globale de la CPIA de 4,0, le Rwanda demeurait en tête du classement régional<sup>50</sup>.

Cependant, pour être éligible aux fonds de l'IDA et se faire évaluer par la suite, selon les critères CPIA un pays doit tout d'abord satisfaire deux conditions<sup>51</sup> :

1. Disposer d'une pauvreté relative, à savoir un revenu national brut (RNB) par habitant, inférieur à un seuil défini et actualisé annuellement, soit 1 145 dollars pour l'exercice 2019 ;
2. Montrer une cote de crédit qui ne permet pas à ce pays d'emprunter aux conditions du marché, ayant besoin de ressources concessionnelles pour financer ses projets de développement.

<sup>50</sup> BM ; RAPPORT 2018 DE LA CPIA SUR L'AFRIQUE <http://documents.worldbank.org/curated/en/154191531857767403/pdf/128558-REVISED-FRENCH-WB-CPIA-Report-July2018-FRENCH-finalweb.pdf>

<sup>51</sup> BM ; Quest-ce que l'IDA 2017 ; <http://www5.worldbank.org/ida/what-is-ida-french.html>



Vu que l'Algérie est classée par la Banque mondiale pour la période 2017- 2019 «pays à revenu intermédiaire supérieur», enregistrant un RNB par habitant compris entre 3 896 – 12 055 dollars courants et que sa dette extérieure est insignifiante, notre pays n'a pas de données disponible concernant cet indicateur. Toutefois la reproche principale exprimée vis avis de cet indicateur vient (c'est un comble pour des indicateurs de gouvernance) de la dissimulation dont a fait preuve la Banque à son égard jusqu'en 2006. Ce manque de transparence avait ainsi empêché toute comparaison internationale et tous les intérêts qu'auraient pu tirer les pays traités de l'amélioration des dysfonctionnements observés. Ajouter à cela que l'utilisation d'un seul indicateur de gouvernance dans l'allocation de l'aide est beaucoup critiquée du fait que ce sont les mêmes politiques qui sont véhiculés pour tous les pays. Cela dit, le CPIA reste un critère déterminant des flux d'aide à répartir.

### **2.2.3. L'indice de liberté économique (Index of Economic Freedom, IEF)**

Publié par l'Heritage Foundation, le plus grand think tanks (laboratoire d'idées sur des sujets de société au service des décideurs) conservateurs aux États-Unis, qui siège à Washington, IEF évalue la liberté économique d'un pays, notamment à travers des critères de gouvernance (le respect des droits de propriété et le poids de l'intervention publique). L'IEF est un indicateur composite intégrant des indicateurs de perception et des indicateurs objectifs, ainsi dix sous-indices (Certains sont eux-mêmes des indicateurs composites) sont formulés pour mesurer dix critères de liberté<sup>52</sup> :

1. Liberté d'entreprendre, utilisant des données objectives (Doing Business), ce sous-indice reflète la facilité avec laquelle, un individu peut créer son entreprise. Dix critères sont définis et évalués sur 100, puis une moyenne simple est déterminée. Le score final de chaque pays concernant ce sous-indicateur est après ramené sur une échelle allant de 0 à 100.
2. Liberté des échanges, s'agissant également d'un indicateur composite il combine deux notes sur les critères : droit de douane moyen observé et barrières non tarifaires. Le premier est calculé sur la base des droits de douane administrés pour chaque sujet d'échange, pondéré par sa quantité dans les échanges du pays (le droit de douane minimum est de 0% et le maximum de 50%), par la suite, une pénalité, de présence de barrières non tarifaires, est soustraite. Celle-ci peut prendre les valeurs 0 ; 5 ; 10 ; 15 ; 20 par rapport à une échelle de notation, définie par la quantité de biens concernés par ce type de protection. Les sources des données sont principalement, la Banque mondiale (Doing Business), l'OCDE et des organismes dans les pays étudiés.

---

<sup>52</sup> The Heritage Foundation, 2009, « Methodology for the 10 Economic Freedoms », [http://www.heritage.org/Index/pdf/Index09\\_Methodology.pdf](http://www.heritage.org/Index/pdf/Index09_Methodology.pdf)

3. Liberté fiscale étant une mesure du poids des taxes et impôts, son sous-indice se base sur trois données : Le taux maximum d'imposition pour les entreprises, ce même taux pour les particuliers ainsi que la totalité des ressources financières générées par les impôts sur le revenu, en pourcentage du PIB. Affectant à chaque donnée un coefficient identique, égal à un tiers, la note maximale que l'on puisse obtenir est 100, la minimale étant 0.
4. La taille du gouvernement, son sous-indicateur se préoccupe du niveau de dépenses publiques en pourcentage de PIB. une dépense publique trop proche de 0% ou supérieure à 30% serait néfaste pour l'économie (mais une dépense proche de 0 pénalise beaucoup moins qu'une dépense supérieure à 30%), du fait que les autres sous indicateurs comme Liberté des droits de propriété et Liberté financière seront déjà handicapés par une dépense publique avoisinant 0 par exemple reflétant une dépense quasi nulle en bien public.
5. Liberté monétaire, son sous-indice évalue la stabilité et la maîtrise des prix. De ce fait, deux variables composent cet indice : La moyenne pondérée des taux d'inflation des trois dernières années, comme base de calcul, par la suite une pénalité intervient concernant le contrôle des prix, en lui retranchant un maximum de 20 points, le jugeant nuisible pour l'économie
6. Liberté d'investir, son sous-indicateur évalue la politique des flux d'investissements, intérieurs et extérieurs, afin de définir le climat d'investissement selon cinq critères : Présence d'un code des investissements protégeant les investisseurs étrangers, les facilités d'accès aux devises étrangères, égalité de traitement vis à vis de la loi des entreprises et les garanties des paiements, transferts ou transactions financières. Une carence dans l'un de ces critères soustraie entre 10 et 20 points selon son degré. Le tout évalué sur une échelle allant de 0 à 100 ; 100 étant la note maximale obtenue par les pays les plus libres. Les sources utilisées proviennent essentiellement du FMI.
7. Liberté financière, son indice mesure, les défaillances du système bancaire, ainsi que le degré de contrôle de l'Etat, jugeant que la détention de banques (ou autre institution financière) par l'État nuit à la qualité des services offerts. Une évaluation incluse entre 0 et 100 sera ainsi attribuée selon quatre critères : Le niveau de régulation publique sur la finance, le niveau d'intervention publique dans les banques et autres institutions financières, les conditions d'ouverture d'entreprise de services financiers et l'intervention de l'Etat dans l'allocation du crédit. Chaque niveau supplémentaire d'intervention de l'État sera pénalisé en retranchant 10 points. Le score maximum de 100 points, est jugé « influence négligeable de l'état », la note moyenne de 50 points est qualifiée de « influence considérable de l'Etat » alors que le score minimum de 0 est siglée « influence répressive de l'Etat ». Les sources sollicitées sont les cabinets

- Economist Intelligence Unit; la Banque mondiale et les organismes officiels nationaux.
8. Liberté des droits de propriété, son sous-indice mesure les possibilités de disposer de droits de propriété privée, garantis par l'État et la réglementation. Il mesure de ce fait, la probabilité qu'ont les individus d'être expropriés, l'indépendance de la justice, la corruption dont elle peut faire l'objet et le respect des contrats. Un score sur 100 points est mis en place, chaque carence dans l'un de ces critères pénalise le score finale (-10points). Les sources utilisées restent les même que celui d'avant.
  9. Liberté d'éviter la corruption, son sous-indicateur reprend l'indicateur de la Transparency International (IPC) pour mesurer la corruption. Cependant, l'échelle est ramenée sur 100, afin de s'aligner avec les autres sous-indicateurs de Liberté économique.
  10. Liberté du travail, son sous-indicateur analyse, par des variables quantitatives, l'entourage légal du marché du travail. L'intervention de l'Etat également considérée comme entrave au bon fonctionnement du marché, six variables sont traitées et obtiennent la même pondération : Le ratio entre le salaire minimum et la valeur ajoutée moyenne par travailleur, les contraintes au recrutement de nouveaux salariés, la rigidité des heures, la difficulté de licencier les employés superflus, La durée légale du préavis et l'obligation de verser des indemnités de licenciement. Les sources utilisées sont celles de la Banque mondiale, Doing Business.

Chacun des dix critères étant noté de 0 à 100, où 100 représente une liberté maximale, la moyenne arithmétique de ces derniers déterminera le score et le classement de chaque pays selon la représentation du tableau n°44. A travers l'édition 2018 de l'IEF, 06 économies ont obtenu le statut de « libre » (avec un score de 80 et plus), alors que les 90 économies suivantes sont considérées comme « globalement libres » (ayant des scores inclus entre 70 et 79,9) ou « modérément libres » (scores inclus entre 60 et 69,9). De ce fait, plus de la moitié des pays étudiés par l'indice 2018 (96 économies) procurent des climats institutionnels qui encadrent particuliers et entreprises privées avec un niveau modéré de liberté économique. Cependant, le nombre des économies « non libres » demeure élevé d'après l'Édition, puisque 63 d'entre eux sont qualifiées comme « pratiquement pas libres » (ayant des scores inclus entre 50 et 59,9), alors que 21 économies sont qualifiées « répressives » (avec des scores inférieurs à 50).

Tableau n°44 : Statut correspondant aux scores de l'IEF  
Source : *The Heritage Foundation, 2009, Methodology for the 10 Economic Freedoms*

Score	80 – 100	70 – 79,9	60 – 69,9	50 – 59,9	0 – 49,9
Statut de l'économie	Libre	Globalement libre	Modérément libre	Pratiquement pas libre	Répressive

Cette édition a attribué la 172<sup>ème</sup> place pour l'Algérie sur 180 pays (avec un score de 44,7/100). Qualifiant notre économie de « répressive » alors qu'en 2014 elle était 146<sup>ème</sup> sur 178 pays (avec un score de 50,8/100), ce classement, ne peut ainsi qu'accentuer la répulsion des investisseurs à l'endroit de notre pays. Faute d'hostilité de certaines lois et réglementations à la liberté d'investissement et du commerce qui sont à l'origine de l'effondrement de l'économie algérienne et de sa dépendance à la rente pétrolière.

Mais à travers l'analyse de chaque sous-indicateur, apparaît la subjectivité de l'indice puisqu'il se base (dans chaque sous-indice) sur une vision néolibérale de l'économie, ou l'intervention de l'État est perçue automatiquement comme un frein. La gouvernance sous cette vision, classe (sur 180 pays en 2018) par exemple, la Norvège 23<sup>ème</sup>, la France 71<sup>ème</sup> derrière le Rwanda et le Chili, l'Italie 79<sup>ème</sup> derrière la Colombie 42<sup>ème</sup>, le Kosovo 56<sup>ème</sup> etc. Hong Kong et Singapour (Etats autoritaires) occupent respectivement les première et deuxième place, paradoxalement apparaît que bonne gouvernance économique et bonne gouvernance politique ne cohabite pas sous cette vision, alors que la deuxième doit soutenir la première dans une approche de développement durable.

La liberté économique les pays ont des taux d'investissement plus élevés, une croissance économique plus rapide, des niveaux de revenus plus élevés avec réduction de pauvreté, plus le contrôle de l'Etat se propage dans l'économie (les entreprises) et se substitue au choix des agents, plus la liberté économique diminue. Les deux Corées illustrent cette figure, ayant la même culture et présentant un niveau de développement presque similaire au moment de leur séparation en 1948, leurs trajectoires se sont cependant complètement divergées : un bon niveau de liberté économique au Sud contrairement au Nord, le PIB par habitant au Sud, vaut à présent 20 fois celui du Nord. La montée de la Chine confirme également cette figure, par une libéralisation économique après la mort de Mao Zedong, le pays avait atteint de forts taux de croissance économique<sup>53</sup>. Un système social et politique basé sur la liberté économique est éthiquement soutenable et économiquement profitable pour l'ensemble de la population, les politiques publiques doivent ainsi soutenir plus de liberté économique, Ce soutien ne devrait être remis en cause que s'il profite uniquement à une partie de la société et pratiquement pas tout le monde, En cas de doute, la liberté économique devrait prévaloir<sup>54</sup>

---

<sup>53</sup> D. Acemoglu, *Introduction to Modern Economic Growth*, Department of Economics, Massachusetts Institute of Technology, p. 125-126. <https://www.theicq.org/wp-content/uploads/2016/06/acemoglu-2007.pdf>

<sup>54</sup> P. Lemieux. Quels sont les avantages de la liberté économique ? La tribune ;20/11/2018 [https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-sont-les-avantages-de-la-liberte-economique-798047.html#\\_edn5](https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-sont-les-avantages-de-la-liberte-economique-798047.html#_edn5)

### 2.2.4. L'Indice de perception de la corruption, l'IPC de la Transparency International

Attirant beaucoup d'intérêt médiatique comme indicateurs de gouvernance, l'IPC est publié annuellement par TI depuis 1995, et très sollicité par les investisseurs, les bailleurs, les analystes et les milieux académiques. L'IPC représente une synthèse d'enquêtes préalablement effectuées avec des experts et des hommes d'affaires à l'intérieur et l'extérieur des pays sur leur perception du degré de corruption. Depuis 2017, il renseigne sur le poids de la corruption au sein du secteur public dans 180 pays, à l'instar de l'ICRG, il jouit d'une large renommée. Sollicitant 12 sources(en 2015) de données différentes : la BAD, Freedom House et la BM,..., cet indice utilise une échelle de 0 à 100(depuis 2012) dans laquelle 0 se rapporte à une région très corrompu et 100 à une région sans corruption<sup>55</sup>.

Transparence International capture pour la construction de son indice des réponses à une question précise : « y-a-t-il des mesures qui contraires les titulaires de fonction publique d'exploiter leur pouvoir pour leur intérêt personnel ? ».La Fondation Berstelmann, à titre indicatif, faisant partie des sources de la TI, délègue des experts dans les 41 pays de l'OCDE pour attribuer un score entre 1 et 10 à chaque pays, les scores 1 et 2, les plus bas, désignent que les titulaires de fonction publique peuvent abuser de leur pouvoir pour leur intérêt personnel sans redouter d'être poursuivis juridiquement ou dénoncés, et contrairement pour les bons scores. Une fois collectées, ces informations sont triées et normalisées sur une échelle de 0 à 100, chaque source ne traite pas forcément tous les pays du monde, pour qu'un pays soit couvert par l'IPC, il lui faut une évaluation de trois sources au minimum concernant le degré de corruption. Transparency calcule par la suite une note moyenne pour chaque pays, arrondie à un nombre entier<sup>56</sup>.

Différent de l'ICRG, l'IPC fournit un intervalle de confiance, mais ces limites restent les mêmes que celles qui concernent les indicateurs de perception, ça touche l'homogénéité des sources et la fiabilité des comparaisons inter-temporelles (vue les mise à jour qui se font chaque année). Dans son ouvrage « Les indicateurs de gouvernance, usages et abus », l'OCDE souligne ces limites. Il n'en demeure pas moins que l'indice de perception de la corruption reste l'indicateur privilégié pour appréhender la corruption. Les limites que nous décrivons sont, bien souvent, inhérentes à la mesure de la gouvernance et à l'utilisation des indicateurs de perception qu'elle nécessite<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> TI ; L'IPC 2017 met en avant l'ampleur du fardeau que représente la corruption dans plus des deux-tiers des pays du monde ; Fevrier 2018 ;

[https://www.transparency.org/news/pressrelease/lindice\\_de\\_perception\\_de\\_la\\_corruption\\_2017\\_met\\_en\\_avant\\_lampleur\\_du\\_fardea](https://www.transparency.org/news/pressrelease/lindice_de_perception_de_la_corruption_2017_met_en_avant_lampleur_du_fardea)

<sup>56</sup> TI ; Indice de perception de la corruption 2012 Note synthétique sur la méthodologie.

[https://www.transparency.org/files/content/pressrelease/2012\\_CPIShortMethodologyNote\\_EMBARGO\\_FR.pdf](https://www.transparency.org/files/content/pressrelease/2012_CPIShortMethodologyNote_EMBARGO_FR.pdf)

<sup>57</sup> Oman, C. et C. Arndt (2007), Les indicateurs de gouvernance : Usages et abus, Études du Centre de développement, Éditions OCDE ; P25

Cependant l'IPC ne traite que de la corruption dans le secteur public. Les abus d'entreprises privées, (le scandale de Dieselgate en 2015 ou celui du Libor en 2012...) ne sont donc pas retenus ; le plus accablant est le scandale de l'opérateur téléphonique suédo-finlandais Telia-Sonera poursuivis en 2016 pour corruption en Ouzbékistan, sans que cela se répercute sur l'IPC des deux premiers pays. La transparence et l'impartialité de la TI paraissent relatives quand on explore son financement peu transparent, financée à hauteur de 30% (en 1998) par deux puissantes agences de développement gouvernementales notamment l'association USAID (United States Agency for International Development) et SIDA (Swedish International Development Authority), toutes deux réputées pour être des agents d'influence des gouvernements américains et suédois. Les relations qu'entretient TI avec les multinationales (General Motors, Exxon, Boeing, Ford, IBM, Lockheed Martin, Pfizer Pharmaceuticals...) toutes connues en Europe pour leur moralité suspecte, confirment également ces soupçons. Ajouter à cela qu'aucun document n'éclaire le détail des méthodes utilisées dans le croisement des sondages-sources<sup>58</sup>.

Loin de s'interroger sur la crédibilité de cette ONG, l'Algérie reste mal classée par son indice comme déjà illustré dans le chapitre 03(p 178) « 1.3.3. Corruption, réaffectation des ressources altération des décisions économique ». L'essence de cette corruption s'observe d'ailleurs quotidiennement dans les dysfonctionnements des appareils de l'Etat, dans la faiblesse des institutions, dans l'absence de contre-pouvoirs démocratiques, dans la dominance de la bureaucratie qui a produit la sphère informelle et dans la distorsion du taux de change entre l'officiel et le marché parallèle. Ainsi, pour dénoncer et faire face à ce fléau l'Algérie a besoin d'une nouvelle architecture institutionnelle reposant sur une veille citoyenne et de véritables contre-pouvoirs démocratiques<sup>59</sup>.

### **2.2.5. La base de données Profils institutionnels (Institutional Profiles Database, IPD)**

Etant une démarche soutenue par l'Union Européenne, mise en œuvre à partir de 2001, la base "Institutional Profiles Database" (IPD) produit, une approche alternative de l'évaluation de la gouvernance des pays, en suggérant des indicateurs composites élaborés à partir de données de perception, collectées auprès des Services économiques du Ministère français de l'Économie et des Finances (MEF), en partenariat avec le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). L'objectif étant de booster et de concurrencer la Banque mondiale dans le domaine des indicateurs de gouvernance, cette

---

<sup>58</sup> Centre de réflexion sur la guerre économique ; Ce qu'il faut savoir sur la TI ; Janvier 2000 ; <https://infoquerre.fr/2000/01/ce-qu-il-faut-savoir-sur-transparency-international/>

<sup>59</sup>A. Mebtoul ; La corruption, une menace pour la sécurité nationale ; Avril 2019. <https://maghrebemergent.info/la-corruption-une-menace-pour-la-securite-nationale/>

base couvre depuis 2016, 144 pays et utilisent 127 indicateurs, construits à partir d'agrégation de 320 variables élémentaires (réponses des questions d'enquête) qui se rapportent aux caractéristiques institutionnelles disposées en 09 thèmes<sup>60</sup> :

1. Institutions politiques : fonctionnement des institutions politiques, droits et libertés publiques, légalité et légitimité des autorités publiques ;
2. Sécurité, ordre public, contrôle de la violence : sécurité des personnes et des biens, contrôle de la violence intérieure, sécurité extérieure ;
3. Fonctionnement des administrations publiques : transparence et efficacité de l'action publique, contrôle de la corruption, indépendance et niveau d'application de la justice, gouvernance des ressources naturelles, autonomie des organisations ;
4. Liberté de fonctionnement des marchés : privatisations et nationalisations, liberté des prix et des taux d'intérêt, flexibilité du marché du travail ;
5. Coordination des acteurs, vision stratégique, innovation : capacité de l'État à faire converger les intérêts et les anticipations, vision stratégique des autorités, capacité d'absorption technologique ;
6. Sécurité des transactions et des contrats : respect des droits de propriété, des droits des contrats, traitement des différends commerciaux ;
7. Régulation des marchés et dialogue social : concurrence sur les marchés des biens et services et sur le marché du capital ; régulation et supervision du système financier ; dialogue social ;
8. Ouverture sur l'extérieur : liberté de circulation des marchandises et des services, des capitaux, des personnes et de l'information ;
9. Cohésion et mobilité sociales : équilibres sociaux et régionaux, égalité de traitement (selon le sexe, l'ethnie...) dans les traditions et du fait les institutions formelles, solidarités (traditionnelle, institutionnelle) et mobilité sociale.

A travers ces thèmes, la base couvre les institutions encadrant la vie politique, économique, financière et sociale. L'appréciation concerne les pratiques effectivement observées et les règles appliquées, non l'existence d'une législation ou réglementation. Cependant, l'IPD n'utilise pas de sources extérieures, elle se base sur des questionnaires diffusés par le Ministère de l'Économie, Par exemple, l'indicateur A103 mesure le degré des libertés publiques existant dans les pays. Ce concept a été appréhendé en interrogeant les répondants sur : la liberté d'association, la liberté de réunion et de manifestation, l'égalité

---

<sup>60</sup> Institutional Profiles Database – CEPII, 2016 <http://www.cepii.fr/institutions/FR/ipd.asp>

de traitement des citoyens et enfin le respect des droits des minorités. Les réponses aux questions sont les variables élémentaires qui composent l'indicateur et qui sont agrégées pour obtenir l'indicateur A103. En plus l'IPD n'attribue aucun classement, les fondateurs préfèrent ainsi éviter l'approche normative ; et admettre qu'il n'existe pas un modèle institutionnel unique optimal qui s'imposerait quels que soient le niveau de développement et l'héritage institutionnel du pays et ses transformations historiques<sup>61</sup>.

Au fil des versions (2006, 2009, 2012 et 2016), la base a favorisée l'amélioration des indicateurs plutôt que la comparabilité dans le temps, mais l'échelle de notation retenue par l'IPD, se révèlent néanmoins assez approximatifs. Les scores ainsi obtenus étant des nombres discrets allant, pour la plupart, de 0 à 4. Par nature, les données de perception sont subjectives, de ce fait, ces données peuvent ne pas être conformes à la réalité, notamment lorsque les experts/répondants sont sujets à des « biais de perception ». Les perceptions peuvent, par exemple, être influencées par la personnalité du répondant, son échelle de valeurs, ses contraintes professionnelles, les médias, la conjoncture économique et politique du pays, etc. Afin de limiter l'occurrence et l'impact des biais de perception, de nombreuses précautions ont été prises lors du traitement des réponses de l'enquête. La cohérence des réponses a été systématiquement vérifiée – cohérence interne, temporelle et géographique<sup>62</sup>.

Les informations disponibles en ligne sur la dernière version IPD 2016 affirment une corrélation entre le niveau de développement économique des pays et les grands traits institutionnels (une corrélation entre ces traits également), notamment, le fonctionnement des administrations publiques, la coordination des acteurs, la vision stratégique et l'innovation, la cohésion et la mobilité sociale, la sécurité des transactions et des contrats et la régulation des marchés et le dialogue social. D'autres traits, tels que les institutions politiques et leur caractère démocratique, ou le degré de liberté de fonctionnement des marchés, ont une moindre corrélation avec le niveau de développement.

Ces informations dégagent également un large éventail de profils institutionnels parmi les pays en développement, alors que les économies développées ont des profils plus similaires. Ainsi se confirme l'hypothèse selon laquelle les profils institutionnels se rapprochent à mesure que les pays se développent (niveau de revenu des pays augmente). Ce rapprochement concerne surtout la capacité de l'État à assurer les services essentiels (sécurité, justice, autres services publics, gestion économique) et le poids de l'État dans la

---

<sup>61</sup> F. Bertho ; Document de présentation de la base de données Institutional Profiles Database 2012 (IPD 2012)  
[http://www.cepii.fr/institutions/doc/IPD\\_2012\\_cahiers-2013-03\\_FR.pdf](http://www.cepii.fr/institutions/doc/IPD_2012_cahiers-2013-03_FR.pdf)

<sup>62</sup> Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances français, 2017 ; Une mesure originale des caractéristiques institutionnelles des pays ;  
[https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8087\\_une-mesure-originale-des-caracteristiques-institutionnelles-des-pays](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8087_une-mesure-originale-des-caracteristiques-institutionnelles-des-pays)



vie politique, économique et sociale<sup>63</sup>. C'est ce qui ressort de la figure n°63 qui synthétise l'emplacement de chaque pays par rapport aux deux axes principaux de l'ACP<sup>64</sup>.

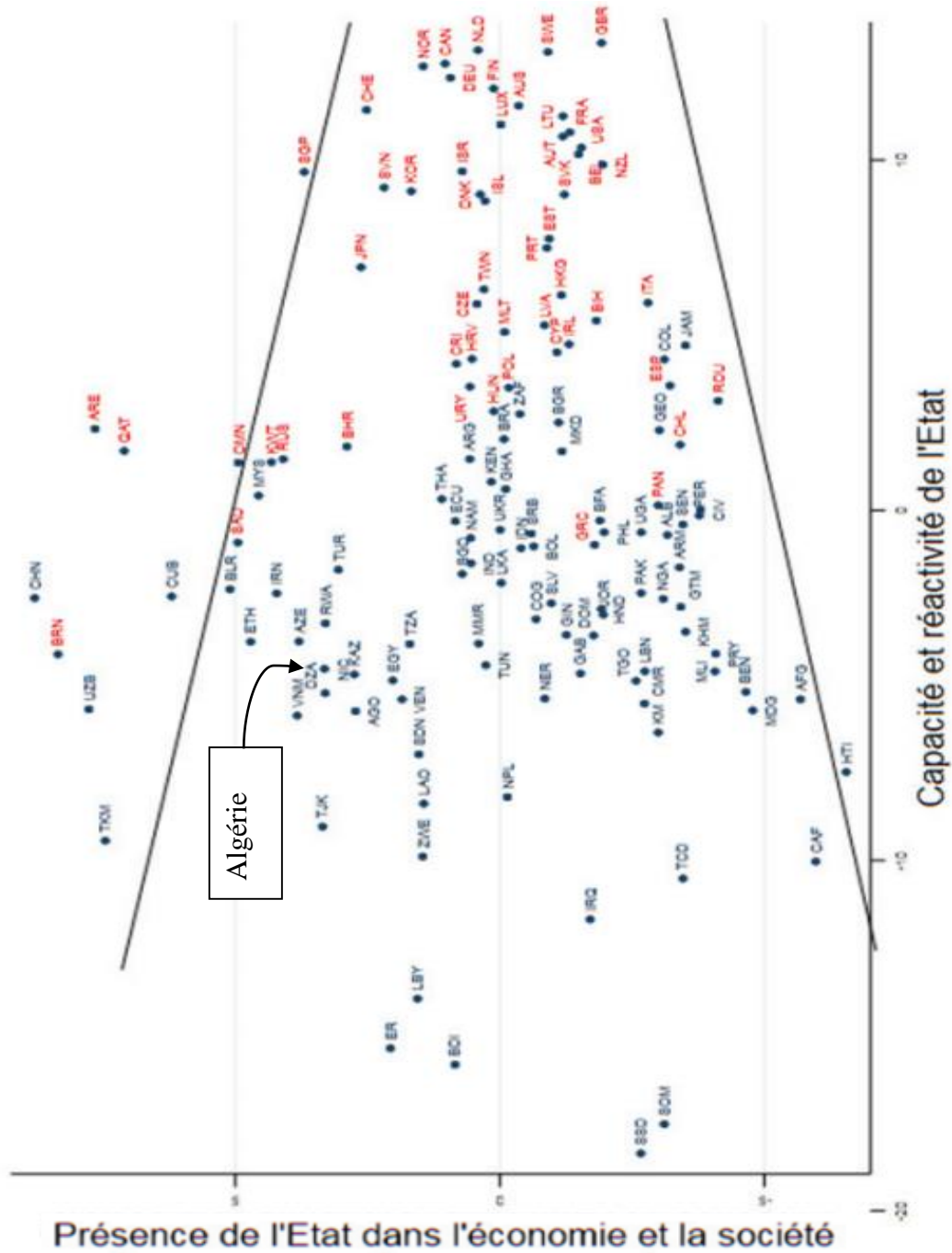


Figure n°63 : Projection des pays sur les deux premiers axes de l'ACP selon leur niveau de développement (expliquant 45 % de l'information contenue dans l'IPD 2016)

Source : M. Garcia et M. Nedjam ; Institution et développement : que dit l'enquête profils institutionnels ? Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances français

<sup>63</sup> M. Garcia et M. Nedjam ; Institution et développement : que dit l'enquête profils institutionnels ? Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances français, 2018 <http://www.cepii.fr/institutions/doc/2018-009-221.pdf>

<sup>64</sup> L'ACP permet de condenser l'information obtenue à partir d'un grand nombre de variables (d'items d'un questionnaire ou d'un test, par exemple) en un ensemble restreint de nouvelles dimensions composites (les facteurs ou les composantes principales) tout en assurant une perte minimale d'informations

NB : Chaque point représente un pays (codes ISO à 3 lettres). Les pays développés sont représentés en rouge sur la figure (revenu par habitant supérieur à 12 240 dollars en 2016). L'axe « Capacité et réactivité de l'État » explique 38 % de l'information dans la base, l'axe « Présence de l'État », 7 %.

Le positionnement des pays sur cette projection forme un entonnoir : large vers la gauche, où prennent place les pays à faible niveau de développement, étroit vers la droite, où sont situés les pays développés. Représentant ainsi, d'un côté que la capacité et la réactivité de l'État (premier axe) sont vraiment corrélées au niveau de développement et, de l'autre côté, que la présence de l'État dans la vie économique et sociale (deuxième axe) est, vraiment variable entre les économies en développement qu'entre les économies avancées.

Quatre grands profils institutionnels ainsi apparaissent <sup>65</sup>:

- Des pays à gauche de la projection dont le système économique et social demeure vulnérable où l'État n'arrive pas à assurer ses principales fonctions : insécurité, corruption et inégalités de traitement y sont observées avec l'inefficacité et la faible transparence de l'administration. C'est le cas par exemple du Soudan du Sud(SSD), de la Somalie(SOM), ou de la Lybie(LBY). D'autres pays, en bas de la projection sont marqués par le repli de l'État qui serait incapable de réguler les activités politiques, économiques et sociales. C'est le cas d'Haïti(HTI), de la République Centrafricaine(CAF) ou de l'Afghanistan(AFG).
- Des pays en haut de la projection, où la présence de l'État est importante (dans la sphère économique, politique et sociale), voire dirigiste, alors que le niveau de développement peut être élevé : ces pays se désignent par de faibles libertés politiques, économiques et sociales. C'est le cas à titre d'exemple de la Chine(CHN), de l'Ouzbékistan(OZB), de Qatar (QAT) ou de Cuba (CUB).
- Des pays, qui s'affichent en rouge et le plus à droite de la projection, rassemblant en générale des économies avancées, où la présence de l'État est modérée dans l'économie pour offrir plus d'espaces de liberté aux citoyens. Ces pays se caractérisent par, une sécurité des contrats et des droits de propriété et une efficacité de la justice. Des services publics de qualité encadrent la vie politique, économique et sociale, l'État assure dans une vision stratégique à long terme un soutien à l'innovation et à la recherche. C'est le cas notamment des pays européens ainsi que des USA, du Japon (JPN) ou de l'Australie(AUS).
- Dans la partie centre de la projection figurent des pays comme l'Algérie (DZA) caractérisés par un niveau institutionnel intermédiaire, accumulant un retard dans

---

<sup>65</sup> M. Lautier et M. Vernières ; La mesure du développement : des indicateurs en question, 2018, E d Karthala, PP121-124

leur transition institutionnelle par rapport aux économies à droite de la projection. Dans ces pays, l'intervention publique est importante mais son efficacité n'est pas toujours assurée vu la faible formalisation des règles favorisant ainsi la prédominance des relations informelles et les situations de rente. Ceci affirme l'idée selon laquelle la formalisation des règles est élémentaire dans l'identification des pays qui se sont développés de ceux qui sont en retard, c'est le cas de l'Algérie (DZA), du Nicaragua (NIC) et du Viêt Nam (VNM).

Le profil institutionnel de l'Algérie est plus complexe, du fait que l'intervention publique ne peut faire valoir son efficacité avec la pression politique des militaires, le poids du secteur public dans l'économie et l'influence du syndicat unique, l'UGTA, ni avec la faiblesse des éventuels bénéficiaires des réformes, qui ne peuvent faire face à la coalition au pouvoir. Cette situation donc explique la lenteur de la dynamique institutionnelle dans notre pays<sup>66</sup>.

### **2.3. Les indicateurs de gouvernance (WGI) dans le contexte de l'économie algérienne**

La question de la qualité institutionnelle dans le contexte d'une économie rentière comme celle de l'Algérie ne saurait être analysée sans que ne soit évoquée le volet conflictuel et politique de la gouvernance. La faiblesse des résultats économiques enregistrés par le pays se justifie surtout par l'incapacité du pays à instaurer une gouvernance en adéquation avec l'urgence d'émerger une économie de production, en rupture avec un système de captage des rentes sur lequel l'accumulation du capital était jusque-là basée. Un système installé grâce à certaines configurations institutionnelles : surévaluation, en termes réels de la monnaie nationale ; prééminence d'un rapport salarial de type clientéliste (au sein du secteur public surtout) ; une distribution des dépenses publiques qui suit davantage une vision politique plutôt qu'une vision économique d'appui à l'accumulation..., cette logique s'est incrustée dans l'ensemble de l'économie et a engendré sa crise.

#### **2.3.1. La gouvernance en Algérie comprimée par l'impasse politique**

Du fait que les institutions politiques définissent le processus (la manière de gouverner), et les institutions économiques en sont le produit, étant un pays où tout changement institutionnel est subordonné à la volonté de l'Etat, sphère exclusive de délibération politique, notre économie souffre d'une crise de gouvernance. Cette dernière est causé par l'intrusion d'une passivité politique dans la sphère économique, une intrusion qui entrave

---

<sup>66</sup> N.Dahri et D.Labaronne, « Profils et évolutions (2001-2009) des systèmes nationaux de gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM) et dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) », Revue Tiers Monde, 2012/4 n°212, p. 37-56.  
<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-4-page-37.htm>

le rôle régulateur des institutions et empêche la création d'un nouveau projet sensé inciter, l'innovation institutionnelle et rompre avec la logique rentière. De son côté, la rente originaire des hydrocarbures a encouragé l'expansion des réseaux clientélistes informels exerçants sous une toiture officielle, plusieurs actions de régulation ou de changement se sont de ce fait soumises plutôt à une logique d'accaparement entre clans qu'à une logique économique. Notre économie ainsi continue de subir l'intervention politique des pouvoirs, formels et informels, qui bloquent l'émergence et le fonctionnement des institutions favorables à l'appui des conditions indispensables à un développement durable, et une croissance indépendante du secteur des hydrocarbures. La rente dans cet enchaînement, comprime même la pression de la concurrence internationale, qui semble inexistante<sup>67</sup>.

- **La paralysie politique en Algérie entrave les réformes économiques adéquates et urgentes**

Pratiquement, une transition institutionnelle implique qu'il faut corriger la structure institutionnelle afin d'amputer les sources de captation de rentes facilement repérables, plus difficile serait l'identification des facteurs, souvent d'ordre extra économique, qui encourageraient (ou décourageraient) une telle transition. Ainsi réussir cette dernière nécessite comme facteur important de concilier la durée des apprentissages appropriés et l'urgence d'abolir les rentes par des réformes structurelles radicales et optimales. L'observation du modèle asiatique (auparavant sous-développés), montre que les réformes doivent suivre les séquences suivantes<sup>68</sup> : d'abord une stabilisation économique ; puis une libéralisation du secteur réel interne ; une libéralisation financière comme 3ème séquence et enfin une libéralisation extérieure du commerce et des capitaux. Une chronologie des changements cohérente, puisqu'elle met en avant la libéralisation économique nationale, alors que la libéralisation externe (commerciale et des capitaux), est mise en dernière position. Autrement sont les changements opérés en Algérie, la stabilisation macroéconomique prescrite après la persistance des difficultés de balance de paiements, a été effectuée en même temps que l'ouverture rude et irréfléchie des frontières nationales. Le démantèlement tarifaire précipité et la libéralisation rapide des opérations commerciales extérieures, ont finalement déstabilisé l'économie réelle interne, et anéanti toute initiative d'amélioration de la compétitivité extérieure du pays<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup>S. Bellal ; Le nationalisme économique en Algérie : entre libéralisme puéril et étatisme stérile ; 2010 ; Le Quotidien d'Oran ; édition du 25/01/2010.

<sup>68</sup> P. HUGON ; L'économie de l'Afrique, édition La découverte ; 2006 ; p150

<sup>69</sup> L. TALHA (2001) ; Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle: l'économie algérienne au milieu du gué, Où va l'Algérie? Karthala, Paris, p. 136.

- **Le manque de visibilité politique aggravant la vulnérabilité de l'économie algérienne**

Le changement de cette configuration ne peut provenir que d'un arrangement institutionnel adapté dont la configuration dépend d'abord de l'action de l'Etat, de par sa capacité à définir et mettre en œuvre des politiques économiques et de faire respecter une grande partie des droits de propriété et des droits contractuels, son comportement a donc un impact prépondérant sur la qualité de la gouvernance. C'est là, le facteur important du préalable politique à un changement institutionnel, créateur d'une configuration institutionnelle qui favorise la production de surplus en valeur, à l'intérieur de la collectivité nationale. Cette configuration, est incompatible sous cette approche, avec un pouvoir de décision politique détenu par des groupes sociaux dont l'intérêt se confond avec celui des politiques économiques précédentes. Cette incompatibilité en Algérie, peut s'illustrer par la persistance d'un secteur public, trimbalant déficit après déficit, utilisant mal les réserves de change (utilisées pour renforcer l'importation et couvrir les déficits, elles passent de 79,88 Mds USD à la fin de l'année 2018 à 72,6 Mds USD à la fin d'avril 2019). Appliquant des réformes qui ont abouti à la soumission du pouvoir économique à l'omniprésence du politique (un groupe de de privilégiés), puisque, le pouvoir économique reste dépendant de la rente, détenue par l'Etat. Cela s'observe à travers, l'activité des grands groupes privés (selon leur chiffre d'affaires ou l'effectif employé) dans des secteurs proche et sous la bénédiction du pouvoir politique (importation, BTPH, et équipement public en général). Plus rare dans le domaine industriel, cela s'observe à travers l'attribution d'accès facile et large au crédit, au foncier..., de telles observations rendent utopique l'indépendance du pouvoir économique émergent du pouvoir politique et médiocre les indicateurs de gouvernance<sup>70</sup>.

- **Le savoir faire des concessions sans réel changement : l'ancre du blocage institutionnel**

Avec un caractère semi autoritaire (hybride), qui combine des caractères d'un régime autoritaire avec des caractères d'un régime démocratique, le régime algérien maîtrise le savoir faire des concessions sans vraiment céder. Autrement dit, il y a une opposition, des parties politiques, des votes, un semblant de liberté de presse, des réformes économiques, mais en réalité tout cela est superficielles et ne fait le poids face à l'hybridité de ce régime. Ainsi cette dernière donne une impression de changement dans un climat de statu quo et qui rend le changement institutionnel donc difficile. Par le biais du patronage et du clientélisme, d'étouffement et division de l'opposition et de la société civile, d'ouverture économique sélective mais contrôlée également par la corruption comme mode de

---

<sup>70</sup> D. Peguin; L. Talha ; Pourquoi le régime rentier est-il si rétif au changement ? Une interprétation des facteurs de blocage en termes d'institutions; Document de travail. CREQAM, (2002), Aix-En-Provence.

résolution des conflits entre clans, le régime évite les fautes du passé (abus de violence), notamment celles des années 1990. La dotation de 48 fonds de wilaya en 2011 en plus du Fonds national d'Investissement (FNI), la levée de l'état d'urgence par exemple représentent des exemples de concessions dans le sillage du printemps arabe. Le régime actuellement maîtrise, l'art de faire suffisamment de concessions afin d'absorber la colère populaire, préservant ainsi son pouvoir et sa continuité<sup>71</sup>.

### **2.3.2. Les indicateurs de l'Institut de la Banque mondiale(WGI) : des affirmations concernant l'économie algérienne**

Voulant quantifier la complexité de la gouvernance en un ensemble de chiffres, les indicateurs WGI (Worldwide Governance Indicators) de l'institut de la Banque mondiale ont récolté une notoriété considérable dans la littérature et la recherche académique. L'objectif des fondateurs était de faciliter les comparaisons chronologiques entre différents pays à travers plusieurs indicateurs composites, créant ainsi un système d'indicateur agrégé qui se base sur des centaines de variables individuelles issues d'une trentaine de sources de données, synthétisées dans six indicateurs agrégés. Ces derniers sont exprimés par des chiffres allant de -2,5 (le plus mauvais score) à +2,5 (score le plus favorable) et comparés sur une échelle allant de 0 à 100, les scores proches de (100) indiquent une situation de bonne gouvernance, inversement les scores inférieurs à la moyenne signifient une situation de mauvaise gouvernance. Néanmoins, l'équipe de recherche ne regroupe pas ces indicateurs(6) en un indicateur composite unique, afin de s'épargner les problèmes méthodologiques liés à l'agrégation, notamment aussi pour éviter une perte non négligeable d'informations, la gouvernance étant avant tout un concept multidimensionnel, ces indicateurs sont utiles pour obtenir une vue d'ensemble<sup>72</sup>.

- **Les contours des WGI : source, méthodologie et utilisation**

Ayant déjà fait le tour des composantes mesurables de la gouvernance avec leurs définitions (2.1 Revenir sur les composantes mesurable de la gouvernance) selon la banque mondiale, le présent titre décrira en détail, les sources, la méthodologie utilisée par l'équipe de la banque mondiale ainsi que des limites qui concernent ces indicateurs, puisqu'il s'agit des indicateurs les plus utilisés en économie du développement. Les WGI se basent ainsi sur quatre types de données sources<sup>73</sup> :

---

<sup>71</sup> D. Ghanem et O. Benderra ; Political paralysis in Algeria is hampering urgently needed economic reforms ; Carnegie Middle East Center ; Beirut. Aout 2019. <https://carnegie-mec.org/diwan/79624>

<sup>72</sup> C. Charles ; V. Djakovic ; M. Kaempfer ; M. Kozlova ; Quelles utilisations pour les indicateurs de gouvernance? , 2007. <http://www.institut-gouvernance.org/docs/note3.pdf>

<sup>73</sup> BM ; WGI, documentations ; <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Documents>

- Enquêtes auprès des ménages et des sociétés, y compris, Afro-baromètre, un réseau de recherche panafricain, indépendant et non-partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la gouvernance et les conditions économiques dans plus de 30 pays en Afrique. GallupWorld Poll, entreprise qui offre des services de sondage partout dans le monde et Global Competitiveness Report, publié annuellement par le Forum économique mondial.
- Pourvoyeurs de données commerciales, tels qu'Economist Intelligence Unit (EIU), Global Insight ou l'ICRG, qui fournissent des services de traitement de l'information et d'études de marchés.
- Les ONG telles que Global Integrity, Freedom House, Reporters sans frontières.
- Organismes publics, y compris les mesures CPIA de la Banque mondiale et des banques de développement régionales, le rapport de la BERD sur la transition, profils institutionnels (IPD) du ministère des Finances français. Chacun des six indicateurs composites WGI est produit par la moyenne des données issues des sources précitées en relation avec la facette de la gouvernance mesurée. La méthodologie d'agrégation suit trois étapes<sup>74</sup> :

1- L'affectation de données issues des sources individuelles aux six indicateurs composites. A titre d'exemple, une question d'enquête qui traite du climat réglementaire serait affectée à « la qualité réglementaire », des dispositions de liberté de la presse seront affectées à « la voix citoyenne et à la responsabilité » .

2- La remise à l'échelle préliminaire des données source individuelles pour aller de 0 à 1, Les valeurs les plus élevées correspondant à de meilleurs scores. A titre d'exemple, si une réponse de sondage nécessite une échelle allant de 1 à 4 au maximum, la remise à l'échelle du score de 2 se fait ainsi :  $(2 - \text{min}) / (\text{max} - \text{min}) = (2 - 1) / 3 = 0,33$ . Dans le cas où une source de données individuelle procure plus d'une réponse relative à une facette particulière de la gouvernance, une moyenne des scores rééchelonnés se fera.

3- l'application d'un modèle statistique appelé Modèle de composants non observés (UCM) afin que les données remises à l'échelle 0-1, soient comparables pour toutes les sources, et pour qu'une moyenne pondérée des données de chaque source et chaque pays puisse être construite. Ce modèle, considère que les données observées de chaque source sont une fonction linéaire du niveau de gouvernance non observé, plus un terme d'erreur. Cette fonction linéaire est distincte pour plusieurs sources de données et permet ainsi de corriger la non-comparabilité résiduelle des unités des données remises à l'échelle. Les résultats des estimations de gouvernance sont donc une moyenne pondérée

<sup>74</sup>BM; WGI Aggregation Methodology ;<https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Documents#wgiAggMethodology>

des données de chaque source, ces pondérations reflètent également la tendance de corrélation entre les sources de données. De ce fait l'UCM affecte plus de poids aux sources de données qui ont tendance à être intensément corrélées les unes aux autres. Même si cette pondération apporte de la précision statistique aux indicateurs agrégés, en générale, elle n'impacte pas vraiment le classement des pays. Les indicateurs composites de gouvernance générés par l'UCM sont exprimés en unités d'une distribution normale standard, avec un zéro moyen, un écart-type égal à un, et allant d'environ -2,5 à 2,5, les valeurs les plus élevées correspondant à une meilleure gouvernance. Les indicateurs sont également rapportés sur une échelle allant de 0(score le plus bas) à 100 (score le plus élevé).

La particularité des WGI est que tous les scores des pays sont accompagnés d'erreurs types. Ces erreurs-types renseignent sur le nombre de sources disponibles pour un pays et le niveau de concordance de ces sources (avec plus de sources et plus d'accord les erreurs-types sont plus réduites). Ces erreurs types traduisent le fait qu'il est difficile de mesurer la gouvernance par n'importe quel type de données. L'évolution des indicateurs de gouvernance WGI est généralement plus facile à repérée sur des périodes longues. Les comparaisons temporelles des scores de gouvernance d'une nation doivent également tenir compte les marges d'erreur : dans le cas où les intervalles de confiance pour les estimations de gouvernance se chevauchent sur deux périodes, les données du WGI doivent indiquées des changements insignifiants dans la gouvernance<sup>75</sup>.

Toutefois, même si les indicateurs WGI sont très utilisés dans le monde, ceci- ne les a pas épargnés des critiques<sup>76</sup> :

- Rien n'assure qu'il y ait un lien entre les indicateurs de perception et le niveau effectif de ce que l'indicateur est censé saisir.
- Les marges d'erreurs calculées sont élevées et rendent le classement pays imprécis.
- La question de la disponibilité des données désagrégées reste posée. Les sous indicateurs intégrés dans la composition des KKZ, ne sont pas toujours d'une transparence exemplaire.
- La méthodologie utilisée n'est pas tout à fait claire, ou les sources utilisées, ne sont pas référencées.
- l'existence de biais idéologiques parmi les indicateurs retenus pour la construction des KKZ. Les indicateurs KKZ portent en fait en eux, les limites des indicateurs qui les composent. Nous avons souligné précédemment le biais idéologique que comportent certains d'entre eux et les difficultés inhérentes aux enquêtes de perception.

---

<sup>75</sup> Idem

<sup>76</sup>M.Razafindrakoto, F. Roubaud ; indicateurs de gouvernance : pertinence, usage et limites– IRD – DIAL. 2007  
<http://www.tamdaoconf.com/tamdao/wp-content/uploads/2007/07/Tam-Dao-2007-FR-SP4-Razafindrakoto-Roubaud.pdf>



- **Les chiffres de l'Algérie par rapport à ses voisins : messages et enseignements**

Les gouvernements du monde entier y compris celui de l'Algérie sont confrontés à des pressions de plus en plus complexes qui impactent le cadre dans lequel nous vivons, vulnérabilité, conflit et criminalité, l'effet amplificateur de la technologie ; larges flux migratoires ; discordes dans la gestion des ressources ; et une demande de services plus exigeante. Ignorant cet état de perturbation, la transition de l'Algérie vers le groupe de pays émergents reste prolongée, et dépend donc du développement de certaines composantes institutionnelles clés qui pourront surmonter de telles perturbations. Partant du principe que ce qui ne se mesure pas ne se gère pas, qu'on a besoin de se comparer à d'autres pour se stimuler, qu'on a besoin d'évaluer ses progrès (ou carences) pour avancer, nous allons observer les chiffres (les WGI) de ces composantes et les messages qu'ils transmettent dans le cas de l'Algérie.

Durant la période (2008-2018) à titre illustratif, les scores des indicateurs de gouvernance (WGI) des pays du Maghreb sur une échelle allant de 0 à 100 sont illustrés dans le tableau n°45 :

Tableau n°45 : Les WGI sur une échelle allant de 0 à 100 en 2008 et 2018.

Source : Auteur, à partir des données interactives de a base WGI sur <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports>

Indicateurs WGI	Algérie		Maroc		Tunisie	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018
Voix citoyenne et responsabilité	20,67	21,67	25,96	29,65	10,58	53,69
Stabilité politique et absence de violence	14,9	18,57	25,96	33,81	48,08	16,19
Efficacité du gouvernement	31,07	37,92	48,54	48,63	66,02	48,56
Qualité réglementaire	21,36	8,17	49,03	42,79	54,85	35,58
Etat de droit	25,48	22,12	46,63	49,52	55,29	56,25
Contrôle de la corruption	33,01	28,37	41,75	47,60	47,57	56,25

Une vue globale sur les chiffres du tableau permet d'entrevoir que l'Algérie avait pratiquement les moindres scores (en-dessous de la moyenne) sur les six indicateurs WGI pendant la période (2008-2018). L'observation de chaque indicateur permet également d'entrevoir que :

- Voix citoyenne et responsabilité comme indicateur qui évalue les capacités revendicatives et d'expression, la Tunisie en 2018 a obtenu le meilleur score (53,69) contre (10,58) en 2008 ; traduisant l'amélioration de la manière dont les tunisiens participent à la sélection de leurs gouvernement, ainsi que la liberté d'expression d'association et de presse. Le Maroc sur cet indice et sur la même période n'a pas réalisé de bon score allant de (25,96) en 2008 à (29,56) en 2018 ce qui signifie que les marocains ne jouissent pas de droits politiques et individuels considérable. L'Algérie n'a pas fait mieux obtenant (20,67) en 2008 contre (21,67) en 2018, et

cela s'illustre dans la contestation systématique des résultats électoraux remettant en cause la légitimité du pouvoir au regard de la population, ajouter a cela le manque de transparence des institutions de l'Etat, générant par la suite une forte abstention à chaque rendez-vous aux urnes, ce qui a caractérisé la démocratie algérienne sur la scène internationale comme une démocratie superficielle.

- Stabilité politique et absence de violence, étant un indicateur qui mesure la probabilité de changements violents de régime ou de gouvernement, ainsi que d'importantes menaces à l'ordre public (terrorisme), aucuns des trois pays n'a obtenu de score au-dessus de la moyenne sur la période (2008- 2018), l'Algérie par exemple a obtenue (14,9) en 2008 et (18,57) en 2018. Cela permet de percevoir au niveau de la région une probabilité de déstabilisation politique et sécuritaire à travers des moyens inconstitutionnels ou violents.
- Efficacité du gouvernement, mesurant la qualité des services publics, la performance de la fonction publique, son degré d'indépendance par rapport aux pressions politique, la qualité de l'élaboration et de l'application des politiques et l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de ces politiques, hormis la Tunisie qui a obtenue (66,02) en 2008 mais a régressé a (48,56) en 2018, les autres n'ont pas eu des scores au-dessus de la moyenne. Le Maroc, avec (48,54) en 2008 contre (46,63) en 2018, l'Algérie, avec (31,08) en 2008 contre (37,02) en 2018, ces scores laissent percevoir ainsi, la faible performance des services et fonction publique au sein de ces pays.
- La qualité réglementaire, comme indicateur qui évalue la capacité des pouvoirs publics dans l'élaboration des réglementations favorables à l'épanouissement du secteur privé et au fonctionnement des marchés, la Tunisie était bien partie en 2008 avec (54,85), mais a régressé à (35,58) en 2018. Le Maroc c'est rapprochée de la moyenne (49,03) en 2008 pour régresser à (42,79) en 2018. Le plus mauvais (inquiétant) score est celui de l'Algérie qui avait obtenue (21,36) en 2008 pour régresser d'avantage à (8,17) en 2018, cela reflète une réglementation répressive et non inclusive, en décalage par rapport aux besoins du marché (et dans toute la région). Du fait qu'elle n'ouvre pas les opportunités d'accéder au secteur privé et qu'elle freine les activités des opérateurs privés existant, elle ne pourra inclure toute cette jeunesse qui arrive sur le marché du travail par millions (avec un secteur public saturé).
- Etat de droit, un indicateur qui mesure le niveau de confiance qu'ont les citoyens dans les règles élaborés par la société et la manière par laquelle ils s'y conforment. Il s'agit de percevoir ainsi, le respect des contrats, l'efficacité de la police et de la justice, le degré de criminalité et de violence. La Tunisie prend le dessus sur cet indice, avec un score de (55,29) en 2008 contre (56,25) en 2018, et cela justifie a

titre indicatif, le flux croissant des IDE en Tunisie (885 millions USD en 2016, 886 millions USD en 2017 et 1.036 millions USD en 2018). Le Maroc, avec des scores proche de la moyenne, obtient (46,63) en 2008 contre (49,52) en 2018, en raison des efforts entrepris dans ce domaine, cela a permis au Maroc d'être considéré l'économie la plus attractive pour les investissements dirigés vers le continent, selon le dernier classement Africa Investment index (AII) 2018. L'Algérie obtenant (25,48) en 2008 contre (22,12) en 2018, continu de lancer de mauvais signaux aux investisseurs étrangers qui recherchent des territoires où l'état de droit représentant une garantie pour leurs affaires.

- Control de la corruption, ce dernier évalue, l'usage des prérogatives du pouvoir a des fin personnelles, la Tunisie s'est améliorée sur cet indice obtenant (56,25) en 2018 contre (47,57) en 2008. Cela témoigne que la Tunisie prend de sérieux dispositifs dans la lutte contre la corruption, par rapport au reste des pays de la région. Le Maroc obtient (47,6) en 2018, contre (41,75) en 2008, vient en deuxième position, alors que l'Algérie a encore régressé avec (33,01) en 2008 contre (28,37) en 2018. Une régression qui reflète la faiblesse des institutions mise en place pour lutter contre ce fléau, des institutions réelles mais sans impact positive. La corruption ainsi effrite la croissance et produit un cercle vicieux en sapant les institutions favorable à la croissance, inégalités et tensions sociales par la suite augmentent (le mouvement revendicatif depuis février 2019 dans toutes les wilayas de l'Algérie), menaçant la stabilité macroéconomique de notre pays.

- **Des scores contraignant l'émergence économique de l'Algérie**

La Malaisie, pays émergent avec une jeune population (32 millions d'habitants, âge médian de 28 ans), en passe d'accéder au rang de pays à haut revenu, enregistrant une croissance économique moyenne de +5,5% depuis 2010 (jusqu'en 2018). Cette trajectoire s'est concrétisée grâce à une matrice institutionnelle solide qui a attiré les IDE, motivés par un secteur bancaire très développé, encadrés par des mesures efficaces d'aides publiques centré sur les services, l'industrie électronique et l'industrie de production aval à partir des ressources naturelles (hydrocarbures, huile de palme, caoutchouc) ; qui a encouragé la R&D et a élaboré une politique macroéconomique prudente, notamment en matière d'inflation<sup>77</sup>.

Le tableau n°46 donne un aperçu sur l'évolution des chiffres des WGI (1998, 2008, 2018) en comparant ceux de l'Algérie avec ceux d'un pays émergent comme la Malaisie.

<sup>77</sup> Trésor, Direction générale ; situation économique et financière de la Malaisie, 2018. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/MY/situation-economique-et-financiere>

Tableau n°46 : Les WGI de l'Algérie et de la Malaisie

Source : Auteur, à partir des données interactives de a base WGI sur <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports>

Indicateurs WGI	Algérie			Malaisie		
	1998	2008	2018	1998	2008	2018
Voix citoyenne et responsabilité	12,44	20,67	21,67	35,82	29,81	41,38
Stabilité politique et absence de violence	4,79	14,90	18,57	43,62	48,56	54,29
Efficacité du gouvernement	19,69	31,07	37,02	77,2	82,52	81,25
Qualité réglementaire	22,8	21,36	8,17	70,47	61,17	74,04
Etat de droit	12,5	25,48	22,12	62,5	60,1	74,52
Contrôle de la corruption	22,16	33,01	28,37	68,04	56,80	63,94

Une vue d'ensemble sur le tableau montre que les chiffres des WGI algériens sont très en dessous de ceux de la Malaisie, l'économie algérienne ainsi ne se prête pas vraiment à une émergence économique vue la faiblesse des scores (très en dessous de la moyenne) sur les six indicateurs WGI et pendant les années 1998, 2008 et 2018. Elle n'est pas encore stable ni mature, trimbalant un secteur bancaire qui reste archaïque, et un marché boursier quasi inexistant.

L'observation des chiffres de la Malaisie illustre une amélioration pratiquement sur les six indicateurs WGI. Même si les libertés politiques et de presse restent restreintes, puisque le pays a obtenue sur une échelle de 100, des scores en dessous de la moyenne (35,82 en 1998, 29,81 en 2008 et 41,38 en 2018), concernant « Voix citoyenne et responsabilité », le deuxième indicateur « Stabilité politique et absence de violence », s'est amélioré avec un score dépassant la moyenne (43,62 en 1998, 48,56 en 2008 puis 54,29 en 2018), contribuant à améliorer l'attractivité du pays aux IDE. Pour « l'efficacité du gouvernement » les scores sont meilleurs encore (77,2 en 1998, 82,52 en 2008 et 81,24 en 2018) se qui affirme la pertinence du pilotage économique, sur le plan macroéconomique par exemple, le budget du pays est régulièrement révisé et ajusté pour intégrer les fluctuations des prix du pétrole, sur le fondement d'hypothèses conservatrices (le budget 2018 a pris l'hypothèse d'un baril de Brent à 50\$). Sur l'indicateur « Qualité réglementaire », le pays obtient de bon scores (70,47 en 1998, 61,17 en 2008 et 74,04 en 2018), reflétant les performances des pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques et réglementations favorable au secteur privé et au fonctionnement du marché. L'indicateur, « Etat de droit », suit pratiquement la même tendance de l'indicateur qui le précède (62,5 en 1998, 60,1 en 2008 et 74,52 en 2018), témoignant d'un grand respect des contrats dans ce pays, et de la compétence de la police et du système judiciaire. Sur le dernier indicateur, « Contrôle de la corruption », la Malaisie obtient des scores au-dessus de la moyenne (68,04 en 1998, 56,80 en 2008 et 63,94 en 2018), représentant un niveau correcte de maîtrise de la corruption. Cependant, il reste des mesures à entreprendre pour que ça s'améliore, notamment après le scandale financier du détournement 5 milliards de dollars d'actifs (par l'ex premier ministre Najib Razak, en

2018) que la commission anti-corruption malaisienne espère récupérer( six pays dont Singapour et la Suisse mènent l'enquête pour y remédier).

### **2.3.3. Améliorer la gouvernance et sortir de l'économie rentière vers un développement durable : des défis à la hauteur des potentialités**

La gouvernance et le développement durable représentent les deux faces de la même pièce. Le développement ne peut être durable sans une bonne gouvernance, et la gouvernance ne saurait être pertinente que si elle encadre et génère un développement durable. Les avancés de l'Algérie vers le développement durable en sont encore minimes, confirmés par la crise que traverse notre pays (crise de gouvernance et de confiance). La crise économique que connaît l'Algérie n'est pas conjoncturelle, mais plutôt, structurelle et prévisible, induite par la prédominance du secteur des hydrocarbures, une régulation par la dépense publique plutôt que par les mécanismes du marché, un faible secteur privé, avec une large présence publique. Le seul moyen pour sortir de cet engrenage, est un vrai changement des structures de l'économie nationale qui doit adopter une nouvelle gouvernance économique qui arbitrera des questions de stratégies économiques, d'allocation de ressources et de la nature des politiques publiques. De ce fait, Les débats économiques au tour de la sortie de la crise, pour amorcer la durabilité du développement en Algérie se canalisent en générale dans quelques propositions de réformes nécessaires et urgentes<sup>78</sup>.

- **Reconstruire la confiance pour optimiser l'effet des réformes nécessaires**

Le succès des réformes n'exige pas uniquement l'application de tel ou tel politique, mais préalablement l'intégration et la mise à jour de cadres institutionnels avec qui si l'inclusion des potentialités locales est optimale, ces réformes surpasseront les problèmes qui entravent la réalisation de l'intérêt générale et la diffusion d'un développement durable.

Autrement dit, la première étape indispensable, pour la réussite d'une telle transition, consiste à rassembler une équipe crédible et ambitieuse apte pour regagner la confiance, expliquer les défis à venir, la nécessité des réformes et les résultats qu'elles sont censées apporter, une étape nécessaire, pour gagner du temps. Du fait que la conception et l'application d'un sérieux programme de réformes pour la construction progressive d'une économie qui transforme la rente en richesse nationale durable (production diversifiée, libres entreprises...), nécessitera du temps. Ce dernier pourra atténuer ainsi les coûts sociaux et les effets négatifs, notamment sur la croissance économique et les résultats escomptés de ces réformes et permettra de dégager ainsi des marges de manœuvre. Cela signifie qu'il serait difficile entamer des changements sans l'acceptation par le peuple, pour

---

<sup>78</sup> M.C. Belmihoub, Forum des chefs d'entreprises(FCE) ; rencontre débat de la rentrée : conjoncture économique actuelle du pays ; <http://www.aps.dz/economie/94288-necessite-d-une-nouvelle-gouvernance-economique-pour-sortir-de-la-crise>. 09/09/2019.

mobiliser les Algériens, il faut leur expliquer les réformes et leur dire la vérité (l'état des finances publiques). La mise en place de marchés, la création d'institutions, la modification des perceptions et des comportements, toutes ces tâches ne peuvent être accomplies par les seuls décideurs, elles impliquent toute la société et prennent du temps, mais mieux vaut une transition longue et laborieuse, qu'une transition bâclée et superficielle<sup>79</sup>.

- **L'assainissement des comptes publics**

La réforme la plus urgente selon les récents débats économiques, face à la détérioration des comptes extérieurs, est de revenir à une trajectoire de consolidation budgétaire. Six axes semblent les plus prioritaire<sup>80</sup> :

- La nécessité de couper dans les dépenses publiques car les perspectives de recettes sont aléatoires, tributaires du cours du pétrole de façon directe à travers la fiscalité pétrolière, et de façon indirecte à travers les revenus d'activités liés principalement au recyclage de la manne pétrolière. Une meilleure maîtrise notamment des dépenses courantes, qui, ont doublé par exemple de 2009 à 2015 passants de 2300 milliards de DA à 4591 milliards de DA, cela donc illustre l'immense gaspillage qu'il faut désormais éviter. Ajouter à cela la part importante des dépenses de personnel par rapport au PIB. Cependant, on persiste le plus souvent à croire que couvrir le déficit dépendrait surtout de la baisse de la facture des importations. Alors qu'équilibrer les comptes peut se réaliser aussi en stimulant la production, en créant de la richesse et suscitant l'investissement.
- Il faudra réformer le système des subventions et transferts sociaux, qui sont coûteux et généralement mal ciblés et par conséquent, injustes. Ils génèrent un volume important d'importation vue la faiblesse de l'offre intérieure, une consommation en hausse d'énergie et induisent des profits énormes pour certains importateurs qui surfacturent leurs importations. Ainsi, ils sont générateurs de gaspillage et de corruption, notamment dans l'accès aux logements subventionnés. Avec une économie plus formalisée, il serait possible sur le moyen terme d'échanger le subventionnement des produits par une mesure plus ciblée de transferts monétaires directs, cela impliquera une meilleure protection des catégories les plus démunies, et plus d'équité. L'éventualité d'une application d'un revenu universel reste une hypothèse à explorer. Les solutions techniques existent, ce qu'il faut c'est la volonté politique pour faire passer ces mesures, même si elles

---

<sup>79</sup>R. Sekak ; l'économie algérienne : Ou pouvons-nous aller ? <https://www.liberte-algerie.com/contribution/ou-en-sommes-nous-ou-allons-nous-ou-plutot-ou-pouvons-nous-allier-320232>. 18/07/2019.

<sup>80</sup> A. Kateb ; Revenir à une trajectoire de consolidation budgétaire, 2018 ; <https://www.liberte-algerie.com/actualite/il-faut-revenir-a-une-trajectoire-de-consolidation-budgetaire-en-2019-304693>

sont impopulaires, grâce à une communication inclusive et une pédagogie citoyenne.

- Arrêter de recourir au financement non conventionnel (planche à billets). Près de 5200 milliards DA à fin novembre 2018 (cumulés) ont été tirés et mis à la disposition du Trésor, ce qui représente plus de 28% du PIB (2017) et plus de 60% du budget de l'Etat (2019). Les réformes sous cette tendance seront compromises et seront donc de plus en plus difficiles à mettre en place, car ce financement ne fait qu'accumuler les risques.
- Améliorer l'efficacité des investissements publics, qui pourra se concrétiser par une amélioration de leurs processus de maturation, d'exécution et de contrôle. Imposer des règles d'efficacité aux entreprises publiques, du fait que pour les soutenir, le Trésor public a engagé des sommes importantes durant ces trente dernières années, estimées à près de 250 milliards de US\$. Une situation pareille n'est plus soutenable. Les investissements publics des vingt dernières années ont induit peu de croissance et leur effet économique et social n'était pas à la hauteur des espérances. Sauver notre économie implique également de libérer l'investissement, libérer notamment des entreprises publiques des tutelles administratives pour assainir le secteur public, ce dernier ne constituera plus ainsi un gouffre financier pour les fonds de l'Etat. Il faudra également réorganiser le marché sur des bases concurrentielles, en le libérant du monopole des lobbies.
- Une collecte plus efficace de l'impôt, pourra d'élargir les recettes budgétaires en perfectionnant le rendement de la fiscalité ordinaire et en redressant la pression fiscale qui pèse aujourd'hui sur les salariés. Dans ce sens et, pour que cette pression soit supportée par tous, il faudra taxer de manière optimale le patrimoine immobilier et les grandes fortunes. Pour faire face à l'évasion fiscale, sur le plan concret, les experts proposent de concevoir une réglementation rigoureuse que les plus hauts responsables de l'Etat devront respecter littéralement afin de donner l'exemple. Cependant, il s'agira, d'un autre côté de transmettre des messages positifs concernant l'importance du respect de la fiscalité. Il faudra aussi entamer des dispositifs pour intégrer les activités de l'informel dans la sphère formelle et le premier pas dans la réalisation de ce but, sera de libérer les initiatives dans la sphère formelle et de la rendre plus attractive à travers des dispositifs incitatifs.
- L'informatisation des finances publiques produira plus de transparence, un savoir et un contrôle sur la dépense publique, diminuant les risques de dérapage, et laisse apparaître les éventualités de rationalisation grâce au benchmarking automatique de ces politiques, surtout en matière d'aide et de subventions publiques<sup>81</sup>.

---

<sup>81</sup> A. Messaoudi, « Quelles priorités économiques pour l'Algérie à l'horizon 2022 ? » El watan.com ; <https://www.elwatan.com/edition/economie/quelles-priorites-economiques-pour-lalgerie-a-lhorizon-2022-23-07-2019>



- **Le secteur des hydrocarbures pour attirer plus de partenaires étrangers et déclencher la diversification**

Désormais, ce qui anime les plus grands débats économiques concernant l'Algérie, c'est le souci de l'allocation optimale des revenus (pétroliers) réalisés par l'Algérie dans des investissements à forte potentialité économique afin d'asseoir les bases d'une économie diversifier et durable. Cependant, la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures a enregistré une régression de 40% durant ces dix dernières années, en parallèle la consommation intérieure a augmenté. La résultante systématique vue cette situation est une chute des volumes exportés, surtout de gaz<sup>82</sup>.

La rente devient ainsi aléatoire, et implique selon les experts, quelques solutions pour y remédier et susciter le regain d'intérêt des majors pétrolières pour l'Algérie<sup>83</sup> :

- Une augmentation considérable d'opération d'exploration, ce qui implique des éventuelles modifications dans le cadre institutionnel considéré compressif. Une nouvelle loi sur les hydrocarbures et une évolution de la fiscalité semblent nécessaires. A ce titre, le nouveau projet de loi approuvé par le conseil du gouvernement en Octobre 2019, vise à atteindre un système juridique, institutionnel et fiscal stable et favorable à l'investissement dans le domaine des hydrocarbures à long terme, tous en maintenant la règle des 49/51% concernant les investissements étrangers dans ce domaine. Elargir l'exploitation des potentialités nationales en hydrocarbures en offshore fait partie aussi de ce projet (Algérie détenant la 7e réserve du monde en offshore), ainsi que l'exploitation des ressources non conventionnelles, notamment le gaz de schiste grâce à l'expérience américaine écologiste (l'Algérie disposant de la 3eme réserve mondiale en gaz de schiste) ce qui semble intéresser les compagnies pétrolières étrangères comme British Petroleum, Total et autres.
- Le respect du calendrier de réalisation des nouvelles capacités de production suite à leurs découvertes. Cela soulève l'interrogation sur la réaction de Sonatrach vis-à-vis des grands contrats des projets clé en main EPC (Engineering Procurement and Construction, signifie en français : Ingénierie, Approvisionnement et Construction) mondiaux.
- L'optimisation de la consommation intérieure afin d'augmenter les volumes exportés. A titre indicatif la consommation locale est d'environ 50% du pétrole produit et environ 50% du gaz produit. De ce fait, revoir les subventions à l'énergie

---

<sup>82</sup>ONS ; Les comptes économiques en volume (2015 – 2018) ; bulletin n°862. <http://www.ons.dz/IMG/pdf/comptesv2015-2018.pdf>

<sup>83</sup> Le Quotidien d'Oran ; Réforme de la loi des hydrocarbures, gaz de schiste, offshore...: Regain d'intérêt des majors pétrolières pour l'Algérie ; 12 mars 2019



serait une solution qui pourra ramener la consommation des produits énergétiques à des niveaux soutenables (une énergie bon marché n'incite qu'à la surconsommation). L'adaptation des conceptions (les produits électroménagers, le parc automobile...) aux normes d'efficacité énergétique, devrait s'imposer aussi comme un but stratégique à atteindre.

- s'impliquer dans le secteur des énergies renouvelables, notamment dans le solaire vu le potentiel de l'Algérie, permettra de dégager également des quantités plus importantes à exportées d'énergie ou disposées à être transformées localement, apportant par la suite une intégration économique.
- Meilleure efficacité de la compagnie algérienne (Sonatrach), ainsi qu'une diminution sensible des coûts dans le cadre actuel d'une concurrence accrue sur le marché du gaz (découvertes de gaz au Sénégal, en Mauritanie en Tanzanie dans les pays du Sud-est de la Méditerranée : Égypte, Liban, Jordanie), semblent être aussi des facteurs clés.

- **Modification des modes de gouvernance**

Définir de nouveaux modes de gouvernance pour transformer la structure de l'économie algérienne, nécessite préalablement, d'instituer la transparence à propos de la situation de notre économie. Les pistes suggérées par les analystes économistes, et énoncées ci-dessous sur des modifications des modes de gouvernance, semblent incontournables mais non exhaustives<sup>84</sup> :

- Instaurer une nouvelle gouvernance économique, implique de reconstituer une capacité prévisionnelle qui vise à anticiper sur l'avenir et à présenter différents scénarios possibles selon la disponibilité des données analysées.
- Garantir l'intégrité de l'État et de la justice en faisant intervenir avec plus de transparence les systèmes de contrôle existant et mettant en place des mesures qui favorise la neutralité et l'impartialité de la réaction de l'État. Améliorer la formation professionnelle et civique des fonctionnaires d'autorité (justice, police, armée) afin qu'ils traduisent mieux dans la réalité les exigences d'un État de droit.
- Le renforcement des outils statistiques performants, qui représentent des instruments d'aide à la décision, par l'indépendance des instances chargées de réunir les informations dans le domaine économique et social et l'autorisation de l'accès aux données statistiques au plus grand nombre
- Instaurer une meilleure redistribution du pouvoir de décision tant au niveau central (entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) que dans les rapports entre le

<sup>84</sup> M.C. BELMIHOUB, Gouvernance et rôle économique et social de l'État : entre exigence et résistance, revue IDARA, n°1, 2001 pp11- 14

niveau central et le niveau local (décentralisation réelle, surtout sur le plan financier et fiscal) afin que les collectivités locales deviennent de vrais partenaires de l'Etat (par des contrats d'objectifs par exemple).

- Impliquer plus effectivement opposition et société civile dans tous les débats socioéconomique et politique, avec notamment l'intervention d'ONG indépendantes des autorités et l'instauration d'un véritable pluralisme syndical qui renforcera cette implication. L'implication des Algériens dans la gestion des affaires de la cité se faisait à une certaine période, à travers les Conseils. L'expérience, parce que mal engagée et rapidement abandonnée, n'a pas été bénéfique. Il faut donc corriger l'expérience, dans le sens où, ces conseils doivent être dotés de moyens, composés d'une ressource humaine concernée et compétente, dotés de prérogatives et d'un agenda de travail précis. Ces conseils vont représenter ainsi de vrais espaces inclusifs de délibération, où se développera l'apprentissage de l'échange. Parmi ces conseils, on peut en citer sept :

1- le conseil de l'éducation qui réunirait les représentants des enseignants, des directeurs d'établissement scolaire, des élèves, du ministère de l'Education nationale, des présidents d'APC...

2- le conseil de la jeunesse (mouvements associatifs des jeunes, APC, ministère, culture, associations sportives...)

3- le conseil de la santé (corps médical, paramédical, représentants des malades, directeurs d'établissement hospitalier, ministère, APC...)

4- le Conseil économique et social

5- la tripartite

6- le conseil supérieur de l'énergie

7- donner plus de prérogatives et d'autonomie aux assemblées locales élues, notamment les APC, et instituer la conférence annuelle des maires

Faire renaître ces conseils, dans ces conditions va, oxygéner la vie socioéconomique et même la vie politique algériennes, avec deux avantages immédiats au moins :

- 1- Les Algériens, chacun dans son secteur, vont se sentir impliqués directement dans la vie du pays
- 2- Le gouvernement bénéficiera de l'apport des avis et recommandations de différentes compétences.
  - Réformer la fonction publique afin qu'elle devienne plus efficace lui donnant un meilleur sens de l'intérêt public et la mettant à l'abri du népotisme et de la

corruption. Cela signifie une administration au service des exigences du terrain, et non pas au service de la redistribution de la rente. Cela nécessite également une facilitation des procédures administratives, qui se concrétise par une véritable orientation politique vers la numérisation de ces procédures générant par la suite, transparence et efficacité.

- Libérer les initiatives dans le secteur privé, levée les entraves bureaucratiques à la création d'entreprise et à l'investissement et celles liées à l'accès au financement. Améliorer le climat des affaires aujourd'hui pesant et répressif sera incontournable. Attirer plus investissements étrangers est important afin d'acquérir un savoir-faire et une technologie. Toutefois, cela implique de revoir certaines restrictions et contraintes tel que la règle du 51/49.

- **Une refonte du système bancaire et financier**

Avec une dominance à 80 % des banques publiques, un manque intermédiation bancaire, un insignifiant crédit hypothécaire d'environ 2% du PIB (malgré les 12 millions de comptes qu'a le secteur bancaire), le manque des services financiers spécialisés, ainsi que le traitement principalement par cash plus le manque de transparence des opérateurs économiques, réformer le secteur bancaire et financier, sera indispensable. Afin de financer des entreprises privées, sur une base de normes modernes et concurrentielles, et non de servitude de caisse aux entreprises publiques, quelques axes de changement semblent cruciaux<sup>85</sup>.

- Soutenir l'indépendance de la Banque d'Algérie, le contre-exemple actuellement, est le recours au financement non-conventionnel qu'il lui a été imposé par le gouvernement.
- Revoir la gouvernance des banques publiques en donnant des précisions sur le rôle des banques publiques dans la réalisation des objectifs de l'Etat. Les affectations budgétaires doivent ainsi être transparentes et non dissimulée dans les bilans.
- Privatisation de quelques banques (de façon partielle ou totale) pour une mise en concurrence directe des activités commerciales.
- Consolidation les conseils d'administration des banques par des experts bancaires et financiers neutres.
- Moderniser les systèmes d'information pour renforcer les outils de pilotage.
- Transmission d'une stratégie cohérente sur les investissements privés et étrangers dans le secteur.

---

<sup>85</sup>R. Sekak ; l'archaïsation du système bancaire algérien ;

<https://www.algerie-eco.com/2019/09/25/rachid-sekak-larchaisation-du-systeme-bancaire-algerien/>

- Développer des produits financiers adaptés à la spécificité des PME. L'application du factoring<sup>86</sup> va dans ce sens par exemple.
  - Eviter le cas de répression financière à travers l'allègement des garanties, une libéralisation des taux, pour atteindre des taux d'intérêts réels favorables à la rémunération des dépôts (rémunération équitable de l'épargne) ainsi qu'à le pricing (le cout du crédit) des prêts.
  - Il serait impératif de développer des moyens de paiement modernes (monétique, internet et mobile banking) pour essayer de réduire les paiements caches effectués actuellement.
- **Concevoir une politique industrielle ciblée (filère par filère)**

Une économie qui vise la diversification doit fixer ses priorités et ses orientations stratégiques. Dans le domaine de l'industrie cela implique de favoriser les activités industrielle a forte d'intégration économique et qui ont un effet d'entraînement sur d'autres filières<sup>87</sup>. A titre d'exemple l'industrie automobile en Algérie est à ses débuts et le taux d'intégration<sup>88</sup> est encore anémique, cependant, l'industrie de l'électronique domestique notamment l'électroménager sont arrivées, dans certaines entreprises (Brandt Algérie, Eniem, Condor...) a des taux d'intégration considérables, enregistrant 20% pour les mobile phone et tablettes, environ 40% pour les téléviseurs, plus de 50% pour les produits de la climatisation, 65% pour les produits de cuisson, et 75% pour les produits de réfrigération. En effet, ces taux d'intégration permettent d'entraîner d'autres filières tel que l'électronique (les cartes mères), la chimie (injection plastique et les différents gaz), la métallurgie, etc. Ainsi, les autorités de gestion des opérations de commerce extérieur sont appelés à éviter le traitement standard quant à ces industries, et de les traiter cas par cas selon le taux d'intégration qui les concernent. De ce fait, la politique de limitation des importations doit cibler les produits dont les industries importatrices n'ont pas atteint des taux d'intégration appréciables, cependant, les industries importatrices dont les taux d'intégration sont supérieures à 40% ou 60% ne doivent pas subir le même traitement.

Cela va stimuler l'ensemble de la filière, en termes de production, d'emploi et même de la compétitivité concernant les entreprises qui exportent ces produits. Une politique industrielle se monte filère par filère se basant sur le degré d'intégration de chacune et non sur la base d'une opération purement comptable. Toutefois, les différentes incitations,

<sup>86</sup> Le factoring permet de disposer rapidement de l'argent des factures ou créances clients, sans en attendre leur échéance.

<sup>87</sup> M.C. Belmihoub ; Le mouvement populaire est la promesse d'un avenir meilleur ; [https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-mouvement-populaire-est-la-promesse-dun-avenir-meilleur-321248\\_04-08-2019](https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-mouvement-populaire-est-la-promesse-dun-avenir-meilleur-321248_04-08-2019).

<sup>88</sup> Indicateur qui quantifie le niveau d'intégration de l'entreprise dans le processus de production et de commercialisation ainsi que le poids des charges externes.  $\text{taux d'intégration} = \frac{\text{valeur ajoutée}}{\text{chiffre d'affaire}}$

(fiscales, douanières, soutien direct ou indirect) ne doivent, également pas être standards mais, tributaire de l'effort et de l'orientation de chaque entreprise dans le sens de l'intégration, de l'exportation, de l'efficacité énergétique, et de la R&D. Désormais, cette différenciation de traitement doit se faire dans le cadre d'un cahier des charges.

- **Système éducatif et formation professionnelle**

L'affectation des ressources humaines en Algérie est problématique. Au niveau du marché du travail un décalage des qualifications est observé. Le chômage des jeunes, surtout les diplômés est à des niveaux élevés. Faire face à ces problématiques sera de longue haleine. Il faudra cependant, établir une stratégie nationale de l'emploi, et dépasser les semblants de faire de ces dernières années tout en mettant en place une politique cohérente (selon les besoins du marché du travail) de la formation professionnelle.

## **Conclusion :**

De nombreux travaux s'attachant à mesurer les avancés dans le développement durable ainsi que dans les caractères institutionnels ont fleuri. Dépassant le champ économique, entrent en jeu, les perceptions pour élaborer ces mesures, néanmoins, il n'existe pas de normes ni de barèmes internationales en la matière.

L'Algérie pour suivre la CDDNU dans l'adoption des indicateurs de développement durable, l'ONEDD proposait en 2012 une série d'indicateur moyennant des données sectorielles. Toutefois le manque de données de base fiables ; et de cadre réglementaire qui facilite leurs collectes auprès des différents secteurs contraignaient l'initiative. Le degré de réalisation des OMD formule également un indicateur de développement durable. Suite à une période financière favorable, l'Algérie a pu avancer dans la pluparts des OMD. Notamment OMD1 relatif à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim durant la période 1995- 2015. Cependant, avec la crise financière, le pouvoir d'achat qui dégringole, et le chômage des jeunes environ 10 % des algériens sont menacés de retomber dans la pauvreté. La gestion du chômage n'est pas économique mais sociale, une gestion coûteuse, qui pèse sur la finance publique et l'avancé dans l'OMD1.

Les indicateurs globaux expriment des nuances de soutenabilité aussi, dans ce sens l'ENA, suivant la formule suivante : Épargne Nette Ajustée= Epargne Brute - Consommation de capital fixe + Dépenses d'éducation - Dépréciation des réserves énergétiques - Dépréciation des réserves en minerais - Dépréciation Nette des espaces forestiers - Dommages liés au CO2 - Dommages liés aux microparticules, s'exprime en pourcentage du RNB. En Algérie, sur la période 2007-2017, l'ENA se situait entre 20% et 30% du RNB,

signifiant un itinéraire relativement soutenable, mais, la substituabilité entre les capitaux doit être interprétée avec prudence, un pays pourrait endommager ses ressources naturelles et afficher comme même une ENA positive aussi longtemps que l'investissement est important dans les autres capitaux.

La mesure de la richesse des nations, comme indicateur globale également, renseigne sur le développement durable. Richesse totale = Capital naturel + Capital produit + Capital social et humain + Avoirs extérieurs nets. La BM, avait examiné sa composition dans 141 pays de 1995 à 2014, ayant un capital immatériel négatif, une grande partie du capital naturel de l'Algérie (hydrocarbures surtout) n'est pas réinvestie dans le capital humain, institutionnel ou social mais investie dans un capital fixe improductif, ou carrément consommé.

Le modèle de EE, est virtuelle mais transmet une réalité ; vue la croissance démographique et le mode vie actuel, plus la surface requise (l'empreinte) excède la biocapacité disponible, la consommation est non soutenable et le développement non durable. De 1997 à 2015, l'empreinte écologique par habitant en Algérie a presque doublé (de 1,3 gha/h en 1997 à 2,5 gha/h en 2015), alors que la biocapacité par habitant est restée pratiquement stable (entre 0,5 gha/h et 0,6 gha/h). Cependant, l'empreinte reste un indicateur de l'environnement et non un indicateur global de développement durable

Elaboré par le PNUD depuis 1990, l'IDH tient compte du niveau de scolarité, de l'espérance de vie et du niveau de revenu. Ces composantes sont redimensionnées, de telle sorte que l'IDH est compris entre 0 et 1. Entre 1990 et 2017, l'IDH de l'Algérie est passée de 0,577 à 0,754, soit +30,6%. Par ailleurs, à l'échelle mondiale, malgré l'amélioration de son score 0,754 en 2017, contre 0,752 en 2016, l'Algérie avait perdu deux places sur 189 pays, reculant à la 85<sup>ème</sup> place. Cependant l'IDH reste critiqué par la sélection arbitraire de ces composantes.

Se basant sur 24 indicateurs (depuis 2018), l'IPE évalue l'efficacité des politiques publiques qui concernent l'environnement. IPE 2018, avait classé l'Algérie 88<sup>ème</sup> sur 180 pays, avec un score de 57,18/100. L'Algérie affiche des scores très élevés pour la qualité de l'air, l'eau, distribution et l'assainissement. Les scores de la biodiversité, de l'habitat, et de la pêche sont légèrement en-dessous de la moyenne. Cependant, l'Algérie obtient de faibles scores pour le climat et l'énergie, les subventions agricoles, la concentration des métaux lourds et la protection des stocks halieutiques. Toutefois, les indicateurs composites obtenus par agrégation d'indicateurs élémentaires ont par nature une forte vertu pédagogique.

La recherche dans la durabilité du développement, s'est réorientée depuis les années 90 vers la mesure des caractéristiques de la gouvernance. Publié par le PRS group, depuis les

années 80, l'ICR, couvre 140 pays et utilisant 22 variables, évalue : les risques politiques, économiques et financiers, attribuant des niveaux (A, B, C, D et E) à chaque risque. Par rapport à la disponibilité des données sur la période 1990-2012 les niveaux risque de l'Algérie étaient « D », de 1990 jusqu'à 2001, période pendant laquelle l'Algérie a vécu une instabilité politique et économique. Avec la conjoncture pétrolière favorable, les notes obtenues étaient « C » en 2002 et 2003 puis « B » de 2004 à 2012. Au-delà de sa disponibilité limitée, ces indicateurs sont approuvés par les tribunaux dans les litiges commerciaux impliquant la mesure du risque politique et oriente des flux des IDE.

L'IEF, publié par l'Heritage Foundation, évalue la liberté économique, notamment à travers le respect des droits de propriété et le poids de l'intervention publique. Dix sous-indices sont formulés, chacun étant noté de 0 à 100, leur moyenne arithmétique déterminera le score et le classement de chaque pays. L'édition 2018 de l'IEF a attribué la 172<sup>ème</sup> place pour l'Algérie sur 180 pays (avec un score de 44,7/100) qualifiant notre économie de « répressive », alors qu'en 2014 elle était 146<sup>ème</sup> sur 178 pays (avec un score de 50,8/100). Cela accentue la répulsion des investisseurs à l'endroit de notre pays, faute d'hostilité de certaines lois à la liberté d'investissement et du commerce.

Soutenue par l'Union Européenne, la base "Institutional Profiles Database" (IPD) couvre depuis 2016, 144 pays et agrège 320 variables élémentaires qui se rapportent aux caractéristiques institutionnelles effectivement observées. L'échelle de notation retenue, se révèle néanmoins approximative, étant des nombres discrets allant, pour la plupart, de 0 à 4. L'IPD 2016 caractérise l'Algérie par un niveau institutionnel intermédiaire, l'intervention publique est importante mais son efficacité reste limitée vue la faible formalisation des règles qui favorisent les relations informelles, les situations de rente et la lenteur de la dynamique institutionnelle dans notre pays.

Ayant une notoriété considérable, les WGI se basent sur une trentaine de sources de données pour mesurer par agrégation, six composantes de la gouvernance sur une échelle allant de 0 à 100. Néanmoins, la transparence des données désagrégées reste posée. De 2008 à 2018, l'observation des scores WGI des pays du Maghreb nous a permis d'entrevoir que l'Algérie avait pratiquement les moindres sur les six indicateurs WGI. Ignorant ces signaux, la transition de l'Algérie vers le groupe de pays émergents reste prolongée, et dépend du développement de certaines composantes institutionnelles clés qui pourront repoussées sa vulnérabilité et consolidées sa résilience aux crises.

## **Conclusion Générale**



L'impulsion initiale de cette recherche est d'abord morale dans un esprit de citoyenneté. Certes, les revenus de la dernière décennie des hydrocarbures, indépendants de nos efforts, nous ont permis d'effacer une grosse dette de consommation absurde et d'entreprendre d'énormes dépenses d'infrastructures, conçues essentiellement par des étrangers, mais nous n'avons pas su tirer profit de cette embellie financière non durable pour instituer une économie inclusive, conduisant au développement durable du pays par nos propres ressources. Avec une croissance fondée sur la dépense publique, l'Etat algérien a pu rattraper au cours de la décennie précédente une partie du retard en ce qui concerne le développement socio-économique, confirmé par le classement de l'Algérie sur IDH. En parallèle, il a encouragé des comportements de recyclage de la rente, de recours aux importations au détriment de la production nationale, d'abandon de l'industrie manufacturière, d'expansion des circuits de l'informel, et de dilapidation des ressources énergétiques, foncières et humaines du pays.

La chute des cours des hydrocarbures ne cause pas la crise en Algérie, mais la dévoile et confirme son caractère institutionnel, cette réalité doit être acceptée et affrontée. Ignorer cette réalité, c'est ignorer également la nécessité de remettre en cause notre modèle économique archaïque fondé sur la rente et la dépense publique. C'est repousser tous changements institutionnels qui pourraient favoriser des activités productives et inclusives par rapport à d'autres et remettre en cause la distribution des revenus, c'est repousser ainsi la durabilité du développement. Il est aberrant et imprudent pour une nation que sa structure socioéconomique repose continuellement sur une variable exogène. Ce système ne pourra assurer ni sa reproduction endogène ni son développement durable. L'obstacle est loin d'être l'argent, sur différentes périodes, l'Algérie a bénéficié d'énormes entrées financières sans atteindre son potentiel de développement, faute de mauvaise gouvernance à plusieurs niveaux (intermédiation financière faible, inefficacité des investissements publics, allocation irrationnelle des ressources...)

L'économie algérienne ainsi, demeure aussi vulnérable en l'absence d'une production nationale qui régresse à travers l'ouverture insensée aux importations de services et de biens de consommation, la crise de confiance envers les institutions de l'état et leurs représentants persiste, et le mouvement de protestation populaire monte. Ce mouvement s'est imposé depuis le 22 février 2019, et ne peut être ignoré par la sphère académique et la description économique. Pourtant, il est évident que c'est l'industrie, dont la sidérurgie, la pétrochimie, les énergies renouvelables..., c'est également l'éducation à la crise par une transparence sur l'état des finances, qui éviteront à l'Algérie un blocage économique et social pour l'orienter vers le développement durable. Toutefois, l'Etat a promulgué cinq projets de loi de finances après la dernière chute des prix du pétrole, ne prévoyant pas des profondes réformes dans le sens d'une

sortie du tout pétrole. Reconnaissant que notre modèle économique est insoutenable, les gouvernants ont tendance à reporter comme même sa correction. Notre pays, sous cette matrice institutionnelle reste menacé par les périls qui la guettaient pendant la décennie 90 et entraîné vers une crise multidimensionnelle.

- Le principal objectif de cette recherche consistait à déterminer les transversalités qui existent entre institutions et développement durable, afin d'étudier par la suite la réalité socio-économique de ces transversalités en Algérie. Notre étude ne cherchait pas seulement à dresser un bilan quantitatif des différentes institutions ou programmes mis en place en Algérie en faveur du développement durable, mais d'évaluer le rôle des institutions dans la concrétisation du processus du développement durable.
- La revue de littérature réalisée dans les deux premiers chapitres de cette thèse nous a permis de faire le point d'abord sur le rôle des institutions dans la trajectoire et la dynamique du développement, et cela en explorant l'évolution de l'économie institutionnelle. Elle nous a ensuite permis d'entrevoir les particularités du développement durable, par rapport à l'ancienne conception du développement. Elle nous a conduites finalement à projeter ces problématiques sur différentes figures de l'économie algérienne et à formuler les hypothèses associées.
- Ainsi dans le premier chapitre, il était question de mettre en évidence l'apport du courant institutionnel à l'économie du développement. La bonne gouvernance était également invitée pour montrer en quoi l'existence d'institutions efficaces comme instrument de gouvernance pourrait assurer création et allocation optimale de différentes ressources, amélioration des conditions de l'investissement en réduisant l'incertitude, gratification des activités créatrices de valeur ajoutée conduisant à la durabilité du développement. Pour cela, nous avons d'abord essayé de revenir sur toute la conceptualisation qui a rythmé l'économie du développement avant l'émergence du courant institutionnel à savoir, croissance, développement et sous-développement, en passant par les principales théories de développement qui avaient du poids dans cette discipline et les différentes stratégies adopter par les PED. Ensuite nous avons introduit le courant institutionnaliste en commençant par définir et catégoriser les institutions puis reconnaître les fondateurs de cette approche, tous en insistant sur la deuxième vague institutionnaliste (la NEI) qui a enrichie l'économie du développement ; finalement nous avons exposé les contours du concept de la gouvernance qui est opérationnalisée à travers les institutions.

Dans le deuxième chapitre, nous avons tenté d'abord de souligner la place qu'occupe la question sociale et environnementale dans le développement, les dimensions sur lesquelles ont insistés plusieurs sommets internationaux, et les insoutenabilités (humaines et écologique) qui les contrarient (pauvreté, exclusion sociale, chômage et dégradation de l'environnement), des phénomènes qui sont souvent le produit du développement économique. Il s'agissait dans la suite de ce chapitre de décrire quelques apports qui ont essayé de modéliser l'émergence du développement durable, à savoir, l'économie du marché efficient, l'économie de l'environnement et l'économie écologique. Il s'agissait en fin de ce chapitre de placer le développement durable dans une approche néo-institutionnelle, où les institutions jouent un rôle de médiateur entre les sociétés humaines et les ressources naturelles dont elles dépendent. Apparaît alors le concept de l'auto-gouvernance des biens communs, illustrée à travers les apports de Elinor Ostrom (prix Nobel 2009).

Le troisième chapitre avait pour objectif la description de la matrice institutionnelle qui trace la trajectoire de l'économie algérienne et sa dynamique de développement. La description également du degré d'engagement de l'Etat algérien envers la concrétisation du processus de développement durable. Pour cela, nous avons exposé la problématique de l'incapacité du pays à créer une matrice institutionnelle en concordance avec le besoin d'une économie diversifiée. Nous avons ensuite présenté plusieurs figures de l'économie algérienne (investissement public et poids des secteurs, situation de l'éducation, l'état de la finance public et la position extérieur) qui illustrent cette incapacité. Consacré au développement durable en Algérie, la fin de ce chapitre identifie les enjeux du développement durable en Algérie et les contraintes qui entravent sa mise en pratique, le but étant de mettre en évidence, la nécessité d'un changement institutionnel afin d'assurer un soubassement pour un développement durable.

Le dernier chapitre, visait trois objectifs. D'abord faire le tour des principaux indicateurs utilisés dans la recherche académique se rapportant aux trois dimensions que le développement durable englobe et au jeu de leurs interactions, tout en présentant les chiffres qui concernent l'Algérie. Ensuite s'intéresser à la mesure de la qualité institutionnelle en traitant des composantes mesurables de la gouvernance, tous en analysant leurs pertinences, leurs limites et les scores algériens. Enfin tirer des enseignements à propos de la qualité institutionnelle en Algérie et les défis qu'il faut relever par rapport à nos potentialités afin d'optimiser l'effet du développement durable et d'y parvenir.

A travers les quatre chapitres de notre thèse, nous avons adopté une démarche méthodologique qui combine exploitation de la littérature en relation avec la problématique, observation de la structure de l'économie algérienne, description de la matrice institutionnelle qui l'encadre et

analyse des principaux impacts socioéconomique qui en résultent. Nos orientations de recherche sont aussi variées que complémentaires mais se rejoignent pour essayer d'étudier le rôle des institutions dans la concrétisation et l'atteinte du développement durable. Ainsi notre recherche dégage quelques apports répartis en quatre axes :

- **L'analyse du rôle de la matrice institutionnelle dans la dynamique de développement par rapport à la nature de l'Etat algérien met en évidence les points suivants :**

Depuis son indépendance, l'Algérie a entrepris d'importants projets économiques afin d'asseoir une plateforme industrielle. Néanmoins, malgré plusieurs projets mis en place, l'économie du pays à travers plusieurs étapes de perturbations, ne parviens encore pas à repérer ses bornes et à déduire des enseignements des déceptions antérieures. L'absence d'une matrice institutionnelle appropriée à l'émergence d'une dynamique d'accumulation dissociée de la rente en Algérie implique l'étude du degré de compatibilité entre la nature de l'Etat et les transformations systémiques qu'exige diversification et libéralisation de l'économie. La détention majoritaire et légale des moyens de production par le secteur privé ou l'Etat avec transparence régule la concurrence, l'implication de la R&D, orientation du système éducatif vers les besoins du marché, l'intégration du secteur informel et la maîtrise de la corruption, représentent les grands axes de ces transformations.

Cependant, le populisme et la nature de l'État national est le dogme qui s'est conservée après l'indépendance en Algérie, sous le prétexte de la légitimité historique. Le système politique a ainsi monopolisé l'espace politique et a encastré l'espace économique, les moyens de production (ressources naturelles, financières et humaines), à travers ce constat, représentent le centre de la compétition politique plutôt qu'économique. Ils prêtent main-forte au pouvoir et éliminent les contestataires. De ce fait, l'économie algérienne n'obéit pas dans son fonctionnement aux lois du marché mais aux injonctions administratives de l'Etat. Aussi, et dans cette compétition des groupes de pression se sont imposés autant qu'institutions par rapport à leur proximité du pouvoir.

Il faut préciser que le stock de capital humain (éducation+R&D) peut avoir un effet positif sur la durabilité du développement, mais cela dépend de la capacité des institutions à canaliser ses ressources humaines dans des activités génératrices de progrès techniques et conduisant à une diversification de l'économie. Avec moins de 1% du PIB algérien, les dépenses destinées aux activités de R&D restent vraiment faibles comparée à celle des pays de l'OCDE 2% ou à celle de l'espace européen, 3% du PIB, cela est dû à l'insuffisance des dépenses du secteur privé dans les activités de recherche puisque elles constituent moins de 0,10% des dépenses globales en R&D. Le système d'innovation algérien étant un maillon dans la matrice institutionnelle, souffre de plusieurs déconnexions entre institutions publiques et privées, entre le monde de la recherche et

celui de la production, entre l'université et l'entreprise, entre les décisions politiques et les pratiques réelles. Les projets de recherche aboutissent rarement en un produit ou en un procédé industrie, la créativité n'est pas propulsée par une dynamique collective, mais reste pour l'essentiel reliée à des besoins d'affirmation individuelle, à la curiosité scientifique et technique. Sa matérialisation en innovation se heurte à l'absence de réseaux sociaux des technologies.

Faisant parti de la matrice institutionnelle, le système éducatif algérien en chiffres montrent que les dépenses de l'éducation sont en baisse en pourcentage du PIB, elles passent de 8,4% en 1984/1985 à 4,3% du PIB en 2014/2015 malgré l'extension de la part de scolarisation de chaque niveau d'éducation (primaire, secondaire, moyen). Néanmoins, notre système a fonctionné jusqu'ici sur le quantitatif, la surcharge des programmes prend le dessus au détriment d'une sérieuse politique d'éducation qui tient compte du potentiel d'assimilation des élèves. Les ateliers de lecture n'existent plus, l'élève algérien est incapable de lire, de réaliser une fiche de lecture et de s'exprimer. Les formations professionnelle qualifiantes ont un coût qui dépasse celui de l'enseignement académique traditionnel, ainsi le système éducatif algérien ne s'y oriente pas particulièrement. A travers l'évaluation de l'efficacité des systèmes éducatifs réalisé par l'Unesco en 2017, et qui a compris 140 Etats, l'Algérie s'est classée à la 119<sup>e</sup>.

Corruption et économie informel, ne sont pas l'affaire de quelques agents vicieux mais d'un cadre institutionnel favorable à la production de moyens pour by passer les règles, induisant par la suite au détournement des institutions, réaffectation des ressources et altération des décisions économique. L'économie informelle dans le PIB algérien représentait 45% en 2012, dernière statistique effectuée par l'ONS. Ce pourcentage égale une valeur de presque 125 milliards \$ et contrôle 70% des segments de produits de première nécessité. Ces mêmes chiffres indiquent que la sphère informelle s'impose comme un employeur important qui engageait 1,6 million de personnes en 2001, contre 3,9 millions en 2010 et 2012. Ces employés sont composés de 45,3 % dans le commerce et les services, 37 % dans le domaine bâtiment et travaux publics et 17 % dans les activités manufacturières. Cela implique que 50 % des transactions commerciales échappent au trésor public et donc au fisc du fait que les transactions informelles sur le territoire national sont réalisées hors banque et ne laissent automatiquement ni preuve ni enregistrement quelque conque.

L'Algérie stagne depuis plus de 10 ans (2008-2018) en notation par IPC (de 32/100 à 35/100), cela révèle une large diffusion de la corruption qui détruit l'équilibre et la sécurité de l'économie. D'ailleurs, le rapport annuel (2013) réalisé par la Banque africaine de développement (BAD) et l'ONG américaine Global Financial Integrity (GFI), entre 1980 et 2009, en Algérie il y a eu 173 milliards \$ de capitaux transférés illégalement, il s'agit principalement de surfacturations qui renvoie à un transfert indirect de la rente des hydrocarbures. Accumulant les mêmes tendances

entre 2010 et 2013, le montant égalait les réserves de change cumulées estimées le premier trimestre 2013 à environ 190 milliards \$. Le système juridique algérien s'aligne dans le même sens, impuissant face à une bureaucratie répondeur et soutenu par la corruption, créant ainsi une anarchie afin que soit dilués les responsabilités. En paralysant les organismes de vérification quelle soit politiques ou techniques tel que le conseil national de l'énergie, la Cour des Comptes, les autres institutions attachées au gouvernement, et en s'accaparant le marché, l'éruption de prédateurs de l'intérieur et de l'extérieur avec accélération de la corruption est inévitable. Cependant, un combat efficace contre la corruption fait appel à un réel Etat de Droit, une gouvernance nouvelle avec une volonté de lutter contre cette gangrène qui touche toute la société et par là contribue, en dehors du préjudice moral, au blocage de l'investissement durable.

Une telle matrice explique la paralysie de toute transition conduisant au développement durable et le paradoxe de la régulation algérienne. D'abord, l'effondrement du cours des hydrocarbures impose la nécessité de diversifier et libérer l'économie, parallèlement, s'accroît la méfiance face aux changements institutionnels qu'engendre une telle transition. D'ailleurs, le savoir-faire des concessions sans réel changement, le fossé entre les discours politiques et la réalité, la lenteur ou l'abandon des réformes aussitôt que le cours des hydrocarbures augmente, illustre ces propos. **La première hypothèse de cette recherche est confirmée.**

- **L'étude de la trajectoire de l'économie algérienne dévoile les propriétés suivantes :**

La croissance enregistrée n'est pas à la hauteur des montants colossaux des investissements entrepris. A ce propos, et profitant d'une conjoncture pétrolière favorable, dès 2001, des montants faramineux ont été mobilisés afin d'équiper le pays d'infrastructures de base et de soutenir une économie diversifiée. Ces programmes de relance économique ont engagé le montant de 531, 8 milliards de \$ entre 2000 et 2017. Le programme de soutien à la relance économique (PSRE) 2001-2004 a engrangé pas moins de 7 milliards de \$. Le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-2009 a coûté 193,8 milliards de \$, alors que le programme quinquennal de développement 2010-2014 a nécessité 266,7 milliards de \$. Aussi les budgets d'équipement ont égalé 64,3 milliards \$ entre 2015 et 2017, accompagné d'une diminution dès 2016 des revenus, année dont le budget d'équipement a été divisé par deux, et les budgets de fonctionnement (2000-2017) ont collecté près de 650 milliards \$.

Malheureusement, ces montants colossaux ont engendré des résultats modestes et ont eu peu d'impacts sur la sphère économique, mais ils ont contribué entre autres, à un bondissement de la facture à l'importation. L'Algérie a importé l'équivalent de 562 milliards de dollars entre 2000 et 2016. Le montant de l'import a bondi d'un peu plus de 9 milliards de dollars en 2000 à 47 milliards

de dollars en 2016, passant par un pic inquiétant franchissant les 58 milliards de dollars d'importations en 2014. Des montants qui bien que troublants, ne concernent que l'importation des biens et des marchandises. Cependant, ces programmes ne donnent aucune information sur le montant des services importés dont le chiffre prend part dans l'ampleur du déficit de la balance des paiements ces dernières années. Ce constat peut être expliqué par les énormes difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre par l'administration et les organismes de mise en œuvre, ce qui révèle les carences de la gouvernance publique et nous interpelle sur les efforts qui restent à faire dans le domaine de l'efficacité dans les dépenses publiques et de la qualité institutionnelle.

Pendant plus de vingt ans de passage à l'économie de marché, l'économie du pays reste faiblement industrialisée avec une part industrielle qui ne dépasse pas 6% du PIB. Le secteur privé a évolué pendant des années, à l'ombre du secteur public, marginalisé et étouffé, par un genre de scepticisme, qui a retardé son décollage. Son poids dans le PIB courant est passé de 42% en 2000, à 66.7% en 2015 puis 65.3% en 2017. Ainsi, le secteur privé prend part de 60% de l'emploi total, et de 61% de la rémunération des salaires. Toutefois, avec le commerce et les services qui dominent l'activité du secteur privé, ce dernier ne peut tirer l'économie nationale, en dépit de la constante progression numérique des entreprises qui le constituent. Leur nombre est passé de moins de 300000 PME en 1999 à quelques 1060025 PME en 2017, dont 50.62% exerçant dans le secteur des services (y compris les professions libérales) et 23% dans l'artisanat. Une telle structure engendre, une faible potentialité productive de richesses, une faible capacité de réceptivité technologique et d'innovation, loin de pouvoir booster une croissance auto-entretenu et diversifiée, ou d'encourager l'accès aux nouvelles technologies et, encore moins, de les reproduire, ou de s'intégrer à une quelconque sous-traitance industrielle.

La structure de l'emploi selon le secteur d'activité, fait apparaître que les services marchands et non marchands captivent 61,6% de la main d'œuvre totale, le BTPH les succède avec 16,8%, l'industrie avec 13% et l'agriculture par 8,7%. Cela confirme la tertiarisation de l'économie, ce sont des emplois dans des petits commerce et services à très faibles productivité que l'on ne peut comparer avec celle des pays développés où la tertiarisation de l'économie est basé sur les services des technologies de l'information et de la communication créatrices d'opportunités de croissance et conduisant à des emplois productifs. Les institutions chargées de l'investissement et de l'emploi, en Algérie (ANDI, ANSEJ, CNAC) agréent plusieurs projets avec de nombreux avantages financiers et fiscaux. Toutefois, il convient de se questionner si ces projets font partie d'une vision globale du développement du pays, s'ils appartiennent à des sphères porteuses de croissance durable ou ne s'insèrent-ils pas dans une redistribution de la rente afin d'alléger la pression sociale ?

Le déséquilibre budgétaire rappelle la nécessité de réduire la dépendance aux recettes issues des hydrocarbures et d'introduire davantage l'efficacité dans les dépenses publiques. Le paradoxe continue, les recettes à fortes volatilité couvrent des dépenses quasi-obligatoires (salaires, pensions, etc.). Chaque fois que les cours du pétrole montent (2017 a titre d'exemple) et que les recettes à l'exportation du secteur pétrolier algérien augmentaient aussi, la part des recettes pétrolières dans l'ensemble des recettes et dans l'ensemble dépenses montent également, Cette figure, favorise automatiquement le déficit budgétaire, mais encore rend plus difficile la planification stratégique et la mise en œuvre des politiques de développement. Ainsi, pendant les périodes de crise financière, la tentation est importante de faire des dépenses d'équipement une « solution d'ajustement » afin de compresser les déficits budgétaires, la Loi de finances 2016 d'ailleurs illustre cette configuration par la baisse des dépenses d'équipement de 18% et par conséquent plusieurs projets ont été gelés.

Plus de 10 000 milliards DA ont été prélevés sur le FRR afin d'absorber le déficit entre 2009 et 2014. Le dernier prélèvement de 784, 459 Milliard DA du FRR, a été effectué en février 2017. Ainsi, le FRR a été totalement épuisé à cette date. Depuis 2017, le FRR n'a pas enregistré de versements de plus-values, étant donné que la fiscalité pétrolière recouvrée (2 126 987 Millions DA) n'avait pas atteint celle budgétisée dans la loi de finance 2017 (2 200 000 Millions DA). Compte tenu du FRR épuisé et des niveaux actuels des cours du pétrole, la tendance à l'amélioration du solde budgétaire paraît lointaine à moins d'une certaine maîtrise des dépenses et de mobilisation des recettes fiscales (hors hydrocarbures).

Le taux transferts sociaux et subventions avaient atteint 22,8% du budget général de l'Etat sur la période 2000-2004, ensuite 24,5% sur la période 2005-2009, puis 25% du budget de l'Etat en 2010-2015 et 23% entre 2016 et 2017. L'observation de la structure des transferts montre que leur évolution est imputable au soutien à l'habitat (multiplié par 2.3 de 2010 à 2015), et au soutien aux prix (multiplié par 2.9 sur la même période). Néanmoins, des transferts non ciblés ne permettent pas une optimisation des dépenses vers des populations les plus vulnérables. Les subventions attribuées au lait et au sucre au carburant par exemple profitent aussi aux riches, ce qui n'est pas l'objectif de ces subventions.

Pour amortir les déséquilibres, politique monétaire et inflation sont moyennés. Les avoirs extérieurs nets (réserves de change) représentent la source la plus importante de création monétaire. Après une étape d'accumulation importante (suite à la montée des cours de pétrole entre 2005-2012, cet agrégat est rentré dans une étape de baisse continue depuis 2015, passant de 114 milliards de dollars fin 2016 à 97,33 milliards de dollars à fin décembre 2017 et 88,61 milliards à fin juin 2018, en raison de l'évolution des cours de change des monnaies composant les réserves de change



(dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro). En moins de cinq ans, les réserves ont été amputées de 105 milliards de dollars. Si le prix du pétrole, sur le marché international, n'augmente pas suffisamment pour couvrir le déficit de la balance des paiements et dégager un excédent, elles vont continuer à s'amenuiser. Les réserves de change ont été ainsi mal utilisées puisqu'elles ont servi à combler les déficits de la balance des paiements au lieu de promouvoir les investissements productifs.

Le pays est maintenu, de ce fait, dans une situation de vulnérabilité qui l'expose à des incertitudes. Le recours au financement non conventionnel à la fin 2017, obligeant la banque centrale à acheter des bons du Trésor d'une valeur de près de 20 milliards de \$, durant cinq ans, a déclenché des tensions inflationniste inquiétante. Au sein d'une économie dont les 3/4 de la consommation (ménages plus entreprises) proviennent de l'extérieur, adossé sur une insignifiante production intérieure et une croissance économique disproportionnée avec la croissance démographique, ce mode de financement sans contrepartie risque d'amplifier les tensions sur les importations et d'engendrer par la suite une spirale inflationniste redoutable. Néanmoins, c'est le choix qui a été fait plutôt que celui (plus audacieux) du réaménagement de l'économie grâce à la relance de l'investissement productif et l'assainissement des canaux spéculatifs (l'informel non productif) par la collecte efficiente de l'impôt et des taxes.

La position extérieure présente des signes d'affaiblissement, ainsi le solde global de la balance des paiements (qui alimente les réserves officielles de change) positif depuis plusieurs années, a connu son premier déficit en 2014. La balance des paiements a baissé depuis 2015 passant de 27,5 milliards de \$ à 26,2 milliards de \$ en 2016 et 21,96 milliards de \$ en 2017, soit une baisse de 4,27 milliards de \$, mais reste à un niveau élevé. La poursuite des dernières tendances des importations algériennes indiquerait d'après la banque d'Algérie, un recul de la croissance de l'investissement et de l'activité économique nationale et l'expansion de la consommation et par conséquent de la demande intérieure brute. Toutefois, si les niveaux actuels des cours du pétrole et la tendance à la hausse des importations devaient perdurer, la position extérieure de l'Algérie pourrait se dégrader à moyen terme. C'est pourquoi, les autorités ont pris des mesures pour encadrer les importations (exigences de normes et de qualité, licences d'importation pour un nombre limité de produits, etc.).

Représentant une source de financement non génératrice de dette et un vecteur de transfert technologique, les IDE peuvent être un moyen pour promouvoir une croissance durable et inclusive. Cependant, les IDE en Algérie demeurent relativement faibles, ne dépassant pas 2 milliards de \$ annuellement (après 2011). Depuis 2014, le pays a connu une forte baisse des investissements, après un désinvestissement net de 584 millions de \$ en 2015, le flux d'IDE en

Algérie, fortement tributaire de l'investissement dans le pétrole et le gaz, a baissé de 26% en 2017 par rapport à l'année précédente, passant de 1,665 à 1,204 milliards de \$. Cela malgré toutes les mesures incitatives offertes dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement. L'attractivité des IDE en Algérie reste encore d'actualité notamment durant les dernières fluctuations des prix de pétrole. Toutefois les dispositifs de leur attractivité demeurent archaïques et la faiblesse de nos institutions fragilise les perspectives économiques en Algérie et amoindri l'intérêt des investisseurs. Il y a l'environnement des affaires qui est loin d'être favorable, le changement continu de législation donne un mauvais signal aux investisseurs étrangers potentiels, surtout, hors hydrocarbures, les mesures protectionnistes mises en place par le gouvernement algérien, ainsi que la corruption, la bureaucratie, la faiblesse du secteur financier, difficultés d'obtention de permis de construire et l'insécurité juridique au niveau des droits à la propriété intellectuelle. D'ailleurs, le classement annuel Doing Business sur la facilité à faire des affaires, publié en 2018, place l'Algérie à la 166<sup>e</sup> position sur 190 pays étudiés.

Les enjeux du développement durable dans le cas de l'Algérie, se combinent à la fois à ceux du développement économique, social, et à ceux de la diversification économique. C'est ainsi une opportunité de changer le modèle de croissance, de mode de production, de consommation, d'allocation des ressources... Participant à toutes les conventions et les chartes internationales concernant le développement durable, l'Algérie a même élaboré une stratégie nationale pour le développement durable SNDD et son propre agenda 21. Toutefois, entre les textes officiels et la réalité du terrain, il y a un grand décalage. Le développement durable en Algérie reste un processus sous contraintes. Tous d'abord, la faiblesse des institutions politiques et économique du pays l'empêche de sortir gagnante de ces richesses naturelles. Elles demeureront ainsi, une malédiction plutôt qu'un atout. L'absence des normes de bonne gouvernance (dans tous les projets), notamment, le manque de concertation et de participation, l'inexistence de coalitions intersectorielles ou inter acteurs, l'opacité de la décision publique et l'absence de visibilité à long terme, ne peut optimiser l'impact des initiatives en faveur du développement durable.

De tels propriétés dans la trajectoire de notre économie reflètent l'infusion d'une faible gouvernance a plusieurs niveau de la matrice institutionnelle, réhabiliter les institutions tous en améliorant leur qualité pour un regain du secteur productif conduisant au développement durable, s'avèrent difficiles. Ce constat confirme la citation de North.D « les économies qui fonctionnent mal possèdent une matrice institutionnelle non incitative envers les activités qui améliorent la productivité. D'abord, la persistance du clientélisme maintient la rigidité des structures institutionnelles et aboutit en général à un mauvais fonctionnement des marchés, marqué par la corruption, les monopoles, l'inefficacité des dépenses publiques... ; ensuite, leur structure

institutionnelle existante engendre des organisations qui ont intérêt à ce que cette structure perdure ». **Cela confirme la seconde hypothèse de notre recherche.**

- **L’exploration des indicateurs de développement durable, ainsi que ceux de la gouvernance, souligne les points suivant :**

L’existence d’indicateurs crédibles et convaincant pour mesurer les avancés du développement durable a été affirmée dès la Conférence de Rio, reconnue dans de nombreuses sections du texte pilier qui en est issu, l’Action 21. Le besoin d’évaluer la qualité des institutions à travers la mesure des différentes facettes de la gouvernance qui s’y opérationnalisent a était également souligné. Ainsi, les indicateurs et les sources de données internationales sur le développement durable et la gouvernance se multiplient. Si la couverture géographique et temporelle est variable d’une source à l’autre et si le traitement des données source est différent, le principe est le même : il consiste à affecter une note à chaque pays ce qui permet d’évaluer leur performance pour la variable considérée.

Toutefois l’évolution des indicateurs de développement durable ainsi que ceux de la gouvernance a abouti à des mesures de paramètres (indices partiels ou sous-indices) qui se rapprochent entre les deux questions, affirmant le caractère globalisant du développement durable. Hormis les indicateurs à visée principalement environnementale (l’empreinte écologique et l’IPD), l’ENA, la mesure de la richesse des nations et l’indice avec les tableaux de bord ODD notamment, traitent aussi des composantes mesurables de la gouvernance :

- Voix citoyenne et responsabilité, comme 1ère composante de la gouvernance qui mesure si les citoyens participent de façon réelle au choix de leurs représentants, à travers le champ de leur liberté d’expression, d’association, ou celle des médias ainsi que l’obligation de rendre des comptes, figure dans la partie D de l’ODD16, intitulée : Renforcer la démocratie participative (Cibles 16.3, 16.6, 16.7, 16.10 et 16.a)
- Stabilité politique et absence de violence étant en 2ème position, pour apercevoir la probabilité que le gouvernement pourrait être fragilisé, renversé soit à travers des outils inconstitutionnels, ou à travers la violence (politique ou terroriste) transverse avec la partie A de l’ODD16 : Renforcer la sécurité et la stabilité (Cibles 16.1 et 16.2).
- La composante : Efficacité des pouvoirs publics qui évalue les compétences des services publics, des fonctionnaires, et leur stade d’indépendance face aux pressions politiques ; la puissance des politiques publiques, aussi bien dans leur formulation que dans leur exécution, ainsi que la responsabilité réelle du gouvernement par rapport à ces politiques publiques, se laisse apercevoir dans la partie A de l’ODD17, intitulée : Améliorer le

rendement fiscal et la maîtrise de la dépense publique (Cible 17.1). La partie B également : Mobiliser des ressources financières supplémentaires (Cible 17.3), la partie C : Résorber la dette extérieure (Cible 17.4), la partie D : Consolider la coopération dans la technologie et le renforcement des capacités (Cibles 17.6, 17.7, 17.8 et 17.9) et la partie F : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable (Cible 17.14). ODD12, à travers ces différentes cibles traite aussi de l'efficacité des pouvoirs publics dans l'Etablissement des modes de consommation et de production durables. En générale, les autres ODD déclinent des indices partiels dans le sens de l'efficacité du pouvoir dans la gestion des ressources (Education inclusive et de qualité, protection des écosystèmes, éliminer pauvreté, faim et réduire les inégalités).

- La qualité de la réglementation comme composante qui examine l'aptitude du gouvernement à définir et exécuter des politiques et des lois adéquates qui soutiennent l'épanouissement du secteur privé, est présente dans la partie E de ODD17 : Renforcer le partenariat commercial (Cibles 17.10 et 17.12) et la partie G : Améliorer le Partenariat Public-Privé (Cibles 17.16 et 17.17).
- L'État de droit qui estime le degré de confiance et surtout de respect des citoyens vis à vis les règles posées par la société ; qualité du contrat social, à travers la police et les juridictions, ainsi que le taux de criminalité et de violence, se manifeste dans la partie B de ODD16 : Améliorer l'accès à la justice (Cible 16.3).
- La maîtrise de la corruption pour percevoir si l'exercice du pouvoir public serve des fins privées, comprenant aussi bien petites et grandes corruption, ainsi que la façon dont l'État a été abusé par les groupes d'intérêts privés, car la corruption en tant que système est un obstacle à l'efficacité et au progrès des institutions, cette composante était ciblée également à travers la partie C de l'ODD16 : Lutter contre les flux financiers illicites et la corruption (Cibles 16.4 et 16.5).
- Une vue d'ensemble sur la réalisation des ODD montre que l'Algérie a pu atteindre l'ODD1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout), son score affichait 99,5/100 en 2018. Mais face au pouvoir d'achat qui dégringole, l'ampleur du chômage des jeunes, environ 10 % des algériens (près de 4 millions de personnes) sont dans une situation précaire, menacés de retomber dans la pauvreté. Les autres ODD sont loin d'être atteints, leurs scores restait soit modérément croissant ou stagnant, ce qui témoigne des défis qui restent à faire, alors que l'ODD 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), reste très en dessous

de la moyenne 29,8/100 en 2019. Cependant la volatilité financière et des tensions commerciales mondiales accrues compliquent la mise en œuvre des ODD.

L'économie algérienne ne se prête pas vraiment à une émergence économique vue la faiblesse des scores (très en dessous de la moyenne) sur les six indicateurs WGI pendant les années 1998, 2008 et 2018. Elle n'est pas encore stable ni diversifiée, trimbalant déficit après déficit, un secteur bancaire qui reste archaïque, un marché boursier quasi inexistant et une économie informelle à faible productivité et revenu, qui encourage la perpétuation des logiques clientélistes et rentières. L'Algérie obtenant (14,9/100) en 2008 et (18,57/100) en 2018 sur la composante-gouvernance: Stabilité politique, sur la composante : Qualité réglementaire, (21,36/100) en 2008 pour régresser davantage à (8,17/100) en 2018, sur la composante : Etat de droit (25,48 /100) en 2008 contre (22,12/100) en 2018, continu de lancer de mauvais signaux aux investisseurs étrangers qui recherchent des territoires stables où l'état de droit représente une garantie pour leurs affaires. **De la sorte, la troisième hypothèse de notre recherche est confirmée.**

- **Pour sous-tendre un développement durable, une reconstruction institutionnelle est urgente autour des actions suivantes :**

Partant des réflexions ci-dessus, modestement, notre thèse met l'accent sur des recommandations qui nous semblent prioritaire afin de consolider par des institutions solides la résilience de notre économie face aux chocs (conflits ou crise) et de la mettre réellement sur une trajectoire de développement durable.

- Du fait que les institutions politiques définissent le processus (la manière de gouverner), et les institutions économiques en sont le produit, la diversification économique qui conduit au développement durable ne peut provenir que d'un arrangement institutionnel adapté, dont la configuration dépend d'abord de l'action de l'Etat, de par sa capacité à définir et mettre en place des politiques économiques et de faire respecter une grande partie des droits de propriété et des droits contractuels. Son comportement a donc un impact majeur sur la qualité de la gouvernance. Seul le pouvoir politique peut en donner une profonde impulsion à un changement institutionnel, propulseur d'une configuration institutionnelle qui encourage la production de surplus en valeur, à l'intérieur de la collectivité nationale.
- La population doit être au courant des réformes qu'exige le changement. Ainsi le gouvernement doit, d'abord, améliorer sa communication et sa capacité de transmettre des messages. Ça consiste à améliorer la transparence des finances publiques, à engager un sérieux débat sur les défis auxquels notre pays est confronté et sur les potentialités qui peuvent les relever, insistant sur la jeunesse algérienne importante qui est en jeu, lors des débats sur les

réformes. Ce comportement fera régner un climat de confiance et contribuera ainsi à ce que les réformes soient acceptées et optimisées. Les institutions économiques efficaces ne tombent pas du ciel, elles doivent être créées délibérément et collectivement.

- Garantir l'intégrité de l'Etat et de la justice en faisant intervenir avec plus de transparence les systèmes de contrôle existant et mettant en place des mesures pour favoriser la neutralité et l'impartialité de la réaction de l'Etat. Améliorer la formation professionnelle et civique des fonctionnaires d'autorité (justice, police, armée) afin qu'ils traduisent mieux dans la réalité les exigences d'un Etat de droit.
- Il faut réduire à la fois le poids de l'Etat et celui de l'économie informelle pour intégrer ce dernier par des mesures réglementaires souples dans la sphère formelle.
- La diversification économique ne signifie pas abandonner le secteur stratégique des hydrocarbures, mais les revenus provenant de ce dernier devront être moyennés prioritairement pour booster cet objectif de diversification, à travers des fonds d'investissement souverains. Il s'agit ainsi, d'optimiser l'utilisation de ces ressources naturelles. La nécessité de développer l'industrie des énergies renouvelables ne doit pas contrarier l'avantage comparatif que l'Algérie tire de ses ressources naturelles. C'est la qualité institutionnelle qui fait de l'abondance de ressources une bénédiction ou une malédiction. Des pays (Norvège, Chili, etc.), ont bien su convertir leurs ressources naturelles en fortes capacités de production dans tous les secteurs, de l'agriculture à l'industrie en allant aux services modernes.
- Promouvoir le secteur privé pour qu'il puisse devenir moteur de croissance économique, de création d'emplois et de diversification économique. Afin d'atteindre cette cible, il faut d'un côté, accorder des incitations (simplification des procédures de créations et de financements de ces entités) à la création d'entreprises privées dans le secteur des biens échangeables et de l'autre côté ajuster éducation, formation et R&D sur les besoins du secteur privé. Cette combinaison soutiendrait significativement la diversification de l'économie algérienne.
- Le système bancaire est appelé à être plus efficace devant l'enjeu de la diversification. L'allègement des garanties, une libéralisation des taux, pour atteindre des taux d'intérêts réels favorables à la rémunération des dépôts, le développement des moyens de paiement modernes (monétique, internet et mobile banking) pour essayer de réduire les paiements caches, seront des actions impératives. Soutenir l'indépendance de la Banque d'Algérie et consolider l'administration des banques par des experts financiers neutres contribueraient à mettre en valeur leur efficacité.
- La réforme du système de subventions, tant explicites qu'implicites, est déterminante pour la réduction du déficit budgétaire. Le ciblage des subventions, avec une réduction progressive du

taux de subventions généralisées, pourra alléger ce poids financier sur le budget sans nuire aux populations fragiles.

- La construction d'une attractivité plus grande pour les investissements étrangers qui sont importants pour le transfert de savoir-faire et de technologie. Cela passe par une révision de certaines restrictions et contraintes actuelles comme la règle du "51/49".
- Pour améliorer la collecte de l'impôt et élargir les recettes budgétaires, il est possible d'améliorer le rendement de la fiscalité ordinaire en réorientant la pression fiscale qui est actuellement supportée par les salariés. Dans ce cadre, l'imposition des patrimoines apparaît comme indispensable et porteuse d'équité également. La fiscalité locale, notamment les taxes foncières et d'habitation apparaissent insignifiantes.
- promouvoir une politique nationale de développement industriel ciblée, favorisant les activités industrielle à forte d'intégration économique et qui ont un effet d'entraînement sur d'autres filières, l'électronique domestique par exemple.
- Reconstruire les conseils comme espaces inclusifs et de délibération impliquant opposition et société civile, dotés de moyens, composés d'une ressource humaine compétente, dotés de prérogatives et d'agenda de travail précis.
- Instituer une administration au service des exigences de diversification, et non pas au service de la redistribution de la rente. Cela nécessite également une facilitation des procédures administratives, qui se concrétise par une véritable orientation politique vers la numérisation de ces procédures générant par la suite, transparence et efficience.
- Le renforcement des outils statistiques performants, qui représentent des instruments d'aide à la décision, par un cadre réglementaire qui permet de faciliter la collecte des données nécessaires auprès des différents secteurs (privés et étatiques), l'indépendance des instances chargées de réunir les informations dans le domaine économique et social et l'autorisation de l'accès aux données statistique au plus grand nombre.
- Promouvoir l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire. Ce secteur en 2014, a permis de satisfaire les besoins de l'Algérie à 72%, on importe encore du lait et des céréales pour un coût de l'environ 4 milliards de dollars. L'agriculture peu contribué à la diversification en prenant appui sur une industrialisation basée sur l'utilisation raisonnable des ressources naturelles répondant ainsi aux besoins de la population algérienne.

Des réformes institutionnelles, constamment reportées, sont désormais urgentes, sous peine de nous voir entraîner vers une situation socio-économique, politique et sécuritaire des plus instables. La réelle propulsion doit venir du haut de l'Etat, puisque ces réformes ont évidemment une portée politique. Pour relever les défis du développement durable et le concrétiser, la démarche des

institutions de l'Etat d'abord, doit être dictée beaucoup plus par des impératifs d'efficacité économique et d'optimisation des ressources que par des impératifs politiques. Les autres institutions vont s'aligner grâce aux incitations offertes par les institutions de l'Etat. Possédant plein de potentialités matérielles et humaines à canaliser, pour être un pays pivot en matière de développement au niveau de l'espace euro-méditerranéen et arabo-africain, l'État doit faire intervenir plus de cohérence, de transparence et de visibilité dans sa politique socio-économique, autrement dit, il doit adopter des règles de bonne gouvernance qui vont se diffuser dans l'ensemble de la matrice institutionnelle. Cela implique de mettre en place une politique socio-économique qui résiste mieux aux effets d'une crise (financière, causée par la volatilité des prix du brut, politique, sanitaire...).

### **Limites et perspectives de recherche**

A côté des contributions, notre recherche présente certaines limites, ouvrant d'autres voies de recherche qui s'articulent autour des axes suivants :

- Le développement d'un modèle économétrique qui peut illustrer le rôle des institutions dans le développement durable de manière quantitative, prenant en compte les transversalités qui existent entre leurs indicateurs.
- L'étude des coûts possibles en relation avec la réforme de la qualité des institutions que les travaux des institutionnalistes prennent rarement en compte. Considérant que l'amélioration de la qualité des institutions peut engendrer des coûts à court terme, bien que ses bénéfices n'aillent se concrétiser qu'à long terme, ainsi, l'écart temporel des effets positifs de l'amélioration de la qualité des institutions pourrait diminuer les incitations des PED à réformer leurs institutions.
- Aussi, le traitement des facteurs sensés favoriser ou accélérer la réforme des institutions dans les PED dont la littérature traite très peu.



# Références bibliographiques

- Abdelhakim T., Economie du développement rural. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. (FORMder 2007). Cours préparé dans le cadre du projet FORMder - Formation Multipôle et Pluridisciplinaire en Développement Rural (Programme Tempus).  
[http://formder.iamm.fr/ressources/cours/economie\\_dvpmtrural.pdf](http://formder.iamm.fr/ressources/cours/economie_dvpmtrural.pdf)
- Abdelkader S.A., Algérie : quel développement ? Paradigme du consensus de Washington ou paradigme asiatique ? Édition Karthala.
- Abdelmalki, L., Mundler. P., Economie du développement, Paris, Ed. Hachette, 1995.
- Acemoglu D., Introduction to Modern Economic Growth, Department of Economics, Massachusetts Institute of Technology. <https://www.theigc.org/wp-content/uploads/2016/06/acemoglu-2007.pdf>
- Ait Ali F., La Suspicion sur l'origine des fonds a fait capoter la bancarisation de l'argent de l'informel en Algérie ; 2016. <https://www.maghebemergent.info/la-suspicion-sur-l-origine-des-fonds-a-fait-capoter-la-bancarisation-de-l-argent-informel-en-algerie-f-ait-ali-audio/>
- Ait Cherif K., L'Algérie est l'un des pays les plus énergivores, LIBERT ; 24/01/2019 ;  
<https://www.liberte-algerie.com/actualite/lalgerie-est-lun-des-pays-les-plus-energivores-308084>
- Algérie-Focus, Les 1150 contrats douteux de Sonatrach-Anadarko, 29 juin 2016,  
<https://www.algerie-focus.com/2016/06/1150-contrats-douteux-de-sonatrach-anadarkole-premier-responsable-de-cette-affaire-se-disait-intouchable-quil-etait-protége-americains/>
- ALGERIEPART, La Sorfert, une affaire de 2,2milliards \$, 19/10/2017,  
<https://algeriepart.com/2017/10/19/sorfert-affaire-de-de-22-milliards-de-dollars-sest-transformee-caisse-noire-egyptiens-dorascom/>
- Ambassade de Suisse à Alger. Rapport économique 2017. <https://www.sge.com/sites/default/files/publication/free/rapport-economique-algerie-2018-08.pdf>
- Amor K., La réforme du secteur des hydrocarbures en Algérie, ajustement libéral ou changement de logique économique, Où va l'Algérie ? Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études

sur le monde arabe et musulman, 2001

<https://books.openedition.org/iremam/410?lang=fr#text>.

Amzal S A., Economie nationale : le vrai poids du secteur privé ; Algérie ECO,

<https://www.algerie-eco.com/2017/08/03/economie-nationale-vrai-poids-secteur-privé>.

Aoki, M., Fondements d'une analyse institutionnelle comparée, Paris, Albin Michel, 2001.

Apaza C., La pertinence des indicateurs mondiaux de la gouvernance : un débat scientifique en cours ; Revue française d'administration publique n° 127, Mars 2008.

Assidon E., Les théories économiques du développement, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2002.

BAD; Document de stratégie pays intérimaire, 2016-2018 ;

[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Algerie\\_-\\_interim-DSP\\_2016-2018.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Algerie_-_interim-DSP_2016-2018.pdf)

Banque d'Algérie ; Bulletin monétaire et financier - 1<sup>er</sup> semestre 2018 ; [https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire\\_1ersemestre2018.pdf](https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletinmonetaire_1ersemestre2018.pdf)

Banque d'Algérie ; Bulletin monétaire et financier 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ; <https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletin1ertrim2018.pdf>.

Banque d'Algérie ; Cours des principale devises ; <http://www.bank-of-algeria.dz/html/marcheint2.htm>

Banque d'Algérie ; Rapport annuel 2017, évolution économique et monétaire en Algérie ; <https://www.bank-of-algeria.dz/html/communicat2017.htm>

Banque d'Algérie, Rapport 2010,2014, 2016.

Banque d'Algérie, Rapport sur l'activité économique 2016, [http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba\\_2016/chap2\\_2016.pdf](http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2016/chap2_2016.pdf)

Banque d'Algérie, Tendances monétaires et financières au second semestre de 2017.

[https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/tendancesmon%C3%A9taires\\_22032018.pdf](https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/tendancesmon%C3%A9taires_22032018.pdf)

Banque de France, Service Économique Régional d'Alger, Les investissements directs étrangers en Algérie, 2016, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/430564>

Banque mondiale ; Observatoire des inégalités ; La grande pauvreté baisse dans le monde mais de fortes inégalités persistent entre régions. Publiée le 20 octobre 2017.

<https://www.inegalites.fr/La-grande-pauvrete-baisse-dans-le-monde-mais-de-fortes-inegalites-persistent>

Banque mondiale ; Qu'est-ce que l'IDA 2017 ; <http://www5.worldbank.org/ida/what-is-ida-french.html>

Banque Mondiale ; A la recherche d'un investissement public de qualité ; 2007 ; <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/448101468202431573/pdf/3627010vol1020french.pdf>

Banque mondiale ; Algérie : rapport de suivi de la situation économique; Avril 2018. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/publication/economic-outlook-april-2018>

Banque mondiale ; Banque de données 2019 ; Epargne nette ajustée. <https://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&series=NY.ADJ.SVNG.GN.ZS&country=DZA>

Banque mondiale ; communiqué de presse : Les envois de fonds des migrants vers les pays en développement sont en recul pour la deuxième année consécutive ; Avril 2017. <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/04/21/remittances-to-developing-countries-decline-for-second-consecutive-year>.

Banque mondiale ; Évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) ; 2017. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/09/12/world-bank-review-reveals-unchanged-quality-of-policies-and-institutional-performance-in-africa>

Banque mondiale ; Indicateurs du développement dans le monde: Vers une mesure plus large de l'épargne, 2018. <http://wdi.worldbank.org/table/4.11>

Banque mondiale ; Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique ; 2018 <http://documents.worldbank.org/curated/en/227341508753592304/pdf/120402-PUB-PUBLIC.pdf>

Banque mondiale ; la gouvernance et la loi, 2017, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25880/210950ovFR.pdf>

Banque mondiale ; La pauvreté a reculé dans le Maghreb, mais les inégalités persistent, 17 octobre 2016. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/10/17/poverty-has-fallen-in-the-maghreb-but-inequality-persists>

Banque mondiale ; RAPPORT 2018 DE LA CPIA SUR L'AFRIQUE

<http://documents.worldbank.org/curated/en/154191531857767403/pdf/128558-REVISED-FRENCH-WB-CPIA-Report-July2018-FRENCH-finalweb.pdf>

Banque Mondiale ; Rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie ; Printemps 2017

<http://documents.worldbank.org/curated/en/496761499968921052/pdf/117451-FRENCH-WP-Algeria-Eco-Monitoring-pub-6-22-17web.pdf>

Banque mondiale ; WGI Aggregation

Methodology ; <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Documents#wgiAggMethodology>

Banque mondiale ; WGI, documentations ;

<https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Documents>

Banque Mondiale; Pauvreté et prospérité partagée; 2016

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/210958ovFR.pdf>

Banque Mondiale ; S'affranchir de la mesure du PIB pour analyser l'évolution de la richesse dans le monde ; 2018. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2018/01/30/moving-beyond-gdp-to-look-at-the-world-through-the-lens-of-wealth>

Bargenmeier B., Economie du développement durable, Deboeck 2005.

Barrere M., Terre, patrimoine commun, Edition La Découverte, Paris 1992.

Bazzoli L., Dutraive V., La conception institutionnaliste du marché comme construction sociale : une économie politique des institutions, 2004, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00457628/document>

Beitone, A., Gazorla, C., Draï A., Dictionnaire des sciences économiques, Ed. Armand Colin, Paris 2001.

Belattaf M., Economie du développement, OPU, 2010.

Belkacem D., Moussi O., Viabilité budgétaire et fonds de régulation des recettes; 2015; [http://paperroom.ipsa.org/papers/paper\\_53573.pdf](http://paperroom.ipsa.org/papers/paper_53573.pdf)

Bella, H., Agriculture et croissance économique au Cameroun.

[https://www.memoireonline.com/10/09/2761/m\\_Agriculture-et-croissance-economique-au-Cameroun10.html](https://www.memoireonline.com/10/09/2761/m_Agriculture-et-croissance-economique-au-Cameroun10.html)

- Bellache Y., Adair P., Bouznit M., Le secteur informel en Algérie : déterminants et fonctions de gains, 2013. [http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?eID=dam\\_frontend\\_push&docID=25176](http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?eID=dam_frontend_push&docID=25176)
- Bellache Y., L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages : le cas de Bejaia. Economies et finances. Université Paris-Est, 2010. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00593812/document>
- Bellache Y., Le secteur informel en Algérie : approches, acteurs et déterminants. Les Cahiers Du CREAD, (105-106), 2013, <http://revue.cread.dz/index.php/les-cahiers-du-cread/article/view/92>
- Bellal S. ; Changement institutionnel et économie parallèle en Algérie : quelques enseignements. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00569348/document>
- Bellal S., Le nationalisme économique en Algérie : entre libéralisme puéril et étatsisme stérile ; 2010 ; Le Quotidien d'Oran ; 25/01/2010
- Belmihoub M.C., Le concept de bonne gouvernance dans la théorie et la pratique de l'économie du développement : l'apport de l'économie institutionnelle ;2007 ; <http://dspace.univ-setif2.dz/xmlui/bitstream/handle/123456789/1124/belmihoub.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Belmihoub M.C., Gouvernance et rôle économique et Social de l'Etat : entre exigences et résistances, revue IDARA, N° 21, 2002.
- Belmihoub M.C., Le mouvement populaire est la promesse d'un avenir meilleur, <https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-mouvement-populaire-est-la-promesse-dun-avenir-meilleur-321248.04-08-2019>
- Ben Ali D. ; Comptabilité de l'environnement dans le cadre d'une matrice des comptes sociaux;2001. <Http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31682/1488comptabilite%20de%201%20%e2%80%99environnement.pdf?sequence=1>
- Benabi A., Indice mondial de l'innovation : L'Algérie pointe à la 110ème position !, 2018, <https://www.algerie1.com/politique/indice-mondial-de-l-innovation-l-algerie-pointe-a-la-110eme-position>.
- Benalouache N., L'énergie solaire pour la production d'électricité au Maghreb : transition énergétique et jeux d'échelles ; 2017.
- Bénassy A. Coeuré B. ; Jacquet P. Ferry J. ; Politique économique ; Ed Deboeck ;2012.

- BENBAHMED T., LOHOUES H., Perspectives Économiques en Afrique 2018, la BAD, [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country\\_notes/Algerie\\_note\\_pays.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country_notes/Algerie_note_pays.pdf)
- Benblidia M., L'efficacité d'utilisation de l'eau et approche économique Etude nationale, Algérie ;2011.  
[https://planbleu.org/sites/default/files/publications/rapport\\_national\\_eau\\_dz.pdf](https://planbleu.org/sites/default/files/publications/rapport_national_eau_dz.pdf)
- Benderra O. Hidouci G., Algérie : économie, prédation et État policier ; Dossier n° 14 Mai 2004.  
[https://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier\\_14\\_economie.pdf](https://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier_14_economie.pdf)
- Bengabrit N., Remaoun, L'organisation de la recherche en Algérie : Une difficile émergence, Septembre 2013, Alexandria, Egypt ,  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001483/148397m.pdf>. Consulté le 17-04-2018.
- Bénicourt E. Guerrien B., La théorie économique néoclassique. Paris: La Découverte, 2008.
- Bensken M., Les barrières aux importations alarment les sociétés locales ; ALGERIE ECO 2017 ; <https://www.algerie-eco.com/2017/07/22/barrieres-aux-importations-alarment-societes-locales/>
- Berkes, F. Jolly D. 2001. Adapting to climate change: social-ecological resilience in a Canadian western Arctic community. Conservation ecology.  
<http://www.consecol.org/vol5/iss2/art18/> p90
- Berr E., La dette des pays en développement : bilan et perspectives, 2003,  
[www.cadtm.org/IMG/pdf/Dt82.pdf](http://www.cadtm.org/IMG/pdf/Dt82.pdf)
- Bertho F., Document de présentation de la base de données Institutional Profiles Database 2012 (IPD 2012). [http://www.cepii.fr/institutions/doc/IPD\\_2012\\_cahiers-2013-03\\_FR.pdf](http://www.cepii.fr/institutions/doc/IPD_2012_cahiers-2013-03_FR.pdf)
- Bnachenhou A., La fabrication de l'Algérie ; Edition Alpha Désign; mai 2009; p145
- Borner S., Bodmer F., et Kobler M., L'efficacité institutionnelle et ses déterminants.  
<http://claude.rochet.pagespro-orange.fr/cours/Docspilostra/Lefficienceinstitutionnelle.pdf>
- Bouacida R. Y., Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse à partir d'indicateurs statistiques, El-Bahith Review 16/2016.  
<http://rcweb.luedld.net/rc16/F1602.pdf>
- Bouacida Y-R., Haudeville B., Développement de l'économie de la connaissance en Algérie et inflexion du modèle de croissance, El-Bahith Review 2015.  
<http://www.webreview.dz/IMG/pdf/f1501.pdf>.

- Bouacida Y.; Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse ; El-Bahith Review ;2016 <http://rcweb.luedld.net/rc16/F1602.pdf>
- Boulangier P.M., Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique; Les séminaires de l'Iddri, n° 12.  
<http://www.ofarcy.net/documentation/Indicateursdudeveloppementdurable.pdf>
- Bounoua C. (1999), Etat, illégalisation et marché en Algérie, in Revue du CREAD, n° 50, Alger, 1999.
- Bounoua C., L'économie parallèle en Algérie in Cahiers du GRATICE, N°9 Université de Paris XII; 1995.
- Bouyacoub A., Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? ; Revue Insaniat. <https://journals.openedition.org/insaniyat/13761>
- Bouzidi A, Economie Algérienne : Eclairages, Editions ENAG, 2011.
- BOWEN D.E., JONES G.R., Transaction Cost Analysis of Service Organization-Customer Exchange,1986. <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000.amjanuel&part=10114>
- Brasseul J., Le rôle des institutions dans le développement économique : les leçons de l'histoire <https://www.lajauneetlarouge.com/article/le-role-des-institutions-dans-le-developpement-economique-les-lecons-de-lhistoire#.Wwf88UgvzDc>
- Brasseul. J., Introduction à l'économie du développement, Ed. Armand Colin, 1992.
- Brika D., Direction générale des Douanes, Algérie ECO; Douanes algériennes : 60 millions de dollars transférés illégalement à l'étranger ; 03/12/2018. <https://www.algerie-eco.com/2018/12/03/douanes-algeriennes-60-millions-de-dollars-transferes-illegalement-a-letranger/>
- Broda P., Commons : une piste raisonnable en économie de développement, 2010, Revue intervention Cahiers du développement durable; Empreinte écologique 2018.  
<http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/empreinte-ecologique/>
- Callens S., Albert O. Hirschman (1915-2012), Mondes en développement n° 162, Février 2013.  
<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2013-2-page-147.htm>.
- Caves R., Frankel J., JohnsR, Commerce et paiement internationaux, Ed. Deboeck, 2003.

- CDDNU, Commission du développement durable de l'ONU, Indicators of sustainable development guidelines and Methodologies, New York, 2001.  
<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/indisd-mg2001.pdf>
- Centre d'analyses International Crisis Group ; Faute de réformes, l'Algérie menacée de crise économique dès 2019 ; Le Monde ; 20/ 11/ 2018.  
[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/20/faute-de-reformes-l-algerie-menacee-de-crise-economique-des-2019\\_5385878\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/20/faute-de-reformes-l-algerie-menacee-de-crise-economique-des-2019_5385878_3212.html)
- Centre de développement des énergies renouvelables(CDER) ; L'Algérie face aux enjeux environnementaux avec une stratégie intégrant le développement durable ; 30/10/2012. [https://portail.cder.dz/IMG/article\\_PDF/article\\_a2758.pdf](https://portail.cder.dz/IMG/article_PDF/article_a2758.pdf)
- Centre de réflexion sur la guerre économique ; Ce qu'i faut savoir sur la TI ; Janvier 2000 ;<https://infoguerre.fr/2000/01/ce-qu-il-faut-savoir-sur-transparency-international/>
- Centre National des Technologies de production plus Propre (CNTPP); Modes de consommation et de production durable en Algérie: Etat des lieux; 1/09/2015  
<http://www.cntppdz.com/uploads/evenement/Etat%20des%20lieux%20MCPD.pdf>
- Chaigneau P., dictionnaire des relations internationales, Ed. Economica, 1998.
- Charles C., Dijakovic V., Kaempfer M., Kozlova M.,  
 Quelles utilisations pour les indicateurs de gouvernance? , 2007. <http://www.institut-gouvernance.org/docs/note3.pdf>
- Chaudey M., L'approche contractuelle de la firme, 2011, <http://ses.ens-lyon.fr/articles/1-l-approche-contractuelle-de-la-firme-137671>
- Chauffour J.P., Banque mondiale 2018, Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique,
- Chavance B., L'économie institutionnelle, La découverte, Paris 2007.
- Cleaver, F. 2012. Development through bricolage: Rethinking institutions for natural resources management. Routledge.
- CNUCED ; Rapport sur l'investissement dans le monde 2018. [https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2018\\_overview\\_fr.pdf](https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2018_overview_fr.pdf)
- Coase, R.H., The nature of the firm, Economica, 1937, Vol 16.  
<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1468-0335.1937.tb00002.x>



- Comde H., Whitaker C., Piau P., Des nouveaux indicateurs de richesses ; L'Observatoire de la décision publique et [la chaire partenariale, Développement humain et territoires.](#)  
<http://www.boiteaoutils-richessespdl.fr/index.php?page=ena-epargne-nette-ajustee>
- Comité 21, Pour en savoir plus ; <http://www.comite21.org/nos-actions/education-developpement-durable/en-savoir-plus/index.html>
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, notre avenir à tous. Ed. Du Fleuve, Québec.
- Communiqué du conseil national des ministres ; Septembre 2018 ;  
<http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20180926/151015.html>
- Conseil de direction du Réseau de solutions de développement durable ; Rapport au Secrétaire général des Nations Unies ; Indicators and a monitoring framework for the sustainable development goals ; 2015. <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/05/FINAL-SDSN-Indicator-Report-WEB.pdf>
- Conseil de l'Europe, Redéfinir et combattre la pauvreté: Droits Humains, démocratie et biens, Edition du conseil de l'Europe, 2012.
- Conseil Mondial de l'Energie, Les tendances et les technologies nouvelles perturbent les priorités mondiales de l'énergie, 2017 ; <https://www.worldenergy.org/news-and-media/press-releases/conseil-mondial-de-lenergie-les-tendances-et-technologies-nouvelles-perturbent-les-priorites-mondiales-de-lenergie/>
- Corei T., L'économie institutionnaliste, Les fondateurs, Economica, Economie Poche, 1995.
- Coriat B., Boyer R., Innovations dans les institutions et l'analyse monétaires américaines : les greenbacks « revisités », Annales. Economies, sociétés, civilisations, 39<sup>e</sup> année, N° 6, 1984. ,  
[https://www.persee.fr/doc/ahess\\_03952649\\_1984\\_num\\_39\\_6\\_283132](https://www.persee.fr/doc/ahess_03952649_1984_num_39_6_283132)
- Cours des comptes, Rapport de revue de la préparation du gouvernement algérien a la mise en œuvre des ODD, Décembre 2018. <https://www.ccomptes.dz/wp-content/uploads/2019/03/ODD-FRANCAIS.pdf>
- Davies J., Shorrocks A., Credit Suisse Global wealth report 2010, [www.credit-suisse.com/researchinstitute](http://www.credit-suisse.com/researchinstitute).
- Delchet K., Qu'est-ce que le développement durable. Ed. AFNOR, 2003.
- Deubel P., Analyse économique et historique des sociétés contemporaines, Ed Pearson Education, 2008, France,

DEVILLERS, S., Les poubelles du monde, Septembre 2013

<http://www.lalibre.be/actu/planete/les-poubelles-du-monde-522eb7ba35703d8e48d413c7>

DGPP (Direction Générale de la Prévision et des Politiques), Rapport de Présentation du Projet de la Loi de Finances pour 2018 et Prévisions 2019-2020, évolution du FRR,

Dhahri N., Labaronne D., Profils et évolutions (2001-2009) des systèmes nationaux de gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM) et dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), Revue Tiers Monde, 2012/4 n°212.

<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-4-page-37.htm>

Diane-Gabrielle Tremblay, L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique, Revue Interventions économiques n°28, 2002.

<http://interventionseconomiques.revues.org/1115>

Didry C., Vincensini C., Au-delà de la dichotomie marché-société : l'institutionnalisme de Doug Dilhac M.A., Nadeau C., Néron P.Y., Corruption, Responsabilité collective et institutions démocratiques ; Centre de recherche en éthique, Université de Montréal ; 2014.

[https://www.ceic.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/centre\\_documentaire/Corruption\\_responsabilite\\_collective\\_et\\_institutions\\_democratiques.pdf](https://www.ceic.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Corruption_responsabilite_collective_et_institutions_democratiques.pdf)

Direction générale des douanes ; Evolution de la balance des commerciale de l'Algérie de 2005 à 2016. [http://www.douane.gov.dz/pdf/r\\_periodique/Serie.pdf](http://www.douane.gov.dz/pdf/r_periodique/Serie.pdf)

Direction générale du Trésor, le portail des ministères économiques et financiers, 2017, république française ; Les services économiques à l'étranger ; Algérie,

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/Pays/algerie>.

Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances français, 2017 ; Une mesure originale des caractéristiques institutionnelles des pays

[https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8087\\_une-mesure-originale-des-caracteristiques-institutionnelles-des-pays](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8087_une-mesure-originale-des-caracteristiques-institutionnelles-des-pays)

Doucroux A., Les nouveaux utopistes du développement durable, Ed. Autrement, 2003.

Dreher A. Schneider F., Corruption and the Shadow Economy: An Empirical Analysis (January 2006). CESifo Working Paper Series No. 1653. <https://ssrn.com/abstract=886490>

Dupuy L. ; La soutenabilité du développement en Russie durant la décennie 1998-2008 ; Revue d'études comparatives Est-Ouest ; 2015, n° 46.

E municipalités, 07 principes pour réussir l'administration électronique, <http://emunicipality.fr/7-principes-pour-reussir-ladministration-electronique/>

Easterly W., Social Cohesion, Institutions, and Growth, Aout 2006

<https://resourcegovernance.org/sites/default/files/Easterly,%20Ritzen%20and%20Woolcock%20-%20Social%20Cohesion,%20Institutions,%20and%20Growth.pdf>

E-gouvernement survey 2008, United Nations,

<https://www.un.org/en/development/desa/publications/global-e-government-survey-2008.html>

EHRHARAT C., La relation entre l'Etat et la marché dans le développement économique, Paris : Editions Publisud, 2004.

El Kadi I., Le retard de croissance du capital privé, luxueux archaïsme politique des années Bouteflika, Les Cahiers de l'Orient, vol. 128, n°04, 2017.

El Watan.com; Au cœur des scandales Sonatrach ; 05/03 /2013.

<https://www.elwatan.com/archives/actualites/au-coeur-des-scandales-sonatrach-05-03-2013>

Encyclopédia Universalis, Risque et incertitude ; <https://www.universalis.fr/encyclopedie/risque-et-incertitude>

Équipe Perspective monde, Définition gouvernance ;

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1706>

Eurostat ;Manuels & instructions ; SCN :établir les base. 2013.

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5927241/KS-RA-13-003-FR.PDF/d57e51f4-b3fb-4979-a2a5-30e4564113a7?version=1.0>

Fabre J., Ould Aoudia M., Vers une harmonisation des conceptions de la gouvernance ? PNUD 2007 ; <http://www.institut-gouvernance.org/docs/note1-irg.pdf>

Faille D D., Gagnon M A., Introduction : Thorstein veblen : héritage et nouvelles perspectives pour les sciences sociales, 2007, Revue intervention économique n°36, <http://interventionseconomiques.revues.org/537>

FAO, Les dix enjeux des sols en 2015, <http://wikiagri.fr/articles/les-dix-enjeux-des-sols-en-2015-/3423>

FAO/PNUD ; La diversité des animaux domestiques est en péril ; 2000,

<http://www.fao.org/ag/fr/magazine/0011sp2.htm>

- Férone G. et al, Ce que développement durable veut dire, Ed d'Organisation, 2004.
- Garcia M., Nedjam M., Institution et développement : que dit l'enquête profils institutionnels ?  
Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances français, 2018  
<http://www.cepii.fr/institutions/doc/2018-009-221.pdf>
- Garner G., Histoire économique et Nouvelle Économie Institutionnelle en Allemagne, Revue de l'IFHA 2009, <http://ifha.revues.org/346>
- Geoffrey M. Hodgson; Reclaiming habit for institutional economics; Journal of Economic Psychology, Vol. 5, 2004.  
<https://pdfs.semanticscholar.org/c7ef/89ff17f6df81fb82e97f463e2c7b0a832b3f.pdf>
- Ghanem D., Benderra O.; Political paralysis in Algeria is hampering urgently needed economic reforms ; Carnegie Middle East Center ; Beirut. Aout 2019. <https://carnegie-mec.org/diwan/79624>
- Ghertman M. Oliver Williamson et la théorie des coûts de transaction, Revue française de gestion, vol. 142, 2003.
- Gilles M., La nouvelle économie institutionnelle, Idées économiques et sociales, Vol. 159, n°01, 2010.
- Gillis M., Perkins DH., Roemer M., Snodgrass D.R., Economie du développement, Ed. De Boeck, 1994.
- Giraud P-N., Ollivier T., Économie des matières premières, La Découverte, 2015.
- Gislain J., la naissance de l'institutionnalisme, La Découverte, Paris 2000.
- GIZ (Agence de coopération allemande) ; Promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie ; 2012. [http://adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2014/04/promotion\\_entrepreneuriat\\_dans\\_leconomie\\_verte\\_en\\_algerie\\_2012.pdf](http://adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2014/04/promotion_entrepreneuriat_dans_leconomie_verte_en_algerie_2012.pdf)
- Global Footprint Network 2019, Open data platform;  
<https://data.footprintnetwork.org/#/countryTrends?cn=4&type=BCpc,EFCpc>
- Global Footprint Network et WWF ; Rapport 2018: L'autre déficit de la France.  
[https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-05/180504\\_rapport\\_jour\\_du\\_depassement\\_france.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-05/180504_rapport_jour_du_depassement_france.pdf)

- Global Footprint Network ; Données et méthodologie 2016 ;  
<https://www.footprintnetwork.org/resources/data/>
- Gnegne Y., Quatre essais sur l'épargne nette ajustée et la mesure du développement soutenable ;  
Sciences de l'Homme et Société. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2010.  
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00504674/document>
- Golla M., Pourquoi les inégalités se creusent dans le monde ; LE FIGARO.fr ; 2015;  
<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/02/16/20002-20150216ARTFIG00203-pourquoi-les-inegalites-se-creusent-dans-le-monde.php>
- Grim N., Véritable gouffre financier pour l'Algérie : Les réévaluations sont-elles une fatalité?;Algérie-Eco ; <https://www.algerie-eco.com/2017/12/24/veritable-gouffre-financier-lalgerie-reevaluations-fatalite/24> décembre 2017
- Guerrien, B., Dictionnaire d'analyse économique, Ed. La Découverte, 2000, Paris.
- Guillaumont P., Economie du développement, Paris, Ed. PUF, 1985.
- Gupta S., Davoodi H., R. Alonso-Terme, Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty? IMF Working Paper, 1998. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/wp9876.pdf>
- HAMAMDA T M., Crise et transition à l'économie de marché en Algérie, Revue sciences humaines n°21, Juin 2004.
- Hamouche O., Les préalables à la mise en place d'une comptabilité de l'environnement dans les comptes de la nation; Revue des réformes économique et intégration mondiale ; volume 12, n° 24.
- Hardi P., Barg S., La mesure du développement durable : Etude des pratiques en vigueur ; Novembre 1997 ; Canada; Institut international du développement durable.  
[https://www.ic.gc.ca/eic/site/eas-aes.nsf/vwapj/op17f.pdf/\\$file/op17f.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/eas-aes.nsf/vwapj/op17f.pdf/$file/op17f.pdf)
- Harribey J.M., Le développement soutenable, Economica 1998.
- Hedir M.; Autres expériences de développement à travers le monde : quelques éléments chiffrés de comparaison », symposium du FCE, Alger, 2012.
- Hedoin, C, les théories institutionnalistes du comportement économique de T. Veblen et J.R. Commons : éléments et fondements d'une approche réaliste et évolutionniste en économie, 2005, [http://www.univ-reims.fr/site/laboratoire-labellise/omi-organisations-marchandes-et-institutions-ea-2065/les-membres/hedoin-cyril/gallery\\_files/site/1/1697/3184/5292/6643/6644.pdf](http://www.univ-reims.fr/site/laboratoire-labellise/omi-organisations-marchandes-et-institutions-ea-2065/les-membres/hedoin-cyril/gallery_files/site/1/1697/3184/5292/6643/6644.pdf)

- HLPE (high level panel of experts on food security and nutrition), L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale, rapport 9,2015, [www.fao.org/cfs/cfs-hlpe](http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe) .
- Hugon P., L'économie de l'Afrique, Paris, La Decouverte, collection Repères.
- Hugon P., La pensée française en économie du développement, Revue d'économie politique, n°109, 1991.
- Hugon P., La contribution des économistes français du développement, Revue d'économie financière, 1994, [https://www.persee.fr/doc/ecofi\\_0987-3368\\_1994\\_hos\\_4\\_1\\_5635](https://www.persee.fr/doc/ecofi_0987-3368_1994_hos_4_1_5635)
- Hugon P., L'économie de l'Afrique, édition La découverte ; 2006.
- Ibarra G.L., Atamanov A., Groupe Banque mondiale ; Améliorer les données sur la pauvreté dans le monde : le cas de l'Algérie. 31/05/ 2017 <https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/global-poverty-puzzle-case-algeria>
- ICPC (instance centrale de prévention de la corruption, Maroc), La bonne gouvernance, 2011, [www.icpc.ma/.../Bonne+gouvernance+entre+la+situation+actuelle+et+les+dispositions](http://www.icpc.ma/.../Bonne+gouvernance+entre+la+situation+actuelle+et+les+dispositions)
- IHMC, Placer la soutenabilité culturelle sous le regard de l'histoire des techniques, 2017. <http://www.ihmc.ens.fr/placer-soutenabilite-culturelle-sous-regard-histoire-techniques-2220.html>.
- INAPI, 2010, Nature des dépôts de brevets, <http://www.inapi.org/>.
- Insee ; Les indicateurs de développement durable; 2008 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1373261/ECOFRA08c.PDF>
- Institutional Profiles Database – CEPII, 2016 <http://www.cepii.fr/institutions/FR/ipd.asp>
- International energy agency (IEA2016). <https://www.iea.org/statistics/statisticssearch/report?year=2014&country=ALGERIA&product=Indicators>
- Jones C., Théorie de la croissance endogène, Ed. de boeck, 1999.
- Kacemi M., Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran ; Problématiques environnementales africaines; 2011 <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/5959>
- Kask M.O., commission européenne pour la démocratie par le droit, [http://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL\(2011\)006-f](http://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL(2011)006-f)

- Kateb A., Revenir a une trajectoire de consolidation budgétaire, 2018 ;<https://www.liberte-algerie.com/actualite/il-faut-revenir-a-une-trajectoire-de-consolidation-budgetaire-en-2019-304693>
- Khechaba A., Transition énergétique algérienne : Encore un retard à rattraper ;El Watan. Com ;01/11/2018. <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/magazine/transition-energetique-algerienne-encore-un-retard-a-rattraper-01-11-2018>
- Khelfaoui H., Accès Aux Technologies En Algérie, Imposition Ou Appropriation? *Revue Africaine De Sociologie*, vol. 15, n° 1, 2011, JSTOR, [www.jstor.org/stable/24487938](http://www.jstor.org/stable/24487938).Consulter.
- Klitgaard R., Fighting corruption; CESifo DICE Report 2/2011. <https://www.cesifo-group.de/DocDL/dicereport211-forum6.pdf>
- Kuznets S., Croissance et structure économique, Pris, Calmann-lévy, 1972.
- Lamiri A., L'Algérie s'est trompée de diagnostic et de thérapie, Forum Algéria- Invest, le quotidien Liberté du 04/10/2011. <https://www.liberte-algerie.com/actualite/lalgerie-sest-trompee-de-diagnostic-et-de-therapie-97053>
- Lassassi, M. Sami L., L'environnement institutionnel des entreprises en Algérie, International Journal Economics & Strategic Management of Business Process, vol.15, 2015. <https://docplayer.fr/35941154-L-environnement-institutionnel-des-entreprises-en-algerie.html>
- Latouche S., L'occidentalisation du monde, PUF, Paris 1989.
- Lautier M., Vernières M., Banque mondiale, La mesure du développement : des indicateurs en question, 2018, E d Karthala, <http://pubdocs.worldbank.org/en/651751510251223013/GIC-execsum.pdf>
- Le Monde avec AFP ; Le fonds souverain de la Norvège, le plus gros au monde, 28/02/2017 ; [https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2017/02/28/norvege-le-plus-gros-fonds-souverain-du-monde-a-gagne-50-milliards-d-euros-en-2016\\_5086910\\_1656941.html](https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2017/02/28/norvege-le-plus-gros-fonds-souverain-du-monde-a-gagne-50-milliards-d-euros-en-2016_5086910_1656941.html)
- Le Quotidien d'Oran ; Réforme de la loi des hydrocarbures, gaz de schiste, offshore...: Regain d'intérêt des majors pétrolières pour l'Algérie ; 12 mars 2019.
- Lecaillon J.D, Le Page J.M., Ottavj C., Economie contemporaine. Ed de Boeck, 2004.
- Lekehal F.,Émission de CO2 et carences nutritionnelles : l'Algérie dans la zone rouge 07/ 10/ 2018 ; TSA ; <https://www.tsa-algerie.com/emission-de-co2-et-carences-nutritionnelles-lalgerie-dans-la-zone-rouge/>

- Lemieux P., Quels sont les avantages de la liberté économique ? La tribune ;20/11/2018  
[https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-sont-les-avantages-de-la-liberte-economique-798047.html#\\_edn5](https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-sont-les-avantages-de-la-liberte-economique-798047.html#_edn5)
- Les Echos.fr ; Banque mondiale : l'extrême pauvreté passe sous la barre des 10 % de la population ; 14/10/2015.  
[https://www.lesechos.fr/04/10/2015/lesechos.fr/021377655121\\_banque-mondiale---l-extreme-pauvrete-passe-sous-la-barre-des-10---de-la-population.htm](https://www.lesechos.fr/04/10/2015/lesechos.fr/021377655121_banque-mondiale---l-extreme-pauvrete-passe-sous-la-barre-des-10---de-la-population.htm).
- Locher F., Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la tragédie des communs, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2013/1, n° 60, <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2013-1-page-7.htm>
- Lund C., Sikor T., Access and Property: a Question of Power and Authority, *Development & Change*, vol. 40, n° 1, 2009.
- Mainlvaud, E., Regard d'un ancien sur les nouvelles théories de la croissance, Revue économique n°02, volume 44.
- Mbengue, M., Enjeux et pratiques de la gouvernance électronique en Afrique de l'Ouest, Décembre 2009, <https://www.ifla.org/files/assets/faife/publications/misc/issues-and-practices-of-e-governance-in-west-africa-fr.pdf>
- Mebtoul A., Exportation de trois milliards de dollars fin 2018 hors hydrocarbures : éviter d'induire en erreur l'opinion publique. <https://www.algerie1.com/eclairage/exportation-de-trois-milliards-de-dollars-fin-2018-hors-hydrocarbures-eviter-d-induire-en-erreur-l-opinion-publique.11/11/2018>.
- Mebtoul A., Place du secteur privé au sein de l'économie algérienne ; Publié dans La Nouvelle République le 25/10/2017. <https://www.djazairess.com/fr/lnr/270519>
- Mebtoul A., Relance de l'économie algérienne 2017/2020, <https://www.algerie1.com/eclairage/relance-de-l-economie-algerienne-2017-2020>
- Mebtoul A., L'obligation de paiement par chèques est-elle réaliste?; LIBERTE-ALGERIE.COM ;02 /07 /2015 <https://www.liberte-algerie.com/contribution/lobligation-de-paiement-par-cheques-est-elle-realiste-228655>
- Mebtoul A., La corruption, une menace pour la sécurité nationale ; Avril 2019.  
<https://maghrebemergent.info/la-corruption-une-menace-pour-la-securite-nationale/>



- Mebtoul A., La corruption, une menace pour la sécurité nationale ; Avril 2019.  
<https://www.maghrebemergent.info/la-corruption-une-menace-pour-la-securite-nationale/>
- Mebtoul A., Transparency International : l'Algérie, un des pays le plus corrompus au monde, 2013 ; Le Matain d'algérie. [https://www.lematindz.net/news/12080-transparency-international-lalgerie-un-des-pays-le-plus-corrompus-au-monde.html#at\\_pco=tst-1.0&at\\_si=5cb18b1c206535af&at\\_ab=per-2&at\\_pos=1&at\\_tot=2](https://www.lematindz.net/news/12080-transparency-international-lalgerie-un-des-pays-le-plus-corrompus-au-monde.html#at_pco=tst-1.0&at_si=5cb18b1c206535af&at_ab=per-2&at_pos=1&at_tot=2)
- Meier G-M., et al, Les pionniers du développement, BM, 1988.
- Mekki H.; Utilisation rationnelle de l'énergie en Algérie : Quels efforts à faire et comment y parvenir ?; Portail algérien des énergies renouvelables, 2015.  
<https://portail.cder.dz/spip.php?article4693>
- Menna K., Mehibel S., La problématique des IDE en Algérie : Paradoxes d'une économie attractive faiblement attrayante ; Les Cahiers du Cread, vol. 33 ; n°120 ; Mars 2018.
- Messaoudi A., Quelles priorités économiques pour l'Algérie à l'horizon 2022 ?El watan.comm ;  
<https://www.elwatan.com/edition/economie/quelles-priorites-economiques-pour-lalgerie-a-lhorizon-2022-.23-07-2019>
- Midoun S.; Zairi B.; Country Risk Components Effects On Algeria Attractiveness for foreign direct investment (1990-2012) ; El-Bahith Review 2015.
- Migot-Adholla et al., 1994. Searching for land tenure security in Africa. Washington, DC: World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/630121468742824113/Searching-for-land-tenure-security-in-Africa>.
- Ministère de l'éducation nationale ; L'éducation nationale en chiffres ;2018  
<http://www.education.gov.dz/fr/leducation-nationale-en-chiffres/>
- Ministère de l'énergie ; bilan énergétique; année 2017  
[http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/MAJ\\_2018/Stat/Bilan\\_Energ%C3%A9tique\\_National\\_2017\\_edition\\_2018.pdf](http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/MAJ_2018/Stat/Bilan_Energ%C3%A9tique_National_2017_edition_2018.pdf)
- Ministère de l'énergie, Algérie ; Energies Nouvelles, Renouvelables et Maitrise de l'Energie ; 2018 ; <https://www.energy.gov.dz/?rubrique=energies-nouvelles-renouvelables-et-maitrise-de-lrenergie>
- Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, France, Panorama de l'effort de R&D dans le monde, note Flash n°17 - Novembre 2017

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122354/panorama-de-l-effort-de-r-d-dans-le-monde.html>.

Ministère de l'Industrie et des Mines ; Bulletin d'information statistique n°33 ;

[http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin\\_PME\\_N\\_33.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_33.pdf)

Ministère de l'industrie et des mines ; Bulletin d'informations statistiques. n°31/2017.

[http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin\\_PME\\_N\\_31Vf.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_31Vf.pdf)

Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2017. [http://www.douane.gov.dz/pdf/r\\_periodique/Ann%C3%A9%202017.pdf](http://www.douane.gov.dz/pdf/r_periodique/Ann%C3%A9%202017.pdf)

Ministère des finances, <http://www.mf.gov.dz/article/48/Zoom-sur-les-Chiffres-/154/Taux-d'inflation.html>

Mira R., Économie politique de l'industrialisation en Algérie : analyse institutionnelle en longue période. Economies et finances. Université Sorbonne Paris, 2015. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01684242/document>

Mokadem N.; La communication un outil au service du Développement Durable en Algérie ; Revue Elmofakir, n°10 ; <http://fdsp.univ-biskra.dz/images/revues/mf/r10/mokademnadjia.pdf>

Montalieu T., Economie du développement, Ed. Bréal, Collection. Amphi Economie, 2001.

Musette M.S., Ferfera M Y. Labdelaou H., De la fuite des cerveaux à la mobilité des compétences ? Une vision maghrébine. Ed. CREAD/ BIT, Alger, 2015.

NABNI, Rapport Janvier 2013, cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020.

[National Footprint Accounts 2019 edition \(Data Year 2016\)](https://data.footprintnetwork.org/#/). <https://data.footprintnetwork.org/#/>

Ngassi M., Ngakegni G., Sakande S., (TIC) sur le tissu productif des biens et services au Maroc, Juin2010; <http://blog.wikimemoires.com/2011/02/tic-rapport-education-sante-environnement/>

North D C., Institutions, Institutional Change and Economic Performance, 1990.

<http://www.olivialau.org/ir/archive/nor1.pdf>

North D C., Le processus du développement économique, Paris, Editions d'organisation, 2005.

North DC., Colloque international, droit et régulations des activités économiques, 2008.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00326116/document>.

- North D., Understanding the Process of Economic Change. Princeton: Princeton University Press. 2005. <http://assets.press.princeton.edu/chapters/s7943.pdf>.
- North D.C., “Institutions”, Journal of Economic Perspectives, 1991. [https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/1695541/mod\\_resource/content/1/North%20%281991%29.pdf](https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/1695541/mod_resource/content/1/North%20%281991%29.pdf)
- North D.C. “Economic Performance Through Time”, American Economic Review;1994. <http://www.wiwi.uni-muenster.de/iw/downloads/Im%20Seminar/ws0708/Literatur%20/Introductory/Intro3.pdf>
- Nouioua B., Le problème des réserves de change ; El Watan ; 10/11/2018
- Oman C., Arndt C., Les indicateurs de gouvernance : Usages et abus, Études du Centre de développement, 2007Éditions OCDE.
- ONS : Activité, emploi et chômage en 2017, [http://www.ons.dz/IMG/pdf/Emploi\\_chomage\\_Avril\\_2018.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/Emploi_chomage_Avril_2018.pdf)
- ONS ; l’Algérie en quelques chiffres ; [http://www.ons.dz/IMG/pdf/AQC\\_R\\_2016\\_ED\\_2017\\_-\\_Francais\\_.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/AQC_R_2016_ED_2017_-_Francais_.pdf)
- ONS ; Les comptes économiques en volume (2015 – 2018) ; bultain n°862. <http://www.ons.dz/IMG/pdf/comptesv2015-2018.pdf>
- ONS ; Statistiques Economiques n°172 ;2012 ; [http://www.ons.dz/IMG/pdf/Resultats\\_definitifs\\_phase\\_I\\_RE2011-2.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/Resultats_definitifs_phase_I_RE2011-2.pdf)
- ONU ; Objectifs du développement durable(ODD), <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- ONU ; Bureau pour l’Afrique du nord ; L’économie verte en Algérie ; [https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/NA/AHEGM-ISDGE/egm\\_ev-algerie\\_fr.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/NA/AHEGM-ISDGE/egm_ev-algerie_fr.pdf)
- Ostrom E., Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles », Ed. de Boeck, traduction française 2010.
- Otando G., le renouveau des théories du développement, Mars 2008, <https://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2008/03/doc-177.pdf>
- OUCHICHI M., Aux origines du caractère rentier de l’économie Algérienne ; El-Bahith Review n°15, 2015; <http://www.webreview.dz/IMG/pdf/f1503.pdf>

- OUEDRAOGO M.F., Les déterminants du secteur informel dans les pays en voie de développement : réglementation, corruption, procédures administratives et mode de financement, 2015,  
[https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8043/Ouedraogo\\_Moumouni\\_Faisalle\\_MSc\\_2015.pdf;sequence=3](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8043/Ouedraogo_Moumouni_Faisalle_MSc_2015.pdf;sequence=3)
- Ould Mohamed H., Compétitivité économique dans le monde arabe : L'Algérie, un ratage au classement, Reporters, <http://www.reporters.dz/item/100135-competitivite-economique-dans-le-monde-arabe-l-algerie-un-ratage-au-classement>.
- Oxfam ; Document d'information n° 134; Lever la malédiction des ressources; Décembre 2009.  
<https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp134-lifting-the-resource-curse-fr-011209.pdf>
- Pasquier J-L., L'encyclopédie du développement durable; La comptabilité environnementale au niveau national ; 10/11/2010 ; <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/neige-neige-economie-neige-neige/la-comptabilite-environnementale.html>
- Peguin D. ; Talha L.; Pourquoi le régime rentier est-il si rétif au changement ? Une interprétation des facteurs de blocage en termes d'institutions; Document de travail. CREQAM, (2002), Aix-En-Provence.  
[https://rechercheregulation.files.wordpress.com/2012/12/27\\_peguin\\_talha.pdf](https://rechercheregulation.files.wordpress.com/2012/12/27_peguin_talha.pdf)
- Perroux F., L'économie du XXème siècle, Ed. PUG, Grenoble, 1991(1ere Ed.1969).
- Perspective monde ; IDH de l'Algérie ;  
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/dza/en/sp.pop.idh.in.html>
- PESQUEUX Y., L'économie informelle, une bonne « mauvaise pratique » ? Revue française de gestion 2012/9 N° 228-229.
- Petit Larousse, 2007, 2010.
- Philippot L-M., Rente naturelle et institutions. Les Ressources Naturelles : Une Malédiction Institutionnelle ?. 2011. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00553629/document>
- Pigou, L'économie du bien-être, Dalloz 1958.
- Plan d'action du gouvernement 2017; <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf>

Plateforme d'information internationale des Experts Comptables ; Algérie : Investir <http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/algeria/investir-3>.

PMC (Performances Management Consulting), Avril 2009, E-Gouvernance en Afrique [http://perfcons.com/bibliotheque/publication/PDF/doc%20sectoriel/E\\_Gouvernance\\_Executive%20sum](http://perfcons.com/bibliotheque/publication/PDF/doc%20sectoriel/E_Gouvernance_Executive%20sum)

PNUD ; indices et indicateurs de développement humain : mise à jour statistique 2018, [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018\\_human\\_development\\_statistical\\_update\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf)

PNUD ; Pourquoi utilise-t-on la moyenne géométrique pour calculer l'IDH. <http://hdr.undp.org/en/node/2550>

PNUD ; rapport sur le développement humain ; Ed Economica ; 1994.

PRS group ; International Country Risk Guide Methodology, <https://www.prsgroup.com/wp-content/uploads/2012/11/icrgmethodology.pdf>

PRS groupe ; The ICRG. <https://www.prsgroup.com/explore-our-products/international-country-risk-guide/>

Quelin.B ; Les frontières de la firme ; Economica ; 2002.

Quiñones E., OCDE ; Qu'est-ce que la corruption ? 2012. <https://observateurocde.org/news/sectionfront.php/locale/28>

Raffinot M., Economie du développement, 2015, Ed Dunod, Paris.

Rapport Brundtland, notre avenir à tous ; [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport\\_brundtland.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf)

Razafindrakoto M., Roubaud F. ; indicateurs de gouvernance : pertinence, usage et limites– IRD – DIAL. 2007 <http://www.tamdaoconf.com/tamdao/wp-content/uploads/2007/07/Tam-Dao-2007-FR-SP4-Razafindrakoto-Roubaud.pdf>

Razafindrakoto M., Roubaud F., Peut-on se fier aux bases de données internationales sur la Corruption ? Une confrontation entre enquêtes-experts et enquêtes-ménages en Afrique subsaharienne ; Janvier 2006. [https://www.researchgate.net/publication/44294559\\_Peut-on\\_se\\_fier\\_aux\\_bases\\_de\\_donnees\\_internationales\\_sur\\_la\\_Corruption\\_Une\\_confrontation\\_entre\\_enquetes-experts\\_et\\_enquetes-menages\\_en\\_Afrique\\_subsaharienne](https://www.researchgate.net/publication/44294559_Peut-on_se_fier_aux_bases_de_donnees_internationales_sur_la_Corruption_Une_confrontation_entre_enquetes-experts_et_enquetes-menages_en_Afrique_subsaharienne)

Rivière F., Cathelineau E., Voituriez T., Vaincre les inégalités, 2016.

<http://regardssurlaterre.com/analyse-vaincre-les-inegalites>

Robert M. Cheverry C., Le sol : une contrainte pour la sécurité alimentaire mondiale ; 2009.  
Paris, Ed Quae.

Rodrik D., Subramanian A., La primauté des institutions (ce que cela veut dire et ce que cela ne veut pas dire) <http://sos-es.e-monsite.com/medias/files/la-primaute-des-institutions.pdf>

Roman P., Tihiry G., T. Bauler, Comment mesurer la soutenabilité ? L'économie politique n°06901/01/2016 ; Alternatives Economiques ; <https://www.alternatives-economiques.fr/mesurer-soutenabilite/00068996>

S A M., Le Soir d'Algérie, 16 - 02 – 2019, Pas de poursuites judiciaires contre les promoteurs Ansej, Cnac, Angem en situation d'échec»

S.H ; Le quotidien Horizons ; 16/01/2019, Une vision stratégique pour protéger les ressources en eau ;. <https://www.sudhorizons.dz/images/HorizonsPDF/16-01-2019.pdf>

Sachs J., Schmidt-Traub G., Kroll C., DurandDelacre D., Teksoz K., SDG Index and Dashboards, Global Report. New York 2016: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN). <https://www.sdgindex.org/assets/files/SDG-Index-FR-03.pdf>

Sachs J.G., Schmidt-Traub C., Kroll C., Fuller G., SDG Index and Dashboards Report 2018. New York : Bertelsmann Stiftung et Réseau de solutions de développement durable (SDSN). <https://www.sdgindex.org/assets/files/SDG-Index-FR-03.pdf>

Sachs, I., 1993. Écodéveloppement. Paris, Syros, Alternatives économiques.

Sacque A.M., Atlas mondial du développement durable, Ed. Autrement, 2002.

Sahbani L., Analyse des principales dispositions de la nouvelle loi sur la promotion de l'investissement en Algérie; PwC ; 2016 ; <https://www.wko.at/service/aussenwirtschaft/PwC-Algerie-Article-codes-des-investissements--VF-06092016-V.pdf>

Samuelson P., Nordhaus W., Economie, Ed Economica, 2000.

Sari C., Algérie entre le pétrole et rien d'autre ; 2015 ; l'Université du Québec de Montréal - l'Institut euromaghrébin d'Études et de Prospectives ; <https://lecourrierdumaghrebtedelorient.info/algeria/algerie-entre-petrole-et-rien-dautre/>

SDG index and dashboards report 2016, 2017, 2018, and 2019.

SDG Index and Dashboards Report 2018, country profiles edition;

<https://www.sdgindex.org/assets/files/2018/02%20SDGS%20Country%20profiles%20edition%20WEB%20V3%20180718.pdf>

SDG Index and Dashboards Report 2018; country profiles.

<https://dashboards.sdgindex.org/#/DZA>

Sekak R., l'archaïsation du système bancaire algérien ; <https://www.algerie-eco.com/2019/09/25/rachid-sekak-larchaïsation-du-systeme-bancaire-algerien/>

Sen, A., Un nouveau modèle économique, Développement, Justice, Liberté, Ed. Odile Jacob, Paris 2000.

Smouts M C., Le développement durable, les termes du débat, Armand Colin, Ed. Dalloz, 2005.

Sonelgaz, Rapport annuel de la production nationale renouvelable 2019.

Ste-Marie G., Une société extractive ou inclusive ? Voilà la question ! Deux économistes d'Harvard publient un ouvrage majeur, <http://lautjournal.info/articles-mensuels/314/une-societe-extractive-ou-inclusive-voila-la-question>

Stevens P., Dietsche E., Resource curse: An analysis of causes, experiences and possible ways forward; 2007; Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy (CEPMLP), University of Dundee, Scotland, UK.

<https://resourcegovernance.org/sites/default/files/Stevens%20&%20Dietsch%20-%20Resource%20Curse%20-%20Causes,%20Exp%20&%20Way%20Forward.pdf>

Stiglitz J., Sen A. K., Fitoussi J-P., 2009. " La mesure de la performance économique et du progrès social : réflexions et vue d'ensemble ", publications de Sciences Po 2009-33, Sciences Po.

Stiglitz J. ; Asymétrie de l'information et politique économique ; Project syndicate ; 2001 <https://www.project-syndicate.org/commentary/asymmetries-of-information-and-economic-policy/french?barrier=accesspaylog>

Stoléru, L., L'équilibre et la croissance économique, Ed. Dunod, 1976.

Talha L., Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle : l'économie algérienne au milieu du gué, Où va l'Algérie ? 2001 Karthala, Paris.

Terre sacrée 2017 ; Epuisement des ressources ; <http://www.terresacree.org/ressources.htm>

The Heritage Foundation, 2009, Methodology for the 10 Economic Freedoms,

[http://www.heritage.org/Index/pdf/Index09\\_Methodology.pdf](http://www.heritage.org/Index/pdf/Index09_Methodology.pdf)

TI ; Indice de perception de la corruption 2012, Note synthétique sur la méthodologie.

[https://www.transparency.org/files/content/pressrelease/2012\\_CPIShortMethodologyNote\\_EMBARGO\\_FR.pdf](https://www.transparency.org/files/content/pressrelease/2012_CPIShortMethodologyNote_EMBARGO_FR.pdf)

TI ; L'IPC 2017 met en avant l'ampleur du fardeau que représente la corruption dans plus des deux-tiers des pays du monde ; Février 2018 ;

[https://www.transparency.org/news/pressrelease/lindice\\_de\\_perception\\_de\\_la\\_corruption\\_2017\\_met\\_en\\_avant\\_lampleur\\_du\\_fardea](https://www.transparency.org/news/pressrelease/lindice_de_perception_de_la_corruption_2017_met_en_avant_lampleur_du_fardea)

TI, Lutter contre la corruption en des termes clairs (2009) :

[http://files.transparency.org/content/download/85/339/file/2009\\_PlainLanguageGuide\\_FR.pdf](http://files.transparency.org/content/download/85/339/file/2009_PlainLanguageGuide_FR.pdf)

TRADE Solutions BNP Paribas. Les investissements en Algérie. Février 2019.

<https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/algerie/investir>

Trading Economics.com, ONS, 2018, <https://fr.tradingeconomics.com/algeria/unemployment-rate>

Treillet S., L'économie du développement, 2002, Paris : Edition Nathan.

Trésor, Direction générale ; situation économique et financière de la Malaisie, 2018.

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/MY/situation-economique-et-financiere>

TSA ; La balance des paiements a baissé en 2017 mais reste à un niveau élevé, <https://www.tsa-algerie.com/balance-des-paiements-le-deficit-sest-reduit-en-2017-mais-reste-a-un-niveau-eleve/>

U.N ; la Commission économique pour l'Afrique 2017 ; Profile de pays, Algérie,

[https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/algeria\\_cp\\_fre.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/algeria_cp_fre.pdf)

UN 2018, Les inégalités d'espérance de vie dans le monde se réduisent

[https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-esperance-de-vie-dans-le-monde-se-reduisent?id\\_theme=26](https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-d-esperance-de-vie-dans-le-monde-se-reduisent?id_theme=26)

UN 2018, Rapport sur les inégalités mondiales 2018,

<http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>



UN, e-Government Survey 2008

<https://publicadministration.un.org/egovkb/portals/egovkb/documents/un/2008-survey/unpan028607.pdf>

UNESCO ; Rendre des comptes en matière d'éducation; 2017; <http://gem-report-2017.unesco.org/fr/home-2/>

UNESCO, Rapport sur la science vers 2030, Données et chiffres

Vergne C., Laville C., Comment analyser le risque sociopolitique ? Une composante clé du risque-pays ; AFD / Macroéconomie & Développement / Janvier 2018 /n°25.

<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-02-05-48-06/md-25-risque%20sociopolitique-risque%20pays-Vergne-Laville.pdf>

Vivien F-D., Le développement soutenable. La Découverte 2007.

WGI sur <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports>

Williamson O., comparative economic organization, the analysis of discrete structural alternatives, administrative science, vol. 36, n°2, 1991.

Williamson, O., The economic institutions of capitalism, The Free Press, New York, 1985.

Williamson, O., Les institutions de l'économie, Inter-éditions, 1994.

Williamson O. (2000), "The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead" Journal of Economic Literature, Vol. 38, N°3.

<https://pdfs.semanticscholar.org/abca/15e9c26e155ccf2313d1b8504a7afe7fa9a8.pdf>.

Williamson, O., Transaction cost Economics and Organization Theory, Industrial and Corporate Change, 1993, Vol.2, N°2, pp.107-156.

[https://scholar.google.com/scholar\\_lookup?title=Transaction%20Cost%20Economics%20and%20Organization%20Theory&author=O.%20E..%20Williamson&journal=Industrial%20and%20Corporate%20Change&volume=2&issue=2&pages=107-156&publication\\_year=1993](https://scholar.google.com/scholar_lookup?title=Transaction%20Cost%20Economics%20and%20Organization%20Theory&author=O.%20E..%20Williamson&journal=Industrial%20and%20Corporate%20Change&volume=2&issue=2&pages=107-156&publication_year=1993)

World Bank Group; The Changing Wealth of Nations 2018: Building a Sustainable Future;

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29001/9781464810466.pdf?sequence=4&isAllowed=y>

World Bank group; Doing Business 2018; Reforming to Create Jobs;

<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28608>

World Bank group; Global investment competitiveness Report 2017-2018; Foreign Investor, perspectives and policy implications.

---

<http://documents1.worldbank.org/curated/en/169531510741671962/pdf/121404-PUB-PUBLIC-PUBDATE-10-25-2017.pdf>

World Bank Group; *World development report 1997 : the state in a changing world*

<http://documents.worldbank.org/curated/en/518341468315316376/World-development-report-1997-the-state-in-a-changing-world>

World Economic Forum, *Fostering Effective Energy Transition 2020 edition*,

[http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_Fostering\\_Effective\\_Energy\\_Transition\\_2020\\_Edition.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_Fostering_Effective_Energy_Transition_2020_Edition.pdf)

WWAP 2016(programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau), UNISCO, L'eau et l'emploi, paris, [http://www.unesco.org/new/fr/natural-](http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/2016-water-and-jobs/)

[sciences/environment/water/wwap/wwdr/2016-water-and-jobs/](http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/2016-water-and-jobs/)

Yale Center for Environmental Law & Policy; Classement des pays selon l'IPE

<http://epi.yale.edu/epi/country-rankings>

Zakane A., *Le Rôle du Capital Humain dans le Processus de Croissance Économique en Algérie*

*Revue d'Economie et de Statistique Appliquées* ; Octobre 2017; [https://mpa.ub.uni-muenchen.de/81983/1/MPRA\\_paper\\_81983.pdf](https://mpa.ub.uni-muenchen.de/81983/1/MPRA_paper_81983.pdf)

# Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	I
<b>Liste des figures</b> .....	II
<b>Liste des tableaux</b> .....	V
<b>Liste des abréviations</b> .....	VII
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1 L'économie institutionnelle : Une impulsion dans l'économie du développement</b> .....	10
Introduction : .....	11
1. L'historique de l'économie du développement : .....	12
1.1 Croissance, développement et sous-développement : .....	13
1.1.1. Reconnaître le développement à travers quelques auteurs : .....	14
1.1.2. L'approche quantitative et qualitative du développement : .....	15
1.1.3. Le sous-développement : .....	17
1.2 Retour sur les principales théories du développement : .....	20
1.2.1 Les classiques : .....	21
1.2.2 De la croissance déséquilibrée à la croissance équilibrée : .....	22
1.2.3 Le dualisme et le décollage : développement axé sur l'agriculture .....	27
1.2.4 Le courant structuraliste et dépendantiste : .....	29
1.2.5 Croissance endogène et externalités : la redécouverte de l'Etat .....	30
1.3 Les stratégies de développement : portée et limite .....	32
1.3.1 Le développement par les industries industrialisantes : .....	33
1.3.2 Le développement par la substitution d'importation (ISI) : .....	34
1.3.3 Le développement par la promotion des exportations (IPE) : .....	35
1.3.4 Le recours à l'endettement pour financer les stratégies de développement .....	36
1.3.5 Les Limites des différentes stratégies : .....	38
2. L'émergence du courant institutionnel en économie du développement : .....	40
2.1 Les institutions comme une variable endogène du développement .....	42
2.1.1 L'émergence des institutions pour réduire l'incertitude du marché : .....	43
2.1.2 Définir et catégoriser les institutions : formelles, informelles, politiques, économiques et organisations .....	44
2.1.3 Les institutions comme structure d'incitations .....	49

2.1.4 Les institutions comme système de croyances partagées .....	50
2.1.5 Les institutions comme instrument de gouvernance.....	51
2.2. Les fondateurs de l'économie institutionnelle.....	53
2.2.1 L'évolution institutionnelle de Vablen et les institutions comme une accumulation d'habitudes mentales : .....	54
2.2.2 Les apports de Commons et les institutions comme une action collective :.....	57
2.2.3 L'approche de Wesley Mitchell et la monnaie comme institution .....	61
2.3. La nouvelle économie institutionnelle(NEI) et la problématique des couts de transaction .....	62
2.3.1 L'approche de la firme par les coûts de transaction : Le point de départ de .....	63
2.3.2 La théorie des couts de transaction(TCT) et les déterminants des structures de gouvernance chez Williamson.....	65
2.3.3.....La théorie de l'agence comme une discipline du marché : l'œuvre de Jensen et Meckling.....	71
2.3.4 Les contributions de North et le développement comme une histoire des changements institutionnelles :.....	73
2.3.5 Bilan sur la nouvelle économie institutionnelle .....	76
3. La gouvernance et la qualité institutionnelle.....	79
3.1 Tenter de définir la gouvernance : une approche multidimensionnelle.....	80
3.1.1 La gouvernance selon les institutions internationales : .....	80
3.1.2 Les dimensions de la gouvernance : .....	82
3.1.3 Institution extractive ou inclusive : la structure de la gouvernance.....	84
3.2 Les TIC pour consolider la qualité institutionnelle et instaurer la gouvernance électronique .....	87
3.2.1 Les TIC et la croissance économique.....	88
3.2.2 Les TIC et la gouvernance :.....	88
3.2.3 Les obstacles de la gouvernance électronique dans les PED et moyens de les surmontés.....	90
3.3 Renforcer la gouvernance dans les PED.....	92
3.3.1 Consolider l'engagement.....	92
3.3.2 perfectionner la coordination.....	93
3.3.3 Encourager la coopération :.....	93
<b>CHAPITRE 2 :Le coût du développement et l'opportunité du développement durable dans une approche institutionnelle.....</b>	<b>96</b>
Introduction .....	97
1. Société, environnement et insoutenabilité.....	98
1.1 Les enjeux sociaux et environnementaux dans le développement .....	98

1.1.1	La question sociale dans le développement.....	99
1.1.2	La question environnementale dans le développement : .....	105
1.1.3.	..... Société, environnement, pauvreté et commerce internationale dans la conduite du développement.....	109
1.2.	Insoutenabilité humaine du développement .....	112
1.2.1	La description de l'insoutenabilité : .....	113
1.2.2	Pauvreté, inégalités et insoutenabilité du développement : .....	114
1.2.3	L'abolissement culturel et insoutenable du développement : .....	118
1.3.	Insoutenabilité environnementale du développement : .....	119
1.3.1.	Les pressions techniques sur l'environnement.....	120
1.3.2.	Les pressions du modèle agroalimentaire sur l'environnement .....	121
1.3.3.	Les menaces sur les équilibres des écosystèmes .....	122
2.	Le développement durable : évolution, contexte, mutation et tentatives de modélisation ....	124
2.1.	L'affirmation internationale du développement durable .....	125
2.1.1.	La reconnaissance internationale.....	125
2.1.2.	La chronologie de la mobilisation internationale .....	127
2.2.	Piliers, règles et nouveaux comportements .....	129
2.2.1.	Les piliers du développement durable.....	129
2.2.2.	..... Responsabilité sociale, précaution, transparence et participation : les principes du développement durable.....	132
2.2.3.	Changements et nouveaux comportements .....	134
2.3.	Tentatives de modélisation économiques.....	135
2.3.1.	Economie du marché efficient.....	136
2.3.2.	Economie de l'environnement.....	137
2.3.3.	Economie écologique : Une nouvelle démarche théorique .....	143
3.	Le développement durable : une gestion des ressources naturelles dans une approche institutionnelle : .....	147
3.1.	L'approche économique et la gestion des ressources naturelles au centralisme juridique : .....	147
3.1.1.	L'hypothèse de surexploitation dans la tragédie des biens communs : .....	148
3.1.2.	L'hypothèse de l'improductivité dans la théorie des droits de propriété.....	149
3.2	L'approche néo-institutionnelle et la remise en question de la tragédie des biens communs .....	149
3.2.1.	L'auto-gouvernance des biens communs : les apports d' Elionor Ostrom.....	150
3.2.2.	Les facteurs d'efficacité de l'auto-gouvernance : .....	151

3.3. L'approche socio-institutionnelle et la remise en cause de l'insécurité de la ressource dans un contexte non-privatif : .....	151
3.3.1 L'existence de nouveaux facteurs expliquant la productivité.....	151
3.3.2 Relativiser le rôle de l'Etat .....	152
Conclusion.....	153
<b>CHAPITRE 3 : Qualité institutionnelle et développement durable en Algérie : Réalité, enjeux et perspectives.....</b>	<b>155</b>
Introduction .....	156
1. Raréfaction des matrices institutionnelles favorisant la diversification de l'économie ..	159
1.1. Les caractéristiques de la matrice institutionnelle en Algérie .....	160
1.1.1.La résilience sociale pour justifier l'échec de la diversification en Algérie : .....	160
1.1.2.Ambiguïté des structures du pouvoir et inefficacité des institutions de l'Etat .....	161
1.1.3.Le paradoxe d'une diversification économique dans l'invariabilité institutionnelle .....	162
1.2. La situation de l'éducation et de la recherche pour booster une diversification.....	162
1.2.1.Au niveau mondial .....	163
1.2.2.En Algérie.....	163
1.2.3.Le niveau général de l'éducation.....	166
1.3. L'informel et la corruption : réactions à une défaillance institutionnelle et freins à la diversification économique .....	167
1.3.1 Retour sur les Interactions entre l'économie informelle et la corruption .....	169
1.3.2 L'informel en Algérie : un encadrement institutionnel défavorable à l'opportunité d'intégration .....	170
1.3.3. Corruption, réaffectation des ressources et altération des décisions économique : signes de crise de gouvernance.....	176
2. La projection de la qualité institutionnelle à travers un survol de la politique économique algérienne .....	180
2.1. Investissements publics, Croissance et poids des secteurs : des paradoxes.....	182
2.1.1. Les programmes d'investissements publics : montants colossaux mais faible résultats.....	183
2.1.2. La structure du PIB : loin de booster une croissance durable.....	185
2.1.3. La structure de l'emploi et la tertiarisation de l'économie .....	190
2.2. Finances publiques, politique monétaire et de change face à la vulnérabilité de l'économie algérienne .....	192
2.2.1. Politique budgétaire expansive et épuisement du FRR .....	192
2.2.2. Recettes à fortes volatilité face aux dépenses quasi-obligatoires .....	195
2.2.3 Transferts sociaux et subventions généralisés .....	196

2.2.4. Politique monétaire et inflation pour amortir les déséquilibres .....	198
2.3. Position extérieure et signes d'affaiblissement .....	201
2.3.1. La balance commerciale et mouvement des importations .....	202
2.3.2. Autres soldes qui pèsent lourd sur la balance des paiements .....	204
2.3.3. Le solde du compte capital et opérations financières : des IDE anémiques .....	205
3. Le développement durable en Algérie : entre ambition et impératif .....	209
3.1. Enjeux majeurs du développement durable en Algérie .....	210
3.1.1. Une opportunité pour changer le modèle algérien de croissance .....	213
3.1.2. Préservation de l'environnement, gestion des Déchets et des Pollutions .....	215
3.1.3. Développement du capital humain, de la santé et de la sécurité au travail .....	219
3.2. Le développement durable en Algérie : un processus sous contraintes .....	220
3.2.1. Le paradoxe du développement durable face à la malédiction des ressources naturelle .....	220
3.2.2. Carence de gouvernance, échec des réformes et divergence entre élites politiques et économiques .....	226
3.2.3. Un contexte institutionnel en décalage .....	234
3.3 Le changement institutionnel : le sous bassement du développement durable .....	241
3.3.1. Une croissance équilibrée tirée par l'ensemble des secteurs productifs .....	242
3.3.2. Une distribution équitable et transparente des retombés de la croissance .....	242
3.3.3. Revaloriser les ressources naturelles et humaines .....	243
Conclusion: .....	244
<b>CHAPITRE 4 : Outils de mesure du développement durable et indicateurs de gouvernance : pertinence, limite et scores algériens .....</b>	<b>246</b>
Introduction : .....	247
1. Outils de mesure du développement durable : quelques évaluations pour l'Algérie .....	247
1.1. Les indicateurs phares de développement durable et implication de l'Algérie : .....	249
1.1.1. Indicateur de la CDDNU (Commission de Développement Durable des Nations Unies) : .....	249
1.1.2. L'Algérie par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : .....	252
1.2. Indicateurs globaux, nuance de soutenabilité et déclinaison de l'Algérie .....	255
1.2.1. L'épargne nette ajustée .....	255
1.2.2. .... La mesure de la richesse des nations de la Banque mondiale : enseignement pour l'Algérie .....	257
1.2.3. Corrections du Système de comptabilité nationale (SCN) : .....	262
1.2.4. Les indicateurs biophysiques : les empreintes .....	264

1.3. Les indicateurs composites.....	268
1.3.1. L'indice de développement humain (IDH) :.....	268
1.3.2. L'indice de performance environnementale (IPE) .....	271
1.3.3. Indice et tableaux de bord des ODD.....	273
2. La mesure de la qualité institutionnelle dans le contexte de l'économie algérienne : indicateurs de gouvernance .....	279
2.1. Revenir sur les composantes mesurables de la gouvernance.....	280
2.1.1. La nature du pouvoir .....	281
2.1.2. Efficacité du gouvernement et pertinence de la réglementation.....	281
2.1.3. Nature du lien : citoyens, Etat et institutions.....	282
2.2. Le tour des principaux indicateurs et base de données sur la gouvernance : quels enseignements pour l'Algérie.....	282
2.2.1. Le Guide international des risques pays (International Country Risk Guide, ICRG) .....	283
2.2.2. Le Country Policy and Institutional Assessment (CPIA).....	286
2.2.3. L'indice de liberté économique (Index of Economic Freedom, IEF).....	288
2.2.4. L'Indice de perception de la corruption, l'IPC de la Transparency International ..	292
2.2.5. La base de données Profils institutionnels (Institutional Profiles Database, IPD) .	293
2.3. Les indicateurs de gouvernance (WGI) dans le contexte de l'économie algérienne	298
2.3.1. La gouvernance en Algérie comprimée par l'impasse politique .....	298
2.3.2. Les indicateurs de l'Institut de la Banque mondiale(WGI) : des affirmations concernant l'économie algérienne .....	301
2.3.3. Améliorer la gouvernance et sortir de l'économie rentière vers un développement durable : des défis à la hauteur des potentialités .....	308
Conclusion :.....	316
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>319</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>336</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>362</b>





**Résumé :** Les études sur l'hétérogénéité des trajectoires de développement au cours des dernières décennies, ont révélé que les institutions ont un rôle indéniable dans le développement socio-économique, dans la mesure où la qualité de la gouvernance qui s'y opérationnalise conditionne la performance économique. Ainsi, le passage d'une économie rentière vers une économie de production requiert la mise en place d'une matrice institutionnelle qui prend en considération les règles du jeu d'une société et les normes de conduites explicites et implicites au regard de la capacité d'entretenir une création de valeurs ajoutée et un développement durable. La présente étude s'inscrit dans le même schéma d'analyse et s'essaye de mettre en évidence la prédominance de la qualité institutionnelle dans l'explication de la performance économique. En Algérie, face aux différentes figures de vulnérabilité de son économie, un changement institutionnel, constamment reporté, est désormais urgent, sous peine de s'enfoncer dans une crise multidimensionnelle. Un Etat de droit stable avec une administration au service d'une diversification économique et une allocation optimale des ressources, une réglementation qui booste le secteur privé, impose le respect des règles et réprime corruption et dilapidation des ressources, sont des qualités indispensables pour concrétiser le développement durable.

**Mots clés :** qualité institutionnelle, matrice institutionnelle, NEI, ODD, indicateurs de gouvernance.

**ملخص:** كشفت الدراسات حول اختلاف مسارات التنمية على مدى العقود الماضية أن للمؤسسات دورًا أساسيًا في التنمية الاجتماعية والاقتصادية، حيث أن نوع الحوكمة التي يتم تفعيلها فيها تؤثر على الأداء الاقتصادي. وبالتالي، فإن الانتقال من الاقتصاد الريعي إلى الاقتصاد الإنتاجي يتطلب إنشاء مصفوفة مؤسسية تأخذ في الاعتبار قواعد لعبة المجتمع ومعايير السلوك الصريح والضمني فيما يتعلق بالقدرة على خلق قيمة المضافة وتحقيق تنمية المستدامة. في هذا السياق تحاول هذه الدراسة إبراز أهمية الجودة المؤسسية في تفسير الأداء الاقتصادي. في الجزائر، ومن أجل مواجهة مختلف نقاط الضعف في اقتصادها، أصبح التغيير المؤسسي، الذي يتم تأجيله باستمرار، أمرًا ملحًا من أجل تجنب أزمة متعددة الأبعاد. لهذا فإن وجود دولة قانون مستقرة سياسيًا إلى جانب إدارة تضمن خدمة التنوع الاقتصادي والتخصيص الأمثل للموارد، تنظيم تشريعي يعزز القطاع الخاص، يفرض احترام العقود، يقمع الفساد وتبديد الموارد، هي صفات مؤسسية تشكل أرضية لتجسيد التنمية المستدامة.

**الكلمات المفتاحية:** الجودة المؤسسية، مصفوفة مؤسسية، NEI، SDG، مؤشرات الحوكمة.

**Abstract:** Studies on the heterogeneity of development trajectories over the past decades have revealed that institutions have an undeniable role in socio-economic development, to the extent that the quality of governance that is operationalized there, conditions economic performance. Thus, the transition from a rentier economy to a production economy requires the establishment of an institutional matrix which takes into account the rules of the game of a society and the standards of explicit and implicit conduct with regard to the capacity of " foster the creation of added value and sustainable development. This study follows the same pattern of analysis and attempts to highlight the predominance of institutional quality in the explanation of economic performance. In Algeria, faced with the various figures of vulnerability of its economy, an institutional change, constantly postponed, is now urgent, on pain of sinking into a multidimensional crisis. A stable rule of law with an administration at the service of economic diversification and an optimal allocation of resources, a regulation which boosts the private sector, imposes respect for rules and represses corruption and dilapidation of resources, are essential qualities to concretize the sustainable development.

**Key words:** institutional quality, institutional matrix, NEI, SDG, governance indicators.